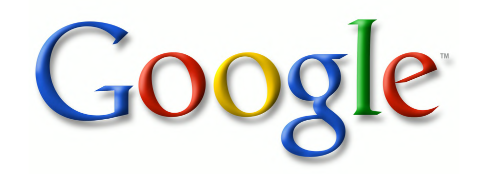
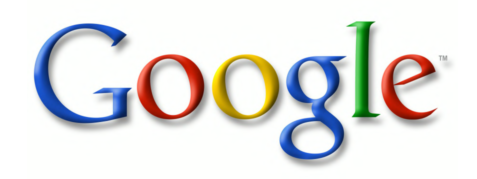

Google




A 824,224

Livre d'Hommage des Lettres françaises

A

ÉMILE ZOLA

COMITÉ DE PATRONAGE :

Severine, Georges Clemenceau, Octave Mirbeau, Ranc, Hector Denis,
Georges Lorand, Maurice Maeterlinck, Emile Verhaeren,

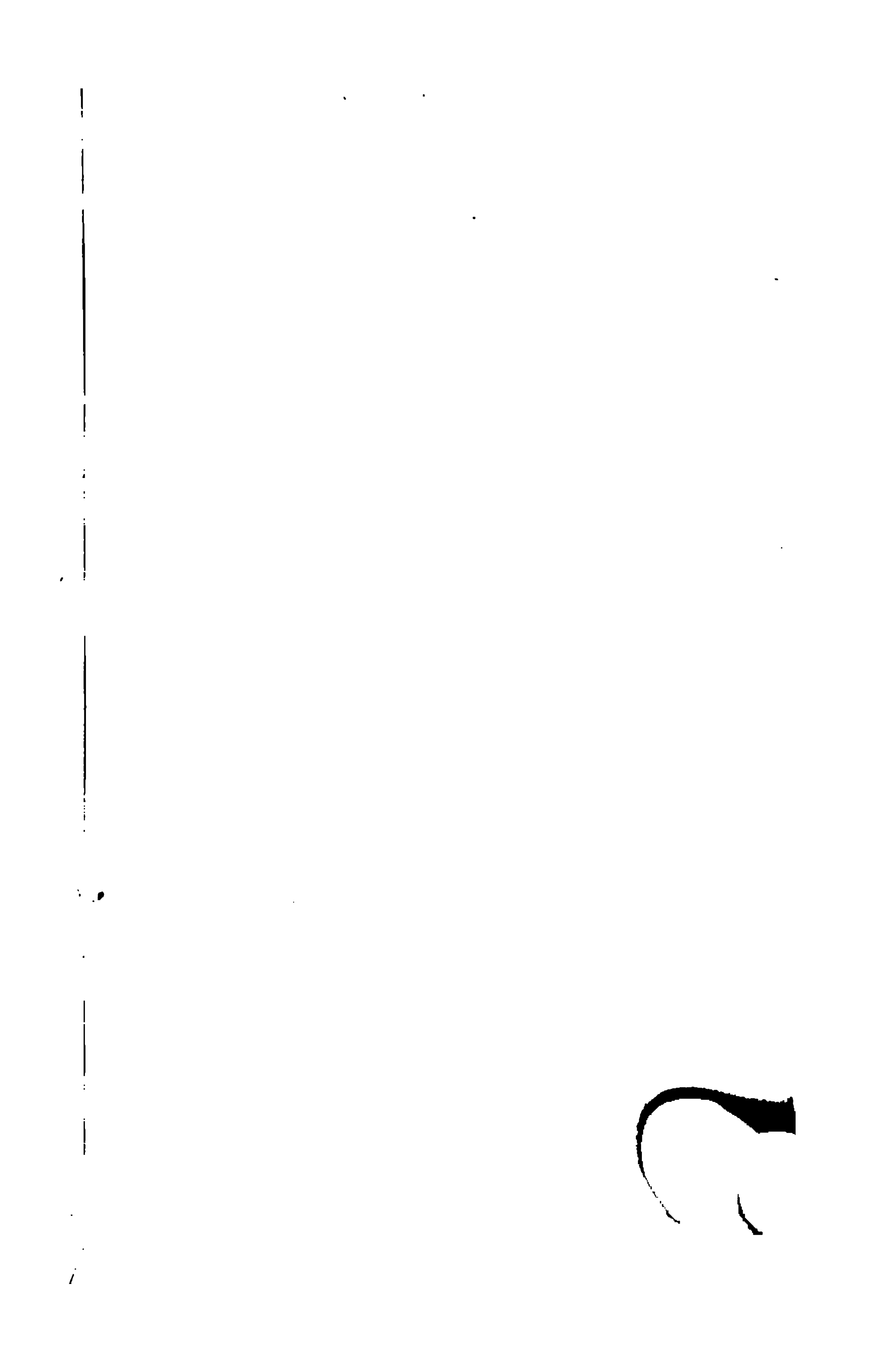
COLLABORATEURS :

Paul Alexis, Ph Dubois, Ch. Duclaux, Yves Guyot, Léon Marchand,
Ch. Potvin, Francis de Pressensé, Jean Psichari, Elie Reclus, Joseph Reinach, L. Trarieux,
Ernest Vaughan, Paul Adam, Henri Bauër, Maurice Bouchor, Paul Brulat,
Cyriel Buysse, Edmond Cattier, Armand Charpentier, Jean Delville, Célestin Demblon,
Georges Eekhoud, Léon Frédéric, Henri Frick, Gustave Geffroy,
René Ghil, Yvan Gilkin. Albert Giraud, Urbain Gohier, A. Ferdinand Herold,
René Jacquet, Léopold Lacour, Camille Lemonnier, Henry Leyret, Georges Marlow,
Lucien-Victor Meunier, Monseur, Maurice Montégut, E. Museux, Emile Royer,
Lucien Solvay, Laurent Tailhade, Marguerite Vande Wiele,
Maurice Vaucaire, Emmanuel Delbousquet, Paul Fort, Mecislas Golberg, Fernand Gregh,
Jules Heyne, Marc Lafargue, François Lattard, Maurice Le Blond,
Roland de Marès, Camille Mauclair, Robert de Miranda. Eugène Monfort,
Léon Parsons, Pierre Quillard, Henri Rainaldy, Georges Rency, Paul Sainte-Brigite,
Saint-Georges de Bouhélier, Paul Salkin, Paul Souchon, Arthur Toisoul,
Marius Vallabrègues, Guillaume van de Kerkhove, Henri Van de Putte, J.-H. Levy,
Robert Buchanan, David-Christie Murray,
G. Degreef, Paul Janson, Ch. Letourneau, Etienne Marcel, Emile Royer,



PARIS
Société libre d'Édition des Gens de Lettres
BRUXELLES
Georges BALAT, Éditeur

1898



LIVRE D'HOMMAGE DES LETTRES FRANÇAISES

A ÉMILE ZOLA



I

Il y a dix-huit ans, en tête de mon premier volume *La fin de Lucie Pellegrin*, j'écrivais :

« **A Emile Zola**

» A vous, mon ami, pour votre accueil fraternel, dès mon premier jour de Paris ; à vous, pour toutes les bonnes heures que nous avons passées depuis dans une communauté d'idées et de sentiments ; à vous, pour le courage que m'ont apporté toutes vos œuvres ; à vous, enfin, pour cet avenir que je rêve toujours à vos côtés et dans le triomphe certain de notre combat.

« PAUL ALEXIS.

« Paris, le 1er janvier 1880. »

Depuis, s'est réalisé ce programme d'amitié et de littérature. Non seulement je n'ai jamais « quitté » Zola, moi, mais je l'ai mieux connu chaque jour, davantage aimé et admiré. De sorte que sa courageuse intervention dans l'affaire Dreyfus, qui a étonné les sots et ceux qui le connaissaient mal, révolté tant de misérables, m'a paru à moi des plus naturelles.

Aussi, sa subite et révoltante impopularité ne m'impressionne guère. Et sa condamnation, mon premier mouvement d'indignation passé, me laisse indifférent. Ses accusateurs et ses juges ne se sont certainement pas doutés qu'en condamnant, ils ne faisaient que préparer l'avenir, consacrer son œuvre, élargir son champ d'action : trois-cent-soixante-cinq jours de prison non mérités peuvent contenir toute une éternité de gloire.

Paul ALEXIS.

LE « SYNDICAT » GRANDIT

Il me semble que le « syndicat » grandit. La vertu de l'action est si grande que, des points opposés de l'horizon, d'Allemane à Gabriel Séailles, de Jaurès à Paul Desjardins, de Louise Michel à Duclaux, à Anatole France, à Eugène Carrière, à Claude Monet, les adhésions arrivent à Zola. Il faut le dire à leur honneur, les hommes de pensée se sont mis en mouvement d'abord. C'est un signe à ne pas négliger. Il est rare que, dans les mouvements d'opinion publique, les hommes de pur labeur intellectuel se manifestent au premier rang.

Le caractère de leurs travaux, leurs habitudes mentales, le genre de vie auquel ils sont tenus de s'astreindre, tout les éloigne des hommes d'action enclins à dépasser la mesure. Dans le cas présent, il semble qu'un lent travail se fût fait dans les esprits — obscur, car il n'est pas agréable de se donner l'apparence de défendre un traître — mais fiévreusement agité de doutes et d'angoisses.

Et voici qu'au premier geste de Zola, jusqu'alors si éloigné de la place publique, se jetant en avant, et devançant d'un bond ceux qui soutenaient le plus ardemment le combat, les consciences se sont senties libérées de l'affreux cauchemar, les langues se sont déliées, et sous les clameurs de messieurs les étudiants des cercles catholiques, on a entendu le beau cri retentir : ***Me, me, adsum qui feci***, on a vu des hommes apporter leur nom pour l'œuvre de justice.

Et voilà que dans notre France de fonctionnaires où l'on tient tant de gens par les croix, par les places, par les faveurs de toutes sortes dont la centralisation fait du gouvernement l'universel distributeur, des hommes de cabinet, de laboratoire, des professeurs, des savants ennemis des agitations publiques, s'émancipent jusqu'à protester à la face de tous en faveur du droit cyniquement violé. Et que serait-ce si des institutions libérales laissaient chaque Français maître de sa volonté? Hier, un de nos plus distingués professeurs de l'enseignement secondaire me disait : « Vous n'aurez personne des lycées. Si je vous donnais mon nom, cet imbécile de Rambaud (j'atténue) m'enverrait pourrir au fond de la Bretagne. »

Le populaire, je l'avoue, a paru plus tardif à s'émouvoir. Lassé de vingt-cinq ans de paroles sans actes, dégoûté des promesses, toujours renouvelées, jamais tenues, il en est arrivé — je l'en blâme — à se désintéresser de beaucoup de choses qui le passionnaient jadis. Victime de tous les dénis de justice, que lui importe un nouvel acte d'arbitraire et d'iniquité dans le camp de ses maîtres, au détriment de l'un d'eux? C'est le redressement total qu'il rêve. Combien de fois tenté! Pour abou-

tir à quelles catastrophes ! Moi aussi, j'ai foi dans l'avenir de justice sociale. Mais je sais qu'une si haute construction ne peut s'élaborer qu'à la condition que le sentiment de solidarité humaine ait pénétré profondément nos cœurs.

Je le disais hier : la vraie révolution est faite quand l'esclave, plus grand que son maître, découvre qu'il doit la justice, même à ses tortureurs. Cette générosité sublime, le peuple, instinctif, l'éprouve à des heures qui passent. Mais la tentation est si forte, à d'autres moments, de répondre aux actes barbares par une explosion de barbarie ! Ainsi se fait la chaîne sans fin des violences, dans un décor menteur de justice et de liberté ! Ainsi les siècles ont forgé le dur anneau que nous voulons rompre pour libérer l'homme de l'iniquité !

Le soldat qui n'a d'autre emploi de sa vie que l'art de tuer, ne peut pas s'arrêter à ces idées qui ne sont, pour lui, que des misères. Que lui importe la forme d'un jugement ? Il n'a, sous les beaux noms dont il se couvre, qu'un culte, celui de la force qui se dresse en tous lieux contre le droit. Aussi je ne lui en veux pas de ne pas comprendre. C'est aux civils, dans le plus noble sens du mot, aux policés, à ceux qui fondent la civilisation sur le droit qu'il appartient de réagir : aux penseurs, aux savants qui préparent l'avenir, et, avec eux, aux faibles qui sont le nombre, livrés par l'anarchie mentale à la tyrannie des plus forts.

Il ne se peut léser un droit chez le dernier des hommes sans que tous les opprimés aient intérêt à s'en faire solidaires. Ils ne le comprennent que lentement, hélas ! obligés de se soumettre pour vivre, et ne pouvant suivre que de loin l'effort des pensées. Il faut cependant que le

4

nombre et la pensée se rejoignent pour l'établissement de justice dans la cité humaine. Nous marchons vers ce beau jour.

L'affaire qui émeut si fortement l'opinion n'est qu'un incident de la grande bataille contre la férocité des intérêts coalisés. Le peuple ne l'a pas compris tout d'abord. Mais la belle lettre d'Allemane à Zola prouve qu'au moins quelques-uns de ses chefs ont la claire perception des dangers qui nous pressent. Honneur à eux ! Qu'ils amènent tous ceux qui, haïssant la trahison, ne détestent pas moins l'iniquité sous toutes ses formes, et veulent qu'un homme, quel que soit son crime, puisse revendiquer les garanties de justice.

La cause du droit humain ne se peut diviser. Il faut être pour ou contre. Et, si le « syndicat » grandit, c'est qu'après tant d'épreuves la France est en évolution de solidarité.

G. CLEMENCEAU.

J'admire sans réserve l'acte de Zola, jetant le cri superbe de sa conscience indignée au lendemain de l'acquittement d'un coupable succédant à la condamnation d'un innocent.

Ce n'est pas seulement la cause du capitaine Dreyfus que le maître a si courageusement prise en mains.

C'est celle du droit violé, de la justice outragée, de la vérité méprisée et foulée aux pieds.

Je suis (et je le regrette bien aujourd'hui) de ceux qui longtemps ont cru à la culpabilité de l'ancien officier de



l'État-Major. Avec bien d'autres, j'ai eu le tort de considérer la légitimité de sa condamnation comme une sorte de dogme patriotique. On nous avait tant de fois répété, en 1894, que cette affaire était susceptible de déchaîner l'effroyable guerre sur le pays.

Aucune discussion, d'ailleurs, n'était possible.

A part quelques rares initiés, qui donc eût pu se douter, il y a quelques mois à peine, que les règles les plus élémentaires de l'équité, les droits essentiels et sacrés de la défense avaient été violés à l'égard d'un homme accusé du plus exécrable des crimes : la trahison.

Du procès de 1894 on ne connaissait que le résultat. On ignorait le rapport Besson d'Ormescheville, document puéril et vide de sens, amas de potins ridicules. On ignorait les stupéfiantes péripéties d'une instruction conduite par un morphinomane, du Paty de Clam. On ignorait l'existence, au Ministère de la Guerre, d'une officine de basse police, sorte d'agence Tricoche et Cacolet, utilisant les services de faussaires avérés comme Lemercier-Picard. On ignorait l'œuvre de haine religieuse accomplie par d'anciens élèves des Jésuites de la rue des Postes. On ignorait surtout l'existence, dans l'armée française, d'un uhlan nommé Esterhazy et que ce uhlan était protégé par l'État-Major français et que cet Esterhazy était l'auteur du bordereau perfidement attribué à Alfred Dreyfus.

La lettre publique adressée par Zola au Président de la République, son procès devant la cour d'assises de la Seine ont fait crouler l'échafaudage de mensonges, si laborieusement édifié depuis quatre ans.

En même temps, Zola a mis à nu l'ulcère qui, si l'on n'y prend garde, aura bientôt gangrené la France.

Le danger maintenant est signalé. A nous de prendre contre lui des mesures efficaces. Sus à la « presse immonde », aux journaux de calomnies et de scandales qui trompent sciemment l'opinion ou la maintiennent dans l'ignorance! Sus au militarisme ! A bas la tyrannie du sabre! Vive la Liberté! Vive l'Égalité! Vive la Fraternité ! Vive la Justice.

PH. DUBOIS,
rédacteur à l'*Aurore*.

Il y a toujours eu dans le monde des hommes qui, se tenant en dehors de toute secte, de toute communion politique ou religieuse, se sont attachés à servir l'humanité pour elle-même, et que leur indépendance a fait délaisser par tous les partis. Comme ils étaient des sages, quelques-un encore les seuls sages de leur époque, ils se sont facilement consolés des dédains, des insultes, des sévices de leurs concitoyens, et c'est à peine si le plus grand d'entre eux a eu un instant de défaillance, au moment d'être mis en croix.

Sa douleur eut été plus impersonnelle et par là plus cruelle si sa prescience divine lui eut révélé à ce moment les conséquences du crime politique et religieux dont il était la victime, et surtout s'il avait pu voir, à dix-huit cents ans de là, tout un peuple de disciples s'acharner à son tour sur un juif et s'écrier encore « nous voulons Barabbas ! ».

De quel côté serait-il aujourd'hui, s'il avait à prendre parti, à coup sûr, il l'eut fait sans violences. Il avait

l'âme douce et, d'ailleurs, il disait bien haut que dans la vie civile, il fallait rendre à César ce qui était à César. Mais ces réserves faites, il eut dit : cet homme qu'on condamne est plus de ma tradition et de ma lignée que ceux qui le jugent et qui l'abreuvent d'outrages avant qu'il ne soit jugé.

A quoi Zola, en disciple respectueux, pourrait peut-être répondre « pardonnez leur Seigneur, car ils ne savent ce qu'ils font ».

Ch. DUCLAUX,
membre de l'Institut,
directeur de l'Institut Pasteur.

LES ENNEMIS ET LES DÉFENSEURS

DE DREYFUS

D'un côté, un fou, le colonel Sandherr ayant l'antisémitisme au nombre de ses monomanies ; un autre fou, du Paty de Clam; une brute, le colonel Henry; un général qui obéit aux jésuites, le général de Boisdeffre ; un sous-chef d'Etat-Major timoré, le général Gonse ; un ministre de la guerre, qui, par peur de la *Libre Parole* et de l'*Intransigeant*, inspirés par ses officiers d'Etat-Major, s'est décidé à commettre un crime juridique; une tourbe d'antisémites, d'anciens boulangistes, menés par Drumont, organe des jésuites, et par Rochefort; Deroulède, guignol du patriotisme, Millevoye, l'homme des papiers Norton, des ministres qui deviennent pusillanimes jusqu'au crime, comme Méline et Billot; des

magistrats qui étendent leurs robes sous les bottes des soldats; des militaires qui ont le mépris de la loi et qui mettent leur honneur, pour ne pas réparer une erreur judiciaire, à maintenir la condamnation d'un innocent et à couvrir un traître.

D'un autre côté, une famille admirable, un frère dévoué et actif, une femme qui montre un courage à la hauteur du malheur qui l'a frappée, un père qui la soutient, des amis qui se groupent autour de ces victimes ; un homme comme Picquart qui brise sa carrière militaire dans l'intérêt de la vérité et de la justice; un vieillard, le dernier représentant de l'Alsace-Lorraine en France, vice-président du Sénat, considéré par tous, qui prend la cause en mains ; les amis connus et inconnus qui se groupent autour d'eux, gens honnêtes et de grande valeur : Joseph Reinach, qui sacrifie son siège de député à son devoir; Leblois qui, tout dévoué à Picquart, devient aussi dévoué à Dreyfus; Zola, enfin, un littérateur qui, depuis vingt ans, tient la plus grande place parmi les romanciers et a le don de passionner tout ce qu'il touche, qui se jette dans la bataille avec son audace habituelle et met le gouvernement en demeure de le poursuivre; un jeune avocat plein d'ardeur, de science juridique, d'éloquence et de foi, Me Labori; un ancien député dont l'éloquence redoutable a culbuté tant de ministres, M. Clémenceau ; puis tous les intellectuels qui quittent le silence, leurs laboratoires, la tranquillité de leurs cabinets, au risque de compromettre leur situation : Duclaux, Friedel, Grimaux, G. Meyer, Louis Havet, Giry, pour ne citer que les membres de l'Institut, et une foule de membres du haut enseignement.

Voilà en présence les deux groupes.

L'homme qui prône les mensonges du premier groupe, qu'ils défendent, qu'ils mettent leur honneur à couvrir, c'est un ancien zouave pontifical, Walsin Esterhazy; il a contre lui toutes les preuves : preuves littérales, preuves testimoniales, présomptions, aveux. C'est un bandit connu comme tel partout où il a passé. Il a écrit des lettres où il crache toute sa haine contre la France, son armée et ses chefs. Il est convaincu du crime.

L'homme que défendent les membres du second groupe est un homme d'un mérite incontestable : nul mobile de trahison, aucune preuve contre lui, aucune présomption, sauf une seule : — Il est Juif.

Il ne reste plus qu'un problème : — Comment y a-t-il encore des adversaires de la revision du procès Dreyfus?

Yves GUYOT,
ancien ministre,
directeur du *Siècle*.

LA LUTTE POUR LE DROIT

DANS L'AFFAIRE DREYFUS

On a pu juger par les manifestations antisémites et les bagarres qui se sont produites à Paris et en province depuis quelques jours, s'il est exact que l'aspect politique de l'affaire Dreyfus est une lutte des défenseurs des droits de l'homme et des principes de 89 contre un flot de réaction cléricale, soulevant avec lui tout ce qui reste des vieux partis monarchistes et du boulangisme

et marchant sous l'odieuse raison sociale de l'antisémitisme. Qu'un pareil mouvement mette en danger les libertés modernes et la civilisation même, qui donc pourrait en douter et quel est le libéral, le socialiste, le démocrate qui ne comprenne que son devoir est de faire tête à un pareil mouvement de réaction?

D'ailleurs, tout le monde y aura vu clair maintenant. Mais avant de devenir ainsi une grave question politique, avant même d'être le procès des bureaux de la guerre contre l'opinion publique, l'affaire Dreyfus se présentait sous un aspect purement juridique qui aurait dû mettre d'accord tous les hommes de bonne foi.

Un homme a été condamné comme traître par cette juridiction exceptionnelle du Conseil de guerre qui n'offre aucune garantie de compétence, d'indépendance ni d'impartialité; son procès s'est fait à huis clos, mais sous cette même pression d'opinion extérieure qui se traduit en ce moment par le cri de « Mort aux Juifs! » et par laquelle le haut État-Major français, pourri de cléricalisme est suspect tout au moins de lâche complaisance, sinon de complicité. La publication de l'acte d'accusation a montré combien étaient faibles les preuves apportées contre cet homme à l'appui d'une accusation que tout rendait invraisemblable : sa position sociale, sa situation de fortune, ses mœurs. Même ceux qui ne croient qu'à l'intérêt doivent se dire que Dreyfus avait tout à perdre et rien à gagner à cette trahison.

On connaît la preuve du bordereau attribué par trois experts à Dreyfus, tandis que deux autres refusent d'y voir son écriture. Et ces cinq experts avaient été choisis par le gouvernement. Il n'y avait donc pas de preuves et Dreyfus aurait dû être acquitté; en audience publique,

il l'eût été, même par un Conseil de guerre; d'ailleurs le crime dont il était accusé et auquel les Français, en proie à la hantise de l'espionnage depuis 1870, croient volontiers, ne rappelle-t-il pas les acccusations de blasphème et de sorcellerie! Y a-t-il des secrets militaires que les gouvernements volent ou achètent par trahison? Dans ce cas, il faut que les gouvernements soient encore bien naïfs, car il n'est aucun secret militaire qui n'ait une publicité suffisante pour qu'on ne puisse l'acheter pour quelques francs chez les libraires, dans un manuel ou une revue technique quelconque. C'est pourquoi moi, qui n'ai été mêlé ni de près ni de loin à la campagne pour la revision du procès Dreyfus, qui n'ai pas même été consulté par ceux qui ont mené cette campagne, ici ou ailleurs, j'ai toujours cru que Dreyfus n'était pas coupable de ce dont on l'accusait et qu'il était victime des hallucinations chauvines et de la fièvre antisémite de ses contemporains, en même temps que de la plus abominable des violations des droits de la défense.

Car Dreyfus eût peut-être été acquitté même à huis clos (on prétend qu'il le fut) si en chambre du Conseil on n'avait osé mettre sous les yeux de ces juges militaires étrangers à toute notion de droit, imbus de leurs préjugés professionnels et rompus à l'obéissance hiérarchique, des documents secrets qui n'avaient été communiqués ni à l'accusé, ni à son défenseur

Voilà la monstruosité qu'un clérical, homme de cœur et homme de droit, notre ancien ministre de la justice, M. Lejeune, qualifiait de crime et d'infamie et qui devrait soulever toutes les consciences, car si cela est possible, tout est possible; il n'y a ni code, ni droit, ni

constitution, ni république; il n'a servi à rien de faire la Révolution de 1789 et de démolir la Bastille. Un homme est à la merci des gouvernants et peut être déporté après un simulacre de jugement.

Or, ce fait monstrueux a été révélé par les journaux du gouvernement; jamais le gouvernement ne l'a nié. Et finalement le rapport Ravary l'a implicitement avoué en parlant du dossier secret. C'est sur ce point qu'eussent dû porter les interpellations à la Chambre et au Sénat, si l'on avait en France ce souci profond du droit qui fait la force et la liberté de l'Angleterre. Car, ce qui est une trahison, c'est de ne pas protester contre une pareille violation du droit. Et c'est pourquoi même tant d'étrangers, d'ailleurs amis de la France, se joignent à l'éloquente protestation d'Emile Zola.

On a dit qu'il s'agissait de documents dont la publicité eût amené un conflit avec l'Allemagne. C'est faux, puisque l'Allemagne a déclaré, par voie de notes officieuses et de démarches de son ambassadeur à Paris, que jamais Dreyfus n'avait été en relations avec aucun agent allemand.

C'est peu connaître les habitudes des gouvernements que de supposer que l'empereur d'Allemagne croirait de sa dignité de faire ces démarches pour sauver un espion. C'est absurde; quand un espion se fait prendre, on ne fait rien pour lui. Et d'autre part, s'il y avait quelque chose, l'Allemagne ne s'exposerait pas à la confusion dont le gouvernement pourrait la couvrir en publiant tout, comme les notes officieuses allemandes l'y convient.

L'explication du mystère se trouverait en ceci : les documents communiqués en chambre du Conseil, non vérifiés, acceptés comme vrais par l'État-Major et les

ministres, seraient de faux documents, sortis de cette usine Norton, à laquelle n'était peut-être pas étranger de Foucauld de Mondion dont on sait les prouesses en Belgique, et qui auront la valeur des documents par lesquels le grotesque Millevoye voulut prouver que Clémenceau et Rochefort étaient à la solde de l'Angleterre, et dont la fausseté était si évidente qu'ils ne causèrent à la Chambre qu'un éclat de rire, bien que deux ministres y eussent ajouté foi. Dans ce cas tout s'explique et le gouvernement français aurait été incommensurablement bête, mais de bonne foi. Et il s'obstinerait en ce moment à ne pas réparer une erreur judiciaire, pour ne pas faire l'aveu de sa stupidité.

La similitude de l'écriture d'Esterhazy avec celle du bordereau, les propos de rastaquouère détraqué qui vivait d'expédients peu avouables, quêtait des aumônes aux Juifs et parlait de se suicider ou de se procurer de l'argent par un crime, permettent de croire que si l'on avait voulu indaguer dans cette voie, on aurait fini par savoir la vérité. Evidemment Esterhazy devait être acquitté du chef de trahison s'il n'y avait contre lui aucune charge sérieuse, bien qu'il y en eût beaucoup plus que contre Dreyfus; mais s'il avait été poursuivi sérieusement pour escroquerie ou complicité d'escroquerie, si au lieu de le couvrir d'une protection scandaleuse et de faire preuve en sa faveur d'une partialité révoltante on avait recherché, au grand jour, s'il n'a pas été mêlé à la fourniture des documents restés secrets, presque certainement faux, et que le gouvernement a dû payer fort cher, n'aurait-on pas trouvé ce pot aux roses — que M. Billot se défend en termes élégants d'avoir rempli?

Car la parodie de justice à laquelle on s'est livré pour innocenter cet officier français qui exprimait le regret de ne pas être un uhlan pour sabrer les Français forme la contre partie de cette œuvre d'iniquité qui a été perpétrée dans l'ombre du huis clos et de la chambre du Conseil pour trouver Dreyfus coupable sur la production de pièces qu'il n'a pas vues et dont personne n'a vérifié l'authenticité.

Et l'on voudrait que ceux qui ont le souci du droit, de la justice, ne manifestent pas leur indignation et ne prennent pas la défense de la victime de ces monstruosités parce que c'est un Juif? Fût-il même aussi un traître, les droits les plus sacrés de la défense n'en auraient pas moins été violés contre lui, et réclamer la revision de son procès est un devoir inéluctable pour quiconque peut élever la voix, si faible fût-elle, en faveur du droit et de la justice.

Voilà pourquoi j'écris cet article, quoi que ce soit évidemment aux Français surtout à obtenir cette revision, qui importe à l'honneur de leur pays. Car ce qui compromet l'honneur de l'armée et l'honneur de la France, c'est que des iniquités comme celles du procès Dreyfus et des scandales comme ceux du procès Esterhazy et du procès Picquart puissent se produire, sans être immédiatement réprimés et sans valoir à ceux qui en sont responsables la réprobation générale et une punition exemplaire.

On a l'air de ne pas s'en douter en France et de ne pas voir qu'on est en train, sous les yeux de l'Europe attentive, de déshonorer l'armée et le pays en tolérant des turpitudes, des injustices, des violations de tout droit, dont la répression est une question d'honneur.

15

Il n'y a pas en Europe deux opinions à ce sujet; si, comme le disait un journal suisse, il n'est pas hors de France un homme de sens qui croie à la culpabilité de Dreyfus, il n'en est pas un non plus qui ne soit révolté par les scandales du huis clos et les procédés de l'autorité militaire, par les manifestations antisémites et l'attitude du gouvernement français et qui n'applaudisse aux efforts de ces hommes généreux, aux Zola, Clémenceau, Scheurer-Kestner, qui, une fois de plus, se sacrifient et se dévouent au salut commun en s'exposant à la calomnie, aux procès, à une impopularité passagère mais toujours amère à subir, pour sauver l'honneur de la France en l'empêchant de persévérer dans une iniquité et ne pas réparer une violation monstrueuse de ces droits de l'homme et du citoyen qu'elle a eu l'honneur de proclamer et d'enseigner au monde.

Georges LORAND,
membre de la Chambre des représentants
de Belgique.

UNE LETTRE

Mon cher Ami,

Eh oui! j'ai longtemps pensé comme vous! J'ai cru Dreyfus coupable!!! et, alors l'horreur et le dégoût étaient tels, chez moi, qu'aussi féroce qu'un Abdul, j'étais heureux que la loi n'ait pas permis de le fusiller, parce que là bas, à l'île du Diable, il subissait mille morts et agonisait à chaque heure de jour et à chaque heure de nuit.

Était-ce assez féroce pour un cryptogamiste ?... Que voulez-vous ? les losonistes sont, sans doute, comme les poltrons quand ils sont échauffés, ils perdent toute mesure. Mais la trahison n'est pas un crime ordinaire... elle peut amener le massacre de compatriotes... Comment ! et circonstance aggravante le traitre était un officier qui vendait le reste de la Patrie à ceux qui venaient de nous ravir l'Alsace et la Lorraine...

Depuis, le doute est entré dans mon esprit, les révélations faites de tous côtés m'ont amené à réfléchir, et j'en suis, peu à peu, arrivé à me dire : et pourtant s'il n'était pas coupable ! ! Quand à votre tour vous serez pris de ce doute, et, soyez en certain, cela vous prendra, car la lumière filtrera jusque dans votre village, vous sentirez combien il est troublant de penser qu'une erreur a pu être commise et qu'un innocent subit le martyre !

Cette idée était arrivée à me troubler profondément ; aussi je vous avoue en toute sincérité que j'ai applaudi du fond du cœur à la lettre qu'Emile Zola adressait au président de la République. Oui j'ai admiré le courage de cet homme qui, alors que beaucoup étaient encore à douter se levait et, tout seul, avec l'autorité de son grand nom et le prestige de son génie, venait s'offrir pour faire la lumière, pour calmer ses angoisses, celles de bien d'autres et les miennes.

La lumière si désirée par beaucoup (peut-être redoutée par d'autres) n'a pu être faite comme il se le proposait ; néanmoins ses détracteurs, forcés de répondre au chevaleresque écrivain, n'ont trouvé à opposer à ses affirmations si nettes que le moyen de silence ou des palinodies. Tout en paradant pour la galerie, et, bien que la

« mélinite » ait fait long feu et que la « massue » soit restée sur le « billot », ils ont obtenu la condamnation de ce gêneur qu'ils n'ont pas osé regarder de face.

Oh! je sais bien que, encore à l'heure présente, si l'on plébiscitait sur l'affaire Dreyfus-Zola, la majorité serait contre Emile Zola; et peut être rééditerait-on le *Vox populi! Vox Dei!* Eh bien! je vous déclare que je n'y crois plus à cette « voix »... C'est elle qui en 1850 nous a donné l'Empire. C'est elle qui en 1870 nous a menés à Sedan et non à Berlin, et, pour remonter plus haut, c'est elle qui a condamné à mort « Jésus » et gracié « Barrabas »! Il y a eu de tout temps des Ponce-Pilate..., croyez moi en ce moment, il y a peu d'honneur à se mettre du côté de la « majorité » qui conspue Zola.

Pour mon compte, que Zola ait tort ou raison, je ne l'en admire pas moins :

S'il a tort et si Dreyfus est coupable, je lui saurai gré de m'avoir délivré du cauchemar de son innocence; et je laisserai le traitre subir sa peine. On scellera son tombeau, et l'on ne parlera plus de lui ;

S'il a raison et s'il prouve l'innocence du condamné de l'Ile du Diable, ce sera mieux encore, car ce sera pour la conscience publique et pour les cœurs français un soulagement de savoir que quel que soit *le sang qui coule dans les veines de nos soldats*, aucun n'est traitre à la Patrie;

Enfin, quoi qu'il arrive, nous devons quand même remercier M. Emile Zola de nous avoir prouvé que la France n'est pas déchue, que la race des Voltaire et Victor Hugo n'est pas éteinte, et qu'il est encore de grands cœurs qui sont prêts à sacrifier leur tranquillité

pour accourir au secours d'une infortune, pour se dévouer au sauvetage d'un malheureux et à la défense de l'Idée...

Dr Léon MARCHAND,
professeur honoraire de l'Ecole supérieure
de Pharmacie de Paris.

Thiais, 28 avril 1898.

L'ART JUSTICIER

Il avait tout fouillé, ne ménageant personne
La Curée où se rue un tas de jouisseurs,
L'*Assommoir* où le peuple en chômant s'empoisonne,
Le boudoir où *Nana* fait envie à ses sœurs ;

Même la pourriture où la *Terre* moissonne
Avant le *Germinal* des ouvriers penseurs ;
Tout, jusqu'à *la Débacle*, où le canon qui tonne
Crut fermer le tombeau, France, à tes défenseurs.

Achève : rends au Droit sa conscience austère,
Tire un nouveau Calas du bagne militaire,
Pour enjeu du devoir, offre ta liberté ;

Après *Lourdes*, tiens bon ! Après *Rome*, courage !
Qui sauve un innocent, venge l'humanité,
Et Voltaire dirait : « C'est mon meilleur ouvrage. »

Ch. POTVIN,
membre de l'Académie royale
de Belgique.

A ZOLA

Les érudits nous assurent que la France fut jadis la patrie de l'idéalisme. On n'y vit pas seulement une Assemblée où la noblesse et le clergé occupaient la moitié des sièges, se livrer à la sublime déraison de la nuit du Quatre Août et donner par là, à la Déclaration des Droits de l'Homme, une portée humaine, réaliste et pratique, qui n'appartient pas au même degré au très beau préambule de la Déclaration de l'Indépendance américaine.

Il s'y trouva pendant près d'un siècle des hommes qui s'appelaient des noms les plus divers et qui se réclamaient des principes les plus contraires, pour protester au nom du Droit et de la Justice éternelle contre les vilenies de la politique.

Un duc de Broglie s'honorait en débutant à la Chambre des Pairs par un vote courageux contre la condamnation du maréchal Ney. Des républicains comme Armand Carrel, marquaient au fer rouge de leur mépris la trahison d'un Dantz et l'infâme habileté qui consolidait la monarchie de Juillet. Parmi les monarchistes constitutionnels, dans la tourbe bourgeoise et philistine où se recrutait le centre gauche, il y eut des âmes assez fortes, des cœurs assez hauts pour mettre leur *veto* à l'exécution d'un *Barbès*.

Le Deux Décembre, cette opération de police qui sauva la société par une sombre matinée d'hiver, eut beau être amnistiée par les beaux esprits des classes dirigeantes; on compta quelques intransigeants jusque parmi ces affamés de sécurité, pour opposer à ce dix-

huit brumaire sans le glaive, la protestation de leurs consciences.

Nous vivons en République. La constitution, les lois, nous assurent une quantité nominale de libertés dont se contenteraient, dit-on, les plus exigeants des individualistes. On affirme que les préjugés ont vécu — ceux-là mêmes qui peut-être avaient l'excuse de servir de prémisses à l'obscure dialectique inconsciente de l'âme populaire. Des dieux, il n'en faut plus. La religion, vieille lune. C'est le moment qu'ont pris ces monstres difformes et ridicules de l'antisémitisme et du nationalisme chauvin pour s'étaler au grand soleil. On ne croit plus au christianisme mais on hait le juif. On n'entretient plus le fier patriotisme qui est prêt à tous les sacrifices : mais on cultive la fiction malsaine d'une implacable hostilité contre un peuple voisin. — Au premier mot de guerre on s'enfouit la tête dans le sable, telle une autruche, mais on professe une vénération pour les héros qui trainent leurs sabres dans les corps de garde et les estaminets et qui, sous prétexte qu'ils auraient quelque risque à courir le jour où la chair à canon des civils serait mise en réquisition, tranchent du matamore dans les salles d'assises et dans les salons.

Un officier juif a été condamné pour trahison. La légalité a été violée de la façon la plus scandaleuse dans son cas. Nous savons aujourd'hui que la justice n'y a pas eu une moindre atteinte. Le coupable est connu. Personne ne songe même à contester son infamie. Il n'en est pas moins sacro-saint, parce que sa faute est liée indissolublement à celle de l'infaillibilité de l'Etat-Major. La magistrature civile s'est empressée de couvrir de ses abus de pouvoir la forfaiture de la magistrature



militaire. Un ministère républicain a affirmé l'intangibilité de ce déni de justice. Au Parlement, l'opposition soi-disant radicale a rivalisé de mauvaise foi, de platitude et de servilité, avec la majorité gouvernementale au profit d'un militarisme de sacristie. Le pays, consulté, a ratifié avec enthousiasme la résolution de ne pas faire justice, de mener jusqu'au bout le supplice d'un innocent et de garantir l'impunité du plus cynique des sans patrie.

Deux hommes se sont levés pour rompre cette consigne du mensonge. L'un, c'était un officier, a simplement, noblement sacrifié une position considérable, les légitimes ambitions d'une brillante carrière; il a acheté sa liberté à un très haut prix; il est digne de croire qu'il n'a pas fait un marché de dupe. C'est le colonel Picquart. L'autre, — c'est un homme de lettres, — a jeté au vent une éloquente protestation indignée. Il n'a pas mesuré ses paroles. Il s'est ri de ces prétendues convenances où s'emmaillottent doucettement toutes les lachetés. Il sait ce qui l'attend. Toute grande cause humaine a besoin de son martyr et le Calas du XIX[e] siècle aura eu en M. Emile Zola un Voltaire qui n'aura pas reculé devant douze mois de prison.

C'est parce que je crois que la France sera perdue le jour où il n'y aura plus de solidarité indéfectible entre la cause de la justice et du droit et la science; c'est parce que j'ai quelquefois pensé que le sémitisme des grands juifs et de l'oppresseur capital était l'un des maux les plus flagrants de notre société; c'est parce que je crois que le christianisme se déshonorerait s'il cessait d'être l'universelle protestation de la conscience contre la force et de l'idéal contre le fait; c'est parce que je

crois être Français libéral-chrétien, — et, si possible citoyen de cette cité de Dieu qui est l'humanité, — que j'ai été heureux de m'associer publiquement à l'acte d'Emile Zola.

FRANCIS DE PRESSENSÉ.

APPEL AUX FEMMES DE FRANCE

Dans cette affaire Dreyfus, où tout est en jeu, jusqu'aux intérêts les plus vitaux de la France, le rôle d'Emile Zola a été décisif. Il appartient à l'avenir d'en dire toute la grandeur. Mais il convient dès maintenant de faire hommage à l'écrivain d'action, au poète citoyen, des efforts qu'il a de toutes parts inspirés vers la justice et la vérité. Ajoutons-y la pitié.

Frappé profondément du régime d'exception dont le capitaine Dreyfus a été l'objet depuis l'origine et dont Madame Dreyfus continue à souffrir avec lui cruellement, je publiai dans le *Siècle* du 24 mars 1898, l'appel qu'on va lire. Il m'a paru surtout à sa place dans un livre consacré à la gloire d'un homme qui, dans un moment suprême, par sa générosité, par son courage, incarna l'âme française.

« C'est à vous que nous faisons appel aujourd'hui, femmes de France, à vous qui fûtes toujours le cœur de notre pays, son honneur et son clair bon sens. C'est à vous, ô femmes, que nous faisons appel, au milieu des colères et des haines, parce que, dans la crise qui nous



tourmente, une seule voix est restée muette, la voix de la bonté. Les hommes ont lutté, injurié, frappé : ils se sont déchirés et se déchirent encore. On s'est battu pour la vérité, on a clamé justice, magnifiquement. On n'a pas pleuré. La vision attendrie de la souffrance s'est obscurcie dans la tempête de nos discussions. Nous avons fini par oublier la réalité épouvantable.

» La réalité c'est qu'un homme souffre. Pour nous, cet homme est innocent. La preuve, en tout cas, n'est pas faite de son crime. Mais supposons qu'il vous reste un doute. N'est-ce point assez? Une question d'humanité est ici en jeu. Rappelez-vous le grand pays de pitié qu'est la terre française. Ne pensez pas à tout le reste. Il n'y a pas longtemps encore, nous écoutions les poètes qui nous apprenaient qu'il faut tout plaindre, qu'il faut pleurer sur toutes les misères quelles qu'elles soient. Cette leçon, ô vous qui croyez et qui priez, n'est-elle pas aussi la leçon chrétienne? La loi elle-même, dans notre pays et dans notre siècle, n'est pas une loi de vengeance ou de talion; la loi ne châtie point, la peine infligée ne doit jamais être qu'un moyen de préservation sociale. Il n'est donc pas jusqu'à la loi qui ne répudie la cruauté.

» Un homme souffre cependant, soumis à des rigueurs sans précédent, à des tortures arbitraires. Cela ne peut pas, cela ne doit pas être. Il faut que cet homme soit traité comme un homme. Des nouvelles parfois nous arrivent du fond de l'île maudite. Oh! ce n'est pas qu'il gémisse. Lui, il subit tout, sans se plaindre. Lisez ses lettres; lisez la dernière, du 26 janvier, où il place sa confiance suprême dans son chef, dans le général de Boisdeffre : « J'espère aussi que sur ma tombe il me

rendra le témoignage, non seulement de la loyauté de mon passé, mais de la loyauté absolue de ma conduite depuis trois ans où, sous les supplices, sous toutes les tortures, je n'ai jamais oublié ce que j'étais : soldat loyal et dévoué à son pays. J'ai tout accepté, tout subi, bouche close. Je ne me vante pas, d'ailleurs; je n'ai fait que mon devoir, uniquement mon devoir. » Il n'y a pas une révolte, pas un cri contre ses chefs. Il n'y a qu'un cri incessant vers la justice, qu'un cri d'amour vers les siens. Et pourtant, la femme de cet homme n'a même plus la permission de voir de ses yeux l'écriture qui lui est chère; on ne lui en communique que les copies. Et quelles copies! Les lettres sont tronquées, falsifiées, antidatées. Celles de Mme Dreyfus, dans lesquelles pourtant elle ne met rien de ce qui se passe, ont probablement le même sort. Quel surcroît de misère et quels doutes affreux!

» Il paraît, — le bruit en court et se confirme. — qu'à chaque tentative faite à Paris en sa faveur, le malheureux voit là-bas redoubler la rigueur du châtiment. On l'isole dans une case au milieu de l'île ; on lui bouche la vue de la mer; les fers lui ont été mis; sa santé s'altère ; son cerveau s'affaiblit. Le 26 janvier, il écrit qu'il est « presque un agonisant. »

» La femme de cet agonisant demande aujourd'hui comme une grâce ce qui est son droit absolu; elle supplie qu'on lui permette d'aller partager l'exil amer et cela ne lui est point accordé. Il serait vain pourtant d'invoquer la raison d'État. La défense nationale ne court aucun risque dans une île où toute communication est impossible. On se demande avec angoisse si la raison de ce refus n'est pas toute autre : on craint sans doute

que Mme Dreyfus n'apprenne là-bas les traitements dont son mari fut toujours victime et plus tard ne le dise. Une chose est certaine, c'est que Dreyfus dans ses lettres *n'a pas le droit de parler de son régime.*

» Par une suprême dérision, nous avons à la fois perdu la pitié et l'énergie, les larmes et le courage, les deux grands mobiles des âmes. Nous savons ces choses et nous nous taisons. O femmes, c'est votre tour maintenant. Faites, faites entendre enfin le cri d'amour dont notre époque a besoin. Ouvrez toutes grandes vos âmes aux générosités héréditaires. Ne discutez pas, ne raisonnez pas, souffrez. La vérité est-là. Rassurez-vous : vous aurez fait votre devoir, du moment que vous aurez été bonnes. Intercédez auprès de ceux qui savent et qui peuvent.

» Les hommes s'irritent au son de leurs propres paroles et ils n'en trouvent à dire que de blessantes. Vous, vous saurez vous faire entendre. Dites les cruautés inutiles. Dites que si cet homme meurt là-bas, un cadavre est un insoutenable fardeau et qu'un jour il pèsera lourd sur notre histoire.

» Vous êtes là pour adoucir. Réunissez-vous. Adressez-vous à ceux qui ont le devoir de vous entendre. Demandez que cette femme puisse voir les lettres de son mari fût-ce au Ministère et devant témoins. Demandez, demandez surtout que cette femme admirable, cette infortunée, aille rejoindre celui qui se sent mourir. Soyez dix, soyez vingt, ne soyez que deux, si vous voulez, ne soyez qu'une. Une d'entre vous suffira, si celle-la résume en elle la pitié humaine et prononce au nom de la conscience française la parole qui vivra. »

Cet appel, on s'en souvient peut-être, a recueilli un

nombre considérable de signatures, parmi lesquelles on a pu relever les noms les plus illustres. En effet, jamais en France on n'a compris la férocité mesquine et superflue. On s'en étonnera plus tard davantage. L'intérêt bien entendu devrait à lui seul conseiller la justice à défaut de la bonté. car enfin, il y a l'histoire — et la voici déjà qui commence.

JEAN PSICHARI,
professeur au Collège de France.

L'ACTE NÉCESSAIRE

M. Brunetière, dans la *Revue des Deux-Mondes,* écrit du dernier livre de Zola : « On se tromperait si l'on cherchait dans *Paris* ce que semble en annoncer le titre, mais ce que M. Zola n'a pas voulu y mettre : une synthèse, un symbole de la grande ville. Le vrai sujet de *Paris*, nettement circonscrit, c'est la déchristianisation de l'abbé Pierre Froment. »

Ce mot de M. Brunetière explique les fureurs soulevées contre Zola, le concert habilement orchestré d'injures, de mensonges, de calomnies, où l'on reconnait la main directrice de l'Eglise. La poignée est au Jésus et la pointe partout.

Lourdes, *Rome*, *Paris*, voilà le crime.

A Lourdes, la glorification de l'absurde fait prendre en pitié à Pierre Froment l'essai de retour en arrière, à la primitive foi des peuples, jeunes, courbés sous la terreur de l'ignorance. Il voit Rome, incapable de renouveau, moribonde parmi ses ruines, grande ombre

bientôt négligeable, qui tombe à la poussière des religions mortes. Enfin, note M. Brunetière, Paris n'est pour l'abbé Froment qu'une dernière et suprême expérience où viennent achever de se débattre son cœur et sa raison. L'expérience est complète, décisive. L'abbé Pierre Froment se déchristianise.

Lourdes, *Rome*, *Paris*, trilogie terrible !

Les livres de Zola se vendent à cent mille exemplaires et plus. Ils sont lus dans le monde entier. Zola est une force, une puissance. Il faut abattre cette force, il faut écraser cette puissance.

Déjà Zola avait vu nettement que l'antisémitisme, machine de guerre inventée par l'Eglise, était le signe d'une effroyable rétrogradation mentale. Il l'avait dit. Il est l'ennemi. Tous les jours, pendant le procès, les étudiants catholiques partaient du cercle de la rue du Luxembourg en colonnes serrées pour aller renforcer les vieilles bandes hurlantes du marquis de Morès.

Depuis vingt ans, l'Eglise de France n'a eu qu'une pensée, mettre la main sur l'armée par les hauts grades, par le corps d'officiers. Chaque année, la Rue des Postes et les autres maisons de jésuites envoient à l'Ecole polytechnique, à Saint-Cyr, le produit d'une sélection savante. Tel élève des jésuites se croit appelé par sa vocation à entrer dans les Ordres. Ses supérieurs lui disent : « Non, vous vous trompez; vous êtes marqué pour l'armée. » Il obéit. La protection des Pères, toutes les influences mondaines mises en œuvre le suivent dans la carrière qui lui est largement ouverte. Il sera de l'Etat-Major.

Ce n'était pas assez de ce travail incessant, sans relâche. Il importait de dégoûter les jeunes gens de race juive

d'entrer dans l'armée, en attendant qu'un fait les en chasse et après eux les protestants. Là est le secret de l'affaire Dreyfus.

Nous étions quelques-uns à énoncer le danger, à montrer de quel réseau souterrain l'Eglise peu à peu enveloppait la société civile et la France de la Révolution. On riait de nous.

Aujourd'hui le danger éclate en pleine lumière. Les aveugles seuls ne le voient pas.

Ce qu'a fait Zola n'est donc pas seulement un acte de grand cœur et de grand courage. C'était l'acte nécessaire.

RANC,
Sénateur.

Ayant beaucoup, ayant bien travaillé, il avait réussi. On pensait qu'il jouirait du succès avec orgueil. Mais il eut compassion d'un malheureux, se dévoua pour lui faire trouver justice.

Elie RECLUS.

PROFESSION DE FOI

Un seul candidat s'est présenté aux élections législatives du 8 mai 1898 en réclamant la revision du procès Dreyfus. Je me suis exprimé, dans ma profession de foi, en ces termes :

« J'oppose aux contrefaçons de la République, la République des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Depuis plus de huit ans que j'ai l'honneur d'être



votre député, j'ai toujours dit toute ma pensée, tout ce que je croyais être la vérité.

Je n'ai jamais flatté la démocratie; j'aurais cru lui faire injure.

Celui qui cède aux entraînements de l'opinion, celui qui dissimule par peur ou dans un vil intérêt personnel ses convictions, celui-là est indigne du titre de Représentant du Peuple.

Une question judiciaire passionne depuis six mois le pays. On m'a fait un grief de l'attitude que j'ai prise. Elle m'était dictée par ma conscience.

Un homme, un officier, a été condamné contre toutes les règles du droit et de l'équité, sur des pièces communiquées en secret à ses juges, sans que lui ni son défenseur en aient eu connaissance. Ces pièces pouvaient être fausses, elles pouvaient se rapporter à des tiers. Un pareil procédé est la parodie de la justice, le triomphe de l'arbitraire, la violation des garanties les plus élémentaires que les sociétés les moins civilisées accordent elles-mêmes aux accusés.

« Si Dreyfus a été condamné sur la production de » pièces secrètes que la défense n'aurait pas connues, si » cela était vrai, il n'est pas douteux que la décision » serait frappée d'une nullité radicale. » Qui parle ainsi? C'est la plus haute autorité judiciaire de France, c'est le procureur général près la Cour de cassation.

Savoir qu'une illégalité, qu'une erreur judiciaire a été commise, et se taire, c'est s'en rendre complice.

Imaginez qu'un des vôtres ait été victime d'une erreur de ce genre. Qu'auriez-vous dit, si, en ayant acquis la preuve, je vous avais refusé mon concours pour sauver le malheureux?

Il y a deux ans environ, un conscrit de l'une de nos communes a été condamné à tort par un tribunal militaire. L'erreur m'a été signalée. J'ai fait des démarches, j'ai eu le bonheur d'obtenir du Ministre de la guerre la grâce entière du condamné; il a été rendu à sa famille : qui de vous ne m'a pas approuvé?

Seulement, dans cette affaire du petit conscrit des Mées, ni les passions politiques, ni les haines religieuses n'étaient en jeu.

Ce sont ces passions déchainées contre lesquelles je m'élève; elles seules obscurcissent aujourd'hui une question qui, en elle-même, était très simple.

On a osé accuser les hommes qui réclamaient la revision du procès Dreyfus de manquer de patriotisme, d'outrager l'armée et la justice. J'attends qu'on me cite une ligne, une parole de moi, qui justifie cette abominable imputation.

Est-ce manquer de patriotisme que de vouloir que la France, bonne et généreuse, fidèle à sa glorieuse mission, à sa raison d'être historique, reste à l'avant-garde de l'humanité en marche?

Est-ce outrager la justice que de croire qu'un tribunal peut, de la meilleure foi du monde, se tromper et sur le fait et sur le droit, de dénoncer une erreur, de chercher à la réparer?

Au début de la dernière législature, la chambre a voté à l'unanimité une loi nouvelle sur la réparation des erreurs judiciaires; j'en avait été l'un des promoteurs. Mais il ne suffit pas de faire de bonnes lois, il les faut appliquer.

Est-ce outrager l'armée, cette armée où j'ai servi, cette armée que j'aime de toute âme, est-ce l'outrager que de

la vouloir pure de toute souillure, que de s'affliger si l'on voit maintenir dans ses rangs le vrai auteur du crime pour lequel un innocent a été frappé ?

Un homme s'est rencontré pour écrire qu'il serait heureux d'être tué comme capitaine de uhlans en sabrant des Français, qui a été pendant des années l'espion à gages d'une puissance étrangère, qui, accablé par les preuves les plus irrécusables, n'a trouvé d'autre réponse que le silence. Et cet homme porte encore l'uniforme français ! Et l'on invoquerait encore, pour le protéger, l'honneur de l'armée !

L'honneur de l'armée, c'est nous qui le défendons.

Vous me connaissez, vous savez qui je suis : aurais-je pris la cause d'un traître ? Non, c'est l'innocent que je défends ; c'est le criminel que j'accuse.

Quand la vérité éclatera-t-elle avec la même force aux yeux de tous ? Ce soir, demain peut-être. Mais je vous réponds que son jour est proche.

Si vous doutez de ma parole que, cependant, vous avez toujours trouvée loyale et sincère, je n'aurai pas un regret personnel, car j'aurai toujours fait mon devoir.

Si vous me croyez, j'en serai heureux, surtout pour vous. Je vous dois d'avoir siégé dans deux assemblées. Je voudrais vous payer ma dette de gratitude en vous épargnant, à vous patriotes, à vous républicains des Alpes, le remords prochain d'avoir été, dans cette bataille, avec le mensonge contre la vérité, avec l'arbitraire contre la justice. »

J'avais été élu, dans l'arrondissement de Digne (Basses-Alpes), en 1889, par 5.845 voix et réélu, en 1893, par 7.160 voix.

J'ai été battu, le 8 mai, dans ce même arrondissement par 9.593 voix contre 1.213.

La Vérité serait moins belle, elle serait moins noble, si elle triomphait du premier coup. C'est presque une loi de l'histoire que le piédestal où elle se dresse, pure et victorieuse, est fait d'humiliations et de défaites.

JOSEPH REINACH,
Ancien député.

Après le 11 janvier tout semblait consommé. Mais, d'un brusque et violent effort, Zola a enfoncé les portes de la Cour d'assises, et la lumière à laquelle il a voulu livrer passage luit, depuis ce moment, avec une telle clarté que rien ne pourra plus l'étouffer.

Le jour certain où l'œuvre de réparation à laquelle il s'est dévoué aura pu s'accomplir, on ne songera plus à lui reprocher sa révolte passionnée contre une chose jugée faite d'irrégularités et d'erreurs : on ne verra dans son acte que les sentiments généreux qui l'y ont poussé, et on lui sera reconnaissant de ce que lui devront le Droit éternel et la vraie Justice.

Quant aux sycophantes qui, sans bonne foi, l'accusent encore d'avoir insulté l'armée et trahi la Patrie, ils s'empresseront alors de rentrer dans l'antre. Il en sera de leurs mensonges ainsi que des nuages qui passent. La vérité a ses revanches assurées comme le soleil !

L. TRARIEUX.
Ancien Ministre de la Justice,
Sénateur.

Paris, 12 Mai 1898.

EMILE ZOLA ET L' « AURORE »

Lorsque parut le premier numéro de l'*Aurore*, l'affaire Dreyfus était aussi loin de ma pensée que de celle de mes collaborateurs. Il suffit, pour s'en rendre compte, de consulter la collection du journal. Nous n'avions qu'un but : élever une tribune où puissent être exprimées, développées, défendues toutes les idées d'humanité, de liberté, de justice.

La culpabilité du malheureux capitaine nous paraissait indéniable. Personne alors ne connaissait le véritable auteur du bordereau, et si peu de confiance que nous eussions en l'impeccabilité de la justice en général et de la justice militaire en particulier, nous nous refusions à croire à la possibilité d'une si monstrueuse erreur.

La foi profonde de mon ami Bernard Lazare en l'innocence du condamné me semblait, plutôt basée sur des raisons de sentiments, des présomptions morales que sur d'irrécusables faits, de mathématiques certitudes. Je lui écrivais en ce sens quand il me reprochait de ne pas observer, tout au moins, une bienveillante neutralité. Il était dans le vrai, cependant, et ses intentions généreuses n'allaient pas tarder à être confirmées de la façon la plus éclatante.

Tout d'abord, l'energique intervention de M.Scheurer-Kestner attira notre attention. Clemenceau, qui ne s'aventurait sur ce terrain, le jugeant peu solide, qu'avec une extrême prudence, fut frappé de ce que le vice-président du Sénat lui révéla. La question de culpabilité passait au second plan. L'illégalité du jugement et, par suite, l'iniquité de la sentence étaient, brutalement,

mises en lumière. La revision du procès, que Dreyfus eut ou non trahi son pays, s'imposait. Et Clemenceau le fit magistralement ressortir dans une série d'articles, avec la logique serrée, l'éloquente argumentation qui lui sont propres et l'ont placé au premier rang des polémistes de notre époque.

De proche en proche, la conviction gagnait. Chaque jour amenait à M. Schreurer-Kestner de nouveaux indices, de nouveaux documents, de nouveaux témoignages. Il connaissait enfin le nom du misérable qui avait rédigé, écrit les pièces sur lesquelles les juges du Conseil de guerre avaient prononcé et qui, seules, avaient été produites au cours des débats.

Ce fut alors qu'Emile Zola, plus avant que nous dans les confidences de M. Scheurer-Kestner, indigné du jésuitique accueil fait par les pouvoirs publics aux supplications les plus justifiées dans le fond et les plus modérées dans la forme, se résolut à élever la voix. Dédaigneux des réserves timorées, des circonlocutions prudentes, jugeant passée l'heure de la prière et venue celle de l'affirmation véhémente, il prit en mains la défense du droit violé et écrivit cette admirable lettre au Président de la République, que l'*Aurore* eut le grand honneur de publier.

Emile Zola ne se dissimulait aucune des responsabilités par lui encourues. Il ne se demandait pas s'il allait compromettre le patrimoine de légitime gloire si laborieusement conquis par un travail incessant de plus de trente années. Simplement, fermement, il accomplissait le devoir que lui traçait sa conscience d'honnête homme.

Alfred Dreyfus est Juif! Alfred Dreyfus est riche! et

puis après? En est-il moins la victime d'un déni de justice abominable? Les étranges apologistes de l'Etat-major qui se déshonore en s'obstinant à ne pas reconnaître une erreur initiale, nous opposent d'autres condamnations iniques. Où ont-ils vu que l'*Aurore* ait, un seul instant, cessé de protester contre ces condamnations?

Quelles que puissent être les conséquences du nouveau procès, Emile Zola ne sera en paix avec lui-même que lorsqu'il aura parachevé son œuvre et rendu, réhabilité, Dreyfus aux siens. Pour ma part, je suis sûr d'être le fidèle interprète de tous mes camarades de l'*Aurore* en le remerciant, du fond du cœur, de nous avoir jugé dignes d'être associés à son acte.

ERNEST VAUGHAN,
Directeur de l'*Aurore*.

II

LES MAINS ROUGES

Les mains rouges étreignent les mains rouges.

Aux généraux de la Semaine sanglante, aux vainqueurs de Fourmies, les égorgeurs de la Villette prêtent leur vigueur.

On racolera Deibler, aussi.

Bouchers, généraux, bourreaux, forment le syndicat corporatif des tueurs resurgis contre l'idée d'amour international, contre l'Esprit.

Et leurs mains rouges de tous les meurtres historiques se redressent contre la Vie, source de l'Idée qu'ils haïssent.

Oh! la trace de ces mains sur les Propylées de l'Histoire! Traces écarlates de doigts meurtriers à la surface de lumière! Mains barbares, mains saigneuses qui, depuis les origines, avez pollué les façades des civilisations! Mains cruelles et fines de l'Asie, mains épaisses des géants scandinaves, mains tartares, mains arabes, qui avez mis le signe de sang au visage des cités où l'idée gréco-latine enfanta la splendeur du monde! Mains rouges, vous voilà dressées à nouveau contre l'intelligence des âmes libres.

Mains des nobles fils de France, mains qui avez conquis à coups de francisque sur la faiblesse des colons romains le champ fertile et la bauge féodale d'où vous vous appesantissiez jusque sur le passant de la route; mains rouges des inquisiteurs qui confisquiez les fiefs hérétiques; mains des rois, mains des soudards lâchés contre la médiation des villes; mains des conventionnels qui avez ramassé la richesse des biens nationaux dans le liquide de la guillotine; mains des généraux de l'Empire qui vingt ans avez pillé l'Europe, mains du voleur Augereau, mains du voleur Lannes, mains du voleur Bonaparte, mains de gloire, mains rouges, mains de toutes les infamies, vous voilà redressées à travers les rues, pour mettre un nouveau signe sanglant au front de la Pensée.

Les bouchers vous aident.

Mais, cette fois, l'Idée se lève, plus robuste, contre vous. Elle compte plus de bouches pour proclamer, peut-être, plus de bras pour se défendre.

L'idée de Proudhon et de Fourier compte les forces socialistes; l'idée de Moïse, de Spinoza et de Karl Marx, les forces sémitiques; l'idée de Kropotkine et de Reclus, les forces anarchistes; l'idée des sciences et des lettres, toutes les forces que l'intelligence multiplie sans limites.

Oui, vous êtes le droit divin, le droit de la fatalité des forces physiques, le droit de la brute ruée sous l'impulsion de ses instincts, le droit du sabre et le droit du meurtre.

Mais nous sommes la puissance de l'Idée éclose dans le mystère des religions disparues, grandie au sein d'Eschyle et de Platon, accrue par Spinoza,

Kant, Darwin, Spencer, Comte, Taine et Flaubert. Nous sommes la puissance de l'idée latine qui depuis vingt siècles triomphe de tous ses vainqueurs, scandinaves, germains, tartares, arabes ; qui régit de son Code justinien les barbares de la justice humaine, de la liberté individuelle et de la fraternité des races.

Jamais, dans les temps connus, les mains rouges n'ont prévalu contre elle. Consumée sur les buchers d'Inquisition, chassée par le glaive, étouffée par les assassins militaires, elle a resurgi plus grande de la mort passagère.

Elle ancre dans l'âme des cités cette certitude :

Il n'y a qu'une honte : Détruire et haïr,
Il n'y a qu'un orgueil : Produire et chérir.

Contre les mensonges de la brutalité, elle leva le flambeau du savoir; et ce flambeau commence à éclairer les foules.

Gens de l'intolérance et du meurtre, vous êtes le passé. Les sursauts de votre agonie n'empêcheront point la naissance du nouveau temps.

Vous êtes l'époque de la guerre. L'époque du trafic vous succéda. Celle-ci eut ses hontes, ses bassesses et ses crimes que vous reprochez aux juifs; mais les hontes, les bassesses et les crimes de l'Argent engendraient déjà les formes d'un progrès supérieur aux infamies de la conquête sanglante, et du vol à la main rouge. Après celui de la force, et celui du dol, un autre pouvoir surgira : celui de l'Intelligence prêt d'abolir les haines de sectes, les haines de nationalités, les haines de l'argent et d'instaurer la justice véritable.

Contre les mains rouges de la haine, nous élèverons un ostensoir de lumière qui éclairera le baiser des peuples.

Et vous ne serez rien que du passé, sans honneur : bouchers, généraux, bourreaux !

PAUL ADAM.

GLOIRE A EMILE ZOLA

Je ne saurais dire quelle admiration profonde l'héroïsme d'Emile Zola émeut en moi.

Du moment que nous avons eu conscience de la plus abominable entre toutes les erreurs dont ait souffert un innocent, il ne nous fut plus possible de vivre tranquillement. Nous pensions le jour, nous pensions le soir, nous pensions à notre réveil à l'iniquité affreuse, à l'excès de torture morale et physique infligée à une misérable créature humaine, par des hommes, ses semblables, ses pairs.

La compassion nous étreignait douloureusement et cette angoisse ne fit que s'accroître par les *preuves matérielles* de l'innocence de Dreyfus.

Le cri d'Emile Zola a soulagé toutes nos consciences dont il était comme l'explosion. Aussi quelle joie, quelle fierté pour tous les intellectuels, que le proclamateur de la vérité et de la justice soit l'un d'eux, qu'il vibre et qu'il résonne dans tout le monde par la clameur d'airain du plus glorieux et du plus robuste artisan des lettres françaises.

Je hais les égoïstes et les impassibles à qui la douleur

humaine est indifférente, à qui l'injustice ne cause aucun tourment et je considère comme les plus grands des hommes ceux qui portent dans la carrière le casque d'or de l'intelligence et les armes de fer de l'action.

Créer par l'intelligence, combattre pour l'Idée, choisir intrépidement le plus beau péril, être celui qu'on hait férocement, qu'on aime avec une religion d'enthousiasme, voilà le personnage supérieur, le héros!

Quelle allégresse, quel honneur pour ceux qui s'élèvent aux régions supérieures de la pensée, qui communiquent au pôle de la plume la flamme du vrai et du beau, que, hors les politiciens et les mauvais bergers dupeurs de foules, le missionnaire sans peur de vérité, de justice et de réparation ait été un homme de lettres.

Comment ne pas célébrer passionnément, ne pas envier la magnifique expansion de l'individu dans la bataille engagée par un seul homme contre tout un peuple, dans le combat livré par un seul à l'armée des mensonges, des préjugés revêtus et empanachés, — à la coalition des forces nationales du fanatisme, de l'envie, des respects, de l'erreur, de la méchanceté et de la sottise publiques.

Ce n'est pas seulement au plus malheureux des hommes, au Juif torturé dans l'Ile du Diable contrairement à toutes les formes du droit et de la loi, qu'Emile Zola aura porté secours ; son intervention s'étend plus loin, son champ de bataille contient la cause de la liberté personnelle :

Il est le champion de l'Idée contre la force brute, contre les panaches, les épées, les bataillons épais de la servitude, l'envie, le fanatisme, la stupidité de la foule, la cohue des meneurs.

Il vaincra envers et contre tous ; l'Idée brisera le glaive! Il a appelé la Vérité, elle est en marche, elle sera ici demain, elle enfoncera les portes et inclinera les têtes rebelles et convaincra les gens de bonne foi. N'apercevez-vous pas les éclairs de la vérité triomphante qui sillonnent le ciel ?

Gloire à Emile Zola !

HENRY BAUËR,
Rédacteur à l'*Écho de Paris.*

Zola fait un puissant effort en faveur de la vérité et, de ce qu'il croit fermement être la justice : nul n'a le droit de mettre en doute sa bonne foi, son désintéressement, et de refuser à son courage l'admiration qui lui est due. Il a qualifié lui-même de révolutionnaire le moyen dont il s'est servi, et la violence de son attaque a pu être regardée comme nuisible à la cause qu'il soutient; mais il n'eût pas recouru à ce moyen extrême, si l'on ne se fût obstiné à étouffer la lumière. Malgré les subtilités de la procédure, l'évidente partialité du magistrat et la pression exercée contre le jury, une grande partie de la vérité est apparue aux débats ; c'est à Zola qu'on le doit, et peut-être lui devra-t-on qu'elle soit enfin connue toute entière. C'est pourquoi je crois bon de répondre aux sauvages qui crient : *A bas Zola! Mort à Zola!* par ces cris plus humains et plus français : *Vive la Vérité! Vive la Justice! Vive celui qui combat pour elle!*

MAURICE BOUCHOR.

Je ne sais rien de plus admirable, de plus grand, dans l'histoire contemporaine, que l'héroïsme de ce libre écrivain se dressant seul contre l'imposture triomphante, contre toute les forces coalisées, et offrant à toute l'Europe le magnifique spectacle de sa tranquillité, de son immuable foi en l'immanente justice, à l'heure où tout s'effondre sous l'iniquité.

Parvenu au terme de sa carrière, presque à la vieillesse, à l'âge où la plupart ne songent plus qu'au repos, riche d'argent, de gloire et pouvant désormais jouir en paix de son immense labeur, Emile Zola n'a pas craint de braver les fureurs de la foule, de s'exposer aux pires représailles, pour satisfaire la passion de justice et de vérité.

Ce sera son plus grand titre de gloire. Car il a eu raison de le dire : la France, un jour, lui sera reconnaissante d'avoir sauvé son honneur. Le jugement de la postérité n'est pas douteux, et la figure d'Emile Zola apparaîtra d'autant plus belle aux générations futures qu'il aura plus longtemps et plus douloureusement subi, de son vivant, cette loi mystérieusement effroyable qui, de tout temps, couronna l'iniquité, ne réservant au juste qu'opprobre et flétrissure.

Plus encore que ses quarante volumes dont quelques-uns sont d'absolus chefs-d'œuvre, le grand exemple de courage civique que nous offre Emile Zola assurera son immortalité. Oui, la France lui sera reconnaissante, un jour, quoi qu'on puisse penser d'elle, à l'heure présente. Et c'est encore un grand honneur pour un pays que de produire de tels héros, à l'époque où nous vivons.

En attendant, malgré les tristesses du spectacle auquel nous assistons, l'acte de Zola aura eu plusieurs consé-

quences heureuses. La première est d'avoir groupé toute l'élite intellectuelle et morale de la nation qui, jusqu'à ce jour, s'ignorait, se cherchait, se confondait. C'est par cette élite, nous l'espérons, que s'accomplira l'œuvre de régénérescence qui nous sauvera de la crise actuelle.

D'autre part, l'acte de Zola, en continuant les grandes traditions du passé, celles que nous ont léguées Voltaire, Rousseau, Victor Hugo, tant d'autres qui luttèrent pour la raison et pour la vérité, indique aux écrivains de cette heure leur véritable mission, la grande mission humaine et sociale dévolue à quiconque a l'honneur de tenir une plume. Leur devoir n'est point de s'enfermer dans le culte exclusif de leur art, de se considérer comme des histrions chargés de divertir le public, mais d'agir, d'éclairer et de diriger l'opinion, de faire œuvre de justice, d'être à l'avant-garde du progrès, de constituer la véritable élite pensante du pays.

Si tous les écrivains français avaient ainsi compris leur devoir, la France, à l'heure où nous sommes, n'aurait pas perdu son prestige moral, aux yeux du monde civilisé.

PAUL BRULAT.

La Haye, 30 avril 1898.

J'ajoute volontiers mon hommage à tant de milliers d'autres.

J'ai aimé en l'acte de Zola le geste puissant d'un homme logique avec son œuvre.

J'y ai senti la Haine et l'Amour qui furent toute sa

vie, et j'y ai entendu l'écho tonnant et formidable de ce beau cri de rage et de détresse, poussé par lui il y a vingt ans : « Ah ! se sentir la continuelle et irrésistible » nécessité de crier tout haut ce qu'on pense, surtout » lorsqu'on est le seul à le penser, et quitte à gâter les » joie de sa vie ! »

J'admire cet homme.

CYRIEL BUYSSE.

Ce qu'il faut admirer dans Emile Zola, c'est le développement vigoureux d'un caractère à une époque où tout tend à rabougrir les caractères, où tout homme qui lutte et qui souffre pour un sentiment personnel semble un phénomène.

Ce dont il est coupable dans l'affaire Dreyfus, c'est d'un acte de probité et de courage civique conforme aux actes de probité et de courage que furent ses bons livres. Sa conception du procès marque une irruption du Naturalisme dans la vie publique, comme l'*Assommoir*, *Germinal*, la *Terre*, la *Débâcle* montrèrent l'invasion de la réalité dans la littérature. Au fond de tout cela, vous trouvez la même vision particulière des choses à travers un tempérament ardent, expansif, emporté et vertueux (adjectif drôle, n'est-ce-pas, aujourd'hui !).

Ceux que ne troublent pas les brutalités de la forme et la crudité des mots (il en faut naturellement exclure toutes les espèces de cafards et d'imbéciles) ne se sont pas trompés sur la portée de l'œuvre de Zola, l'une des plus morales, par ses violences et son indignation mêmes, de la littérature contemporaine. C'est celle d'un puritain

de lettres, d'un arrière descendant des vieux prophètes de la Bible qui ne mâchaient pas non plus leurs expressions et ne fardaient pas les fautes d'Israël.

Jugez l'homme d'après ses intentions : vous n'y trouvez que l'horreur grincheuse du mal et de la ruse, la passion du droit.

Le Zola du procès a magnifiquement expliqué et justifié le Zola de la Bibliothèque Charpentier.

Maintenant, que le monde soit tel qu'il l'a dépeint et la justice militaire comme il l'a vue, ce n'est pas l'affaire.

Mais notez bien ceci : que ce qui nous plaît, peut-être, le plus en lui, à nous autres étrangers qui ne pouvons juger que des formes du procès, c'est l'héroïsme tout français de son attitude, le sacrifice tout français de son repos, de sa popularité, de ses intérêts à ce qu'il croit être la vérité.

La France de Rabelais, de Molière, de La Bruyère, de Pascal, de Voltaire et de Diderot, peut elle nous en vouloir de la considérer toujours comme la terre classique du franc-parler, d'aimer et d'admirer ce qu'il y a de plus français en Zola : la confiance entière avec laquelle il en a appelé à la France de ce qu'il croit une injustice de la France ?

EDMOND CATTIER,
de la *Gazette* (Bruxelles).

Pour la vie littéraire et la puissance logique de l'œuvre d'Emile Zola, j'éprouvais depuis longtemps la plus profonde des admirations. Et voici qu'au sommet de sa carrière, à l'heure même de l'apothéose, il prend

en main la plus noble, la plus héroïque, la plus ingrate des causes, alors qu'il lui serait si facile de s'endormir sur ses succès, dans un égoïsme béat — comme tant d'autres.

M. Maurice Barrès nous apprend qu'Emile Zola est d'origine italienne. Tant mieux, car cela nous permettra de pardonner à l'Italie d'avoir donné naissance au plus grand bandit qui ait jamais déshonoré l'Histoire, la France, l'Humanité — j'ai nommé, Napoléon.

ARMAND CHARPENTIER.

LE GLAIVE DES DIEUX

A Emile Zola.

Surgi ruisselant d'or en les forges du rêve,
forgé par les bras purs des héros et des dieux
et fait pour resplendir aux combats radieux,
au fond du sang natal se rouille un très beau Glaive.

Ceux qui l'on vu jaillir aux poings victorieux
et comme un astre neuf, sur les ombres du vice,
étinceler, tout droit, au nom de la Justice,
savent de quels rayons il enchantait les yeux !

Arme à l'éclat divin qui dut, à ses conquêtes,
d'illuminer le cœur épique des poètes
dans les soirs belliqueux des vieux mondes humains,

on la voit frissonner sous un grand souffle acerbe,
car les temps sont venus de la lutte du Verbe ;
— mais le Glaive est trop lourd pour nos petites mains.

JEAN DELVILLE.

Mon admiration pour Emile Zola grandit à l'apparition de chacun de ses romans qui sont presque un événement social aussi bien qu'un événement littéraire. Certes, on méconnaît encore le rôle de ce grand écrivain qui se révélait à la France comme une consolation — on le verra plus tard — au lendemain du désastre de Sedan. La plupart, ignorant la nature, l'ensemble et le but de son œuvre, se contentent de lui reprocher les mots crus et ce qu'ils appellent les passages dégoûtants. Je prie les intelligents et les studieux de lire et de méditer ses préfaces et ses admirables livres de critique — des révélations. Ils plaindront alors ceux qui parlent d'immoralité. On trouve toujours un prétexte pour dédaigner les créateurs. Hugo a été contesté et même méprisé, s'il vous plaît. On a attendu la mort de Balzac pour convenir qu'il était l'un des quelques hommes qui laisseront leur nom à notre siècle. Et, en 1857, les taupes de la magistrature ont eu l'imprudence de traduire à la barre *Madame Bovary* et le maître Gustave Flaubert! Les envieux et les aveuglés verront un jour la hauteur de la statue d'Emile Zola.

CÉLESTIN DEMBLON,
membre de la Chambre des Représentants
de Belgique.

EMILE ZOLA

Un écrivain, un penseur, un caractère!

On le discuta, on lui en voulut plus d'une fois, mais on l'admirait. C'était, depuis Gœthe, incontestablement, avec Tolstoï, Ibsen, Wagner, Nietsche, Balzac et

Hippolyte Taine, une des grandes forces morales de ce siècle et un de ses artistes les plus intéressants.

Des livres comme la *Faute de l'abbé Mouret, l'Assommoir, Germinal* eussent suffi à consacrer sa gloire.

Comme écrivain, Zola vint à son heure. Il s'insurgea pour la vérité et la science contre un idéalisme écœurant et une religion d'imposteurs et de béats. Son art d'investigation représenta de l'anatomie sociale. Ses livres furent des dissections et des cautérisations. Ainsi que Paul Adam le constatait dans un remarquable article intitulé les *Energies*, « au contraire des opinions fort stupides dont l'accueillirent ses adversaires lui reprochant de l'immoralité, il convient de dire qu'il fut une espèce de puritain exaspéré par l'immondice humaine. Chacun de ses coups renversa dans leur ordure la débauche, la passion, l'orgueil et la cupidité : violemment il a délogé l'amour de ses apparences sentimentales et l'argent de ses positions d'honneur ».

Si, en tant que créateur d'âmes, Balzac peut être assimilé au dieu Shakespeare, en tant que forgeron d'armatures humaines, Zola se rapproche du géant Ben Jonson.

Peut-être comme le grandiose dramaturge du *Volpone*, Zola fut-il trop pessimiste et eut-il tort de se borner à démolir, à pilorier, à faire œuvre de négation ; peut-être a-t-il longtemps manqué d'indulgence, de compréhension et de sympathie.

Trop scrupuleux disciple de Claude Bernard et de Prosper Lucas, le biologue empiéta sur l'artiste. En plus d'une de ses puissantes éthographies (*la Terre, l'Assommoir, Pot-Bouille, Nana*), il nous horripile par l'étroitesse du point de vue et, dans mainte polémique,

il choqua ses pairs par une certaine présomption de gros travailleur à qui le métier rapporte et qui se croit autorisé en toutes matières. Je ne rappellerai, comme exemple de cette infatuation, que ses idées sur Wagner et le drame lyrique ou sur les littératures russe et scandinave.

A mesure qu'il connut la fortune il sembla tomber dans un matérialisme exclusif; vanta la santé vulgaire, le triomphe viager, il admira tout ce qui réussit, tout ce qui règne, prit parti avec la collectivité stupide et irréfléchie contre l'individu supérieur mais incompris. De là un certain fatalisme, une trop grande influence accordée au milieu et à la masse. Il oubliait aussi que si l'instinct prévaut trop souvent contre la volonté, celle-ci se redresse parfois superbe et victorieuse et que si les sentiments ignobles dominent chez les humains, il s'en faut que la bête nous gouverne exclusivement et irrémissiblement.

Mais le voilà revenu — et avec quelle gloire! — de cette morne philosophie. Lui-même vient de fournir la preuve sublime de la véritable supériorité et du prestige de la conscience, en tenant tête presque seul à la tourbe des prétoriens galonnés et des cafards de tout poil!

Ah! quand la flamme d'une haute intelligence jaillit encore si généreusement à travers tant de cendres, de scories, d'ordures sociales accumulées, il y a lieu d'espérer que tout n'est pas perdu et que ce foyer de liberté qui s'appelle la France ne tardera pas à dispenser la lumière et la chaleur avec autant de prodigalité qu'aux grands jours des « Droits de l'homme ».

Déjà tout ce qu'il y a d'aristocrates intellectuels et de cœurs probes dans le monde entier s'est rangé du côté de

ce magnifique écrivain devenu l'apôtre et le martyr de la justice!

Ah! quel chef-d'œuvre sortira de la crise que vient de traverser l'historiographe des *Rougon Maquart*! Certes, il aura vu de près la « Bête humaine » plus hideuse que jamais, mais il se sera senti entouré d'innombrables et universelles ferveurs, dans son héroïque combat contre le *mob* du sabre et de l'autel. Dans le sublime de son propre geste, il aura désormais acquis la foi en d'autres puissances que l'argent, la prostituée, le sabre et le goupillon! Il aura connu, il connaîtra pour toujours, l'indicible volupté d'affirmer la vérité, la bonté, l'amour, devant une légion de cannibales en képis et en tricornes.

C'est cette volupté, cet enthousiasme, ce frisson-là, qui, je le pense très sincèrement, avaient manqué jusqu'à présent à la littérature du maître de Médan.

Si j'en excepte *Germinal* qui finit par un superbe hymme d'espoir, la plupart de ses livres récents ne nous montraient plus que créatures et milieux désolants. Implacable, il nous maintenait dans une atmosphère d'abjection, parmi des âmes scélérates ou déprimées; souvent il nous parut pactiser avec les chançards, les arrivés, les malins.

Il y a de lui des articles sur Verlaine et Villiers de l'Isle Adam qui affligèrent profondément les artistes habitués à ne rencontrer pareils dénigrements que sous la signature d'un François Coppée.

Certes, sans s'en douter lui-même, le grand écrivain subit un moment l'influence de cet or fatal, cet or, résumé de toutes les néfastes puissances. Il en eut peur, il en accepta le joug et pour se concilier la Fortune, cette catin, il insulta presque au dénuement de quelques-

uns des plus grands poètes de ce siècle : Edgar Poë, Baudelaire, Villiers de l'Isle Adam, Paul Verlaine!

Mais heureusement il s'est retrouvé et reconquis lui-même. Il a osé remonter le courant public, il a osé mettre en doute l'infaillibilité de la foule, il a osé disputer leur victime à cette populace affolée par les histrions de l'écritoire, les ramollots féroces et les faux prêtres du Nazaréen.

Avec quelle joie nous l'acclamons et nous nous reprenons à l'aimer comme aux jours où nous nous passionnions pour la petite Lalie, l'enfant-martyr de l'*Assommoir*, les délicieux Sylvère et Miette de la *Fortune des Rougon,* les élyséens Serge et Albine de la *Faute de l'abbé Mouret;* et surtout pour ce noble Souvarine de *Germinal.*

Béni, exalté, vénéré soit-il celui qui s'était fourvoyé un instant avec les jouisseurs, les braillards et les coquins florissants! Il a abandonné son repos, il a compromis sa fortune et sa popularité, et a même risqué sa vie pour marcher vers l'anathème, le paria, le soi-disant traître, et lui tendre une main fraternelle et rédemptrice. Béni soit-il l'homme au cœur aussi grand que le génie!

Par le talent d'écrivain Emile Zola rivalisait avec le comte Léon Tolstoï; il vient de l'égaler, et peut-être même de le surpasser par l'abnégation, l'héroïsme et le sacrifice.

GEORGES EEKHOUD.

Dire mon admiration pour Zola? Ce n'est pas une petite affaire! Ecrire n'est pas mon fait et cependant j'aurais tant de choses à dire!

Mais voilà, entre penser et exprimer, il y a de la marge et Boileau s'est bien trompé lorsqu'il a dit que « ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément ».

Et bien non, ce n'est pas ça, car je conçois bien et j'exprime très mal. Enfin, je vais essayer. J'admire Zola pour sa bravoure, pour le courage qu'il a montré à défendre un homme contre lequel tous étaient acharnés. Que celui-ci fut coupable ou non, je trouve beau qu'un brave se trouve, qui ose se faire le défenseur de celui que tout accable et qui ne craint pas d'être frappé en se mettant devant celui sur lequel tous frappent. Si j'avais eu le bonheur de parler directement à Zola, je lui aurais dit tout ceci beaucoup mieux, mais il saura lire entre les lignes et comprendre toute l'admiration que j'ai pour lui; il multipliera tout ceci par un très fort multiplicateur.

LÉON FREDERIC,
artiste peintre.

Au moment où, pour entraîner le verdict du Jury, des officiers ont jeté leur épée dans la balance de la justice, j'ai résumé mon impression dans le petit article que voici.

Je l'offre, comme une contribution bien faible mais bien sincère, à l'hommage rendu au défenseur d'une cause grande et juste.

H. FRICK,
(T. N. de *la Chronique* de Bruxelles.)

Les Procès ridicules

A feu Molière.

Le président. — Nous allons procéder à l'interrogatoire du premier témoin à charge : le colonel Sacrefort. (Aux jurés :) Savez-vous, messieurs, que vous avez devant vous un des vaillants hommes du siècle? C'est un brave à trois poils.

Le témoin. — Vous me rendez confus, monsieur le président... Nous savons ce que vous savez faire aussi.

Le président. — Notre connaissance s'est faite à l'armée; vous commandiez une compagnie de francs tireurs...

Le témoin. — Vous étiez lieutenant de mobilisés.

Le président. — La guerre est une belle chose, mais, ma foi, la cour d'assises a aussi quelques agréments.

Le témoin. — Vous souvient-il, président, de cette demi-lune que nous défendîmes ensemble ?

Le président. — Une demi-lune? C'était, sur ma foi, une lune tout entière.

Le témoin. — C'est pardieu vrai! (Au jury :) J'y fus blessé à la jambe d'un coup de biscayen dont je porte encore les marques : tâtez un peu, s'il vous plait! Vous sentirez quel coup c'était là.

Le président (ôtant sa toque). — Et là, à mon front... Voyez-vous ?

Le chef du jury. — Oui... je vois quelque chose.

Le président. — C'est un coup de mousquet que je reçus dans une sortie.

L'avocat général (ouvrant sa robe). — Voici un coup de lance qui me perça de part en part!

Le défenseur (jeune stagiaire plein d'illusions). — Mon

grand-père a eu la tête emportée à l'assaut de Sébastopol...

Le président.— Vous devriez vous abstenir, défenseur, de rappeler des souvenirs irritants.

Le défenseur. — (A part.) Sapristi... (Haut.) Mais, plus tard, mon grand-père a failli tuer le maréchal de Molkte !

Le président. — Après avoir eu la tête emportée ?

L'avocat. — (A part.) Aie! (Haut). Je ne permets pas qu'on suspecte mon patriotisme ! (Acclamations.)

L'accusé (la main sur le bouton de son haut-de-chausses). — Et moi, je vais vous montrer une furieuse plaie.

Le président. — Il n'est pas nécessaire... Nous le croyons sans y regarder.

Le défenseur. — Ce sont des marques honorables, qui font voir ce que l'on est !

Le président. — Le jury appréciera !

L'audience est suspendue.

* * *

Un étranger (au garde municipal de service). — Pardon, militaire, mais de quoi donc ces messieurs s'occupent-ils ici !

Le municipal. — Vous ne comprenez donc rien ? C'est un procès de presse.

LE MOTIF DE ZOLA

On a bien voulu reconnaître que Zola n'était pas vendu à Rotschild, qu'il n'avait pas besoin de notoriété, qu'il ne pouvait que perdre son repos et compromettre

sa situation de littérateur en assumant la responsabilité de son attaque. On l'a donc, dans l'embarras où l'on était, accusé de manie, de vanité, de folie des grandeurs, etc. On n'a pas cherché, on n'a pas eu l'idée de chercher dans son œuvre l'explication de sa conduite.

On la trouvera pourtant, lumineuse, certaine, si l'on veut se donner la peine d'ouvrir ses livres, depuis *Mes Haines* jusqu'aux *Trois Villes.*

... Je ne cherche pas la définition de cette personnalité puissante qui réunit en elle un violent réaliste, un poète lyrique épris de la vie, un écrivain double, issu à la fois des romantiques et des scientifiques, un disciple de Hugo et de Balzac. Je laisse l'explication de tout cela, et je dis simplement que l'œuvre de cet homme est dominée par l'amour de la vérité.

Le romancier, le critique d'art, de littérature, de théâtre, n'a jamais consenti à céler la plus minime partie de ce qu'il avait découvert du vrai. C'est la raison, l'unique raison de ses écarts de plume, des duretés, des grossièretés qui lui sont reprochées aujourd'hui, alors que l'on se garde bien de mettre en valeur tant de pages, délicates et tendres. C'est la raison de ses campagnes de presse pour la peinture maudite d'Edouard Monet, pour le talent méconnu de Duranty, contre l'art officiel, contre la littérature à la mode, contre le théâtre convenu. C'est la raison qui lui fit écrire le sombre livre de l'*Assommoir* et le livre d'espoir de *Germinal.* C'est la raison qui l'a fait se soumettre à l'examen du docteur Toulouze... Les preuves pourraient s'ajouter aux preuves, les citations aux citations. Que les hommes de bonne foi prennent n'importe quel livre de Zola, et, même en désaccord avec lui, heurtés par lui, ils reconnaîtront que c'est la

passion de la vie, de la vérité, qui anime l'écrivain, que c'est là le motif supérieur, désintéressé, qui a fait de lui l'homme d'action réclamant la lumière et la justice aux magistrats de la cour d'assises et aux jurés de la Seine.

GUSTAVE GEFFROY,
rédacteur au *Journal*.

PAROLE FÉCONDE

De tous ceux qui, d'un digne orgueil, ont le culte de l'intelligence, de la science et de l'art, et qui de France et de l'Etranger lui adressèrent le cri révolté de leur cœur, — Emile Zola vient de mériter plus superbement encore !

Un général auparavant ignoré, un de Pellieux, venait de terminer une sournoise déposition par ces mots insolents et de mauvais drame, qui ne sont pas de mise en la présente tragédie : « On accuse des officiers qui ont versé leur sang sur les champs de bataille, alors que d'autres étaient on ne sait où... ». Front rougit, comme de l'éclat de gloire qui lui vient du monde entier, sinon de la France, le geste simple et haut, ne craignant de demander témoignage aux générations futures, debout, Zola regarda en face cet homme au visage trop ravagé, au regard et au crâne qui fuient : « Je demande la parole!... On peut servir la patrie par l'épée et par la plume. Le général de Pellieux a eu ses victoires? J'ai eu les miennes. Je lègue mes œuvres à la postérité : entre le général de Pellieux et Emile Zola, elle choisira ! »

Les applaudissements éclatent, cette fois, courbant la

tête de l'autre — courbant idéalement, plus loin, dans Demain, la lame inutile des sabres!...

Ah! tous ces hommes dorés et galonnés, les traits effacés ou féroces, insolemment immobiles sur les lèvres trop muettes, et qui vinrent devant ce tribunal étrange compromettre l'Armée respectable, celle du sol, la patrie en armes pour le danger, l'Armée sainte qui demeure au-dessus d'eux, — nous les ont-ils servis leurs états de services, et leur sang répandu ou à répandre! Sur quels granits réduits vite en poussière ont donc été inscrites les dates glorieuses de leurs victoires, que nul ne s'en souvient?... Pellieux, du Paty de Clam, Esterhazy... Ne sonnez pas aux champs, clairons! Comme eux-mêmes, il sied que vous restiez muets...

Je ne veux pas répéter, douloureux, ce que de vrais Français, un peu partout, disaient autour de moi, cette semaine : qu'avec de tels chefs, il ne serait pas possible d'établir un plan de campagne!... Le doute était dans leur âme, et ils se souvenaient qu'avant 1870, aussi, la vide rhétorique militaire vantant le sang répandu et à verser s'était sinistrement enflée...

Ah! quand le péril national se lève et irrue aux frontières, heureusement ce n'est pas avec des galons et des panaches qu'on le repousse, ainsi qu'avec de risibles épouvantails. Qu'on se souvienne aussi des années lointaines où, la patrie proclamée en danger, l'armée des va-nu-pieds héroïques se précipita les cœurs battant à l'unisson de la charge des tambours, contre l'Europe coalisée et écrasante!

La France n'eut pas, alors, recours à de grands chefs paperassant en de routinières officines, elle n'eut pas pour nécessaires des Pellieux parlant de son sang :

mais, nécessairement, et comme l'élan incarné de son vrai et saint patriotisme, des rangs des humbles et prodigieux soldats, ces hommes surgirent qui s'appelaient : Hoche, Marceau, Kléber !

Est-ce à dire, pour le présent, que l'on doive soutenir le cri entendu l'autre soir au Palais : « Vive l'Armée, moins les chefs... » Pour protester, il suffit de voir du colonel Picquart la calme tête affinée, forte et douce.

* * *

Grands chefs d'autrefois, et colonel Picquart de maintenant, et tous les fils de France levés pour la défense du giron maternel, — Zola les salue, et trouve qu'à l'égal de lui-même, ils ont servi la patrie. Comme il est sûr que demain, si le péril venait, les hommes de maintenant la serviraient encore et mèneraient à la victoire — même les ronds-de-cuir des Bureaux de la guerre.

. . . .

Oui, quand, au lieu de prononcer une parole qui délivrerait la France d'une angoisse qui confine à la folie, — ces généraux n'ont de phrases que pour accabler, sans donner de preuve et en récidivant d'illégalité, un homme que leur attitude même démontre innocent ! quand ils n'ont d'autre souci que couvrir et soi-même, et d'autres dont la culpabilité tremble à une demi-lumière qu'un tribunal civil les aide à éteindre : oui, Zola avait le droit, avait le devoir de se dresser dans l'atmosphère de son renom universel, et, regardant ces fronts irrémédiablement marqués d'infériorité, — faire taire ce bruit des sabres sous le salut de l'intellectualité, par quoi seulement l'Homme se rend digne d'être homme !...





Nous savons le mépris, l'irréconciliable haine même, que la plupart des hommes d'épée, pour les hommes de pensée professent. C'est ainsi que les littérateurs surtout, prennent toutes précautions pour celer cette tare, pendant le temps qu'ils passent au régiment. Mais les temps marchent, les temps ont marché, — et ceux-ci viennent, où il sera plus glorieux, en effet, de répandre de la Pensée que du sang.

Les patries (hélas! pourtant que de fois verrons-nous encore se ruer en insulte la tourbe des imbéciles, sous des excitations criminelles!), les patries, en un avenir inéluctable, sauront la distance qui sépare les porteurs d'Idées, des fonctionnaires de l'Etat, fussent-ils porteurs de chamarrures et d'éclatants uniformes...

(Et, en passant, assurément, on en arrivera à penser qu'il est peut-être peu digne, de part et d'autre, de donner des missions d'espionnage international à des soldats? Peu digne, et dangereux : car il sera peut-être avéré avant peu que l'espionnage peut doucement conduire à la trahison certains hommes de caractère douteux!...)

Puis, à mesure que les voix des intelligents qui sont des nationaux, mais, à la hauteur de leurs rêves, ne trouvent plus l'arrêt des frontières, — enfin arriveront à ce premier et étonnant résultat : apprendre à tous les hommes à se regarder en face, à considérer que tous ils ont même visage, — sans doute se demandera-t-on pourquoi toute une caste d'hommes apprend, depuis les temps d'animalité, à donner et à recevoir la mort?

Bravoure, dévouement, devoir! nous dit-on. Oui, quoique ces hommes, soldats par goût, par quelque hérédité peut-être sanguinaire, aiment particulièrement la lecture de l'Annuaire militaire, escomptant les chan-

ces d'avancement et aussi de plus grosses soldes, hélas! Il est déplaisant encore de les voir souhaiter les guerres, insoucieux de la pauvre chair à canon, et seulement songeant « qu'en temps de guerre l'on marche plus vite » — si l'on n'est pas tué, et si les camarades le sont!

Sentiment qui n'est pas en telle ou telle nation en armes et au guet, mais est européen... Brave tout autant nous apparaît Zola, et pour de plus nobles motifs. Car c'est l'insulte qui accueille son acte d'honnête homme, son geste d'Intellectuel complet, c'est-à-dire talent et caractère indéviables! Et, à voir les énergumènes rôdant par troupes autour du Palais de Justice on tremble aussi de la certitude que Zola quotidiennement risque de verser son sang tout comme le Pellieux et pour une cause dont ni lui ni ses amis ne seraient soucieux : la Vérité pour elle-même et l'honneur de l'Humanité!

La parole de Zola a été l'éclair splendide de cette nuée orageuse et louche amassée autour d'un tribunal complice du mensonge! Nous sommes la minorité, naturellement : il n'est que ce dévié russe, Tolstoï, pour trouver, comme il vient de le déclarer en substance, que l'on doive se ranger du côté du Grand-Monde « parce qu'il a nécessairement raison »! Toute l'histoire de l'humanité contredit à cette assertion d'illuminé qui a perdu le sens de la Vie : les minorités seules ont raison, car la multitude est lâche! Dans les minorités se retrouvent constamment les hommes de pensée et de cœur, — et le progrès n'avance sur la lâcheté et la brutalité, que par l'effort souffrant du petit-nombre...

Entre les Pellieux et vous Maître! cette minorité de toutes nations, d'où sortira la meilleure postérité et le

clair Jugement, dès maintenant a choisi!... Sur les ténébreuses machinations, sur la coalition des intérêts obscurs, sur le mensonge et le reste de Brutes qui gît et se réveille en l'humanité, vous avez prononcé la parole de revanche, — mais surtout vous avez émis le Verbe fécond!

René GHIL.

---

15 Mai 1898.

M. Manau, procureur général auprès de la Cour de Cassation, a, dans son réquisitoire, rendu hommage à la générosité des mobiles qui ont poussé M. Zola à intervenir dans l'affaire Dreyfus. Dira-t-on que M. Manau n'est pas un bon français? Et ne peut-on partager l'opinion de M. Manau sans passer pour un ennemi de la France? J'admire le courage de M. Zola sans croire à toutes les accusations qu'il n'a, d'ailleurs, lancées que pour tenter, par un procès nouveau, d'obtenir la revision d'un jugement dont la régularité est contestée et qui a fait un grand martyr s'il n'a frappé un grand coupable.

Ywan GILKIN.

Je n'admire pas beaucoup l'œuvre d'Emile Zola, et je l'ai jugée, dans son ensemble, aussi sévèrement que M. Anatole France a jugé *la Terre;* mais comme M. France, et pour les mêmes motifs, j'admire l'attitude de M. Zola dans l'affaire Dreyfus.

Albert GIRAUD.

Dans un écrivain, postulant pour l'Académie, officier de la Légion d'honneur, tout à coup se révèle un homme d'action, un brave, un honnête homme. C'est inattendu ; c'est beau.

De Zola, les Français pourront apprendre que la raison seule doit être crue, que la conscience seule doit être obéie, qu'il faut marcher au devoir sans regarder si l'on est suivi ; les Français apprendront qu'un homme de cœur n'a pas même l'idée de mettre en balance la tranquillité de sa vie avec la gloire de lutter pour la justice, parce qu'il ne dépend plus de lui de vivre en paix dès qu'il croit la justice trahie.

Les Français l'apprendront s'ils en sont encore capables.

Comme les individus, les peuples ont besoin de sonder leur cœur de temps en temps, pour savoir « où ils en sont ». La France, qui délivra jadis la Grèce, maintient aujourd'hui la Crète sous le couteau des Turcs ; la France assiste impassible à l'extermination des Arméniens, au martyre des Cubains ; la France qui lutte pour affranchir les Etats-Unis, insulte aux Etats-Unis affranchissant Cuba ; la France qui applaudit Voltaire vengeant Calas, couvre Zola d'outrages et ne veut pas savoir si Dreyfus est coupable. Il n'y eut contre Voltaire qu'un Fléron, qui ne l'accusa pas d'être payé par le syndicat protestant ; il y a contre Zola mille Flérons plus vils, dont l'âme, incurablement vénale, ne peut croire qu'à la vénalité d'autrui.

La nation française roule en ce moment vers les suprêmes déchéances. L'acte de Zola, lui ouvrant les yeux sur l'abîme, pouvait l'amener à se ressaisir. Du moins, il aura rassemblé, de tous les points de l'horizon,



du fond des laboratoires, des cabinets d'études ou des ateliers, les derniers amants de la liberté. Ils sont peu, mais ils sont forts, parce qu'ils ne redoutent rien que de perdre le respect d'eux-mêmes.

Quand ils succomberont, ils laisseront au monde l'impression qu'il y avait réellement une France, hors de la tourbe des délateurs, des bourreaux, des histrions et des esclaves.

Urbain GOHIER,
Rédacteur à l'*Aurore*.

LES INFAILLIBLES

Le Pape, chef de l'Église catholiques, a fait proclamer son infaillibité. Il ne faut guère s'en étonner : de tout temps, les pontifes des religions diverses se sont voulus infaillibles ; ils vivent en commerce constant avec les Dieux, et, tant qu'un autre Dieu, plus jeune, ne l'a pas détrôné, le Dieu qui règne, nécessairement, ne se trompe jamais.

Voici maintenant que l'Armée, fidèle servante de l'Église, comme sa fille aînée, crie que les chefs militaires sont, eux aussi infaillibles. La classe bourgeoise approuve : elle s'incline devant les autels, et vocifère furieusement : « Vive l'Armée ! » Elle songe qu à agir ainsi elle sauvegarde sa puissance. Et le populaire, qu'elle s'efforce d'avilir et de laisser dans l'ignorance native, est prêt à la croire, et à promulguer la double infaillibilité des prêtres et des soldats.

Juifs, protestants, athées seront, bientôt, passibles des

peines les plus graves. On les jugera sommairement. Sans doute, les tribunaux ecclésiastiques seront rétablis ; peut-être, pourtant, se contentera-t-on de traduire ces nouveaux criminels devant les tribunaux militaires. La justice militaire est rapide, et elle admet peu la discussion; c'est là un fait que Tacite constatait déjà : *Credunt plerisne militaribus ingeniis subbilitatem deesse, quia castrensis jurisditio secura et obbusior ac plura manu agens calliditatem fori non exerceat. (De Vita et moribus Julii Agricolae, cap. IX.)*

Alors que, lâchement, une « majorité compacte » s'agenouille dans les églises et sourit à la schlague que lui administrent les généraux, Emile Zola, sûr de sa conscience, s'est levé bravement, et il a dit sa conviction. Un juif lui semble avoir les mêmes droits qu'un autre citoyen, et il estime que des officiers peuvent commettre une erreur. Affirmer de telles idées, c'est, aujourd'hui, être révolutionnaire. Zola a donc agi en révolutionnaire, — et en homme libre. Les criailleries et les brutalités des inconscients, — et des hypocrites, — ne l'ont pas intimité, et il sied qu'on l'on admire et qu'on l'on loue hautement.

A. Ferdinand HEROLD.

Avons-nous, en France, la liberté de penser? Oui : Zola a donc le droit d'être favorable à Dreyfus.

Les journalistes et littérateurs ont-ils, en France, le droit de faire servir leur plume à exprimer leurs propres opinions? Oui : Zola avait donc le droitd'écrire dans

5

un journal pourquoi il défendait Dreyfus et réclamait la révision du procès.

Zola n'a usé que d'un droit, et s'il est réellement convaincu, il n'a rempli qu'un devoir, — courageusement.

Mais ce qui n'est pas dans le droit des foules, c'est de manifester dans la rue *contre une opinion*, c'est-à-dire de vouloir imposer au petit nombre celle de la majorité, celle-ci fût-elle la seule évidemment bonne.

René JACQUET,
Directeur de la *Revue Lorraine*.

A ZOLA

Il faudrait que tout grand écrivain pût, le jour venu, montrer une âme de héros.

Et en France, maintenant, l'héroïsme c'est de braver la foule instinctive, du haut d'un idéal de raison, de justice, de vérité, quand ce pauvre peuple-roi, aux atavismes de servitude qu'il a dans le sang, et que ses exploiteurs de toute catégorie exespérent, s'immole lui-même frénétiquement.

Contre Emile Zola devait se dresser l'immémoriale idolâtrie de la Force, — « Vive l'Armée! », — et l'antique religion des pouvoirs sociaux. Il allait se heurter, de plus, à un étrange réveil de fanatisme ethnique dû aux mensonges de l'antisémitisme, ce « socialisme des sots » comme l'a défini Bebel. Le condamné, qu'il déclarait innocent ne pouvait pas ne pas avoir trahi, étant Juif et l'Etat-Major affirmant la trahison. La foule soi-disant républicaine et même, çà et là, révolution-

naire, appartient encore, inconsciente, au christianisme persécuteur et au sabre. Le moyen âge l'habite et la mène. Il faut la plaindre en redoublant de courage pour l'œuvre de révolution réelle, d'affranchissement des intelligences et des sensibilités. Des siécles, peut-être, seront nécessaires. Et bien des héroïsmes pourront sembler inutiles, mais pas un effort ne se perd, et la victoire, un jour, sera *faite* de toutes ces apparentes *défaites* des apôtres. Emile Zola, par son acte, a marqué sa place de gloire au premier rang des grands vaincus qui auront préparé les temps nouveaux.

Superbe, au total, est son œuvre de romancier. Pourtant son acte la dépasse. Une preuve en est que par centaines de mille se comptent les admirateurs de celle-là, et que celui-ci n'a eu pour soi qu'une poignée d'hommes, — élite internationale d'amants intransigeants du Juste et du Vrai.

Léopold LACOUR.

Quand l'acte de Zola n'aurait eu pour effet que d'éveiller de peuple en peuple, par delà les frontières, le sentiment d'une vaste conscience indivisible, intéressée à la manifestation de la Vérité et de la Justice partout où elles sont en cause, ce serait déjà l'un des plus importants évènements de ce siècle.

Camille LEMONNIER.

Pour la Justice et pour la Vérité, Emile Zola a offert son honneur, sa vie.

Presse vendue, canaille stipendiée, ignorants abusés, sectaires et sots, jésuites et cétariens, puissances d'Etats coalisées, il a bravé toutes les haines et tous les dangers, noblement dédaigneux des menaces et des calomnies, des outrages et des clameurs, et calme comme un héros, il s'est levé pour la défense du Droit dans la France parjure à la Révolution.

Autour de Zola et de Clemenceau, admirables tous deux par l'intelligence et par le cœur, se groupèrent les quelques-uns qui, en notre pauvre France résignée, énervée, domptée, demeurent quand même passionnés de Justice, d'Egalité, de Fraternité, invinciblement attachés aux principes de tolérance et de pensée libre.

Entre eux et la foule des imbéciles, des soudards, des hypocrites, des cagots, l'Histoire jugera. Mais, déjà, le monde entier a prononcé, et, dans la stupeur où l'a jeté l'attitude de la France, abandonnant pour sa honte les traditions de justice et de générosité qui firent sa suprématie morale, il a décerné à Emile Zola la palme due aux grands citoyens qui honorent l'Humanité.

HENRY LEYRET.

MON CHER CONFRÈRE,

J'ai essayé de faire tenir en deux pages, comme vous l'exigez, mon opinion sur l'acte de Zola. Je n'y ai pas réussi. Il faudrait examiner les trois procès, peser la bonne foi des uns, l'inquiétude explicable des autres,

l'ignorance, les scrupules de ceux-ci, la confiance honorable mais trop étroite de ceux-là ; il faudrait dire encore à quel point il est nécessaire qu'à tout homme d'aujourd'hui l'idée de justice paraisse supérieure à l'idée de patrie, etc. Tout cela ne peut tenir en quelques lignes. Et pour résumer en une phrase toute ma penée, je me contenterai de rappeler à ceux qui blâment aveuglément ce grand acte de conscience héroïque, un mot terrible de Siejès : « Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes ».

MAURICE MAETERLINCK.

Emile Zola restera l'une des plus admirables figures de tous les siècles, non pas par ses œuvres qui sont discutables, mais à cause de ce sublime cri de justice et de vérité qu'en dépit de tout il fit resentir sous les voûtes des vieux temples en ruines.

J'ajouterai ces paroles de Dante : « Et si le monde savait quel cœur il eut, après l'avoir beaucoup loué, il le louerait plus encore. »

GEORGES MARLOW.

NOTRE CRI

Honneur à Zola ! Que ce soit notre cri de ralliement, à nous, les républicains de France, qui luttons, et lutterons jusqu'au bout, pour défendre contre les entreprises

des scélérats la vérité dont ils ne veulent pas, eux, qui mentent; la lumière dont ils ont peur, eux, les hommes de nuit; la justice qui les condamne, eux, les coupables; nous qui combattons pour sauver la liberté, pour sauver la République; nous qui donnerons notre temps, nos peines, notre labeur, notre vie, pour épargner à la France, à la France bien-aimée, le sinistre fléau, la honte inexprimable d'une dictature militaire.

Honneur à Zola! Car, en cette époque de lâcheté et d'avilissement, il a été le courageux, entre tous, et le fort; car il s'est — lui, riche, magnifiquement, en talent et en gloire, et pouvant, certes, planer au-dessus des misères humaines, mais pensant qu'il n'avait pas le droit, étant homme, de s'isoler dans ce superbe égoïsme — il s'est jeté dans la bataille ardente; sachant qu'il serait insulté, diffamé, calomnié, cloué au pilori, mis sur la claie, traîné dans la boue; mais sûr de sa conscience et de sa force, et décidé à ne reculer devant rien.

Honneur à Zola! Car c'est en vain qu'ils ont, les scélérats, lancé sur lui, en meute aboyante, la cohue lamentable des imbéciles; en vain qu'ils ont essayé de e salir; en vain que, ne pouvant rien contre lui, ils ont, ne reculant, eux, devant aucune infamie, fouillé, comme hyènes et chacals, de leurs ongles voraces, la fosse où reposaient les os de son père. — Quand c'est pour la justice et la vérité que l'on combat, que l'on souffre, le pilori se change en haute colonne de gloire, la claie devient char triomphal, et les poignées de boue, éperdûment lancées, s'éparpillent en fleurs odorantes, sous les pas du vainqueur.

Oui, peut-être, ce moment où nous sommes appartient à l'erreur, au mensonge, au crime; mais qu'importe?

déjà le douloureux Aujourd'hui passe, est passé; déjà se lève, au bout de l'horizon, l'aube blanche de Demain.

Ah! Maître, combien leurs outrages vous grandiront aux regards de la postérité! et comme nous autres, simples soldats dans cette armée du Droit où vous avez pris rang de capitaine, nous sommes heureux d'être aussi, un peu, à notre tour, insultés, bafoués, éclaboussés, parce que cela, toute proportion gardée, nous rapproche de vous, nous associe à votre œuvre!

Et qu'importent ces outrages! qu'importe la haine empoisonnée des méchants, la fureur aveugle des sots? On est sur la terre pour faire son devoir; il en adviendra ce qui pourra. Ce qu'il faut c'est avoir la conscience tranquille; et le reste n'est rien; — n'est-ce pas?

Oui, la route, parfois, paraît bien longue et rude, et la montée escarpée; les pieds saignent; le front ruisselle; on est las; tantôt sous le soleil de flamme, tantôt le visage flagellé par les lannières âpres du vent; mais qu'est-ce que cela fait?... Qu'est-ce que cela fait que les genoux, de fatigue, fléchissent, si l'âme reste forte, inébranlable, sereine; si, arrivé à la fin du voyage, à la mort, on peut se coucher pour dormir le grand sommeil, sans crainte de mauvais rêve?...

Travaillons, luttons, marchons; nous sommes dans la la bonne voie; l'étoile qui nous guide — que vous nous montrez du doigt. Maître — ne ment point; et sa lueur n'est pas de celles que les brouillards humains, stagnant au ras du sol, peuvent étouffer, éteindre; marchons toujours, et toujours d'un pas plus affermi, non pas, certes! insoucieux des blessures reçues, des souffrances endurées, mais, comme au temps des sacrifices faits



pour rendre les Dieux propices, offrant à la Vérité que nous servons, à la Justice dont nous sommes les fanatiques, à la Liberté que nous adorons, nos larmes et notre sang.

LUCIEN VICTOR-MEUNIER,
rédacteur au *Rappel*.

30 mai 1898.

UN MATIN, CHEZ EMILE ZOLA

Durant le procès, un matin, je suis allé prendre Emile Zola, chez lui, pour l'accompagner à la Cour d'assises, Il achève de déjeuner, et il est fort calme; les longues et terribles séances ne l'ont pas fatigué; ces hurlements de mort qui, chaque fois, le poursuivent, à son entrée et à sa sortie du Palais, ne l'ont même pas énervé; en voyant la justice civile se prostituer à la justice militaire, la toque du juge, coiffer le sabre du soldat, il n'a pas senti les atteintes du découragement, au contraire. Il y a sur son visage reposé et souriant comme une grande tranquillité joyeuse. Ce n'est pas de l'orgueil, mais la satisfaction intime, contenue, profonde que donne le devoir accompli. Il est plein d'espoir, parce qu'il est plein de foi... Près de lui, une pile de journaux intacts sous leur bande; deux ou trois seulement dépliés et parcourus rapidement; d'abjectes outrages, des entassements d'ordures, de sinistres appels au meurtre, comme toujours. Il n'a pas une plainte contre ces malfaiteurs qui le vouent à l'exécration publique, pas une colère! A peine un haussement d'épaules... Il font leur métier

et gagnent leur argent... C'est juste! Je remarque d'ailleurs, que, depuis ces événements, Zola est moins nerveux, moins fébrile que d'habitude, il se possède davantage — corps, cerveau et âme. On sent, non seulement que sa conscience ne lui reproche rien, mais que chaque jour, chaque heure, chaque minute apportent à sa conviction un renfort d'énergies nouvelles, et comme une plus inébranlable sécurité dans la justice de son acte. Devant l'Iniquité monstrueuse, il n'a pu faire autrement que ce qu'il a fait, son acte est tout simple. Il est à la fois impulsif et raisonné. C'est un cri de pitié et de vérité parti en même temps de son cœur et de son esprit. S'il ne l'avait pas poussé, ce cri, si, comme tant d'autres en qui étaient les mêmes certitudes, mais non la même passion et le même courage, s'il avait en face du crime, gardé un criminel silence, sa vie eut été à jamais empoisonnée; jamais plus il n'aurait dormi!.. Arrive donc ce qui doit arriver! Il est prêt à sacrifier sa liberté, à donner sa vie, pour le triomphe de sa cause, qui est celle de l'humanité...

A ses gestes calmes, à sa voix assurée, à son regard résolu, je vois, je comprends, j'entends tous cela. Et devant cet homme si simple et si fort, qui, pendant ces heures tragiques, n'a pas conuu la moindre défaillance, dont la grandeur d'âme a grandi avec les insultes, avec les menaces, une émotion immense m'emplit le cœur... Je sais maintenant ce que c'est qu'un héros...

Des cris de : « A bas Zola! » nous viennent de la rue, stupidement poussés par des gens qui passent. Zola n'entends même pas ces cris, ou il les dédaigne. Le voilà maintenant qui expédie quelques lettres, range quelques papiers, donne des ordres aux domestiques...



Il n'oublie rien, pas même de vérifier si l'on a renouvelé l'eau de son petit chien, Pinpin, qui trottine derrière lui, avec une agitation inaccoutumée, car il comprend qu'il y a quelque chose de changé, dans la maison, puisque son maître va sortir encore, aux heures où il travaillait.

Et la maison, pourtant, a comme un air de fêtes. Si la haine est au dehors, à l'intérieur, c'est la fidélité, l'hommage, l'admiration, l'encouragement... Des milliers de lettres, des milliers de télégrammes, encombrent les tables, les meubles, venus des quatre coins du monde... Partout des bouquets, des couronnes, de hautes gerbes de fleurs... Le cabinet de travail, le salon, la salle de billard, l'escalier en sont pleins... Il y en a de fastueux, il y en a de tout petits aussi, de pauvres fleurs humbles et qui ne sont pas les moins touchantes... J'en remarque un, fait de quelques violettes toutes pâles et fanées. Il vient de loin... Et c'est une mère qui l'envoie, une malheureuse mère dont le fils, pour une seconde de révolte, pour un geste impossible à maîtriser, a été condamné, par un conseil de guerre, à mourir en pleine force de jeunesse et d'espoir!..

Quand nous sortirons — car l'heure et venue de partir — Zola entendra, dans la rue, les clameurs de mort, et il verra se précipiter aux portières de sa voiture les camelots de la servitude, devenus les camelots du crime.

Hurlez, pauvres diables, hurlez, dans les rues de ce Paris, qui a donc oublié les menaces, les tas de cadavres, les fournées rouges des conseils de guerre de 1871 ! Hurlez! Le jour reviendra plus prochain que vous le pensez, et plus sanglant, je vous le dis, où vous com-

prendrez que ce n'était pas Zola que vous insultiez, mais vous-mêmes; et quand vous criez : « A mort », que c'était sur votre liberté et sur votre vie, que vous déchainiez le meurtre!

Octave MIRBEAU.

Nous n'aurions pas le droit d'intervenir dans l'affaire Zola parce qu'étrangers? Mais tout homme, étranger ou non, a le droit et le devoir d'intervenir dans une affaire comme celle-ci.

Dans le sentiment de la moitié des Belges, la France n'est pas seulement une nation amie, c'est une nation sœur, et elle le resterait même si toute amitié venait à disparaître. Pour des raisons de langue et de race, un gros morceau de la Belgique est une terre française à laquelle d'heureux hasards historiques ont permis de conserver une autonomie perdue par les autres parties de la Gaule. De même que les Belges du Nord vivent moralement et intellectuellement avec les Néerlandais de Hollande, les Belges du Sud aiment et pensent à peu près comme les Français de Paris, et s'il y a un reproche à faire à quelques-uns d'entre eux, c'est d'être tellement francisés de cœur et d'esprit qu'ils en oublient parfois leur devoir d'être d'abord eux-mêmes et qu'ils se contentent trop souvent d'un patriotisme superficiel.

Socialistes, progressistes, doctrinaires, catholiques même, nous sommes ici en général très attachés à certaines petites libertés. Nous croyons qu'il est indispensable de pouvoir parler, écrire, se réunir, manifester, même quand cela déplait au gouvernement; nous enten-



dons encore que le gouvernement soit toujours l'expression d'une volonté nationale, et notre idéal n'est pas de détruire le parlementarisme, c'est simplement de l'améliorer. Or, un grand nombre de principes qui nous sont chers, sont mis en danger par l'affaire Dreyfus. L'antizolisme devient de plus en plus une nouvelle Boulange où nous revoyons les mêmes fripouilles exploiter de généreux sentiments de patriotisme au profit d'une dictature militaire.

Si malgré Zola et les intellectuels qui se groupent derrière lui, l'opinion publique française ne parvient pas à se libérer des sycophantes qui la terrorisent, si, préoccupés de mesquins soucis électoraux, les parlementaires persistent dans leur piteuse attitude, on verra apparaître demain un sabre sauveur, un sabre ayant un chapelet pour dragonne, et ce sera le troisième empire.

Pouvons-nous rester plus impassibles qu'autrefois devant le danger qui menace nos voisins! Avons-nous marchandé notre appui moral à ceux qui ont jadis défendu en France les principes politiques qui nous sont chers? Qu'avons-nous fait après le 2 décembre? Qu'avons-nous fait pendant toute la durée du règne de Badinguet? Qu'avons-nous fait au 16 mai? Qu'avons-nous fait sous la Boulange? Ne devons-nous pas rester dans la tradition?

Si faible que puisse être notre appui moral, pouvons-nous hésiter à le donner?

Et ce devoir ne s'impose-t-il pas aussi à tous les Belges simplement soucieux du salut du pays? Une république française, qu'elle soit opportuniste, qu'elle soit radicale, qu'elle soit socialiste, c'est une garantie de paix pour l'Europe et on comprend parfaitement pour-

quoi elle est détestée de certains professionnels de l'assassinat international. Un troisième empire, c'est inévitablement la guerre. La désirons-nous? Pouvons-nous espérer que nous serons capables de faire respecter nos frontières? Pouvons-nous espérer que notre indépendance n'en souffrira pas?

Et nous resterions impassibles et taciturnes devant tous ces dangers? L'abstention ne peut être conseillée que par des têtes de linotte ou par les plus dangereux de nos réactionnaires.

—

J'ajouterai une dernière réflexion; si nous n'avions pas manifesté *pour*, notre silence aurait été exploité *contre*.

MONSEUR,
professeur à l'Université Libre de Bruxelles.

A EMILE ZOLA

Maître, vous aviez tout conquis à force de travail et de persévérance, à force de génie. Vous n'aviez qu'à vous laisser vivre dans la gloire, le légitime orgueil de l'œuvre accomplie. Mais, à l'impassibilité égoïste de Gœthe, vous avez préféré l'inquiétude charitable de Tolstoï. Et vous y avez ajouté votre personnelle énergie d'écrivain militant. Vous avez parlé très haut pour la justice et la vérité, malgré votre connaissance de l'absurdité des foules, de leur effroi de la lumière, de leur lenteur à découvrir le bon chemin. — Hier, je vous



admirais, de loin, comme notre chef littéraire; mais aujourd'hui, — penché que vous êtes sur ce qui souffre, — je vous aime, de près, avec tout mon cœur d'homme.

MAURICE MONTÉGUT,
Rédacteur au *Journal.*

Avril 1898.

Pendant le procès Zola, nous fûmes tellement écœurés de tout ce qui se passait d'ignoble, que quelques-uns de nous prirent fait et cause pour Zola. Non seulement pour la personnalité du prodigieux écrivain de *Germinal*, mais surtout pour la vérité et pour la justice !

Dans une page mémorable, désormais historique, que le grand romancier adressa au Président de la République, sous ce titre : *J'accuse!* il accusait le Ministre de la guerre, les Conseils de guerre d'avoir condamné Dreyfus et acquitté Esterhazy par ordre. Il eût en cette occasion un fier courage — et certainement il le fit de bonne foi. Cette lettre fit scandale, le gouvernement hésita, puis poursuivit, choisissant les chefs d'accusation. Zola, riche, arrivé, auréolé d'une gloire universelle, fruit d'un labeur herculéen, pouvait se tenir tranquille; il marcha.

Son procès dura quinze longues audiences — un véritable martyr moral — pendant lesquelles le siège du palais où se rend la justice, fut fait en règle par la force armée et par une bande de forcenés à la solde réactionnaire, hurlant : A mort ! à l'eau ! à l'eau !

Dans le Palais, devant une salle composée, devant le mauvais vouloir, la partialité du Président, Me Labori

son défenseur, combat pied à pied, citant par force les témoins à comparaître.

Dans ce sanctuaire où la *Justice* doit se rendre égale pour tous, où la lumière doit se faire jour quand même, où l'on jure de dire toute la vérité, rien que la vérité, on murmure, on clame, on proteste, on approuve, on *ment,* on se contredit, on s'accuse, on s'injurie, on se gifle !

Et enfin on impressionne les jurés, on pèse sur leur jugement, on intimide, on menace et on arrache enfin une condamnation !

Tout cela est flagrant, tangible ; on va en référer à la Cour suprême, au Parlement. On interroge le gouvernement qui répond d'un cœur léger par le verbe de Méline pain cher :

Ne parlons plus de tout cela !

Et le Parlement — moins 40 (les socialistes) — opine du bonnet, approuve ! ô valets !

C'est le régime du sabre en perspective, c'est la Dictature militaire en évidence, le régime Césarien qui montre le bout de l'oreille.

Nous n'avons plus qu'une chose à faire : charger notre fusil et attendre l'heure ! Comme disait Victor Hugo en parlant du gouvernement de Bonaparte :

> Nous ne laisserons pas le peuple s'assoupir;
> Oui, nous appellerons jusqu'au dernier soupir,
> Au secours de la France aux fers et presque éteinte
> Comme nos grands aïeux, l'insurrection sainte.

E. MUSEUX.
Rédacteur à la *Question Sociale.*



On a dit que Zola, par son acte courageux et noble, avait sauvé l'honneur de la France. Non, car la France le « conspue ». Mais nous devons à Zola de pouvoir ne pas désespérer de l'humanité, au moment où les principes de justice, de vérité, de loyauté et de franchise auxquels la France avait initié le monde, sont méconnus par elle.

EMILE ROYER,
Avocat.

Le procès Zola sera, devant la postérité, un des plus beaux titres de gloire du mâle auteur de *Germinal*. Et ce sera l'honneur de la Belgique d'avoir été associée à cette gloire. C'est de chez elle qu'est arrivé à Emile Zola le premier cri d'admiration, avec le premier encouragement. Elle a compris sa grande âme, sa grande action, et tout ce qu'il y avait de beau, de juste, de généreux dans ce courage et cette héroïque indignation. Elle a plaint la France de son aveuglement et de son ingratitude envers un fils injurié à force de dévouement et avili à force d'amour. Et ce fils, par sympathie dans la souffrance, est devenu, de ce jour-là, un peu le sien.

LUCIEN SOLVAY,
directeur du journal *Le Soir*, de Bruxelles.

Bon pour les vulgaires artistes de se plaire au triomphe des mots, aux pompes grotesques des Académies, aux baisers fétides et déshonorants de la critique. L'on n'est

un poète souverain, comme Dante, comme Byron, comme Agrippa d'Aubigné, qu'à la condition de vivre sa vie, de revendiquer sa part dans l'activité humaine, de combattre dans la mêlée, de prendre contact avec le monde. Les maîtres dignes de ce nom réalisent leurs œuvres dans l'existence quotidienne.

Or, pour ces élus, l'œuvre d'art, par excellence, est l'invention de la Cité, la genèse du Héros, cette maïeutique sublime, qui pétrit l'intelligence humaine, cette maïeutique où Socrate excella...

Michelet a montré le processus de l'héroïsme à travers les étapes de l'humanité. Poète, artiste, il a compris la bêtise ignominieuse du soldat par tous les siècles, l'abjection des conquérants les plus laurés, depuis Alexandre jusqu'à Bonaparte. Peuple, il a honni les héros malfaisants, qu'il se vante avec un fier orgueil de ne point prodiguer dans son histoire. Il montre la route sacrée qui va de Prométhée au *juste* moderne, en passant d'âge en âge par tous les martyrs de la conscience et de la raison.

Eschyle et Socrate posent son idéal. Au cri de Prométhée, attestant, sur le Caucase, la « Justice, sa mère » tandis que le vautour de Zeus ronge son foie immortel, répond la sentence magnanime de l'Eutyphron, évangile des futures cités : *Rien que le juste n'est divin.*

Le héros est anti-chrétien. Il représente, dans leur antagonisme perpétuel, la lyre d'Apollon contre la flûte de Bacchus, la loi contre la grâce, l'énergie virile contre les transports et les défaillances du « *monde-femme* ».

Le héros «representative man» de Carlyle et d'Emerson, est celui qui ne demande qu'à soi-même la récompense de ses œuvres, qui accepte sans restriction le plan

du monde et s'y conforme avec docilité, ne prétendant pas accaparer à son bénéfice un coin de l'infini. Il demeure athée, lors même qu'il apporte une formule religieuse, étant, par essence, l'adversaire, l'ennemi des dieux.

Cette flamme sacrée, que, dans le narthex emblématique, déroba Prométhée, les titans le passèrent aux demi-dieux qui la transmirent aux hommes comme un exemple et comme un réconfort. Elle allûme le bucher d'Hercule aussi bien que celui de Savonarolle. Elle couronne Luther à la diète de Worms. Elle monte comme une étoile, sur l'échafaud magnanime de Charlotte, de Verci, de l'anarchiste Henry, de Henry vierge et terrible comme *Parsifal*. .

Cette flamme ne meurt jamais. Nous la vîmes brûler naguère d'un incomparable éclat. L'homme juste et tenace qui mettait, hier, au service de la vérité son impétueux génie; qui, devant l'oppression militaire, la scélératesse des journaux et l'immonde lâcheté des multitudes, fit entendre la voix de la commisération et de l'équité, le héros Zola marche dans la voie royale de Prométhée. L'étincelle divine, par la fenêtre noblement ouverte, éclaire enfin les ténèbres du dix-neuvième siècle et le jour de Voltaire y dissipe la nuit. Le robuste, le généreux effort du Maître nous console et nous instruit.

Pour moi que l'envol des heures, l'inanité des espérances et, déjà, sur mon front les neiges automnales, instrument de l'hiver prochain, de la tombe nécessaire, je n'obéirai point à l'injonction des années. Heureux si brulé des mêmes ardeurs, éclairé des mêmes flammes, je dresse un temple à la justice avec les débris de ma

jeunesse morte; heureux si, marchant sur la trace des guerriers défunts et du héros vivant, je connais l'embrasement sublime de nos jours comme aux siècles mythologiques, emporte jusque aux Dieux les cœurs de bonne volonté.

LAURENT TAILHADE.

27 mai 1898.

« Le courage le plus rare est celui de penser » a dit un des plus délicats écrivains de ce temps. Ce qui arrive à M. Emile Zola, pour avoir osé penser librement et formuler sa pensée selon sa conscience, suffirait à expliquer la rareté de ce courage-là.

Ce n'est pas perspective bien séduisante, en effet, que de se voir traduit en justice, condamné par ses juges, bafoué, injurié, menacé de mort par la foule : toutes choses que le maître eut à subir et subit avec la simplicité stoïque d'un athlète de la vérité et de la charité.

Il avait acquis la conviction qu'un malheureux voué à une peine effroyable était innocent, prétendit faire éclater cette innocence dont il était sûr et employa pour cela les moyens qui lui parurent les meilleurs... Qui niera que c'est un digne usage que M. Zola fit de son indépendance d'esprit et de fortune en la mettant au service de ce que, à tort ou à raison, il considère comme l'absolue et pure équité?

Son mouvement, ses paroles, ses révoltes, toute son attitude, me semble, à moi, d'une grande noblesse,

d'une magnifique bravoure, de cette bravoure de qualité exquise et haute qui dérive du courage le plus rare de tous et le plus admirable, le courage de penser.

MARGUERITE VAN DE WIELE.

Pourquoi croyons-nous à la logique et à la psychologie de nos grands écrivains dans leurs livres aimés ? Et pourquoi devant ces faits les plus simples de la vie, les supposons-nous incapables de la moindre malice ?

MAURICE VAUCAIRE.

15 mai 1898.

Dans cette désormais historique affaire Dreyfus, l'Europe entière a défendu l'esprit de la France contre la France elle même. L'idée de justice s'imposant au-dessus des conflits des cultes et des races, fut plantée par la Révolution dans le cerveau du monde, jadis. L'humanité en fut grandie. Sa reconnaissance se prodigua au peuple qui l'avait affranchie et éclairée.

Or, aujourd'hui, il se fait que ce même peuple viole son enseignement, comme on viole un serment. Le monde n'est point encore revenu de sa surprise. La protestation est générale ; elle doit l'être.

Qu'on ne dise pas que la question est nationale. La France elle-même, depuis cent ans, l'a faite universelle.

Ces choses nous regardent, parce que les Français eux-mêmes l'on voulu.

Aussi défendons-nous et admirons-nous Emile Zola comme celui en qui se concentre, à cette heure, la vie même du droit. Rares sont les hommes qui, pendant leur existence, ont personnifié à tel point une idée qu'ils sont devenus des symboles. Emile Zola par son action simple et nette, s'est rangé parmi ceux-là.

EMILE VERHAEREN.

III

Je trouve simplement *inintelligents* ceux d'entre nous qui dénient à Emile Zola une grande beauté morale. Si leur tempérament les convie à d'autres joies littéraires, il ne s'ensuit pas qu'ils dédaignent la pensée unique de l'œuvre. Même en accordant le minimum de *beauté d'art*, il reste à ses livres assez de *beauté de vie* pour les marques d'un signe de gloire.

Il suffit, qu'ils nous disent toute la douleur de notre époque. Ils accroîssent notre mépris pour la Bourgeoisie moderne. Chacun nous donne en même temps qu'une joie, le dégout des bassesses révélées.

Nana fit pour mon adolescence plus que tous les traités de morale chrétienne. *Germinal* m'apprit la cruauté de la misère. *L'Abbé Mouret* la joie d'aimer parmi les fleurs. Le *docteur Pascal* la suprême sagesse de ne point résister à la vie et la sérénité qu'il faut avoir devant la mort!

Et récemment Emile Zola confirma par sa noble révolte la belle audace de son œuvre dont chaque volume est un coup de bélier contre les vieux murs de la société.

La Foule hurle sans comprendre ainsi que toujours. — Mais peut-être élargit-elle la brèche par où passeront des rayons de justice et de liberté.

EMMANUEL DELBOUSQUET.

J'apporte, avec un profond sentiment d'admiration, mon hommage à Emile Zola, qui voulut, une fois, *de nos jours*, faire triompher la Vérité.

PAUL FORT.

J'ACCUSE

L'ex-condamné Zola a prononcé son dernier plaidoyer. « Paris » le récent roman de l'illustre écrivain, clame haut l'acte de défense d'un... traître.

« Paris flambait, ensemencé de lumière par le divin soleil roulant dans sa gloire la moisson future de justice et de vérité », telle est la phrase finale du livre qui évoque encore la vérité en marche, le soleil semeur des clartés et des biens. Il est probable que les braves gens qui disaient : Quel diable a-t-il poussé Zola, riche et illustre, de s'engager dans l'aventure dangereuse de justicier — comprendront enfin la *folie,* la sublime folie qui a amené Zola à recevoir la bave de Drumont, les immondises de Vervoort, les bousculades du Ramollot, les jurons de la populace.

En effet, ce nouvel in-8° de la Bibliothèque Charpentier n'est qu'une marche éclatante vers la justice fatale, irrésistible.

C'est l'histoire de ce Pierre de Lourdes et de Rome qui veut sauver de misère un vieillard et se heurte, non plus à la méchanceté têtue, mais à la bonté molle, à la charité. Il aperçoit ce solitaire en méditation — que la vie d'un vieillard est broyée par des braves cœurs qui ne feraient du mal à personne. Il aperçoit les salons mondains, les curiosités malsaines, la politique d'affaires, la chasse au pouvoir et l'ombre d'un Salvat, muet de haine et porteur de la bombe vindicative. Et puis c'est la place de la Roquette, l'exécution : les hommes et les femmes allant voir tomber une tête comme on va entendre Bruant.

Sa foi déjà ébranlée, fléchit :

« Après tant de siècles de charité chrétienne, pas une plaie n'est fermée, la misère n'avait fait que grandir, que s'envenimer jusqu'à la rage ».

« Et du reste, ne suffisait-il pas qu'un vieillard mourût de froid et de faim, pour que s'effrondrât l'échafaudage d'une société bâtie sur l'aumône? » Un vieillard — un seul!

L'amertume saisit le bon pasteur. Il voit des destructeurs, des vengeurs, des rêveurs. Et Bertheroy rêvant les révolutions par la pensée, par la science, par la recherche. Il entrevoit un peu d'espoir. « Et, pour la première fois, sous l'empire du tourment où il était, la nécessité du travail lui apparaissait, une fatalité qui se révélait aussi comme une force et une santé. Là, il découvrait enfin un terrain solide, l'effort qui entretient et qui sauve ».

Pourtant il hésite encore! Il a vu des travailleurs écrasés par leur besogne — la misère traînant ses iniquités dans les quartiers ouvriers.

Troublé, il se penche vers ce mystère : Paris, la cuve

immense où s'agitent les passions, où les erreurs dominent, les vérités éclatent.

La révolte gronde dans son cœur! Il aperçoit l'inutilité des dieux et frémit de colère devant la Basilique insolente qui domine Paris. Non! pas de retours, de mensonges! Il faut des clartés, des clartés! Il jette bas l'habit de prêtre — il aime, il souffre! Et bientôt il sent en lui frémir un culte nouveau. L'action de la pensée, l'action de la passion, l'action des muscles — la marche du troupeau humain vers la religion nouvelle — mettent debout ce malheureux « défroqué » qui n'a pas trouvé de l'apaisement ni à Lourdes, ni à Rome.

Tout semble maintenant s'avancer, irrésistiblement, vers cette foi nouvelle : l'amour de la vie, de la fécondité — la justice qui ferait tarir les larmes, apaiser, les inquiétudes, raffermir les faiblesses.

Certes, il a vu les politiciens achetés et vendus, les ministères sortis de la lutte des égoïsmes, des iniquités, des bassesses.

Il a vu Salvat galopant vers la destruction, Mathis lançant la bombe contre l'ennemi impersonnel : le satisfait, son frère — Guillaume se consacrant à faire sauter le symbole de l'injustice — le Sacré-Cœur de Montmartre. Mais il a arrêté la main fraternelle, prête à tuer! Pas de sang — la justice ne sort pas de l'orgueil d'un seul! La foule vivante, la foule du travail, de la peine, la foule de demain forgera la justice, sans un cri désespéré, par la loi de la poussée.

« Il faut vivre, frère », dit-il à Guillaume, prêt à allumer la mèche meurtrière.

Paris travaille, agit, souffre! Il faut aimer, agir avec lui. Contre la force brutale du meurtre, contre la force

insinuante du mensonge, il jette le cri sublime de la justice : « L'expérience est faite, l'évangile de Jésus est un code social caduc, dont la sagesse humaine ne peut retenir que quelques maximes morales. Le vieux catholicisme tombe en poudre de toutes parts, la Rome catholique n'est plus qu'un champ de décombres, les peuples se détournent, veulent une religion qui ne soit pas une religion de la mort... Maintenant que la science a détruit ce ciel menteur, cette duperie du lendemain de la mort, l'esclave, l'ouvrier, las de mourir pour être heureux, exige la justice, le bonheur sur la terre. C'est là, enfin, la nouvelle espérance, la justice... Pendant deux mille ans, la marche en avant de l'humanité aura eu pour entraves cette odieuse idée d'arracher de l'homme tout ce qu'il y a d'humain, les désirs, les passions, la libre intelligence... Et quel réveil joyeux, lorsque la virginité sera méprisée, lorsque la fécondité redeviendra une vertu, dans l'hosanna des forces naturelles libérées, les désirs honorés, les passions utilisées, le travail exalté, la vie aimée, enfantant l'éternelle création de l'amour. »

Une religion nouvelle! une religion!... Et Pierre s'exalte, se passionne à cette nouvelle action.— Il entrevoit Paris beau, grand, Paris de demain. « Si le monde antique a eu Rome, maintenant agonisante, Paris régnerait souverainement sur les temps modernes. — Il est le cerveau, tout un passé de grandeur l'avait préparé à être parmi les villes, l'initiatrice, la civilisatrice, la libératrice.

Hier, il jetait aux nations le cri de liberté, il leur apporterait demain la religion de science, la justice, la foi nouvelle attendue par les démocraties. »

Et la passion effrénée de justice, de bonheur, de pensée, frémit, court à travers les pages, allume les

paysages, éclaire les rues sordides. La justice, la vérité! ces cris se lèvent de chaque ligne, de chaque mot.

Tel est *Paris* de M. E. Zola, *Paris* conçu avant l'affaire Dreyfus, publié dans le *Journal* pendant le procès, et réapparaissant, compact et fier, après... au moment où Zola se recueille, après avoir essuyé tant d'injures et groupé tant d'énergies courageuses.

Je passe les merveilleuses choses! D'autres, sans doute, relèveront, pieusement, les trésors répandus à travers cet ouvrage. Je veux montrer seulement que M. Zola a subi son livre, et que son acte héroïque se relie directement à son œuvre littéraire.

La fascination littéraire n'est pas chose nouvelle. Flaubert se sent empoisonné en décrivant la scène du suicide de Madame Bovary. Balzac interrompt un ami qui lui annonce la mort de sa sœur, en disant: Revenons à la réalité! Vous savez, ce sacré Rastignac lache définitivement la Nucingen!

Cette suggestion littéraire n'est encore que très spéciale. Mais déjà M. Huysman's porte le poids de son *Là-bas* et Me Barrès expie son *Ennemi des lois*. Pourtant, l'œuvre littéraire étant peu générale, son influence sur l'auteur ne dépasse la vie personnelle de l'écrivain. M. Zola, au contraire, est étreint par son œuvre, presque vers la fin de sa carrière et d'une façon qui semble contredire toute sa vie de travail solitaire, en dehors des questions du jour.

Attaché à la vie, passionné pour tout ce qui aime et souffre, ayant tracé des pages sanglantes de l'histoire de l'or, froid et cruel, de la foi menteuse, de la faiblesse, de la brutalité, il a aperçu, à travers ce tableau sombre, la marche vers un demain radieux. Il est entré dans la

carrière des lettres, honnêtement, naïvement. Il a chanté ces doux contes à Ninon. Mais bientôt la curiosité de savoir l'a arraché à la tendresse du rêve. Il a passé alors, en scrutant l'existance.

Les *Rougon-Macquart*, *Nana*, *l'Argent*, *l'Assommoir*, *Germinal*, *la Débâcle* furent des pages arrachées à la rue, à la cohue. Et l'écrivain consciencieux a dépeint, maintes fois, l'anéantissement de l'homme, l'hébétude qui gagne les forts inutiles : le frondeur de Plassans, le vieux paysan de la Terre, et tant d'autres! Après avoir parlé de la vengeance de la chair, de la folie, des tares, il s'est plu à décrire l'homme solitaire, ce Pierre, méditatif, contemplant les spectacles si horribles. Et alors M. Zola a eu besoin d'une solution. L'action littéraire débordait les pages. Née dans la rue, où le génie de l'auteur l'a recueillie, elle s'y transporta de nouveau! Seulement, grâce au travail immense de réflexion que l'auteur a dépensée, son expérience a pris des allures harmonieuses qu'il exprime dans son cri de justice.

La justice que proclame Zola n'est que l'apparent désordre des Rougon, les éclats des grèves, la cruauté de la bête, les tristesses de l'*Assommoir* — réfléchis et corrigés. C'est un monde redevenu meilleur grâce à la science honnête de l'écrivain. La justice jusque là n'est encore que la parole. Bientôt elle devient l'acte! Zola ayant pris dans le monde extérieur le point d'appui pour sa science, a éprouvé un besoin irrésistible de rendre à la vie l'œuvre, créée au hasard de la réflexion et que le génie a corrigée et anoblie.

La justice est ce cri vers l'ordre? « *J'accuse* », c'est la nécessité de l'expérimenter, c'est le besoin d'agir suivant les précieuses indications que la vie lui a fournies.

Ah? que les Rochefort le lisent, ce *Paris*! Ils comprendront que M. Zola n'a pu s'abstenir et que ce Dreyfus, déporté à l'île du Diable pour le bon gré des forts, que l'anti-sémitisme montrant son mufle, que le sabre redevenu maître de l'harmonie sociale, devinrent un défi à toute son existence d'homme de lettres, de penseur, et qu'il a voulu, à son tour, rendre à l'existence un peu de beauté qu'il a puisée.

J'accuse est le résumé de toute une vie de travail dont le *Paris* est le dernier chaînon.

L'auteur a ajouté une couronne à son édifice. Il a prouvé que le naturalisme ne fut pas un dogme, mais la passion de connaître pour devenir meilleur, pour effacer des rides, des hontes et pour répandre un peu de clarté dans les crépuscules.

MECISLAS GOLBERG.

Veritatem dilexit

FERNAND GREGH,

19 mai 1898.

J'ai l'honneur de vous adresser l'hommage à Emile Zola auquel vous voulez bien me demander de participer, en regrettant que l'interdiction momentanée de tout travail que les médecins ont prononcée à mon égard empêche de développer plus longuement ma pensée d'admiration, et vous prie d'agréer mes meilleurs sentiments.

FERNAND GREGH.

Dans le tumulte infernal, une voix claironne les palinodies des saltimbanques de la démagogie.

Nonobstant ses hoquets, l'alcoolique racaille est angoissée. Des sorcières faméliques et des transfuges scrofuleux enveniment les discordes religieuses, mais l'Humanité décrète sa libération. Au mur des pourritures viennent mourir des glas, et le tocsin, signal des représailles intestines, tonne dans le crépuscule.

Ah! comme ces luttes nous écœurent, comme cette odeur de sang nous donne la nausée! Quoi! la Vérité plane au sommet d'un calvaire. N'importe! Il monte, il monte dédaigneux des vociférations des imbéciles et des gestes tragico-comiques des sacripants.

... Ainsi, pour avoir élevé la voix contre une monstrueuse iniquité, pour avoir révélé les odieuses machinations des truands contaminés et des cuistres chamarrés, la vindicte publique doctement *travaillée*, voudrait la crucification au pilori. Il est trop tard! Les temps sont révolus. La société actuelle est une geôle où se décomposent ses tartufes. Froidement, nous ouvrons les portes.

Allons, place, aboyeurs hongrés, roquets qui portez l'éteignoir, stercoraires qui, *sans flambeaux*, refusez d'errer par les bas-fonds où Thémis danse la *macarona!*

La Force-Minorité qui dirige le monde s'est levée et voici qu'elle marche à l'avant-garde. Nulle puissance humaine ne saurait l'arrêter.

***

Par delà l'arène où d'abjects requins congratulent les catins de l'action, il est un coin où les fleurs sont merveilleuses. C'est la cité d'Amour et de Joie. La science y

vulgarise le culte du Beau, l'art l'y magnifie et les Hommes y évoluent librement...

Or, Monsieur, en l'attente d'un soir où publiquement nous glorifierons votre haut dessein, je vous prie d'agréer ce hâtif témoignage d'ardente sympathie et de profonde admiration.

JULES HEYNE.

Vous avez été insulté, cher Maître, par les financiers, les parlementaires, les officiers, les antisémites, c'est-à-dire par tous les représentants de la vieille société capitaliste. Au contraire la jeunesse, scientifique et révolutionnaire, vous a acclamé et vous pouvez en être fier puisque cette intelligente minorité détient, dans son cerveau, la conception du monde futur.

Les capitalistes ne peuvent pas vous pardonner d'avoir prédit la fin de la société bourgeoise. Vous avez écrit *Germinal*. Vous avez exposé la guerre des classes dans laquelle le vieux monde sera renversé. Vous avez vu luire l'aurore d'un autre âge où les capitaux de production appartiendront enfin aux travailleurs, où la misère disparaîtra de la terre, où plus de justice présidera à la distribution des richesses.

Les Panamistes des chambres vous en veulent d'avoir prédit dans votre *Paris*, la fin du régime parlementaire, monopole du grand agiotage politique. Un tel régime de corruption ne peut plus durer longtemps. Votre livre a contribué à préciser la lassitude générale que trente années de parlementarisme ont mis dans l'esprit. Les hommes devront retrouver leurs initiatives et s'organiser librement.

Les officiers vous étriperaient. N'avez vous pas prédit l'avènement d'un monde d'où la guerre serait bannie. Vous avez montré dans *Germinal* la force pacificatrice et révolutionnaire que pourrait avoir l'Internationale des travailleurs, ennemie des frontières et de la conception étatique actuelle.

Les antisémites, les jésuites, les cléricaux ne vous en voudront jamais assez d'avoir écrit cette puissante trilogie de *Lourdes*, *Rome*, *Paris* où vous avez expliqué le miracle et proclamé la faillite de la foi religieuse.

L'armée, l'état tel qu'il fonctionne aujourd'hui, le Parlement, le Clergé, l'Antisémitisme, voilà les défenseurs de la société capitaliste actuelle, mensongère et irréconciliable ennemie de la joie de vivre que nous ne trouverons que dans le communisme libertaire.

Nous, jeunes gens de vingt ans, nous vous saluons grand et cher maître. Quand on vous insulte nous frémissons, mais nous avons la joie de ne pas nous être trompé dans notre admiration. Pour accumuler une telle haine sur votre tête, il a fallu que toute votre vie ayez été le plus redoutable ennemi d'un monde hypocrite et décrépi.

MARC LAFARGUE.

L'heure présente est de celles où les consciences prennent peur, étouffant les âmes qui devraient éclairer de toute leur clarté les parties corrumpues de notre organisme social.

Or, il s'en est trouvé une heureusement qui, éloquente, justiciaire, définitive, a osé s'élever contre la conspiration basse et sourde des foules timorées. Du sein de cette

société dont son génie a dévoilé toutes les ignominies, les incertitudes, les écœurements et les hontes, Emile Zola, l'évocateur puissant de *Germinal,* a tenté, dans un cri de désespérance sublime, la sauvegarde de la Vérité qu'il croyait atteinte. Par sa belle audace il demeurera le héros de cette heure tristement confuse sonnant à l'horloge des destinées du pays. Qui sont ceux qui n'ont point voulu le croire ou l'ont calomnié en voulant faire de son nom un synonyme abject de vendu, de traitre ou de fou ? — Ceux-là mêmes qu'effraie horriblement la Vérité, cette Vérité éternelle qui, lorsqu'on l'arrête dans sa marche, triomphe toujours par les révolutions.

Que la Jeunesse loue donc avec courage le noble et harmonieux cerveau qui, pour l'honneur de notre race, a jeté le beau cri de Goëthe : « de la lumière ! ! »

François LATTARD,
Directeur de l'*Œuvre*.

A une époque pacifique, lorsque le monde n'est point troublé par la guerre, les patries ne peuvent tirer leur renommée et leur illustration que de l'éclat de leurs poëtes et de la grandeur de leurs auteurs. Pendant la paix, la gloire militaire et le prestige du soldat n'existent plus. Nos chefs d'armée ne sont plus que des fonctionnaires. Leur autorité disparaît. Mais, lorsque nous voyons, comme à l'heure présente, le génie insulté et traîné dans la boue, lorsque nous voyons le plus grand auteur de ce temps, devenir l'objet des plus basses calomnies, c'est alors que notre âme est en deuil, que notre être tout entier dépérit de tristesse. Car c'est la

France elle même que l'on amoindrit, que l'on dilapide et qu'on insulte.

Soupçonner un général, sans doute, cela est grave. Mais injurier à la légère un grand écrivain, devenu éternel par toute une œuvre de génie, par toute une vie d'un splendide labeur, cela ne l'est pas moins, cela l'est d'avantage. Pour M. Billot, par exemple, peut on assurer sans sourire qu'il soit un homme glorieux. Car quels exploits ? Comment peut-il figurer dans les annales de la nation ? Sa carrière est aussi médiocre que celle du moindre rond-de-cuir. Mais, pour Zola, comme tout change, comme la question est différente. Dans l'univers civilisé il représente notre pays et sa venue marque une étape dans notre histoire de France. Il a remporté de ces victoires morales qui sont aussi nécessaires, qui sont plus nécessaires pour notre prestige que les victoires de nos soldats. Sa présence parmi nous suffit à attester la supériorité de ce vieux sang latin qui brûle nos veines. Les hauts faits de cet homme sont innombrables. Que de fois, a-t-il subjugué des hommes étrangers, slaves, germains et scandinaves, que de fois les a-t-il subjugués par la puissance de son œuvre, par la flamme de sa parole, et les ayants terrassés sous le poids de son génie, que de fois les a-t-il fait crier de gratitude et hurler d'admiration ? Par lui, la physionomie de notre race prend une expression plus nette et plus éclatante ! Que voilà de beaux exploits ! Ils suffiraient à nous venger des plus terribles désastres.

Mais cet homme n'était pas seulement glorieux et génial, il était aussi un juste. Il a jeté un cri admirable, et les murs des cités en ont tremblé. L'acte qu'il accomplissait fut conforme aux Droits de l'Homme, aux prin-

cipes mêmes de la Révolution. Mais les citoyens vertueux devaient êtres rares, puisque personne n'a compris. La belle France est elle donc déchue de son antique splendeur? elle a perdu le sens de la justice, hélas! elle n'a plus fierté de ses grands hommes. Et en ce jour sombre, les voutes glacées, solitaires et noires du Panthéon, s'élèvent funéraires sous un ciel sans beauté.

MAURICE LE BLOND.

A ZOLA

On peut ne pas aimer la littérature de M. Zola, encore qu'il convient de proclamer la puissance de révolte et d'action de *Germinal* et de l'*Œuvre*, on peut regretter que cet homme admirablement doué se soit oublié parfois en des pages banalement bourgeoises, mais on doit aimer Zola pour son attitude dans l'affaire Dreyfus, car il a prouvé qu'il savait être dans la vie l'homme du meilleur de son œuvre — chose infiniment rare, on le sait, dans la gendelettrie contemporaine.

Que M. Zola soit intimement convaincu de l'innocence de Dreyfus, et même que Dreyfus soit absolument et indiscutablement innocent, je le désire. Dans ce cas, M. Zola n'a fait que son devoir, et il ne s'agirait pas de l'admirer pour si peu de chose, car il faut toujours faire mieux que ce que la stricte conscience ordonne. Mais

l'auteur de la *Terre* a vengé les hommes de bonne volonté de toutes les injures, de toutes les infamies. J'espère qu'il s'est révolté tout simplement, tout bonnement contre la lâcheté des imbéciles conducteurs de foules. Des erreurs judiciaires il s'en commet tous les jours, mais celle-ci, vraiment, était trop belle, touchait à trop d'ignobles préjugés — à la Justice, à l'Armée, à la Religion, — pour qu'un homme comme lui laissât échapper l'occasion de se révolter et d'opposer la toute beauté de la conscience humaine à la monstrueuse hypocrisie des gens qui se disent les pilliers de la société.

Il convient d'admirer Zola, enfin, parce qu'il a osé se dresser pour siffler comme il convenait les pitres et les canailles qui sont les souteneurs naturels de l'Autorité.

ROLAND DE MARÈS.

J'ai manifesté souvent,en ces dernières années dans des publications françaises, mon formel désaveu d'écrivain à l'égard des œuvres et des théories littéraires présentées par M. Emile Zola. Je n'en ai eu que plus de joie à exprimer pour son acte désormais inoubliable, les sentiments d'admiration et de sympathie civique et morale que je lui renouvelle ici. L'acte de M. Emile Zola l'honore hautement, à mon sens, aux yeux de tous les intellectuels libéraux. Et il a pour moi une signification beaucoup plus large encore que celle qui concernait l'abus juridique et l'insolence militaire. Il ouvre la

Révolution morale et constate la déchéance de la Constitution de 1875, en inaugurant la demande de comptes, sans intermédiaires, du citoyen aux classes dirigeantes et à leurs mandataires, au nom seul de l'individualisme considéré comme unité sociale. C'est un fait capital, dont les conséquences sont inconnaissables, et qui exprime trop profondément l'instinct de l'élite pour que M. Emile Zola ne mérite pas par lui, plus glorieusement que par *Germinal*, le titre d'initiateur. Je n'ajouterai aucun éloge plus beau.

CAMILLE MAUCLAIR.

... Ce furent des jours de deuil et de malheur : toute l'impureté d'un peuple, toutes les hontes d'une race, abominablement, firent abcès, crevèrent. L'égoût des sacristies vomit son flot noir de fripouilles ; la meûte des écrivailleurs bâva, brailla, peut être infâme, s'indigner et parler morale, les cabotins du plumet eurent le droit d'être brutaux, parjures et maître-chanteurs ; les juges, joyeux écoliers, eurent le devoir de violer la loi, et toi, toi pauvre foule à qui nous sacrifions notre vie, tu te ruas, en rut, prostituée sous les talons éperonnés.

En ces jours de calamité nationale, les aînés ont parlé selon notre attente ; et quand le maître bien-aimé vint s'asseoir au banc d'infamie sous l'accusation d'héroïsme, la jeunesse française tout entière, (je parle de celle qui *existe)* fut bouleversée d'enthousiasme ; lorsque, seul contre un peuple, vous vous êtes levé, Zola, pour la justice, nos mains ont frémi comme des palmes, notre voix a crié avec le tumulte des vents, avec la clameur



des orages, car vous fûtes dans l'heure sombre et dans la veulerie universelle, « notre conscience et notre honneur. » (1)

ROBERT DE MIRANDA.

Bjornstern Bjornston, dans une lettre à Zola. raconte qu'ayant voyagé cet hiver dans plusieurs pays d'Europe, il a constaté partout un véritable sentiment d'hostilité contre la France, et chez des peuples qui, par leur race et par leurs caractères sont disposées à aimer notre patrie et l'ont toujours aimée. Ce sentiment nouveau, Bjornstern Bjornson l'attribue à l'attitude de notre gouvernement pendant l'affaire Zola ; il pense que les amis de la France éprouvent contre elle la fureur qui vous prend quand il vous arrive de voir quelque chose de beau s'enlaidir, quelque chose de grand s'avilir, quelque chose de noble se dégrader. La pure image de la France se ternit dans l'esprit étranger.

Et c'est cette impression, horrible pour un patriote, qui nous frappe nous mêmes depuis dix années, que la France s'affaiblit et perd sa haute valeur morale. Cela nous étreignait, cela nous serrait le cœur, nous voyions chaque jour la bassesse et la lâcheté, gagner et le courage se perdre dans une société égoïste, sans foi, sans idéal et sans grandeur.

Voilà pourquoi nous nous sommes tournés avec tant d'enthousiasme vers Zola. C'est que son acte nous est apparu comme le sauveur de l'amour de la justice et de

(1) Lettre de M. Octave Mirbeau à la rédaction de l'*Essor*.

l'amour de la vérité, ces deux grands sentiments, les fleurs de notre race. En dépit de M. Barrès et de M. Judet, c'est Zola qui aujourd'hui représente l'âme française, cette âme ardente et généreuse qui pour les misérables et pour les opprimés, brille au loin comme l'espoir.

L'image d'une action se retrace dans l'imagination des hommes à l'aide du groupe de sentiment qui lui est propre, autant que son climat, sa terre et sa végétation. Zola a montré à tous, par son acte admirable, que les sentiments qui constituent notre Patrie étaient encore pleins de vie, que nous sommes toujours cette grande race qui a donné les Hommes de la Révolution.

Voilà pourquoi je l'aime; voilà pourquoi je le salue avec respect.

EUGÈNE MONTFORT.

Un homme habitué à la vie intérieure, au travail pacifique et qui édifie lentement son œuvre, à peu près indifférent aux éloges et aux critiques qu'elle suscite, observateur, désintéressé du monde et visionnaire d'épopées contemporaines, apprend qu'un crime de lèse-humanité a été commis le 19 décembre 1894 par les sept officiers inconscients qui condamnèrent Alfred Dreyfus.

Il sait que toutes les forces sociales, l'armée, l'Eglise, l'ignominieuse racaille ministérielle et parlementaire, la presse de mensonge et de vénalité, conspirent à glorifier ce crime et s'opposent à la manifestation de la vérité et de la justice.



Il sait qu'il va mettre en péril sa renommée littéraire et le calme de sa vie, le repos même de sa pensée ; et en pleine connaissance de ce qui adviendra, il accomplit, seul entre tous, un acte révolutionnaire devant lequel eussent hésité et reculé lâchement ceux qu'on appelle, par ironie, sans doute, les hommes d'action. Il oblige ainsi à prendre parti quiconque n'a pas l'âme servile et féroce d'un valet d'autel, de caserne, de bagne ou de guillotine.

Ainsi l'attitude d'Emile Zola n'a pas été seulement belle et généreuse, mais utile à l'affranchissement intellectuel de la conscience française : elle a révélé à eux-mêmes et à autrui, des êtres qui s'ignoraient et les a contraints à se montrer tels qu'ils sont, avec leur véritable nature. Il est bon qu'en face de la tourbe, les autres aient pu se compter et aient uni leurs mains fraternelles, pour les heures mauvaises et les luttes inégales, acceptées en commun allégrement.

Nous ne témoignerons jamais assez d'admiration et de reconnaissance à Emile Zola pour nous avoir donné un si haut exemple d'héroïsme vraiment humain, à l'heure précise où venaient chez nous, comme une incurable pestilence atavique, le culte abject de la gloire militaire et le dogme de l'intolérance religieuse.

PIERRE QUILLARD.

ESCARMOUCHE

LEURS YEUX

Immobile, Pascal Argélys se tenait à côté d'un garde municipal, dans la galerie de Harlay, au moment ou,

par la petite porte, — la porte étranglée de la Vérité, — sortaient les témoins militaires du procès Zola.

Devant lui, défilaient généraux, colonels, capitaines, tous flambants, galonnés. brillants, et quelqu'un, dans la foule, adaptant le vers célèbre, murmurait :

Et ce n'est que galons, et ce n'est qu'astragales,

pendant que de bons patriotes criaient : « Vive l'armée ! » et se découvraient respectueusement au passage d'un officier piteux, titubant, accablé, qui suivait les autres. C'était une face hypocrite, frappée au coin de toutes les ignominies, une de ces figures qui, fussent-elles maquillées, modifiées par des doigts habiles, n'indiqueraient pas moins la bassesse ; c'était Monsieur le commandant Esterhazy !

Pascal Argélys quitta vivement la place qu'il occu. pait, franchit la grande porte qui donne accès sur le perron du Palais de Justice et descendit quelques marches du monumental escalier. Il allait être au premier rang pour voir défiler les grands chefs, pour assister à leur triomphe, et surtout pour *voir leurs yeux*. Car il voulait *voir leurs yeux !* il voulait pénétrer dans leur pensée, il voulait lire sur ces *Miroirs de l'âme* les inscriptions tracées par le diamant des Emotions, et démêler la vérité du mensonge.

Les officiers descendaient crânement, le torse bombé, la tête en arrière. la moustache relevée, le képi sur l'oreille ; dans la foule, des cris s'échappaient violemment des gorges tendues, le choc des sabres sur les marches produisait un son guerrier, un bruit de métal heurté ; mais, toutes ces distractions, ces extériorités bruyantes ne faisaient pas *lever les yeux* aux généraux,

aux colonels, aux chefs qui sortaient de *chez la Justice;* ils portaient la tête haute, mais leurs yeux regardaient le bout de leurs bottines au vernis reluisant.

Argélys pensa : « Ils craignent de faire un faux pas en descendant;... voyons plus loin... » Sur la place Dauphine, le terrain plat facilitait la marche. Les patriotes, et les hommes libres, — ce n'était pas la même chose! — qui se trouvaient là, dévisageaient les galonnés, les uns pour encourager, les autres pour démentir; mais les yeux ne se levaient pas, ou bien ils jetaient des regards vagues, sur des choses inertes, sur les fiacres qui stationnaient, sur les murs des maisons, sur le lointain imprécis...

Cependant, Pascal se souvint qu'au régiment, ses chefs lui avaient recommandé de fixer toujours en face, de lever la tête fièrement, de regarder les hommes *dans les yeux;* il se rappela combien son colonel avait les yeux brillants, les yeux clairs quand il passait, *à cheval,* devant les compagnies; combien les capitaines eux-mêmes semblaient avoir l'œil franc...

Pourquoi ceux-là qui sortaient de la Cour d'Assises et qui pouvaient, par instants, croire à leur triomphe, baissaient-ils les yeux? Avaient-ils le remords de leurs hypocrisies, de leurs mensonges, de leurs vilenies? comprenaient-ils donc le rôle qu'ils jouaient?

Non! mais, ils n'étaient pas à cheval, *ils ne dominaient pas* la foule, et les *Miroirs de leur âme* se cachaient sous les paupières et les cils, parce qu'ils étaient des Miroirs ternis!...

HENRI RAINALDY.

Antigone, menacée par Créon, répond au tyran ces seuls mots : « Tu ne peux rien de plus que ma mort. »

Quand Sophocle fit parler ainsi son héroïne, il obéit simplement à la grande tradition humaine qui veut qu'aux ordres mauvais des rois et des lois toujours s'opposent de fiers esprits, indépendants et révoltés. Les martyrs chrétiens surent mourir pour affirmer le droit de choisir et de confesser une foi. La protestation contre la tyrannie a ce don précieux, même quand elle est étouffée, de ne pas s'éteindre complètement et de reprendre, plus vivace et plus haute, sous les poings qui s'abattent et veulent la faire mourir. La foule profonde la reçoit alors et la brandit. Portée par ses mains pures, elle détruit les châteaux de Mensonge et éclaire la Vérité.

Aujourd'hui, la mort ne punit plus les protestataires. On emploie d'autres moyens, moins nobles et moins tragiques. On abuse la foule pour retarder ainsi le moment de la justice. Toutefois, la foule ne peut longtemps être trompée et sa colère, quand elle se réveille de l'illusion, est terrible contre ceux qui la dupèrent. Emile Zola n'a pas besoin d'être vengé. La calomnie et l'injure se sont arrêtées au pied du socle où sa stature admirable se dresse en pleine gloire. Mais la foule française — cette foule qu'il aima et dont il chanta, avec amour, avec passion, les vertus et les vices, les courages et les défaillances — sera bientôt l'écho formidable de sa voix méconnue. — Ou bien, il n'existera plus de France.

GEORGES RENCY.

Bruxelles, le 4 mai 1898.

POUR ZOLA

MAITRE,

De beaux esprits de chez nous vous refusent l'obole de sympathie que même les timorés et les indécis ne craignent pas de vous envoyer.

Ces beaux esprits ne sont pas des timorés, ne sont pas des indécis.

Cependant ils n'accorderont le crédit de leur signature à aucune formule admirative, si vague et en dehors du débat fût-elle.

Sans doute ils ne méconnaissent pas votre crânerie et votre courage, la beauté de votre attitude, rébellion superbe contre la coalition des puissances occultes dont se lamente notre humanité; ils ne puisent pas dans la compréhension antipodique de l'art une irréconciliation absolue avec l'écrivain; ils ne conspirent pas les physionomies rétrogrades du droit, de la justice, de la vérité; ils ne sont pas insensibilisés devant la souffrance et la douleur; ils ne sont ni mauvais ni méchants.

Leur résistance dérive-t-elle d'un mobile, d'une cause ou d'une appréhension?

Interrogez-les. Exigez d'eux leur défense. Ils plaideront spontanément, mais ils plaideront les circonstances atténuantes de l'antisémitisme.

C'est devant cette hydre que défaillent leur générosité et leur bon cœur, l'humanité d'affection qu'ils portent en eux cependant et dont ils aiment projeter les rayons d'amour ou de pitié, de consolation ou de révolte.

C'est devant elle que s'effondrent leurs théories, que se meurt leur foi, qu'abdique leur âme.

Regardez-les. Ils s'excusent.

Ils savent comme vous, mieux que vous peut-être, la molesse, la faillibilité, la partialité possible des juges et les erreurs judiciaires qu'ils évoquent en sont une preuve.

Ils savent que l'armée est une force dans l'État, mais qu'elle ne peut s'arroger une puissance inviolable et idéale, au-dessus du droit et de la justice.

Ils savent que la discipline et le prestige militaire permettent à l'armée de s'exiler des lois et des garanties juridiques.

Ils savent que tout juge est faillible au même degré que tout homme.

Ils savent qu'un soldat est un homme de la même essence qu'un juge.

Ils savent que si la fraternité humaine peut amener un jour de superbes félicités, l'esprit de corps, la solidarité obligatoire et réglementée, est susceptible de s'abaisser au niveau des rancunes, des passions et des haines.

Ils ne savent et ne veulent savoir si Dreyfus est innocent ou coupable.

Ils savent cependant que l'acte d'accusation est « bête à faire pleurer » et ils savent qu'il serait lâche et odieux de condamner un homme sur des preuves secrètes.

Ils savent, mais ne veulent avouer, que Me Demange a toujours affirmé que jamais autre preuve n'a été produite que le « bordereau. »

Ils savent que dès que le doute naquit dans certaines consciences, l'embryon du mouvement actuel se forma.

Ils savent que cet embryon s'est développé étonnamment dès son éclosion et qu'aujourd'hui les ramifications de l'œuvre sont mondiales.

Ils savent que les explications fournies maintes fois par le gouvernement de la République furent embarrassées, louches, enclines à fortifier les inquiétudes et les doutes.

Ils savent que M. Méline et le général Billot ont payé leur dette de la monnaie facile des mots creux et vides.

Ils savent que M. de Bülow a déclaré formellement à la tribune du Reichstag que jamais Dreyfus n'a trahi pour l'Allemagne.

Ils savent, et ceci est l'axe du débat dans lequel ils sont cernés, ils savent que la justice militaire a violé le droit humain en arrachant dans le cachot noir d'un ignoble et répugnant huis clos, la condamnation d'un homme contre qui les préventions s'échappaient une à une en fumée.

Ils savent que ce huis clos odieux fut repris pour couvrir Esterhazy dont le passé ne garantissait en rien le présent et l'avenir.

Ils savent que les déclarations du capitaine Lebrun-Renault seront considérées comme inexistantes jusqu'au jour où le gouvernement les exhibera, en pleine lumière.

Ils savent que la justice doit être égale pour tous, eux qui font besogne quotidienne dans les tribunaux et les cours.

Ils savent enfin qu'il y a plus d'humanité à croire à l'innocence d'un condamné que de rester indifférent et insensible dans le doute.

Ils savent tout cela, ils le proclament, mais ils plaident l'antisémitisme.

Plaidoyer facile ! Etrange impulsion !

La raison absout le cœur, l'idée désagrège l'instinct, la haine vainc l'amour.

L'antisémitisme désoriente la religion de la bonté et de la vérité, la plus belle et la plus pure, la plus humaine qui soit.

Certes Jérusalem est partout dans nos villes, mais ses fils ont acquis droit de cité.

La juiverie a mis pied sur toutes les frontières : c'est vrai.

Elle s'est métamorphosée en toutes les formes de la puissance et de l'or. C'est vrai.

Mais si elle a sa richesse, comme l'émanation de toute race, elle a aussi sa souffrance et sa douleur.

Elle a des qualités, des défauts, des vices, des passions ? Les Aryens n'ont-ils pas l'héroïsme et la lâcheté ?

Elle a rêvé la suprématie et la conquête ? Ne tentons-nous pas chaque jour l'une et l'autre dans les terres d'Afrique ou les ports d'Orient ?

Quand des légions d'Arméniens tombèrent sous le couperet du misérable Abdul Hamid, nous avons protesté de notre énergie et de notre cœur.

Les victimes étaient des chrétiens.

Quand la catholique Espagne vinculait Cuba ou refermait ses durs cachots de Montjuich, nous avons jeté le cri de notre indignation et de notre révolte.

Et aujourd'hui, quand, en Algérie, une population entière pille, tue et incendie aux cris de : *A mort les juifs !* nous maudissons les inspirateurs de cette infâme besogne.



On s'efforcera en vain de faire croire que la haine antisémite soit, en réalité, un corollaire de l'anticapitalisme.

Cette évolution de l'anticapitalisme serait sectaire, haïssable et funeste.

Personne n'y croira, personne n'y croit.

Qu'importent les hommes riches qui défendent la cause de Dreyfus !

Seraient-ils tous des Juifs — ce qui n'est pas — leur présence dans la lutte n'en doit pas faire déserter d'autres, humbles et sincères.

Nous ne sommes pas dupes, car les légions des protestataires, autour de vous, maître, sont trop nombreuses. Leurs éléments sont trop divers. Une armée pareille n'est pas dupe !

Les arguments, d'ailleurs, qu'avec une maladroite virtuosité on a maniés autour de la résistance que j'invoquais au début de cette lettre, s'écartent par leur insignifiante consistance.

D'un mot, quelqu'un d'ici qui n'est ni juif ni un servant du « syndicat » a brisé le tout de l'autorité de sa parole, de la ferveur de son indignation.

C'est lui que les vrais socialistes et les vrais démocrates suivront et c'est vers vous, maître, qu'ils portent tous leur admiration.

Ecrivains, artistes, poètes, savants, universitaires, bourgeois, travailleurs, pauvres diables, parias, c'est vers vous que l'humanité pensive et l'humanité douloureuse tend ses mains et de toutes ces mains vous sentirez le chaud contact sur les vôtres, dans huit jours, quand vous serez, geste libre et parole libre, devant la justice, devant la France, devant le monde.

C'est l'humanité entière qui vous jugera.

Il est rare qu'un homme se fut trouvé devant elle, comme vous l'êtes aujourd'hui ; il est rare que le courage et la bravoure d'un seul aient imposé le demi silence aux cohortes du parti pris et de la haine et le respect à tous les peuples.

Vous êtes plus fort que la loi, plus puissant que le pouvoir, car vous incarnez en cette terre française, lamentablement lapidée dans sa magnificence et dans sa grandeur, la foi de justice, de bonté et d'amour.

Je souhaite que tous les hommes viennent à vous ; ce serait un pas franchi vers l'idéale fraternité.

Chaque jour amène son convoi de recrues ; chaque jour renouvelle.

Qu'importent les chiens, la caravane passe !

Paul SAINTE BRIGITTE.

(Article paru le 31 janvier 1898 dans la *Réforme*.)

La vie de Zola donne un grand exemple. Apprécier le romancier sans étudier l'homme public, cela sera impossible aux futurs historiens de notre époque. Les deux expressions de Zola, l'action littéraire et l'action publique se déterminent l'une par l'autre.

L'art de Zola est harmonieux. Son équilibre en fait toute la vertu. Cet homme a su réaliser le monde dans son éternelle perfection, il l'a reconstitué avec noblesse, il lui a donné tout son développement. La terre respire

dans ses ouvrages. Le soufle antique d'Adam les soulève comme une cendre et leur restitue une vie immortelle.

Zola ressemble en cela au démesuré Michel Ange. Les personnages qu'il a créés possèdent des formes d'une telle intégrité que sur eux le temps n'aura point de prise.

Ils sont splendides, inébranlablement. Ils se lèvent pleins de sang dans le chaos des âges. Une force prodigieuse bat en eux. Ils sont respectés de la terre. Albine, Serge, Maheu, Pierre Froment, Marie, paraissant bâtis dans l'argile la plus vigoureuse, vont vivre en plein soleil; leur poitrine est faite pour porter l'azur; ils ont de lourds bras musculeux, des fronts dressés, des mains de patience et de travail, — ils sont frémissants, magnifiques.

On ne doit point s'étonner qu'un tel poète ait pu devenir un héros, si solide, si implacable. Transportez, dans l'étude des choses publiques, la tenacité éloquente, le goût de justice, la netteté, l'équilibre ardent dont Zola fit preuve au cours de sa vie littéraire, vous verrez la nécessité de son action politique.

Tout se tient dans cette existence. Zola étant un génie parfaitement bien constitué, a vécu avec ordre et avec beauté. Cet homme a la sagesse d'Hercule. Son œuvre a réalisé la justice éternelle que pressentaient les hommes.

Son intervention dans l'affaire Dreyfus n'est fait que rendre encore plus éclatante cette volonté d'harmonie, visible, déjà, en tant d'ouvrages.

Dès l'instant où Zola vers 1868, parla du droit qu'ont tous les hommes à la consécration morale que donne la pureté des poètes, on a pu le considérer comme un

héros, prévoir sa vie, évaluer son génie indépendant, héroïque et fraternel.

Lamartine, Hugo, en ce siècle ont connu la fureur de la canaille. A présent leur statue s'élève, attestant la reconnaissance et l'admiration nationale. Lamartine est en marbre, au milieu d'un jardin. Hugo repose au Panthéon. Sa statue à la forme d'une tombe.

Zola retrouvera, de même, la faveur de sa patrie. Il la mérite. Cet homme a pour lui la justice.

Le génie est un héros, le grand poète est un grand citoyen.

SAINT-GEORGES DE BOUHÉLIER.

A EMILE ZOLA

Une des conquêtes de ce siècle finissant, c'est d'avoir fait grandir, dans tous les cœurs, les racines du droit et par cela de leur avoir donné pour patrie l'humanité tout entière. Sont-ils écrasés sur un point de la terre, une émotion étreint toutes les âmes, émotion qui s'augmente encore de la consciente paternité des hommes entr'eux.

L'affaire Dreyfus ressuscitée aura été la consolante confirmation de cette conquête. Si l'on excepte quelques individualités aveuglées ou partiales, la grande partie du monde civilisé a été profondément remué lorsque des voies s'élevèrent, dénonçant l'effroyable erreur.

Mais la jeunesse surtout frémis. Héritière d'un patrimoine intellectuel où les pensées de solidarité, de droit et de fraternité dominent toutes les autres, elle se sentit atteinte dans sa croyance à la justice toujours plus



grande, et menacée dans la tâche qu'elle s'est assignée. Et c'est pourquoi elle suivit avec passion le grand duel qui s'engageait entre le passé qui veut faire taire l'avenir et l'avenir qui met en accusation le passé.

Lorsque la presse commença le combat il n'y eut tout d'abord qu'hésitations, incertitude, contradictions ; l'innocence de Dreyfus était tout à la fois pleine de jour et pleine de nuit, ténèbres et clarté. Pour que la nébuleuse devint étoile, il fallait un condensateur.

C'est alors que parut la lettre « j'accuse ». Ce fut une stupeur et un soulagement. On sut où prendre, l'injustice et l'infamie s'affirmèrent et se précisèrent ; une large blessure avait été faite au droit et à la fraternité.

C'est pour avoir écrit cette lettre que, s'il manquait quelque chose à la mesure de votre gloire, elle est comble à présent. Car, d'oser braver pour la justice et le droit dans un inconnu, toutes les puissances et tous les préjugés du jour, rien n'est plus haut.

Le militarisme, vestige adoré de la barbarie ; le chauvinisme aigre que baillonne la vérité ; la chose jugée, Molock en appétit devant qui se prosterne l'officiel ; les haines de race habilement attisées par une plus facile exploitation de l'homme par l'homme ; tout ce qui nous attarde, tout ce qui nous retarde, tout ce qui distrait nos yeux de l'horizon de justice et de fraternité, tout cela a reçu dans la lettre « j'accuse » un coup terrible qui se répercutera dans le temps et dans l'espace.

Aussi l'humanité éternelle doit vous remercier et la jeunesse vous dire mon père : vous avez servi la cause de l'une et facilité la tâche de l'autre.

Ce bon grain de justice, vous avez l'heureuse chance de le semer dans la bonne terre française. Dois-je vous

dire combien nous sommes assurés qu'il donnera bonne moisson ? La vérité est en marche, avez-vous dit. Dans votre pays, chaque fois qu'elle avança pour le bien de tous les hommes, elle marcha à pas de géant. Il en est de même aujourd'hui. Car, ce coin de terre fortuné qui s'appelle France, si beau d'avoir été l'initiateur de toutes les grandeurs et de toutes les justices, pourquoi resterait-il sourd à l'appel de justice de son noble fils ?

Sans doute la coalition et toutes les forces réactrices pourra l'étouffer un instant; sans doute le narcotique de la calomnie pourra, pendant un temps, assoupir l'âme française et l'exposer sans défense aux entreprises des pervers. Mais il y a en elle des forces qui tôt ou tard reprendront le dessus. Ce sont les forces historiques qui font de la France la patrie élue de toutes les intelligences; ce sont les forces d'éternelle jeunesse et d'immortalité.

Quand leur heure sera revenue, elles briseront ceux qui les foulèrent aux pieds. Car il est dans les destins de la France de pouvoir dormir, sans doute, mais mourir jamais ?

PAUL SALKIN,
avocat à la Cour d'appel de Bruxelles,
professeur à l'Université nouvelle
de Bruxelles.

ELÉVATION POUR EMILE ZOLA

Pénétré par la flamme immortelle du monde,
Toi qui, puisant l'audace au sein même du jour,
Dans notre âme inquiéte et notre chair profonde
As ranimé la forme éparse de l'amour,



Les pays virginaux qui s'ouvrent aux caresses
De la pluie et du vent d'avril tu les connus
Mais c'est vers les cités que tes fortes tendresses
Guidèrent tes regards et ton cœur ingénus.

Etant l'adorateur de la lumière antique
Tu vins, parmi les fleurs et les arbres des champs,
Chanter la gloire de l'Eden et ton cantique
Empruntait aux forêts leurs souffles tout puissants.

Bientôt, de tes deux mains, en unissant des ombres,
Tu fis jaillir la source vive des couleurs
Sur l'étendue obscure et les asiles sombres
Où l'homme marche accompagné par les douleurs.

Voici la ville noire aux reflets d'incendie,
Un lourd voile de brume enveloppe les corps,
Cette maison, dans une fête, s'irradie,
Devant elle la pauvreté compte ses morts.

Ici les passions brûlent comme des flammes,
L'or qui brille à des doigts vacillants a surgi
Les baisers sont amers sur les lèvres des femmes
Et des sanglots cruels aux clairons ont rugi.

Mais, sous la nuit terrible et dans cette tourmente,
Tu t'avances pareil au dieu dompteur du feu
Qui tordait sur sa forge une foudre éclatante
Impatiente de déchirer tout le ciel bleu.

Une longue clameur des hommes t'accompagne,
La louange s'unit au courroux soulevé
Car ta clarté grandit dans la vallée et gagne
Le nid d'horreur et d'ombre où le mal est couvé.

Ah! marche dans ta force! A ton front qui rayonne
Sous des lauriers gonflés de sève nous offrons.
Pour tes combats et ton courage, une couronne
De palmes de justice et que nous tresserons.

PAUL SOUCHON.

Nous n'avons pas à considérer si M. Zola fut induit en erreur ou si d'autres motifs l'ont fait agir, mais seulement les principes sur lesquels reposent ses accusations, puisque malgré tout nulle lumière ne sera projetée sur l'affaire Dreyfus. Sans doute M. Zola n'a pas édifié ses convictions sur de simples clartés entrevues, et le secret d'état ne serait depuis longtemps plus de mode si nous pouvions déjà célébrer avec Elisée Reclus et quelques autres l'avénement de l'homme à une meilleure politique.

ARTHUR TOISOUL.

NOTRE GLOIRE

Qu'importe, à la vérité, mon sentiment sur la culpabilité ou l'innocence de Dreyfus! mais ce que je tiens à proclamer hautement, ce que tous les jeunes écrivains pensent avec moi, c'est que l'attitude dans Zola, dans cette circonstance, a été noble, généreuse, héroïque — conforme à sa vie entière de formidable labeur, de robuste

intelligence et d'harmonieuse clarté. La Vérité lui a paru avoir été violentée, la justice torturée et alors, dans la sincérité de sa grande âme, l'illustre écrivain est descendu dans l'arène ou s'agitaient les passions misérables et la haine. Il a fait entendre la voix formidable du Droit. Je le répète, cela est conforme à sa vie et à son œuvre.

Pour l'avoir fait il va être traîné devant les tribunaux. La conscience publique est égarée par des *marchands d'opinions* qui ont passé leur existence à ameuter les hommes les uns contre les autres, et on va laisser se commettre le sacrilège.

C'est la gloire de la patrie et de notre race, dans tout ce qu'elle a de plus sacré, de plus lumineux et de plus pur, que l'on traine sur les bancs des assises.

Ceux qui ont la responsabilité de cette chose y ont-ils réfléchi ? Que pèseront-ils dans la balance inflexible de l'histoire, eux et tout ce qu'ils représentent, à côté de l'œuvre d'émancipation morale d'Emile Zola ?

Quel que soit le jugement des hommes, peu importe du reste. On n'arrêtera pas la vérité dans sa marche, et si on peut violenter les consciences on ne peut violenter l'Avenir — et l'avenir, c'est nous les jeunes, qui le portons en nos cerveaux et en nos cœurs, et c'est pourquoi nous nous levons aujourd'hui, tous, en masse, non pour défendre notre Maître qui n'en a nul besoin, mais pour lui tendre nos mains portant l'offrande de notre admiration et de notre sympathie.

MARIUS VALLABRÈGUES,
Rédacteur en chef du *Geste*.

Cher Maitre,

Vous n'avez pu vous résigner au triomphe de l'iniquité, et, généreusement, vous avez pris attitude dans l'affaire Dreyfus.

Votre crime, c'est d'avoir eu, au milieu de l'indifférence générale, la sublime obsession et l'anxieux tourment de la justice.

En vous, nous saluons, avec émotion, le courageux défenseur du droit bafoué, l'avocat dont les réquisitoires vibrants ont trouvé chez les meilleurs d'entre nous, un écho sympathique et un retentissement profond.

Nous croyons avec vous, Maître, que le mauvais sens et l'opportunisme perfide des coteries ne parviendront pas à extirper de nos consciences l'impérieux besoin de la justice, mais que, bien au contraire, la vie, en prenant conscience d'elle-même, de plus en plus s'orientera vers un état d'humanisation sympathique, de rapprochement fraternel et de solidarité sociale.

Cet idéal — qui nous fait communier avec vous, n'est-ce pas ? — n'a rien de commun avec la justice inscrite dans les codes stéréotypés des petits procureurs, et c'est pourquoi le glorieux accusateur que vous êtes pourra être immolé au caporalisme cléricalisant de la République Française, sans cesser pour cela d'exercer sur tous les hommes, une action hautement humaine, dont nul ne peut limiter le prosélytisme large et bienfaisant et l'expansive fécondité morale.

Avec Guyau, nous répétons ici, à votre intention, cher Maître, cette consolante parole : *Ce qui est grand et beau se suffit à soi-même et porte en soi sa lumière et sa flamme.*

Gme VAN DE KERCKHOVE,
du journal belge de Libre-Pensée : *La Raison.*

L'acte de Zola couronne son œuvre. Hélas! par la plupart des hommes, volontairement, mesquinement, œuvre ni acte ne furent compris. Dans l'une en effet, il ne virent que pornocratie, dans l'autre qu'orgueil ou calcul. Et pourtant les *Rougon* et les *Trois Villes* ne sont qu'un long réquisitoire effrayant de vérité, contre la laide et vénale société actuelle, et en même temps, une lyrique défense, de tout ce qui est sain, libre, bon et passionné, de tout ce qui est nature, humanité, vie.

Quant à l'acte de Zola il couronne son œuvre. Œuvre de dégoût, cri de dégoût. Œuvre d'amour, cri d'amour. Acte immortel digne de ses livres immortels!

Henri VAN DE PUTTE.

IV

Parmi les hommages des étrangers, dans la deuxième partie du livre, figurent les nobles lettres de Bjrönstjerne Björnson et de Domela Nieuw. Nous avons cru que la parole d'un peuple sage,réfléchi,et passionné pour la liberté ne sera point déplacée dans ce livre. Aussi nous sommes-nous adressés à trois écrivains anglais des nuances politiques diverses : aux célèbres romanciers, MM. Buchanau et Murray et à l'éminent savant M. Levy.

M. G.

L'homme est toujours formé à l'image du dieu qu'il adore. Si nous nous inclinons devant une incarnation de l'injustice, alors l'injustice devient incarnée en nous. De l'autre côté, si, lorsque la foule rend des honneurs là où l'honneur n'est pas dû, et immole l'innocent afin de mettre à couvert le coupable — si, quand cela arrive, un homme se dresse au milieu de la masse idolâtre et proclame, à tout prix, sa fidélité à la vérité et à la justice, non seulement il purifie sa conscience de l'infection morale qui l'entoure, mais encore il devient un



centre de salutaire résistance à la malfaisance. C'est parce qu'Emile Zola l'a fait que je profite de l'occasion qui m'est offerte pour le saluer avec admiration.

JOSEPH HIAM LEVY,
Rédacteur en chef du journal *Personal Rights*,
Examinateur au *City of London College*,
Secrétaire honoraire du *National Liberal Club Political Economy Circle*.

De même que la plupart des hommes de lettres de ce pays, j'ai été profondément étonné et peiné de l'attitude prise par la nation française à l'égard d'un des plus grands et des plus désintéressés de ses hommes de génie. Si des preuves nouvelles étaient nécessaires pour démontrer le noble caractère de M. Zola, on les trouverait dans sa conduite pendant le procès, dans sa lutte pour celui qu'il croyait sincèrement un martyr, et le courageux défi qu'il porta à l'opinion publique et à la méchanceté d'une partie de la population. Ce serait, je crois, une heure mauvaise pour la France que celle où la voix de la justice serait complètement étouffée par les clameurs d'une « clique » et où une haine de race détruirait la splendide tradition qui fait du nom de la France, d'un bout à l'autre du monde civilisé, le synonyme de Liberté.

C'est parce que je considère M. Zola comme le plus grand héritier de ces traditions, comme le descendant vrai et direct de Voltaire et des autres apôtres de l'Humanité que je lui fait l'hommage de mon immense admiration.

ROBERT BUCHANAU

Londres, 18 mai 1898.

Glany Dow Pensarn, près d'Abergele,
22 mai 1898.

Monsieur,

Je me hâte de vous remercier de l'honneur que vous me faites en me priant de m'associer à la brillante assemblée d'hommes qui rendent actuellement hommage au courage et au dévouement de M. Emile Zola. Je m'empresse d'autant plus de me joindre à cette manifestation de haute considération et sincère admiration, que j'ai toujours été un adversaire des procédés artistiques de M. Zola.

Ce fut pour moi une bonne fortune de trouver l'homme derrière l'artiste et de constater que, dans la nature d'un écrivain, auquel je m'étais toujours instinctivement opposé, il y avait un élément pour lequel je pouvais avoir une admiration raisonnée et sans restriction. L'amour passionné et sincère de M. Zola pour la justice, son humanité, son grand et courageux patriotisme lui ont acquis l'estime de millions d'hommes qui, par tempéramment, lui étaient opposés. Il est incompris par le pays qu'il aime si profondément et pour l'honneur duquel il combat en ce moment si ardemment, mais il obtiendra justice devant l'histoire et dès maintenant il peut trouver une sublime consolation en pensant que les hommes libres du monde entier l'applaudissent.

Je suis, Monsieur, votre très dévoué.

David-Christie MURRAY.



V

Nous avons reçu aussi quelques lettres que nous publions en les joignant aux hommages qui précèdent :

CHER MONSIEUR,

L'Université nouvelle a envoyé deux adresses, l'une et l'autre signées par moi. L'une d'elle que j'avais rédigée était fortement motivée. Aucune des deux, j'ignore pourquoi, n'a été publiée par le Comité de Paris lors du procès.

Je n'en ai malheureusement pas de copie et mon intention n'est pas d'en rédiger une nouvelle. Tâchez d'obtenir à Paris qu'on vous envoie l'adresse motivée qui doit être restée parmi la masse des autres. Je n'ai pas le loisir de m'occuper à nouveau de cette question. Quant à mes opinions elles sont connues et je ne m'inquiète pas du tout de celles des malveillants.

Recevez, je vous prie, mes salutations sincères.

G. DEGREEF.

Mon cher Monsieur,

— Je ne pourrais que répéter ce que d'autres ont dit et diront mieux que moi.

— Je préfère donc m'abstenir.

Bien à vous,
Paul JANSON.

2 mai 1898.

Paris, 14 mai 1898.

Monsieur,

Le temps me manque absolument pour écrire l'article que vous me demandez, si sympatiques que je sois à votre *Hommage à Zola*. Ne m'attendez donc pas : passez outre.

Agréez, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Ch. LETOURNEAU.

Langles, 10 mai 1898.

Monsieur,

En février dernier, j'avais adressé la lettre ci-jointe au délégué de la *Société des Gens de Lettres*, dont je fais partie depuis plus de vingt-ans. On n'a pas jugé à propos, sans doute, d'accueillir ma proposition, puisque je n'ai pas reçu même un accusé de réception, malgré une seconde lettre.





Maintenant, par suite de cette circonstance, si vous pensez que ce très sincère témoignage de sympathie, de respect et d'admiration puisse avoir sa place indiquée dans le volume qui se prépare au sujet du procès Zola, je vous l'adresse aujourd'hui, le mettant de grand cœur à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, avec l'assurance de ma respectueuse estime, mes cordiales salutations.

ETIENNE MARCEL,
de la *Société des Gens de Lettres.*

Château de Langles, par Chaudfontaine, province de Liège, Belgique.

Paris, 24 février 1898.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

En ce moment où tant de dégoûts, d'irritations, — tant de sombres pressentiments aussi, — attristent tous les cœurs vraiment français, me permettrez-vous de soumettre à nos honorables confrères du Comité une idée, que plusieurs auront eue sans doute comme moi, avant moi, tendant à provoquer une manifestation éclatante, unanime, qui me semble tout indiquée dans les circonstances actuelles.

Notre Société, heureusement, dans la grande société moderne, a sa bonne et belle place à part, son petit coin des intellectuels, des penseurs, des poètes. Nos intelligences vivent, nos mains sont nettes, et nous ne portons pas de galons. Mais nous sommes les interprètes de toutes les sensations, les défenseurs de toutes les nobles causes, les échos de toutes les aspirations humaines. Nous représentons la Pensée : la pensée

libre et immortelle ; la pensée qui se rit du sabre et que le goupillon n'atteint pas. Et personne à cette heure dans notre pays de France, ne la représente avec plus de vigueur et d'éclat, plus de sérénité et de splendeur, que l'illustre accusé traîné en Cour d'assises. Ne pensez-vous pas, comme moi, que tous les écrivains faisant partie de la *Société de Gens de Lettres* doivent adresser à Zola leurs félicitations chaleureuses pour l'honneur qu'il leur a fait de se montrer leur interprète, en affirmant bravement, lui, poète et penseur, contre les gens d'épée, les droits les plus imprescriptibles de l'existence humaine ; la Justice et la Vérité?

Je ne prétends nullement, Monsieur et cher Confrère, me prononcer de façon ou d'autre quant au fond même de la question, si habilement dissimulée sous tous les voiles dont on s'est plu à l'obscurcir. Tout ce que nous voulons dire, ce que personne en France et ailleurs, ne nous contestera, c'est qu'il s'est trouvé parmi nous un défenseur intrépide, acharné, du Droit et de la Liberté, dénonçant la perfidie et voulant la lumière. Il a osé flétrir, sans hésitation, sans peur, cette alliance cynique et sombre du panache et de l'eau bénite. Il a rappelé à ses contemporains, malheureusement trop enclins à l'oubli, que l'obscurantisme obstiné est là, qui complote et qui guette ; que les chancelleries, de nos jours, volontiers fraternisent avec les sacristies; que, derrière le Matamore, il y a Loyola. Aussi s'est-il vu accablé de haines, de calomnies, d'injures. Et pourtant chez nous, autrefois, les choses allaient autrement.

Quand Voltaire, ironique, infatigable, ardent, en pleine décomposition monarchique, faisait, lui, la lumière et réhabilitait Calas, la France, mère heureuse, applau-

dissait Voltaire. Et maintenant, après Mirabeau et Danton, après Proudhon et Michelet, après Hugo enfin, en être arrivés là !

La date seule de cette lettre, reportant mes souvenirs à cinquante ans en arrière, éveille en moi presqu'une désespérance, tout au moins une bien décourageante et amère comparaison. Je me retrouve en 1848, le 24 février. Alors, dans son pensionnat du faubourg, la petite écolière de quinze ans, nourrie de Plutarques, de Tacite, de La Boétie et d'Aubigné, écoutant le bruit lointain de la fusillade avec les chants victorieux, voyait poindre, — rêve inespéré ! — une République, une aurore. Alors ce qui surgissait comme un symbole, ce qui flottait comme un drapeau, c'était la blouse du prolétaire. Et maintenant après vingt ans de pourriture bonapartiste, de servilisme militaire, cette multitude grouillante, avachie, énervée, qui prétend s'appeler la France, encore une fois s'aplatit devant le képi du sabreur.

Je ne sais, Monsieur et cher Confrère, si ma proposition sera unanimement accueillie. Elle est, en tous cas, l'expression très sincère et désintéressée de toute la sympathie, et aussi l'indignation d'un soldat obscur, — pas officier, — de la Liberté vraie, loyale et forte, sans reproche et sans peur.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, mes cordiales salutations.

ETIENNE MARCEL,
9, rue des Houblonnières, Liège.

LETTRE A M[es] PICARD, DESTRÉE ET HENNEBICQ

MES CHERS ET HONORÉS CONFRÈRES,

Quelle fragile mécanique est donc le cerveau humain? Alors que toujours vous avez claironné toutes les révoltes pour le juste, pour le vrai et pour le beau, pourquoi donc n'êtes-vous pas avec nous dans le mouvement d'indignation qui réunit presque tous les hommes de progrès pour protester contre les illégalités, que dis-je, contre les iniquités signalées au sujet de l'affaire Dreyfus? Avec angoisse je me demande si l'aberration est chez vous ou parmi nous.

Certes, il me semble que la question franchement posée par Jaurès au président du conseil des ministres de France et restée sans réponse, établit définitivement qu'une pièce a été produite contre le capitaine Dreyfus dans la chambre des délibérations du conseil de guerre, sans avoir été communiquée au préalable à l'accusé et à son défenseur. D'autre part, le commandant Ravary n'a-t-il pas officiellement parlé d'un dossier secret? Enfin, les journaux qui s'acharnent contre Dreyfus, ceux-là mêmes qui prétendent défendre avec intransigeance les droits du peuple, n'argumentent-ils pas contre l'infortuné qui se meurt à l'Ile du Diable, de l'existence de cette pièce secrète ? Mais si vous doutez encore, du moins que ne sort-il de vos cœurs d'avocats un cri de réprobation contre cette monstruosité judiciaire pour le cas où elle aurait été perpétrée !

Je ne désespère pas cependant de vous voir bientôt vous joindre à nous, car dans sa lettre à Charles Van Lerberghe, M[e] Edmond Picard, presque malgré lui,

laisse échapper des paroles de pitié pour le « malheureux », que de plus en plus on sent être la victime d'une erreur judiciaire.

Il y a plus de cent ans que la Constituante française proclamait en matière de justice pénale les droits sacrés de la défense qui supposent avant tout la contradiction complète et loyale des débats judiciaires, et décrétait aussi la publicité des audiences comme la plus sûre garantie qu'elle pût donner aux accusés.

Tandis que ces principes ont pénétré partout en Europe au cours de ce siècle, voici qu'ils sont remis en question par la nation même à laquelle nous devons leur triomphe. C'est de cela qu'il s'agit et non d'autre chose. Et ce sera l'éternel honneur d'Emile Zola d'avoir dénoncé contre toutes les puissances du jour et contre l'insenséisme de ses concitoyens, l'atteinte portée à des formes de justice qui semblaient être une conquête définitive et indiscutable de l'humanité.

Ne sentez-vous pas que ceux qui ont ainsi trahi le Droit, ne peuvent plus marcher que de mensonge en mensonge? Ne sentez-vous pas la déloyauté qu'il y aurait à empêcher Zola de prouver, comme la loi le lui permet, les accusations qu'il a formulées nettement contre des détenteurs du pouvoir? Dans l'ensemble de ces accusations logiquement réunies, on en choisit une, dont la preuve directe et isolée semble impossible, et l'on incrimine uniquement cette accusation pour prétendre que le gouvernement a relevé le gant que Zola lui a magnifiquement jeté à la face. En vérité, ce n'est là qu'une pitoyable comédie.

Et voilà que de vos lettres et de vos discours se dégage cette impression décevante qu'à ces iniquités, qu'à ces

manœuvres basses, à ces déloyautés, vous, les Champions du Droit et de la Bonté, vous restez indifférents parce qu'ils ne s'agit que d'un *sale juif!* Voulez-vous donc mettre les juifs hors la loi? Prenez garde! Car que diriez-vous le jour — prochain peut-être — où l'on soutiendrait qu'une iniquité dont un socialiste serait victime, ne vaudrait pas qu'on s'en émût?

Raisonnant comme vous, nos bons conservateurs pourraient dire : « Ce n'est pas aux idées des socia-
» listes que nous en voulons, mais à leur tempérament
» révolutionnaire et brouillon; ces gens ne compren-
» nent pas toutes les beautés de notre législation, elle
» n'est donc pas faite pour eux, et en leur appliquant
» la loi d'une autre façon qu'aux bons concitoyens, la
» société ne fait que se défendre. »

Je pensais que l'égalité de tous les citoyens d'un pays devant la loi ne pouvait plus être mise en question, et que c'était dorénavant à la fraternité universelle que les efforts de tous les démocrates devaient tendre.

Mais demain, j'en ai la conviction, nos prétendues suppositions de droits violés deviendront une indéniable certitude, et alors vous serez avec nous, car vos existences pour le Droit ne peuvent s'effondrer dans l'excuse d'une iniquité.

Votre dévoué,
EMILE ROYER.

Bruxelles, le 30 janvier 1898.

LE

PROCÈS D'ÉMILE ZOLA

(7-24 FÉVRIER 1898)

IMPRESSIONS D'AUDIENCES

PAR

SÉVERINE

PREMIÈRE AUDIENCE

Paris, 7 février 1898.

C'est la première fois que je fais une correspondance pour un journal étranger.

Mais la Belgique est si parfaitement sœur de la France ; les esprits, dans la recherche de l'idéal, l'intérêt de l'indépendance, le culte de l'art, l'amour de la beauté, sont tellement jumeaux ; les cœurs, tant de fois, se sont rapprochés dans un commun élan de foi et d'espoir ; les mains, si souvent, se sont cherchées, unies, étreintes, que j'espère rencontrer dans ce pays dont, fréquemment, l'hospitalité me fut cordiale et douce, un peu de l'indulgence qu'ont bien voulu m'accorder mes compatriotes.

Et si, dans le récit de mes impressions, dans la forme en laquelle je les traduis, quelque chose déplait aux contradicteurs, qu'ils me fassent cette grâce de me supposer toujours sincère, incapable, en quoi que ce soit, de travestir la vérité.

Je dis ce que j'ai vu — et comment je l'ai vu.

Que si un peu de fièvre m'anime, que si un peu de passion vibre sous le vouloir d'être impassible, qu'on ne m'en veuille point. Je ne suis ni neutre, ni blasée ; et n'ai point licence de renoncer, à mon gré, aux belles ardeurs de l'enthousiasme.

Nota. — Ce compte rendu au jour le jour du procès Zola parut dans le *Petit Bleu* de Bruxelles. dont l'opinion était tout opposée ; mais qui, par un éclectisme rare, voulut bien me laisser ma liberté — ce dont je tiens à lui rendre grâce une fois de plus.

Tant démodées qu'on les puisse croire, on est encore quelques-uns (peut-être plus qu'on ne l'imagine) à en ressentir le noble frisson. Rien ne vaut de le répudier, d'en avoir la fausse honte! Mieux est, cent fois, de l'avouer, et d'arborer cet aveu, crânement.

Les temps sont si tristes que beaucoup y peuvent trouver une raison d'être : la détente à leurs nerfs, le remède à leurs maux, un appui et une consolation... la petite étoile qui grelotte, dans le ciel froid, dans le ciel sombre, indiquant le chemin des avenirs meilleurs!

Soyons donc enthousiastes et sans vergogne — ceux qui le peuvent — alors surtout qu'il s'agit des droits imprescriptibles de la pensée! Car chaque fois qu'ils ont été contestés, débattus, l'émoi intellectuel, en Belgique comme en France, a été profond...

***

Et je crois que l'audience d'aujourd'hui, si confus qu'en soit le détail, si diffus qu'en semble l'écho, si touffue qu'en paraisse la procédure, est appelée, déjà, à un retentissement extraordinaire, moins du fait, peut-être, que de l'intention.

Car celle-ci, toute claudicante que soit sa démarche, tant oblique que soit son itinéraire, si enveloppée de brumes qu'elle se manifeste (c'est elle, vraiment, la « Dame voilée »!) n'en est pas moins visible, dépistée, reconnue par l'opinion.

Encore une fois, il est tenté de faire les ténèbres; et cela de toute évidence, et cela sans la précision, sans l'espèce de majesté brutale, qui serait, au moins, une attitude belligérante, valant d'être saluée avant d'être combattue.

Tandis que nous assistons à une dérobade inouïe! Par suite, non d'une interdiction publique, avérée, mais d'une consigne tacite, chuchotée à l'oreille, (susceptible d'être niée ou reconnue, suivant les circonstances) les témoins militaires déclinent l'invitation à comparaître. Leurs objections, plus ou moins plausibles, sont,

en tout cas, d'une singulière incohérence : les uns se retranchent derrière leurs fonctions, derrière les successifs huis clos; d'autres, leurs collègues, ayant partagé les mêmes travaux, siégé aux mêmes occasions, arguent d'ignorance.

— J'en sais trop, dit Jacques.

— Je ne sais rien, dit Jean.

Et la contradiction, trop flagrante, fait ressortir d'autant mieux le mot d'ordre secret, le désir d'obscurantisme, l'effroi de la clarté!

Je n'exagère pas, je vous assure. La plainte émane du Ministère de la Guerre (après cinq jours, cinq nuits, de tâtillonnements, d'avancées et de reculs!) et personne n'est-là pour le soutenir, pour représenter l'armée : que ce malheureux avocat-général Van Cassel, ce piètre « pékin » qui n'en peut mais!

M. le Président de la République refuse à M. le général Billot l'autorisation de comparaître; M. le général Billot, à son tour, rend le même service, à M. le général Mercier... et ainsi de suite, le long de la hiérarchie jusqu'au dernier caporal! Officiellement quant aux deux premiers, officieusement quant au reste.

Spectacle sans précédents : le plaignant juge et partie, prescrivant les témoignages dont peut ressortir la bonne foi de l'adversaire!

Mais il y a peut-être mieux encore : c'est la désinvolture avec laquelle les militaires traitent la juridiction d'assises, se mettent au-dessus de la loi civile. Tandis que d'anciens ministres comme MM. Guérin, Trarieux, etc., ont accepté l'assignation, se soumettent de bonne grâce à cette prescription civique, attendent patiemment leur tour dans l'antichambre du prétoire, égalitairement confondus avec les plus obscurs convoqués — de simples commandants écrivent qu'ils ne viendront point parce que la nécessité du dérangement leur échappe, ou qu'ils ont autre chose à faire!

Je ne voudrais pas, écrivant dans un journal belge, sembler faire des compliments à la Belgique au détri-

ment de ma patrie, mais j'ai vu juger quelques procès à Bruxelles : y a-t-on jamais toléré cela ?

***

Aussi l'impression a-t-elle été unanime « qu'il y avait autre chose », qu'un mot d'ordre, en sourdine, avait été donné. Même, Me Labori, l'avocat d'Emile Zola, a posé carrément la question à M. Van Cassel, le priant de s'en bien vouloir informer, afin d'être en mesure de lui répondre à l'audience d'aujourd'hui.

Comment ne pas le croire? La pression a bien été telle, sur les témoins civils, que M. Thys, employé au *Crédit Lyonnais,* assigné par la défense s'est vu menacé de révocation s'il répondait à l'appel de M. Zola. Alors que son administration, au contraire, s'engageait à payer l'amende dont il serait passible, défaillant.

Voilà où on en est ! Voilà quelles obsessions hantent ceux qui redoutent la clarté autant que les chauves-souris ont peur du jour !

N'est-ce point lamentable? En finira-t-on jamais, par l'emploi de procédés si peu dignes des intérêts en jeu ?

D'aimer mon pays, l'esprit de ma race, je souhaiterais la fin de ce cauchemar. Et ce n'est point ainsi qu'on l'obtiendra !

Je n'apporte à ce vœu, à cette constatation, aucune sorte de parti pris. Si je suis une passionnée de justice, il n'est point, en l'affaire présente, de considérations décisive qui me pousse ici plutôt que là. Dreyfus est-il innocent, est-il coupable? Je n'en sais rien.

Avant la séance du dernier Conseil de Guerre, je disais : « On ne m'a pas, jusqu'ici, fourni la preuve de son innocence; mais, étant données les conditions dans lesquelles il a été jugé, on ne m'a pas, non plus, fourni la preuve de sa culpabilité. »

Or, la preuve se fait de deux manières : par l'affirmative et la négative. L'alibi, entre autres, a moins pour but d'établir où l'on était que d'établir *où l'on n'était pas.*

La science, en chimie, en physique, affectionne tout particulièrement cette démonstration par le contraire.

Elle se fit, pour moi, au Cherche-Midi, pour Labori, pour bien d'autres. Pourquoi, de si flagrante façon, apparaissait-elle; l'anxiété qu'une lueur pénétrât le mystère? Pourquoi le néant dérisoire de l'instruction, de l'enquête? Pourquoi cette formalité d'apparat, sans consécration, aussi oiseuse, aussi inutile, aussi vide de sens que le baptême d'un enfant mort?

C'était cela, oui : un fœtus dans du trois-six, dans le bocal à « chinois » de la couturière!



Et, aujourd'hui, la sensation se renouvelle, encore plus poignante, gagne les âmes de tous les assistants.

En cette audience de début — où même l'interrogatoire de l'accusé n'a pu être fait! — dans cette butte sourde, constante, pied-à-pied, incompréhensible, entre la « défense », qui offre sa poitrine et l' « attaque » qui rompt à outrance, il a été impossible de reconnaître qui souhaitait le combat... et qui s'y dérobait!

C'est présomption en faveur de Dreyfus; c'est le triomphe moral pour Zola, acquitté ou condamné.

Assis près la table de la défense, débonnaire et résolu, il regardait s'amonceler les trois ou quatre cents télégrammes de félicitations arrivant de tous les points du monde...

DEUXIÈME AUDIENCE

Mardi, 8 février 1898.

L'audience d'aujourd'hui n'est point faite pour modifier les impressions d'hier. Une pénible stupeur s'en dégage. A tout instant, à tout propos, comme un glas, tombe de la bouche présidentielle cette courte phrase : « La question ne sera point posée. »

Si bien que Me Albert Clemenceau, avec raison, peut faire remarquer aux jurés que, sur la valeur de quinze pages, la plainte a retenu *quinze lignes*; et qu'encore inquiète de ce qui pourrait advenir, l'accusation a obtenu de la Cour, un arrêt en biffant sept, pour la restriction de la preuve !

Oh ! cette peur, cette frayeur de la lumière ! Et cela, alors qu'en face, sur le mur du Tribunal de Commerce, une affiche blanche, géante, devant laquelle le public s'amasse, attentif et songeur, proclame : « Au nom du peuple français » la fragilité des jugements humains, la faillibilité des interprètes légaux; évoque l'erreur, la constate et la répare, réhabilite Pierre Vaux, après un demi-siècle de débats?

Je ne fais pas d'analogies, je ne cherche pas de similitudes; ce que demain amènera, si je m'en doute, je n'aurai pas la présomption de le prédire — fataliste un peu que je suis, m'en fiant volontiers au destin !

Mais est-ce que cet enseignement, que le passé élève en face du présent, ne mériterait pas, tout au moins, quelque attention ; ne devrait pas suggérer la prudence ; et donner à tous, indistinctement, dans une bonne volonté commune, sans embûches et sans complications,

le passionné désir de résoudre le problème par qui la nation se trouve divisée ?

Tandis, encore une fois, que c'est le contraire, que l'on se heurte à un mur insensible et sourd ; que le parti-pris d'obstruction, hier encore un peu hésitant, s'affirme aujourd'hui en toute plénitude.

« Chose jugée » objecte-t-on, quant au verdict Dreyfus ; alors que la discussion est admise quant au verdict Esterhazy — non moins « chose jugée » semblerait-il.

Et l'affiche de Pierre Vaux, apposée en face la grille, de l'autre côté du boulevard, attestant le néant de la « chose jugée » se dresse en réponse muette, en silencieuse leçon !

* * *

Les incidents de cette audience sont de deux sortes : les lettres du général Gonse, la réponse de M. Casimir Périer.

Les lettres du général Gonse, confisquées par l'autorité militaire, en sa possession (donc ne pouvait être versées au dossier par M. Zola, ni figurer en l'énumération des pièces à produire dans les cinq jours de délai légal) les lettres du général Gonse ont été reconstituées, de mémoire, à l'audience par M. Scheurer-Kestner, *le président ayant refusé d'user de son pouvoir discrétionnaire pour autoriser la lecture des copies* que l'honorable sénateur avait apportées. La précaution est inutile : le texte, la correspondance entière, sera, demain matin, dans le journal l'*Aurore*.

La récitation en a produit grand effet. Car une phrase formelle établit quelle était la conviction du chef hiérarchique du lieutenant-colonel Picquart, lui écrivant « Au point où vous en êtes arrivé de votre enquête, il ne s'agit pas d'éviter la lumière, bien entendu, mais il s'agit de savoir comment l'on arrivera A LA MANIFESTATION DE LA VÉRITÉ. »

La phrase de M. Casimir Périer lui a valu une

ovation telle qu'il n'en connut jamais au temps de sa Présidence.

Tout d'abord, il s'était refusé à prêter le serment qui l'obligeait à dire « toute la vérité »... ce qui avait frappé beaucoup de gens. Puis, comme, avec déférence, avocat et magistrat exprimaient le regret, qui, d'avoir insisté pour sa comparution à la barre, qui de l'y retenir assez longtemps, il a répondu :

— Je suis un simple citoyen au service de la justice de mon pays.

Ceci, après les dérobades de certains militaires, s'élevant au-dessus des lois civiles,a soulevé une tempête de bravos. L'allusion était transparente et directe. On la pouvait d'autant mieux saisir et goûter que MM. Guérin, Trarieux, Develle, Poincaré, etc., ex-ministres, dont d'anciens gardes des sceaux, faisaient les cent pas dans le couloir, attendant leur tour — alors que M. Esterhazy, simple commandant, déclarait, par lettre lue à l'ouverture de l'audience, qu'il « estimait n'avoir pas à répondre. »

***

Que dire encore, sinon l'épouvantable tristesse, la morne lassitude, que n'arrive pas à distraire la recrudescence des fureurs?

Au fur et à mesure qu'un peu de clarté, en dépit de tous les obstacles, filtre dans les ténèbres, les partisans de l'ombre s'affolent jusqu'aux pires violences. Incapables de les commettre, circonspects quant aux actes, ils ne pressentent pas le danger de les inspirer — et que l'ignorance supporte mal l'ivresse de la haine...

Je parle des sincères. Quant aux autres, ils savent ce qu'ils font, en déchaînant les passions ou en organisant les tumultes.

On s'est battu, tantôt, dans les couloirs du Palais. Et ceux qui, approbateurs ou adversaires de Zola, respectent en lui l'un des plus grands écrivains du siècle, en sont réduits à craindre pour sa sécurité.

C'est écœurant et c'est sinistre! Le parti qui, pour argument, recourt aux poings, à la hué, à la ruée, rejette forcément dans le camp adverse toute âme soucieuse d'indépendance, de noblesse et de dignité!

Car il n'est pas, dans le monde civilisé, une conscience honnête, qui, si les excitations atteignaient leur but, ne les réprouverait avec horreur.

Sur ce point, quelles que soient les opinions, il n'est pas à imaginer de désaccord. Et je tenais à en prendre acte — aujourd'hui.

TROISIÈME AUDIENCE

Mercredi, 9 février 1898.

Comme spectacle, le kaléidoscope le plus divers, le plus curieux qui se puisse imaginer; comme résultat, la certitude qu'une pièce secrète communiquée en dehors de l'accusé et de la défense aux juges du procès Dreyfus, détermina la condamnation de 1894.

C'était le jour des témoins militaires — et l'arme, une fois de plus, a dû le céder à la toge. Les belliqueux étaient navrés; mais les pacifiques, ceux qui rêvent l'union des nations dans la prospérité du travail et des intellectuels labeurs, ne pouvaient que se réjouir.

Long, sec, une couronne comtale dans le fond de son képi, M. de Boisdeffre, chef de l'Etat-Major général, après avoir prêté serment sous réserve du secret professionnel (comme tous, d'ailleurs), s'est retranché, avant que d'y recourir, derrière l'arrêt de la Cour restreignant la preuve.

Il ne sait rien, il n'a rien vu — comme l'enfant de *Roger-la-Honte!*

Sur quelque point qu'on le questionne, il n'y pas eu d'enquête, ou elle n'a donné que des résultats incertains.

Sa grande silhouette, au crâne chauve, demeure fixe à la barre, sans geste.

La voix mal d'aplomb hésite, cherche non pas le mot mais l'expression neutre. Me Labori ne lui arrache point les réponses, mais les lui extirpe, plutôt péniblement. Le défenseur en arrive à dire :

— Toutes les paroles qui sortent de la bouche d'un général n'intéressent pas nécessairement la défense nationale!

On finit, cependant, par dicerner que le lieutenant-colonel Picquart ayant acquis, au cours de l'instruction à lui prescrite, la conviction de l'innocence de Dreyfus, et se montrant rebelle ensuite aux contre-ordres, fut expédié en mission pour se faire pendre ailleurs « à cause de son idée fixe » déclare M. de Boisdeffre.

Mais sur le document, volé au Ministère et rentré au bercail par le double intermédiaire de la dame voilée et d'Esterhazy, quant aux indiscrétions seulement attribuables aux bureaux de la guerre, il redevient muet.

La diplomatie, les investigations, cette sorte d'habilité flottante et imprécise, ne sont décidément pas le fait d'un soldat.

On le préfèrerait brutal que subtil, dans la vérité de son rôle social.

***

Et voilà qu'on est servi à souhait.

Le héros de la journée ou mieux celui qui donnera l'élan décisif s'avance. Court, petit, solide, la moustache et la barbiche blanches, l'air troupier, le sourci bougon — on a publié ses lettres *in extenso* dans l'*Aurore* et le *Siècle* — voici M. le général Gonse. Sa tactique est simple : il se méfie des Robins, et, à toutes les interrogations, oppose une seule formule :

— Je n'ai pas à répondre à cette question.

Une fois, deux fois, trois fois, il en use. Mais à la quatrième reprise, sa petite main rageusement crispée sur l'appui de bois, il riposte à Labori, en pleine figure :

— Ce sont des traquenards !

Le mot est vif ! Labori bondit sous l'outrage, invoque l'intervention de l'avocat-général pour faire respecter les droits de la défense. M. Van Cassel fait le sourd, boude, et s'enfonce plus profondément dans son fauteuil. Tout le barreau (à part les concurrents qui estiment que le confrère a trop de chance et de succès) debout, la toque au poing, acclame Labori.

Le tumulte est indescriptible, atteint un tel diapason que le président donne ordre de faire évacuer la salle.

Et voilà les gardes de Paris chevauchant à travers les bancs pour expulser les auditeurs et les auditrices encore plus récalcitrantes ; alors que dans le prétoire, au banc de la presse judiciaire, pendant la suspension d'audience qu'a nécessitée l'incident, on le commente fiévreusement.

Un coup de sonnette. La Cour rentre. L'anguleuse et nonchalante personne de l'avocat-général émerge de sa stalle. Quelques mots incolores tombent comme feuilles mortes, de ses lèvres mornes.

M. Ployer, bâtonnier de l'ordre des avocats, proteste en une phrase brève, digne et conciliante ; M. le général Gonse atteste que sa parole a dépassé sa pensée : M. Labori rend grâce à l'intervention de M. Ployer — et l'incident est clos.

Il n'y a que le public, jeté et resté dehors, qui ne se déclare pas satisfait.

***

M. le commandant Lauth, tout jeune, le monocle à l'œil, semble échapper d'une gravure de la *Vie parisienne*. Sans aucune sorte de malveillance, on peut dire de lui qu'il apparaît comme le prototype du *struggle for life* militaire. Ses sentiments n'ont point de racine, se modifient au gré des événements. Et ses appréciations diffèrent suivant l'état des personnes, beaucoup plus que selon leurs actes.

Leur étoile brille, il voit blanc ; si le même astre pâlit, il voit noir. Ce n'est point sans quelque stupeur que je l'ai entendu, lui, expert en la matière, déclarer que le colonel Picquart l'avait sollicité de « falsifier » des clichés photographiques.

Retoucher, rectifier, on aurait compris. Mais « falsifier » ?...

Il y a eu dans l'emploi de ce terme inexact, pour un initié, une intention qui n'échappera à personne.

Avec Gribelin, archiviste au bureau de la guerre, nous avons eu un bon moment. Comme le roi de Maeterlinck, qui, parmi les plus tragiques péripéties, s'obstine à réclamer de la salade, dans le récit de ce témoin, pour réponse à toutes les questions, revenait en refrain, indication d'époque, de jour, d'heure, de lieu, ou de moralité : « Mais la lampe était allumée ».

Si bien que le président Delegorgue, s'y trompant, à la fin, lui a demandé, de la meilleure foi du monde : « Alors, vous entriez dans le bureau pour allumer les lampes? » Gribelin s'est rebiffé; le magistrat a rectifié, mais un souffle de vaudeville avait traversé le sombre débat.

Après, cela s'est gâté.

M. Leblois, Gribelin, tous deux ayant déféré au serment, sur le même point, soutenait mordicus chacun une version contraire. De toute évidence, il y avait un parjure, donc délit susceptible de poursuites.

Me Albert Clémenceau l'a fait ressortir, a demandé qu'on recherchât la preuve, facile à retrouver dans le dossier du conseil d'enquête venant de statuer, au Mont Valérien, sur le cas du colonel Picquart — puisque, fait sans précédent, c'est le chef de l'armée, plaignant, qui détient la majorité des pièces nécessaires à justifier l'action de ses adversaires !

Mais le procureur de la République invoqué, semble tout à fait sans enthousiasme... Aux trop vives clartés, il préfère décidément, une salutaire pénombre.

***

Voici M. le général Mercier, ex-ministre de la guerre. Lui, non plus, ne sait pas grand chose. Son nez, au flair célèbre — le flair d'artilleur ! — ne semble pas lui avoir beaucoup servi, ne semble pas devoir lui servir beaucoup encore.

Car, par rapport à l'emploi d'une pièce secrète, dans le procès Dreyfus, il est amené à jurer « qu'il n'est pas vrai qu'il en ait parlé à personne », à refuser le même serment quant à la non-existence du document.

Donc il existe, donc, on s'en est servi dans les conditions que l'on sait! Jamais démonstration par le contraire ne fut plus victorieusement péremptoire.

M. Trarieux, dans une déposition motivée, remarquable de lucidité et de logique, d'autant plus saisissante, en la salle qu'envahissait la nuit, que les rumeurs des groupes apostés au dehors pour la sortie de Zola, farouchement la ponctuaient, a établi une chose non moins précieuse à retenir : c'est que la publicité d'où naquit le scandale n'est point le fait des partisans de la revision, mais bien de ceux qui la voulaient empêcher, arrêter l'enquête du colonel Picquart — et qui y réussirent.

M. Schreurer-Kestner avait indiqué cela déjà hier, quant à la violation de la trêve convenue avec le général Billot. Mais il ne pouvait nous apprendre ce que nous certifie M. Trarieux : qu'en communiquant aux journaux la pièce secrète dont la publication hâtive modifia le dessein de certains membres de l'état-major, ON LA FALSIFIA!

Il y avait un post-scriptum : « Cet animal de D... devient trop exigeant. » On mit : « Cet animal de Dreyfus. »

Le tour était joué : on en voit les suites.

C'est sur l'impression de cette révélation que la séance a pris fin.

QUATRIÈME AUDIENCE

Jeudi, 10 février 1898.

Dans la clarté méridienne, de nouveau la petite et brune silhouette de M. Trarieux, la voix posée, la parole distincte, aux finales à peine nuancées d'accent.

De nouveau, M. le docteur Socquet, le médecin-légiste; le commandant Forzinetti qu'on entrevoit, héroïquement boitillant sur ses deux jambes sept fois cassées.

Il ne parlera pas : la loi du silence s'étend à lui comme à Lebrun-Renault, Merzbach, Clison, Fontbrune, Mme Chapelon, Urbain Gohier, le groupe de témoins dit des « aveux de Dreyfus », auxquels il est interdit de venir dire qu'il n'en fit pas.

Me Labori y renonce, devant l'opposition systématique, le parti-pris que proclame très nettement, sans nul ombrage, M. le Président Delegorgue.

Et commence la série des témoins caractéristiques — par la physionomie de la tenue.

Que dire de M. du Paty de Clam?...

Les superficiels ont pu rire de sa façon de marcher, de saluer, de tous les tics nerveux dont semble être composé son geste; un avocat d'esprit et de talent qui fréquente dans le militaire (Me Tégenas, pour ne point le nommer), a pu me conter que cette manière de pivoter, de décomposer le pas, était une mode nouvelle, dite « à la prussienne », fort goûtée de nos jeunes officiers — nous sommes demeurés songeurs, beaucoup, devant cette opposition extraordinaire, presque fantastique, pourrait-on la qualifier, selon l'évangile d'Edgard Poë.

Blond, pas davantage laid qu'un autre, le monocle vissé dans l'orbite, il a, par son allure désarticulée, le déclanchement sec des muscles, l'espèce de détente des charnières dont s'abat le bras, le sursaut ataxique de la démarche, laisse après soi une sensation de cauchemar. C'était le « maniaque » à la façon dont l'entendent les aliénistes; c'est-à-dire l'inconscient fauteur de drames; susceptible de demeurer intègre dans la méprise ou même la cruauté, parce que convaincu — mais, de cela même, infiniment dangereux.

« Un homme de Montjuich » avais-je énoncé, l'ayant observé un peu, au Cherche-Midi.

Un homme de Montjuich, oui, c'est bien cela : marchant tout vivant dans son rêve triplement étoilé; pinçant de la mandoline tandis qu'on tenaille les captifs; faisant de petits vers tournés avec grâce après la séance de *garote;* et très apprécié des dames au baise-main de la Reine.

Pas vulgaire, non... Pire!

***

De M. le lieutenant-colonel Henry, on ne saurait conclure pareillement.

Une tête ronde aux mâchoires carrées; la nuque bourrelée de graisse, sous les cheveux en brosse; massif, épais, finard, en dessous de cette apparence lourde; peut-être un peu dur d'oreilles, mais outrant la disgrâce pour gagner le temps de la réflexion, il est la « charge », en uniforme, du populaire Jaume, l'ex-inspecteur de la Sûreté.

Mais Jaume a, dans le plissement de ses petits yeux, dans la moue de ses grosses joues, une bonhomie que l'on rechercherait en vain sur le masque dur de M. Henry.

Arrêté pour arrêté, on préférerait, encore, le civil au militaire; et tomber dans les pattes de l'un que sous la poigne de l'autre!

A l'occasion de son témoignage, un désaccord s'est,

de nouveau, manifesté à la barre. Il disait noir, Me Leblois disait blanc, et l'excellent Gribelin, l'archiviste, disait gris. Qu'on s'y reconnaisse !

A force de persévérance, les avocats, sur l'intervention du colonel Ravary, ont fini par dégager tout de même, de ces choses, l'étincelle, la parcelle de lumière, qu'ils en espéraient tirer :

La contradiction, Gribelin disant « les dossiers sous l'enveloppe ; » le rapport Ravary disant : « le dossier étalé. » L'affirmation, puisée à cette dernière source, précisant le caractère de la photographie échappée de l'enveloppe : « Cet animal de D... » donc, une épreuve de la pièce secrète, de la pièce niée — le fameux document « libérateur » qui, envolé de l'armoire de fer, sous scellés, disait-on, depuis 1895, y devait revenir, sans qu'enquête fût faite, par l'entremise de M. Esterhazy !

Quels visages encore à retenir, dans ce cinématographe ? Quelles vibrations à noter ?

Le défilé des muets par ordre : MM. d'Ormescheville, Vallecalle, Maurel, Eichmann, Patron, qui s'avancent, jurent, entendent poser une question qu'uniformément le président refuse de transmettre, saluent et sortent... comme dans un chanson célèbre ? Mais rien n'y attire où n'y attache l'attention, que la conformité des crânes, comme moulés par le képi.

Cela, c'est le groupe dit « du premier Conseil de guerre » celui qui jugea Dreyfus, avec MM Lutand, Gallet, Roche à l'audition desquels, pour ne point renouveler cette parodie, la défense renonce.

On en aura, d'ailleurs, aujourd'hui même, en fin de séance, une seconde édition quant au civil avec les membres du ministère alors au pouvoir : MM. Dupuy, Guérin, Delcossé, Leygues, Poincarré, Develle.

***

Entre temps, il n'est guère à signaler que le général

de Pellieux, très-orateur, sûrement futur ministre de la Guerre. Son réquisitoire contre le colonel Picquart est fort bien ordonnancé : je ne sache pas un avocat-général qui puisse faire mieux. Et c'est avec une vive impatience que l'on attend, pour demain, la réponse de l'intéressé.

J'ai vu celui-ci passer tout à l'heure, dans son dolman bleu, l'œil dur, le pas résolu, que dira-t-il ?

Présentement, le système du général de Pellieux ne péche que sur un seul point (qu'Albert Clemenceau, habilement,a mis en valeur) : pourquoi des perquisitions chez M. Picquart, témoin, et pas chez M. Esterhazy, accusé?... M. de Pellieux a riposté, en plaisanterie, qu'elles étaient inutiles, après huit mois de surveillance et de « cambriolage. »

Mais l'avocat, sans lâcher prise, a fait observer qu'une année tout entière s'était écoulée depuis lors..., et le général n'a pu en disconvenir.

Rien à dire de M. Pauffin de Saint-Maurel, l'imprudent qui choisit M. Henri Rochefort pour confident de l'Etat-Major! Il est bien de sa personne ; correct ; a produit la meilleure impression. Il dit avoir agi de sa propre initiative ; reconnaît s'être mis dans son tort, a été frappé, s'incline... Cela sans fanfaronnade et sans pose, simplement. On est loin de M. du Paty de Clam!

M. Thévenet, en civil, ex-garde des sceaux, claudicant comme la justice, mais un peu plus clairvoyant qu'elle, apparait.

Une face du dix-huitième siècle, fière et ronde, qui, rosée tout à fait, rappellerait extraordinairement le buste célèbre de Marivaux, au foyer du Théâtre Français. Une élocution claire, lucide, une argumentation de premier ordre, simplifiant le débat — c'est régal pour les amateurs de beau parler!

Le « clou » de sa déposition, quant à la bonne foi de Zola, consiste à définir, à commenter la lacune de l'instruction Esterhazy : pas d'enquête sur la soustraction

du document « libérateur », courant la ville et courant les champs !

Est-ce ainsi que sont surveillés les secrets d'État ?

On veille plus jalousement sur les paroles. M. le président clôt la bouche d'un pauvre témoin, qui a, cependant, quelque chose de particulièrement intéressant à révéler — et il faut que Me Albert Clémenceau prenne des conclusions pour que la presse du monde entier apprenne que M. Salles tient directement, d'un des membres du premier Conseil de guerre, l'aveu *qu'une pièce secrète fut employée dans la chambre des délibérations.*

On s'en doutait bien un peu...

CINQUIÈME AUDIENCE

Vendredi, 11 février 1898.

Par une attention singulière, et qui a été fort remarquée, on a pris soin de faire comparaître à nouveau M. le général Gonse, M. l'archiviste Gribelin, M. le commandant Lauth, c'est-à-dire les trois témoins défavorable au colonel Picquart, pour un second interrogatoire en prologue à son entrée.

Le président, très méticuleusement, leur a fait répéter, particulariser leurs accusations — « afin que nul n'en ignore », comme il est dit dans les actes officiels.

M. le général de Pellieux les avait précédé à la barre, en un colloque assez intéressant avec Labori; M. le colonel Picquart leur y a succédé.

Voit-on encore, à Bruxelles, aux vitrines des Galeries Saint-Hubert, dans le coin réservé aux souverains, la dernière photographie du Prince impérial, avant qu'il partit pour le Zoulouland ? Si oui, on a vu le portrait du colonel Picquart. De profil surtout, la ressemblance est incroyable. Jamais frères, fussent-ils jumeaux, n'offrirent analogie plus complète de lignes et de physionomie.

Ce sont les mêmes traits longs, où se retrouve, masculinisé, le profil célèbre, et un peu moutonnier, de l'Impératrice Eugénie. C'est la même expression puérile plutôt que juvénile, lasse, on croirait presque engourdie, qui empreint de mélancolie les visages d'adolescents grandis dans l'exil — alors surtout que découronnés !

Car cet homme de quarante trois ans n'en paraît que

trente à peine. Et quand il s'est avancé, sous le dolman bleu de ciel, d'un pas alerte, heureux de penser qu'enfin il allait s'expliquer au grand jour, aspirant l'air pourtant méphitique du prétoire comme la première gorgée d'oxygène qui ravive les poumons de l'asphyxié, ceux qui ne le connaissaient point, soit du Cherche-Midi, soit de le rencontrer, ici, dans les couloirs, n'en pouvaient croire l'appel de l'audiencier.

Le colonel Picquart, ce garçon de vive prestance, à l'allure de sous-lieutenant?

Car celui-là n'a pas jugé plus patriotique d'adopter le pas de parade prussienne, de décomposer le salut en trois sec. Il est resté de son pays, du nôtre, tout simplement. C'est un soldat de France qui n'a rien emprunté à l'étranger, ni au vainqueur; un « africain » à la façon des fils de Louis-Philippe, de ce duc d'Aumale qui, à son titre d'Altesse, préférait peut-être encore celui de troupier.

* * *

Seulement les époques sont différentes, les temps ont marché. Si l'aspect général du témoin le relie à cette époque lointaine, le fait de la lignée des preneurs de smalahs, l'allure, au contraire, est d'une extrême modernité.

La tunique de Nessus ne lui a pas rongé l'âme; il est citoyen autant que soldat; il est de cette race de jeunes officiers qui ne jugent pas les droits de la pensée incompatibles avec les devoirs de la défense.

J'en connais beaucoup ainsi, qui se mordent les poings de rage contre la routine, le favoritisme, l'iniquité; tout prêts à donner leur vie, mais sans livrer leur conscience — et par qui une patrie est sauvée plus sûrement, dans la plénitude de la virilité et de l'enthousiasme, que par des sexagénaires bureaucrates ou politiciens!

D'une voix d'abord un peu basse, comme intimidée; ne visant aucunement à l'éloquence et arrivant à la persuasion justement par l'extrême sobriété des moyens;



presques sans gestes; infiniment respectueux de la tradition dont il s'était fait un idéal avant que d'en connaître l'amertume; dédaignant la vulgarité de la violence ou le trop facile recours de l'arrogance, le lieutenant-colonel Picquart s'est peu à peu dégagé de toutes les imputations hostiles; a expliqué, de la façon la plus naturelle, les actes qu'on avait voulu travestir; a démontré les fils des successives machinations employées à se débarrasser de lui dès que (par un revirement qu'il pressentit, mais dont il ne reçut jamais la notification formelle) il fut reconnu « gênant ».

Sa conviction, bonne ou mauvaise, il l'avait acquise dans l'exercice de ses fonctions, avec l'assentiment de ses chefs. Lorsqu'en présence du scandale — soulevé à telles fins précisément — on fit volte-face, il fut expédié au plus loin de la Tripolitaine, vers les ports dangereux.

La mesure était si bizarre, la décision si inexplicable, que le général Leclerc, n'en pouvant croire ses oreilles, lui interdit de dépasser Gabès, avant que d'avoir reçu confirmation écrite de l'ordre le poussant plus avant!

* * *

Demandes, réponses tombaient dans un grand silence, par minute très-solennel. Des voiles se déchiraient, comme des brumes se dissipent. On avait (même les adversaires) la sensation d'assister à quelque chose de très-triste et de très-poignant.

Non qu'un mot de trop fût dit — le lieutenant-colonel Picquart, serré de près par une interrogation de Labori, ayant refusé d'y accéder sans l'autorisation du Ministre de la Guerre —; mais, quand même, sur tous points, le débat s'éclaircissait...

Des ennemis, des intéressés, quelque pouvoir aussi occulte et mystérieux, aux fins de sauver Esterhazy, afin, surtout, de contrecarrer une enquête pouvant entraîner la revision, avaient accumulé, sur sa route à lui, les obstacles, les piéges, les embûches.

Cependant, son attention n'avait été éveillée que par un fait grave : le même agent qui avait apporté le bordereau. jadis, apportant le petit bleu accusateur, point de départ des soupçons contre Esterhazy!

Un moment, pour les confrontations, se sont trouvés réunis à la barre, MM. Picquart, Lauth, Gribelin, de Pellieux.

La journée n'aura pas été bonne pour celui-ci.

Ce matin, il s'était attirée cette fière réplique de Zola. « Chacun sert la patrie à sa façon, par l'épée ou par la plume! M. de Pellieux a sans doute gagné de grandes victoires : j'ai gagné les miennes!. Par mes livres, la pensée française a été portée aux quatre coins du monde. La prostérité choisira, entre le nom de Pellieux et celui d'Emile Zola! »

Ce soir, M. de Pellieux et M. Ravary ont été convaincus l'un d'avoir, au cours de son enquête, commis une illégalité flagrante, en faisant perquisitionner chez un témoin hors de sa présence; puis l'un et l'autre, le général et le commandant, d'avoir, qui mené son enquête, qui rédigé son rapport, sur les seuls dires, sans contrôle, de l'accusé Esterhazy.

Moralité : une ovation très chaleureuse, à la suspension d'audience, faite au lieutenant colonel Picquart; et, à l'issue de la séance. un avocat, le fils de M. Courat, conseiller à la Cour, assommé, au seuil même du prétoire, par un partisan de M. Ravary, pour s'être permis de crier :

Vive l'armée, mais pas vivent ses chefs!

C'est significatif. Quoiqu'il arrive, il y aura des dissidents. des incrédules, à ne pas accepter, pour paroles d'Evangile, les dénégations ou affirmations de l'Etat-Major.

SIXIÈME AUDIENCE

Samedi, 12 février 1898.

A l'audience d'aujourd'hui, un fait, d'abord, qui prime tous les autres : la reconnaissance publique, la constatation, dans une enceinte judiciaire, de l'illégalité comportant la revision du procès Dreyfus.

Sur le résultat définitif, il n'est rien à dire. Innocent, la justice prendra telles mesures en son pouvoir, pour réhabiliter et indemniser la victime ; coupable, (et alors sans que personne y trouve rien à redire) on réexpédiera au bagne le scélérat.

Mais, présentement, ne sont point à considérer les effets. L'important c'est que la parole décisive ait été prononcée ; que ce qui s'écrivait, se chûchotait — le secret de Polichinelle, — ait été formulé à une place, dans des conditions, qui en permettrait l'enregistrement légal ; l'investissent d'une autorité suffisante pour en faire la base d'une action nouvelle.

Et par qui ? Par Me Demange en personne, le plus autorisé et le plus renommé de nos avocats d'assises, en même temps qu'une individualité au-dessus de tout soupçon, infiniment honorable hautement estimée.

D'avoir défendu Alfred Dreyfus, il se trouvait être le seul civil en état de connaître du fait sur lequel l'interrogeait. Hors les militaires, ils n'étaient que deux à pouvoir répondre : le condamné, là-bas, à l'ile du Diable ; le défenseur ici.

Bonhomme, tranquille ; une ride de triomphe au coin des yeux ; sa carrure massive convenant bien à ce rôle

de cariatide souriante de taille à tout supporter, il a fait montre d'une finesse rare, d'un à propos peu commun.

M. Delegorgue ayant déclaré, l'autre jour, que si M. le général Mercier avait pu s'exprimer à la barre, sur un sujet interdit, c'est parce que lui, président, n'avait pas eu le temps de l'interrompre. Me Demange, informé par le compte rendu, a recouru au même moyen.

Preste, leste, en une seconde, il a, comme un oiseau qu'on lâche, lancé la vérité. Questions, réponses, ainsi qu'en coups de raquettes, rebondissaient du témoin aux défenseurs.

— Le Rapport Ravary déclare le jugement de 1894 *légalement* rendu. Légalement?

— Non : en violation de la loi.

— Le témoignage de M. de Salles? La pièce secrète communiquée?

— Oui : il y a eu cela.

— Hors la défense?

— Parbleu! Puisque, moi, je n'ai jamais vu que le bordereau!

M. Delegorgue agitait des mains désespérées, mais l'irréparable était commis : quelque chose d'invisible et d'affranchi filait avec un bruit d'ailes!



Le second fait, relatif au lieutenant-colonel Picquart, tout d'ordre pratique, a intéressé, par les petits chemins suivis pour y aboutir. M. Lauth, interrogé, perdait pied dans les méandres, s'égarait à tous carrefours, harcelé par Me Clémenceau, ne sachant où l'autre en voulait venir...

Il l'a su, à la fin; et l'on n'a pu qu'admirer la tactique du jeune avocat.

On se souvient de cette imputation d'avoir voulu faire timbrer le petit bleu Esterhazy, dont arguaient M. Lauth et M. Gribelin? Or, *cela est impossible.*

Ces sortes de documents, ou leur origine, ne peuvent parvenir qu'en miettes au bureau des renseignements,

Ainsi fut-il du bordereau; ainsi fut-il du petit bleu. subdivisé, d'après M. Lauth lui-même « en une soixantaine de parcelles, dont la plus grande avait à peine un centimètre carré. »

Le système de reconstitution employé au Ministère consiste en des bandes de papier mince et transparent, dit papier pelure, appliquées EXTÉRIEUREMENT. Etant donné le format des morceaux, étant donné que le cachet de la poste ne peut être appliqué également qu'*extérieurement*, il était donc impossible qu'il ne s'étendit point à quelqu'une des sutures; que la bande de recollement ne s'interposât point entre le timbre et le derme du document?

De plus, celui-ci devant être présenté au chef d'Etat-Major, il ne pouvait y avoir désaccord entre l'état et la provenance : ou intact et timbré, si saisi à la poste; ou déchiré et sans timbre, si recueilli d'ailleurs, avant qu'expédié.

Mais, ensemble, déchiré et timbré, jamais — puisqu'adressé à Esterhazy et non repris au domicile d'Esterhazy!

* * *

Le troisième fait a troublé profondément tous ceux qui s'attendaient, précisément pour aujourd'hui, à quelque violente diversion.

En pleine audience, à la barre des témoins, M. le colonel Henry a pu insulter M. le lieutenant-colonel Picquart, sans que ni le président, ni l'avocat-général le rappelassent même au respect du lieu.

— Vous en avez menti! lui a-t-il crié, sous le nez.

Une peur a saisi quiconque voyait se réaliser pressentiments ou informations.

Les épaules de M. Picquart ont frémi; son bras s'est détendu, puis, par un effort inouï, soudainement immobilisé.

A ceux qui, plus tard, l'interrogeaient, il a répondu :

— Tout ceci a assez fait de mal à la patrie, à l'armée.

Je n'ai pas voulu donner à l'étranger ce spectacle de deux officiers français déshonorant leur uniforme dans un honteux pugilat.

Ce soir, M. le lieutenant-colonel Piquart adresse ses témoins à M. le lieutenant-colonel Henry.

J'ai dit ce qu'avait été Me Demange, dans sa déposition.

Après lui, petit, rougeaud, la barbe courte et grise, de la malice plein les yeux, avec l'autorité que lui donnent son caractère et son talent, M. Arthur Ranc, respectueux de la chose jugée et de l'arrêt de la Cour, interdisant « de parler de la violation de la loi commise en 1894, par la non-communication d'une pièce secrète à l'accusé et à la défense » est venu attester son admiration pour le grand cœur et le grand courage d'Emile Zola.

Notre jeune confrère, Pierre Quillard, avec une jolie bravoure, en a fait autant.

Et Jaurès, trapu, robuste, donnant l'envol, lui aussi, à sa magnifique éloquence, a prononcé la plus admirable harangue dont jamais aient retenti les murs de ce Palais.

Protestant contre le huis clos pendant les expertises d'écritures ; contre le changement d'accusé substituant Picquart à Esterhazy; contre l'absence d'enquête au sujet du document soustrait par on ne sait qui, rapporté on ne sait comment par Esterhazy, il a trouvé des accents d'une émotion et d'une majesté incomparables.

C'est beau, le don de la parole à ce degré-là. Même les adversaires saluaient, de leur attention passionnée, la fougue grondante d'un tribun.

SEPTIÈME AUDIENCE

Lundi 14 février 1898.

C'est la première journée des experts — des experts officiels.

Mais avant de les suivre dans le labyrinthe, d'entrer dans l'inextricable dédale où, cinq heures durant, ils nous vont promener, il me faut noter au passage deux incidents.

Le premier relatif à la défense, à Labori, attaqué publiquement dans sa vie privée, de la façon la plus violente et la plus inexacte.

L'*Intransigeant* hier, la *Libre Parole*, aujourd'hui, le premier, sous une forme impersonnelle, la seconde nominalement et aggravant l'attaque, le qualifiaient « un avocat d'origine germanique, naturalisé Français, qui a épousé une juive anglaise et dont le père, *resté Allemand*, est présentement inspecteur dans une compagnie de chemin de fer d'outre-Rhin ».

On ajoutait que le premier époux, dont est divorcée Mme Labori, était un Allemand, M. de Pachmann, venant visiter ses deux enfants dans leur nouvelle famille.

Sans colère, mais la nausée aux lèvres, Labori a simplement répondu : 1° Qu'il n'était pas naturalisé Français, étant né à Reims, d'un père Français ; 2° Que sa femme n'était pas juive ; 3° Que M. de Pachmann, est non pas un Allemand, mais un Russe, natif d'Odessa et même sénateur là-bas ; 4° Que lui ne le connaît aucunement ; 5° Que M. Labori père, Alsacien, depuis quarante-cinq ans au service de la Compagnie de l'Est, — en 1870 chargé de l'embarquement des troupes au camp de Châlons ; en 1871, de la reprise du service aux

Prussiens; depuis, chargé d'organiser la défense nationale dans sa section — a été décoré en 1891, sur la proposition du 4e bureau du Ministère de la guerre, et du général de Boisdeffre.

Donc, sur cinq imputations, cinq mensonges.

L'auditoire a montré du procédé, quelque répugnance ; et je doute fort que ce genre de polémique soit très scrupuleux.

Le second a ramené Jaurès à la barre ; M. Papillaud, courriériste parlementaire de la *Libre Parole* ayant nié, par télégramme, lui avoir jamais rapporté ce propos d'Esterhazy : « Lorsque le *Matin* a publié le bordereau, je me suis senti perdu ». Dans la dépêche dont M. le président Delegorgue donne lecture, le signataire va même jusqu'à dire : « Le récit de M. Jaurès constitue un véritable faux. »

M. Papillaud est absent, malade, dans le Midi. « S'il s'exprime ainsi, réplique le leader socialiste avec modération, c'est que, pour faciliter son démenti, on lui a télégraphié une version inexacte de mes paroles. Mais, sous la foi du serment, je confirme, de la manière la plus absolue, la plus rigoureuse, mon précédent témoignage. A deux reprises différentes, M. Papillaud m'a répété cette phrase d'Esterhazy, dont il nie aujourd'hui la confidence, le texte et la portée. »

Et l'on a passé aux experts en écritures.

* * *

C'est dire que, pour sérieux que soit le fond du débat, la séance a été plutôt gaie. La moralité s'en peut résumer en deux aphorismes, dignes de Salomon et empruntés aux intéressés.

M. Bertillon, arbitre professionnel, officiel, assermenté, avait déclaré l'autre soir, ingénument : « Il n'est pas de confiance à avoir dans les preuves graphiques ». M. Teyssonnières, autre augure, a formulé aujourd'hui, solennellement : « La graphologie, c'est le sabre de

M. Prudhomme ! ». Et M. Charavay, non moins oracle, dans cette même séance, a conclu malicieusement : « Jamais je n'admettrais une condamnation basée rien que sur des expertises en écritures. »

Au moins il sont francs! Mais que cette franchise revêt donc d'aspects divers! Avec M. Bertillon, mince, brun, noir, fonctionnaire aux abois, se débattant entre l'enclume et le marteau, elle se manifeste par le silence.

Je serais désolée de peiner M. Bertillon, mais, à la barre, son attitude était celle d'un patient en proie à de violentes coliques... et qui voudrait bien s'en aller!

On n'a rien pu savoir du « schema » : ce que signifiaient le cœur, les flèches, l'escargot, et « Feu partout! »

Et la malignité de Labori a pu s'exercer à l'aise, quand, après deux heures d'imbroglio, il s'est écrié :

— L'accusation de 1894 : la voilà!

Mais ensuite, à la barre, sinon l'incohérence, du moins la ténacité dans le mutisme de l'infortuné M. Bertillon, a été expliquée par un parent terrible, son cousin, M. Hubbard, également mince, noir, brun, rapportant, de lui, ce propos plaintif : « Il y a des moments où les préfets de police vous disent de parler! Il y des moments où les préfets de police vous disent de vous taire! »

On a ri — c'était compris! Mais après, l'on a écouté gravement M. Hubbard répéter l'opinion du général Jung, tenant en suspicion absolue le jugement de 1894; le taxant d'œuvre « abominable » des bureaux de la Guerre.

Puis M. Yves Guyot est venu dire l'impression universelle sur la « parodie de justice » que fut le procès Esterhazy; et quel est, sur le compte de celui-ci (lui, parlant en ancien ministre ayant conservé toutes relations extérieures officielles) l'opinion des états-majors, hommes politiques, gouvernement étrangers.

* * *

Avec M. Teyssonnières, la franchise s'affirme verbeuse. Cela a été long, fameux, et guère compréhensible.

M. Teyssonnières a la sensation rétrospective d'avoir été l'objet d'un tentative de corruption, en 1897, pour un rapport déposé en 1894, et alors qu'il n'était préposé à aucune nouvelle expertise ! On saisit mal.

La seule chose à peu près lucide qui ressorte de son confus témoignage, c'est que l'écriture du bordereau était « une écriture naturelle modifiée par les circonstances. »

M. Trarieux vient ensuite expliquer comme quoi les démonstrations graphologiques du témoin eussent pour effet, soit quant à lui, soit quant à Schreurer-Kestner. de les ancrer plus profondément sur la conviction opposée. Puis il nous redit une histoire du document Dreyfus déposé chez M. Teyssonnières, à l'insu de M. Teyssonnières, et que lui conta M. Teysonnières, qui est bien la chose la plus abracadabrante qui se puisse imaginer.

Si c'était M. Teyssonnières, pourtant, la Dame voilée ?...

On rit de bon cœur — c'est toujours ça !

***

Avec M. Charavay, la franchise est toute futée : enfouie dans le maquis de sa barbe, derrière les vitres de son lorgnon ! Ah ! le finaud !

Ses bras courts ont un geste amusant pour décliner le faix de toute question, la charge de toute responsabilité. Son dos a un roulis de belle humeur, quand on lui parle du « petit travail » du collègue, de l'escargot de M. Bertillon.

Mais, flèches contre flèches, il finit sur la phrase précitée.

M. Pelletier, expert toujours, proteste que, dans les conditions où lui fut soumis le bordereau, en 1894, il en jugea impossible la certaine attribution.

M. Gobert, qui comparaît et ne dépose pas (son

colloque avec M. du Paty de Clam, au conseil de guerre, ayant eu lieu pendant le huis clos) avait conclu dans le même sens.

Et le trio Couard, Belhomme, Varinard, successivement défile à la barre.

M. Couard est un du Paty de Clam civil; M. Belhomme, c'est Latude, et M. Varinard, c'est... M. Varinard! Le premier est belliqueux, le second courtois, le troisième neutre. Le premier dit qu'il ne veut rien dire; le second dit obligeamment que l'écriture du bordereau était mixte, moitié courante, moitié calquée ; et le troisième ne dit rien.

Après une virulente apostrophe de Labori, soulignant aux jurés que si l'original du bordereau (nécessaire à faire cesser les contestations quant au plus ou moins d'exactitude du fac-simile) n'est point communiqué par l'accusation, c'est preuve qu'il est favorable à la défense. On se sépare tranquillement.

Pas plus de cinq cents curieux dehors, et le calme dans la ville. Le bon sens de Paris commence à voir clair.

HUITIÈME AUDIENCE

Mardi, 15 février 1898.

Séance tenue pour les amateurs d'émotions fortes, ceux qui ne détestent point qu'on s'injurie, voire qu'on se cogne, sans regarder au résultat.

Séance précieuse, au contraire, pour les esprits en mal d'apprendre, anxieux de connaissances nouvelles, angoissés de vérité!

Mais le duel était inégal, entre les professionnels et les intellectuels : ces malheureux assermentés qu'on a vu défiler à la barre — sur l'attestation de qui, journellement, des gens sont condamnés! — et ces membres de l'Institut, professeurs en nos premières Ecoles, qui sont la vivante, la plus haute expression du génie français.

Je n'ai pas le mépris des humbles, on le sait. Je les ai même défendus en toute occurence. Seulement, la médiocrité de la condition n'a que voir avec la médiocrité de l'intelligence. Et celle-ci m'épouvante, en une fonction d'arbitre, d'où se décident des destinées.

D'autant que, toujours ou presque, elle se double, s'aggrave, d'une présomption disproportionnée à sa moyenne valeur. Les très érudits, les très forts, ont de l'orgueil, pas de vanité... alors qu'elle boursouffle, à la faire éclater, l'outre vide de la sottise.

Hier, on avait entendu le fantasque M. Bertillon; le filandreux, M. Teyssonnières, le trio Conard, Belhomme, Varinard.

Aujourd'hui, après que M. Crépieux-Jamin est venu démontrer par des dates, par des faits tout le récit de M. Teyssonnières, et le désoler par cette phrase : « Il n'y



a qu'un homme au monde capable d'estimer cent mille francs la parole de M. Tessonnières; c'est lui-même! » on a vu comparaître successivement M. Paul Meyer, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de l'Ecole des Chartes; M. Molinier, membre de l'Institut, professeur à la même Ecole; M. Grimaux, membre de l'Institut, professeur à l'école Polytechnique; M. Havet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Entretemps, M. Molinier frère, archiviste-paléographe; M. Célerier, professeur au collège de Fontenoy-le-Comte; M. Bourmont, expert; M. Adolphe Franck, avocat à Bruxelles, attestaient ou démontraient le bien-fondé du verdict des maîtres; et avec quelle sincérité, en vertu de quelles déductions, ils s'engageaient à leur suite, se rangeaient à leurs côtés.

Ah! l'on était loin du cœur, des flèches, et de l'escargot de M. Bertillon!

***

Svelte, d'aspect noir; la barbe étroite et longue striée d'argent; une menace de calvitie cerclée de cheveux mi-longs; la parole élégante, le geste sobre, l'accent souvênt ironique, tel est M. Paul Meyer.

Et c'est régal de l'entendre d'abord cingler, au passage, qui, indûment et avec intention de nuire, le traita de Juif prussien, ensuite énumérer, depuis sa naissance, à Paris, de lignée chrétienne et française, les diverses cérémonies religieuses (baptême, première communion, confirmation, catéchisme de persévérance jusqu'à seize ans), qui l'ont mis on ne plus en règle avec l'Eglise catholique, apostolique, et romaine.

— Ces explications, dit-il, il les donne à seules fins de n'avoir pas à adresser de lettres rectificatives à des journaux où il ne serait pas bien aise de voir, même ainsi, sa signature figurer.

Puis il entre dans le vif du débat,

Le bordereau est SUREMENT de l'écriture d'Esterhazy. Est-il aussi « de sa main? » C'est là-dessus que porte l'équivoque dont se sont servis les experts pour la non-attribution. Ils se sont réfugiés dans le silence : on en est réduit à leur prêter des hypothèses toutes également absurdes.

Un témoin (le général de Pellieux) a dit que le fac-simile du *Matin*, par ses dissemblances, constituait « un véritable faux. »

Or, sur le cliché en zinc, obtenu par le procédé Gillot, toute falsification est matériellement impossible.

Il est fait d'après le report d'une épreuve photographique. Si l'on ne peut communiquer l'original du bordereau, n'en pourrait-on communiquer les clichés, où toute retouche, toute altération, est forcément visible?

D'un ton bonhomme, ceci est dit, indiquant pratiquement le moyen d'en finir avec les byzantinismes dans lesquels, depuis des ans, des mois, des semaines, on patauge comme à plaisir.

Et M. Paul Meyer conclut :

« — Si l'on se refuse à faire cette preuve, je saurai à quoi m'en tenir. »

Les deux MM. Molinier sont non moins affirmatifs. Le premier « en son âme et conscience ». atteste que le bordereau est d'Esterhazy. Le second se prononce autant péremptoirement.

MM. Célerier, Baumont sont d'avis identique. Et M. Louis Franck, une heure durant, la craie en main devant le tableau noir, épelant l'abécédaire d'identité, lettre par lettre, entre les caractères du bordereau et l'écriture d'Esterhazy — fait aux jurés et à l'auditoire, la démonstration la moins abstraite et la plus convaincante (donc la meilleure en l'espèce) que l'on eût pu souhaiter.

***

Ensuite, M. Grimaux a comparu, cheveux blancs et

barbe blanche, doyen que vénèrent les jeunes générations scientifiqnes.

Il a dit ses incertitudes, quant à la condamnation de 1894 ; puis suivant la marche de son examen, sa grandissante conviction. Il a dit ses stupeurs devant l'acte d'accusation, racontars et commérages, l'absence d'enquête et l'illégalité. Il a dit son émoi devant l'affaire Esterhazy, l'information dérisoire, le simulacre de procès !

Enfin, sur une interrogation de Labori, le grand vieillard a soulevé l'indignation, en révélant de quelle pression, de quelles intimidations, il avait été victime : le général Billot apportant au Conseil des Ministres, contre lui — coupable, *après trente quatre ans de loyaux services*, d'avoir signé la protestation des Intellectuels — une demande de révocation !

Sa voix s'est comme trempée de larmes en évoquant ses aieux soldats, son neveu mort récemment au centre de l'Afrique, tous les siens tombés sur les champs de bataille où lui-même fit son devoir... tandis qu'il revendiquait pour tous, même hors des bureaux de la guerre, le droit à la patrie et au patriotisme !

Il a terminé sur ce cri :

« — Quoi qu'on fasse, quoi que l'on nous fasse, nous voulons la revision, et nous l'aurons !

Avec M. Havet, l'impression a été autre. Non moins énergiquement que ses prédécesseurs, ici il a proclamé que les fac-simile d'après photographie étaient exacts ; que le bordereau était l'œuvre de M. Esterhazy.

Mais, une fois discutés les signes, les habitudes orthographiques, il est entré, plus avant que personne, dans l'âme du litige. Après avoir rappelé que Dreyfus écrivait le français avec une correction rare, il a rapproché le style du bordereau du style d'Esterhazy.

Et l'éminent professeur a eu cette réflexion de subtilité merveilleuse quant aux similitudes d'irrégularités résultant de la comparaison.

— C'est que c'était pensé d'abord en langue étrangère!

Peut-être bien.

Dans les conclusions déposées par la défense pour demander un supplément d'interrogatoire envers Mme de Boulancy, quant à la correspondance d'Esterhazy, une question est ainsi formulée :

« Est-ce qu'il n'est pas énoncé dans la lettre dont vous parlez : 1° Que le général Saussier est un clown, et chez nous (les Allemands) nous le metterions dans un cirque; 2° Que si les Prussiens arrivaient jusqu'à Lyon, ils pourraient jeter leurs fusils en gardant seulement les bayonnettes pour chasser les Français devant eux? »

Un frisson de colère a grondé dans la salle, à l'audition de ces lignes. Seuls, les « chauvins » sont demeurés calmes; impassibles dans la volonté de ne rien entendre et de ne rien voir...

NEUVIÈME AUDIENCE

Mercredi, 16 février 1898.

Une audience de transition, dans la torpeur, l'étouffement, l'appréhension, qui précèdent les grands orages. L'air est tout chargé d'électricité, le choc est proche, on le pressent, on le devine... Et l'enlisement éteint les rumeurs, assourdit les clartés, engourdit les êtres, aspire comme du fond d'un gouffre, toutes les forces vives de la nature!

Ainsi en est-il de cette journée de débats. Nulle voix, si claironnante ou éloquente soit-elle, n'aura la puissance de rompre le charme — ce charme somnolent de l'attente.

Et puis on se blase, ainsi. Tel fait qui eût soulevé des bourasques au début, apparaît comme la conséquence fatale de l'attitude et du jeu des adversaires.

Ainsi, lorsqu'on a appris que le lieutenant-colonel Picquart, témoin comparu, devant assister régulièrement aux séances, était, aujourd'hui comme hier, retenu loin de cette salle (et des confrontations où sa présence peut déplaire) s'il y a eu des murmures, ceux-ci manifestaient la désapprobation et point l'étonnement.

Rien ne saurait surprendre, rien! Ni les choses les plus tragiques, ni les choses les plus bouffonnes. On est préparé à tout... et prêt à tout!

Il faut cette philosophie pour endurer, sans broncher, le spectacle de certaines turpitudes ; pour accepter, sans mot dire, les menaces, les mensonges, les sophismes, dressés en épouvantails sur le chemin de la vérité!

***

Des faits? Peu. Des paroles? Beaucoup.



Elles n'ont pas toujours été heureuses. Quand M. le général de Pellieux, vraiment stratège habile sur le terrain de la discussion, et orateur fort adroit, après s'être efforcé de disculper, Esterhazy a agité le spectre de la guerre, a eu recours, pour mieux impressionner les jurés, à des déclarations inquiétantes, l'impression a été pénible.

Non de ce qu'il insinuât le danger « plus proche » qu'on ne le pouvait croire; non de ce qu'il prétextat d'une éventuelle « boucherie », y promettant les fils des arbitres dont est requise la sévérité; non par frayeur, enfin, car on est brave, en ce pays de France, mais parce que des arguments d'une telle espèce semblaient indignes de sa personne et de sa fonction.

Et puis, le procédé a beaucoup servi, commence d'être un peu usé. Quand ce n'est point de l'Allemagne qu'est menacée, comme enfant pas sage, la France récalcitrante, c'est de la foule qu'est menacé le jury, s'il s'avise d'être indépendant.

Noms, professions, demeures, la liste de ce qui le concerne est quotidiennement publiée. Il ne resterait plus qu'à approvisionner de pierres et de torches, les manifestants « spontanés ».

Peut-être bien qu'on y arrivera!

En attendant, ces douze hommes que l'accusation traite en imbéciles depuis le premier jour, à qui elle refuse toute communication, même à huis clos, tout document, toute preuve — alors qu'elle est seule détentrice de ce qui pourrait éclairer leur religion! — ces douze juges que les experts-jurés ont estimé trop ignares pour daigner les admettre à la moindre démonstration théorique, suivaient hier, avec un vif intérêt, l'explication, au tableau, de M. Louis Franck; suivaient aujourd'hui de leur mieux (le tableau ayant été refusé par le Président) l'explication, aux invisibles signes tracés d'un coup de pouce dans l'espace, de M. Paul Moriand... l'un, l'autre quant au bordereau, concluant,



sans restrictions, sans incertitudes, à la main d'œuvre d'Esterhazy!

***

La confrontation entre M. le général de Pellieux et M. Paul Meyer, directeur de l'Ecole des Chartes, relativement au plus au moins d'exactitude des fac-simile, a été intéressante comme un assaut d'armes; mais sans consécration, la question de M. Meyer étant demeurée en suspens.

— Comment explique-t-on cette identité du fac-simile publié en 1896, par le *Matin*, avec l'écriture de M. Esterhazy, **seulement dénoncé un an plus tard?**

Précédemment une autre confrontation, entre M. Scheurer-Kestner et l'expert Teyssonnières, avait laissé subsister pareille énigme.

L'honorable sénateur démentait, de la façon la plus formelle, avoir, en juillet, prononcé, devant M. Teyssonnières, le nom d'Esterhazy, qu'il devait seulement connaître en novembre.

Or, il se trouvait que M. Teyssonnières, à la date précisée par lui, donc *quatre mois à l'avance*, avait inscrit ce nom sur son journal!

Il n'a pas eu de chance, M. Teyssonnières, aujourd'hui, car il a commis une mauvaise action.

Lundi, nous l'avions entendu protester à la barre de sa reconnaissance — « qui durera autant que mes jours! » avait-il dit — de son attachement, de son dévouement, à la personne de M. Trarieux, qui lui avait sauvé la mise, le gagne-pain et l'honneur.

Or, hier soir, il se précipitait à la *Libre Parole*, pour y livrer la correspondance de son bienfaiteur, laquelle a paru commentée de la façon qu'on devine!

C'est d'une jolie âme!

Il a dû reconnaître l'inexactitude de ses assertions, quant au point Esterhazy; il a dû reconnaître que ni M. Trarieux, ni M. Scheurer-Kestner n'avaient exercé

sur lui la moindre pression, démentir ce qui, à son instigation, dit-il, avait été publié ce matin.

Cela aussi, cette vision d'ingratitude et ces fluctuations de mémoire, ont paru intéresser.

La confrontation dernière entre le maître et l'élève, M, Paul Meyer et M. Couard n'ont semblé qu'amuser.

Il y avait de quoi! M. Couard, que l'on désespérait toujours d'ouïr (on a de ces impudences!) s'est soudainement précipté à la barre avec un paquet volumineux.

Qu'était-ce donc? L'effet d'un bon moment? Des pièces? Le bordereau?

C'était un rapport sur la substitution du drapeau arraché aux Bourguignons, par les compagnons de Jeanne Hachette, lors du siège de Beauvais!

Parole! Et, une demi-heure durant, M. Couard a disserté là-dessus. Après l'escargot de M. Bertillon, c'était trop, vraiment trop, pour de faibles cervelles humaines!

Aussi étions-nous bien déprimés, et sommes-nous sortis plutôt en cet état que les médecins dénomment comateux.

On se remettra demain!



DIXIÈME AUDIENCE

Jeudi, 17 février 1898.

Rappelez-vous mes prévisions d'hier; comme à travers les sourires, les politesses, et la détente apparente, je sentais l'ouragan accourir de l'horizon.

Il a éclaté, furieux. Et après une inénarrable séance, telle qu'il en dût exister au tribunal révolutionnaire, un tempête de cris, de huées, d'acclamations, de poings brandis; toute la mimique des passions déchaînée dans l'enceinte des lois — et toute la musique aussi! — l'audience a dû être levée, laissant la France, toute une nuit, sous le sabre de Damoclès.

Déjà hier M. de Pellieux, en quelque sorte prenant date, avait menacé de la guerre. Aujourd'hui, il semble vouloir justifier son dire par une révélation exceptionnelle... et quoi qu'il en doive arriver!

Le gouvernement, les ministres, ont-ils autorisé cette attitude? On ne le pense pas : la loi du silence ayant été imposée, et maintenue, à tout propos, hors de propos, pour des vétilles, dès le commencement de ce procès.

Nous assisterions donc à une sorte de coup de tête, de *pronunciamento,* dirigé contre le gouvernement et le chef suprême de l'armée par les généraux mêlés au débat.

Mais on n'eût jamais pensé que leur irritation de se

trouver soumis à la loi commune, eût pu les mener jusque-là. Habitués à rencontrer l'obéissance passive, à exercer le commandement sans réplique et l'autorité sans réserves, ils ont pris chaque question pour une offense, chaque réponse pour un outrage.

De toute rencontre à la barre, le malentendu s'est aggravé. La « parole de soldat » partout ailleurs, argument péremptoire, résolvant tous les problèmes, tranchant tous les différends, n'a parue ici qu'une affirmation respectable, mais réclamant l'appui du fait.

Ceci est dans l'esprit juridique, qui discute; ce n'est pas dans l'esprit militaire, qui, devant les démentis, porte la main à la garde de l'arme.

D'où conflit.



Le début de la séance avait été calme — et presque conciliant.

Il avait roulé sur l'authenticité contestée de la lettre dite du « uhlan » : la lettre que Madame de Boulancy affirme exacte; que M. Esterhazy affirme apocryphe; que les experts ont déclarée falsifiée (1).

M. Paul Moriand, continuant sa très-intéressante déposition d'hier, était venu démontrer quelle connexité existait entre les caractères du bordereau, ceux de cette missive, un des autographes rédigés à peu près dans le même sens et reconnus par leur auteur.

Traduisant l'état d'âme de ce dernier lorsque sa main traçait ces phrases violentes, M, Paul Moriand, donnant à la graphologie son sens psychologique, avait indiqué la corrélation entre l'impulsion cérébrale et le résultat scriptural, par cette phrase typique : « Les formes ont une cause. »

M. Moriand, qui expertisa sur cette pièce, était venu

---

(1) Depuis, reconnue authentique par l'ordonnance de non-lieu de M. le juge d'instruction Bertulus.



déclarer qu'à son avis des retouches y avaient été faites, mais qu'il était impuissant à les signaler sans avoir sous les yeux l'original.

M. de Pellieux, à l'interrogation des défenseurs avait répondu fort nettement qu'il considérait, lui aussi, comme indispensable qu'on établît si, oui ou non, un officier revêtu de l'uniforme français avait tenu, avait signé d'aussi abominables propos.

Il avait conté comment M. Scheurer-Kestner, tremblant d'indignation, lui avait apporté cette lettre, l'engageant à requérir les autres de Madame de Boulancy; comment lui, officier de police judiciaire, avait préféré, sur avis de M. Bertulus, recourir à la saisie légale, par l'entremise de M. le commissaire Aymond.

— Sous quel genre de scellés s'étaient trouvées les pièces? avait interrogé Me Clemenceau.

— Sous scellés ouverts.

C'est-à-dire passées dans une ficelle aux deux bouts rejoints par un cachet, afin qu'on les puisse feuilleter et consulter librement.

Puis M. Giry, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes et des hautes Etudes, « expert d'occasion » ainsi qu'il l'a rappelé avec une indulgente ironie, était venu attester 1° que le contenu du bordereau était d'une écriture *courante, naturelle, non déguisée;* 2° que l'hypothèse d'une mosaïque de mots, empruntés et rapprochés d'après des calques, lui semblait de réalisation impossible, surtout pour obtenir un ensemble aussi parfaitement homogène; 3° que la ressemblance, la similitude, entre l'écriture de M. Esterhazy et celle du bordereau, étaient poussées jusqu'à l'identité; 4° qu'une expertise graphologique, si consciencieuse fût-elle, ne pouvait en tant que base unique, déterminer un jugement.

Après lui, M. Héricourt, docteur en médecine, chef adjoint du laboratoire de toxicologie de la Faculté de Médecine, rédacteur en chef de la *Revue scientifique,* était venu apporter une observation inédite et particulièrement suggestive : que l'écriture, interprète du mouve-

ment des muscles,en note, en fixe le degré de nervosité; cristallise la physionomie morale du sujet, par une sorte d'instantané.

— Cela est si vrai, dit-il, qu'en cas de dissimulation, de renversement des caractères par exemple, les signes personnels subsistent quand même, dénoncent le subterfuge, indicateurs, révélateurs, à l'égal d'une signature.

Et son avis, également, s'était ainsi résumé :

— L'écriture du bordereau est exactement la même que celle de M. Esterhazy.



Mais tout ceci n'était que prologue : il a fallu le retour à la barre du lieutenant-colonel Picquart, sa confrontation avec MM. de Pellieux et Gonse, pour que la tempête se déchaînât.

Quelle situation tragique et fausse que celle de cet officier, convoqué, questionné, sommé, au nom de la loi et sous la foi du serment, « de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité » alors que, par ailleurs, il n'est qu'un subordonné sacrilège de contredire ses chefs!

C'est bien pour cela que la décision du conseil d'enquête est, jusqu'ici, demeurée en suspens! Elle sera ce qu'il sera.

Lui, reste calme, courtois, déférent, imperturbablement résolu.

Il ose reprendre, point par point, les allégations du général de Pellieux tendant à établir qu'Esterhazy s'était trouvé hors d'état d'acquérir, donc de transmettre, les documents énumérés dans le bordereau.

Sa démonstration est simple, paraît logique, est faite sans gestes, d'une voix dont la douceur ne se dément pas.

Même dans les « assauts » avec le général de Pellieux, avec le général Gonse, il gardera, non pas cette

impassibilité mais cette sérénité qui le rend comme invincible.

Les généraux eux, s'énervent visiblement. Il est de toute évidence que cette controverse, quelle qu'en soit la correction, avec un inférieur,leur apparait une monstruosité, une atteinte à la hiérarchie, un attentat contre la discipline.

Et voilà que Labori, par des rapprochements de dates, démontre une singulière confusion.

Dans les bureaux de la Guerre, le bordereau fut considéré toujours comme étant d'*avril*. MM. Gonse et de Pellieux viennent déclarer aujourd'hui qu'il était de fin *septembre*. Et le rapport d'Ormescheville le fait remonter à *février*!...

Une grande rumeur suit cette constatations, laisse à peine entendre Labori retenir, à titre d'acquiescement. le silence des trois témoins, quant à la délégation du colonel Picquart, par le Ministre de la Guerre, aux débats de l'affaire Dreyfus; remplit d'effervescence et de querelles, toute la suspension d'audience.

A la reprise le général de Pellieux s'avance, demande la parole.

— Allons-y !

Et il raconte qu'au moment de l'interpellation Castelin est arrivé, au Ministère de la Guerre, une preuve (donc postérieure au jugement) de la culpabilité de Dreyfus. Il y était écrit. « Ne dites jamais les relations que nous avons eues avec ce juif. » Aucune signature; pour référence, une carte de visite avec un nom de convention, et, derrière, une indication de rendez-vous.

— C'est ultérieur au huis clos, apportez la pièce! clame Labori, à travers un tumulte inexprimable. Aucune présomption n'est preuve avant d'être discutée. Les affirmations ne comptent pas : il faut des faits!

Tout l'auditoire est debout, hurlant et gesticulant.

— Commandant Ducossé,allez chercher le général de Boisdeffre, en voiture ! ordonne le général de Pellieux.

— Faites entrer le suivant témoin ! s'époumonne à répéter le président.

Et comme Labori, dominant le vacarme s'écrie, d'une voix de stentor, que la revision s'imposera, M. de Pellieux, hors de lui, réplique :

— La communication de la pièce secrète n'est pas prouvée !

— Si ! Si ! crie-t-on de toutes parts. Et le témoignage de M. de Salles ! Et celui de Me Demange ! Et le silence du général Mercier !

Tandis que passe et repasse, sans qu'on y prête attention, sur ce fond trépignant et tapageur, le profil aigu du témoin de demain : M. Esterhazy !

ONZIÈME AUDIENCE

Vendredi, 18 février 1898.

Une séance, une demi-séance plutôt, toute hachée de suspensions, toute coupée d'incidents tumultueux.

Visiblement, indéniablement, la salle est « faite ». Alors que des personnalités éminentes et connues, des avocats en robe, se voient refuser l'accès des assises, quiconque porte l'uniforme est admis — ou sur présentation de la carte du Cercle Militaire, tenant lieu de laisser-passer.

Donc, le sabre de Brennus est tombé dans la balance, sans que le *Næ victis* se trouve applicable à aucun, la seule victoire en cause étant dès longtemps gagnée.

Les généraux font la loi, parlent sur ce qui leur convient, se taisent sur ce qui leur plaît. Il n'est de règles, de restrictions, d'interdictions qu'en ce qui concerne la défense.

La nuit a porté conseil : on ne produit point la pièce dont les généraux de Pellieux et Gonse (bien qu'elle concernat l'affaire Dreyfus) avaient pu, hier, arguer librement.

Une attestation nouvelle de M. de Boisdeffre en tient lieu : un ultimatum aussi. En quelques mots bien sentis, il fait comprendre aux jurés ce qu'on attend de leur soumission, et quelles conséquences l'Etat-Major entendrait donner à un verdict « non conforme ».

« Vous êtes le jury, vous êtes la nation : si la nation n'a pas confiance dans les chefs... ils sont prêts à laisser à d'autres cette tâche ».

A bon entendeur, salut!

Pour que ces douze bourgeois acquittassent, il faudrait qu'ils fussent des héros — entre l'indication de nom, de domicile, de métier, dont la publication quotidienne les désigne aux représailles; l'insinuation indirecte de M. de Pellieux, quant à la proximité du danger et la boucherie où seraient menés leurs fils; la sommation, directe alors, de M. de Boisdeffre, menaçant de rendre le tablier!

Mais, s'ils condamnent, on les porte en triomphe...

Qu'appelle-t-on la menace sous conditions?

* * *

Me Labori souligne le fait, en des conclusions dont la forme énergique soulève, plus d'une fois, des hurlements.

Il parle de l'intervention abusive de l'autorité militaire »; il fait ressortir que « par la déposition de M. le général de Boisdeffre, la question de confiance est maintenant posée devant le jury : le chef de l'Etat-Major général ayant spécifié qu'un verdict d'acquittement entraînerait une démission collective ».

Mais à quoi bon? Il prêche dans le désert — quant à la Cour et l'auditoire du moins! Les instructions sont bien données, la consigne est bien observée. La cabale, sur l'énoncé des mots sacrés « équité et droit » peut couvrir impunément, de ses huées, la voix du défenseur — et, tout à l'heure, ceux qui crient : « Vive l'armée! » à propos de la seule bureaucratie de l'armée, de son administration, de sa paperasserie, pourront assommer impunément, sur l'escalier de la place Dauphine, les malheureux qui crieront : « Vive la République! »

Un arrêt rejette les conclusions, Me Albert Clemenceau ne peut obtenir, pour madame de Boulancy non-malade, actuellement dans l'enceinte du Palais, à cinquante mètres de là, qui consent à venir déposer, mais qui a peur des menaces d'Esterhazy, les deux municipaux nécessaires à assurer sa sécurité!

M. Delegorgue se retranche derrière ceci : que son pouvoir ne s'étend qu'aux assises; M. Van Cassel fait la sourde oreille... la cuvette de Pilate est trop petite, pour toutes les mains qui plongent dedans!

C'est à se demander jusqu'à quel point la suppression de ce témoin gênant, par des énergumènes ou l'ex-ami, chagrinerait le pouvoir!

La comparution de M[me] de Boulancy serait pourtant indispensable.

Car après que le lieutenant-colonel Picquart, chaque jour un peu plus pâle, chaque jour risquant davantage, nous apprend qu'il considère comme suspecte, comme inauthentique, comme un faux, enfin, le document sur lequel table la triple révélation et affirmation de Pellieux, Gonse, de Boisdeffre, M. Esterhazy comparaît.

***

On l'avait déjà entrevu hier, muet, traversant la crépusculaire clôture de l'audience. Aujourd'hui aussi, il était apparu quelques minutes : le temps de prêter serment et de déclarer qu'il ne répondrait pas « à ces gens-là » c'est-à-dire la défense, dont son patriotisme et son respect de l'armée lui doivent sans doute, inspirer l'horreur.

Et le voici qui revient : mince, un peu voûté, le crâne chauve, l'œil inquiet, cet air d'oiseau de proie, qui est sa caractéristique d'aspect.

Ah! M[e] Tézenas est vraiment un habile homme, et un prudent conseiller!

Il s'est souvenu du vieux conte national : la farce moyenâgeuse et chicanière de *Maître Pathelin*. Mais au lieu d'aviser son client de répondre à toute question : « Bé-é-ée! » il lui a, plus méfiant encore, clos la bouche, apposé, sur les lèvres, le sceau du silence.

De quoi qu'il s'agisse, de quelque nature que puissent être les questions, l'homme est là debout, muet, sans un signe, sans un murmure.

On voit seulement la pointe de sa moustache frémir

de fureur concentrée ; ses mains se crispent, happeuses, sur l'appui de la barre, et, sur de certaines citations de sa propre prose, il semble que sa nuque se raccourcisse, que la tête lui rentre dans les épaules, qu'il se tasse, qu'il se voûte un peu plus.

C'est tragique! Le jour s'est assombri, le silence s'est fait, solennel. La voix d'Albert Clemenceau détache, découpe chaque phrase.

« Les Allemands mettront tous ces gens là (les Français) à leur vraie place avant qu'il soit longtemps. »

« Voilà la belle armée de France ! C'est honteux !... Mais je ne partirai pas sans avoir fait, à toutes ces canailles, une plaisanterie de ma façon. »

« Nos grands chefs, poltrons et ignares, iront, une fois de plus, peupler les prisons allemandes. »

« Le général Saussier est un clown que les Allemands mettraient dans des baraques de foire. »

« Si les Prussiens arrivaient jusqu'à Lyon, ils pourraient jeter leurs fusils en gardant les baguettes pour chasser les Français devant eux. »

Puis ceci, relatif à une femme jadis aimée, devenue gênante :

« Je la hais, tu peux m'en croire, et donnerais tout au monde pour être aujourd'hui à Sfax et l'y faire venir. Un de mes spahis, avec un fusil qui partirait comme par hasard, la guérirait à tout jamais. »

Enfin, la fameuse lettre dite du uhlan :

« Ce peuple ne vaut pas la cartouche pour le tirer... si ce soir on venait me dire que je serai tué demain, comme capitaine de uhlan, en sabrant des Français, je serais certainement parfaitement heureux... Comme tout cela ferait triste figure, dans un rouge soleil de bataille, dans Paris pris d'assaut et livré au pillage de cent mille soldats ivres.

» Voilà une fête que je rêve.

» Ainsi soit-il ! »

***

Je regarde l'Etat-Major, pendant cette lecture dont

mon cœur bondit. Comment ces généraux, ces chefs de notre armée, hors toute question de trahison et d'espionnage, se font-ils solidaires de l'officier qui écrivit de pareilles choses; acceptent-ils son voisinage, lui accordent-ils leur patronage, leur protection?

Il y a là une énigme indéchiffrable, un mystère qui confond la raison! Quel lien peut-être, entre eux et lui? Quelles besognes accomplit-il? Il les tient donc, celui que ses collègues du 74e, ainsi qu'en témoigne en ce moment Jules Horet, suspectaient et traitaient de « rastaquouère? »

O mon pays, mon cher pays de France, que fait, dans ton histoire, cette homme-là?

Il sort. Des zélés crient : « Vive l'armée! Vive Esterhazy! » incarnant l'une dans l'autre. Quelqu'un, qui n'a acclamé que la République, est poussé vers la Seine avec des cris de mort...

DOUZIÈME AUDIENCE

Samedi, 19 février 1898.

Quelquefois, en ces minutes d'accalmie où chacun défaille sous l'accablement de la chaleur, sous le fardeau de la lassitude; ou bien, en ces autres minutes où, d'être démesuré, le bruit dépasse la perception auditive, s'assimile aux tumultes des éléments — grondement de foudre, roulis d'avalanche, rugissement d'Océan! — quelquefois, par la fenêtre ouverte, tendant de toutes les forces de mon être vers l'horizon attentif, je souhaiterais que ce téléphone qui sert à transmettre mes impressions portât, à tous gens de cœur et de bonne volonté, les paroles mêmes, et non l'écho, de ce qui s'est dit ici.

Mais il faudrait encore la vision : un cinématographe merveilleux, en couleur, rendant le fouillis des mouvements et la tonalité de l'ensemble.

Car si frémissante que je puisse paraître, à distance, je suis restée parmi les plus calmes... et ils ne sont pas nombreux!

On y gagne d'ailleurs, d'être regardé de travers par les deux partis; doublement taxé de modératisme, si l'on s'efforce à la conciliation.

Dans l'enceinte même du prétoire, les invectives partent, sifflent, se croisent comme des balles; le geste de discussion demeure suspendu, violent comme une menace de voies de fait. Et la suprême sagesse consiste à éviter les amis que l'on sait d'opinion adverse — afin de ne point se brouiller.

Hors de la salle, à l'extérieur immédiat du Palais, c'est encore pis. Car on n'a point à redouter l'expulsion,

Le Petit Troupier, dont la pondération est notoire, pouvait hier. en toute exactitude, relater ceci :

« Ceux qui s'abstiennent de manifester sont entourés et frappés. De tous côté, on pourchasse les quelques personnes qui ne semblent par partager l'avis de la majorité. »

Voilà pour le public; quant au peuple, jusqu'à présent, il se réserve. Ou quand il s'en mêle, c'est comme à Suresnes, où MM. Millevoye, Thiébaud, Guérin, échouèrent à le persuader.

* * *

L'audience d'aujourd'hui à été brève, occupée par l'audition des derniers témoins.

M. le colonel Picquart est venu protester, à la barre, contre toutes les inventions mensongères ou malveillantes lancées contre lui. Sa famille n'en a même pas pu obtenir, conformément à la loi, la rectification tellement le parti-pris d'hostilité était évident!

C'est ainsi que le *Petit Journal* l'ayant représenté marié, divorcé, père de deux enfants, et les faisant élever en Allemagne (soit quatre inexactitudes) n'a pas voulu convenir de l'erreur, insérer le démenti.

Ceci donne la note de l'accent des polémiques et de l'état des esprits.

D'ailleurs, M. le général de Pellieux, en civil aujourd'hui, a laissé percer, contre le subordonné assez audacieux pour contredire, sa profonde irritation. « Ce qui me paraît plus étrange que tout, a-t-il dit, c'est l'attitude d'un *monsieur,* qui porte encore l'uniforme et qui est venu ici accuser trois officiers généraux d'avoir fait un faux et de s'en être servi. »

« Fait un faux! » Qui donc a jamais prétendu cela? Plus ému qu'il ne l'avait encore été jusqu'ici, le lieutenant-colonel Picquart s'est élevé contre le malentendu, s'est efforcé de le dissiper.

Oui, il croit que la pièce est inauthentique. Mais il croit aussi que ses chefs sont abusés, et d'aucune façon,

en aucune circonstance, n'a entendu incriminer leur loyauté. On peut s'être trompé : qu'on se rappelle l'affaire Norton !

L'incident est émouvant, car il résume, il symbolise l'équivoque dont s'est envenimé toute l'affaire.

D'une part, cet inférieur correct, mais imbu de l'idée moderne que, hors le service comme citoyen, il doit des comptes à la justice civile — d'autre part ce supérieur à moustache grise, cantonné dans la tradition militaire, imprégné de l'idée antique que l'arme confère avec suprématie, échappe au contrôle, et indigné contre le blanc-bec sacrilège, qui selon lui, attente à l'arche sainte.

Moi, qui ne comprend l'armée que prétorienne, je saisis très bien les causes du différend ; et pénètre à l'aise cette incompatibilité de vues originelles, qui devait aboutir à la divergence finale — comme le germe au fruit !



Il est cependant bien circonspect, ce garçon blond, l'air si jeune, et qu'à cause de sa douce voix, en mémoire du héros de Maupassant, on a surnommé, par dérision, dans le camp esterhazyste, *Mademoiselle Fifi*.

Mais féroce, non. Résolu, oui.

C'est ainsi qu'il oppose, à Labori, pour la dernière fois, sur toutes les questions intéressant le service, l'obligation du silence, dont il n'est pas relevé.

Et lorsque, saluant, il quitte la barre, tous ne peuvent s'empêcher de constater, les uns avec dépit, les autres avec joie, que rien n'a pu le faire départir de la rectitude et de la discrétion qu'il s'était imposées.

M. Stock, l'éditeur connu, atteste la bonne foi de M. Zola — et qu'aussi il a eu connaissance de la communication illégale d'une pièce secrète, aux juges de 1894.

M. Lalance, ancien député protestataire au Reichstag est un grand vieillard svelte, la barbe courte et blanche,

le regard et le torse droit. Il a connu la famille Sandher; le père, protestant converti au catholicisme, mêlant à l'exercice de sa nouvelle croyance le zèle intolérant des néophytes; le fils, brave soldat, devant mourir d'une anémie cérébrale, possédé de la même manie, et apportant à l'instruction contre Dreyfus « autre chose que le sentiment de la justice. »

Entre temps, il nous apprend que les juifs d'Alsace s'employèrent à l'élection de l'évêque de Metz; et les curés à celle des candidats protestants.

Heureuse époque! Combien lointaine!

Voici encore deux de ceux que M. Maurice Barrès, dédaigneusement traita de « demi-intellectuels » : M. Duclaux, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur; M. Anatole France, de l'Académie Française, l'un des plus rares et plus précieux esprits de ce temps.

Tous deux s'accordent à proclamer quel désir de lumière et quel besoin d'équité leur fesait signer la protestation concluant à la revision; tous deux s'accordent à rendre, au prévenu tant conspué, un hommage enthousiaste et absolu.

Puis Me Labori donne lecture de la déposition de M. Gabriel Séailles, professeur de philosophie à la Sorbonne.

C'est, même hors les faits, une page d'admirable littérature et un enseignement moral de grande élévation. Il a signé, parce que venant de faire sa leçon, de dire à ses élèves « que la personne humaine est sacrée, que la justice est intangible qu'elle ne peut être sacrifiée ni à la passion, ni à l'intérêt, de quelque nom qu'on le décore » il ne se reconnaissait pas le droit de refuser, à sa propre parole, la consécration de l'acte.

Et lui aussi se porte garant de la sincérité de Zola.

Madame de Boulancy ne viendra pas : elle a peur de ce qui lui pourrait survenir en route.

Il est renoncé à l'audition de MM. Thys et Casella.

Retenez ce dernier nom; enregistrez-le dans votre souvenir, à titre de document...

Et le Président — qui a retiré deux fois la parole à Labori, qui l'a menacé d'une peine disciplinaire — lit un double arrêt de la Cour : l'un décidant que M. le général Billot, ni M. Maurice Souffrain, ne seront entendu; l'autre qu'il n'y a pas lieu, malgré l'autorisation du Ministre de la Guerre de faire verser aux débats le rapport d'expertise, quant à la lettre du « Uhlan. »

En effet... à quoi bon?

TREISIÈME AUDIENCE

Lundi, 21 février 1898.

L'impression triste de l'atmosphère, boue et pluie, cendre et brouillard, se retrouve dans l'aspect physique et la phraséologie de l'avocat-général.

C'est un homme gris, qui parle gris, avec des inflexions de pleureuse mécanique à écoulement régulier. Tous les bruits très-continus. sans arrêt et sans sursaut — robinet laissé ouvert, jet d'arrosoir qui s'épanche — donnent idée de son discours.

Si ce n'était irrévérence, je dirais même qu'à Bruxelles, non loin de l'Hôtel de ville, est une rabelaisienne statuette dont la musique est la même...

Seulement, les périodes qui s'échappent de la bouche de M. Van Cassel ne sont pas de l'ordre limpide, appartiennent au genre macaronique; rappellent d'extraordinaire façon, le lundi de carnaval, les serpentins mouillés qui pendent à travers les arbres, faisant retour sur eux-mêmes, — dégommés, distendus, déteints!

Mais, d'être terne, incolore, morose, assure au moins l'avantage de la modération... et de la distinction.

M. Van Cassel est modéré, M. Van Cassel est distingué.

Evidemment, il justifie sa raison d'être, s'acquitte de l'obligation professionnelle. Mais il n'est que consciencieux à satisfaire la société, sa clientèle ; il n'y met pas trop du sien! Point de zèle et pas d'injures ; la malveillance indispensable, sans l'adjuvant de personnelles aigreurs. Il est courtois, voire même un peu candide,



dans l'expression plutôt poncive de sentiments rien moins qu'originaux.

De sa personne, il n'appert pas qu'il soit non plus un boute-en-train. Long, jaune, mince — long comme un jour sans pain, jaune comme un coing, mince comme un crin — il est le spectre dolent de l'ennui, la vivante image d'une nonchalance roulée en couleuvre entre deux codes!

A ce portrait, si j'apporte de la malice, je n'apporte aucune hostilité. Car M. Van Cassel a été à souhait!

Au mien, du moins. Je n'aurais pas rêvé autre interprète, ni harangue différente. Il a exaucé, on pourrait même dire dépassé, mes vœux les plus subversifs, mes plus narquoises ambitions!

* * *

Tandis qu'il parlait, je regardais les jurés. Sans préjuger de leur verdict, on peut affirmer, qu'ils ployaient sous le faix... avaient l'air encore plus fatigués que l'orateur.

Dans le fond de la salle, à tout instant, à tout propos (souvent même hors de propos) des rumeurs laudatives coupaient les effets attendus. Même, a été applaudie une opération familière, de l'ordre intime, habituée à plus de discrétion.

M. Van Cassel se mouchait. Or, il sacrifie à cet inconvénient de la nature avec quelque pompe et solennité. Son mouchoir blanc, immense, pourrait être saisi, sur la voie publique, comme emblème séditieux : il n'y manque que des fleurs de lys! Puis, lorsque son nez y plonge, c'est une sonnerie de trompe, un appel d'olifant, un coup de clairon!

— Le tramway de l'acquittement passe! murmure un voisin gouailleur... et optimiste!

Certes, le geste était beau, et le *Leit-motiv* surprenant. Mais l'enthousiasme dont ils furent accueillis n'était-il pas prématuré? Ne témoignait-il pas d'une complaisance excessive à l'égard de l'accusation?

Je sais bien qu'il n'était guère aisé d'attribuer raisonnablement les bravos soit à la forme, soit au fond du réquisitoire; et que la pénurie de prétexte en est un à la fantaisie du procédé.

Car M. Van Cassel a simplement refait le rapport Ravary. Il dirige ses foudres moins contre Zola que contre le lieutenant-colonel Picquart. La coïncidence est vraiment curieuse, et vaut d'être soulignée.

Emile Zola, lui, est seulement taxé d'avoir provoqué ce scandale « pour avoir un socle le haussant au titre de grand homme » (*sic*) et se faire une renommée.

— Ses œuvres relèvent de la littérature; et la littérature relève de l'Académie, est-il constaté, du bout des lèvres, avec un incommensurable dédain.

Mais, hors ceci, deux points relatifs à Esterhazy méritent attention : 1° Ses lettres quant à la France sont traitées de négligeables; 2° La légende de l'ambrassade entre juges et acquitté, que dément une lettre de M. le général de Loscer, président du Conseil de guerre, est attribuée, par M. Van Cassel, aux adversaires d'Esterhazy, *alors que ce furent ses partisans qui la créèrent de toutes pièces*.

Un lourd spleen plane et flotte pendant ces trois mortelles heures.

* * *

La déclaration de Zola?

Pour la forme, comme pour le fond, tout commentaire serait superflu. Quand à l'effet, il suffit de dire que, dans les dispositions évidentes de l'auditoire, on s'attendait à ce que la parole du prévenu fut couverte, écrasée — et qu'il s'est fait du silence, et qu'il a pu aller jusqu'au bout, interrompu seulement trois fois et sans grande vigueur.

Ce résultat n'est pas dû au charme de sa diction, ah! mais non! Car il lit mal, d'une voix entrecoupée. Et, de plus, entre ses doigts, de nerveux exaspéré, les pages tremblaient comme feuilles sous la bourrasque.

Quand, s'oubliant soi-même, agravant sà situation pour consolider sa foi, il a clamé, à quatre reprises, sous la garantie du serment, sous la caution de sa vie, de son honneur, de sa liberté, de ses quarante années de travail, « que Dreyfus était innocent ! » une trêve de silence, une courte trêve, a décelé l'émoi des uns, la stupeur des autres, cette insaisissable chose qui passe dans l'air aux historiques minutes...

Et Labori s'est levé, à son tour. Non plus ce Labori que nous connaissions, passionné, véhément, interrupteur, rebelle, et qui aurait fait blanchir les cheveux du président — si le président n'avait eu la sagesse, par avance, de n'en pas conserver un !

Immense, dans sa grande robe noire, blond et solide comme un épi de maïs, le front bas et têtu du belluaire mais, aux yeux, une admirable lueur d'intelligence, il a étonné, aujourd'hui, jusqu'à ses détracteurs, jusqu'à ses ennemis, par le calme dans la force et la logique dans l'ardeur.

Sa plaidoirie, même hors l'éloquence, est une merveille d'ordonnancement. De vieux avocats, non loin de moi, des maîtres incontestés, en exprimaient leur admiration, et aussi (à cause de l'âge de Labori) un peu leur surprise.

Il n'a pas fait de grandes emjambées, il n'a pas chaussé les bottes de l'ogre, et procédé par pas de sept lieues. Mais, bien au contraire, lui, cette espèce de colosse, s'est astreint au rôle de Petit Poucet ; a ramassé les cailloux blancs et jusqu'aux miettes anciennes, dédaignées des oiseaux du ciel, pour suivre la piste, retrouver la voie, sur le chemin de la vérité.

Et, triomphe inespéré, incontestable victoire, il a gagné plus que le silence : il a conquis l'attention !

Il a tracé les grandes lignes du décor, y a campé ses personnages ; a démontré le pourquoi de l'attitude des groupes, en même temps que celle des individus :

600 députés par ici, 250 sénateurs par là, ne voulant pas se prononcer à la veille des élections.

Il a fait l'historique du doute, quant à Dreyfus, en des masses d'esprits; il a choisi pour référence, quant à la nécessité de la revision, l'éminent adversaire qu'est M. de Cassagnac, par la lecture d'extraits qui ont fait sensation.

Il a fait la preuve que l'indiscrétion commise au moyen de l'*Eclair*, le fameux « pétard » de la publication de la pièce « Cet animal de D... » était l'œuvre d'un ennemi et non pas d'un ami de Dreyfus.

Il a révélé comment la communication illégale de documents, hors la défense, au Conseil de guerre de 1894, fut établie par la confidence que Me Salles avait reçue d'un des juges, et qu'il transmit à Me Demange.

Il a revendiqué le droit de discuter la conduite de quelques chefs sans incriminer l'armée toute entière; de dire qu'il n'est pas d'hommes indispensables, que si l'Etat-Major était, demain, décimé par un fléau ou dissous par une démission, il ne manquerait pas d'officiers pour reprendre le bâton du commandement, — et que la France n'en périrait pas!

Enfin, il a fait sourire, par la citation d'articles, soit de M. Rochefort, soit de M. Drumont, où l'armée, le Ministère et le Ministre, la justice militaire, les bureaux, et *tutti quanti*, sont injuriés avec autrement de violence qu'il n'en fut jamais dans la lettre de Zola.

Le soir venait. M. Delegorgue a dit :

— A demain.

On s'est séparés silencieux : on eût dit avec moins de haine. Un à un, les jurés défilaient, pensifs. Qu'ils acquittent ou qu'ils condamnent, ils garderont mémoire de ce qu'ils auront entendu là...

QUATORZIÈME AUDIENCE

Mardi-Gras, 22 février 1898.

Du contraste avec la saturnale extérieure, les appels, les chants, les vociférations, dont le flux, par ondes sonores, battait les vitres, comme vagues contre les hublots, dans les gros temps — alors que le papillotement des confetti brouillait le ciel d'une neige factice et multicolore — du contraste, la salle des assises apparaissait plus majestueuse, embuée de la pénombre où le Christ semblait flotter dans une vapeur d'ascension... le Christ de Bonnat, le Christ des suppliciés !

L'envisager cause un émoi profond. Car, sur son image, les yeux peuvent rencontrer l'invisible trace de regards suprêmes de recours muets et désespérés ! Des coupables ont crié vers lui ; o peut-être aussi des innocents, tandis que leur nuque se crispait sous le « Oui » précurseur du couteau !

Or, ce mardi, la tristesse de l'atmosphère, la mélancolie du ciel pluvieux lui faisaient encore davantage une face de ténèbres, une auréole de mystère et de douleur, bien en accord avec le drame dont le récit allait se dérouler à ses pieds.

C'est de l'histoire, qu'on a fait aujourd'hui, dans cet étroit espace, perdu comme un îlot de sagesse parmi l'immensité de la publique démence : ce qu'on appelle les joies du carnaval !

Quoi qu'il en doive être conclu, quelles que puissent être les décisions présentes, quels que soient les arrêts de demain, et quoi qu'en prononce l'avenir, jamais énigme

plus redoutable ne s'allongea, en sphinx, au travers de la route, jamais chimère plus dévorante ne barra passage au doute humain!

Certes, Labori est éloquent; mais davantage encore le sont les faits, la genèse de l'aventure, cette trame d'incidents romanesques, d'évènements fantastiques, où des personnages presque fabuleux, que pousse une puissance invincible, se meuvent comme les héros des tragédies grecques, dont dispose la fatalité.

Ni Eschyle, ni Sophocle, en leurs évocations les plus terribles, n'ont dépassé le degré d'angoisse qui, tantôt, nous arracha des pleurs!

***

Sont-ils justifiés? Je l'ignore. Je sais seulement que c'est un beau spectacle que celui d'un défenseur, le visage inondé de larmes qui attestent sa sincérité, et l'énergie de sa conviction.

Ce ne sont point là ressources de chicane, arguments juridiques, procédés oratoires. Ce sont des manifestations spontanées, involontaires, irrésistibles, jaillies du tréfond de l'être, et qui proclament, plus que toutes les phrases, la suprématie de l'instinct sur les artifices de la raison. Que si l'une et l'autre s'identifient, c'est alors la Foi — qui soulève des montagnes et marche sur les flots!

Ce matin, encore, la salle était hostile, disposée à l'interruption, à l'insulte. Deux heures après, encore houleuse, mais à peine, elle s'apaisait comme lac après l'orage.

Puis, la grande émotion venait. Des femmes, des inconnues, des indifférentes, soudainement gagnées, sanglotaient tout bas, mordant leur mouchoir. Des hommes comme Zola, comme Vaughan, bronzés au contact de la vie, durs-à-cuire qui en ont vu d'à-peu près toutes les couleurs, n'arrivaient pas à cacher, derrière le binocle embué, leur louable défaillance. Les jurés penchés,

attentifs, immuables, oubliaient les menaces et les objurgations; écoutaient, regardaient, affranchis de toute autre chose que de leur propres sensations...

Qu'avait donc fait Labori, pour obtenir tel miracle?

Il avait raconté une histoire, comme disent les petits enfants; mais puisée ailleurs qu'en sa fantaisie ou sa mémoire, toute jalonnée de documents, toute appuyée de témoignages, ainsi qu'on le verra plus loin.

Hors des passions pour ou contre,suivant l'ordre chronologique et l'enchaînement des faits, il avait repris, point par point, l'historique du drame de 1894.

Il avait montré le soupçonné, de suite traité en coupable : le 13 octobre, convocation à se rendre le surlendemain au Ministère de la Guerre; le 14, ordre d'appréhender et apprêts de la cellule; le 15, cette éprouvette de la dictée, aux fins de suppléer à l'absence de preuves décisives, et arrestation; le 29 octobre, le 1er novembre, indiscrétions commises envers les feuilles auxillaires de l'accusation.

Il avait lu la lettre que le commandant Forzinetti, directeur de la prison du Cherche-Midi, adressa, en novembre dernier, je crois, au *Figaro*; en raison de laquelle il fut révoqué.

Sans trop d'efforts, la chose étant facile, il avait établi la seule responsabilité du général Mercier, prenant tout sur lui, ne consultant que deux de ses collègues du Cabinet et ne leur parlant que du bordereau,

Il avait évalué la fameuse pièce « Cet animal de D... »; depuis huis mois dans les cartons sans qu'on songeât à l'en tirer, avant l'affaire, et dont on n'argua que bien plus tard.

Il avait glissé, avec une réserve excessive, sur les déclarations des gouvernements étrangers, soit au Reichstag, soit à la Chambre italienne, ne les retenant qu'à titre d'indications.

Il avait fait ressortir toutes les contradictions soit de détails, soit de dates, entre MM. Ravary, Gribelin, Leblois, Henry, Picquart, de Pellieux, même, dénotant

quelle confusion, quel trouble, quelle hantise susceptible d'enfanter l'erreur, régnait dans les bureaux.

Son bon sens, son habitude et son respect des us judiciaires, s'étaient effarés des abracadabrantes fantaisies de M. du Paty de Clam : jeu de glaces destiné à surprendre les impressions du suspect ; lanternes sourde, à rayon brusquement démasqué sur le visage du dormeur, pour saisir le sursaut du réveil; allusion au Masque de fer, pour terroriser Mme Dreyfus.

Mais tout ceci n'était que préliminaires, n'entrait pas dans le vif de la question.

* * *

C'est avec deux articles de l'*Autorité* que Labori a éveillé les âmes, les a fait vibrer successivement de surprise, d'émotion, d'angoisse.

D'abord le compte-rendu de la séance du Conseil de guerre, la lutte effroyable soutenue par Me Demange pour sauvegarder les droits de la défense, contre un président — le colonel Maurel — sincère, mais prévenu.

Puis (après avoir mis en faisceau toutes les dépositions attestant que le capitaine Lebrun-Renault avait, maintes fois, déclaré qu'il n'avait pas reçu d'aveux ; après avoir certifié que si un rapport contraire existait, l'existence n'en remontait pas à plus de trois mois) Labori a lu un deuxième compte-rendu du même journal : relatant la dégradation.

L'*Autorité*, qu'on ne l'oublie pas, a toujours été inexorable pour Dreyfus : son récit n'en avait donc que plus de valeur, n'en était donc que plus poignant.

« Je suis innocent! Je jure que je suis innocent! Vive la France! » — « A mort! »

« Sur la tête de ma femme et de mes enfants, je jure que je suis innocent! » — « A mort! »

« On dégrade un innocent! » — « A mort! »

« Je suis innocent! Vive la France! » — « A mort! »

« Vous direz à la France entière que je suis innocent! » — « A mort! »

On aurait voulu se boucher les oreilles tant ce cri répété exacerbait les nerfs! Et Labori, frémissant, tout pâle, les joues mouillés, pouvant à peine lire coutinuait, par une lettre en quelque sorte testamentaire de l'exécuté : « Je suis innocent. Je n'ai jamais commis même la plus légère imprudence. Moi parti qu'on cherche toujours. »

— Et on alla, dit la défense, jusqu'à la fraude, jusqu'à la promesse mensongère d'une entrevue avec le Ministre, pour lui soutirer des aveux!

Puis, le gouvernement laissa faire...

— Sans se rappeler, clame Labori, dans un élan auquel répond l'ovation de la salle, que le régime de l'équivoque est le pire, et que le plus humiliant pilori auquel se puisse attacher un pouvoir est celui de Ponce-Pilate!

QUINZIÈME AUDIENCE

Mercredi, 23 février 1898.

Emile Zola, le plus grand écrivain français de l'époque, vient d'être, tout à l'heure, condamné à un an de prison; Perrenx, le gérant de l'*Aurore*, son complice, par la publicité de l'écrit, à quatre mois de la même peine.

On s'y attendait. Les pronostics ne portaient que sur le montant de la condamnation, les uns tenant pour un trimestre, les autres, pour un semestre. Toutefois si les réfléchis ne s'associaient pas à l'optimisme des quelques naïfs rêvant l'acquittement, ils n'allaient pas, non plus, jusqu'à supposer qu'on honorât M. Zola du maximum.

On l'a fait; c'est bien. On a souhaité, sans doute, proportionner le châtiment au talent du romancier, et dans l'impuissance à réaliser telle ambition, trop haute, on a fait du moins, ce qu'on a pu.

Il n'est rien là de déplaisant. La sévérité peut être un hommage, surtout dans son excès. Et rien n'aurait pu servir aussi bien les vues de M. Zola, propager davantage les idées par lesquelles il s'est offert aux foudres de la justice, perpétuer, après lui, le mouvement dont il a été l'initiateur, que le retentissement universel du verdict qui le frappe.

En appellera-t-il en cassation? Oui, peut-être... s'il y a (non pour lui, mais pour la cause dont il s'est institué le défenseur) intérêt à de nouveaux débats.

Quoique son intervention personnelle devienne moins nécessaire devant l'immuable résolution de continuer

sa tâche, qu'ont acceptée ceux de ses amis qui partagent ses convictions.

On l'a condamné ; on l'emprisonnera — d'autres viendront.

Et peut-être se rencontrera-t-il des jurys soumis à de moins rudes épreuves, ou des tempéraments plus rétifs.

Car, à la vérité, comment les membres de celui-ci eussent-ils pu résister à la pression exercée sur eux ? On les a menacés dans leurs bien, dans leur sécurité, marquant leurs portes d'un croix blanche, comme à la Saint-Barthélemy, au cas d'indocilité ; M. le général de Pellieux est venu les menacer de la guerre, de l'alternative d'une boucherie où leurs fils seraient conduits, s'ils n'attestaient pas leur confiance ; M. le général de Boisdeffre est venu le menacer de la démission de l'Etat-Major, c'est-à-dire, selon lui, de la « désorganisation de la défense nationale », — au cas où ils acquitteraient Zola.

Qu'eussent-ils pu faire, ces douze pacifiques bourgeois, sous le risques de tant d'éventuelles catastrophes, sous le coup de si formidables responsabilités ?

Il eût fallu qu'ils forment des héros : ce n'étaient que des hommes... ils ont naturellement fléchi.

*
* *

Mais ce que nul ne pouvait prévoir, c'était la physionomie de l'audience, en sa dernière partie du moins.

Hier déjà, un incident assez caractéristique s'était produit. Lors de l'ovation faite à Labori par presque tous ses confrères et une partie du public, M. de Niessen, officier au 2e tirailleurs algériens, après avoir donné ordre à la garde d'expulser un israélite dont l'enthousiasme lui déplaisait, était monté sur un banc, pour provoquer les avocats et intimer à l'auditoire (dont plusieurs dames) l'ordre de se taire, en des termes que l'*Aurore* nous a redits ce matin :

— Si quelqu'un applaudit encore ce Labori, ce n'est

pas ma main que je lui applique sur la figure, c'est mon sabre que je lui passe au travers du corps!

Ceci dans le prétoire même, c'est-à-dire dans l'enceinte des lois.

Hé! bien, qu'on multiplie ce fait par dix, par vingt, par cent, et l'on aura le diapason exact des conditions dans lesquelles le verdict a été rendu.

Les débats de la séance avaient été calmes : l'enclos du public debout, était à demi-plein; les banquettes réservées n'étaient que garnies.

Aussi, Labori avait pu sans encombre, dans l'attention générale à peine coupée de passagères rumeurs, reconstituer le rôle précis et la personnalité réelle de M. le lieutenant-colonel Picquart; énumérer ses brillants états de services; démontrer la correction de sa conduite et la parfaite honorabilité de sa vie — évoquer, en contraste, l'énigmatique figure, l'enigmatique attitude, l'énigmatique action de cet Esterhazy dont la correspondance est la seule chose claire, et en qui certains ne craignent pas d'oser vouloir incarner l'armée.

Il avait pu suivre le cours de sa plaidoirie, établir les faits, scruter les témoignages, développer ses arguments, déduire, examiner, conclure.

Quand, vers cinq heures, tout cela changea.



Brusquement, le fond de la salle s'était rempli, et la salle elle-même regorgeait. C'étaient des officiers en civils, le chapeau juché au bout de fortes cannes, très-excités, le ton arrogant. Ils prirent possession de la salle.

C'était à une reprise d'audience : Georges Clemenceau allait parler. La modération de ses paroles et de son accent ne prêtaient que peu au scandale. Cependant de violentes interruptions, des injures se produisirent.

M. Van Cassel, par contre, peu habitué à de pareilles fortunes, fut acclamé, lors de sa réplique, en tant qu'accusateur. Me Labori, enroué, donnant le suprême

effort de sa voix, de sa volonté, d'une éloquence qui souleva jusqu'aux bravos de Deroulède, fut hué, menacé.

Parallèlement à la température, les fureurs montaient, les invectives emplissaient l'air. Les officiers en uniforme, sous la jaune clarté du gaz, parmi la buée de tant d'haleines confondues, debout sur les bancs, les poings en l'air, vociféraient des imprécations.

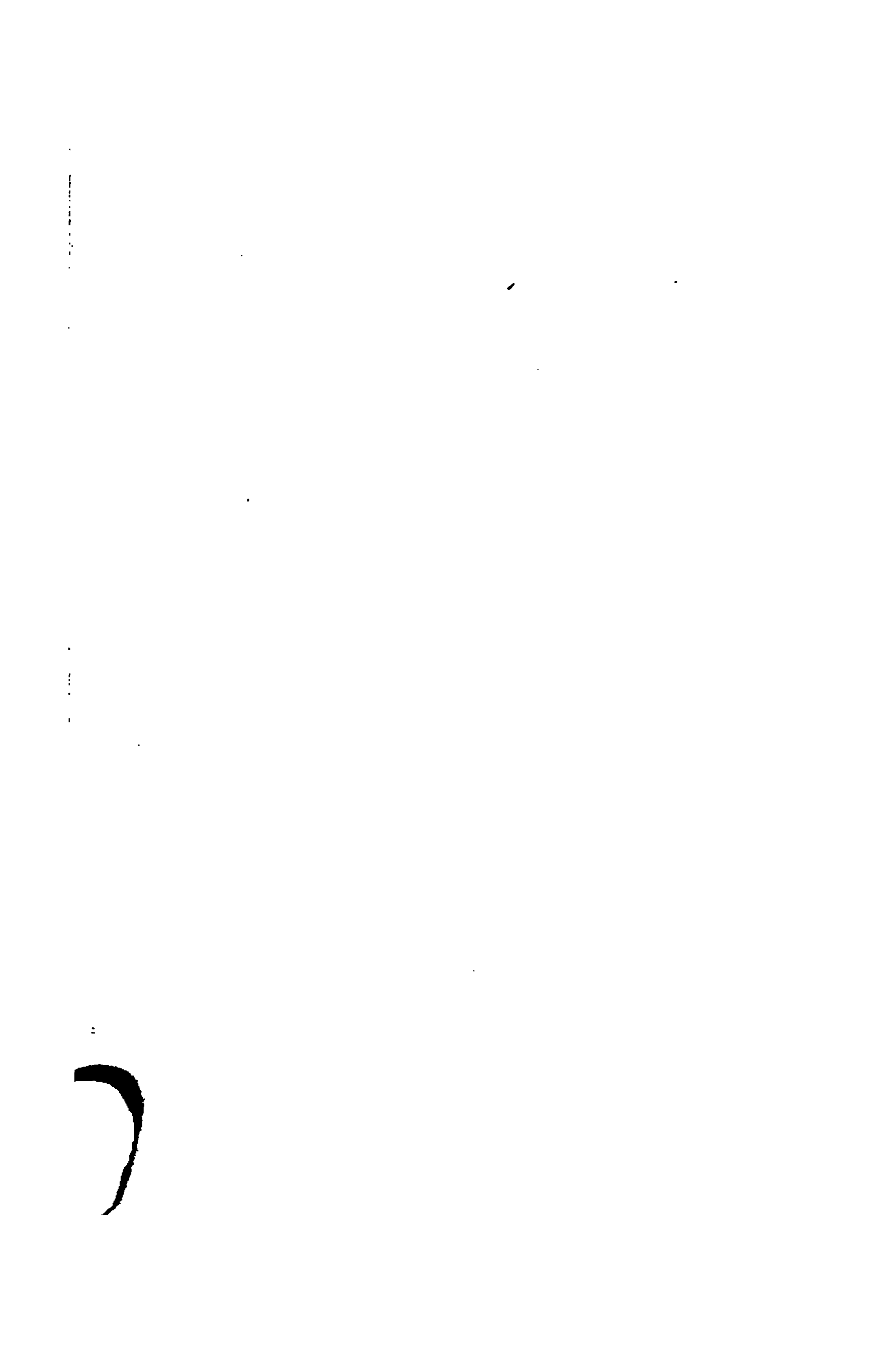
Jamais spectacle ne donna idée de celui-là, en un tel lieu.

Mais les insultes se changèrent en cris d'allégresses dès que très-pâle, d'une voix étranglée, le chef du jury eut prononcé les deux *oui* livrant les accusés aux magistrats. Et la joie se transforma en délire quand ceux-ci revinrent avec l'arrêt que l'on sait.

Des trépignements, des cris, des rires; au-dehors en écho, une foule — je ne dis pas un peuple — qui hurle à la mort... et, dans le prétoire, une poignée d'hommes, les yeux flambants, tragiquement blêmes, se jeta aux bras les uns des autres dans une étreinte qui était comme un serment.

Voilà ce qui a été, voilà ce que j'ai vu...

SEVERINE.



II

La Jeunesse a Zola

Le procès Zola a permis à la jeunesse française de s'affirmer.

Certes, il y avait eu, au Quartier Latin, des manifestants hostiles à Zola. L'Association des Étudiants, dans la personne de son président M. Tissier, a écrit une lettre de reproches à l'auteur de *Germinal,* la jeunesse antisémite et monarchiste a insulté l'auteur de *Lourdes,* toute la noce du Quartier Latin, les nobles représentants de la manille, les anciens initiateurs du mouvement des « dispenses militaires », ont manifesté leur haine du génie et de la générosité.

Certains ont pris les cris des jeunes braillards pour le cri de la jeunesse. Ils se sont trompés! L'Association des Étudiants, dans la personne de son Comité, représente de longue date l'antichambre du népotisme à outrance. Jamais, dans aucune occasion, elle n'a manifesté autrement ses tendances que par des bassesses et jamais personne ne l'a considérée comme jeunesse française : avenir du pays. La célèbre Association, depuis sa naissance, fut du côté des forts. Elle n'est qu'un *statu quo* éternel. La Jeunesse, au contraire, est l'idée en marche. Les autres manifestants *jeunes* n'appartiennent, non plus, à la catégorie des éléments créateurs, d'un lendemain. La *Ligue antisémite*, le *Cercle du Luxembourg* et la haute noce ne brillent ni par la générosité, ni par l'intelligence.

A côté de ces groupements de jeunes gens, se trouve la jeunesse studieuse, la jeunesse inquiète qui cherche des

solutions de la crise qui atteint le pays, la jeunesse troublée devant les responsabilités qui pèsent sur elle, la jeunesse qui souffre, pense et agit. Celle-ci est du côté de Zola. Tous les groupements démocratiques, les cercles littéraires sont et seront du côté de Zola, comme ils furent du côté des Cubains, des Grecs et des Arméniens, comme ils sont et seront du côté de la force latente du progrès, force, souvent, en apparence, vaincue.

L'avenir de la France est dans les éléments féconds. C'est la jeunesse active qui est avec Zola. C'est la France de demain, la bonne France, qui — malgré les Rochefort, les Vervoort et les Drumont, — guidera l'univers sur le chemin de la lumière.

Ah, je me rappelle les débuts de l'agitation du Quartier Latin à propos du fameux « J'accuse ». Comme toujours dans la vie, la jeunesse forme au Quartier des groupements divers basés sur des sympathies immédiates, sur des convictions. On se dispute souvent entre membres de différents groupes. L'affaire Zola éclate. Immédiatement les divergences et les animosités qui nous divisaient disparaissent. Républicains, anarchistes, socialistes, naturistes, symbolistes, indépendants, nous fraternisons, unis par notre respect pour le courageux citoyen et par le désir de combattre la répression et la médiocrité qui se sont emparées de la rue, à force de crier *haut*.

Et aujourd'hui, le pacte est fait! La bonne jeunesse, — celle qui demain créera de belles œuvres et combattra pour de justes idées, — se sent plus unie et plus forte, grâce à la leçon de courage que Zola lui a donné. Les extraits qui suivent vont confirmer ces paroles. Les fruits de demain ne se feront point attendre. La jeunesse, alliée à Émile Zola, sera plus grande, plus pure et plus belle le jour où il faudra agir. La leçon a servi!

M. G.

Ligue démocratique des écoles.

La *Ligue démocratique des Écoles*, à l'unanimité, décide de féliciter Emile Zola pour l'exemple qu'il a donné à la jeune génération, adhère aux protestations publiées hier par l'*Aurore*, et engage tous les républicains socialistes à lutter énergiquement contre le césarisme et le cléricalisme unis et cachés derrière l'agitation antisémitique.

—

Admirant l'initiative courageuse de Zola, les soussignés lui adressent l'expression de leur vive sympathie.

Ils espèrent que, malgré des manœuvres déloyales, les idées de vérité et de justice finiront par triompher ;

Ils protestent, en outre, avec la dernière énergie, contre les manifestations intéressées qui tendent à ériger l'intolérance religieuse en principe de direction sociale.

Augagneur, professeur à la Faculté de médecine (Lyon) ; Clément Sahin, étudiant en médecine; Louis Gilloux, étudiant en droit; Paul Thuillier, licencié en droit, étudiant ; Victor Subit, étudiant en droit; Lafunie, négociant ; A. Seyssel, publiciste; R. Topie, sculpteur; Aimé Ducroux, publiciste J. Rut, électricien ; Séroux, étudiant en médecine; Levas, étudiant en pharmacie ; Villebrun, négociant ; J. Laplanche, chansonnier ; J. Delmorès, publiciste : Blondin, dessinateur ; Collet, comptable; E.d Parol, externe des hôpitaux ; J. Magansier, employé ; A.-M. Gros, sculpteur ; Desgranges, commerçant ; F. Favre, étudiant en médecine ; Chauvet, étudiant en pharmacie et en sciences.

Zola et la Jeunesse des écoles.

Les soussignés,

Tenant à réduire à leurs proportions exactes les manifestations organisées par certains groupes,

Indignés de la récente attitude prise par l'Association générale des étudiants,

Envoient le témoignage de leur vive sympathie à M. Émile Zola.

Ont signé : Jules Thiercelin, médecine ; Georges Vignes, médecine ; Henry De Bruchard, droit ; Olivier Cros, médecine, Charles Martyne, droit ; Léon Escoffier, droit ; Jean Arrigon, lettres ; Charles Barrault, médecine ; Jean Mélia, droit ; Vielfaure, droit ; H. Grelet, droit ; Péron, lettres ; Germenot, lettres ; Tabardin, droit ; Jean de Lorris, lettres ; Rémond, médecine ; Jean Longuet, droit ; François Blanc, lettres ; Charles Merviaux, lettres ; Edgar Longuet, médecine ; Allibert, droit Jorespeaume, médecine ; Goyer, médecine ; Lagrosillère, droit ; Henry Thiroix, médecine ; Gay, sciences ; Dessus, droit ; Peyrusson Martial, sciences ; Albert Murat, droit ; Margueritte, lettres ; Bourdon, droit ; Colmant, droit ; Jacowski, médecine.

Lettre Ouverte à M. Zola.

MONSIEUR,

Parmi ces *jeunes* à qui vous faisiez récemment appel, il en est encore, et beaucoup, nous voulons le croire, qui s'efforcent d'*aller à l'humanité, à la vérité, à la justice.*

Quelques-uns de ceux-là viennent aujourd'hui, de toute leur âme, vous dire merci.

Dans les jours sombres que nous traversons, alors que la conscience publique semble impuissante à reconnaître le vrai, nous aurions pu, nous aussi, trompés par l'erreur, découragés par le trouble de l'heure présente, renier le saint idéal de justice et de vérité auquel nous avions dévoué nos cœurs à notre entrée dans la vie. Mais des hommes d'élite se sont levés, qui, forts des longues années d'une vie noble et pure, fidèles à la religion de la conscience et du devoir qu'ils ont toujours gardée, nous ont rendu, par leur haute et généreuse parole, le courage et la foi que peut-être nous allions perdre.

Vous vous êtes placé, Monsieur, par vos plaidoyers si puissants en faveur de la justice outragée, à la tête de ces hommes d'élite, nos guides et nos maîtres. Nous adressons à eux tous, en vous, l'expression de notre profonde, de notre ardente reconnaissance. Agréez-la, Monsieur, et qu'elle soit votre dédommagement pour

toutes les viles attaques qu'il vous faut subir. Les calomnies, les honteuses injures qui vous poursuivent vous seront peut-être moins pénibles si vous êtes assuré qu'il est autour de vous nombre d'âmes que vous avez éclairées, réconfortées, en qui vous avez éveillé, avec « ces haines vigoureuses que doit donner le vice aux âmes vertueuses », le désir ardent de combattre à leur tour le bon combat.

Tels étaient les sentiments qui nous animaient après avoir lu l'admirable lettre que vous adressiez, dans l'*Aurore*, à M. le Président de la République. Le seul objet de notre lettre était de venir vous dire notre gratitude passionnée, notre profonde sympathie, notre résolution d'être toujours prêts à votre appel.

Mais à peine avions-nous pris la plume que nous apprenions avec stupeur l'incarcération du lieutenant-colonel Picquart au Mont-Valérien — son crime étant d'avoir dit la vérité — puis on nous annonçait des poursuites contre vous, et enfin nous pouvions lire dans le journal de M. Méline une menace lancée contre tous ceux qui auraient la tentation de protester contre ce qu'ils croient être une iniquité! On renouvelle contre le lieutenant-colonel Picquart les mesures illégales prises lors de l'instruction du procès Dreyfus, ajoutant une injustice nouvelle à toutes celles déjà commises. Et puis l'on prétendrait nous fermer la bouche! C'est la « raison d'État » peut-être qui nous défend d'être émus de l'épouvantable martyre que subit un malheureux qui peut être innocent et sa famille entière? Ah! honte! Notre conscience et notre cœur se révoltent, et nous venons protester bien haut, protester de toutes nos forces, de toute notre âme. On veut nous intimider? Loin de nous réduire au silence, la menace fait d'elle-même monter les paroles à nos lèvres, car cette menace est lâche!

Eh quoi! il se commettra sous nos yeux des faits que nous trouvons odieux, et nous n'aurons pas le droit de le dire? A quelle époque vivons-nous donc? Ce n'est donc pas assez qu'en condamnant le capitaine Dreyfus sur de soi-disant pièces secrètes, on nous ait ramenés à l'époque des commissions mixtes, ce n'est pas assez que la barbarie du supplice auquel on l'a condamné et qu'il subit encore, nous rappelle les plus affreuses imaginations des inquisiteurs du moyen-âge : tout cela n'est pas assez, il faut encore que les spectateurs le trouvent parfait? C'est un peu trop d'impudence!

Il ne se trouvera donc plus un Pascal pour flageller comme elle le mérite la tourbe qui souille l'Église et la France? Et c'est cette « jésuitière » qui ose encore parler au nom des intérêts de la France — elle à qui nous devons d'entendre l'étranger, même le plus sympathique — dire que la France est pourrie.

Et de fait, on pourrait le croire. Nous-mêmes, quand nous avons entendu ces jours-ci des étudiants crier en plein Paris : « Conspuez Zola », nous avons eu le cœur serré et nous sommes dit : « C'est donc vrai qu'elle s'en va, notre France, puisque sa jeunesse en est là ! » Au siècle dernier, quand Voltaire luttait pour réhabiliter Calas ou Sirven, ce n'était pas seulement les hommes sérieux et éclairés qui se ralliaient autour de lui, mais les marquis poudrés de l'Œil-de-Bœuf eux-mêmes l'acclamaient. Ce n'est pas, certes, que les courtisans de Versailles eussent beaucoup de cœur, mais, en véritables hommes d'épée qu'ils étaient, ils s'intéressaient à toute lutte vaillante, et, bien qu'ils n'éprouvassent aucune sympathie pour les victimes en cause, ils applaudissaient aux coups bien portés. Il en avait, d'ailleurs, toujours été ainsi dans notre France — et surtout dans sa jeunesse. Généreuse avant tout, on l'avait toujours vue soutenir de sa sympathie celui qui payait bravement de sa personne — n'en serait-il plus ainsi maintenant? Nous voudrions ne pas désespérer; les hommes que nous avons entendus manifester n'ont de jeune que le visage; ils ne sont pas la jeunesse française, ils n'en sont même pas une partie : la vraie jeunesse, honnête et loyale, les renie!

Quant à nous, nous en avons assez des lâches prétextes de la « raison d'État » et de l'odieux sophisme que la « fin justifie les moyens ». Nous demandons aussi, comme le Président de la Chambre, que tout soit clair et franc. Or, ce qui est clair et indiscutable, c'est que la personne humaine est inviolable et sacrée; qu'aucun intérêt, pas même l'intérêt de l'État, n'est supérieur au droit de l'individu. Et nous ne sachons pas que ce droit soit limité par aucune question de parti ou de secte. « Juif », « catholique » ou « protestant », pèsent à cet égard d'un même poids dans la balance de la justice.

Donc s'il existe contre le capitaine Dreyfus des preuves de culpabilité, qu'on nous les montre! Nous ne sommes plus au temps où chacun s'inclinait devant cet argument suprême : « Le

Maître l'a dit », et le « Billot l'a dit » ne nous suffit pas. Nous voulons voir et comprendre — et ce n'est pas notre faute si la parole de ceux qui nous gouvernent est à ce point dépréciée ; c'est une monnaie qu'ils ont eux-mêmes faussée. Elle n'a plus cours — nous voulons des preuves — et, tant qu'on ne nous en donnera pas, nous protesterons avec toute notre énergie et tous nos moyens contre une condamnation barbare que rien, jusqu'ici, ne justifie. Nous nous rions des menaces et nous acceptons de grand cœur la persécution : quand l'injustice règne, il est glorieux d'être sa victime.

Mieux que personne, Monsieur, vous avez éprouvé et vous avez su exprimer ces sentiments et ces pensées; néanmoins nous avons cru devoir venir vous les dire, afin que vous sentiez bien que nous vous suivons dans la lutte courageuse et belle que vous avez entreprise contre le mensonge et l'iniquité.

» Edouard-Gabriel Monnod; Rodolphe Riédier, étudiant ès sciences; M. Baertschi, professeur d'école normale; Henri Stapper, étudiant en droit; Jean Friedel, étudiant ès sciences; Henri-Armand Delille, artiste; Lucien Monnod, libre penseur; Ary Renan; H. Bachellier; J. Raymond-Kœnig, artiste peintre; Jean Kœnig, musicien; Victor Crémieu, licencié ès sciences. »

Ordres du jour de protestation.

Le Groupe des études économiques, réuni extraordinairement en raison des incidents de ces derniers jours à son siège social, 16, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, a voté, par acclamation, l'ordre du jour suivant :

« Les membres du Groupe des études économiques expriment leur admiration pour l'attitude héroïque de M. Emile Zola, leur sentiment de mépris pour les créatures de l'état-major, les Rochefort, les Drumont, les Valentin Simond, les deux Alphonses Humbert et Vervoort, les Marinoni et tous ceux qui, directement ou indirectement, ont contribué à jeter l'opprobe sur les principes élémentaires de la liberté ; jettent leur mépris au cercle des Étudiants antisémites et aux membres du cercle du Luxembourg, flétrissent l'attitude de l'Association dite Générale des Étudiants et invitent tous ceux qui tiennent encore à l'honneur de l'homme à s'associer à une manifestation imposante qui chasserait de la rue



les lâches braillards, toujours prêts à conspuer quelqu'un, même si ce cri est un cri de lèse-humanité. »

—

Le Groupe des Étudiants collectivistes de Paris, adhérent au Parti ouvrier français

« Constate que les scandales nés de l'oligarchie militaire sont la conséquence forcée du régime capitaliste. N'ayant pas à intervenir dans les questions de races et de religions, et flétrissant les excitations tant antisémites que philosémites.

» Félicite Émile Zola de sa courageuse protestation du droit de la défense violé.

» Réprouve énergiquement toute les juridictions d'exception dont se sert la classe bourgeoise, en particulier la monstrueuse juridiction des conseils de guerre, et manifeste son indignation de voir, parmi les défenseurs de cette dernière, d'anciens condamnés de la Commune. »

Aux Étudiants.

CAMARADES,

Vis-à-vis des manifestations antisémites et cléricales, il importe de ne point rester dans un calme qui ressemble trop à de l'indifférence.

Les étudiants, soit indépendants, soit républicains, soit socialistes, s'en laisseront-ils imposer par une minorité antisémite et cléricale ?

Supporterons-nous qu'un certain nombre de braillards inconscients compromettent aux yeux du public la réputation de la jeunesse des Écoles, toujours prête à protester contre l'arbitraire et l'illégalité.

CAMARADES,

Républicains ou socialistes, soyons avec les gens honnêtes et Émile Zola qui se dresse pour clamer énergiquement son indignation contre les tentatives réactionnaires et les violations de la légalité, qui ouvre la route au Prêtre et au César.

—

La Jeunesse révolutionnaire à l'auteur de *Germinal !*

« C'est à travers les clameurs, les cris de colère et d'indignation qui partent des poitrines exaltées de ces étudiants sans conscience

que nous autres, Jeunesse révolutionnaire, nous venons t'adresser un salut fraternel.

» Peu nous importent les hommes, leur nationalité et leur race. Nous n'aurons toujours que de la haine pour tout ce qui est militarisme.

» Nous te saluons, comme nous saluons tous ceux qui se dressent contre les iniquités sociales.

» Bravo Zola! Ton acte de courage est digne d'être cité et nous le saluons comme nous avons salué *Germinal!*

» Tu as affronté et les injures et la prison, rien n'a arrêté ta conscience d'honnête homme. Tu as clamé la vérité et l'équité!

» Merci, au nom de l'humanité!

» Laisse passer la colère de cette foule indignée. Elle s'apaisera quand paraîtra la vérité, quand le châtiment roulera toutes ces poussières humaines.

» Bravo, Zola! Reste toujours le fort, le défenseur des faibles. Va, ne crains rien, marche le cœur et le front hauts, avec la satisfaction du devoir accompli. Tu as avec toi tous ceux qui aspirent à la vérité, à la justice et à l'humanité.

» Vive *Germinal!*

» Aug. BESOMBES ».

—

Les soussignés,

Considérant :

Que le respect des libertés individuelles est pour l'homme un droit et pour la société un devoir qu'on ne peut violer sans tomber dans l'arbitraire et dans le despotisme ;

Que l'antisémite est un retour vers l'intolérance religieuse et la guerre des races, et par là même une atteinte aux principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Refusent de s'associer aux manifestations puériles et lâches qui qui excitent les haines et troublent les cœurs.

Et s'étonnent que l'étude du droit ait pu fausser en quelques-uns les notions de vérité, de justice et d'humanité, au point de leur faire applaudir aux pires illégalités.

Georges Vian, étudiant en droit; Charles Deschars, licencié ès lettres, étudiant en droit: Georges Richet, étudiant en droit; Tixier, étudiant en droit; Jean Herold, étudiant en lettres; R. Patry, étudiant en théologie; M. Lot, étudiant en droit; Louis

Lestrelles, étudiant en droit; Léon Deshairs, licencié ès lettres; Henri Boivin, étudiant en lettres; De Tarde, étudiant en droit; Victor Fleury, licencié ès lettres; H Sarvajeoul, licencié ès lettres; C. Buth, étudiant en philosophie; Bethel, étudiant en lettres; Fraisse, étudiant en droit, Degabriel, étudiant en lettres; Goguel, étudiant en philosophie; André Lyon, étudiant en droit; Thureau, étudiant en droit; Georges Rouget, étudiant en droit, élève de l'École des sciences politiques; Fourteau, étudiant en droit; Émile Boivin, étudiant en lettres; Riby, licencié ès lettres; Henry Roy, licencié ès lettres; Colas, étudiant en droit.

De Colombes, de M. Ch. Veillet-Lavallée, licencié ès lettres :

« Il faut avertir le public que la lettre du Comité de l'Association à M. Zola a été désaprouvée par la plupart des membres de l'Association. »

De Paris, le Comité de la Ligue contre l'athéïsme, société purement philosophique, composée d'étudiants :

« Déclare tout en respectant et honorant l'armée, réprouver l'attitude d'une grande partie de la presse, ainsi que les manifestations de *certains* étudiants et les affirmations de l'Association générale des étudiants que *son Comité a émises sans consulter ses membres* ».

De Paris, de M. Baruzi, licencié ès lettres :

« Les vrais étudiants sont avec vous qui demandez la lumière et la sauvegarde de la liberté individuelle ».

De Caen, un groupe d'étudiants caennais :

« Nous opposons le plus formel démenti à la note parue dans la *Libre Parole* du mardi 18 janvier.

» Douze étudiants et non cent cinquante, suivis d'une douzaine de particuliers, sont parvenus à se couvrir de ridicule par une manifestation antisémite qui ne correspond nullement aux sentiment de la majorité des étudiants caennais. »

De Chartres, la Jeunesse révolutionnaire :

« Il fallait un homme ennemi de toute coterie, ne demandant qu'une chose : la lumière; n'ayant qu'une seule devise : lutter pour le triomphe de la vérité, lutter pour l'écrasement des pantins, qui cherchent à maintenir l'éteignoir sur une affaire d'intérêt général.

» Cet homme, c'est Zola. L'humanité doit lui en être reconnaissante. »

Lettre à Émile Zola.

Vendredi, 21 janvier 1898.

MONSIEUR,

Puisque plusieurs parlementaires, soi-disant socialistes, se refusent à marcher droit, nous voulons, nous, les jeunes socialistes, sauver d'eux l'idéal socialiste.

Les socialistes sous peine, de déchéance, doivent marcher pour toutes les justices qui sont à réaliser. Ils n'ont pas à considérer à qui servent les justices réalisées, car ils sont désintérressés ou ils ne sont pas. Ils n'ont pas non plus à prétexter les injustices passées pour se refuser à la justice présente, parce que c'est là de la vengeance et du talion, non pas de la justice.

Pour ces raisons, nous saluons comme les futurs citoyens de la cité socialiste les hommes de métier, les ouvriers manuels et intellectuels, en particulier les universitaires, qui ont quitté leurs travaux ordinaires pour travailler à l'entier recouvrement de la justice.

Et nous considérons comme s'étant mis hors la loi socialiste, comme s'étant mis dès à présent hors la cité socialiste, tous ceux qui ont faibli, tous ceux qui ont failli; nous ne parlons pas de Rochefort, qui n'a jamais été qu'un bourgeois, nous parlons des anciens boulangistes, qui sont restés incorrigibles et aussi de M. Millerand, qui est décidément beaucoup trop fort pour nous.

Nous vous assurons, mes amis de l'École normale et moi, de notre entière solidarité.

CHARLES PÉGUY,

Licencié ès lettres, ancien élève de l'École normale supérieure, étudiant près la Faculté des lettres.

Lettre à l' « Aurore ».

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Plusieurs journaux ont publié une lettre de l'*Association générale des Étudiants* qui, dans sa forme polie, onctueuse, diplomatique, est une protestation contre la courageuse campagne entreprise par M. Zola. - Prudhomme sera bien heureux! — Le Maître a cru devoir répondre; il n'avait pas à le faire. L'attitude de l'Association était prévue et elle ne valait pas cet honneur.



Qu'il me soit donc permis, Monsieur, pour un grand nombre d'étudiants épris de vérité et de justice, d'expliquer ici cette attitude, en délimitant, aux yeux du public qui pourrait la croire absolue, l'autorité de l'Association.

Elle affiche, comme étant de 7,500, le nombre de ses membres. Ces chiffres sont contestables, et les étudiants n'y croient pas généralement.

Mais, en les acceptant, si l'on considère qu'il y a au moins 18,000 jeunes gens inscrits dans les Facultés et Écoles de Paris, immédiatement l'on voit comme elle est loin d'être l'expression parfaite de l'opinion du Quartier Latin, et dans quelle médiocre estime elle y est tenue.

Bien qu'elle s'interdise toute manifestation politique ou religieuse, les événements continuellement l'obligent à se démentir.

En veut-on des exemples? En 1893, elle faisait placarder ou communiquer aux journaux son refus de se solidariser avec les étudiants révoltés, ce qui répandit dans la population parisienne cette idée commune que c'était là, simplement, une émeute de la canaille L'année dernière, lorsque le Quartier Latin tout entier clamait sa sympathie à la Grèce et crachait son mépris à la face du gouvernement, l'Association intervenait encore, et, sous le prétexte hypocrite d'exhortation au calme, encourageait au silence, à la complicité d'une diplomatie criminelle.

Donc, on fait de la politique à l'Association, on en fait encore, et il est permis d'affirmer qu'on y fait même de la politique ministérielle. C'est ce caractère d'agent officiel qui éloigne d'elle tous ceux dont l'esprit demeure libre, et dont le cœur large et fort bat encore aux clameurs de désespérance du droit violé, de la liberté menacée, de la République compromise. Au lieu d'être pour les étudiants un principe de sympathie et de force, elle n'est qu'un instrument de trouble, de désorganisation, de ruine : c'est ce qui la fait exécrer, mépriser.

Dites à vos lecteurs, Monsieur, ce qu'est cette Association générale, ce qu'elle vaut. Dites-leur que ce n'est pas elle qui refuse de se solidariser avec les étudiants jaloux de leur indépendance, mais que, bien au contraire, eux la répudient comme une institution pervertissante et qui les déshonore devant l'opinion. Dites-leur aussi qu'il est encore au Quartier Latin des âmes

généreuses, assez passionnées de lumière et de progrès social pour condamner les manœuvres honteuses, les machinations louches, les escamotages de la justice.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les meilleurs.

» MICHEL TRILLES,
étudiant en droit. »

Lettre au Président du Comité de l'Association générale des étudiants.

Paris, le 16 janvier 1898.

MON CHER TISSIER,

Les journaux d'hier m'ont apporté le texte de la lettre que le Comité de l'Association a cru devoir adresser à celui qui le 18 mai 1893, présidait son banquet annuel : à Zola ! Je viens de lire sa réponse.

On nous a, mon cher Tissier, toujours reproché de faire de la politique. L'intervention du Comité dans cette triste affaire justifie amplement ce reproche. Je te prie de transmettre au Comité mes protestations les plus vives. Si je n'étais un de ceux qui se sont attachés le plus à faire vivre notre société en des circonstances qui furent plutôt difficiles, je t'adresserais en même temps ma démission. Je ne le fais pas parce que j'estime que le blâme infligé à Zola n'émane que de quelques-uns encore trop jeunes à l'Association, et que je suis persuadé que les vieux se sont abstenu de manifester une opinion quelconque, qui ne pouvait être que nuisible à nos intérêts.

Reçois, mon cher Tissier, mes cordiales poignées de main.

L. MÉMAIN,
Étudiant en médecine et en pharmacie,
ancien secrétaire, ancien trésorier et
ancien vice-président de l'Association
générale des étudiants ».

Qui donc osera dire encore que la bande de braillards qui court les rues représente la jeunesse des Écoles ?



Télégramme à l' « Aurore ».

« Groupe étudiants collectivistes Lyon félicite Zola pour attitude courageuse; proteste contre les manifestations *d'une partie* des étudiants de Paris ».

Appel des Étudiants indépendants et du Groupe des Études Économiques au Prolétariat.

CAMARADES,

Pouvez-vous rester indifférents au spectacle des manifestations qui se produisent chaque jour dans la rue?

Pouvez-vous laisser une poignée de cléricaux et d'antisémites tenter d'étouffer la vérité sur les agissements ténébreux de nos maîtres?

Pouvez-vous permettre que l'on acclame *le sabre* sous le fallacieux prétexte d'honneur national? Le sabre des Trochu et des Gallifet qui vous a valu tant de honte et qui vous a coûté tant de sang?

Acclamer le sabre au moment où les chefs de l'armée découvrent leurs tares, leurs vilenies et leurs mensonges?

Non, mille fois non.

Seuls les privilégiés qui tremblent à la pensée que vous pourriez un jour vous soulever pour conquérir ce qu'ils vous ont volé, ont raison d'applaudir la soldatesque. Aujourd'hui la force armée n'a plus pour mission de garder les territoires, puisqu'on vous a déjà dépouillés, puisque votre existence quotidienne est pleine d'incertitude et d'anxiété.

Le rôle actuel de l'armée n'est pas de repousser un ennemi imaginaire, mais de protéger les entreprises patronales. Sous prétexte de patriotisme, elle opprime les prolétaires. Sous le couvert de l'ordre, elle maintient l'exploitation et le désordre.

Vous, Camarades, qui avez laissé en 1871 plus de 40,000 des vôtres sur le pavé de Paris, qui avez combattu pour obtenir seulement le droit de vivre en travaillant, vous qui ne pouvez entreprendre une grève quelconque sans être assommés par les troupes et la police, pouvez-vous crier « Vive l'Armée! »?

Écouterez-vous ces clowns, ces fourbes, ces médiocres nommés



Drumont, Cassagnac, Cornély, l'abbé Garnier? Croirez-vous longtemps encore les turpitudes des renégats à la cause populaire : les Humbert et les Rochefort? Aussi cupides qu'Israël, mais plus hypocrites et plus perfides, ces fantoches veulent détourner votre colère contre les seuls Juifs, espérant sauvegarder leurs capitaux compromis et s'emparer du marché de la chair humaine.

Serez-vous dupe de cette manœuvre grossière? Vous prêterez-vous sans protester énergiquement à cet **estampage de la révolution?**

Aurez-vous la sottise de donner une fois encore votre sang, votre vie pour consolider un peu plus votre esclavage?

L'antisémitisme n'est qu'un *mensonge,* un *calcul,* une *duperie* cachant une vaste affaire financière.

C'est grâce à ce mouvement d'idées que la petite bourgeoisie espère échapper au sort inévitable qui l'attend; elle est condamnée, en vertu du processus de la civilisation, à glisser dans les rangs du prolétariat. Classe finissante elle essaye de rendre les Juifs responsables d'un phénomène universel qui frappe indistinctement les hommes de toute race et de toute religion comme aussi de toute nationalité.

Lorsque les fils de cette bourgeoisie manifestent leur mécontentement, lorsqu'ils profèrent les cris de : « *Mort aux Juifs* » ne croyez pas qu'ils songent à votre affranchissement, ils pensent à leurs propres intérêts. « *Mort aux Juifs* » est un cri de boutique et non une clameur généreuse de délivrance.

C'est pourquoi nous avons élevé la voix, Camarades, afin que vous sachiez qu'il y a dans la jeunesse des écoles un groupe d'étudiants, d'artistes. de penseurs et de poètes, délivrés de toute attache politique, débarrassés des programmes étroits et dangereux et préoccupés surtout de connaître toute la vérité sur les grands conflits qui divisent les hommes de ce temps.

CAMARADES,

Ne l'oubliez pas, votre affranchissement intégral ne se réalisera qu'avec l'abolition des *classes.*

Or, l'Antisémitisme c'est la *substiiution d'une classe capitaliste à une autre.* C'est une déviation du mouvement révolutionnaire opérée par l'union du *sabre* et de la *croix.*

Le triomphe de l'Antisémitisme provoquerait la disparition des



minces libertés que nos pères ont conquises au prix de leur sang depuis un siècle.

Il faudrait recommencer la lutte sur le terrain politique, religieux et philosophique. Il faudrait reprendre l'œuvre des Encyclopédistes, et, cela, au moment où la question vitale est seule en jeu ; au moment où les grands débats économiques éclairent les prolétaires sur leurs intérêts véritables, et sur l'avenir qui leur est destiné.

Voilà pourquoi, Camarades, nous pensons qu'il est absolument nécessaire de soutenir le vaillant auteur de *Germinal* qui ne défend pas seulement la vie d'un homme victime d'une effroyable machination, mais qui veut assurer l'intégrité de nos propres libertés.

En réclamant la justice et la vérité, Émile Zola ne soutient ni les Juifs, ni l'Armée : il sert la cause de l'humanité et celle du Peuple.

Nous l'applaudissons. Nous lui crions ; courage. Et puisque le cri de « *A bas Zola* » signifie : domination militariste et césarienne, oppression cléricale, obscurantisme et barbarie des siècles morts, haine de la franchise, du courage et de l'audace, nous répondrons « **Vive Zola** ». Que les faubourgs se lèvent en masse si la vie de cet homme est menacée. L'heure est grave, la moindre étincelle peut mettre le feu à l'édifice d'oppression où tant d'hommes agonisent. Courage, Camarades, courage! il s'agit peut-être de la conquête d'un monde. S'il faut un cri de ralliement, n'hésitons pas : **Vive Zola! Vive Zola!** signifie pour nous Vive la lumière! Vive la pensée libre! Vive l'émancipation : Vive l'humanité tout entière!

Ont signé : Henri Dagan, étudiant ès sciences; Paul Cavaillon, licencié ès lettres; Boyer, dessinateur; Elie Murmain, professeur libre; Alla, du *Libre*; Jules Thiercelin, étudiant en médecine; Paul Souchon.

Contre le Huis clos.

Parti d'action révolutionnaire communiste. — Aux travailleurs! Aux socialistes! — Citoyens, il est du devoir de tous les travailleurs de s'opposer aux desseins de ceux qui, sous couleur de patriotisme, se joignent au gouvernement pour asservir le peuple sous le joug du sabre et du goupillon.



Ont signé : Boicervoise, Bonvallet, Gérard, Valéry, Gaillard, Descors, Lainé.

—

Grand Meeting public et contradictoire, organisé par le journal *Le Libertaire.*

Ordre du jour : *Sabre et Goupillon.* Orateurs inscrits : Sébastien Faure, Broussouloux, Henri Dhorr, etc.

Camarades ! Les derniers événements ont eu l'heureux résultat de faire tomber les masques et de préciser nettement la situation. On sait aujourd'hui que, sous les impostures : Patrie, Drapeau, Honneur de l'Armée, Antisémitisme, se dissimule une alliance entre le sabre et le goupillon.

Cette alliance avait mobilisé, lundi soir, ses troupes de première ligne : sociétés de tir et de gymnastique, organisations patriotiques, groupements antisémites, cercles catholiques, petits braillards rive gauche de la réaction.

Ils étaient des milliers, au *Tivoli Waux-Hall,* réunis dans le but de réclamer au gouvernement des curés que nous subissons des poursuites contre tous ceux qui refusent de collaborer à leur odieux projet de dictature.

Quelques centaines d'hommes de courage et de conviction ont réduit à l'impuissance leur ardeur belliqueuse: mais leur fureur de répression n'a fait que puiser une force nouvelle dans la rage de cette mémorable raclée.

CAMARADES,

Nous offrons à ces incorrigibles souteneurs de l'Église et du militarisme l'occasion d'exprimer publiquement les sentiments qui les animent et le but qu'ils poursuivent.

Cette intéressante discussion mettra en présence : les partisans de l'éteignoir et ceux de la lumière, les défenseurs de l'intolérance et ceux de la liberté, les individus qui tentent de ressusciter un passé de despotisme, de misères et les hommes qui aspirent à un avenir de bien-être, d'affranchissement.

Ceux qui assisteront à cette instructive rencontre d'opinions contradictoires verront, sans difficulté, de quel côté se trouve la raison.

LE LIBERTAIRE.

Les jeunes révolutionnaires ayant pris part à la contre-manifestation du *Tivoli Waux-Hall* protestent contre la presse ordurière qui les a accusés d'être des stipendiés ;

Tant que la justice sera violée, la liberté une farce, et que le droit de chaque individu sera méconnu ils feront leur devoir.

Ils félicitent l'*Aurore* de sa courageuse attitude en cette affaire.

Haut les cœurs ! pour la justice ! Debout contre toutes les iniquités sociales ! A bas le huis clos !

Vive *Germinal !*

—

Le groupe de la jeunesse socialiste indépendante des quatrième, cinquième et sixième arrondissements a voté dans sa séance du 17 courant l'ordre du jour suivant : Considérant que le huis clos est une infamie digne de l'Inquisition jésuitique du moyen âge, proteste avec énergie contre cette iniquité et félicite le citoyen Emile Zola de sa courageuse attitude pour le triomphe de la justice et de la vérité.

POUR LE GROUPE :

Le Secrétaire,
H. BOYER.

—

De Toulouse, le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire :

« Félicite les courageux citoyens qui combattent au grand jour, pour le droit et la vérité, non seulement l'esprit du fanatisme, mais encore l'oligarchie militaire, conséquence obligée du régime capitaliste ».

De Nice, le Groupe libertaire :

« Proteste énergiquement contre le huis clos, cette survivance des lettres de cachet qui, sous une nouvelle forme. pourra envoyer demain tous les hommes de liberté peupler les géôles gouvernementales ».

—

Les soussignés appartenant au monde des arts, des sciences et des lettres, félicitent Émile Zola de la noble attitude militante qu'il a prise, dans cette ténébreuse affaire Dreyfus qui dissimule, sinon une iniquité, tout au moins des illégalités et que le récent jugement du conseil de guerre vient d'enténébrer plus encore.

Ils se solidarisent pleinement avec lui, au nom de la justice et de la vérité.

Ont signé : Henry Dupont; Georges Dacosta, publiciste financier; J. Martelet; L. Baudoin; E. Picard, publiciste; A. Audigé; G. de Bergue; E. Kunemann.

—

Les citoyens réunis à la *Salle Octobre* par le Parti révolutionnaire communiste, protestent contre toutes les juridictions exceptionnelles et considèrent le huis clos comme une contrefaçon jésuitique du pouvoir personnel et des anciennes lettres de cachet. Ils félicitent chaleureusement Émile Zola, pour sa protestation énergique contre les illégalités commises par le gouvernement dans l'affaire Dreyfus-Esterhazy. En outre, contre la correctionalisation des poursuites que le gouvernement intente au journal l'*Aurore* et à Emile Zola, dans le but d'étouffer la manifestation de la vérité; protestent énergiquement contre l'attitude de M. Henri Rochefort et de M. Alphonse Humbert, anciens condamnés des conseils de guerre qui, reniant tout leur passé, ne craignent pas de s'associer aux cléricaux, ces pires ennemis de la République, pour couvrir toutes les illégalités commises dans l'affaire Dreyfus-Esterhazy.

THARGELION.

—

Le Réveil de La Chapelle et Goutte-d'Or. (Parti ouvrier socialiste révolutionnaire).— S'inspirant du mouvement scandaleux qui s'est produit ces derniers jours dans la question de patrie, et qui a soulevé l'indignation unanime de tous les honnêtes gens, proclame que tous les peuples sans distinction de culte ou de race sont frères, et que l'ennemi commun du prolétariat, c'est le clergé et le capital; envoie au citoyen Zola ses acclamations pour l'acte d'audace qu'il a accompli en jetant bas les masques des pantins de la politique actuelle, coalisés au Sabre et au Goupillon, et qui détiennent le pouvoir au plus grand déshonneur du peuple français et du prolétariat en particulier.

Encore une fois, citoyen Zola, bravo et courage!

Plus d'armée permanente! Plus de frontières!

Vive l'internationalisme! Vive la révolution sociale!

—

Pantin. — La Jeunesse révolutionnaire internationaliste du

canton de Pantin, dans sa séance du 19 courant, a voté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que le huis clos est une infamie sortie des jésuitières gouvernementales, proteste énergiquement contre les sentences des conseils de guerre, approuve la conduite d'Émile Zola, le félicite de l'énergie qu'il met à défendre les idées de justice et d'équité :

» Flétrit Rochefort, la fripouille qui trône en maître à l'*Intransigeant,* qui, non content d'avoir trahi le parti révolutionnaire, se fait le valet de la cléricaille.

» Le groupe affirme sa foi révolutionnaire et demande plus que la suppression des armées permanentes.

» A bas le militarisme! Guerre aux renégats! Vive la Révolution! »

—

Les membres du groupe socialiste révolutionnaire havrais, Ni Dieu, ni Maître, approuvent entièrement les termes de la lettre d'Émile Zola au Président de la République, le félicitent de sa courageuse attitude d' « homme libre », protestent énergiquement contre le huis clos au moyen duquel on a étouffé l'affaire Dreyfus-Esterhazy, sous le faux prétexte de patriotisme, huis clos qu'on peut aussi bien employer demain contre la liberté et contre les révolutionnaires de toutes les écoles, déclarent souhaiter ardemment la manifestation de la vérité, et le châtiment des traîtres quels qu'ils soient et envoient au vaillant journal l'*Aurore* l'assurance de leur sympathie pour l'indépendance d'esprit dont il a fait preuve jusqu'à présent.

POUR LE GROUPE ET PAR MANDAT :

Le Secrétaire,
G. LAVILLE.

—

Le Mans. — Le Comité révolutionnaire socialiste adhérent au Comité révolutionnaire central, adresse à Zola ses plus vives félicitations pour son attitude si réconfortante, à notre époque toute d'égoïsme et de veulerie;

Réprouve l'antisémitisme, inventé par la réaction pour faire oublier la question sociale; aucune différence n'existant entre le capital juif et le capital catholique;

Proteste énergiquement contre le huis clos, qui permettra demain à la bande gouvernementale de se débarrasser de tous les assoiffés de vérité et de justice;

Signale les manœuvres de la bourgeoisie aux abois qui, se sentant menacée dans ses intérêts et ses privilèges, prépare sournoisement le retour du régime du sabre et du goupillon ;

Crie avec la vaillante révolutionnaire Louise Michel : « Guerre à tous les huis clos, à toutes les ténèbres, à tous les étouffements ».

POUR LE COMITÉ ET PAR ORDRE :

GABRIEL MAILLARD.

Montpellier. — Groupe des étudiants socialistes. — A une manifestation d'étudiants hypocritement organisée par la bande cléricale et conduite aux cris sauvages de « Mort aux juifs ! » sous la honteuse protection de la police, les étudiants socialistes ont répondu sur l'heure par une contre manifestation menée aux cris de « Vive Zola ! Vive la Sociale ! ».

Devant cette scandaleuse affaire Dreyfus-Esterhazy où s'écroule le dernier prestige de l'armée et où s'étale plus hideuse qu'aucune fois la corruption d'une bourgeoisie au déclin de sa mission historique, les mêmes étudiants déclarent se solidariser avec leurs camarades de Paris et avec le parti révolutionnaire international qui n'a pas à distinguer dans sa lutte le capital de la Synagogue du capital de l'Église ou du Temple.

Enfin nous protestons contre la violation des formes juridiques et contre les mystères dont des ministres sans vergogne et des juges à leur merci enveloppent pour de bas intérêts un procès dont la gravité exige la pleine lumière, que nous réclamons au nom de la vraie justice et de l'entière liberté.

A Zola.

CITOYEN,

L'acte que vous venez de commettre vous honore d'autant plus que depuis un certain temps l'égoïsme paraît être devenu un culte et la platitude un principe.

23

Rompant avec ce milieu, vous avez fait bon marché de votre quiétude, du trouble que votre intervention allait apporter dans vos travaux; sans hésiter, vous avez craché aux puissances du jour les dures vérités qui les ont affolées.

Au nom de l'avant-garde qui, depuis longtemps, fait tête à la meute qui se dispose à vous faire payer cher votre audace, je vous salue, convaincu que de plus autorisés vous salueront au nom de la science; quant à moi, c'est au nom du travail et du socialisme révolutionnaire que je vous crie : Bravo et courage!

J. ALLEMANE.

—

De Paris, M. Morenot, étudiant ès lettres :

« Soyez persuadé que la majorité des étudiants pense comme moi, mais beaucoup ne signent point, soit par crainte (examens et examinateurs), soit par indifférence; mais au fond, nous sommes tous de cœur avec vous. »

De Toulouse, M. Fernand Pradel, pour le comité de l'Essor :

« Je viens, au nom de l'Essor, et de la véritable jeunesse de Toulouse, vous dire combien est vive notre sympathie afin que vous puissiez prendre pour ce qu'elles valent les manifestations des commis, des produits de jésuitières, et des vendeurs de contremarques qui s'agitent ici. »

De Lyon, M. Henri Voilier, étudiant en droit :

« Qu'importent les vomissements injurieux d'une presse, dont l'abjectation n'a d'égal que le crétinisme le plus béotien.

» Qu'importent les hurlements des bandes avinées du Quartier qui déshonorent le nom d'étudiant. »

De Nancy, communiqué par un étudiant :

« La Société générale des étudiants déclare n'être pour rien dans les manifestations isolées qui ont pu se produire à Nancy au sujet de l'affaire Dreyfus. Ne se croyant pas autorisée pour prendre la parole dans les circonstances présentes, elle désire garder le silence et s'abstenir de toute démonstration. »

De Nancy, d'un autre protestataire :

« Tous les journaux à chantage et à scandale vont interpréter à

leur manière la manifestation qui a eu lieu. J'ai vu défiler la manifestation et je puis vous affirmer qu'elle se composait de cinq ou six étudiants recrutant sur son passage tous les voyous de la ville. »

Du Hâvre, par dépêche :

« Les groupes libertaires havrais, adressent leurs encouragements à Zola et à l'*Aurore* pour leur lutte contre le huis-clos. — Sanvique. »

De Marseille :

Dimanche, à la sortie de la réunion antisémite, une manifestation contraire a été faite par les libertaires de Marseille, aux cris de à bas le huis-clos, à bas Rochefort, à bas Drumont.

De Paris :

Le groupe d'émancipation typographique (adhérent au Parti ouvrier français) proteste contre la violation des formes juridiques au procès de 1894 et contre les mystères qui ont entouré l'affaire Esterhazy.

POUR LE GROUPE ET PAR ORDRE :

Le Secrétaire,
DEPALLE.

—

Dans une adresse que nous ne pouvons malheureusement insérer entièrement, les rédacteurs de la revue *le Libre* envoient à Zola « leur hommage, pour avoir pris si bellement en mains une cause de vérité et de justice, pour avoir gifflé les oppresseurs du peuple abrités derrière leurs mesquines lois de fausseté et d'injustice ».

Ont signé : Natal Humbert, administrateur de la *Revue* ; Manuel Devaldes, rédacteur en chef ; Jacwoski ; Pommeraye ; Casanova ; Creach ; Brenet ; N. Jullien ; H. Bowen ; A. Lafleur ; H. Ner ; P. Souchon ; H. Martel ; G. Arnaud.

—

Le groupe d'études sociales de la Maison-Blanche, réuni le 15 janvier, déclare n'avoir aucune complaisance ni pour le sémi-

tisme qui a si longtemps abusé de la classe ouvrière, — ni pour l'antisémitisme, qui spécule effrontément sur les plus bas instincts de l'animalité ;

Se prononce, avec la dernière énergie contre les juridictions exceptionnelles, parmi lesquelles la plus monstrueuse est celle des conseils de guerre ;

Félicite l'auteur de *Germinal* de mettre son génie au service d'une cause prolétarienne, en dénonçant la honte des dénis de justice et des huis clos ;

Regrette vivement de voir s'incliner devant des Esterhazy et des Boisdeffre un homme comme Rochefort en qui le peuple bafoué et meurtri avait si souvent incarné sa fierté et sa revanche.

Cet ordre du jour a été voté à l'unanimité.

POUR LE GROUPE ET PAR ORDRE :

GIVORT.

—

A Nantes :

La Fédération socialiste nantaise, réunie le mercredi 27 janvier, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« La Fédération socialiste nantaise, devant les manifestations organisées par les cléricaux et les royalistes, avec la complicité gouvernementale, lesquelles rappellent les jours les plus sombres du moyen-âge, approuve nettement la déclaration du groupe socialiste de la Chambre ».

—

Admirant l'initiative courageuse de Zola, les soussignés habitant Lyon, lui adressent l'expression de leur vive sympathie.

Ils espèrent que, malgré les manœuvres déloyales, les idées de vérité et de justice finiront par triompher.

Ils protestent en outre avec la dernière énergie contre des manifestations qui tendent à ériger l'intolérance religieuse en principe de gouvernement.

Rolland, étudiant en médecine; G. Dongean, étudiant en pharmacie; Christophe Nicolas, étudiant en médecine; Joseph Ribot, étudiant en médecine ; Jouberty, étudiant en médecine ; J. Buisson, étudiant en médecine; Rouchon, licencié en droit, étudiant ; O. Desmure, étudiant en droit; J. Grineff, étudiant en médecine ; Arnoux, étudiant en droit; Giulavini, étudianten médecine; un

groupe d'étudiantes russes; J. Duru, cordonnier à Montplaisir, ancien condisciple de Zola; Max Morand, étudiant aux Beaux-Arts; P. Genoux, commerçant, 80, rue Tronchet, Lyon; Mouttet, étudiant en droit; Voidier, étudiant en droit; Anglade, étudiant en droit; A. Jarrand, publiciste; C. Verrier, marchand forain; Noël Byord, poète-chansonnier du « Cénacle bohême »; Max Elwig, publiciste (chansonnier du « Cénacle bohême »); A. Pinchon, facteur d'instruments de musique; Fernand Dhervyl, chansonnier du « Cénacle bohême »; A. Mathiez, agrégé d'histoire et géographie; Catigno, étudiant en médecine, correspondant de l'*Union*; L. Meyer, négociant; Loras, étudiant en médecine; Denis Paul, étudiant en médecine; Perrier, représentant de commerce; Chauvet, étudiant pharmacie et sciences; F. Millet; Francisque Favre, étudiant en médecine, secrétaire du groupe des étudiants collectivistes; Charbonié; Marmonier, administrateur de la Bourse du travail; Anthelme Simond, rédacteur au *Peuple*; Étienne Rognon, sculpteur; M. Couturier; H. Millet; Charles Lingénieur; Philibert Guillermin; Blandin; Capeti, critique d'art; Taigeru; Meysson; Villebrun; Morel; Docteur Vacher; Charles Sébault; J. Alcot; J. Beau, du Comité de rédaction du *Peuple*; Pierre Carret; Maleysson, rédacteur au *Peuple*; Pierre Duplai; Charnay; F. Emin; Tavernon; Vérilhac; Livrozet; Valette; J. Tamizon; J. Jarrige, de la Jeunesse blanquiste; Ferdinand Loup; F. Belot; J.-L. Duthet; Murot; Pierre Devet; Léon Roctet; Louis Bernard; Joseph Villeneuve; André Antoine; Auguste Valette, secrétaire du Syndicat de la confection; Louis Delangle; J.-B. Demoulin; A. Berthonnier; Puaux; Gouverain.

L'Union révolutionnaire du treizième arrondissement, adversaire résolu aussi bien des juridictions exceptionnelles que des procès à huis-clos et estimant que tout accusé doit connaître et pouvoir discuter les accusations portées contre lui, déclare: approuver entièrement la campagne entreprise par l'*Aurore* en vue de faire la lumière sur l'affaire Dreyfus-Esterhazy et félicite chaleureusement Emile Zola pour sa courageuse et énergique intervention.

Elle voit avec tristesse les anciens condamnés des conseils de guerre, les citoyens Henri Rochefort et Alphonse Humbert, faire cause commune avec le syndicat de l'Eteignoir, composé des pires ennemis de la République et du peuple, et les galonnés de l'état-major général, fusilleurs d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Intimement convaincue que les manœuvres dévoilées par la presse véritablement républicaine, employées en faveur d'Esterhazy ne sont inspirées que pour sauver des traîtres jusqu'ici inconnus

demande la constitution d'un jury national chargé de faire une enquête et punir toutes les trahisons d'où qu'elles viennent.

POUR L'UNION RÉVOLUTIONNAIRE DU TREIZIÈME :

Le Secrétaire,
S. BOULET.

—

Paris, ce 16 janvier 1898.

MONSIEUR,

Le Gouvernement, chargé d'exécuter les lois, représente par essence la légalité. C'est de bonne foi que la majorité du pays soutient en ce moment le Gouvernement, croyant soutenir en lui la légalité. Il ne paraît pas ressortir des derniers débats qu'il en soit ainsi. Il parait ressortir que la loi a été violée, que des mesures arbitraires ont été prises. Il est regrettable que le pays ne comprenne pas la gravité de pareilles mesures ; il ne s'agit plus ici de la culpabilité ou de l'innocence d'un homme; il s'agit de la menace suspendue sur la tête de tout citoyen. La liberté de personne n'est plus assurée si, sur un soupçon plus ou moins fondé, des accusateurs, même de bonne foi, peuvent produire contre un accusé des pièces que celui-ci ne peut critiquer.

Il est impossible que le pays supporte dans ses mœurs l'introduction d'un pareil régime, qui n'est que celui du temps de barbarie. Il faut, je le répète, que le pays n'en comprenne pas la gravité pour qu'il paraisse le tolérer. L'attitude publique n'est pas révoltante. car elle ne peut l'être, ni chez ce peuple. ni chez un autre; le sentiment de justice est un sentiment trop primordial à notre époque pour que rien l'oblitère.

L'attitude publique est simplement inconsciente : bien mieux, elle croit défendre la justice, en défendant ceux qui ont coutume de la faire observer.

C'est là l'erreur du pays dans cette circonstance, et ce qu'il faut lui montrer. C'est là le point sur lequel il faut porter tous ses efforts. Des hommes de gouvernement sont sortis de la légalité, par ignorance sans doute, et sans doute dans l'espoir de bien faire. Mais les procédés dont ils ont usé sont ceux des cours

italiennes du moyen-âge, trop flétris pour qu'il soit besoin de s'y étendre. Voilà le simple fait dont il faut que le pays prenne conscience. Quand le pays aura compris dans sa réalité l'acte qu'il paraît tolérer, le mouvement d'opinion sera si unanime que l'ordre troublé depuis quatre mois, sera soudain rétabli.

Je crois toute signature inutile à cette voix de la raison.

Un ancien élève de l'École
polytechnique.

Lettre de M. J. Andrade, professeur à la faculté des sciences de Rennes, au général Mercier.

Mon cher camarade, tu étais ministre de la guerre à l'époque de la condamnation de Dreyfus; à cette époque je n'avais aucune des angoisses qui étreignent aujourd'hui tant d'esprits libres encore tout stupéfiés des nouvelles *méthodes* d'enquête; de plus on savait à cette époque que Dreyfus avait été condamné sur une pièce matérielle, le *bordereau;* sans doute, les experts se balançaient presque, mais il y avait une petite majorité; et puis tu avais annoncé avant le jugement que l'accusé était coupable; cela nous devait suffire alors, puisque le huis clos faisait la nuit sur tout contrôle de l'opinion.

Aujourd'hui les choses ont changé.

Il existe une écriture *définie* infiniment plus ressemblante à celle du bordereau que celle de l'accusé condamné il y a trois ans.

Ce seul fait exige la revision du procès de notre camarade Dreyfus, du moins quand on veut apporter dans la justice un peu de la probité scientifique.

A ce propos, je te dirai que je ne trouve guère de cela dans les rapports de MM. Ravary et d'Ormescheville; par contre j'y reconnais l'écriture de bons élèves des jésuites.

Je ne te parle pas du *Uhlan*, puisqu'on n'a rien voulu tirer au clair à son égard.

N'est-ce pas une chose étrange, camarade Mercier que dans une question où la justice exige le sang-froid, l'on ait vu des soldats



qui ne bronchent pas au feu éprouver cependant le frisson de la peur civile et s'émouvoir d'un *Drumont* ou d'un *Rochefort?*

En tout cas, j'affirme très haut que la récente méthode d'enquête n'eût jamais pu être appliquée du vivant de notre regretté camarade de Miribel, car celui-ci possédait au plus haut point la probité scientifique.

Quoi qu'il en soit, mon cher camarade, je suis persuadé que si, il y a trois ans, tu t'es trompé, tu t'es trompé de bonne foi.

Et c'est pourquoi si Dreyfus est innocent, ce qui, je ne crains pas de le dire, me paraît de plus en plus probable, je te plaindrai de tout cœur.

D'ailleurs, la vérité, on l'aura, et toute nue, et cela en dépit de Tartuffe qui vient de recevoir en France ses grandes lettres de naturalisation.

Camarade Mercier, je te serre la main.

J. ANDRADE,
ancien élève de l'École politechnique.

—

M. Michel Bréal, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, professeur du Collège de France, a adressé à un de ses amis la lettre suivante :

« Vous me demandez pourquoi mon nom ne se trouve pas parmi ceux qui demandent la revision du procès Dreyfus. C'est que j'ai pensé que l'initiative devait appartenir à ceux qui ne sont pas les coreligionnaires de Dreyfus (M. Bréal est israélite). Mais je n'en suis pas moins de cœur avec vous. Je me joins à toutes les consciences humaines qui réclament la revision. S'il me fallait quelque chose pour la désirer encore davantage ce serait la vue du tort moral que se fait la France à l'étranger.

Lettre au « Siècle ».

Paris, le 20 janvier 1898.

MON CHER COMPATRIOTE,

Je suis avec le plus grand intérêt votre courageuse campagne. J'approuve complètement les lettres de mes confrères Duclaux et

Louis Havet réclamant la revision et je vous autorise à ajouter mon nom à ceux des esprits libéraux et indépendants qui demandent que pleine lumière se fasse au sujet de cette douloureuse question.

Veuillez agréer, cher Compatriote, la nouvelle expression de mes sentiments les plus dévoués.

ALEXANDRE BERTRAND,
membre de l'Institut.

—

De Marseille, la dépêche suivante :

Zola – *Aurore* — Paris.

Après lecture *Aurore* vous envoie humble hommage, admiration profonde, inaltérable dévouement.

CÉLESTIN BOSC,
publiciste.

Lettre adressée par M. Francis de Pressencé.

Ce 20 janvier 1898.

MONSIEUR,

Déjà signataire de la pétition demandant la revision du procès Dreyfus ;

Résolu à m'associer par tous les moyens possibles à la campagne contre la violation des droits et en faveur de la justice ;

Je vous prie de faire figurer mon nom parmi les signataires de la *protestation*.

Il faut que la conscience française parle, et qu'elle parle haut.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

FRANCIS DE PRESSENSÉ,
Publiciste, chevalier de la Légion d'honneur.

—

A Monsieur P.-L. Tissier, président de l'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS, *de Paris.*

MONSIEUR,

Je viens vous prier de vouloir bien ne plus me compter au nombre des membres honoraires de l'Association générale.

Autant j'étais heureux de concourir à encourager les travaux des laborieux, autant je me trouve peiné de vous voir déserter les cours des écoles où l'on vous apprend la recherche des « vérités » scientifiques, pour vous livrer à des déambulations qui ne sont pas prévues aux programmes d'enseignement, et provoquent sur leur passage des troubles qui peuvent devenir funestes.

Il y a temps pour tout! Le carnaval approche... ; encore quelques semaines, et vous pourrez, à nouveau, tout à votre aise, avec l'entrain que l'on vous connait, montrer combien Littré a raison dans sa recherche de la paternité de cet animal qui s'appelle l'homme. Mais, d'ici-là, vos parents seraient heureux de vous voir plus assidus à suivre vos cours et plus empressés à passer vos examens,

Puis, dans ces déambulations à travers les rues, vous faites de mauvaises rencontres; et il arrive que vous, que nous avons essayé d'élever pour être les lumières du vingtième siècle, vous vous enrôlez sous la bannière des étudiants des Universités catholiques, vous donnez de la voix pour chanter les mêmes cantiques, vous clamez les mêmes antiennes et vous « conspuez » en chœur!

Rester avec vous dans ces conditions, ce serait approuver cette union incestueuse de la clarté et de l'ombre, du progrès et de la réaction, de la lumière et de l'éteignoir, de la vérité et du mensonge!

Aussi je me retire, quoique à regret! Faire autrement serait renier tout mon passé.

Dr Léon MARCHAND,
professeur honoraire de l'École de pharmacie de Paris.

Quelques lettres.

Il faudrait les citer toutes. Quand on ouvre le dossier, elles se pressent en foule. C'est au hasard que nous les prenons :

De Paris, d'un ancien ouvrier tailleur.

« La question actuelle est bien simple : ceux qui sont contre le huis clos sont pour la Révolution française; ceux qui sont pour, sont pour l'ancien régime, l'éteignoir.

» Tant pis pour M. Rochefort s'il a perdu sa statique intellectuelle et morale ».

De Paris, de Mme Guibert, française et chrétienne :

« En protestant contre les raffinements de cruauté dont souffre Mme Dreyfus, à laquelle on soustrait l'écriture de son mari, les femmes accompliront un devoir d'épouse, de mère, de Française et de chrétienne ».

UNE PROTESTATION

Les soussignés, protestant contre la violation des formes juridiques au procès de 1894 et contre les mystères qui ont entouré l'affaire Esterhazy, persistent à demander la revision.

PREMIÈRE LISTE

Emile Zola, Anatole France, de l'Académie française ; Duclaux, directeur de l'Institut Pasteur, membre de l'Académie des sciences ; Jean Ajalbert, Paul Brulat, Raymond Kœchlin, Fernand Gregh, André Rivoire, Saint-Georges de Bouhélier, Louis Feine, architecte ; Alfred Feine, architecte ; Anquetin, avocat à la Cour d'appel ; docteur Bonnier, Georges Lecomte, E. Letailleur, Th. Ruyssen, de l'Association de la Paix par le droit ; Jack Abeille, Charles Darantière, licencié en droit ; Philippe Dubois, René Dubreuil, Marcel Huart, Pierre de Lano, Jehan Rictus, Georges Laporte, publiciste ; Lhermitte, J.-M. Gros, Lugné-Poë, Jacques Bizet, Daniel Halévy, Saviez, publiciste ; Othon Gœpp, licencié en droit ; Gabriel Trarieux, André Beaunier, Alfred Bonnet, secrétaire du Devenir social ; A.-F. Herold, Pierre Quillard, E. Tarbouriech, professeur au Collège des sciences sociales ; Ch. Rist, licencié en droit ; Ed. Rist, interne des hôpitaux ; F. Fénéon, secrétaire de la *Revue blanche ;* Robert de Flers, Marcel Proust, Léon Jeatman, Louis de la Salle, Amédée Rouquès, Paul Lagarde, avocat à la Cour d'appel, Mecislas Golberg.

Victor Bérard, Lucien Herr, Ch. Andler, C. Bouglé, P. Lapie-A. Métin, F. Brunot. E. Bourguet. Jean Perrin, Marotte, Vieillet fond, Lebesgue, Mège, Mouton, Jarry, Cligny, Elie Halévy, Massoulier, J. Rey, Dureng, Dubreuil, Simiand, Treffel, Roques, Lœwé, H. Bousquet, agrégés de l'Université.

Maître, Poirot, Bury, Monod, Beck, Beslais, Cettier, Duguet, Abt, Fourniols, Pernot, Cazamian, Merlant, Bahut, Cans, Meslier, Crepieux-Janim, licenciés ès lettres.

Duclaux, H. Dumas, Gauthier, Lecomte, Labrausse, Alméras, Sueur, Brunet, Bérard, Maroyer, Bouzat, Rey, Esclagon, Aroles, Galland, licenciés ès sciences.

Jean-Louis Bideault, peintre; Guy de la Farandole, publiciste; Léopold Augier, publiciste; Emile Escande, L. Albiate, artiste; Edmond Fazy, Ph. Dubois, Louis Mullem, G. Lhermitte, Henry Mortimer, homme de lettre; Georges Lacombe, sculpteur; Maurice Hepp; Marcel Batilliat, Berria Blanc, artiste peintre; Charles Vellay (Lyon), Alfred Haakman, artiste; Paul Robert; A.-J. de Mauprey, publiciste; Fernand de Rouvray, publiciste; Paul Desrieux, publiciste.

Agier, graveur; Anquetin, Jean Blaize, docteur A. Blatin, Paul Brulat, Armand Charpentier, Courteline, Couturier, dessinateur; Henri Dagan; Albert Delvallée; Félix Fénéon; Eugène Fournière, Paul Franck, de l'Odéon; Gustave Geffroy, René Ghil, J.-M. Gros, Gustave Guesviller, Edmond Guillaumet, B. Guinaudeau, A. Ferdinand Herold, Léon Hétru, André Ibels, docteur Jaclard, Janvier, de l'Odéon, Albert Lantoine, Georges Lecomte, Hippolyte Lencou, Gaston Lesaulx, Henri Leyret, Charles Longuet, Maurice Magre, Camille Mauclair, Octave Mirbeau, Maurice Montégut, Gabriel Montjoye, Gabriel Mourey, Eugène Murer, peintre, Léon Parsons, Pierre Quillard, Emile Raymond, Daniel Riche, N. Roinard, Victor Sadoul, Saint-Georges de Bouhélier, Charles Sounier, Paul Souchon, Adolphe Tabarant, Léon Talboom, Eugène Thebault, Laurent Tailhade, Maurice Vaucaire.

DEUXIÈME LISTE

Robert Byse, licencié en droit; Léon Séché, directeur de la *Revue des provinces de l'Ouest;* Maurice Montégut, homme de lettres; Jean Psichari, agrégé de l'Université, directeur d'études à l'École pratique des hautes études; Gabriel Mourey; Albéric Magnard; Pierre Valdagne, homme de lettres; Charles Petitjean; G. Tournade; Edmond Fazy, licencié ès lettres; M. Gera; A. Savard, compositeur; docteur Stapfer; Emile Crémieux, externe des hôpitaux; Imbert, Renée Weiss, licencié ès lettres; Edouard Quet, publiciste; Fernand Fau, Armand Charpentier, homme de lettres, critique de la revue littéraire de la *Revue des Journaux et des Livres*; Pascal Forthuny, homme de lettres; Ch. Frois, professeur; Gaston Laurent, Henri Brissac, Albert Bloch, licencié ès sciences, professeur à l'École polytechnique de Buenos-Aires, publiciste; Paul Genty, J. Mormerot, licenciés ès lettres: J. Lagrosillère, licencié en droit; Eugène Thébault, Gustave Kahn, Edouard André, *Revue des Deux-Frances;* René Ghil, publiciste; J. L. Bideault, artiste peintre; Paul Maze, avocat à la cour; Ernest Haudos, avocat à la cour; Alphonse Richard, avocat à la cour; Frédéric Cazalis, avocat à la cour; Adrien Manière, homme de lettres; B. Guinaudeau, homme de lettres; Jacques Bouzon, avocat à la cour; F. Bideault, négociant; Gustave Souber, homme de lettres; J. Anglas, bi-licencié ès sciences; Paul Vibert, économiste; Lucien Wahl, Jean

Cresp, homme de lettres; Georges Collet, secrétaire de la rédaction de la *Revue médicale;* Charles Veillet-Lavallée, licencié ès lettres; Maurice Level, licencié de philosophie; Pierre Lefèvre, Lucien-Victor Meunier, chevalier de la Légion d honneur; Amédée Blondeau, André Honorat, Paul Desachy, Hugues Destrem, Jean Destrem.

TROISIÈME LISTE

Ed. Grimaux, de l'Académie des Sciences; G. Glairin; Eugène Carrière; Jules Tannery, docteur ès sciences; Marcel Brillouin, docteur ès science, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure; Maurice Maindron; F. Hippolyte Lucas; Arbourg; Haug, maître de conférences à la Faculté des sciences; Molliard, chargé de conférences à la Faculté des sciences; A. Darlu, professeur agrégé de philosophie; E. Rabaud, docteur ès sciences.

G. Lanson, André Chevrillon, Joseph Texte, E. Zyromski, agrégés de l'Université, docteur ès lettres.

Paul Dupuy, de Martonne, Bertaux, Augustin Monod, H. Hubert, Landry, Emile Hovelacque, Rodrigues, R. Prieur, L. Raveneau, Bayre, M. Zimmermann, M. Drouin, E. Burnet, Paul Sacerdote, agrégés de l'Université.

Louis Gillet, G. Barbey, Louis Gaillet, H. Servageon, Peguy, Pradines, Tharand, Deshairs, Poux, Monnod, Aillet, Blanchard, Bloume, Blondel, Caman, Jean Lepelletier, licenciés ès lettres.

Bernard, Delafarge, Douady, Dubuisson, Victor Crémieu, S. Buchet, licenciés ès sciences.

H. Monnier, licenciés ès lettres et en droit; Jalaguier, industriel, licencié en droit; Léon Coupey, A. Dumas, Genevet, licenciés en droit.

Adrien Houillon; Paul Robert, publiciste; docteur R. Dreyer-Dufer; Frédéric Christof, ancien combattant de 1870, missionnaire protestant français; Louis Rouillé, publiciste; Camille Kœchlin, graphologue; Alexandre Charpentier, statuaire; Charles Plumet, architecte; Daniel Brun; Paul Michon; Serge Basset, homme de lettre; Maurice Hodent; Jehan Estradié; docteur Maurice Roy; Joseph Charrier, publiciste; S. Lévy, étudiant, correspondant du *Journal de Salonique*; Henry Mortimer; docteur Mesmy; Marcel Batilliat, homme de lettres; Adrien Lièvre, industriel; André David; docteur Klein; A. Rogier; H. Hudry, interne à Necker; L Lebhan, externe des hôpitaux; René Stern, artiste; Eugène Delcroix; Alla; Léna Myrrhe; Franz Hatt; Edouard Neuburger; Fernand Desprès et toute la rédaction des *Pages brèves:* George Viau; Albert Brasseur, docteur en droit; Gabriel Emerdinger; N Medesco, ingénieur; Raoul Chilard, homme de lettres; Daniel de Venancourt, homme de lettres; Charles Chérer, abonné du *Temps*, peintre décorateur; Alfred

Stachling; J. de Belois; C. Baud; Louis Weber, rédacteur à *la Revue philosophique* et à *la Revue dc métaphysique et de morale;* Georges Charpentier, ancien éditeur, officier de la légion d'honneur; Henri de Bruchard, homme de lettres; Henri Albert, homme de lettres; Maurice Bouchor, homme de lettres.

Jean Monnier-Beau; Georges Robin; Fort; Gentil; Guyot; Jardé; Lavaud; Julien Monod; Maxard; Peyré; Jean Rabaud; Sauner; Camille Soulié; Pierre Thierry; Clausel; Berthier-Chollet; Dubesset; André Delfau, *étudiants;* D. Snop, du *Libertaire.*

QUATRIÈME LISTE

Terrien, étudiant en médecine; Lattés, agrégé de l'Université; Jules Fleury, licencié en droit et publiciste; Edmond Buot et Henri Brunetière, lecteurs de *l'Eclair;* Louis Revelin, ancien président du comité de l'Association générale des étudiants, professeur au collège libre des sciences sociales; L. Salomon, licencié en droit, élève à l'école des sciences politiques; Antonin Morino, ingénieur civil; Henri Levasseur, statuaire; Dremel, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles; Marc Roussenac, artiste peintre; Eugène Collot, des conférences de *l'Idée nouvelle:* Achille Préast, entrepreneur; Henri Duehman; Elie Mantout, administrateur de la Société vinicole franco-espagnole; Veuve P. Philip; Georges Bouché, artiste peintre; Maurice Hepp, interne des hôpitaux; Léon Daubron, prolétaire; Albert Lantoine; Charles Moïse, explorateur de mines; Zisly Enry, publiciste; Henri Beaulieu, nouvelle Humanité; Honoré Bigot, du *Naturien;* Louis Bernard, homme de lettres; L. Gradin, publiciste; Connort, publiciste; Edmond Potonié-Pierre, secrétaire de la Ligue du bien public; Eugénie Potonié-Pierre; Aubry, professeur à l'université de Rennes; Adolphe Martin, publiciste; Gaston Bing, publiciste; A. Mathieu, agrégé de l'Université de Lyon; Malatesta, peintre et homme de lettres; André Baron, étudiant en droit; J. Léon Roux, publiciste; Emmanuel Hanneaux, statuaire; René Wisner, rédacteur à *la France;* L. Cochard, Constantin Ulmann, Achille Duchêne, Jean Lebel, étudiant en lettres; Georges Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, docteur ès lettres; A. Husson (Mulhouse), Etienne Pelessier, publiciste; Edmond Latour; B. Curti; Herman Hauser, publiciste; Achille Duchesne; Meyer, licencié ès lettres; Léon Chavignaud, homme de lettres; Emile Saint-Lanne; Louis Lamaud, élève du lycée de Bordeaux; Salvador Bloch, agrégé de l'Université, docteur ès sciences; Raoul Legrand, avocat; J. Bernard, ancien élève à l'école normale supérieure de Paris, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles; L. Chantellat, de Cottin; Victor Basch, professeur à la Faculté des lettres de Rennes; Louis Davenez, agrégé de l'Université; Maurice Boniface, auteur dramatique; Emile Amieux, externe des hôpitaux de

Paris; O. Bouwens van der Boijen, compositeur de musique; G. Ducastel, étudiant en médecine; Marius Perrin, publiciste; Emmanuel Fochier, avocat à la cour d'appel; Henri Sée, professeur à la Faculté des lettres de Rennes; Henri-Armand Delille, artiste dessinateur; A. Radais, ex-interne des hôpitaux de Paris; Lucien Olmer; Paul Carlo Bunode, publiciste; docteur Halma Grand, chirurgien de l'Hôtel-Dieu d'Orléans; Ed. Fazy, homme de lettres; Louis Bochard, artiste peintre; Eugène Soubreyne, homme de lettres; A. Raimonet, étudiant en médecine; René Foulon, étudiant en droit; A. Collignon, homme de lettres; André Laguerre, licencié en droit; André Lévy-Picard, licencié ès lettres; P. Hébert, étudiant en médecine, membre de l'Association générale des étudiants; Gabriel Fabre, compositeur de musique; Henry Lavisgnes, rédacteur à la *Revue Blanche;* André Coëlas, étudiant en médecine; Georges Sautreaux, étudiant en droit, membre de l'Association générale des étudiants; Armand Cahn, avocat à la cour d'appel; Robert Thomas, dessinateur; Gustave Sallé, étudiant en droit; Darmon, étudiant en sciences; Edmond Gille; Louis Fouché, étudiant en lettres; Le Saux, licencié ès lettres (Coulommiers); H. Champy, orfèvre, conseiller prud'homme; Georges Gand, étudiant en pharmacie; Achille Caron, chef de bureau en retraite; George Libonne (Montpellier); docteur Ferdinand Loviot; Gustave Guitton, homme de lettre; Lucien Herr; Pallier, artiste sculpteur; Lionel Dauriac, docteur ès lettres; H. Coupin, docteur ès sciences; Fernand Robineau, J. Cator, J. Prudhommeaux, pierre Jouguet, agrégé de l'Université; E. Roussel, A. Jundt, Vacher, Bourgin, Jules Riby, Charles Amey, V. Fleury, Walta, H. Servejean, licenciés ès lettres; A. Bouarivant, Ph. Eberhardt, licenciés ès sciences; G. Debu, ingénieur agronome; E. Ampoux, de la *Revue générale des sciences;* P. Badermann, externe des hôpitaux; A. Baumgarten, externe des hôpitaux; A. Gaboriaud, H. Boivin, E. Boivin, étudiants; Paul Bochard, caissier; Maurice Lenoir, homme de lettres; H. Ouvré, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Bordeaux; G. Bloch, docteur ès lettres, chevalier de la Légion d'honneur, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure; G. Parizet, agrégé de l'Université, docteur ès lettres; Adolphe Muzet, artiste, officier d'Académie; Emmanuel Faraill; Edouard Clerc, publiciste; docteur E. Lazehouze.

Clode Monet; Emile Deshayes, conservateur adjoint du musée Guimet; Maurice Winter, étudiant en droit et en lettres; René Phelipeau, artiste peintre, conseiller municipal de Chantonnay (Vendée); Auguste Brau, étudiant en médecine.

Jules Renard; René Brancour, publiciste; Henri Brière, homme de lettres; Lopes Silva, artiste peintre; Georges Griveau, artiste peintre; A. Decoppet, pasteur; Paul Pourrot; H. Miniscloux, licencié ès lettres; Henry Ahier, employé; Albin-Paul Villeval;

Delaporte, comptable, président de l'Alliance radicale socialiste de Levallois-Perret; Paul Tur, ingénieur des ponts et chaussées; Louis Mülhem, homme de lettres; Paul Marion. publiciste; Setaquez, Desmarets (Bruxelles).

CINQUIÈME LISTE

H. Henriot, rédacteur en chef du *Progrès du Hâvre;* Georges Fontfreyde, représentant de commerce; Jean Denisse, artiste peintre; Jean Lebel, étudiant; Henri Quittard, licencié ès lettres, diplômé de l'École des langues orientales; Auguste Avraz, ingénieur-mécanicien; Louis Launay; A. Herigny, étudiant en médecine; Guy Valvor; Justin Stock, éditeur; Frédéric Montargis, agrégé de l'Université;

Paul Desgranges, licencié en philosophie; Georges Demoinville, critique d'art; Charles Schmidt, archiviste-paléographe, licencié ès lettres; Paul Gastalla, publiciste; H. Hubert, agrégé d'histoire; P, Joseph, ancien officier d'artillerie; Henri Delisle, homme de lettres; Louis Brandin, licencié ès lettres, ancien élève de l'Ecole des Chartes, membre de l'Association générale des étudiants;

Charles Vellay, licencié ès lettres; Georges de Peyrebrune; docteur Vaynbaum; Fernand Bournon, archiviste-paléographe, publiciste; Paul Fauconnet, agrégé d'histoire; Charles Sée, ingénieur civil; L. Minot, propriétaire, ancien expert près les tribunaux; docteur Léon Frey, ancien interne des hôpitaux de Paris; Georges F. Jaubert, docteur ès sciences, rédacteur en chef des *Actualités chimiques;*

Charles Meunier, ouvrier maçon Alfred Paulet, publiciste, officier de l'instruction publique; Léopold Lacour, publiciste; Hermann Paul; Michel Jules Verne; Fernand Bouquerel, Maurice Bloch, A. Deitle, E. Doublet, J. Docté, Eyquem, P. Istel, de Lapommeraye, G. Monod, R. Lérond, Maucourt, Ch. Oudin, L. Prunières, R. Puaux, Schwebel, L. Valières, étudiants; Jacques Chaloin, N. Roch, étudiants, membres de l'Association générale des étudiants; Glatron, Guibert, étudiants ès lettres; Ary Renan, artiste peintre, chevalier de la Légion d'honneur;

A. M. de Lange, docteur en droit, (Hollande); G. Robard, architecte; Paul Genty, licencié ès sciences mathématiques, licencié ès sciences physiques; Fournière, conseiller municipal; C. Bloch, archiviste paléographe, licencié ès lettres; Maurice Le Blond, homme de lettres, Antibes; Georges Bourdon; Arthur Mayer. traducteur juré près la Cour d'appel, ancien membre du Comité de l'Association générale des étudiants; Léon Roux, homme de lettres; Victor Tourtal; J. Loridan, homme de lettres; Laurent Marey, homme de lettres; Jacques Collandres, secrétaire de la rédaction de la *Revue des Deux-Sevres;* Edouard Chantallat, artiste

peintre; A. Neillet, docteur ès lettres; Ch. Maylander, artiste graveur; Paul T. Tourniel, de la Société théosophique; M. Andresonne, architecte; M. Lamotte, agrégé préparateur à la Faculté des Sciences;

F. Gauthier, architecte; Courtade, sténographe, secrétaire au *Journal des Employés;* Fournier, employé au Bon Marché; Jean de Schumberger, licencié ès lettres; Georges Barbey, licencié ès lettres; Raoul Allier. agrégé de philosophie; Henc; Ernest Roussel, licencié ès lettres; A. Ollivier; Jules et Ernest Urhy, étudiants; H. Castéra, caissier comptable; Léo Frapa, ingénieur des arts et manufacture; Maurice Vernes; Daniel Mazez, licencié en droit; Albert Delvallé, homme de lettres; Henry Bauër, homme de lettres; A. Briand, Maurice Allard, V. Gouble.t E Degay, Ernest Beauguitte, Georges Depay, Lacour, Georges Acker, G. Le Roy, interne des hôpitaux, Gaston d'Arsac, publiciste, Lucien Besnard, homme de tettres, P. Argyriadès, avocat à la cour, directeur de la *Question sociale,* Charles Longuet, ancien conseiller municipal de Paris, Sicard de Plauzoles, docteur en médecine, professeur libre, Xavier Canny, homme de lettres, Léon Canny fils, artiste peintre.

SIXIÈME LISTE

Albert Réville, professeur au Collège de France; Théodore Monod, pasteur; G. Ducastel, étudiant en médecine; Marius Perrin, publiciste; Louis Mémain, étudiant en médecine et en pharmacie, ancien secrétaire, ancien trésorier et ancien vice-président de l'Association générale des étudiants de Paris; Ed. Grévin, chef de fabrication; Charles Lamiral, sculpteur; Lucien Fontaine, industriel; Jules Rehns, licencié en droit, étudiant en médecine; Léon Munier, externe des hôpitaux; H. Frossard, étudiant en médecine; Paul Lignac, artiste peintre; J.-Paul Boucon, avocat à la cour; J. Wetsels, E. Coutard, avocat à la cour; J. Verney, ingénieur; Le Derrien, étudiant en droit; docteur Gibert, membre correspondant de l'Académie de médecine; Ch. Kiechlin, compositeur de musique, ancien élève de l'École polytechnique; Lucien Foubert, agrégé d'histoire; Chabrouillard, de Roubaix; Georges Grimaux; A. Lebey; Marcel Brun, publiciste; L. Casabona, homme de lettres; Brack, étudiant en droit; Louis Carle et Maurice Thorel, étudiants; J. Sudaka, externe des hôpitaux; J.-L. Valency, externe des hôpitaux; docteur D. Toureil, Sébastien Faure, Georges Celomb, docteur ès sciences; Armand Duportal, ingénieur civil des mines.

Ed. Chavannes, agrégé de l'Université; H. Hadda, Ulric de Fonvielle, docteur Isidor, ancien interne des hôpitaux; C. Pisaro, Emile Bourgeois, docteur ès lettres, maître de conférences à l'École normale supérieure; L. Gallois, docteur ès lettres, maître de con-

férence à la Sorbonne; Frédéric Houssaye, docteur ès sciences, maître de conférence à l'École normale supérieure; H. Dietz, docteur ès lettres; H. Bénard, agrégé des sciences physiques; Paul Bondois, professeur agrégé de l'Université; Touren, agrégé de l'Université; Christian Maréchal, étudiant; Paul Mazon, étudiant ès lettres; Henri Fontaine, industriel; A. Oulmann, directeur de la *Semaine parisienne;* Georges Baër, avocat à la cour; François Fontenay, artiste graveur; Jean Carol, homme de lettres; Louis Delaruelle, agrégé de l'Université, à Belfort; Paul Melon, membre du Conseil supérieur des colonies, chevalier de la Légion d'honneur; docteur Naudet, Georges Terrien, conseiller municipal de Saumur; Henri Roux, licencié ès sciences, étudiant en pharmacie, Nante; Louis Vachette, homme du peuple; Joseph de Coux, étudiant en droit, Toulouse; Maxime Féron, Demelle, étudiant en médecine; Joseph Hauser, docteur Ph. Poirier, bi-licencié ès sciences; Victor Mathieu, artiste lithographe; Armand Lanzemberg, étudiant en sciences; Reigers, Andrès, Guiral, Eugène Foy, Alexandre Michonneau, François Tamisier, dessinateurs industriels; Charles Mettetal, contremaître; Auguste Jault, employé; Ch. Baude, artiste graveur, chevalier de la Légion d'honneur; Renaud, à Bayonne, Jean Piéron, étudiant en pharmacie, A. Chalou, licencié en droit, ancien élève de l'École des sciences politiques, Lucien Griveau, artiste peintre, Georges Griveau, artiste peintre, Alphonse Heill, homme de lettres, Marcel Batilliat, homme de lettres, E. Braouezec, commissaire-priseur, G. Hocq, industriel et homme de lettres, Louis Vandelle, Julien Lévy, licencié en droit, Vincent Berge, Louis Parisot, ancien président de la chambre syndicale des élèves pharmaciens, R. Morelot, étudiant en lettres, Georges Mazinghien, licencié en droit (Versailles), E. Viez, G. Lote. étudiants ès lettres, Eugène Deville, ingénieur, docteur Constant Hillemand, Charles Durey, externe des hôpitaux, Henri Voidier, étudiant en droit, docteur Sée, Jacques Passy, chimiste, Etienne Winter, publiciste, Victor Jaclard, Charles Deprés, industriel, P. Fleurot, étudiant, Bruneau, négociant (Versailles), Marcel Chatelaine, dessinateur, Max Brateau, dessinateur, Merle, avocat à la cour, Jean-Marie Lacombe, auteur lyrique, Henri Gauche, Lucien Netter, sténographe, E. Rappaport (Genève), G. Bourgin, étudiant ès lettres, M. Duchêne, Stanislas Felsenhardt (Bordeaux), Georges Sabatier, étudiant en médecine (Toulouse).

SEPTIÈME LISTE

Aug. Matteda, cuisinier; Maximilien Pelerin, typographe; Joseph de Labordes, homme de lettres; E. Bussy, élève de l École de physique et de chimie; E.-L. Juin, sténographe; F. d'Arthez, dessinateur; Lauterre sculpteur; J. Camille Chaigneau, de la

revue *l'Humanité intégrale;* F. Schœn, manufacturier; Georges Polti, rédacteur au *Mercure de France;* Jules Bard, publiciste; Paul Corriez, associé d'agent de change; Ed. Robert; Eugène Simon; Adolphe Guillemard; Soulier; Ph. Decock, ingénieur des arts et manufactures, licencié en droit; Léon Michel; J. Barurzi, licencié ès lettres; G. Daynié; Albert Wolf; Louis Durcy, externe des hôpitaux; Joseph Gisan, J. Pellegrin, Pastorelli, membres du groupe libertaire (Nice); Lucien Bayle; E. Cahen, ancien expert chimiste de la ville de Paris; Raymond Stora, étudiant en médecine; Louis-Jacques Damourette, propriétaire (S.-et-O.); R. Guedy, externe des hôpitaux.

Joseph Boucher, étudiant en lettres, président de la section des lettres à l'Association générale des étudiants; Jules Adler, artiste peintre; Jean Ambiès, publiciste; E. Aujas, étudiant en droit; E. Quinter (Levallois-Perret); E. Tcharkas, étudiant en droit; A. Magitot, étudiant en médecine; A. Lemoine, agrégé de l'Université; Victor Augagneur, professeur à la Faculté de médecine de Lyon; M. Zeitlin, élève diplômé de l'Ecole des hautes études; P. Lecène, étudiant en médecine; Clovis Gibert; G.-A. Schoen, chimiste (Mulhouse); Louis Sautter; F. Rose, externe des hôpitaux; P. Forthomme; Morel, étudiant en médecine; L. Lazard, licencié ès lettres; Charles Veillet-Lavallée, licencié ès lettres, membre de l'Association générale des étudiants, démissionnaire à la suite de la lettre adressée à M. Zola par le comité; Lebon, étudiant en médecine; A. Beer; M. Pecheral; C. Cassot; A. Cornet-Augier (Chalon-sur-Saône); P. Wolf, auteur dramatique; Auguste Mudry, professeur (Lyon); Henri Jullien, étudiant en droit; Z. Arna (Dijon); Henry Weill; Wassart (Reims); Justin Stock, éditeur; T.-P. Magne, expert; Valentin Couraud (La Chapelle, Charente-Inférieure); Eug. Lisbonne, étudiant en droit (Montpellier); J. Caen, voyageur de commerce; Eug. Pipepel (Elbeuf); Prosper Morse, interne des hôpitaux (Toulouse); E. Dumonchel, publiciste; E. Wimré; Paul-Armand Delille, externe des hôpitaux.

Maurice Vaucaire, homme de lettres; Th. Ellis, ancien président de l'Alliance radicale socialiste de Levallois-Perret; Henry de Groux, artiste peintre; Henri Pagat, homme de lettres; Henry Magneré, artiste peintre; Edouard Vidal-Naquet, avocat à la cour; docteur H. Rabeau; Lucien Rodrigues; Frédéric Hucher, auteur; Edouard Husson, graveur; Ferdinand Baudon (Bourran, Lot-et-Garonne); M. Defrénois, industriel; La rédaction de *l'Ouvrier des Deux Mondes;* H. Lévy, représentant de commerce; H. Rainaldy, secrétaire général de la Société libre d'édition des gens de lettres; Léon Vandael, pour un groupe de Belges, au nom de l'humanité; Louis Guétant (Lyon); M. d'Oelsnitz, licencié ès sciences; Wladimisaïloff, étudiant en médecine; Margouliès, licencié ès sciences; L. Gibert, étudiant en médecine; Brenot, étudiant en

médecine; Georges Féline, publiciste; Arvonsart, graphologue; Marie Guibert, française et chrétienne; Léon Bigot, professeur à l'Université; Gabriel Maillard, représentant de commerce (Le Mans).

Jules Laurens, artiste, chevalier de la Légion d'honneur; Valentin Navarre, ancien sous-officier; E Cotton, agrégé de l'Université; Bouasse, docteur ès sciences; E. Durkheim, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Bordeaux; A. Cotton, docteur ès sciences; Paul Crouzet, professeur agrégé de l'Université; H. Hauser, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Clermont; Henri Maréchal, licencié ès lettres; A. Garnier licencié ès lettres et en droit; Pierre Weiss, docteur ès sciences; Louis Méjan, licencié en droit, Paul Guillemot, Aubert, Pfister, Courtes, négociants, D. Julien, représentant de commerce, A. Dufour, licencié ès science, G. Chavanne, licencié ès sciences, C. Bahon, agrégé de l'Université, G. Weulerse, agrégé de l'Université, Gustave Doussain, publiciste.

HUITIÈME LISTE

Louis Guérard, élève de Félix Barrias; Paul Milliet, artiste peintre; E. Entressengle, commerçant; A. Barrat, architecte vérificateur, Hinglais, étudiant en pharmacie (Angers); Georges Bodereau, directeur de la *Vie coloniale* et de l'*Hebdomadaire illustré;* Louis Lamaud, J. Royer, Charbonnel, Albert Abadie, élèves de rhétorique supérieure au lycée de Bordeaux; Georges-L. Duchêne, élève de philosophie (Bordeaux); Jules Emerit, élève de mathématiques élémentaires (Bordeaux); Etienne Lapoyade, A Achinard, Numa Duclaud. E. Gigon Papin, H. Coffre, Emile Despaz, M. Guignard, Paul Lafon, R. Larnaudie, Henry Caquet, Charles Derennes, Georges Favre, élèves de rhétorique au lycée de Bordeaux; Paul Royer, élève de deuxième moderne, même lycée; Amédée Gobert, Phalippaux, étudiants en médecine (Montpellier); Désiré Gébuson, prolétaire; Jean Meyer, étudiant en médecine, ex-président de la section des lettres et ex-membre du comité de l'Association générale des étudiants; Georges Maquis, chef de comptabilité; comte Raoul d'Audriffet; A. Karcher, ancien maréchal des logis au 2e cuirassiers; J. Hesse, commerçant; Jean Roumengou, licencié en droit (Cugnaux, Haute-Garonne); J.-B. Perrot, F. Hesse, commerçant; Darr, commerçant.

Amédée Reynaud, professeur de l'Université (Marseille), Châteauvieux, homme de lettres, Charles Peguy, de l'Ecole normale, Camille Berth, licencié ès lettres, Paul Langevin, agrégé des sciences physiques, Lucien Foulet, licencié ès lettres, Jules Crausaz, ex-sous-chef de bureau du contentieux au chemin de fer de P.-L.-M., A. Weill, licencié ès sciences, externe des hôpitaux, Ch. Wahart, agrégé de l'Université, Georges Weyl, ingénieur civil,

médaillé du Tonkin, Henri Adam, principal clerc d'avoué, Quigneau Manin, étudiant en droit, Paul Alexis, homme de lettres, Isidore Weyl, sténographe, Félix Duretiste, Désiré Descamps, publiciste, Idam Ehrly, Ch. Lebrun, négociant, L. Lévy, ancien combattant de la guerre de 1870, Garcias fils, employé de commerce, catholique, impérialiste, Gaëtan Roudeau, licencié en droit, homme de lettres, E. Vanderboeck, poète-chansonnier, Ch. Halbronn, commerçant, Aliber, ancien sous-officier au 42e de ligne, Philippe Reichel fils, ancien sous-officier, Héber Marini, ingénieur civil.

J. Hudry-Menos, collaborateur à la *Revue socialiste* et à l'*Humanité nouvelle*, V. Guyet, professeur et officier d'académie, A. Douchet, dessinateur, Léon Coupey, licencié en droit, Léon Schowb, Sylvain Karff, agrégé de l'Université, J. Amand, à Vimoutier (Orne), E. Coste, P. Gaubert, chrétien et Français, Carlo Neyer, publiciste, Georges Delaquys, Georges Lioner, homme de lettres, Fritel, artiste peintre, M. Auguste Moreau, Alphonse Mignac, instituteur libre, ancien secrétaire général de la Fédération des cercles départementaux socialistes, Adolphe Halbronn, commerçant, Ch. Bau, correspondant du *Messin*, Victor Madelaine, représentant de commerce, Paul Amson, Georges Bonnier, Raymond Levy, architecte, F.-H. Kruger, professeur, Georges Guyot, licencié ès lettres, Gaston Prunières.

NEUVIÈME LISTE

Frédéric Passy, membre de l'Institut; André Gide; Jacques Cavalier, agrégé de l'Université; Paul Collier, licencié ès lettres; A. Buisson, agrégé de l'Université; L. Patte, licencié ès sciences; V.-L. Bourilly, agrégé de l'Université; O. Hamelin, professeur à l'Université de Bordeaux ; Léon Rosenthal, agrégé de l'Université; Clément Grandcour, étudiant en droit ; Paul Passy, docteur ès lettres; H. Dauplay, élève de l'Ecole coloniale; J. Sainton, directeur de *la Cloche d'alarme;* Gassot, étudiant en médecine ; Maurice Lazard, licencié en droit ; Eugène Catalo; A. Ferlet, pére, ciseleur ; Auguste Ferlet, fils, sculpteur; Henry Strauss, ancien sous-officier au 35e de ligne en 1870-1871 ; Emile Cook, à Athis (Orne) ; Bienvenu, représentant de commerce ; A. Aufrère, clerc de notaire; Focillon, peintre-graveur; Jules Hénault, dessinateur; Achille Le Roy, publiciste.

Paul Girard, docteur ès sciences, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure; P. Bouchet, élève à l'Ecole des beaux-arts, architecte ; L. Hipeau, ancien sous-officier, défenseur de Bitche ; Marie de Saint-Remy, J. Babinges, Emma Teissier, publicistes (Toulon); Jean Pécheral, orfèvre ; J. Reille, sculpteur ; Léopold Chanel, publiciste ; Gaston Pavillard, lecteur du *Journal* et de l'*Echo de Paris* ; Louis Reislin, fils, négociant ; Marie Péche-

ral, étudiant en lettres; L. Larguier, rédacteur au *Geste*; L. Favrel, avocat à la cour d'appel; J. Lallier, employé de commerce; M. Schwob, étudiant bonapartiste; Georges Harmois, ancien principal clerc d'avoué; Auguste Ramart, dit Dormeil, Auguste Lapeyre, élève architecte; Ch. Compang, ancien procureur de la République; R. Weiss, licencié ès lettres; Joseph Mosse, négociant (Perpignan); E. Br6unecker, conseiller municipal de Troyes, président de l'Association fraternelle des anciens combattants de 1870-71 du département de l'Aube; Maurice Petit, externe des hôpitaux, Jean Hérold, étudiant en droit, membre de l'Association générale des étudiants, E. Benoit, externe des hôpitaux, E. Kahn, voyageur de commerce, docteur Féron, ancien interne des hôpitaux, Ducrue, négociant (Versailles), E. Deckmyn, étudiant, A. Le Bourguignan, homme de lettres, secrétaire de légation honoraire (Bruxelles), G. Michaux, R. Vincent, Heleine, Dubois, A. Roland, A. Panouellot, comptables, L. Hubert, professeur, J. Gobbé, propriétaire, G. Arnaud, cuisinier, enfant de Paris, Armand Bernard, externe des hôpitaux.

H. Hauser, professeur à l'Universsté de Clermont, Charles Ruyssen, docteur, Jules Guiton, à Congeniès (Gard), M. Santandrea, étudiant en droit, F. Santandrea, employé de commerce, G. Couvrat, ouvrier au Chemin de fer de l'Etat, Rochet, horloger-bijoutier, Georges Contenau, externe des hôpitaux, G. Dufrenis, J. Séguin, Basquin, Henri Latou, E. Watelet, étudiants, Albert Maréchaux, rédacteur en chef de *l'Indépendant de Seine-et-Oise*, S. Séeberger, étudiant ès arts, Henri Garcin, étudiant, C. Derache, ingénieur des arts et manufactures, L. Barrat, dessinateur, P. Yver-Jalaguier, Fernand Caussy, Odilon Platon, homme de lettres (Marseille), Alfred Bloch, voyageur de commerce, Maurice Bergner, manufacturier, Paul Bon, ancien secrétaire général de l'Union des comités républicains radicaux-socialistes de France, A. Guiart, employé de commerce, André Wolf, Edouard Millaut, docteur Faston Walch, ancien interne des hôpitaux de Paris (Le Havre), E. Steeg, agrégé de l'Université, E. Privat, agriculteur à Salles-Mongiscard (Basses-Pyrenées), Maurice Lauth, industriel, S. de Jécquew, étudiant en médecine (Lyon), A. Rogier, un groupe d'étudiants belges et leurs professeurs, docteur Despa, professeur, docteur Zambol, professeur, docteur Ludovic, docteur André, docteur Bludal, docteur Delfosse, Petit, ingénieur, Ladive Lacointe, Couvreur, Lechem, Bernard, O. Sequeux, Lebrun, Rodolphe, Trouville, E. de Vicq de Cumphière, Fanaiseu, Labrique, A. Dubin, G. de Chinelle, E. de Tincy, Paul Goutart, J. Duquint, B. Toarne, Lambert, O. Valentin, Lecocq, Parmentier, Dubreucq, Voignol, A. Gœtinka, Lecat, Thibaut, Lanelot, Bert de l'Arbre, Mecoen, L. Daternotet, H. Malengrée, V. Paulin, E. Brialmont, A. Sauvage, de Mentin, A. Lefranc, E. Drumont, Horloy, Van Moer, E. de Hollain, A. Letar, Bricourt, A. Leport, de Martrat,

Vandreler, A. Renard, J. Hardy, Albert Vitalis. A. Busine, Somzal, A de Gregnier, de Ribaucourt fils, J. Dagra, Leduc, étudiants (Bruxelles), E. Silberberg, E. Fouquet, dessinateur, J. Delaire, ingénieur des arts et manufactures.

DIXIÈME LISTE

Alexandre Bertrand, membre de l'Institut, Francis de Pressensé, publiciste, chevalier de la Légion d'honneur, L.-B. Sarrante, voyageur de commerce, Pierre Buisset, courtier de commerce, E. Jouvellier, étudiant en médecine, R. Martin, étudiant en médecine, L. Patry, préparateur de physique à l'Ecole de médecine et de pharmacie (Caen), G. Bloch, voyageur de commerce, Armand Rougé, docteur en droit, avocat à la cour, Camille Dubourg, représentant de fabrique (Bordeaux), J. Perrin, étudiant en médecine (Dijon), Laidet-Gaudin, conseiller municipal à Luçon (Vendée), F. Guilbaud, ex-commandant, guerre 1870-71, G. Hirtz, voyageur de commerce. H. Delafargue, étudiant en droit, membre de l'Association générale des étudiants de Bordeaux, P. Wall, industriel, G. Crès, employé, B. Duboc, G. Adler, voyageur de commerce, Pégard, mère de famille, Française et chrétienne, E. Worms, professeur à l'Association philotechnique, Arnaud, plâtrier (Toul), Henri Girard, étudiant en droit, L. Haas, Alsacienne, Emile David (Grenoble), Wolf Mayer, instituteur libre (Sceaux), les membres de l'Assoclation des étudiants républicains socialistes de Marseille, pour le groupe : H. Cauvin, étudiant en médecine et en droit (Marseille), P.-A. Rapene, étudiant en médecine (Marseille), J. Morucci, étudiant en sciences (Marseille).

Albert Peyronnat, ancien avocat, conseiller à la cour, H. Burkhardt, fondé de pouvoirs, Ed. Quillet, architecte, A. Meyer, officier d'académie, Ed. Pataud, directeur de *Vigne française*, Henry Blanc, étudiant en droit (Dijon), Gaston Moch ancien capitaine de l'artillerie, publiciste, Gaston Blanc, élève de philosophie (Dijon), Marcel Guérin, Ph. Vincent, Robert de Miranda, directeur de la revue *l'Essor*, Paul Cavaillon, externe des hôpitaux (Lyon), Mme A. Duchêne, Guilbert, publiciste, M. Andresone, architecte, Paul Clergeau, étudiant en médecine, Gustave Jaulmes, élève à l'Ecole des beaux-arts, architecte, Arthur Jaulmes, ingénieur civil (E. P. C.), Théodore Jaulmes, étudiant à la Sorbonne, J. Meunier, vice-président du comité de protestation contre les abus judiciaires (Lyon), Laupie, libre penseur (Lyon), M. Guesde, étudiant, A. Emmerique, publiciste, R. Kienig, artiste peintre, Ch. Bernardin, ancien notaire à Epinal (Vosges), L. Maury, S. Becker (Villemomble).

Félix Mathieu, licencié ès lettres, ancien président de l'Association des étudiants de Paris ; Jean Mascart, docteur ès sciences,



Marcel Maus, agrégé de philosophie, Paul Gauckler, agrégé de l'Université, F. Uhry, ancien conseiller municipal et juge consulaire (Neuilly-sur-Seine), Haarscher, L. Bourg, libre penseur (Reims), E. Niez, etudiant en lettre, E. Arnauld, rédacteur à *l'Art libre*, L. Girard, ébéniste, A. Cousin, G. Lesal, homme de lettres, G. Fullard, employé de commerce, P.-A. Hirsch, homme de lettres, docteur J.-E. Pécaut, M.-J. Darmesteter, Janvier, Paul Franck et Edouard Franck, de l'Odéon, Anquetin, Nuniebmaitre, publiciste, A. Cattaers, propriétaire, A. Bouché, avocat à la cour, Léon Delaroche, élève de mathématiques spéciales au collège Rollin, N. Chercheffsky, ingénieur-chimiste, Octave Gelin élève architecte à l'Ecole des beaux-arts, Henry Leriche, artiste peintre, prix de Rome, Léon Haymann, industriel, à Stains, Georges Hébert, artiste peintre, Georges Bellais, ancien sous-officier au 37e de ligne (Nancy), A. Bourceret, Gil-Baer, Henry Tricot, à la Varennes-Chenevière, S. Séerberger, étudiant des arts, Perotte-Deslandes, septuagénaire, Charles Beuillot, étudiant.

ONZIÈME LISTE

A. Cholet, ouvrier mécanicien, Laurent Tailhade, J. Derriaz, homme de lettres, R. Clonet, Ch. Richard, Beaufrays, A. Gurdal, publicistes (Verviers), E. Picard, ancien magistrat consulaire, Henry Torrès, licencié en droit, S. Beline négociant, H. Rochour, L. Spira; M. Mastonski; H. Ribac, A. Goldin, W. Baumgarten, J. Schoumsky, D. Bersague, M. Blasberg, H. Gomultia, A. Walter, M. Glomon, C. Daniel, F. Maudu, Edouard Leblanc, homme de lettres (Nantes), H. Stroheker, externe des hôpitaux, Pierre Guédy, directeur de l'*Aube*, Mme Hureau, Hureau, ancien élève de l'Institut commercial de Paris, Edmond Volghen, publiciste, ancien sous-officier d'artillerie, Emile Buré, ex-président des Corniches (classes préparatoires à Saint-Cyr) de France, A. Barbillon, archiviste, Camille Crandillon, licencié ès lettres, Henri Jager, philosophe, Edouard Lambla, élève architecte, Paul Gilbert, spirite, de Schœn, armateur, P. Lévy, négociant, marquis de La Ramée, directeur de l'Institut héraldique et biographique de France, René Maingourd, négociant (Orléans), un groupe de travaileurs en chaussures,

Docteur E. Darin (Chaville), E. Carrat, jardinier, L. Antoine (Romilly-sur-Seine), Paul Valette, agrégé des lettres, professeur à l'Université de Lausanne, G. Cavalier et un groupe de ses amis, Charles Keller, ingénieur civil, Jean N., instituteur primaire, H. Lambert, employé de commerce, James Weit, élève de l'Université, A. Lévy, étudiant en droit, Paul Gautier, négociant, Ch. Tournaire, Oulmann, étudiant en droit, le professeur Jacquemain, associé national de l'Académie de médecine, directeur honoraire de l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy, G. De-

zerey, Martin, R. Biltz, propriétaire, le docteur F. Vasquier à Villiers-sur-Marne, G. Bickart, Ed. Dardenne, capitaine en retraite, L.-G. Herpin, ancien sergent-major, J. Braud, ingénieur (Fontainebleau), Paul Demantilly, un groupe de libertaires nîmois, ont signé : F. Nodier, Viel; Pavou, Henry, Recoulin, Jossien, Loudier, Giraud, Barrial, Modon, Baphidrol.

G. Lévy, étudiant en droit à la faculté de Lyon, docteur P. Carrère, officier d'Académie, Adolphe Carrère, licencié es lettres, J. Vernet, industriel, Soultreban, entrepreneur à Sauveterre-de-Béaru, Joseph Carrère, propriétaire à Guénarthe (Basses-Pyrénées).

Pietro-Predia, professeur (Livourne), Albert Gaudan, membre de l'Institut, Lamblin, professeur à l'Université de Lille, Marcel Longuet, secrétaire de la rédacticn de l'*Idée*, Albert Bléry, archiviste-paléographe, A. Lemoine, agrégé de l'Université, docteur Gibert, officier de la Légion d'honneur, H. du Pasquier, Léon Blum, agrégé de l'Université, Pierre Bertrand, homme de lettres, Auguste Collin, d'Antin, publiciste, E. Devorsine, Moussard, courtier à la Compagnie Singer, Maurice, maire de Choussy (Loir-et-Cher), G Leroy, interne des hôpitaux, G. Gavard, artiste peintre, Le Maon, maître au cabotage, Le Chevauton, guetteur en retraite, Padel, conseiller municipal, Dorré, ingénieur, victime du coup d'état de 1851 (La Clarté-en-Perros-Guirec, Jacques Nerson, industriel, René Strauss, Gaston Buchet, explorateur (Romorantin), Ladislas Besnard, conseiller municipal, suppléant du juge de paix (Reinalard, Orne). Melchior Crestin, ouvrier, G. Fournerie, horloger (Sèvres), Maurice Blum, Ernest Breley, publiciste, L. Babillon, serrurier (Boulogne, Seine), A. Martin, interne en pharmacie des hôpitaux de Paris. Ad. Gigon, comptable, Louis Edde, A. Poisson, propriétaire, A. Mesnage, officier de la marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, Eugène Pirodon, peintre-graveur.

DOUZIÈME LISTE

Docteur A. Fochier, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, docteur A. Polosson, chirurgien de la Charité, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon, René Drouillard, Edouard Gasniès, étudiants en pharmacie (Rennes), Louis Gaudebert, Ed. Salomon, G. Rodier, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Bordeaux; E. Philipot, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, lecteur à l'Université de Land (Suède), H. d'Harrast, poète, Mme d'Etchegoyen, mère, Française et chrétienne, M. Meynien, artiste peintre, R. Becq, L. Chambellan, rentier, E. Girard, graveur, M. Favreau, J. François, cultivateur, Jahan, étudiant en lettres, Loury, étudiant en lettres, Renaud. étudiant en médecine; Paul Bezart, étudiant en lettres; Ernest Labbé, agrégé de philosophie, R. Guétant, relieur à Marseille,

H. Bourgin, licencié en lettres, G. Bourgin, étudiant en lettres, Raoul Bourlac (Marseille), Jules Viguier, J. Monod, Paul Pagèze, élèves au Lycée de Carcassonne, Gustal Bagge, ancien combattant de 1870-71, chevalier de la Légion d'honneur, Bouderlique, français, catholique et républicain, Blum (Saint-Denis), J. Levy, J. Beauvoir, dessinateur, H.-A. de Brevannes, homme de lettres, A. Appel, négociant, C. Cousin, étudiant en médecine, G. Parisot, publiciste, Henry Detouche, peintre et graveur.

TREIZIÈME LISTE

C. Perrin, publiciste, L. Bottier, ex-engagé volontaire de 1870, le docteur Mesny, Paul Laurieste, publiciste, J. Copera, cordonnier, A. Dolfus, licencié en droit et ès sciences, Jean Roumengou, licencié en droit, H. Guttemberg, Georges Harmois, ancien principal clerc d'avoué, Georges Guyot, étudiant en pharmacie à Vitry-le-Français, Paul Bersin, négociant, S. Level, Gustave Boutelleau, négociant, vice-président de la Chambre de commerce d'Angoulême, Paul Girard, docteur ès lettres, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, Maurice Bernard, ingénieur au corps des mines, Emile Delalande, dessinateur, officicr de l'instruction publique, Alfred Moyse, constructeur-mécanicien, capitaine démissionnaire, chevalier de la Légion d'honneur, (1870-71), Pierre Pesante (Marseille), Paul Andhrey, homme de lettres, G. Pouillard, représentant de commerce, Bouniol, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Montpellier, docteur F. Landeri-Roche, rédacteur en chef du *Réveil socialiste* (Périgueux), S. Zaremba, docteur ès sciences, Mme Zaremba.

A. Blondel, président du conseil d'administration de l'Association fraternelle des employés des chemins de fer français, chevalier de la Légion d'honneur; Luigi Grandolini, Francis Perras, étudiant en médecine (Angers), Th. Duproix, volontaire de 1870, J. Duproix, licencié ès lettres, à Barbezieux (Charente), Edouard Reymond, ingénieur chimiste à Saint-Beauzaire (Puy-de-Dôme), Albert Piche, Camille Allard, Fernand Cassiau, étudiants en médecine (Marseille), E. Meissonnier, préparateur à la Faculté des sciences, ancien vice-président du comité de l'Association générale des étudiants (Marseille), H. Lebasque, peintre, Christophe Neveu, négociant (Lille), Gustave Bordenan, Electricien (Amien), Pierre Vrignault, publiciste.

Alfred Piérart, mécanicien, Un groupe d'Alsaciens-Lorrains, Amédée, Beaumgarten, externe de l'hôpital de la Charité, René Duchemin, chimiste à Ivry, Albert Pajes, industriel chimiste, C. Verdier, industriel, Ph. Beaumgarten, étudiant de théologie, Jules Duchemin, A. Prévost, propriétaire à Fontenay-Hendebourg (Eure), R. Larchevêque, Ch. Chesnel, H. Radaux, A. Brindeau, E. Felbermayer, J. Saint-Germain, décorateur, M. Hesmel, L.

Léon, P. Lajeuse, V. Poupe, A. Denis, H. Stembach, peintres, qui se coalisent contre la Grande Muette; Louis Mirsch, publiciste; Antoine André, homme de lettres (Annonay); Léon Cugny (Marseille); Emile Bertaux, professeur à l'Association philotechnique; Henry Soyez, A. Burre, F.-X Hemmerlin, J. Lebœuf, Villefranche, employé de commerce; J. Derouet, employé de commerce; Ernest Lesigne, publiciste; Marcel Bateillat, homme de lettres.

QUATORZIÈME LISTE

Hyacinthe Loyson, Auguste Felten et René Mouton de la Jeunesse révolutionnaire du quatorzième arrondissement; Ch. Guillaumin, libre penseur; Justus Dromel, homme de lettres; Albert Crombet, publiciste (Lille); Jules Klots, étudiant en médecine; Perellé, rentier à Perelli (Corse); Isidore Marx, S. Waret, peintre dessinateur; Emile Houel, représentant de commerce; Adolphe Peishier, contre-maître (Genève); E. Giardino, garçon de magasin; Lucien Graux, étudiant en médecine; Georges Bans, directeur de la *Critique;* P. Strauss, hommes de lettres; H. Clerc, directeur du *Currier de la Creuse* (Guéret); G. Théodore, J. Coudurier, étudiant ès lettres et en droit; Jean Flore, rédacteur à la *Revue de France* (Avignon); G. Fleury, commissionnaire en journaux; Victor Fleury, licencié ès lettres; Charles Pinard, étudiant en droit; Albert Iven (Bethel); Louis Fouché, étudiant en lettres; Lucien Graux, étudiant en médecine; Albert Fleury, Deschard, André Barbier, étudiants en lettres; A. Villard, Edouard Goldner, étudiant en droit; H. Schwerb, Groslier, peintre; Max Brateau, étudiant en droit; Dubois, architecte; Doublet, membre de l'Association générale; Ancelle, étudiant en droit; Vilette, étudiant en médecine; L. Jacob, Vollegonsico, étudiants en lettres.

Reclus, étudiant en droit; César Pascal, membre de la Société des gens de lettres; B. Condemine, négociant; D. Forget, missionnaire (Saint-Lô); A. Babut, à Landouzy-la-Ville (Aisne); Désiré Gebusson, membre du Parti ouvrier; J. Bernard, Alsacien, commerçant; Ernest Falbek, A. Moeckel, C. Herpin (parc Saint-Maur), Renier (Maisons Laffitte), Malvault (Asnières), G. Bergeron, Jardinier, G. Piel (Pantin), Wilhelm (Puteaux), G. Debure, Monfroy, Lacotte, Bola, G. Robert (Enghien), Jahia, Paul Brochard, commerçant; Francis Lafargue, licencié ès lettres; A. Nordmann, Jean Galinot, étudiant en philosophie (lycée d'Evreux); Léon Rouach, propriétaire (Oran).

QUINZIÈME LISTE

Emile Soubeyran, Constant Chatenier, Paul Dauphin, H. Vernet, A. Bousquet, C. Rigaux, Antonin Jean, F. Charlier de Chily, I. Phalippon, J. Maurin, Raphaël Neuvialle, F. Ferrasse,

A. Estève, Ramadier, Mlle Dusouchet, étudiants à Montpellier; Mme Vve Leroy, Mlle Marie Leroy, G. Wurmser, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur (Bois-Colombes); B. Kleczkowski, ingénieur mécanicien (Liége); Edouard Michel, voyageur de commerce; Gaspard Bonnathal, graphologue (Lyon); Edmond Roux, dessinateur (La Ciotat, Bouches-du-Rhônc); Em. Monnin, élève de philosophie; E. Jacquot, Th. Bordreuil, Georges de Saint-Etienne, élèves de philosophie; Henri-Rodolphe Elma, publiciste; Georges Godin, artiste peintre; Mme Georges Godin; O. Frion, chimiste, secrétaire de l'Alliance radicale socialiste; A. Le Conte, industriel; D. Roustan, ancien élève de l'Ecole normale supérieure; Henry Roy, licencié ès lettres; Henri Mauduit, licencié ès lettres; Culoz, étudiant en droit; M. Moock, ex-chef du 109e bataillon de marche (Champigny 1870); J.-P. Stander, rédacteur à *la Revue artistique et littéraire;* A. Forat, industriel, conseiller municipal (Pantin); L. Biebuyck, Eug. Théry, publiciste, désabusé de la graphologie et de ses pontifes.

T. Monod, étudiant en médecine; L. Duchêne, licencié en droit, à Libourne; J. Dietz, négociant en peaux; Bavier-Chauffour, Charles Bavier-Chauffour, étudiant; C. W. Cremer (Bourg-la-Reine); Ed. Lévy, agrégé de l'Université; Eug. Rehms, chimiste; L. Monod, à Caluire (Rhône); D. Marrel, agent de transports (Lyon); Th. Dreux, négociant (Lyon); J. Corbin, agent de transports (Lyon); J. Clérino, entrepreneur de travaux publics au Mont-d'Or (Rhône); Aug. Bréal, artiste peintre, licencié ès lettres et en droit (Saint-Cast); Léon Vignols, publiciste à Rennes; Eug. Gimpel, Mlle M. Schach, agrégé de l'Université; J. Lévy, ancien combattant de 1870; G. Mayrargue, avocat (Nice); A. Kohler.

SEIZIÈME LISTE

Théodore de la Peine, publiciste (Genève); Mangin, Lorrain annexé, publiciste, ancien combattant de 1870; E. Tremeau, pharmacien; Ch. Jesapha, négociant; J. Pariente, représentant de commerce; Chaykowitz, voyageur de commerce; A. Delmont, représentant de commerce; Alfred Galan (Bordeaux); Jules Guinaudeau, contremaître; Elie Renault, polisseur; C. Guinaudeau, polisseur; L. Guinaudeau, nickeleur; E. Guinaudeau, polisseur, E. Sellier, polisseur; Hippolyte Monot, auteur lyrique; G. Kowalsky, Albert Guétant (Lyon); J. Borsonne, principal clerc d'avoué (Nice); Arthur Gilland, homme de lettres; Gustave-Marx, ex-sous-officier au 24e de ligne; Vidal, banquier; Sthéphane Thomas; Paul Beugne, du *Journal de Pontarlier*; Léon Thiénon, publiciste; Maurice Violet, avocat à la cour; J. Boulet, tailleur.

DIX-SEPTIÈME LISTE

Un groupe d'anciens élèves des Ecoles municipales supérieures de Paris, ont signé : E. Petit, géomètre; Ch. Sicobye, lithographe;

Falkenstein, employé de commerce; Sauvage, employé de commerce; Bouveret, employé de commerce; Linster, Eug. Germain, naturaliste; M. Germain, électricien; E. Ardouin, Moret, comptable; Preisach, employé de commerce; Planchard, secrétaire; L. Foru, Drouin, L. Couver, affineur en métaux; Huchery, employé de commerce; Hiégel, employé de commerce; Vitton, employé de commerce; A. Beydon, P. Meyer, publiciste; Paul Belle, chimiste; Ch. Rollandez, chimiste; P. Gérin, étudiant; A. Rigot, étudiant en sciences; Montibert, étudiant, Marius Cuinat, chimiste; Rod. Bernard, docteur en chimie (Lyon); Pierre Ruff, élève de mathémathiques spéciales au lycée d'Alger; Raymond Ballut, Marcel Sanot, François Perilhou, rédacteurs à *l'Ame latine* (Toulon); Jules Marchand, négociant, Ernest May, employé de commerce, Alexis Hecht, employé de commerce, Alexis Brix, négociant, Louis Gros, employé de commerce, Th. Berlier, comptable, A. Mosticher, négociant, Montiaux, publiciste, P. Habert, négociant, E. Bonnet, Emile Junès, externe des hôpitaux (Marseille), Armand Klotz, Colombe, comptable.

LA DEUXIÈME PROTESTATION

Les soussignés, frappés des irrégularités commises dans le procès Dreyfus de 1894, et du mystère qui a entouré le procès du commandant Esterhazy, persuadés d'autre part que la nation tout entière est intéressée au maintien des garanties légale, seule protection des citoyens dans un pays libre, étonnés des perquisitions faites chez le lieutenant-colonel Picquart et des perquisitions non moins illégales attribuées à ce dernier officier, émus des procédés d'information judiciaire employés par l'autorité militaire, demandent à la Chambre de maintenir les garanties légales des citoyens contre tout arbitraire.

PREMIÈRE LISTE

Octave Mirbeau, Paul Alexis, Gustave Geffroy, Henry Leyret, Alfred Vallette, directeur du *Mercure de France;* F. Desmoulins, artiste graveur, chevalier de la Légion d'honneur; A. Tabarant, Paul Franck, secrétaire des Samedis populaires de poésie à l'Odéon; Marcel Collière, homme de lettres; Georges Pioch, Paul Fort, G. Leneveu, hommes des lettres; Edouard Julia, docteur en médecine; Yves Lefebvre, Charles Longuet, ancien conseiller municipal; Seymour de Rici.

DEUXIÈME LISTE

MM. Charles Friedel, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur; Edouard Grimaux, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur; G. Sorel, ancien ingénieur des ponts et chaussées, chevalier de la Légion d'honneur; docteur Pottevin, docteur A. Zuber, Emmanuel Vidal, banquier; Delbet, chirurgien des hôpitaux et professeur agrégé à la Faculté de médecine; Gabriel Séailles, professeur à la Sorbonne; Paul Desjardins; Béhal, professeur agrégé à l'Ecole de pharmacie; Georges Kolchlin, manufacturier.

TROISIÈME LISTE

Lauth, administrateur honoraire de la manufacture de Sèvres, officier de la Légion d'honneur; Jules Tannery, docteur ès sciences, cheva'ier de la Légion d'honneur; Charles Richet, professeur à la Faculté de médecine; Henri Zuber, artiste peintre, chevalier de la Légion d'honneur; Francis de Pressensé, publiciste, chevalier de la Légion d'honneur; Béhal, docteur ès sciences, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris; Fr. Pillon, directeur de *l'Année politique*; docteur Laborde, chef des travaux de philosophie à la Faculté de médecine, professeur à l'Ecole d'anthropologie, membre de l'Académie de médecine; Maurice Bouchor, homme de lettres, chevalier de la Légion d'honneur;

André Chevillon, docteur ès lettres, maître de conférences à l'Université de Lille; Edouard Stapfer, professeur à la Faculté de théologie protestante; Léopold Lacour, publiciste; docteur Riche, prasecteur à la Faculté de médecine de Paris; Beauregard, assistant au Muséum; Raoul Allier, agrégé de philosophie; docteur F. Besançon, chef de laboratoire à la Faculté de médecine; docteur A. Veillon, préparateur à la Faculté de médecine; docteur A. Zuber, Léon Lefebvre, ingénieur civil; Louis Comte, directeur du *Relèvement social;* Paul Pierrotet, ancien adjoint au maire du cinquième arrondissement; Gaston Laurent, ancien président de l'Association générale des étudiants, professeur de philosophie au Collège Sainte-Barbe; Louis Révelin, professeur au Collège libre des sciences sociales;

Etienne Rabaud, docteur ès sciences, chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Paris; Gabriel Debre, ingénieur agronome; E. Tarbouriech, docteur en droit, professeur au Collège libre des sciences sociales; Marc Gibert, interne des hôpitaux de Paris; Robert Prouest, interne des hôpitaux de Paris; Albert Méhu. professeur au Collège libre des sciences sociales, agrégé d'histoire; J.-Ch. Roux, interne des hôpitaux de Paris; Edouard Rist, interne des hôpitaux de Paris; A. Varrennes, docteur en droit, avocat, Pierre Quillard, homme de lettres, E.-B. Leroy, interne des hôpi-

taux, A.-F. Herold, homme de lettres, Charles Rist, avocat à la cour d'appel, Alphonse Richard, avocat à la cour d'appel, Camille Mauclair, homme de lettres, Alfred Bonnet, avocat, directeur du *Devenir social;* Goepp, licencié en droit, licencié ès lettres, Mathias Mortardt, homme de lettres, André Chazel, licencié ès lettres, Edouard Bernes, licencié ès lettres, André Beaumier, agrégé de l'Université.

E. Bonnet, licencié en droit, Georges Basley, licencié ès lettres, Henry Trociné, licencié ès lettres, Charles Martin, étudiant, Abel Gaboriaud, étudiant en lettres et en droit, A. Jundt, licencié ès lettres, L. Pédou, licencié ès lettres, E. Bahut, licencié ès lettres, Henry Levargeau, licencié ès lettres, Boivin, étudiant en lettres, Camille Poulier, étudiant en lettres, Pignolet, licencié ès lettres; Fernand Monod, interne des hôpifaux, René Monod, externe des hôpitaux, Fernand Isouard, avocat à la cour.

QUATRIÈME LISTE

Louis Havet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France; docteur G. Hervé, professeur à l'Ecole d'anthropologie; Henri Ferrari, directeur de la *Revue bleue;* Wyrouboff, docteur ès sciences; Dupont, ingénieur civil; Debienne, licencié ès sciences; Emile Hovelacque, agrégé de l'Université; Numa Jacquemaire, avocat à la cour; Jean Pascal, directeur de la *Revue moderne;* Paul Signac, artiste peintre; docteur Sicard de Plauzoles; J. Paul Boncour, avocat à la cour; J. Verney, ingénieur; Le Derrien, étudiant en droit; A. Mullet, directeur d'études adjoint à l'Ecole des Hautes Etudes; M. Griset; Decock, ingénieur des arts et manufactures; Amédée Renaud, professeur à l'Université; G. Lefrançais; Victor Champier, directeur de la *Revue des Arts décoratifs:* Emile Pierre; Jules Renard; René Brancourt, publiciste; O. Martinet; Ch. Max, Prod'homme, Ch. L. Philippe, Louis Lumet, publiciste; Jules Renard; René Brancourt, publiciste; Henri Aboulker, externe des hôpitaux; Prosper Temine, René Bénichou, Maurice Aboulker, étudiants en médecine; Paul Marion, publiciste; E. Contard, avocat à la cour.

CINQUIÈME LISTE

Charles Bémont, secrétaire de la *Revue historique;* Jacques Bonzor, avocat à la cour d'appel; P. Pécaut, agrégé d'université; Louis Sautter; Gustave Soulier, homme de lettres; G. Grimaux, licencié en droit; Jules Renard, homme de lettres; Brylinsky, ingénieur; Henri Ghéon, homme de lettres; Paul Bogelot, avocat à la cour d'appel; Louis Ollivier, docteur ès sciences, directeur de la *Revue des Sciences;* Paul Passy, docteur ès lettres, directeur adjoint de l'Ecole des Hautes Etudes; André Delvau, externe des hôpitaux;

Edmond Dussange, professeur ; docteur A. Suchard ; G. Pissaro, licencié ès sciences ; Edmond Giraud ; François Caillé, étudiant en lettres ; E. Laboureur, Beaux-Arts ; Alfred Caillé, Ecole des Hautes Etudes commerciales ; André Hels ; Armand Collin, éditeur ; Max Leclercq ; Philippe Martin, licencié ès lettres ; Fernand Fos, publiciste ; A. Meillet, docteur ès lettres ; Eugène Vigneron, ingénieur électricien, licencié ès lettres ; Lucien Barrois ; Albert Kahn ; Marcel Brillouin, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure ; J. Bauverey ; A. Oulmann, directeur de la *Semaine parisienne ;* docteur Alfred Goguel ; Achille Picard, entrepreneur de démolitions ; Aug. Faure, licencié en droit ; Charles Navarre, Marcel Renaud, Pierre Huret, licenciés ès lettres ; G. Pariset, agrégé de l'Université, professeur à l'Université de Nancy ; R. Saillens, directeur de l'*Echo de la Vérité ;* Bard, professeur à la Faculté de médecine de Lyon ; docteur A. Marie, ancien interne des hôpitaux de Paris ; Charles Andler, agrégé de l'Université ; Frank Abaurit, licencié ès lettres ; Emile Gallé, maître de verrerie, officier de la Légion d'honneur (Nancy) ; Rioux de Maillou ; A. Bouit, ex-membre du Comité central de 1871 ; Zaremba, docteur ès sciences (Cahors) ; docteur D. Metzger ; Aug. Pamart, artiste dramatique ; Henry Gout, licencié ès sciences, étudiant en médecine ; Albert Livet, licencié ès lettres ; J.-L. Bideault, artiste peintre ; L. Bideault, négociant ; Fernand Bernheim, étudiant en médecine ; Eugène Deville, ingénieur ; Edmond Fazy, homme de lettres ; Tristan Bernard, homme de lettres ; Paterne Berrichon, homme de lettres ; docteur Gilbert, officier de la Légion d'honneur, correspondant de l'Académie de médecine, H. Du Pasquier, négociant au Hâvre, G. Gilbert, interne aux Enfants-Malades, Eugène Neck, interne des hôpitaux, Eugène Morel, homme de lettres, Pierre Soulaine, homme de lettres.

SIXIÈME LISTE

Paul Adam, Georges Perin, Auguste Villeroy, auteur dramatique ; J. Allardet, ex sous-officier au 1er zouaves, médaillé du Tonkin ; A. Laborde, étudiant en sciences ; René Coëylas, élève à l'Ecole des arts décoratifs ; Fernand Pelloutier, à la rédaction de l'*Ouvrier des Deux Mondes ;* A. Jacob, sculpteur ; Edouard Bodin, homme de lettres ; Louis Duruy, externe des hôpitaux ; Joseph Boucher, étudiant en lettres, président de la Section des lettres à l'Association générale des étudiants ; Georges Robert, rédacteur en chef du *Progrès du Nord*, Lille ; Louis Bruyerre, homme de lettres ; A. Cornet, Auguier, Chalon-sur Saône ; Henri Jullien, employé de commerce ; E. Rubanowitch, licencié ès lettres ; Félix Fénéon, Paul Percheron, Frédérick Hucher, auteur ; G. Sée, ex-archiviste d'état-major ; M. Jean, étudiant en médecine.

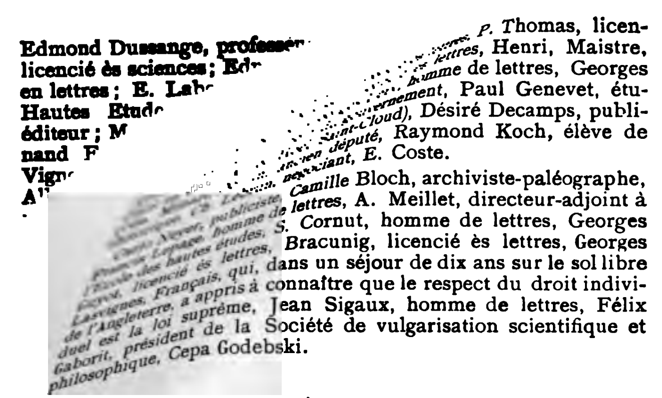
Albert Reville, professeur au Collège de France ; L Poucy,

professeur à l'École supérieure de commerce; docteur E. Pécaut; Camille Pissaro, artiste peintre; Vian, étudiant en droit; Eugène Week, externe des hôpitaux; Maurice Vernes, directeur adjoint à l'Ecole pratique des hautes études; Félix M. Vernes, étudiant en médecine; J. Bouiyard, ancien administrateur. secrétaire du Conseil de la *Petite République*; Christian Marchal, licencié en philosophie; Jules Laurens, artiste peintre, chevalier de la Légion d'honneur; L. Buchet, licencié ès sciences; L. Lubac, licencié ès lettres; Gustave Doussain, publiciste; docteur V. Morax, ancien interne des hôpitaux; Charles Létourneau, professeur à l'École d'anthropologie; docteur Langlois, docteur ès sciences, chef de laboratoire à la Faculté de médecine; Jacques Passy, chimiste, Franck Puaux, publiciste, Durozay, externe des hôpitaux, F.-H. Kruger, professeur, André Paulian, licencié ès lettres, Charles Schmidt, archiviste paléographe, Max Bonnet, professeur à l'Université de Montpellier, Charmont, professeur de droit à l'Université de Montpellier, Emile Roberty, H. Gray Maljean, membre du groupe d'études philosophiques Leiria (Bruxelles).

SEPTIÈME LISTE

Frédéric Passy, membre de l'Institut; André Lefèvre, professeur à l'École d'anthropologie; docteur Lienhart (Montpellier), Vigié, doyen de la Faculté de droit de Montpellier; E. Cauvet, président de chambre honoraire à la cour d'appel (Montpellier); Henri Bel, bibliothécaire universitaire à Montpellier; docteur Castelnau (Montpellier), Séverac, Maurin, Favier, Henri Vallette, E. Dupuy, Pierre Pelet, E. Vermeil, Paul Barnaud, étudiants en lettres (Montpellier); C. Teissier du Cros, Raymond Guerre, étudiants en droit (Montpellier); André Bugeaud, adjoint au maire de Sainte-Hermine (Vendée); docteur A. Pillaud, conseiller municipal à Sainte-Hermine (Vendée); Guinaudeau, conseiller municipal à Sainte-Hermine (Vendée); docteur A. Weil, licencié ès sciences, ancien vice-président de l'Association des étudiants; Henri Décujis, avocat; P. Engelman, licencié en droit; Edmond Charles,

Alexandre Natanson, directeur de la *Revue blanche*, Alfred Athys, homme de lettres, Thadée Natanson, homme de lettres, Armand Charpentier, romancier, membre sociétaire de la Société des gens de lettres, Gabriel Jaudoin, artiste musicien, Gustave Kahn, homme de lettres, Cyprien Godebski, George Bodereau, directeur de la *Vie coloniale* et de l'*Hebdomadaire illustré*, Léon Tonnelier, homme de lettres (Nancy), Georges Roques, avocat à la cour d'appel, J.-B. Perrot, Charles Péguy, de l'Ecole normale, Camille Berthe, licencié ès lettres, Paul Langevin, agrégé des sciences physiques, Lucien Foulet, licencié ès lettres, docteur Marc Pierrot, Emile Bon, étudiant en droit, Vital Lacaze, élève à l'Ecole des



Edmond Dussange, professeur ... P. Thomas, licen-
licencié ès sciences; Ed... lettres, Henri, Maistre,
en lettres; E. Lab... homme de lettres, Georges
Hautes Etud... ement, Paul Genevet, étu-
éditeur; M... loud), Désiré Decamps, publi-
nand F... député, Raymond Koch, élève de
Vign... diant, E. Coste.
A... Camille Bloch, archiviste-paléographe,
... publiciste, ... de lettres, A. Meillet, directeur-adjoint à
... homme de ... S. Cornut, homme de lettres, Georges
... hautes études, ... Bracunig, licencié ès lettres, Georges
... licencié ès lettres, ... Français, qui, dans un séjour de dix ans sur le sol libre
Lasvignes, ... de l'Angleterre, a appris à connaître que le respect du droit indivi-
duel est la loi suprême, Jean Sigaux, homme de lettres, Félix
Gaborit, président de la Société de vulgarisation scientifique et
philosophique, Cepa Godebski.

HUITIÈME LISTE

André Michel, Jules Carl, artiste peintre, H. Barban, licencié ès lettres, Henri Expert, Léon Millot, homme de lettres, Henri Strauss, ancien sous-officier au 35e de ligne 1870-71, A. Aufrère, clerc de notaire, P. Bouchet, élève à l'Ecole des beaux-arts, architecte, Lucien Foubert, agrégé d'histoire, Henri Chanet, peintre, Auguste Ramart dit Dormeil, Albert Lantoine, homme de lettres, G. Kergomard, agrégé de l'Université, Jean Kergomard, licencié ès lettres, Charles Stora, avocat à la cour, Henri Delisle, homme de lettres, Maxime Leroy, avocat à la cour (Nancy), Jean Grillon, élève à l'Ecole coloniale, étudiant en droit (Nancy), C. Derache, ingénieur des arts et manufactures, E. Fouquet, bi-bachelier, dessinateur, J. Delaire, ingénieur des arts et manufactures, L. Barrat, dessinateur, Charles Maréchal, étudiant, E. Silberberg, voyageur de commerce, André Boegner, étudiant en droit.

Charles Wahart, agrégé de l'Université, P.-G. La Chesnais, licencié ès sciences, Paul Sirven, agrégé de l'Université, F. Steeg, agrégé de l'Université, H. Diez, agrégé de l'Université, Hauser, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, Henry Massand, agrégé de l'Université, Raymond Kœchlin, manufacturier, Léon Cahun, bibliothécaire à la Mazarine, docteur Pierrot, Mme Cahun, Mme Pierrot-Lape, docteur en médecine, Lucien Herr, agrégé de l'Université, Ernest Dupuy, Edmond Vermeil, Pierre Pellet, étudiants en lettres (Montpellier), René Champdeuil, de *la Revue moderne*, Charles Deschars, licencié ès lettres, Maurice Lauth, industriel, Théodore Duret, F. Varenne, Mariclet, étudiants en médecine (Clermont-Ferrand), Maury, artiste peintre (Clermont-Ferrand).

NEUVIÈME LISTE

Docteur P. Carrère. officier d'Académie, Ad. Carrère, licencié ès lettres, Vernet, industriel, Dendrer, pharmacien, Doze, notaire, Bouellerat, médecin, Maurice Hamel, agrégé ès lettres, Lucien-Léon Meslard, sténographe, E Gauthier, étudiant en médecine, Henri Perrin, étudiant en droit (Nancy), J. Perin, étudiant en médecine (Dijon), Berniard, clerc de notaire, E. Bonzons, pharmacien, Navarion, chef de gare, D. Soulheban, entrepreneur, D. Bourchemin, docteur ès lettres, à Sameterra-de-Béarn (Basses-Pyrénées), Joseph Carrère, propriétaire à Guenarlhe (Basses-Pyrénées), Henri Muffany, agrégé de l'Université, Henri de Varigny, docteur ès sciences, Raymond Kœchlin, Ch. de Tavernier, Ed. Droz, professeur à la Faculté des lettres de Besancon, E. Molinier, conservateur du Musée du Louvre, A. Patoux, licencié en droit, D. Couse, étudiant, S. Jacot, étudiant, Fernand de Rocher, rédactenr à l'*Éclaireur de Nice*, Cl. Berlioz, voyageur de commerce, G. Lesal, homme de lettres, Agache, artiste peintre, Octave Gelin, élève architecte à l'École des Beaux-Arts, Georges Hébert, artiste peintre, L. Mullem, homme de lettres, D. Verhaeghe, interne des hôpitaux (Lille), V. Basch, professeur à l'Université de Rennes, H. Sée, professeur à l'Université de Rennes, G. Milhaud, professeur à l'Université de Rennes, P. Meyer, négociant, docteur E. Brissaud, médecin à l'hôpital Saint-Antoine, docteur Le Roy de Méricourt. de l'Académie de médecine, Ch. Deschars, licencié en droit, E. Schuré, homme de lettres.

DIXIÈME LISTE

Marcel Mauss, agrégé de philosophie en mission, Derriaz, homme de lettres, G. Duellot, licencié ès sciences, Edouard Leblanc, homme de lettres (Nantes), Camille Craudillon, licencié ès lettres, Henri Jazes, philosophe, Paul Valette, agrégé des lettres, professeur à l'Université de Lausanne, Louis Lestelle, étudiant en droit, Paul Demantilly, Camille Aubron, employé à la librairie, A. Colin, Mingler, licencié ès lettres, A. Hano, employé de librairie, H. Foulard, lecteur de *l'Eclair*, Adolphe Parisi, employé de librairie, Ch. Simonnet, propriétaire à Châtillon, Auvray, employé de librairie, Ch. Le Corbeiller, propriétaire à Joinville, lecteur du *Petit Journal*, L. Bonardet, Julien Simonnet, Lucien Hano, employés de librairie, Châtelain, propriétaire, Gaston Buchet, explorateur (Romorantin), E. Froger, Delapierre, chimiste, Bondy, Henry Salomon, homme de lettres, Louis Edde.

ONZIÈME LISTE

Dr H. Cuvillier, Jules de Brayer, L. Gallonedec, agrégé de l'Université (Orléans), H. Bourgin, licencié ès lettres, G, Bourgin, étu-

diant en lettres, Raoul Bourlac (Marseille), E. Rouget, licencié en droit, H. Fasquel, étudiant en droit à Lille, G Lefebvre, licencié ès lettres, à Lille, Charles Longuevalle, licencié ès lettres (Lille), Cuninal, professeur d'école normale primaire, H.-D. Davray, rédacteur au *Mercure de France,* Boudulique, Français, catholique et républicain, G. le Serrec de Kervilly, docteur en médecine, Blum, (Saint-Denis), Eug. Hollande, homme de lettres, Maurice Darin (Chaville), J. Doridan, homme de lettres, Emile Amieux, externe des hôpitaux de Paris.

DOUXIÈME LISTE

E. Moulinier, ancien avocat près la cour d'appel de Bordeaux (Hyères), Jean Pertuis, publiciste (Nice), Maureau, ingénieur des arts et manufactures (Boulogne-sur-Seine), Alfred Pierart, mécanicien, Julien Dupré, artiste peintre, chevalier de la Légion d'honneur, A. Voigt, professeur honoraire du lycée de Lyon, Paul Quieneux, pasteur de l'Eglise réformée, Jean Roumengou, licencié en droit à Cugnaux (Haute-Garonne), Emile Vitta, licencié ès lettres et de philosophie, Alfred Moyse, constructeur-mécanicien, capitaine démissionnaire, chevalier de la Légion d'honneur (1870-71), E. Delalande, dessinateur, officier de l'instruction publique, Maurice Bernard, ingénieur au corps des mines, R. Etlin, étudiant en médecine, Edouard Gille, Léon Chailley, Léonce Jalagnier, industriel, licencié en droit, Charles Roze, Gaston Moch, ancien capitaine d'artillerie, publiciste, André Lyon, Ernest Brelay, vice-président de la Société d'économie politique, J. Emile Roberty, Sylvain Karff, agrégé de l'Université, A. Giraud-Teulon, homme de lettres.

Le professeur Jacquemin, associé national de l'Académie de médecine, directeur honoraire de l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy, docteur A. Netter, professeur agrégé à la Faculté de Paris, médecin de l'hôpital Trousseau, docteur F. Vaquier, médecin de l'hôpital des enfants tuberculeux (œuvres d'Ormesson), Lucien Vaquez, membre de la Société d'économie politique, Abel Faure, homme de lettres, Lucien Picard, agrégé de l'Université, Marcel Guérin, Ch. Tournaire, C. Dezercy, Martin, R. Biltz, propriétaire, Paul Robert, publiciste, Charles Sempé, externe des hôpitaux de Paris, James Veit, élève de l'Université, docteur M.-S. Diamantberger, docteur Rossignol, à Mornant (Seine-et-Marne), Edmond Groult, fondateur des musées cantonaux à Lisieux (Calvados), Emile Bertaux, professeur à l'Association philotechnique, Henri Seyez, A. Burée, F.-X. Heaumerlin, J. Lebœuf.

TREIZIÈME LISTE.

Hyacinthe Loyson, Jean Roumengou, licencié en droit, Adolphe Peisner, contre-maître (Genève), E. Giardino. garçon de magasin,

H. Clerc, directeur du *Courrier de la Creuse* (Guéret), Gaétan Rondeau, licencié en droit, homme de lettres, Xavier Canny, homme de lettres, Léon Canny, artiste peintre, Narius Rossignol, industriel (Versailles), Daniel Halphen, industriel (Versailles), D. Forget, missionnaire (Saint-Lôf, Auguste Lecerf, pasteur de l'Eglise réformée, Désiré Gebusson, membre du Parti ouvrier, Jules Desbois, artiste sculpteur, Laforgue, licencié ès lettres, René Moock, licencié ès lettres, Léonce Tillaud, étudiant ès lettres.

QUATORZIÈME LISTE

Félix Mesnil, docteur ès sciences, agrégé de l'Université; Eugène Montfort; Henry Rodolphe Elina, publiciste; O. Frion, publiciste, secrétaire de l'Alliance radicale socialiste; A. Le Conte, industriel; Henri Alexandre, employé; D Roustan, ancien élève de l'Ecole normale supérieure; Henry Roy, licencié ès lettres; Henri Mauduit, étudiant ès lettres; Léon Deshaires, licencié ès lettres; Chesnan, géographe; Forat, industriel, conseiller municipal de Pantin (Seine).

QUINZIÈME LISTE

Théodore de la Peine, publiciste (Genève); Alfred Galan (Bordeaux); E. Marty, agrégé de l'Université; Gustave Marx, ex sous-officier au 24e de ligne; Vidal, banquier; L. Hugonnet, étudiant en médecine (Toulouse); Fernand Pradel (Toulouse); Marc Lafargue, Emmanuel Delbousquet, Jacques Nervat, de l'*Effort* (Toulouse); Armand Wais, étudiant en médecine; Firmin Verdier, Pierre Feille, E. Jaubert, R. Bouic, étudiant en droit; Marius Vallabrègues, Maysonnié, étudiant en droit (Toulouse); Durolle, étudiant en pharmacie (Nancy); A. Chenevieu, avocat à la cour d'appel (Nancy); J. Clairin, L. Clauzel, E. Genty, F. Dubesset, de l'Ecole normale; Rouveau; Ch. Kreutzberger, artiste peintre; G. Godquin, professeur libre; E André, homme de lettres; Ed. Goldner, étudiant en lettres et en droit; Léon Goriat, étudiant en médecine; Sarfati, étudiant en pharmacie; E. Mille, publiciste; Pol Marsan, publiciste; Henri Genet, étudiant; Maurice Violet, avocat à la cour; J. Boulet, tailleur.

SEIZIÈME LISTE

Un groupe d'anciens élèves des Ecoles municipales de Paris, ont signé : Edouard Petit, géomètre; Ch. Sicobye, lithographe; Falkenstein, employé de commerce; Sauvage, employé de commerce; Bouveret, employé de commerce; Sinoter; Eug. Germain, naturaliste; Marcel Germain, électricien; E. Ardouin; Moret, comptable; Colomb, comptable; Roger; L. Porel; Preisach;

A. Planchard, secrétaire; Drouin; L. Couver, affineur de métaux; Huchery, employé de commerce; Aug. Picquenard, employé de commerce; Hiegel, employé de commerce; Vitton, employé de commerce; P. Simon, commis des postes et télégraphes; E Moulinier, ancien avocat près la cour d'appel de Bordeaux;

Docteur Paul Reclus, professeur agrégé à la Faculté de Paris, membre de l'Académie de médecine; Eug. Maillet, consul de France en disponibilité (Antilles); Charles Gide, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montpellier; docteur G. Bardet, chroniqueur scientifique au *Siècle;* P. Letailleur, secrétaire général de la mairie (Calais); Eugène Gimpel; Léon Vignole, publiciste (Rennes); Auguste Bréal, artiste peintre, licencié ès lettres et en droit (Saint-Cast, Côtes du Nord); Jean Monod, doyen honoraire de Faculté (Laforce, Dordogne);

Docteur Cruet, ancien interne des hôpitaux; Th. Blanc, employé (Lyon); C. Bavier-Chauffour, étudiant; C.-W. Cremer (Bourg-la-Reine); Eug. Rehns, chimiste; Henri Rainaldy, secrétaire général de la Société libre d'édition des Gens de lettres; Edouard Levy, agrégé de l'Université; D. Marrel, agent de transports (Lyon); Th. Denux, négociant (Lyon); Ch. Clerino, entrepreneur de travaux publics (Mont-d'Or, Rhône); L. Monod, pasteur; H. A. Brustlein, ingénieur, chevalier de la Légion d'honneur (aciéries d'Unieux, Loire); Ph. Landrieu, ingénieur agronome, licencié ès science; Georges Fauguet, étudiant en médecine; Maurice Gaillot, interne des hôpitaux; Robert Genestal, licencié ès lettres et en droit; A. Clauzel, docteur en médecine, docteur en droit; Lagardelle. licencié en droit; Franck Legal, étudiant en droit; Louis Jalabert, employé de commerce; P. Habert, négociant; E. Bonnet, publiciste; Bavier-Chauffour.

LA TROISIÈME PROTESTATION

Les soussignés, se désintéressant de toutes les personnalités mises en cause dans l'affaire Dreyfus-Esterhazy, protestent néanmoins contre la violation des formes juridiques au procès de 1894, et contre les combinaisons louches et suspectes qui ont entouré cette scandaleuse affaire des conseils de guerre;

Protestent surtout de leur haine contre le militarisme, contre les iniquités, les veuleries et lâchetés accomplies journellement par les pseudo-représentants de la justice *civile* et *militaire*, ainsi que des sectes religieuses A bas la toque et la robe, le képi et le sabre, la soutane et le goupillon, sinistre trilogie, fléau de l'humanité!

Dans la crise actuelle, nous sommes contre toute atteinte à la liberté, au droit et à la justice.

A bas le capitalisme et l'exploitation !

A bas le huis clos !

A bas les sabreurs et les jésuites !

VIVE L'INTERNATIONALE DES PEUPLES !

René Racot, Paule Mink, docteur Jaclard, publicistes; H. Gouthiers (O. Prud'homme), Louis Gauzer, Paul Hennequin, publicistes; Riom, conseiller prud'homme; F. Hesling, secrétaire de la Fédération nationale des syndicats de voiture; E. Philippe, rédacteur à *la Banlieue socialiste*; Legros, conseiller prud'homme, Mme Louise Réville, publiciste; Chevalier, conseiller prud'homme; Danger, du vingtième arrondissement; Perrenx, Edouard Legentil, poète-chansonnier; Boicervoise; J.-B. Henry, artiste modeleur; C.-F. Meunie, employé de commerce; Leloup, conseiller prud'homme; Chauvel, du syndicat du bâtiment; Vincent, conseiller prud'homme; Delaplace, conseiller prud'homme; Pierre-Aimé Henc, employé d'administration; J. Lacave, membre de la Fédération socialiste de l'Hérault; P. Derey, électricien; Fernand Pelloutier, éditeur de *l'Ouvrier des Deux-Mondes;* G Hiem, rédacteur à *la Banlieue socialiste*: Louis Ch..., employé des postes et télégraphes; Louis Van Eggelen, ébéniste; Alexis B..., employé des postes et télégraphes; Valéry; Thargelion, publiciste; Achille Le Roy, éditeur révolutionnaire; A. Roger, de *l'Industriel forain;* Léon Caragnac, ex-élève des Arts-et-Métiers; Papillon, groupe socialiste des conférences; Spirus-Gay, artiste, secrétaire de *l'Union artistique de la Scène*, de *l'Orchestre et du Cirque;* G. Debose, poète révolutionnaire, Fourret, ex-conseiller de prud'homme, A. Ollivier, employé d'administration, Schweistal, employé de commerce, Henri Gérard, syndic de la chambre syndicale des menuisiers en voitures, J. Bloum, syndicat de l'orfèvrerie, A. Coulon, A. Desruelle, du syndicat des tailleurs, Valé, dessinateur, ex-élève des Beaux-Arts, F. Lefèvre, du syndicat des chemins de fer, Floret, ex-officier de la Commune, Th. Mayeux, président de la société colombophile Le Roitelet, E. Déprez, employé de commerce, G. Laville, A. Tribère, Frédéric Pergament, syndicat des ouvriers typographes parisiens, Louis Buis, A. Leschot, employé de commerce, Chauvel, syndic du bâtiment, Lamy, employé, Byrrh, délégué du syndicat des démolisseurs, Chérel, syndicat du bâtiment.

AU BARREAU DE BRUXELLES

Les soussignés, avocats à Bruxelles, adressent à M. Émile Zola l'expression de leur estime et de leur profond respect;

Ils admirent le courage et l'éloquence avec lesquels, au péril de son repos et de sa popularité, il a pris la défense d'un homme accablé, qu'il croit innocent;

Ils le félicitent du fond du cœur d'avoir servi la cause du Droit, qui intéresse toutes les nations civilisées, en relevant avec tant de force les illégalités, les complaisances et les duplicités qu'ont révélées l'affaire Dreyfus et ses suites;

La Justice doit être indépendante et franche; c'est la servir que de poursuivre impitoyablement ceux qui la trahissent, parce qu'ils méconnaissent les devoirs qu'elle crée;

Ils espèrent qu'il saura déjouer les manœuvres qu'emploie le gouvernement français pour paralyser son action et expriment l'ardent désir de le voir réussir à faire la lumière complète et absolue sur les mystères inquiétants de l'affaire Dreyfus.

G. Schoenfeld, Paul-Spaak, Paul-Emile Janson, Emile Vinck, Alb. Delstanche, Max Hallet, L. Courouble, A. Piérard, Jules Janson, Ch. Conem, L. Bollekens, B. Auerbach, Ch. De Reine, F. Cattier, Louis Morichar, L. Thiriaux, J. Mélise, Henri Gedoelst, J. Des Cressonnières, E. Royer, Alph. Huisman, G. Stein, Emile Guilliaume, Emile Brunet, Maurice Feron, Maurice Frison, Paul Duchaine, Camille Ferraud, Em. Ghys, J. Plas, Edm. Latour, Louis De Doncker, J. D'Union, P. Van Cappellen, Arthur Hirsch, P. Van de Putte, Eugène Robert, Georges Grimard, A. Lacomblé, Emile Somerhausen, Ch. Gheude, Raymond Bôn, Albert Dubiez, Henri De Boeck, Em. Lagasse, Arm. Plück, Carl Devos, Ed. Swalue, Henri Vandercruyssen, L. Gallemaerts, Georges Tospuinet, J. Vander Elst, H. Lafontaine, Maurice Gilbert, J. Vander Heyde, E. Bousin, Ed. Loicq, L. Obozinski, Fréd. Kuhnen, Alb. Guillery, Paul Paternostre, G. Duchaine, Alex.

Bidart, G. Bernard, Armand Feron, Paul Salkin, F. Durant. Jean Delvaux, M. Vanderkindere, Jules Seeliger, Paul Montigny, Emile François, Jules Tiberghien, Emile Jacqmain, J, Hazée, F. Cammaerts, Albert Kleyer, Alfred Lemaire, Léon Furnémont, H. Wauters, J. Prévinaire, Emile Max, W. Thelen, Jules Wuillot, Georges Mantia, O. Van Goidtsnoven, Fréd. Vander Elst, G. Beuckers, L. Decq, Raoul Guillery, O. Ghysbrecht, A. Marchant, V. Coen, M. Bauwens, Maurice Delfosse, Ch. Lombaert, Paul De Mot, Edouard Rolin, Paul Errera, E. Vanderlinden, J. Beuckers, Alf. Vanden Driessche, F. Henry, D. Campion, Emile Duchamps, F. Labarre, A. Carlier, Ch. Cornez, Robert Pequeur, A. Lebrun, Georges Leroy, R. Tilmont, Georges Bigwoode, Léopold De Vos, Didisheim, David, E. Richard, G. Smets-Mondez, Alphonse De Linge.

—

La conférence française du barreau de Gand s'est réunie sous la présidence de M. De Baets.

Sur le point de savoir si les droits de la défense avaient été violés dans le procès Dreyfus, l'assemblée s'est déclarée incompétente.

A la suite de ce vote plusieurs démissions sont parvenues au bureau.

L'après-midi, la Conférence flamande du barreau de Gand, sur la même question, a admis une proposition de protestation faite par M. De Bryn, conseiller communal.

Le Cercle « Le Sillon » à Zola.

Les membres du Cercle d'art *Le Sillon,* de Bruxelles adressent à Emile Zola l'expression de leur enthousiaste admiration et de leûr respect pour son héroïque et noble attitude revendicatrice de loyauté et de justice.

Gustave Max Stevens, Louis Cuvelier, Van Haesendonck, Paul Mathieu, Alfred Bastien, Maurice Blieck, Servais Detilleux, Fernand Delgoufre, Matton, Jean Gouweloos, Henri Meunier, L. Mascré, Jacques Marin, Geo Bernier, A. de Vleeschouver, F. Denaery.

Les instituteurs belges à Zola.

Les soussignés, institutrices et instituteurs belges, envoient à Monsieur Emile Zola l'hommage de leur profonde admiration.

Louis Lievens, L. Van Cotthem, P. Van Cauter, Dutillieux, Picalausa, Dolhem, L Bekaert, O. Hermoye, P. D'Haenens, J. D'Haenens, E Christena, L. Dumortier, H. Rubens, C. Bauwens, J. Deprez, V. Mérisse, Mme A. Donnet, Mme H. Fransen, Léopold Van Roy, Dilbeck, J. Timmermans, A. Piton, A. Van Gele, J. Rochette, Ronsmans, L. Goffin, J. Berger, A. Baillieux, P. Clygnet, J. Meulenbergs, G. Winckel, C. Berger, J. Dehoux, A. Arnould, J.-B. Golard, J. Timmermans, Desguin, A. Westerlinck, A Quinet, Mme A. Timmermans, Louis Timmermans, J. Van Gils, H. Bombeke, H. Lenaerts. De Vayer, Gits, A. Brist, A. Smets, J. Sabbe, A Smets, J. Sabbe, A. De Heminckx, A. Verbruggen, H. Bossaerts, A. Malvaux, V. Clerebaut, B. Eckstein, A. Boisson, M. Ceuskens, V. Vandenbroeck, A. Van Pachterbeke, J. Van Hove, Ch. Van Gils, H. Brouhon, O. Cleurynck, Marie Cox, Emma Bauffe, Jeanne Servais, C. Devogel, E. Barzin, E. Rapezynski, G. Gérard, Ernest Stiénon.

Les Flamands à Emile Zola.

Nous donnons, ci-dessous, la traduction de la lettre adressée à Emile Zola par la revue flamande *Onze Vlagge* :

« Cher Maître,

» Les soussignés, admirateurs de votre puissant talent, rendent un chaleureux hommage à votre noble et martiale attitude dans le combat que vous livrez au nom de la Justice et de la Vérité

» A vous la victoire ! »

Richard Baseleer, artiste peintre, Léo Krijn, littérateur, Lode Boekelmans, id., Jan Eelen, id., Edler Hausen, id., Theo Dumoulin, Alf. Dirckx, Maurits Nijkerk, artiste peintre, Segher Rabauw, Ch. Claeys, littérateur. Oscar Six, id, Jan Van Ordain, id., A. v d. Straeten, artiste peintre, M. Van Hamberg, Jan Madou, libraire Jan Baeter, marin.

Les conseillers communaux de Frameries à Zola.

L'adresse suivante a été envoyée à Emile Zola, à Paris :

« Les soussignés Désiré Maroille, député, faisant fonction de bourgmestre, Archimèxe Vinchent, échevin, Jules Dufrane-Friart, ancien député, ff. d'échevin, Jules Castiau, Firmin Piérart, Auguste Toubeau, Almable Degavre, Charlemagne Quenon, Alphonse

Andry, Gustave Cornut, Alfred Delhaye et Emile Michel, conseillers communaux de Frameries, province de Hainaut (Belgique), tiennent à vous exprimer les sentiments d'admiration qu'ils ont éprouvés pour votre courageuse et fière attitude dans la défense du Droit et de la Justice.

» La question que vous avez élargie passionne actuellement le monde entier ; elle n'a pu se circonscrire dans les limites d'un pays parce que les droits de l'homme à la vraie justice ne peuvent être méconnus et doivent rester imprescriptibles.

» Vous avez donc bien mérité de l'Humanité et nous faisons des vœux pour que le but généreux que vous avez si noblement indiqué soit atteint; il le sera si la grande Nation française sait maintenir les sentiments de fraternité qu'elle n'a cessé de prêcher à l'Univers, en affirmant la fière devise : Liberté pour tous! Égalité pour tous! Fraternité entre tous!

» A Frameries, le 5 février 1898. »

—

« La Fédération bruxelloise du parti ouvrier belge félicite Emile Zola, pour sa courageuse protestation contre les abus de la procédure secrète et l'organisation barbare des justices militaires.

Il fait des vœux ardents pour que la France socialiste et républicaine reste inébranlablement fidèle aux principes de l'égalité et des droits de l'homme et de citoyen, sans distinction de sexe ou de race. »

L'Union Libérale ouvrière de Bruxelles à Emile Zola.

Les soussignés, président et membres du Conseil général de l'Union Libérale ouvrière de Bruxelles, rapporteurs des sentiments exprimés par les ouvriers libéraux réunis en assemblée, admirent votre courage et vous félicitent pour votre vaillante campagne en faveur du droit et de la justice ; ils forment des vœux ardents pour que tous les ouvriers français vous suivent dans la glorieuse tâche que vous avez entreprise.

Ont signé :

MM. F. Aernoudt, M. Goval, C. Watrin, F. Frix, Ch. Porte-

nart, I. Vander Elst, F. Wouters, J. Pertau, Z. Thiry, P. De Villaer, I. Gerard, A. Van Hemelryck, E. Denis, Denenbourg, Talga.

—

Les étudiants de Chimay adressent une lettre de félicitation à Emile Zola, à l'occasion du grand acte qu'il pose devant la France.

—

Du Comité central de la *Ligue des Progressistes libéraux d'Anvers :*

Cher Maître,

Le Comité central de la *Ligue des Progressistes libéraux d'Anvers* acclame en vous le courageux défenseur des droits sacrés de la défense, de la liberté et de la dignité humaines contre la réaction coalisée des forces cléricales et vous adresse un hommage enthousiaste de respect et d'admiration.

POUR LE COMITÉ CENTRAL DE LA LIGUE DES PROGRESSISTES LIBÉRAUX D'ANVERS :

Le Secrétaire, WILLHEM SCHEPMANS.

Le Président, CH. LE CLAIR.

Le Comité de défense des frères De Graeve à Émile Zola.

Le Comité de défense des frères Rorique De Graeve a adressé à Émile Zola une longue lettre dans laquelle il retrace la lutte entreprise en Belgique et restée jusqu'ici sans effet.

« Si nous nous permettons, Monsieur, dit la lettre, de vous exposer cette affaire, c'est pour justifier la liberté que nous prenons aujourd'hui de vous souhaiter victoire dans la lutte admirable à laquelle vous vous livrez ».

Suit un éloge éclatant de l'intervention de Zola dans l'affaire Dreyfus :

« Votre attitude est d'autant plus belle, dit aussi la lettre, que vous bravez l'impopularité. Il n'y a pas de mérite à hurler avec les loups. Les goujats vous insultent, les énergumènes excitent le

peuple contre vous, la foule vous conspue. Ces imprécations décuplent votre énergie. L'affaire Dreyfus menace de devenir un crime de foule. Le troupeau inconcient et cruel des masses populaires, obéissant aux plus odieuses préventions, semble paralyser le gouvernement français. Pourquoi ne dit-il pas le mot capable de rassurer les consciences? Il est certain, étant données les manifestations déplorables dont nous sommes les tristes témoins et qu'engendrent ces maudites haines de races, il est certain que le gouvernement qui laisserait proclamer la preuve de l'innocence de Dreyfus et qui le réhabiliterait serait aussitôt accusé de trahison et sombrerait, déchiré par les furies populaires. »

La missive se termine par ces mots :

« On ne saurait nous accuser, sans mentir, d'attenter au prestige de l'armée française. Les seuls journaux qui vous vilipendent chez nous sont des journaux anti-militaristes qui chaque jour vilipendent notre armée.

» Comme vous, nous respectons les grandes institutions qui sont la force des États.

» Nous aimons et honorons l'armée française, mais nous aimons et honorons encore plus la justice et la vérité. »

Lettre à Émile Zola.

M. Libens a écrit et publié en brochure une lettre à Émile Zola, très chaleureuse, très sincère et très éloquente.

La place nous manque pour reproduire autre chose que ces quelques lignes :

« Maitre, le monument de Voltaire au Panthéon porte inscrits ces mots qui flamboient comme auréolés d'une gloire sublime : « Il défendit Calas! » Votre conviction si forte doit être appuyée sur des preuves presque infaillibles ; peut-être un jour l'innocence d'un nouveau crucifié éclatera-t-elle grâce à vous, peut-être grâce à vous, une épouse, des enfants innocents, une famille doublement française, puisqu'elle vient d'Alsace, sècheront-ils leurs larmes, peut-être enfin un peuble entier se réjouira-t-il de voir rentrer dans son giron un de ses enfants. Ce jour-là une grande nation sera lavée devant l'univers du soupçon d'injustice et de

parti pris. Et dans les siècles futurs, l'histoire impartiale et sereine apprendra votre nom aux générations prochaines : « Il défendit Dreyfus ! »

Les élèves de l'École des Mines de Mons à Émile Zola.

Ces étudiants ont fait parvenir à Zola la lettre suivante :

« Monsieur et cher Maître,

» Un groupe d'étudiants de l'École des Mines de Mons, pénétré d'admiration pour votre noble et fière attitude, vous envoie ses félicitations chaleureuses, et acclame en vous l'homme de la conscience impérieuse et du devoir courageusement rempli.

» En dépit d'une presse éhontée qui vous jette la boue à la face, et d'une populace plus vile encore, qui se couvre de ridicule en vous conspuant dans les rues, l'auréole de votre nom semble encore plus claire et radieuse, et impose le respect et l'enthousiasme à tous ceux qui portent au cœur le souci du Droit et de l'universelle Pitié.

» Votre vaillance fait encore honneur à cette belle France que nous aimons et que nous voudrions voir grande et généreuse, au lieu de la sentir livrée au fanatisme et à la stupidité des foules »

RAISON D'ETAT

OPINION DE M. J. LEJEUNE, MINISTRE D'ÉTAT, ANCIEN MINISTRE DE LA JUSTICE

Nous nous sommes tout d'abord adressé à M. Lejeune, dont on se rappelle le brillant passage rue de la Loi :

« Je ne peux, déclare l'honorable ministre, répondre à la question que vous me posez, attendu que nous ne connaissons pas, en Belgique, de Raison d'Etat. C'est dire qu'elle n'existe conséquemment pas dans le domaine de la justice.

» La Raison d'Etat ne pourrait légitimer, en tous cas, les déviations que l'on ferait subir, en son nom, à l'action judiciaire.

Celle-ci, en effet, ne peut jamais dépendre que de la conscience des magistrats, elle ne peut pas dépendre d'autre chose... »

Y a-t-il, dans ces paroles, une discrète allusion à la brûlante affaire Dreyfus ! Nous le croyons, mais nous nous gardons bien d'insister sur leur portée. Le sentiment de M. Lejeune est d'ailleurs connu : l'éminent jurisconsulte réprouve, avec des mots amers, la procédure illégale adoptée dans la cause du déporté de l'Ile du Diable, étant admise l'hypothèse du document versé au dossier de l'accusation, à l'insu de la défense. L'ancien ministre de la justice ne s'élève pas moins véhémentement contre le fameux bordereau désormais historique. Sa grande expérience d'avocat lui a d'ailleurs appris à se mettre en garde contre les expertises en écriture... Dans l'affaire Peltzer, notamment, M. Lejeune, qui se trouvait au banc de la défense, signala des exemples nombreux et frappants d'erreurs. reconnues plus tard, que peuvent commettre, le plus consciencieusement du monde, les experts en écriture, aussi anamimes qu'ils puissent être, disait-il, dans un plaidoyer célèbre.

« Je dis donc, reprend M. le ministre Lejeune, que l'action humaine ne peut pas dépendre d'autre chose que de la conscience du magistrat appelé à juger. »

Et précisant plus nettement encore sa pensée, il ajoute :

« Un juge, par exemple, qui condamnerait, sans autre motif qu'un document inconnu de la défense et soustrait à celle-ci, commettrait un véritable crime !

» Pourquoi ? Parce que ce serait agir contrairement à la conscience qui défend toute iniquité. »

OPINION DE M. CHARLES GRAUX, ANCIEN MINISTRE

— La Raison d'Etat, fait l'ancien ministre des finances, ne pourrait être invoquée que pour répondre à deux dérogations aux conditions ordinaires de la justice :

1° La suppression de la publicité — ou le huis-clos dans les débats ;

2° La condamnation d'un accusé sur des documents ou des témoignages qui ont été soustraits à son examen et sur lesquels il n'a pas été appelé à se défendre.

Le huis-clos est compatible avec l'administration de la justice, puisque la loi l'ordonne toutes les fois que l'ordre public l'exige.

Mais, en ce qui concerne la condamnation sur des documents et des témoignages qu'on a laissé ignorer à l'accusé, l'intervention de la Raison d'Etat constitue la négation de la justice dont la défense est un élément, à ce point essentiel que, sans le droit de défense la justice elle-même n'existe pas.

Par conséquent, conclut l'éminent avocat, la condamnation d'un homme, dans de pareilles conditions, équivaut à une exécution sans jugement et la Raison d'Etat n'est plus qu'une violence.

La question de savoir si la Raison d'Etat, ou le salut public, légitime la violence, c'est celle qui est au fond de tous les moyens révolutionnaires : elle ne repose que sur la maxime « la fin justifie les moyens », en vertu de laquelle on peut supprimer un homme ou un régime par la force quand l'intérêt du pays le réclame.

OPINION DE M. XAVIER OLIN, ANCIEN MINISTRE

« Vous me demandez ce qu'on entend par Raison d'État ? C'est bien simple, nous dit M. Olin avec un sourire de sceptique ironie. La Raison d'Etat réside dans la question d'intérêt primordial que s'arroge l'État et en raison duquel il peut violer le droit des citoyens. Raison d'État, ou mieux : arbitraire absolu ! Elle n'existe dans aucune loi, dans aucune constitution. Elle ne peut donc exercer aucune influence sur la marche des actions judiciaires, puisqu'elle n'est pas un droit, mais un fait. Elle constitue un prétexte aux illégalités et aux crimes des États ; voilà tout.

» La Raison d'État n'est d'ailleurs généralement admise que dans des pays autoritaires comme la France où elle a servi d'excuse aux odieuses lettres de cachet ; au massacre du duc d'Enghien, accusé injustement de conspiration et fusillé sans défense, une heure après l'arrêt qui le condamnait à mort ; au coup d'État de Napoléon ; à d'autres monstruosités du même genre.

» Grâce à la Raison d'État, la France enlevait jadis, pour les travaux d'utilité publique, sans indemnité aucune, leurs biens aux citoyens. Tous les grands travaux du moyen-âge ont d'ailleurs été exécutés dans ces conditions d'illégalité choquante. Et ce n'est qu'à l'époque de la Révolution, dans la Déclaration des immortels principes, qu'apparaît, pour la première fois, le droit à l'indemnité en cas d'expropriation par l'État. Ce principe admis, il en résul-

erait que là même où l'on devrait s'incliner devant la Raison d'État, il faudrait, conséquence pratique, largement indemniser ceux qui en seraient victimes. Car si l'Etat a sa raison d'être, les citoyens l'ont également. Il n'est donc pas possible que l'on soit lésé par Raison d'Etat dans sa personne ou dans ses biens. L'individu a, en effet, un droit inviolable à l'existence, comme il a un droit inviolable à la liberté, — droit qui ne peut être limité que par la loi et non par la Raison d'Etat, invoquée pourtant à tort et à travers. Enfin, l'individu vivant côte à côte avec l'Etat a des droits égaux à ceux de l'Etat. Violer les droits de l'individu, par Raison d'Etat, c'est donc violer les droits de l'Etat lui-même... »

Et dans le besoin de faire à son tour une allusion aux tristes événements qui se passent actuellement en France, l'ancien ministre nous dit encore :

« Inutile, n'est-ce pas, d'insister sur le caractère d'inconstitutionalité qu'auraient en Belgique des pratiques comme celles qui s'exercent chez nos voisins. C'est que jamais, dans aucune circonstance, la Raison d'Etat n'a autorisé ici la violation de la loi ou de la Constitution. »

Nous prenons congé de notre honorable interlocuteur sur ces dernières paroles.

Télégrammes à Émile Zola.

Zola, Cour d'assises, Paris.

A voi grande maestro unico esempio di tenace sostegno del diritto e giustizia – fervidi augurii di vittoria.

JULIO,
Journal *Réforme*, Bruxelles.

—

Hommage au généreux écrivain et vœux ardents pour l'issue heureuse de la lutte qu'il livre en faveur de la justice.

Isidore DE RUDDER,
Statuaire, Bruxelles.

—

M. Ed. Riesser, de Francfort-sur-Mein, a lancé à Émile Zola le télégramme suivant.

« De loin, je salue le héros illustre, second Hercule, qui entreprend de nettoyer les écuries d'Augias. »

Les élèves de l'Institut commercial d'Anvers à Émile Zola.

Un groupe d'étudiants à l'Institut supérieur de commerce d'Anvers, en présence de l'attitude pitoyable d'une partie des étudiants parisiens, croient de leur devoir de témoigner à M. Émile Zola toute l'admiration qu'ils éprouvent pour sa noble et courageuse lettre au Président de la République.

Malgré ce que semble être l'opinion publique, insoucieux de ses intérêts et de sa popularité, M. Émile Zola a jeté à l'humanité tout entière, un courageux appel à la justice, et au bon sens.

Les signataires souhaitent ardemment voir réussir ce vaillant effort vers la vérité et acclament M. Émile Zola avec enthousiasme.

Cent quarante-deux signatures.

Les étudiants liégeois à M. Émile Zola.

Les étudiants libéraux de l'Université de Liège ont voté à l'unanimité et envoyé la lettre suivante à M. Émile Zola :

« Monsieur,

» Votre lettre au Président de la République a eu dans la jeunesse universitaire belge un profond retentissement. Sans prendre parti dans la lutte qui divise en ce moment la France, elle est avec celui qui, bravant les injures et les haines, fait entendre au milieu des passions un courageux appel à la justice.

» La Fédération des étudiants libéraux de l'Université de Liège regrette que les étudiants de Paris se soient laissés entraîner à des actes d'intolérance indignes de la jeunesse éclairée de France. Elle espère que la justice se fera bientôt, et qu'elle se fera au grand jour pour calmer les appréhensions de ceux qui mettent leur amour pour elle au-dessus de la chose jugée et du respect que méritent les institutions nationales.

» Les étudiants libéraux de Liège vous félicitent de votre attitude énergique et vous envoient l'expression de leur vive sympathie.

POUR LE COMITÉ :

Le Secrétaire,	*Le Président,*
CHARLES ROOSENS	PAUL LIPPENS.

—

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Le Cercle des étudiants libéraux de l'Université libre de Bruxelles, ému de la généreuse initiative du maître Zola et de la courageuse campagne que vous avez entreprise pour le triomphe de la lumière et de la justice, vous exprime à tout deux sa plus vive sympathie et sa profonde admiration.

POUR LE COMITÉ :

Le Secrétaire,	*Le Président,*
G. PIERQUET.	L. THÉZIAR.
Le Secrétaire-Adjoint,	*Le Vice-Président,*
PIERMAN.	HECTOR LABE NNE.

Un télégramme des étudiants de l'Université nouvelle.

Les étudiants de l'Université nouvelle de Bruxelles ont adressé à M. Zola la dépêche suivante :

« Les étudiants de l'Université nouvelle de Bruxelles adressent à Zola l'expression de leur profonde admiration pour la générosité et le courage avec lesquels il vient de protester contre les ignominies du syndicat clérico-militaire qui déshonore pour le moment la France aux yeux de l'humanité.

Les étudiants libéraux de Gand à Zola.

Les étudiants libéraux de l'Université de Gand adressent à Monsieur Zola l'expression de leur sympathie et de leur admiration pour le courage et l'énergie dans le procès Dreyfus, que l'opinion publique dans l'Europe entière réprouve avec unanimité.

Ils se sont sentis soulevés d'indignation, au spectacle regrettable d'étudiants français entraînés à des manifestations de mépris contre vous et ceux qui osent revendiquer le droit sacré de la vérité.

Ils ont assisté avec douleur à ce renouveau d'intolérance religieuse que l'on croyait à jamais impossible chez ceux que la jeunesse et la générosité de sentiment avaient coutume de placer au premier rang des défenseurs de la liberté de conscience et de la justice.

Ils forment des vœux ardents pour votre triomphe dans cette lutte où vous combattez pour la vérité au nom du droit de la défense méconnu et protestent avec vous contre ce retour dans les cours de justice aux pires pratiques de la procédure secrète avec son cortège d'accusations anonymes, de témoins occultes et de secrets d'État.

Le Secrétaire,
MAX BRULÉ.

Le Président,
M. DUBOIS.

—

Monsieur le directeur du journal l' AURORE, Paris.

L'École mutuelle (Cercle d'études sociales) établie à Bruxelles, à la *Maison du Peuple*, place de Bavière, et réunie en assemblée générale le 25 janvier 1898 :

» Vu la lutte entreprise par M. Emile Zola pour la cause de la lumière et de la justice;

» Que cette cause ne peut laisser indifférent quiconque veut se prévaloir du titre d'honnête homme : la justice sans lumière ne pouvant être qu'une erreur flagrante ou un crime anti-humanitaire ;

» Que tout homme qui se consacre à établir le triomphe de la vérité mérite la sympathie non seulement des intéressés particuliers mais aussi bien et surtout de l'humanité entière ;

» En conséquence, l'École mutuelle félicite chaudement M. Émile Zola de l'initiative qu'il a prise pour faire triompher la lumière, l'en remercie au nom de l'humanité et lui exprime toutes ses sympathies et ses vœux pour voir un renouveau de lumière sortir de la lutte titanique qu'il a engagée;



» Adhère, au surplus, à la troisième protestation parue dans le journal l'*Aurore* du 25 janvier. »

POUR L'ÉCOLE MUTUELLE :

Le Secrétaire,
F. VAN ORSHOVEN.

Bruxelles, le 25 janvier 1898.

La gauche parlementaire belge à Emile Zola.

Les députés libéraux et socialistes ont rédigé et signé l'adresse suivante :

« Les soussignés, députés libéraux et socialistes à la Chambre des Représentants de Belgique, déclarent s'associer à votre courageuse protestation contre la violation des droits de la défense et vous félicitent pour votre vaillante campagne en faveur du Droit et de la Justice ; ils forment des vœux ardents pour que la France républicaine reste fidèle, en cette circonstance qui passionne tous les peuples libres aux principes de la Révolution française. »

Emile Vandervelde, Léon Furnémont, Henri Roger, Dauvister, Caeluwaert, Eugène Hambursin, Lambillote, A. Smeets, Eugène Berloz, Léon De Fuisseaux, Alfred De Fuisseaux, Maroille, Ferdinand Fléchet, Léonard, Gierkens, Warocqué, Bastien, Paquay, Demblon, Georges Lorand, Mansart, Niezette, Edouard Anseele, Cavrot, Malemprez, docteur Gillard, Hector Denis, Emile Jeanne, Schinler, Wettinck, Louis Bertrand, Brenez, Gustave Defnet, Léopold Fagnart, Magnette, Paul Heuse, Mouton, Warnant, Bodart.

Le Jeune Barreau de Mons à Zola.

Dans sa séance du 1er février, la Conférence du Jeune Barreau de Mons a adopté cet ordre du jour :

« Considérant que c'est l'honneur de la profession d'avocat de défendre et d'exalter un principe de justice sans se préoccuper de la situation ni des croyances de ceux qu'il doit sauvegarder;

» Considérant qu'il apparaît que les règles sacrées qui doivent

assurer les intérêts de la défense n'ont pas été rigoureusement observées dans l'affaire Dreyfus;

» La Conférence du Jeune Barreau de Mons adresse à M. Emile Zola le témoignage de son admiration pour la courageuse campagne entreprise pour le Droit et la Justice. »

Le Cercle Universitaire à Emile Zola.

Max Boulanger, J. De Meyer, Armand Kleefeld, Jules Jacobsen, Charles Pergameni, M. Geeraerd, Maurice Philippson, Fernand Dubois, M. Pitot, Fritz Defaye, Ch. Cohen, Gaston Docquier, O. Dumont, Aug Van Lint, Eug. Lameere, C. Henin, E. Vander Aa, R. Bihin, Em. André, P. Dams, Jules Descamps.

G. Canivet, E. Lestienne, L Foquet, Em. Kind, G. Gielhens J. Mahy, J. Matchade, Eug. Henommont, L. Beckers, C. Darimont, Aug. Houzaux, J. Duvivier, R. Denys, Em. Carlie, J. Caraco, J. Biellet, N. Braibant, J. Parasies, J. Alexandre, Ch. Jacques, J. Piret, E. Wilmot, R. Dongrie, L. De Raep, Paul Dubois, L. t' Serstevens, G. Ruelens, A. Brigotte, O. Hanssens, M. Sand, G. Laitat, E. Van Equel, M. Pascottre, A. Gottignies, A. Schloss, P. Sano, E. Peltzer, H. de Schreyver, O. Druart, J. Muller, Ch. Parisel, Aug. Polet, Fer. Neuman, L. Wauthy, L. Engels, R. Wittouck, A. Demeuse, E. Prinz, E. Moorie, A. De Smet, A. Proust, H. Terlink, G. Hicquet, Ch. Van Dyck, J. Brieux, V. Uytterhoeven, Ch. Gouneff, Maria Maltaux, A. Schieskoff. J. Houzé, H. Lienart, Ch. Delattre, L. Hubert, J. de Waele, P. Parmentier, P. Rombergs, André Biebuyck, Jullien Durant, E. Suehnen, P. Paternoster, D. Muller, T. Chinkoff, G. Looten, Ad. Alexis, V. Chauvat, Léon Marcq, Eug. Henore, L. Cuttier, H. Demoor, D. Petens, G. Verboonen, Ch. Byl, Jules Lecocq, C. Hubert, G. Dupont, O. François, O. Roward, Ch. Bernard, A. François, Paul Baelde, J. Lecocq, A. Vrancken M. Huisman, Z. Querton, V. Ensch, R. Schaaf, A. Gerard.

Jehan Adrian, Paul Paternoster, Jumet; Emile Tournay, Bruxelles; Henri Falk, id.; Joseph Raynaud, Anvers; Willy Gieseker, Bruxelles; Fernand Engels, id; Rodolphe Seldrayers, id; Auguste Housiaux, Charleroi; Robert Baudine, Bruxelles; Amicien Desmedt, id; Edmond Kuhnen, id; Alexandre Byl, id; Edouard Vandievoet, id; Hermann Vanhalteren, id; Maurice Piermann, id; Lefèvre, id; Georges Pierquet, id; Louis Mahomet, id.; Albert François, id.; Emile André, id.; Jean Demayer, id.; Charles Olin, id.; Fernand Maurice, id.; Georges Macoir, id.; N.-Al.-C. Nicolesco, id.; Em. Clarembeau, id.; René Fribourg, id.; Octave Graume, candidat ingénieur, id.



Les Ecrivains, les Artistes, les Hommes de science de Belgique à Emile Zola.

Les soussignés, sans prendre parti dans des débats auxquels ils entendent rester étrangers, et se plaçant au seul point de vue des principes d'humanité, de vérité et de justice, assurent M. Emile Zola de leur admiration pour sa noble et courageuse attitude.

LE COMITÉ

MM. Hector Chainaye; Louis Delattre; Eugène De Molder; Georges Eeckhoud; Max Elskamp; Iwan Gilkin; Albert Giraud; Maurice Mæterlinck; Maurice des Ombiaux; Henri Maubel; Albert Mockel; Camille Lemonnier; Georges Rency; André Ruyters; Henri van de Putte; Lucien Solvay; Charles Van Lerberghe; Emile Verhaeren.

I. — LA LITTÉRATURE ET LA PRESSE

MM. Gustave Abel, rédacteur en chef de la *Flandre libérale;* Paul André; Albert Arnay; Edgar Baes; Christian Beck; Albert Berthel; Félix Bernard; A. Boghaert-Vaché, de l'*Indépendance;* Paulin Brogneaux; Cyriel Buysse; Albert Berthel; M. Campion; de l'*Indépendance;* Edy Contineaux, directeur de la *Gazette du Borinage* et du *Journal des Instituteurs;* Aug. Chenet, de l'*Opinion d'Anvers;* Maurice Caen, secrétaire de rédaction de l'*Aube;* Maurice Cartuyvels; Hector Chainaye, de la *Réforme;* Edmond Cattier, de la *Gazette;* Maurice des Ombiaux; Lucien de Busscher; Henri de Classant; Joseph de Geynst, du *Journal de Gand*, membre de la Commission directrice du Conservatoire; Louis Delattre; Charles Delchevalerie; Jean Delville, homme de lettres et artiste peintre; H. Delruz; Roland de Marès, de l'*Indépendance;* Hendrek de Marez; Célestin Demblon, homme de lettres, député; Eugène De Molder; Léon Dommartin, rédacteur en chef de la *Chronique*; Paul Dubois; Louis Dumont, de l'*Indépendance;* Me J. de Tallenay; Emile De Smedt de Gravy; Nestor De Tière; Edmond De Geest; Georges Eekhoud; Max Elskamp; Charles Frappart de l'*Indépendance;* Henri Frick, de la *Chronique;* Gustave Fuss, de l'*Indépendance;* Frantz Fonson, de l'*Indépendance*; Edmond Glesener; Paul Gérardy; Albert Guequier; Oscar Ghilain; Albert Giraud; Iwan Gilkin; Hanneuse; Henri Kistemaekers, éditeur; Maurice Kufferath, de l'*Indépendance*; Gustave Lagaye, de la Ligue artistique; Emile Leclercq; Emile Leconte; Victor Lefèvre; Grégoire Le Roy; Auguste Ligot; Henri Lohmans; Camille Lemonnier; Léon Leefson; Emile Mathieu; Frantz Mahutte; Mlle Mea Reichard; Henri Maubel; Albert Mockel; Georges Marlow; Maurice Maeterlinck; Leo Noël; St. L, Presnau; Paul Paternoster; Mlle Marie

Parent; Aimé Pfinder; Georges Ramaeckers; Georges Remacle; Georges Rency; Victor Remouchamps; Marius Renard; Stéphane Richelle; L. Richald; Mlle Blanche Rousseau; Fernand Roussel; André Ruijters; Rodrigue Serasquier; Sander Pierron, de l'*Indépendance*; Lucien Solvay, du *Soir*; Paul Sainte-Brigitte, secrétaire de la *Réforme*; Charles Tardieu, rédacteur en chef de *l'Indépendance belge*, chevalier de la Légion d'honneur; Isidore van Cleef, de la Fédération artistique; Henri van de Putte; Mlle Ernestine van Hasselt; Emile van Heurck; Philibert Verdure, du *Peuple*; Mlle Marguerite van de Wiele; Charles van Lerberghe; Emile Verhaeren; Alfred Wachter, de la *Chronique*; Legavre Léon.

II. — LES ARTS

MM. Anthony Dubois, musicien compositeur; Albert Baertsoen, artiste peintre; Georges Baltus, artiste peintre; Gustave Biot, graveur, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France; A. Cluysenaar, artiste peintre, professeur à l'Institut supérieur des Beaux Arts d'Anvers, président du corps professoral, membre de l'Académie de Belgique, chevalier de la Légion d'honneur; Emile Claus, artiste peintre; Arthur Craco, statuaire; Charles Caty, artiste peintre; A. Courtin, artiste peintre; W. De Gouve de Nuncques, artiste peintre; Pieter d'Hondt, artiste peintre; Jules Du Jardin, artiste peintre; Jean Delville, artiste peintre; Charles Doudelet, artiste peintre; Delsa, artiste peintre; D. Demest, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles; James Ensor, artiste peintre; Lucien Frank, artiste peintre; Léon Frederic, artiste peintre; Goffusth, artiste graveur; Gobert, statuaire; Gondry, artiste musicien; A. Heins, artiste peintre; R. Heitz, artiste peintre; Marie Heyermans, artiste peintre; A.-J. Heymans, artiste peintre; Jean Herain, statuaire; Lucien Jottrand, artiste peintre; Fernand Khnopff, artiste peintre; Jules Lagae, statuaire; Georges Lemmen, artiste peintre; Alexandre Marcette, artiste peintre; Jules Merckaert, artiste peintre; Louis Moreels, artiste peintre, Alexandre Markelbach, artiste peintre, membre de l'Académie royale de Belgique; Noulet, artiste peintre; Jules Postel, artiste peintre; Joseph Rulot, statuaire; Gustave Max Stevens, artiste peintre; A. Troffaes, musicien compositeur; Charles van der Stappen, statuaire; Theo van Rysselberghe, artiste peintre; Eugène Verdyen, artiste peintre; Pierre van Damme, musicien compositeur; Corneille van Leemputten, artiste peintre; Henri van der Hecht, artiste peintre; Rodolphe Wytsman, artiste peintre; Constantin Meunier, statuaire; J.-B. Meunier, artiste peintre.

III. SCIENCES (GROUPE A, UNIVERSITÉS)

MM. Guillaume Tiberghien, professeur à l'Université libre de Bruxelles, ancien recteur, membre de l'Académie de Belgique,

Docteur J.-J. Crocq, professeur à l'Université, ancien sénateur, ancien président de l'Académie de médecine, Hector Denis, professeur à l'Université, ancien recteur, député, membre de l'Académie, Alfred Giron, professeur à l'Université, conseiller à la Cour de cassation, memhre de l'Académie, Léon Vanderkindere. professeur à l'Université, ancien recteur, ancien député, membre de l'Académie, Docteur J.-G. Sacré, professeur à l'Université, membre de l'Académie de médecine, Ernest Rousseau, professeur à l'Université, ancien recteur, professeur émérite à l'Ecole militaire, Edmond Baudour, professeur à l'Université, conseiller à la Cour de cassation, Hermann Pergameni, Docteur L. Stiénon, professeur à l Université, Henri Bergé, professeur à l'Université, ancien recteur, ancien député, Docteur Edouard de Smet, Arthur Joly, professeurs à l'Université, Docteur J.-A. Thiriar, professeur à l'Université, sénateur, Maurice Vauthier, Docteur Edouard Kufferath, professeurs à l'Université, P. de Wilde, professeur à l'Université, professeur émérite à l'Ecole militaire, Lucien Anspach, professeur à l'Univeré, J. Vollgraff, professeur à l'Université, membre de l'Académie, Docteur Remy Lavisé, agrégé de l'Universé, chef de clinique, Auguste Lameere, professeur à l'Université.

Eug. Van der Rest, ancien recteur, Désiré Demoor, James Van Drunnen, Edmond Thomas, Docteur Edmond Destrée, A. Daimeries, Alphonse Huberti, Léon Leclère, Victor Horta, Alphonse Van Engelen, Eugène Monseur, Paul Hymans, Willem Prinz, Emile Boisacq, Paul Ithier, professeurs à l'Université, Xavier Olin, professeur à l'Université, ancien recteur, ancien député, ancien ministre, Docteur Paul Héger, professeur à l'Université, directeur de l'Institut de phisiologie, L. Gérard, professeur à l'Université, Docteur Emile Vseux, professeur à l'Université, ancien recteur, J.-B. Charbot, professeur à l'Université, G. Dwelshauwers, chargé de cours à l'Université, Docteur E. Rouffart, Docteur Paul van der Velde, Docteur Jean Crocq, agrégé de l'Université, Alphonse Willems, professeur à l'Université, membre de l'Académie.

Docteur Emile Spehl, professeur à l'Université libre, professeur de clinique à l'hôpital Saint-Pierre, Docteur Laurent, prefesseur à l'Université libre, Eugène Brand, professeur à l'Université libre, Eugène Hanssens, professeur à l'Université libre, Docteur Jules Félix, professeur à l'Université nouvelle, Léon Hirsen, professeur à l'Université nouvelle, Docteur D. Joseph, professeur à l'Université nouvelle, Paul Thomas, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique (classe des lettres), Logeman, professeur à l'Université de Gand, Mahaim, professeur à l'Université de Liége, Charles Delstanche, agrégé,

Jacques Levy, Bruxelles, Alexandre Campignon, id., Sylvain Campignon, id , Smits, Amsterdam, Lucien Seutin, Bruxelles,

Ernest Renard, id., Prosper Croze, id., Charles Levy, id., Sylvain Cerf, id., Saint-Hubert, id., Otto Vernier, id., Emile Euckier, id., Maurice Kint, candidat notaire, id., Pierre Lor, Hipp. Mostinck, architecte, « Hommage à Zola, gloire à la Vérité », Serge Gorelan, licencié en sciences commerciales, Berlin, David Rabinawitsch, médecin, id., Paul Loutrenko, id., Joseph Sachs, étudiant en philosophie, id., S. Galberstadt, étudiant en chimie, id., Léo Eiger, docteur en droit, id., Victor Gordon, docteur en chimie, id., Wassilli Bachrach, étudiant, id., Van Bredael, journaliste, Ostende, Mathieu, id., Edouard Dronner, avocat près la Cour d'appel, Bruxelles, docteur Martha, conseiller provincial.

Les écrivains, les artistes les hommes de science de Belgique à Emile Zola.

II. — LITTÉRATURE ET PRESSE (3e et dernière liste).

Albert Arnay, Léon Antoine, de la *Réforme,* Oscar Colson, directeur de la revue *Wallonia,* O. De Bauw, de la *Chronique,* Emile De Linge, de la *Réforme,* Louis Dumont, de l'*Indépendance,* Gustave Fuss, de l'*Indépendance,* Oscar Ghilain, Cressin Dumoulin, rédacteur en chef de l'*Opinion d'Anvers,* Aug. Gentis, de la *Chronique,* Théo Hannon, Léopold Jacobs, de l'*Opinion d'Anvers,* Raeckenbeek, de la *Chronique,* Léon Legavre, Francis Lauters, de la *Chronique,* Léon Level, Léon Leefson' Franz Mahutte, Léo Noël, Henri Odekerken, Charles Potvin, membre de l'Académie de Belgique, G. Pantens, de la *Chronique,* Emile Pels, de *Louvain-Journal,* Victor Reding, de la *Chronique,* Léon Van Reymenant, journaliste, Raphaël Rens, de la *Réforme,* Ed. Van Werenberg, journaliste, Julio, de la *Réforme.*

II. — ARTS (2e et dernière liste).

E. Berchmans, artiste peintre, Firmin Baes, id., Jean Bouré, id., Charles Caty, id., A. Courtin fils, id., Omer Coppens, id., G. Dillens, statuaire, Jr Delsaux, artiste peintre, Isidore De Rudder, statuaire, J. De Rudder fils, id., Léon Frédéric, artiste peintre, Georges Fichefet, id., Goffusth, artiste graveur, Gobert, statuaire, Gondry, artiste musicien, Marcel Gailly, statuaire, G. Goemans, artiste peintre, I. Hill, id., Hauman, architecte, A. Hamesse, artiste peintre, E. Hoeterickx, id., Alex. Markelbach, id., membre de l'Académie de Belgique, A. Minsaert, peintre décorateur, L. Mindeleer, artiste peintre, Noulet, id., H. Ottevaere, id., J. Postel, id., Erasme Raway, musicien-compositeur, Armand Rassenfosse, aquafortiste, Charles Samuel, statuaire, Jan Stobbaerts, artiste peintre, Valentine Stobbaerts, id., Jules Sau-

veniers, id., Franz Servais, musicien-compositeur, Ant. Springael, statuaire, Ed. Samuel, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, H. Thys, artiste peintre, Corneille Van Leemputten, id., Henri Van der Hecht, id., J.-P. Oostveene, architecte, Léon Valckenaere, artiste peintre.

III. — SCIENCES (3e et dernière liste).

Ernest Discailles, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique (classe des lettres), A. de Senarclens, professeur à l'Université de Liége, I. Miry, id., A. von Winiwater, id., V. Cheval, docteur, professeur à l'Université libre de Bruxelles, Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique (classe des lettres); Arthur Bauwens, ingénieur, S. Henrard, id., Dieudonné, docteur.

III. — SCIENCES. *Groupe A, Universités* (2e liste).

Eugène Brand, professeur à l'Université libre, Charles Delstanche, agrégé de l'Université libre, chef de service des hôpitaux de Bruxelles, Docteur Jules Félix, professeur à l'Université nouvelle, Eugène Hanssens, professeur à l'Université libre, Docteur D. Joseph, professeur à l'Université Nouvelle, Docteur Laurent, professeur à l'Université libre, Logeman, professeur à l'Université de Gand, Mahain, professeur à l'Université de Liége, Léon Meysmans, professeur à l'Université Nouvelle, Docteur Emile Spehl, professeur à l'Université libre, professeur de clinique à l'hôpital Saint-Pierre, P. Thomas, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique (classe des lettres); Léon Hirsch, professeur à l'Université Nouvelle.

SCIENCES. *Groupe B* (1re liste)

Hippolyte Barella, membre de l'Académie royale de médecine, ancien président; Germain Cahen, capitaine commandant d'artillerie, Docteur J. P. Cardamatis, de l'Académie royale de médecine de Barcelone, Docteur Louis De Gueldre, A. De Jonck, chimiste, Léon Dumas, ingénieur agricole, professeur à l'Ecole normale, P.-J. Herts, ingénieur civil, Ch. Kerremans, capitaine en retraite, Docteur Albert Mills, adjoint à l'hôpital Saint-Pierre, Gabriel Nissen, docteur en sciences naturelles, Mathias Pinkevogel, archéologue, Docteur Alfred Quinet, Docteur Richald, Docteur Ernest Rousseau, Roberty, professeur, Docteur Servais, Docteur Terwagne, Tretrop, directeur de l'Institut bactériologique d'Anvers, Emilien Verstraete, major en retraite, ancien professeur à l'Ecole militaire et à l'Ecole de guerre, Fr. Wittmann, inspecteur honoraire du chemin de fer de l'Etat, Georges Balat, de l'Institut international de bibliographie, P. Mullier, inspecteur-général retraité du service de santé de l'armée, Docteur L. Heyermans.

Les telégrammes à Zola.

Au sujet des télégrammes adressés à Zola, Cour d'assises, Paris, la *Petite République* donne les renseignements suivants :

« M. Zola a reçu, à la Cour d'assises, 171 dépêches de félicitations, tant de France que de l'étranger. Une d'elles, qui a été transmise par la *Réforme*, de Bruxelles, ne comporte pas moins de quinze pages, couvertes de près de mille signatures. »

Manifestation grandiose.

Sous ce titre, l'*Aurore* apprend combien a réussi le projet de télégrammes à adresser à Zola, le 7 février, à l'ouverture des débats en Cour d'assises.

L'idée de la *Réforme* a, en effet, été propagée par les journaux étrangers et c'est avec une joie bien compréhensible que nous reproduisons les renseignements suivants :

« C'est par milliers que les encouragements sont arrivés hier à Zola aux assises, sous la forme de télégrammes et de petits bleus.

» Plus de cinq cents dépêches lui sont parvenues, lancées de tous les coins du monde civilisé, tantôt signées de noms célèbres comme Manlio Garibaldi, Callewaert, Emile Vandervelde..., tantôt collectives signées de centaines de noms comme celle de Bruxelles (835 noms).

» Les étudiants russes à Heidelberg; huit cents citoyens de Cessena (Romagne), les ouvriers socialistes de Bucarest; quatre cents ouvriers d'Amsterdam, les artistes peintres et littérateurs de Milan... que sais-je? l'Europe entière a tenu à venir apporter à Zola en ce jour décisif l'hommage de sa profonde admiration. »

Et le sentiment qui a poussé tous ces hommes — si dispersés sur la surface du globe, si différents dans leur façon de vivre et de penser — à agir ainsi, est le même partout.

Un Parisien l'a résumé mieux que tout autre, peut-être, dans son télégramme que voici :

« Vous nous montrez que si le titre de citoyens français a un sens, c'est qu'il comporte pour ceux qui le méritent des devoirs et des droits. »

Nous voudrions pouvoir donner toutes ces dépêches; par elles la cause serait gagnée, car les timidités seraient vaincues et les indifférences forcées, tant l'élan est sincère, spontané, irrésistible, venant de partout.

Le verbe de Zola a été entendu.

—

Voici le texte du télégramme collectif de la *Réforme* :

« Zola, Cour d'assises, Paris.

» Cher Maître,

» Les centaines de signataires de cette adresse ont fait l'honneur à la Rédaction de la *Réforme*, de Bruxelles, de la charger de vous exprimer aujourd'hui, à la Cour d'assises même où vous allez accomplir la grande mission que vous vous êtes assignée, leurs encouragements attendris et chaleureux.

» Tous sont de cœur avec vous pour la justice, et ils souhaitent qu'après avoir convaincu les intellectuels du monde entier, vous rameniez bientôt à la loyale et généreuse raison l'opinion de la population française et celle des hommes qui gouvernent votre pays.

» Les signataires de cette adresse veulent croire que la France des grands principes de Justice et d'Égalité, que la France initiatrice de toutes les civilisations se laissera toucher par votre appel et délaissera les faux prophètes pour écouter la voix du plus clairvoyant et du plus chevaleresque des ses enfants.

» Avec une anxiété frémissante, vos admirateurs attendent l'issue de l'âpre lutte de persuation qui commence aujourd'hui. Ils espèrent en la sagesse des membres du jury, ces arbitres qui quintessencient l'opinion publique.

» Oh ! qu'elle ne soit pas déçue, cette espérance, pour l'honneur de la France et de l'humanité !

» Mais croyez, cher Maître, que quelle que soit l'issue du combat grandiose que vous engagez contre l'iniquité et l'inconscience, les hommes de pensée libre et loyale du monde entier vous seront éternellement reconnaissants de votre héroïsme inspiré.

» Qu'il soit permis à la Rédaction de la *Réforme*, de Bruxelles, d'attirer votre attention sur l'unanimité des approbations que votre attitude a provoquées en Belgique, ce pays, cadet du vôtre par son

origine nationale et où la liberté et la justice sont respectées et aimées par-dessus tout.

» Puisse la conviction raisonnée de nos jurisconsultes, de nos hommes d'Etat, de nos savants; puisse la conviction de sentiment de nos artistes les plus grands et de toute notre population éclairer ceux qui peuvent, d'un mot, rendre justice à des millions de consciences outragées et électriser de joie l'âme publique!

» Voici, cher Maître, les signataires groupés autour de la Rédaction de la *Réforme.* »

« Un flambeau tenu d'une main courageuse empêche les ténèbres d'être complètes» Gustave Delheid, Bruxelles; A. Simon, médecin vétérinaire, Walcourt; Heinrich Oswald, typographe, Duisburg; Blummer, Mayence; Dewispelaere, Bruxelles; Arthur de Valeriola, fabricant, id.; Eugène De Gorge, avocat, id.; « Hommage d'un jeune à un homme » Joseph Pirotte, Cureghem; un habitant de Landen; Flemmich et Vloebergh, assureurs maritimes, Anvers; Samyn, Roulers; Decraene, id.; Vandendriessche, id.; Hegermond, id.; Carpentier, id.; Vandenberghe, id.; Steen, id.; Callemyn, id.; Verbeke, id.; Capelle, id.; Ackerman, id.; Léguel, id.; Muylle, id.; Verkindere, id.; Picavet, Menin; Noukels, Roulers; André Mons; Mosselman, id.; Rolland, id.; Maistriaux, id.; Cavenaille, id.; Juste, id.; Fernand Rottenburg, avocat, Bruxelles; E. d'Artois, id.; Hosang, Rampelberg, Kugermans, Gilbert, Reniers et Deroover, libres penseurs, id.

Mlle Polack, élève du Conservatoire de Bruxelles; Omer Remnon, Bruxelles; Jules Favresse, id.; Jean de Hemptinne, Jette-St-Pierre; J. Van Calck, Bruxelles; E. Bertin, id.; Eug. Van Elst; H. Collard, id.; J. Van Esch, id.; Ed. Portenart, id.; Eug. Mesdagh, id.; L. Baujot, id.; Vellut, id.; J. Durondeau, id.; De Biemme, id ; J. Letellier, id.; J. Sluymans, id.; S. Lefebvre, id.; Aug. Fréson, id.; Ed. Jaspar, id.; A. Urger, id.; J. Grimard, id.; E. Vande Kerckhoven, id.; A. Camis, Uccle; L. Fourniaux, Bruxelles; Léon Cristel, Laeken; A. Minnaert, Bruxelles; C. Beekmann, Uccle; F. Tondreau, Bruxelles; Trivier, id.; Ed. Buffet, id.; Casimir, Van Brabant, ancien conseiller provincial du Limbourg, Looz; Grant Dalton, Bruges; Gérard Hnten, Ans; Camille de Puysseleyr, secrétaire de rédaction du *Phare du Littoral* et Arm. Alf. Guilmot, directeur du *Phare du Littoral*, Ostende. — « Vous êtes la lumière déchirant le voile de l'obscurantisme, empire des fanatiques » Thérèse B..., Anvers; « La franchise et l'audace sont mères de succès » Fernand Sabaut, géomètre, Anvers; Barigaud, Mons; Splingard, id.; docteur Jorissenne, Liège; Jaumain, vétérinaire, Aiseau ; Henri Fuss, négociant, Anvers; Emile Duvalet, comptable, Tournai.

Hippolyte et Elise Dehondt, Saint-Gilles; Charles De Poortere,

avocat, ancien magistrat, Bruges; Grillard, Tilff, Favaux-Wéve, correspondant de *la Réforme*, Beaumont, Félix Bonnet, avocat, Julen Delstanche, Geruzet fils, Alfred Denis, avocat, Martin Deleener, Adolphe Laduron, négociant, Ixelles; Ch. Olivier, Tournai; Tonneau, Péruwelz; Pierre Bienfait, Nivelles, « Au nom d'un groupe nombreux d'habitants d'Hoboken, je viens vous prier de vouloir bien joindre nos félicitations, » Docteur Van Damme, Hoboken; Adolphe et Madeleine, Bruxelles; Aug. Kohlepp, id.; Ernestine Horst, Hanau; Docteur D'Haenens, Anvers; Adolphe Oppenheim, licencié en sciences commerciales, Bruxelles; J.-B. Van Espen, id.; Emile Vanden Putte, échevin, Schaerbeek; Joseph Passage, instituteur communal, Tournai, Hinderdael, Anvers; Anthonis, id.; Depré, id.; Vons, id.; Louis Hauman, étudiant, Anvers; L. Pierrard, luthier, Bruxelles.

Théodore Verstraeten, ingénieur, Bruxelles; Célestin Demblon, député, Liége; Emile Craps, père et fils, Bruxelles; Maurice Willems, docteur en médecine, id.; Julien Duraut, Marchienne; Ed. Charles, huissier, près la cour d'appel, Bruxelles; J. Dumont, directeur de l'Ecole professionnelle de typographie; Desmeth, Schaerbeek; Louis Maertens, docteur en médecine, Nieuport; Honoré Deswaerte, industriel, id.; Gustave Vandesompel, directeur de la *Handelsvereeniging*, id.; Eug. Herdies, Saint-Gilles; Terwagne, docteur en médecine, Anvers; Heinrich Mayer, Buchau; M. et Mme De Cré et Mlle De Cré, Bruxelles; Romain et Fontaines, instituteurs, Liége; Van Espen, négociant, Bruxelles; Louis Gheude, avocat-avoué, Nivelles; Max Stevens, négociant, Anvers; Jules Petit, Bruxelles; Vogels, chef de station retraité, Laeken; Emile Mathieu, directeur de l'Ecole de musique, Louvain et Mme Mathieu; Albert Wesly, Bruxelles; Debauwe, industriel, id.; Jean Jaspers, conseiller communal, Saint-Josse-ten-Noode; Emile Jaspers, conseiller communal, Malines; Bodson, arquebusier, Liége; Detilleux, Heusy; M. et Mme Némegaire, Bruxelles; Louis Kéfer, directeur de l'Ecole de musique, Verviers; Dr Charles Delstanche, agrégé de l'Université libre, Bruxelles; J.-B. Castille, chef conducteur d'imprimerie, id.; Jean Tourré, id.; Joseph Vanvoren, id.; Antoine Decoster, id.; Tourré fils, id.

Léon Flameng, Bruxelles; A. Doogh, id.; Georges Baelens, directeur de la *Libre Critique*, id.; Georges et Maurice Mascart, étudiants, Etterbeek; Hélène Schepotiew, Serge Schepotiew, Basil Worouzow, Saint-Pétersbourg; Degrave, Lessines; Jonas Hotton, id.; Jules Bourgeois, id; Hankar, architecte, Bruxelles; Oscar Clément, Binche; Oscar Tondeur, Ecaussine; Thienpont-Van Schooten, Saint-Nicolas; Charles Roberti, Anvers; Mme E. Livingston, J. Goldsmith-Livingston, Francfort; J. Boitson, Laeken. — « Il faut plus de générosité et de courage pour défendre un homme contre un peuple qu'un peuple contre un homme », Charles Vandenbroeck, pharmacien, Mme Charles Vandenbroeck, Bruxelles;

Bertier et Broekart, artistes peintres-décorateurs, comte Robert de Chaudée de la *Revue Mensuelle;* « Le *Progrès* d'Aubel vous envoie l'expression de sa sympathie pour la courageuse défense que vous avez prise du Droit et de la Justice. »

Achille Van Nieuwenhuyse; famille Misson; Iz. Anderson, docteur en droit, Bruxelles; F. Aspendius, Ixelles; Jules Hess, négociant, correspondant de l'*Echo der Gegenwart* d'Aix-la-Chapelle, Bruxelles; Victor De Camps, Jules De Camps, Mary Taylor, Bruxelles; Dr Gottlieb, Schnepper, Arndt et épouse, Francfort; Paul Duchaine, avocat, Bruxelles; Paul Lahaye, id.; « Respectueux hommages à Zola et vœux pour la proclamation de la vérité; » Simon Salmona, Anvers; Dr Ceulemans, Dr Fr. Herman, Dr L. De Gueldre, médecin des hospices civils, Anvers; Ed. Meysmans, Schaerbeek; J. Vanden Bosch, G. Vanden Bosch, Th. Vande Laer, J. Dewael, J. Tylemans, employés, Bruxelles; Bogaerd, conseiller, Laeken; Schouls; Oscar Fay, pharmacien, Courcelles; Nestor Herrent, pharmacien, Charleroi; Meulenyzer, Haegemans, Baetens, Dewilde Verberckmoes, Vleeschouwer, Beirvelde; « J'admire le courage de Zola et je proteste contre le huis clos », Emile Louvigny; Jacques Maerschaut, instituteur, Bruxelles; Achille Outer, Bruxelles; Wautiz, docteur. Quiévrain; Sevrin, pharmacien, Heusy; Forvel, correspondant *Réforme*, Liège; Lajot, fabricant, id.; Forir, expert-comptable, id.; « Honneur au maître courageux qui combat l'infâme Hypocrisie », Bruch; major Lemaire, Dinant; « Bravo, maître, bon courage et vive la justice! » Léon Moussoux, Dinant; Camille Lafozée, Dinant; Eugène Stilmant, Dinant; Victor Stockmans, journaliste, Bruxelles; Joseph Vanschalckhoven, doreur, id.; Heynderyckx, avocat, Gand; De Bruyne, avocat, id.; Arthur Buysse, avocat, id.; Van Hauwermeiren, avocat, id.; Vanloo, avocat, id.; Bouillon, fonctionnaire, id.; De Meyer, éditeur, id.; R. Verheughen, négociant, id., Müller, courtier, id.; Marthe Delstanche, Bruxelles; Dr Dufour, id.; Ve Adolphe Demeur, id.; Dr Ernest Delstanche, id.; Paul Delstanche, ingénieur, id.; Blanche Demeur, id.; Emile Rutten, étudiant en médecine, id.; Maurice Lambrechts, étudiant en médecine, id.; Henri Lambert, ingénieur, Charleroi; Godefroid Devreese, statuaire, Bruxelles; deux Gaudissarts, ennemis du huis clos, Léon Delcourt, Bruxelles; Hippolyte Quesnel, id.; Mme A. Braem, id.; Alphonse et Arm Braem, id.; G. Haas, Henri Stanard, avocats, Charleroi; Fernand Reytter, imprimeur, id.; Hector Lorge, id,; Gustave Michaux, id.; Ernest Huysmans, compositeur, id.; Jules des Essarts, homme de lettres, id.; Gustave et Georges des Essarts, hommes de lettres, id.; Léon Furnémont, député, id.; Léopold Fagnart, député, id.; Emile Housiaux, étudiant, id.; Camille Cousin, id.; Albert Thibaut, id.; Jean Guilmot, id., Léon Lams. id.; Albert Cornil, id.; Auguste Anciaux, id.; Mathieu Dagnelies, id.; Arthur Rosart, id.; Victor Declercq, id.; Victor Baudelet, id.;

Eugène Cambier, id.; A. Carjeaux employé, id.; Jules Cognoul, négociant, id.; Ricard, chimiste, id.; Fritz, opticien, id.; Leclu-selle, id.; Egmont Jeanne, tourneur, id.; Schmitz, éditeur, id.; Louis Isidroff Silberberg, id.; Eugène Maréchal, id.; Ernest Fontaine, id.; Philippe Bierson, id.; Vandekerchove, id.

« A Zola sublime notre faible appui », Albert et Alphonse De Ruyter, Ixelles; Félix De Ruyter, correspondant de la *Réforme* à Huy.

Les membres du Cercle dramatique les *Amis de Jean Volders*, rendent hommage à Zola, le défenseur de la Justice : Lucien Vanleppevelde, Emile Barbé, Louis Bijlteryst, Désiré Dupont, Emile Pourbaiy, Alfred Martin, Victor Bageard, Adolphe Roland, Fernand Vanzande, Maurice Alcayer, régisseur; Gaston Staumon, Josué Rochefort, de Houdeng-Gœgnies; Gustave Houssoy, bourgmestre de Houdeng-Aimeries; Mlle de Marneffe, Bruxelles; Armand, Guillaume, Léon et Edmond Lenique, id.; Paul Paridant, id.; Jean Mettewie, id.; Henry Jérusalem, id.; Charles Ley, id.; Clément Mathy, id.; Arthur Darras, Ixelles; Guillaume Grimm, Bruxelles; Paul Becker, id.; Léon Kessels, ingénieur du génie civil, id.; « Justice pour tous et en tout », Marinus van Odijk, id.; Camille Roussel, journaliste, id.

La Rédaction de la *Réforme* : Champal et Hector Chainaye, directeurs, Herman Dons (Paul Sainte-Brigitte), Georges Lorand, Raphaël Rens (Ralph), Léon Antoine, Georges Eekhoud (Carol), Emile De Lingc (Milio), Louis Moreels (Bomounga), Julio, Edmond Schepens (Forsans), Georges Rens (Géo Pensant), Raoul Barthe (Habert), Melek, Airelles, Maurice Demeur, Paul Spaak, René Sand, Paul Gérardy, Jules Du Jardin, Thiry, Arnold (Tibi), Istaz.

Administration : Augustin Jauniaux, Joseph Hulet, Ernest Dejardin, Eugène Boppin, Paul Doïcesco, Albert De Linge.

Membres du personnel des ateliers de la *Réforme* : Edouard Hubert, Bruxelles; N. Sacré, id.; Louis Carré, id.; G. Ryckmans, id.; Ch. Tahon, id.; Paul Moureau. id.; Joseph Baltus, id.; V. Rouma, id.; Désiré Voglet, id.; E. Wagemans, id.; Charles De Wit, id.; Jean Menleman, Etterbeek; A. Comere, Schaerbeek; Henri Brouwers, id.; Jacques Nanson, Saint-Josse-ten-Noode; François Mosbeux, Ixelles.

Lemaire, Bruxelles; Edmond Nazy, id.; Gérard Collard, Liège; Pierre Defrée, Grivegnée; docteur Plessner, Wiesbaden; Mme Plessner et Helmuth Plessner, id.; Emile Derosenberg, Vienne; René Cardon, commis, Ostende; Robling, contrôleur, id.; Keller, id.; Adenhausen, id.; Wittrol, id.; Lamour, id.; Ercas, id.; Ressubed, id.; Vanhauwermeiren, Grammont; P. Vermeulen-Decoene, ex-conseiller communal Ybres; Goffinet, Mons; Waldenne, id.; docteur Victor Desguin, Anvers; Goffinet, Jemappes.

Mme Victor Desguin, Anvers; Mlle Charlotte Ledrou, id.; Edouard Sablon, id. Léopold Strauss, tanneur, Bruxelles; Henri Vandergeten, instituteur, id.; Eugène Deblock, fabricant de cigares, id.; Victor François, marchand de bestiaux, id.; Charles Van Impe, gantier, id.; Deprins, restaurateur, id.; Cyrille Jansens, Ypres; Maurice Bauwens, avocat, Bruxelles; respectueux hommages d'admiration à l'illustre protagoniste de la cause humanitaire par la Ligue ouvrière de Beaumont (Belgique), Croquet; M. et Mme Victor Deconinck, Anvers; Jean et Alice Deconinck, id.; Pierre et Charles Dom, id.; Henri Hoeck-Ducobu, id.; Modeste Vande Walle, liquoriste, Berchem; Jules Cillen, Anvers; Henri Doutreligne, Anvers; Henri Daumerie, négociant à Binche, admiration de votre conduite dans le triomphe du Droit et de la Justice, félicitations; Albert Fabry, avocat, Huy; Weyland, inspecteur honoraire pour l'enseignement, Bruxelles; A. du Ray de Camberfosse, Schaerbeek; François Vanden Eede, Bruxelles; Eugène Levêque, id.; Jules Neirinck, id.; Sterne, id.; Edouard Binamé, Thuin: « c'est un potache qui répond aux potaches de Paris »; Emile Poussaint, Bruxelles; Jaecks, instituteur, Anvers; R. et C. Archimède, propriétaires, Bruxelles; Dr R. Van Asse, Anvers; Joseph Eckermans, id.; E. Broquelaire, négociant, id.; docteur Albin Lambotte, id.; Ph. Michiels, Bruxelles; Fernand Godefroid, Frameries; Henri Vanlaethen, Anvers; Joseph Ceurveld, professeur de musique, id.; Léon Cassiers, id.; Ed. Deby, avocat, Bruxelles; Rorberty, Saint-Gilles; Corredor; ingénieur Colombie Ray, Bruxelles; Edouard Vandoeselaer, libraire, Malines; Duvelaar van Campon, avocat, Ath; Julius Schlesinger, Francfort; Max Faber, candidat ingénieur, Wiltz (Grand-Duché); Emile Gens, (Verviers); Henri et Marcel Bonhomme, id,; Eugène Bilstein, id.; Julien Mouton, id.; Camille Feller, id.; A. Wirth, id.; Léopold et Jean Lekeu, id.; Pierre Féquenne, id.; Léon Vigaud, id. Charles Rensinet, id.; Jacques Dumoulin-Gurdal, id. Armand Weber, id.; Francis Grün; Edmond Lonhienne, id.; Alexandre Hanlet, id.; Henri Maquinau, id.; Otto Koehendorfer, Leipzig; Horst, Ludwigshafen-sur-Mein; Etienne Michel, Liège; 41456, ex-sergent-major du 10e de ligne, Bruxelles; deux Liégeois; Christiaens, instituteur, Anvers; Dewalle, id.; Schaens, id.; Dewinter, id.; Vandecaveye, id; Vuye, id; Van Hove, id., Christiaens, institutrice, id., Latinne, id., Ratinckx, instituteur, id., Ratinckx, id., Mennessier, architecte, Bruxelles, Ch. Alkier, ingénieur, id., Anna Alker Reinhard, id., M. et Mme S. Mills, Ixelles, Desmedt, Bruxelles, Emile Bourlard, id.

Léon Houyoux, artiste peintre, Bruxelles, Gustave Vangelder, id., Alfred Cahen, artiste peintre, id., Merckx, tailleuse, id. Hamoir, vétérinaire, id., Robert et Henriette, Ixelles, Van Lier, professeur, Termonde, J.-L.; Wittemans, avocat, Anvers, Léon Broquet, avocat, Tournai, Alphonse Simoens, Schaerbeek, Arnold

Grün, traducteur juré, Bruxelles, Eugène Mottard, avocat, Huy, Joseph Delhaes, Ostende, docteur Lamborelle, Bruxelles, Léonard et Mathieu Magnée, négociants, à Liège, un admirateur de Zola, Duchateau à Waremme, Edouard Pfeiffer, négociant, Bruxelles, Jean Hauwaert, architecte de la ville, Vilvorde, Mme Leroy, Anvers, « Je fais des vœux pour que dans le monde chaque du Paty de Clam trouve son Zola » : Henri Somerhausen, Bruxelles ; Mélaut, compositeur, id., Mme Aline Picard, id., Alphonse Ayguesparse, bijoutier, id., Franz Mulle, étudiant polytechnique, Bruxelles.

Ludwig Kissel, docteur en médecine, Neuf Brasaile (Alsace), Sigmund Levis, Karlsruhe, docteur Otto Levis, id., Wilhelm Stulz, Wittlich, Ph. Palm, id., S. Hep, id., D. Mendel, id. Ram, id., Edm. Schiffman, id. J. Frank, id., René Sand, candidat en sciences naturelles, Bruxelles, Mahieux, typographe, id., Hereng, id., id., Cousin, id., id., Alexis Coppieters, id., Edouard Feye, id. Georges Debast, id., Léo de Geest, Schaerbeek, docteur Louis Cammaert, Uccle, Bella Bourgeois, Bruxelles, Fritz Vandervelden, id., Meyer, id., M. Hugault, id., E. Hugault, id. Vergauwen, pharmacien, id., Hubert Derwu, Corswarem, Grünthal, Breslau, baron et baronne Einsiedel, Wiesbaden, Jean Steurbant, Bruxelles, Franz Olin, id., docteur Hennebert, id., Edouard Hennebert, pharmacien, id., Guillaume de Laet, agent courtier, Anvers, Otto Wiel, Karlsruhe, Victor de Belva, ouvrier métallurgiste, ex-sous-lieutenant d'infanterie belge, démissionnaire, Braine-le-Comte, Emile Bernard, instituteur, Chimay, Hector Conreur, conseiller communal, Haine-Saint-Paul, Pierre De Bruyne, avocat, Gand, Alphonse Biebuyck, Ledeberg-Gand, Geër, Bruxelles, Javaux, avocat, Marche, Koekelberghe, homme de lettres, Blankenberg, Capiau, président du Cercle progressiste, id., Vandermalière, imprimeur-éditeur, id., Daetsch, hôtelier, id., Geysel, professeur, id., Wybauw, id., Derycker, id., Cosyn, docteur en médecine, id., Vanhuele, hôtelier, id., Dewilde, id. Goetghebeur, id., Paternoster, hôtelier, Heyst, Everaert, typographe.

Mme Getteman, Zurenborg ; Jules Pry, Berchem ; Maurice Destapper, mécanicien, Bruxelles ; Emile Lebrun, mécanicien, id.; Eugène Lund et Mme Lund, id,; H. Mouligneau. id.; Louis Leroy, Saint-Nicolas-Waes ; Crickx, Bruxelles ; Meunier, id.; Michiels, id.; Maurice Demeur, id.; Massart, id.; François Henry, avocat, id.; Bontez, id.; Emile Somerhausen, avocat, id.; Ponçin, id.; Renée Somerhausen, id.; Garinei, id ; Diluvio, id.; Porcasi, id.; Le Rijcke, id.; Walther de Sélys Longchamps, sénateur, Halloy ; B. Van Keerschaver, Gand ; H. Schrooten, négociant, Liége ; Maréchal, Marche ; Thérèse B., Anvers ; François Sabaut, géomètre, id.; Coutelier, capitaine retraité : Mme Coutelier, Ixelles ; Van Neuse, chancelier de légation, homme de lettres, Bruxelles.

Nous voulons publier *in-extenso* la lettre suivante, où se manifeste tout le caractère et la modestie grande de M. Walter de Sélys, dont la valeur est bien appréciée par nos lecteurs :

« Monsieur le Rédacteur,

» Quoique j'aie déjà envoyé ma carte à Emile Zola aussitôt après la publication de sa lettre, je serais heureux de joindre mon nom à ceux de ses autres admirateurs de Belgique. Je viens donc vous prier d'en disposer, au cas où vous le jugeriez utile, sous la forme qui vous paraîtra la meilleure.

» Le « Comité Zola » n'ayant fait appel qu'aux « savants, aux littérateurs et aux artistes », je n'ai pu lui envoyé mon adhésion, puisque je ne rentre malheureusement dans aucune de ces catégories.

» Remercîments anticipés et salutations cordiales.

» WALTER DE SÉLYS,
» sénateur.

» Halloy, près Ciney, le 1er février 1898. »

—

Le *Comité de l'Avant-Garde libérale de Malines :*

Zola, Cour d'assises, Paris.

La démocratie malinoise rend hommage au défenseur de la justice.

Le Président de l'Avant-Garde libérale,
VICTOR HEYMANS.

—

M. Julius Hoste, directeur des journaux *Het Laatste Neuws, De Zweep* et *la Feuille illustrée :*

« Moi et toute la rédaction, vive Zola ! Vous pouvez publier mon nom, J. Hoste. »

—

A Émile Zola. Cour d'assises, Paris.

A quand le règne de la vraie Justice chez les gouvernants et de la Sainte raison chez les gouvernés.

EDOUARD MASSON,
peintre, Bruxelles.

PREMIÈRE LETTRE DE M. BJORNSTJERNE BJORNSON

Rome, 15 janvier 1898.

Très honoré Maître,

Combien je vous envie aujourdhui !

Combien j'aurais voulu être à votre place, pouvoir rendre à la patrie et à l'humanité un service comme celui que vous venez de leur rendre !

Moi aussi, j'en ai fait l'expérience : il est beaucoup plus dangereux de vouloir arracher aux hommes une haine qu un amour. La haine, en effet, a d'ordinaire des liens plus puissants que l'amour avec la vanité des hommes. Une foule de circonstances qui, dès longtemps, ont jeté des racines dans les plus nobles comme dans les pires instincts du peuple, ont créé une situation si tragique que mille ans de progrès et de civilisation sont comme abolis et que tous tremblent devant les cris et la fureur des Barbares.

Ils ne vous ont pourtant pas fait reculer. Vous avez marché contre eux avec la lyre et l'épée ! Seul contre des millions ! Y a-t-il au monde un plus noble spectacle ?

C'était là ce dont la France avait besoin. J'arrive du Nord à travers l'Allemagne, où j'ai séjourné un mois. Je suis maintenant en Italie ; je lis les journaux du monde entier ; je vous assure que tous les peuples de l'Europe considèrent en ce moment la France avec stupeur et détresse. Peut-on s'en étonner ? Deux faits suffisent à l'expliquer :

Le premier, c'est l'acte d'accusation contre Alfred Dreyfus qui vient d'être publié, acte indigne des hommes sur lesquels reposait une si grande responsabilité. Cet acte nous apprend qu'Alfred

Dreyfus a été condamné pour des faits de trahison commis en faveur de l'Allemagne. Parmi les preuves de sa culpabilité, on allègue le fait que Dreyfus se rendait en Alsace plus facilement que d'autres officiers français. Or, à cette affirmation, un démenti officiel du gouvernement d'Alsace-Lorraine a été aussitôt opposé. Deux fois dans la même année l'entrée de l'Alsace a été refusée à Alfred Dreyfus ; la troisième fois, la maladie de son père a seule fait lever l'interdiction pour huit jours. A-t-on jamais vu qu'un homme qui fait de l'espionnage au profit d'un pays s'en voie refuser l'accès ? Le gouvernement impérial allemand a fait aussi déclarer officieusement qu'Alfred Dreyfus n'a jamais eu aucune relation avec ses agents. L'affirmation de l'acte d'accusation est donc absolument fausse.

Le second fait est celui-ci : des communications officieuses faites à la presse affirment que l'acte d'accusation ne contient qu'une partie des preuves de la culpabilité de Dreyfus ; l'autre partie est secrète. Cette partie n'a été communiquée qu'aux juges pendant leur délibération. En d'autres termes : Alfred Dreyfus n'a pas été légalement condamné ; il a été dégradé, stigmatisé, déporté sans jugement légal, sur l'opinion arbitraire de quelques camarades. Le gouvernement qui, après la constatation de ces deux faits se refuse a laisser reviser le procès d'Alfred Dreyfus est certes, le plus dépourvu de conscience qui ait jamais été à la tête d'un peuple civilisé. C'est là le jugement de toute l'Europe.

Soyez sûr aussi que l'Europe admire ce que vous avez fait, même si tout le monde ne souscrit pas à tout ce que vous avez dit.

J'ai toujours pensé, pour ma part, qu'il en est de l'œuvre d'un romancier ou d'un poète, par rapport à sa personne, comme des billets de banque par rapport à la banque elle-même : elle doit avoir en caisse des valeurs qui répondent de ses émissions.

Nous voyons maintenant que si vos œuvres se répandent dans le monde pour accroître le courage et enrichir le cœur de l'humanité, c'est que vous êtes vous-même un homme de courage et de cœur.

Votre tout dévoué,

BJÖRNSTJERNE BJÖRNSON.

Deuxième lettre de M. Björnstjerne Björnson

Rome, 5-4-98, Capo le Case, 18.

Cher Maitre,

Quand vous avez publié la lettre qui vous a fait traduire devant la Cour d'assises de la Seine, je me suis permis de vous écrire. Je venais de traverser l'Europe, du Nord au Sud, j'avais recueilli les impressions de la presse, je pouvais vous assurer que l'Europe entière se sentait pleine de reconnaissance et d'admiration pour vous, alors même que la forme de votre lettre pût être critiquée.

Je vous écris de nouveau aujourd'hui. Je viens de lire le remarquable discours du procureur général de la Cour de cassation, qui a eu pour vous un résultat dont je vous félicite de tout mon cœur. Ce discours se terminait par l'appel suivant adressé à vous et à vos amis : « Qu'ils laissent cette grande et noble vaincue de 1870 achever de se préparer par le travail, la concorde et la paix, à cette merveilleuse manifestation industrielle, artistique et littéraire de 1900, qui doit ajouter un nouveau fleuron à sa splendide couronne de Reine des nations ! ». Le procureur général s'associait ici à un vœu que le gouvernement, la presse et la Chambre des députés avaient déjà exprimé.

La grande Exposition universelle ne réussira, ont-ils affirmé, que si la France fait le silence sur cette « affaire Dreyfus » qui a si profondément ému tout le public pensant et lisant d'Europe et d'Amérique.

Sur cette question règne entre la France et le reste du monde un profond désaccord. On croit en France qu'une cordiale et générale participation à l'Exposition universelle ne peut se produire que si on se tait. On voudrait qu'il n'existât plus désormais de « question Dreyfus ».

J'ai longtemps cherché à m'expliquer dans quelle mesure l'affaire Dreyfus pourrait influer sur l'Exposition de 1900. J'ai recueilli l'opinion des personnes et des journaux qui pouvaient m'éclairer. Je considère maintenant comme un devoir de vous déclarer que la France pourrait ici se tromper gravement. Que cela lui plaise ou non, ce n'est pas en étouffant l'affaire Dreyfus, qui appartient aujourd'hui au monde entier, que la France s'assurera cette sym-

pathie spontanée et unanime, le plus puissant de tous les mobiles qui pousseront les foules vers l'Exposition et les décideront à se mettre en route pour Paris.

Il pourrait arriver qu'en répondant au vœu exprimé par le procureur général on obtînt un résultat tout opposé. Il est possible que des milliers et des centaines de milliers d'homme se disent : « Eh quoi ! la France ne se soucie pas de nos sympathies ! Elle dédaigne notre sentiment de la justice ! Elle méprise notre opinion sur elle-même ! Elle n'en veut qu'à notre argent ! »

Avez-vous remarqué que la presse hollandaise s'est presque unanimement exprimée ainsi ? Quoique la presse scandinave y ait mis plus de discrétion, je puis affirmer de source certaine qu'un sentiment analogue commence à se faire jour en Danemark, en Suède et en Norvège. Fatalement, ce sentiment ne peut que s'accentuer.

Je cite en première ligne ces petits pays, parce qu'il est impossible de voir en eux « des ennemis de la France ». Ni le Danemark, « l'ancien allié de la France », ni la Suède, l'admiratrice de l'âme française, ni la Norvège, dont la libre Constitution a des origines françaises et qui a récemment encore éveillé en France tant de sympathies — auxquelles elles répond à son tour — aucun de ces pays ne peut être accusé par un homme de bon sens d'hostilité contre la France. Et, cependant, on voit se produire chez eux le mouvement d'opinion que je viens de signaler.

On pense de même en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Russie. Et j'apprends qu'il n'en est pas autrement en Angleterre et en Amérique.

On dit : « Il est hors de doute que si la France cédait au vœu du monde entier, soumettait le procès Dreyfus à une revision consciencieuse, et enlevait le poids qui pèse sur les cœurs les plus chauds, qui sont aussi les plus énergiques, l'Exposition serait assurée des sympathies et de la coopération de ces centaines de milliers d'hommes qui maintenant en veulent à la France. Je sais bien que la France est persuadée qu'elle a le bon droit de son côté ; elle est convaincue surtout que ni amis ni ennemis n'ont le droit de se mêler de ses affaires. Mais personne de nous ne peut admettre qu'on nous dise, lorsque la Politique opprime la Justice : « Cela ne vous regarde pas ! » Il y a là une contagion qui nous menace.

Personne de nous ne peut admettre que les haines de races, les haines de religions, la méfiance et l'envie à l'égard des étrangers ne nous regardent pas. Ce sont aussi des maladies contagieuses.

La France est aujourd'hui l'objet d'une irritation universelle. La joie avec laquelle le monde entier a salué la sentence de la Cour de cassation nous montre comment cette irritation peut être apaisée. Et je n'ai pas besoin de rappeler à un profond connaisseur de la nature humaine qu'une maison qui a suscité de tels mécontements contre elle doit commencer par en écarter les causes avant d'envoyer des invitations à une fête.

La France, gouvernée par le suffrage universel. doit comprendre que ce referendum du monde entier, qui vient d'être exercé pour la première fois, a la même origine et les mêmes droits que la libre Constitution qu'elle s'est donnée. Si la France trouve aujourd'hui ce referendum pénible et importun, le jour viendra peut-être où elle l'invoquera et le saluera comme une protection.

Nous voyons naître ici une puissance nouvelle qui peut devenir la plus forte de toutes. Nous pouvons favoriser son développement, et elle grandira chaque fois qu'on s'inclinera devant elle. Personne ne peut s'y méprendre. Aujourd'hui cette puissance réclame justice pour un individu, elle essaie ainsi ses forces, parce que le sort d'un individu touche plus aisément le cœur et l'esprit des foules. Mais le jour peut venir où elle forcera les rois eux-mêmes à s'agenouiller devant elle.

Votre dévoué et reconnaissant.

BJRÖNSTJERNE BJÖRNSON.

—

Un des hommes les plus estimés du parti socialiste hollandais, le libertaire Domela Nieuwenhuis, adresse à Emile Zola l'admirable lettre suivante :

Amsterdam, le 21 janvier 1898.

« TTÈS HONORÉ MONSIEUR,

» Vous êtes un maître romancier, un écrivain qu'admire le monde entier. Mais la protestation que vous venez de faire entendre, l'accusation que vous avez portée, au nom de la justice violée, vous signale comme un homme de grand caractère, ce qui est mieux.

» Il ne s'agit pas de savoir si vous avez tort ou raison, si Dreyfus est coupable ou non. C'est au nom de la justice générale que s'élève votre protestation.

» Vous avez reçu un témoignage de sympathie et de profonde admiration des journalistes d'Amsterdam qui parlent de l'affaire Dreyfus comme d'une cause internationale de justice et d'humanité.

» Vous avez mérité ces témoignages et je me joins volontiers à tous ceux qui vous présentent leurs hommages.

» Mais il y a quelque chose que je regrette dans ces témoignages de la Hollande, et c'est mon devoir de vous le dire. Il y a de l'hypocrisie dans ces paroles, et vous ne pouvez pas aimer les éloges des hypocrites.

» Je vous dirai pourquoi :

» Nous avons ici un cas semblable à celui de Dreyfus. Depuis deux ans, trois jeunes gens gémissent en prison, accusé d'une effraction dans un village de la province de Frise. Leur culpabilité est tout ce qu'il y a de plus douteux, et cependant ils sont condamnés pour six, onze et douze années. Il y a ici une erreur judiciaire tout au moins.

» Eh bien, est-ce que vous pensez que ces messieurs qui vous envoient leurs sympathies osent protester contre l'arbitraire des juges hollandais?

» Non, non, non!

» Les trois condamnés sont des ouvriers. C'est pourquoi le monde élégant ne se mêle pas de cette affaire. De loin, on honore la justice et l'humanité, de près on les déshonore en laissant ces trois hommes en prison, sans un mot de protestation. Cette lâcheté doit être signalée.

» Dans un des témoignages qui vous viennent de la Hollande, on dit : « Que Dreyfus soit coupable ou non, peu nous importe, nous admirons votre courage et les nobles sentiments qui déterminent votre fermeté. »

» Eh bien, j'espère que vous me répondrez et direz à toute la Hollande : « Que les frères Hogerhuis — c'est leur nom — soient coupables ou non, il m'importe beaucoup, et vous qui admirez mon courage, vous ferez bien de montrer un peu de ce courage en

protestant contre une condamnation qui est aussi arbitraire que celle de Dreyfus. »

» Oh ! que votre voix se mêle à la voix de tous ceux qui, pendant des mois, ont mené une croisade pour la délivrance des prisonniers et qui, pour cela, bien loin de recevoir des journalistes des hommages de sympathie, ont été couverts de boue et de calomnies.

» L'affaire des frères Hogerhuis est peu connue et a eu pour théâtre un petit coin de la terre presque ignoré. Je sais que votre cœur est assez grand pour ne pas demander où cela est arrivé, mais pour protester publiquement contre l'injustice et l'arbitraire.

» Vous demandez la revision du procès Dreyfus; nous demandons aussi la revision du procès des frères Hogerhuis.

» C'est le gouvernement français qui refuse, comme le gouvernement hollandais.

» La seule différence est qu'en France, le condamné est un riche, tandis que, en Hollande, ce sont trois ouvriers. Mais cela ne fait rien pour vous, je le sais. Je suis persuadé que vous voudrez bien joindre votre voix à la nôtre et que vous rejetterez les hommages hypocrites que vous avez reçus, en face de ces messieurs en disant : « Très bien, protester avec moi contre l'injustice en France, mais n'oubliez pas de protester énergiquement contre l'injustice dans votre propre pays. Si la cause de Dreyfus est une cause internationale, que la cause des frères Hogerhuis le devienne aussi. Aidez nos efforts par votre puissant soutien !

« Bien fraternellement.

» F. DOMELA NIEUWENHUIS. »

EN AMÉRIQUE

On télégraphie de New-Haven (Connecticut) au *Central News :*

« Les étudiant de l'Université Yale avaient préparé une démonstration de sympathie en l'honneur de Zola, mais les autorités de l'Université, craignant des désordres, ont interdit cette manifestation. »

—

A MONSIEUR ÉMILE ZOLA,

Quelques femmes suisses expriment au courageux défenseur de

la vérité et de la justice, leur sympathie, leur admiration et leurs vœux pour le succès de sa noble cause :

Mmes Henri Ducraux, Lucie Versel, H. Golay, Edouard Isaac; Mlle Alice Roquerbre; Mmes Georges Frasch, Jenny Allamand, Jeanne Montaudon, Louise Genoux, Jenny Genoux; Mlle Elisa Nicole; Mmes Emma Falcy, Louise Lugrin-Inglin, Louise Sangy; Mlle Fanny Fontolliet; Mmes Louis Galland, Kallenberg, Emma Nussbaum, Adélaïde Wœgmann, Marie Ducret, Ida Meier, Anna Gignoux; Mlles Fanny Gignoux, Ol. Perrault, Jenny Gignoux, Albertine Gignoux, J. Perrault, Gallay; Mmes Henriette Versel-Malherbe, Louise Monnier, Alice Ducraux, Jeanne Du Fresne.

—

De Zurich, par télégramme :

« Comme nous vous en avions informé, une pétition en faveur de Zola circule ici. Elle a recueilli deux mille quatre cent cinquante signatures. Vous la recevrez prochainement. »

—

« A EMILE ZOLA, LES JEUNES FILLES DE VIENNE,

» Les jeunes filles de Vienne soussignées, qui ne connaissent de la vie que ce qui est bon, beau, noble et vrai, sont profondément émues en pensant à vous. Elles sont remplies d'une vive admiration pour votre magnanime sacrifice et votre courage incomparable dans la lutte qui est engagée pour le triomphe du droit et de la vérité. Avec l'expression de leur sympathique enthousiasme, elles vous envoient du fond du cœur leurs meilleurs vœux pour le succès de votre cause, qui restera inscrite en lettres ineffaçables dans les annales de l'humanité.

» Vienne, 4 février. »

(*Suivent 500 signatures* !)

EN RUSSIE

L'opinion du Président de la Cour de cassation de Saint-Pétersbourg.

Le célèbre jurisconsulte russe sénateur Sakrewsky, président de la Cour suprême de Cassation de Saint-Pétersbourg, publie dans la *Juriditschsbaja Gazeta* un article sur l'affaire Dreyfus-Esterhazy qui produit en Russie une sensation énorme.

Après avoir déploré les scènes de sauvagerie de Paris, il dit que l'affaire Dreyfus-Esterhazy intéresse le monde entier. Le magistrat russe conclut :

« L'affaire Dreyfus-Esterhazy restera mémorable en ce que d'une part elle a suscité les protestations élevées au nom des principes les plus élevés du droit contre les tribunaux d'exception et contre l'ingérence du sabre dans un domaine où Thémis devrait régner exclusivement, contre les procédés secrets d'une justice d'Inquisition, contre le mépris des formes essentielles basé sur le prétexte qu'il faut garder le décorum international. D'autre part, ce procès a montré quels grossiers instincts sont encore cachés dans un peuple qui se compte au nombre des nations les plus civilisées, et combien il est facile, au milieu de la civilisation moderne, d'éveiller, non seulement dans les masses populaires, mais dans les couches moyennes de la société, des passions bestiales. »

Syne Otetchestwa, n° 35 (6/18 février 1898). — L'affaire Dreyfus est sans contredit une des causes les plus retentissantes du siècle qui finit. ***Elle résume et symbolyse la décadence de ce peuple, jadis grand, aujourd'hui hypnotisé par la terreur de la vérité.***

Le point de départ de toute cette affaire est un mensonge. Sur ce mensonge initial s'est greffée une longue série d'autres mensonges. Lorsque des gens qui se croient habiles ont jeté dans le débat, pour justifier leur opposition à l'inévitable revision, ***le soi-disant honneur de l'armée***, cette manœuvre déloyale n'a servi qu'à leur donner un peu de répit.

Rousskaia Viedomosti, n° 36, (5/17 février 1898). — La France a-t-elle encore le droit de se dire le pays de la lumière? N'est-ce pas une ironie cruelle que ce titre de « Ville-Lumière » que les étrangers donnaient au grand Paris! Non, Paris n'est plus en France, c'est une bourgade lointaine en Asie ou en Afrique, où la civilisation n'a pas encore pénétré, où retentissent des clameurs fratricides de cannibales, où règne la barbarie, où la justice s'appelle le droit du plus fort.

Novosti, n° 38 (7/19 février 1898). — Le désarroi, l'anarchie règnent à Paris. Le gouvernement français en est seul responsable.

Méline et Cie ne veulent pas lâcher prise; ils se préparent à recourir à la force pour mieux se poser en sauveurs de la patrie en danger.

Malgré eux, malgré les menaces, malgré les outrages, malgré les violences, ce sont les défenseurs d'Alfred Dreyfus qui restent inébranlables sur le terrain de la légalité. Eux seuls en effet sont respectueux de la légalité, puisqu'ils s'insurgent contre la violation de la loi.

La Presse Anglaise.

Le *Times* s'exprime ainsi dans un « leader » sur le verdict :

» Le véritable crime de M. Zola a été d'oser se lever pour défendre la vérité et la liberté civile, à un moment où beaucoup voyaient le péril, mais où personne d'autre n'était prêt pour aider à l'écarter, à braver l'extrémité d'un danger personnel. Pour cette courageuse défense des droits primordiaux du citoyen, il sera honoré partout où les hommes ont des âmes libres. Le procès civil comme les procès militaires, a dégénéré en une parodie de justice et la cour d'assises a été dominée par l'élément et les idées militaires aussi complètement que les conseils de guerre eux-mêmes. Voilà l'effrayante constatation qui se dégage de toute l'affaire et qui doit aujourd'hui provoquer les plus profondes appréhensions parmi les Français capables de réflexion sérieuse. »

Le *Daily Telegraphe* : « La forme du procès n'a pas seulement été singulière, mais sans précédent dans les annales de la justice civile ou militaire. Cependant tous les vrais amis de la France, tout en déplorant profondément cette triste exhibition de passion sauvage et de préjugé aveugle qui viennent précisément d'aboutir, se cramponneront avec tenacité à la croyance que les chefs militaires — qui sont maintenant le seul pouvoir souverain de la République — sont encore, dans leur sphère spéciale, dignes des meilleures traditions de leurs chevaleresques grands-pères. »

Le *Daily Graphic* : « En dépit des tentatives les plus éhontées pour bâillonner la défense, le résultat du procès a été de confirmer les plus graves allégations avancées par M. Zola. La sentence est moins la condamnation de M. Zola que la condamnation de la troisième République. Elle nous révèle une France affolée par la

passion antisociale et les épouvantails politiques, privée de toutes les garanties d'une équitable administration de la justice et dominée par une caste militaire qui ouvertement se moque de la loi. C'est un tableau de mauvais augure. »

Le *Daily Mail* : « M. Zola s'en va en prison pour un an, et la France disparaît de la liste des nations civilisées jusqu'à ce qu'elle se réveille à la notion de la grossière énormité de cette farce judiciaire. Nous ne pouvons croire que ce réveil se fasse longtemps attendre. Deux voies sont ouvertes : ou Dreyfus doit être jugé à nouveau, ou il doit être gracié. »

Le *Daily Chronicle* : « La sentence Zola doit être regardée comme une expression du sentiment qui s'est produit à Paris au sujet de la caste militaire. En un certain sens, M. Zola s'est attiré cela luimême. Il a appelé le martyre et le martyre ne lui a pas été refusé. »

Le *Morning Post* : « Une lecture des débats convainc difficilement un lecteur anglais que M. Zola avait des raisons pour employer le langage violent qu'il a employé, ou qu'il y avait à le faire aucune nécessité. Le but que M. Zola déclare avoir été le sien aurait été mieux servi par un langage modéré, et sans attaque à la bonne foi de ceux dont il estimait que le jugement était erroné. »

Le *Daily News* : « La sentence est une sentence sauvage, et les débats tout entiers sont faits pour jeter le discrédit sur l'administration de la justice française. Le verdict est peut-être défendable au point de vue technique. La culpabilité ou l'innocence de Dreyfus n'était pas, strictement parlant, en question. Elles auraient dû l'être, sans doute, mais le gouvernement a soigneusement veillé à ce qu'il n'en fût pas ainsi. »

L'Opinion en Suisse.

Voici ce que *le Genèvois* a osé imprimer :

« Il y a cinquante ans, jour par jour, triomphait à Paris cette révolution de Février qui se fit au nom des principes supérieurs de la démocratie : Égalité, Fraternité, Solidarité, In-

dépendance morale et matérielle du citoyen. Codification des devoirs, Respect des droits.

» Hier, dans ce même Paris, une cour d'assises condamnait à douze mois de prison un des plus glorieux d'entre les Français, coupable d'être resté fidèle jusqu'au sacrifice aux principes de 1789 et de 1848. Cette condamnation avait lieu sous la pression insolemment brutale des chefs de l'armée, qui se prétendent maîtres de violer la loi et de fouler sous leurs éperons les droits constitutionnels. Les généraux ont remplacé Louis XIV, qui entrait botté au Parlement. Seulement le Parlement protestait et se faisait exiler. Aujourd'hui les conseillers en robe rouge s'inclinent.

» Pauvre France, quel recul ! Si tant de services rendus à la démocratie, tant de semence de justice et de générosité répandue dans le monde ne nous avaient mis au plus profond du cœur ton respect et ton amour, nous donnerions carrière au sentiment horriblement douloureux qui nous étreint.

» Après la condamnation illégale de Dreyfus qui, coupable ou innocent, a été mal jugé, après le scandaleux acquittement d'Esterhazy, le honteux verdict qui frappe Zola ! Voilà la série de dénis de justice engendrée par le féroce entêtement d'un gouvernement soi-disant républicain qui, pour se cramponner au pouvoir, sert à la fois les intérêts et les passions, s'appuie d'un côté sur les pires réactionnaires, flatte de l'autre les plus mauvais instincts de la démagogie ; les pieds dans la boue, les mains dans l'or, la tête sous le goupillon, voilà tes ministres aujourd'hui, France, guide des nations !

» Nous n'en disons pas d'avantage ; tes ennemis mèneront assez de bruitt, tes amis se taisent et se recueillent, te suppliant de t'arracher aux mains de ceux qui t'ont conduite à cette défaillance.

» Nous savons que tu t'es relevée de toutes les chutes ; relève-toi.

Le *National suisse* :

« Nous nous refusons à croire qu'il se trouve en France une Cour de cassation capable de méconnaitre les principes supérieurs du droit au point de déclarer que les débats de la cour d'assises ont été légalement et correctement menés, et que les

jurés se sont prononcés dans la plénitude de leur indépendance, en toute bonne conscience et en toute bonne foi.

» Exécutoire ou non, le jugement qui vient de frapper Emile Zola, et surtout le procès qui l'a précédé, constituent une honte pour le monde civilisé. On en pourrait dire autant si cela s'était passé dans une monarchie, même dans cette Allemagne ou le sabre est tout-puissant, même dans cette Russie où tout dépend de la bonne volonté et du bon plaisir d'un seul homme, maître souverain de la destinée de chacun de ses sujets. »

Le *Journal de Genève :*

« Que l'on s'en indigne ou non, peu importe : on doit savoir en France que hors de Paris et de quelques chefs-lieux de département où la haine du traître et de l'espion, jointe à l'antisémitisme, semble un héritage de la dernière guerre, l'opinion dominante chez ceux qui raisonnent, sans être aucunement hostile à la France, restera, après comme avant la condamnation de Zola, persuadée que le procès de 1894 a été jugée dans des conditions irrégulières; elle persistera à croire que le jugement rendu n'a pas présenté les garanties que l'on était en droit d'attendre d'une affaire si grave; car il s'agissait de l'honneur d'un officier de l'armée et l'honneur de l'armée — que l'on a mis souvent là où il n'a que faire, par exemple dans le maintien d'une injustice — l'honneur de l'armée et la sécurité morale de chacun de ses membres grands ou petits se trouvent directement intéressés à ce que l'évidence soit faite. »

« Monsieur,

» L'Association des étudiants de l'Université d'Utrecht *De Utrechtsche Studenten-Bond* regrettant pour l'honneur et la dignité de la France que le gouvernement se refuse à jeter du jour sur la triste affaire Dreyfus-Esterhazy, tient à honneur de vous exprimer toute sa sympathie et de vous dire combien elle admire votre noble conduite et les motifs généreux qui vous ont inspiré.

» Veuillez agréer, etc. »

Les mêmes étudiants ont adressé aux étudiants parisiens une lettre où il est dit :

« Messieurs,

» Les étudiants des Pays-Bas comme ceux de l'Europe entière,

se sont toujours associés de cœur aux étudiants de Paris, quand, dans les grandes occasions, ils les voyaient en lutte pour la défense de la liberté et de la justice.

» Pourquoi cette communauté d'idées et de sentiment n'existe-t-elle pas dans les tristes circonstances qui troublent si profondément votre noble et généreuse patrie? Pourquoi votre conduite dans la malheureuse affaire Dreyfus-Esterhazy remplit-elle de tristesse et de douleur tous ceux qui, sympathisant avec la France, avaient foi dans la droiture et l'équité de sa brillante jeunesse

» Il faut bien le dire : c'est que vous vous êtes laissé emporter par un chauvinisme d'autant plus regrettable qu'il menace du même coup toutes vos libertés... »

Et plus loin :

« L'Europe indignée ne vous comprend plus. Vous eussiez donc lancé, vous aussi, des pierres à Voltaire, lorsqu'il se chargeait de réhabiliter les Calas. Car après tout, Zola ne fait pas autre chose. »

Félicitations italiennes à M. Zola.

Rome, 18 février.

Les étudiants des universités de Rome et de Gênes, ainsi que le Cercle *Patria* de Ravenne et le Conseil de l'ordre des avocats de Ravenne, ont envoyé des dépêches de félicitations à M. Zola.

Le Comité central de *Social Democratic Federation*, à Londres, voté une résolution de remerciements à M. Zola pour sa courageuse attitude dans l'affaire Dreyfus.

De Genève :

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Pénétrés de la plus vive admiration pour la lutte courageuse que vous avez entreprise, et dont l'issue prochaine apparaît lumineuse à toute âme éprise de vérité et de justice, nous, étudiants genévois, spectateurs impartiaux de vos discordes intestines, adressons par-dessus la frontière à la rédaction de l'*Aurore* et au maître Zola l'hommage respectueux de cette admiration.

AU NOM DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE GENÈVE :

Le Président,
LOUIS MORIAND.

Le Secrétaire,
WILLIAM SEMENT

De Lausanne :

Au journal l'*Aurore*, Paris.

A l'occasion de la fête du centenaire de l'indépendance du canton de Vaud, les soussignés, receveurs de la Compagnie du Jura-Simplon, à Lausanne (Suisse), expriment à l'*Aurore* leur sympathie pour la campagne menée en faveur de la vérité, et à E. Zola leur admiration sincère.

Alf. Dupont, M. Levrat, Maguenat, M. Rouiller, A. Petitmaitre, H. Latour.

—

Le correspondand du *Neues Wiener journal*, à Budapest, a envoyé à son journal la nouvelle suivante :

Le révérend père Jean Hock, prêtre catholique, député au Reichsrath (Chambre des députés de Hongrie), de retour de Paris, où il se consacrait à des études d'art dans les musées de la grande ville, s'est exprimé sur l'affaire de Dreyfus dans les termes suivants :

« J'ai acquis la certitude que le capitaine Dreyfus est innocent et qu'il subit un martyre immérité. Ni Dreyfus, ni un autre n'a commis un acte de haute trahison envers la patrie française. Il s'agissait tout simplement d'un *acte de chantage* assez important, dont les auteurs, pour détourner toute attention de leurs personnes, ont fait, par des machinations infernales, retomber tous les soupçons sur le capitaine Dreyfus. Il l'y enveloppèrent littéralement et cela de façon que sa condamnation devint inévitable.

» Moi, personnellement, j'observe une attitude tout à fait impartiale à l'égard de cette affaire; ni sympathie ni antipathie ne sauraient m'influencer. On ne pourra donc m'accuser d'être acheté par les amis du malheureux déporté. Mais j'ai la certitude de l'innocence du capitaine Dreyfus et pour cela même je défendrai sa cause avec le plus grand zèle et de toutes mes forces.

» Je me trouvai à Paris quand s'accomplit la volte-face du *Figaro* à l'égard de Dreyfus. Mais ce changement d'attitude a été imposé au journal en question par la plus grande pression que jamais journal ait eu à subir. Quant à M. Zola, dont tant de questions religieuses me séparent, je m'incline devaut lui et devant son courage de justice et d'humanite. Je ne doute pas un instant que les jurés de Paris, qui sont des citoyens libres et éclairés, donneront gain de cause à cet apôtre de la justice. »

Marc Twain et Emile Zola.

Le *New-York Herald* publie l'opinion de Marc Twain sur la campagne de justice et d'humanité entreprise par Emile Zola. Voici ce que dit le grand humaniste américain :

« ...C'est une grande figure que celle de Zola combattant seul son splendide combat pour sauver les restes de l'honneur de la France. Je suis pénétré pour lui du plus profond respect, et d'une admiration qui ne connaît pas de bornes. Des cours ecclésiastiques et militaires, composées de lâches, d'hypocrites et de flatteurs du temps présent, on peut en produire un million chaque année, et il y aura du reste. Il faut cinq siècles pour produire une Jeanne d'Arc ou un Zola. »

Les sociétés de la Paix à Zola.

MANIFESTATION UNIVERSELLE.

Vienne, 24 février.

Au cours de la séance tenue aujourd'hui par l'Association autrichienne pour la paix, le baron Pirquet a proposé une résolution décidant qu'une démonstration en faveur de Zola sera faite dans le monde entier au nom des sociétés de la Paix.

On a proposé que toutes les sociétés recommandent l'abstention en ce qui concerne l'Exposition universelle de 1900 à Paris, si la France persiste à manifester un esprit de militarisme et de chauvinisme.

M. Balzen, professeur à l'Université de Berne, témoigne sa sympathie et son admiration au courageux écrivain français.

L'opinion de la presse étrangère.

Nous pensons intéressant de montrer à nos lecteurs comment sont jugés à l'étranger les événements qui agitent la France, et on va le voir, tout le monde pensant.

Voici la *Gazette de Cologne* : « Un an de prison ! Le gouvernement a la sentence qu'il a voulue, qu'il a imposée, mais « de la pression et de la discorde germera un nouveau grain » ainsi que l'a

prédit Zola, « car la mesure est pleine, pleine à déborder. ». Au juif de l'île du Diable on a ajouté un nouveau martyr : celui-là aussi est un général, mais en habits civils, un chevalier de l'esprit qui a livré et gagné des batailles. Son glaive est la plume, ses munitions les mots, et l'on peut être assuré que pendant les loisirs involontaires qu'on lui a créés, il ne pendra pas ses armes au clou.»

Et plus loin :

« Les républicains convaincus pensent bien aussi au 2 décembre et au coup d'Etat que le prince-président accomplit alors avec l'aide des généraux de la garnison qu'il avait gagnés à sa cause.

Dans la fondation du Second Empire un homme de l'espèce d'Esterhazy joua aussi un rôle. Il s'appelait le colonel Bieyra. On imposa cet officier comme chef d'état-major général au commandement (fidèle à la Constitution) de la garde nationale, dans la prévision qui d'ailleurs se réalisa, que le commandant indigné se retirerait. Et quel officier de mauvaise réputation était le ministre de la guerre Saint-Arnaud! Ce sont les complices militaires de Napoléon III qui préparèrent la défaite 1870. On n'a pas lieu de supposer que Boisdeffre et son état-major aient fait autre chose que d'avoir, ce qui est suffisamment grave, organisé un complot pour sauver « l'honneur des bureaux » et influencer le jury.

» Et on peut poursuivre la comparaison avec 1851 sur ce point qu'alors comme aujourd'hui l'élite intellectuelle lutta et souffrit pour le droit. Peut-être les plus vieux républicains se souviennent-ils encore comment les meilleurs éléments de la nation s'écartèrent du souverain, de ses conseillers et des hommes qui étaient ses instruments et combien cela fut dommageable à tout le régime, qui avait été fondé par le sabre et qui tomba par le sabre. La République actuelle s'aliénerait les chefs intellectuels de la nation si le gouvernement différait de rétablir le droit violé. »

La *Neue Freie Presse :* La France se repentira assurément de ce verdict qui retombe sur tout le pays. Zola, Picquart et Dreyfus sont les victimes d'une nécessité ministérielle et de la tyrannie des généraux. L'affaire marque un retour à la barbarie sauvage.

» Quant à Dreyfus il restera longtemps encore à l'ordre du jour, mais le sort de cet homme nous importe moins que le redoutable secret de l'âme populaire française, qui dans ces dernières semaines s'est montrée à nu devant l'Europe. La paix de Francfort

peut être déchirée dans une mauvaise heure de surexcitation sur le boulevard. »

Le *Fremdenblatt* déclare que les efforts de M. Zola ne sont pas vains.

Le *Vaterland* (clérical) exprime la croyance que l'affaire Dreyfus n'est nullement aplanie.

La *Neue Wiener Tageblatt :* « On a eu un spectacle de turbulence politiqne dénuée de toute forme légale. Notre place est du côté de Zola. S'il peut être jugé honteux de le suivre, tout galant homme aura le courage de revendiquer cette honte. »

La *Tribuna :* « L'ami de l'humanité trouvera un réconfort dans l'unanime cri de protestation de tous les peuples civilisés contre le crime judiciaire qui s'est commis à Paris. »

D'après le *Secolo*, la revision est inévitable.

Le *Corriere di Napoli :* « Le verdict n'a pu anéantir la vérité, à savoir que ces débats de quinze jours on rendu l'innocence de Dreyfus éclatante comme la lumière du soleil.

L'*Italie* demande si le gouvernement français aura le triste courage de laisser languir un innocent dans une prison effroyable. Le journal dit qu'avec des milliers d'hommes d'honneur, il est persuadé que le conseil de guerre a commis une erreur. Mais la vérité se frayera elle-même son chemin.

Le *Don Chisciotte :* Le résultat du procès Zola provoque à la fois de l'horreur, de la colère et de la pitié. Dans ce procès, la France a exposé ses magistrats, ses fonctionnaires aux railleries du monde, dont l'admiration pour le courageux sacrifice de Zola n'est pas affaiblie par le verdict. La France, qui a été autrefois le flambeau de la liberté de penser, marche vers le gouffre.

A L'ÉTRANGER

A Copenhague, en l'honneur de Zola, le journal *Politiken* publie un grand poème enthousiaste, de Holger Drachmann, le plus grand poète du Danemark.

La Hollande, de son côté, se prépare à lui envoyer le témoignage de ses plus vives sympathies, dans une adresse ainsi libellée :

« Nous autres, fils et filles de cette même Hollande qui offrit tant de fois asile aux émigrés français et fut toujours le berceau de la liberté, nous vous saluons et tenons à honneur de venir vous présenter nos hommages, à vous qui courageusement combattez pour le droit et la légalité.

» Que Dreyfus soit coupable ou non, peu nous importe, nous admirons votre courage et les nobles sentiments qui déterminent votre fermeté. »

De Moscou, la dépêche suivante, adressée à Émile Zola :

« Les étudiants de l'Université de Moscou vous envoient leurs sincères félicitations. »

—

Constantinople, le 29 janvier 1898.
Humanité, Justice, Vérité.
Bien penser, bien dire, bien faire.

ILLUSTRE ZOLA,

Tous les yeux suivent ardemment le combat que tu livres pour la Vérité et la Justice. Tu parles et des éclairs jaillissent, et le monde entier est inondé de lumière.

Ton courage nous enflamme, et ta vaillance fait passer dans nos âmes un frisson d'enthousiasme. Tu finiras par faire éclater la vérité au grand jour.

A cœur vaillant, rien d'impossible.

Gloire à toi, illustre Zola, maintenant et à jamais.

(*Suivent 74 signatures.*)

—

En témoignage d'estime et d'admiration, un groupe de jeunes gens de Salonique vient d'offrir à Emile Zola un superbe album de dix-neuf pages, peintes par Zambelli, représentant les campagnes, la mer, les monts Olympiens, la célèbre Tour blanche de la vieille ville. Le peintre a donné, dans cette œuvre, toute la mesure de son beau talent.

L'album, admirablement relié, porte sur la couverture une branche de laurier en argent d'un dessin remarquable. Il s'ouvre

par un portrait de l'illustre romancier, qu'accompagne une dédicace de Scinto, suivie de toutes les signatures des donateurs.

—

Amsterdam, le 5 février 1898.

A Monsieur Émile Zola,

Les soussignées, femmes hollandaises, font part à Monsieur Emile Zola de leur profond respect et de leur vive et ardente sympathie, espérant de tout leur cœur, que l'avenir lui apportera la victoire.

(Suivent 76 signatures.)

—

Les membres du Cercle universitaire et les étudiants de l'Université libre de Bruxelles tiennent à féliciter Monsieur Zola de l'héroïsme avec lequel il prend la défense du droit, de la justice et de la liberté.

(Suivent 150 signatures.)

Quelques dépêches.

Paris, de Winterthur.

Le groupe des étudiants russe de Winterthur vous exprime sa sympathie et salue en vous le défenseur de la justice.

—

Paris, de Jassy.

Les étudiants universitaires de Jassy (Roumanie) expriment leur profonde admiration à l'enthousiaste défenseur français de la vérité et de la justice. La grande abnégation et la ferme décision avec laquelle le génie du peuple français s'élève contre l'injustice et l'oppression sont pour nous le prélude d'une proche victoire des sublimes idées qui animent l'humanité entière.

—

« A Monsieur Émile Zola,

» Les étudiants de l'Université de Genève, soussignés, sont désireux d'exprimer leur admiration et leur sympathie au célèbre écrivain qui n'a pas craint d'affronter des ennuis sérieux et redoutés pour prendre en sa main vigoureuse une cause d'humanité et de justice. »

A. Blumberg, étudiant en sciences; V. Krinkoff, étudiant en médecine; A. Dobrochotoff, étudiant en médecine; Korobotschine,

étudiant en médecine; N. Maximoft, étudiant en médecine; N. Barneff, étudiant en médecine; P. Tzankoff, étudiant en sciences naturelles; A. Seclert, étudiant en médecine; Marcello Rogers; Louis Rilliet; Krupski Stanislas; A. Dowguerd, étudiant en médecine; Alhines Athanassoff, étudiant en médecine; Pierre D. Janakieff, étudiant en médecine; Dieran Slgouni, étudiant en médecine; Melacyo Razenland, étudiant en chimie; Mlocka Céline, étudiant en chimie; Mlocka Brouislasse, étudiant en chimie; Zebrovsdra, Vanda, étudiant en chimie; Kella, Henri, Thurgovien; P. Tenermaisen, étudiant en chimie; Sophie Ismailava; Airasme; Cigranne, étudiant en médecine; Jean Rigopulo; Ch. Martin du Can, étudiant en littérature; Schahvazarian, étudiant en sciences; Ivannissian, étudiant en sciences; M. Jounnis, étudiant en lettres; L. Satitslian; P. Pétroff; Morgouleff, étudiant en médecine; Kremenchoujky, étudiant en médecine; P. Gavahmann, étudiant en sciences; Wilerkine, étudiant en sciences; A. Zlateff, étudiant en médecine; Rachko Madjarou, étudiant en droit; E. Tourtcheff, étudiant en médecine; Lina Stern, étudiante en médecine; M. Koutanine, étudiant en médecine; Stefan Nicoloff, étudiant en médecine, Khaliff, étudiant en médecine; Marie Byck, étudiant en mathématiques; C. Roll, étudiant en médecine; Y. Pchicaloff, étudiant en médecine; Marie Braïlovsky, étudiant en médecine; L. Segal, étudiant en sciences; M. Itine, étudiant en médecine; B. Yanis, étudiant en médecine; O. Brunstein, étudiant en médecine; Z. Kikme, étudiant en sciences; C. Efrem, étudiant en sciences; B. Briadjieffs, étudiant en sciences; L. Freutzel, étudiant en sciences; Y. P. Kamenoff, étudiant en sciences; L. Boozoff, étudiant en pharmacie; C. Vulliemoz, étudiant en sciences; Cavin, étudiant en médecine; Paul Rychner, étudiant en médecine; Borsum, étudiant en chimie; Chakhafl, étudiant en médecine; Miczuik, étudiant en médecine; W. Zurdanoff, étudiant en sciences; E. Rourilodsky, étudiant en sciences; D. Baleff, étudiant en médecine; Panteleff, étudiant en médecine; Y. Yolkovki, étudiant en sciences; Lichtenstein, étudiant en médecine; I. Stepanaff, étudiant en médecine; N. Dobrera, étudiant en sciences naturelles; Th. Andreeff; Félix Baeilles; S. Chpincère, étudiant en médecine; A. Vichel; Zadgorski, étudiant en sciences; Kinal, étudiant en sciences; H. Aberson, étudiant en sciences; Zourabian, étudiante en médecine; Saroumian, étudiante en médecine; L. Garimi, étudiante en médecine; Vladissavliévitch, étudiant en médecine; Lezynef, étudiant en sciences; E. Stanicheski, étudiant en sciences; H. Lasaris, étudiant médecine; E. Philian, poète et collaborateur de *Faraz;* étudiant en sciences sociales, président de la Société des étudiants russes; H. Arabian, étudiant en médecine; A. Fetvadjiom, chimiste; A. Gandjetziantz, physicien; G. Bahatrdan, chimiste diplômé; Armène Garo, étudiant en sciences; P. Filatoff; M. Waulfron; Alle Duret, docteur ès sciences; Matilde Idikousko,

8.

bachelier ès sciences naturelles ; J. Krestine, étudiant en médecine; E. Khotinsky, étudiant en sciences; Casanseff, étudiant en sciences ; Topourigé, étudiant en sciences ; C. Valencien, étudiant en sciences ; A. Tardy, étudiant en chimie ; Jules Bolle, étudiant en chimie ; Emile Antonieli, étudiant en chimie; Robert Bosshard, étudiant en chimie; S. Gourewitz, étudiant en chimie ; R. Wolff, étudiant en sciences ; Maeller Albis, chimiste ; J. S. B. Scheuerman, étudiant en chimie ; V. D. Asthanasescu ; William N. Thévenar ; L. Demold, étudiant en chimie; M. Sarkirsoff ; L. Pereff; St. Veuleff; C. Volomon; N. Lovenietzka; Th. Andreef, étudiant en médecine; N. Guerdgikoff; S. Vronsky, étudiant en droit.

M. Chalit, candidat médecin; L. Michalsha; H. Sikorsko ; Carlos Pupo, candidat médecin; Sthephan Bogvelavski ; J. Deuttserat ; Henri Huss; Albert Vernet ; Max Dunaud ; Ph. Bourdillon ; K. Taneff ; S. Levenson; A. Parleinain; D. Ab. Djevdes ; Sv. Bechcoff ; R. Rosenbery ; R. Halberstee ; Sophie Spiro ; A. A. Jakichilch, candidat médecin ; M. Haussmann ; Alf. P. de Peyer; Jules Pallard; A. Maystre; Fr. Samuel ; E. Czyrowska ; A. Viourina; J. Olivier; Camille Favre ; H. Milkoldskay; D. Georgieff; J. Baytahow ; J. Matis; Kristeff; E. Bryois; E. Pillet; A. Schapiropp ; M. Champendal ; Fleviaud ; E. E. de Paulekowich; Yvan Golosmanoff; D. Kuvlieff; L. Fetfadjieft ; D. Mittoff; I. Ignatieff; V. Batouliff; Tchacaloff; Charles J. Faucomey; André Morel ; Janouloff; Alfred Dutoit, médecin; Charles Julliaud, étudiant en médecine; Dutois; M. Khandamirian ; O. Lewevitzvy ; H. Zolichmann ; Maurice Adert; A. Laltcheff; L. Kouchewa; L. Boltine ; C. Liwohity ; A. Michaïlovsky ; F. Denœudres; Anna Schalit; Scoutehevisky ; Aladine; Olga Scheepiro; Grégoire Barche ; M. Mati ; M. Ravinson ; L. Indelenibsh, candidat médecin; L. Gomberg; M. Andreeff ; Lydie Iconicoff.

E. Lopatine; R. Altchuler; Emile Fontana; N. Nardi ; A. Papadaki ; B. Marinofi ; G. Siracoff ; E. de Panlikowich ; A. Atabekiantz ; L. Matinian ; Z. Lichtman ; R. Albbrstad ; L. Groucheszka ; Sophie Spiro ; William Rossel, légist. ; M. Romanio ; G. A. Koprinareff ; N. Petrow ; Raselido Madjarow ; J. Antitch ; Wepel ; Walter B. Lowenstein ; Iv. Vasstleff ; O. Ranssez ; H. Kammer; C. Zanghaus ; E. von Zelewski ; F. B. Atwater ; D. Mittoff ; J. Carmes ; St. Féricziann ; L. Filott; Constantin D. Bratiaux ; T. A. Oltraman, stud. jur. ; Chivaroff ; André Thiril ; Raoul Vogt; Théodor Louvanof; Vassil Rolaroff ; Manuel Daïnow, médecine; Anne Fédouloff, médecine; Isserson, étudiant en médecine ; Marguerite Tichovitch, étudiante en sciences.

PLAIDOIRIE DE Me LABORI

Messieurs les Jurés, j'ai à vous demander encore après plus de deux semaines d'audiences, un dernier et peut-être, hélas ! un long effort. Je sens que vous comprenez, et sans doute mieux qu'à aucun moment, après les paroles qui viennent d'être dites, quelle est la grandeur de ces débats, et que vous me pardonnerez de compter sur votre dévouement de citoyens et sur votre attention bienveillante et impartiale de juges.

Je ne crois pas qu'à aucune époque, affaire ait plus profondément que celle-ci secoué la conscience publique. Nulle n'a, d'un côté, soulevé plus de clameurs, — dont pour beaucoup l'excuse est que ceux qui les poussent ne savent ce qu'ils font ; — nulle aussi n'a suscité des convictions, des courages plus décidés et plus inébranlables, tandis qu'entre les résolutions des uns et ces cris des autres, la masse du peuple insuffisamment éclairée et de bonne foi, — et c'est là-dessus qu'au moment où je me lève, je compte, — hésite encore, incertaine, devant des passions déchaînées d'une part, qui l'inquiètent, mais qui grâce à l'audace de leurs sophismes peuvent invoquer utilement sans que l'une ou l'autre ne soit en cause, l'honneur de l'armée et le salut de la Patrie, — et de l'autre, devant ce que la France compte de plus indépendant, de plus élevé par l'esprit, de plus illustre. Il me suffit, Messieurs, de prendre la liste au hasard pour lire les noms de ceux dont la pensée accompagne le grand citoyen qui est ici : Anatole France, Duclaux, Gabriel Monod, Michel Bréal, Jean Psichari, Albert Réville, Frédéric Passy, de Pressensé, Havet, Séailles, et cet admirable Grimaux (*Murmures*), — oui cet admirable vieillard, que l'armée ne peut pas renier, car il est, celui-là, depuis de longues années, le maître d'un grand nombre de ses brillants officiers : M. Grimaux, malgré toutes les intimidations, toutes les menaces, est venu ici proclamer, avec une éloquence qui nous a tous émus, sa conviction que nous sommes dans la vérité, dans la justice et dans le droit.

Ah ! Messieurs les Jurés, entre ces deux partis qui ne sont point égaux encore par le nombre, je sais bien de quel côté pencherait

ce grand peuple, qui a été toujours à travers l'histoire, le gardien de la Liberté, du Droit, des plus belles idées, de la civilisation; je sais bien de quel côté il pencherait si les pouvoirs publics — égarés, Messieurs, par le souci d'intérêts passagers qu'ils confondent avec les intérêts éternels de la République et de la patrie — soutenus par ceux qui étaient hier, qui seront demain, qui sont aujourd'hui même leurs pires adversaires — ne déconsidéraient le pays par leur attitude, par leurs déclarations toujours les mêmes, toujours aussi sans preuves, et qui n'ont, tout le monde le sait, qu'un but, celui d'assurer aux élections qu'on a préparées par un pacte que j'ai compris un moment, mais qui m'inquiète maintenant, trois mois de répit et de délai, puisque tout le monde crie partout qu'il y a 300 députés à la Chambre, 250 ou 300 sénateurs au Sénat, pour lesquels la revision est une chose nécessaire, mais qui ne le proclameront que quand les élections seront faites.

Eh bien, non, non, on se trompe; la vérité éclatera sans cela, avant cela! Il faut, Messieurs, qu'elle éclate, ne fût-ce même que pour l'honneur du suffrage universel; il ne faut pas que les élections, dans ce grand pays, se fassent sur les mystères entassés par l'hypocrisie et l'équivoque.

Je vous dis, Messieurs, que je sais bien où ce grand peuple irait, que je sais bien avec qui il serait si la puissance publique, abusant de sa force, ne l'entrainait dans l'égarement. Mais ce n'est pas assez, Messieurs, que les gouvernants, qui devraient être les guides de la Nation, se séparent de cette phalange d'hommes d'élite dont je nommais quelques-uns tout à l'heure! Il faut encore que ceux-là soient tous les jours, deux fois par jour, livrés à l'injure, livrés à la diffamation, livrés à la calomnie, — je ne dis pas seulement des journaux qui font métier de diffamer, de calomnier? mais de ces organes même de l'opinion, dont on avait l'habitude d'attendre un peu plus de modération et un peu plus de justice.

L'injure qu'on leur jette à la face, elle se résume d'un mot : ils sont les membres de ce Syndicat qui s'est associé dans un intérêt d'argent pour soutenir les Juifs et pour perdre le pays!

Le Syndicat! mot habile, mot ingénieux, invention de ces hommes qui sont des pamphlétaires de talent et dont l'excuse est, au fond, d'être souvent des enfants, par la puérilité même de crédulité ; mot ingénieux, mais mot d'infamie ou mot d'enfantillage; — mot d'infamie pour ceux qui le lancent, espérant qu'il fera son chemin, et, Messieurs, ne l'a-t-il pas fait, quand on le voit ici, ramassé, tout au moins dans sa pensée profonde, par M. l'Avocat général, mot d'infamie pour ceux-là; — mot d'enfantillage pour ceux qui croient et qui peuvent penser que de pareilles choses sont seulement possibles!

Ah! si on veut dire qu'une famille dépensera tout ce qu'elle possède, emploiera non pas cette immense fortune, mais cette large

aisance qu'elle possédait, pour sauver l'homme qu'elle croit, qu'elle sait innocent; si l'on veut dire que quelques amis l'y aideront, Monsieur l'avocat général, quant à moi je le dis bien haut, — je n'y vois rien que de respectable! Mais si l'on veut dire que M. Zola est vendu, eh bien! je le dis hautement, c'est un mensonge, ou plutôt c'est une puérilité!

Vendu? qu'on le dise, celà le laisse indifférent? S'il s'en défend, si ceux qui l'assistent l'en défendent et se défendent avec lui, c'est dans l'intérêt de la cause qu'ils représentent ici. Mais il n'est pas besoin d'insister longtemps là-dessus, car il est tout de même des fables qui dépassent la naïveté publique.

Non, Messieurs les Jurés, il n'est pas de syndicat d'argent qui puisse produire des mouvements pareils à ceux dont vous avez été les spectateurs, — et j'ajoute, des énergies et des résistances dont nous essayons tous de vous donner le spectacle! Non, ce n'est pas l'argent qui amène ici, en dehors des hommes que je citais tout à l'heure, des citoyens comme Scheurer-Kestner, comme Trarieux, comme Jaurès, — des hommes politiques, je les prends dans tous les partis, comme Charles Longuet, — et voulez-vous que je fasse protester la salle, — comme Joseph Reinach lui-même (murmures)..., qu'il faut avoir le courage de citer ici pour sa persévérance et pour la dignité de son attitude; — des artistes comme Clairain, comme Eugène Carrière, comme Claude Monet, — comme Bruneau, comme Desmoulin, qui assistent à l'audience tous les jours, M. Emile Zola et qui l'accompagnent tous les jours malgré les sérieuses menaces dont il est entouré; — des publicistes, comme Quilard, comme Ajalbert, comme Victor Bérard, comme Lucien-Victor Meunier, comme Ranc, comme Sigismond Lacroix, comme Yves Guyot (murmures), comme Séverine qui nous disait : « Ne m'appelez pas comme témoin, proclamez tout haut ce que je pense, je vous sers mieux là-bas où je suis » — et elle a raison, car, savez-vous, avec les articles de *la Fronde*, ce qu'elle nous assure; eh bien! c'est la cohorte d'un nombre de femmes françaises, qui sont, qui resteront avec nous et qui, vous l'entendez bien, au foyer, reprenant, avec l'intelligence et avec la simplicité qui leur est propre, les idées que nous avons jetées dans le pays, les feront germer, quoi qu'on en ait fait et quoi qu'on fasse.

Eh bien! Messieurs les Jurés, tous ceux-là que j'ai énumérés, et tous ceux que j'ai vus et que je n'ai point cités, qu'ils m'en excusent, car Dieu merci, ils sont assez nombreux encore, quoiqu'illustres, pour qu'on ne les puisse pas nommer tous, tous ceux-là il faut les remercier, il faut les saluer, non pas au nom de M. Emile Zola, car la personnalité de M. Emile Zola, quelqu'éminente qu'elle soit, disparaît de l'affaire, il faut les remercier au nom de quelque chose de plus haut, car ils auront droit un jour, Messieurs les Jurés, à la reconnaissance de la Patrie! Et savez-vous pourquoi? C'est que, dans un moment où il fallait pour cela quel-

que courage, ils ont mis au-dessus de tout, ces hommes, la vérité et le droit! Appartenant pour le plus grand nombre à l'enseignement, — et c'est l'honneur de l'université française, — ils ont compris que, puisqu'ils enseignent la justice, la vérité et le droit, que puisqu'ils enseignent que l'Idéal Eternel du vrai et du bien est au-dessus de tout, est l'étoile lumineuse qui guide les peuples, ils n'avaient pas le droit, au jour du danger, de ne pas mettre en harmonie leurs actes, leur conduite avec leurs préceptes, et, en défendant ici la liberté et les règles éternelles de la justice, c'est leur enseignement même qu'ils ont entendu pratiquer. C'est, sachez-le bien, Messieurs les Jurés, le meilleur, le vrai patrimoine de la France — car celui-là est et restera encore tout entier, — qu'ils ont défendu et qu'ils ont gardé!

La vérité, c'est que, quoi qu'on en ait, la sentence rendue contre Dreyfus en 1894 n'a pas cessé de peser sur la conscience publique. Sur ce que cela veut dire, il faut s'entendre : cela ne veut pas dire que la majorité des citoyens suspecte la légitimité de cette sentence. Comment le dirais-je, quand je sais bien qu'à l'heure actuelle encore le plus grand nombre est contre nous, ou le paraît, parce que, Messieurs les Jurés, beaucoup de consciences timides se taisent devant le bruit que font certains qu'ils prennent à tort pour l'expression du sentiment général; mais enfin, j'accorde que pour le présent, le plus grand nombre est encore contre nous.

Mais, Messieurs les Jurés, ce qu'il faut dire aussi, c'est qu'en dépit des convictions qu'on affiche ou qu'on s'impose, beaucoup sont restés troublés, — troublés, presque depuis le premier jour, par les ténèbres de la poursuite, par la scène émouvante de la dégradation, par la persistance du condamné dans la proclamation de son innocence, et je ne parle que de ces faits, parce qu'ils sont tous antérieurs à ceux qui nous amènent ici et que ceux-là, je vous le démontrerai, doivent aujourd'hui décider de nos convictions. Quand le jugement fut rendu, le plus grand nombre ne sachant rien, émus un moment par les obscurités qui enveloppaient l'affaire, mais l'émotion bientôt recouverte par les flots de mensonge et de bave qui avaient coulé, se reposaient dans la confiance que devait inspirer la sentence.

Je n'en trouve pas de meilleure preuve qu'un article que le journal l'*Intransigeant* m'a fourni ce matin, qui est de la plume de M. Clemenceau. On croit le gêner en montrant qu'au mois de décembre 1894, ou au mois de janvier 1895, il était de ceux qui étaient le plus irrité contre celui qu'on appelait le « traître ». J'imagine que cela ne le gêne guère, et quant à moi, je ne retiens que ceci, c'est que, comme beaucoup, comme beaucoup à ce moment-là, comme beaucoup encore aujourd'hui, il a cru à la justice et à la légalité de la décision rendue, et que son opinion d'aujourd'hui n'a pour moi et ne doit avoir pour vous qu'un prix plus grand encore. *(Ah! ah!)*

Mais si le plus grand nombre doutait encore, Messieurs les Jurés, quelques-uns qui avaient approché de la famille qu'on méprise quand on ne la connaît pas et qu'on sent digne de respect quand on l'approche, vous pouvez m'en croire, quelques-uns qui avaient approché la famille ou le défenseur, qui reste inébranlable dans sa conviction, quelques-uns de ces hommes qui avaient entouré, ou les uns, ou les autres ou le condamné lui-même, gardaient un doute, plus qu'un doute, Messieurs les Jurés, une espérance. J'ai le droit de dire une espérance, et je ne veux pas mettre cela sous le couvert de mon opinion personnelle, car pour l'antisémitisme, pour cette odieuse opinion *(murmures)*, pour cette odieuse opinion (*nouveaux murmures*), (Me Labori se tournant vers la salle), qui dresse la tête, vous le voyez bien (*bruits*) et qui croit, Messieurs les Jurés, que l'honneur de l'armée se confond avec l'antisémitisme, — et je me demande si ce n'est pas là le plus insolent outrage qu'on puisse adresser, – car pour ces antisémites qui osent dire qu'il ne faut pas pleurer sur la trahison d'un officier quand il s'appelle Dreyfus, parce qu'il est juif, pour ceux-là, garder un doute n'est pas garder une espérance. C'est garder une espérance pour moi, mais ce n'est pas garder une espérance pour moi seul ! Savez-vous, pour dire ce mot d'espérance, sous quelle autorité je veux me placer? C'est sous celle d'un homme qui ne nous ménage, depuis de longs jours, ni les accusations ni les outrages, mais que je tiens, quant à moi, pour un homme de bonne foi. C'est M. Paul de Cassagnac, directeur de l'*Autorité*. Entendez, Messieurs les Jurés, comme il parlait, dans une langue d'ailleurs admirable, — et moi je ne peux croire qu'un homme qui écrit ainsi soit vraiment et définitivement l'adversaire de la vérité et de la justice. Ecoutez comme il parlait de la tristesse qui devait avoir envahi tous les cœurs français au lendemain de la condamnation :

« Ce jugement, dit-il dans l'*Autorité*, nous en éprouvons l'invincible sentiment, va causer, dans le pays, une profonde tristesse et une amère déception.

» Une profonde tristesse d'abord.

» Car la grande masse, en France, si peu sympathique, si peu bienveillante qu'elle soit aux juifs, ne poussait pas l'aveuglement de la haine religieuse jusqu'à souhaiter qu'on trouvât un traître dans les rangs de nos officiers, ce traître fût-il juif.

» Elle eût accueilli avec joie un acquittement complet, absolu- établissant d'une façon indiscutable qu'on s'était trompé cruelle, ment quand on avait pu croire, sur des indices mensongers, qu'un officier français aurait vendu son pays. »

Ecoutez la suite, Messieurs, c'est cela que je veux vous faire entendre; cela est écrit de la main même de M. Paul de Cassagnac :

« Car l'amour de la patrie, dans sa grande et sainte solidarité ne doit connaître, ne connaît ni juif ni chrétien.

» La France est une mère elle aussi.

» Et quelles que soient ses tendresses différentes pour chacun de ses fils, que leur origine soit l'Orient ou l'Occident, qu'il s'y trouve mêlé du sang plus ou moins étranger, elle est, elle reste mère, et doit souffrir atrocement du déshonneur public de l'un d'entre eux. (*Bravos.*)

» Certes, il n'y a pas responsabilité pour les autres. Non. Loin de moi, cette injure gratuite à l'adresse des fils fidèles et sans reproche. Il y a cependant un éclaboussement au drapeau.

» Les vrais patriotes eussent tout donné pour ne pas le subir.. » (*Approbation.*)

Vous voyez bien que je n'ai pas tort de dire que ceux qui gardent un doute gardent aussi une espérance, et ce doute-là, il avait, Messieurs les Jurés, persévéré chez tous ceux qui savaient quelque chose, si peu que ce fût.

D'autres ne sachant rien, mais perspicaces, habitués à observer, gardèrent du moins une sourde et indélébile inquiétude. Pourquoi? C'est qu'il y avait eu trop de ténèbres, trop de ténèbres et trop de lumière aussi, car le mal de cette affaire — et c'est ici que je vais répondre à quelques-unes des observations de M. l'avocat général que je n'avais pas prévues — ce qui distingue cette affaire des autres affaires d'espionnage dont on parlait tout à l'heure, c'est qu'en même temps qu'on faisait la nuit sur la preuve, l'opinion publique s'emparait de l'affaire, voulait tout connaître, voulait tout juger, et c'est ainsi que, par une procédure qui commençait dès le premier jour, qui s'est continuée pendant trois années, pour se poursuivre jusqu'à la Cour d'assises elle-même, on ne s'est jamais tu complètement, on a toujours parlé, ne disant qu'une partie des choses, apportant des affirmations, rien de plus, laissant répandre, si on ne les répandait pas soi-même, des mensonges, et créant ainsi dès le premier jour l'angoisse et l'inquiétude dont aujourd'hui, Messieurs les Jurés, le pays récolte les fruits.

Ai-je encore tort de dire cela? C'est sous la même autorité que celle que j'invoquais tout à l'heure que je veux m'abriter. A la veille du procès de 1894, Messieurs, toute la Presse, la Presse de M. Drumont elle-même, demandait la publicité du débat. Ecoutez ce que disait là encore M. Paul de Cassagnac; la lecture est un peu longue et je m'en excuse, mais vous verrez qu elle servira merveilleusement d'introduction aux explications complémentaires que je vais avoir l'honneur de vous fournir. Ecoutez bien, Messieurs, n'oubliez pas que c'est M. Paul de Cassagnac qui écrit : dans l'*Autorité* du 8 décembre 1894 :

« Faut-il le dire? Plus je vais, plus je me sens perplexe, et je me demande si, par hasard, le capitaine Dreyfus ne serait pas innocent? »

» Ne vous récriez pas, amis lecteurs, et réfléchissez.

» Cette solution, après tout, si elle résultait des preuves, des faits, du procès lui même ne serait-elle pas la plus souhaitable?

» Quant à moi, dès le début, je n'ai pu me faire un seul instant à la pensée qu'un officier français aurait vendu son pays à l'ennemi.

» Et la haine que j'éprouve pour les Juifs ne fera pas que j'aime mieux trouver un coupable qu'un innocent sous l'uniforme militaire. »

Écoutez la suite; après les débats auxquels vous avez assisté, vous allez voir quel relief saisissant prend cet article qui est en réalité la casuistique la plus ramassée et la plus forte de tous ces faits.

Je n'aurai presque qu'à vous développer l'article même de M. Paul de Cassagnac :

« Ce qui m'inspire des doutes, c'est ce qu'on affirme au sujet du document qui serait l'origine, la cause, la base même de l'accusation

» Le document en question est une pièce dont l'écriture serait de Dreyfus.

» Il aurait été ramassé par un agent secret dans le panier à papier d'un attaché militaire étranger, où, par mégarde, il était tombé.

» Dreyfus nie que l'écriture soit la sienne; et quatre experts ont été commis à cet examen.

» Trois sont affirmatifs, le quatrième proteste. »

Il faut rectifier, c'est cinq experts qui ont été commis, trois sont affirmatifs, les deux autres protestent. Ecoutez, c'est à un de mes adversaires que je demande mes réponses :

» S'il n'y a que cette preuve au dossier, l'accusation portée contre Dreyfus a été formulée avec autant d'imprudence que de légèreté.

» Qui ne sait, en effet, que même lorsque des experts en écriture sont d'accord, il est loin d'être démontré qu'ils ont raison?

» Et le public, très incrédule à l'égard de cette prétendue science, n'a pas oublié le fameux procès de La Boussinière qui fut plaidé à Angers et dans lequel les experts en écritures n'ont pas brillé, loin de là. Ils se sont trompés plusieurs fois. Or, deux de ces experts, si malheureux dans l'affaire de La Boussinière, sont précisément au nombre des trois qui déclarent que le document est bien de la main de Dreyfus. »

Ici, Messieurs, je vous signale, parce que j'en ai l'occasion, et que je ne veux pas abuser des lectures, — il y en a malheureusement trop qui me seront nécessaires — je vous signale le commencement de cette campagne d'insinuations, de demi-vérités, de demi-mensonges, de diffamations répandues à plaisir sans qu'on les con-

firme, et sans qu'on les démente, et qui ont commencé petit à petit l'échaffaudage de cet aveuglement public dont nous avons aujourd'hui tant de peine à démolir pierre à pierre l'édifice.

« Malheureusement pour Dreyfus, il paraîtrait qu'il y a autre chose. On parle d'un autre document trouvé chez le même attaché militaire étranger et qui serait accablant.

» Oui... mais le gouvernement n'aurait pas le courage, paraît-il, d'avouer publiquement comment il s'est procuré cette pièce et chez qui.

» Et on hésiterait à produire la pièce.

» Alors que resterait-il de l'accusation ?

» Est-ce parce que le gouvernement, responsable de ce lamentable procès, ne se sent pas suffisamment armé qu'il se propose de demander le huis clos !

» Est-ce parce qu'il a peur de la puissance étrangère dont l'attaché militaire a joué un rôle ignoble ?

» Nous ne savons.

» Mais, ce que nous savons bien (c'est M. de Cassagnac qui parle, ce n'est pas moi), ce que nous savons bien, c'est que l'opinion publique ne lui permettra pas de s'entourer de ténèbres et de fuir le débat contradictoire devant tous.

» Il y aurait une imprudence doublée d'une lâcheté.

» Il serait vraiment étrange que la France, après s'être si vivement indignée du huis clos où les Italiens ont étranglé l'affaire Romani, employât le même moyen, misérable et répugnant, à l'égard du capitaine Dreyfus.

» Un officier français, en France, chez lui, doit avoir le droit de défendre publiquement son honneur, et le Gouvernement qui l'accuse a le devoir de lui accorder la faveur d'une pleine lumière et du grand jour.

» Que le Gouvernement prenne garde, il ne s'agit pas ici d'une cote mal taillée à chercher et d'une moyenne à obtenir.

» On ne se contentera pas d'une condamnation au minimum, due à de simples présomptions et formulée dans l'ombre d'un huis clos pour étouffer l'affaire.

» Il nous faut un coupable, car il y en a un.

» Si le coupable n'est pas le capitaine Dreyfus, c'est le Gouvernement.

» Et quelle effroyable responsabilité pèserait sur le Gouvernement de la République s'il était démontré que, sans preuves suffisantes, absolues, convaincantes pour les plus sceptiques, il a commis cette infamie, ce crime horrible de salir l'armée française toute entière, en accusant un officier du plus épouvantable des forfaits, d'avoir vendu sa patrie à l'ennemi !

» Si le capitaine Dreyfus est acquitté, le ministre de la guerre devient le traître ! »

Sentez, Messieurs, comme de pareils mots sont pleins de menaces et comme on comprend que les hommes de meilleur foi, que les plus braves soldats, à qui ne fait pas peur le bruit des balles, tremblent pourtant devant la responsabilité dont on les menace si une vérité pareille était découverte, devant la responsabilité dont les menacent, non pas leurs adversaires d'aujourd'hui, Messieurs les Jurés, car l'erreur, nous la comprendrions et nous la respecterions encore, mais dont les menacent leurs amis d'aujourd'hui, ceux-là qui, demain, vous entendez bien, si la revision se fait, leur feraient payer bien cher la lenteur avec laquelle elle s'est faite, le délai qu'on y a mis et la lumière qu'on a enfin produite.

« Si le capitaine Dreyfus est acquité, le ministre de la guerre devient le traître, et il n'est pas de châtiment qu'il ne mériterait. »

Dreyfus acquitté !

C'est antérieur aux débats, Messieurs lès Jurés ; vous vous rappellerez tout cela tout à l'heure, lorsque je vous montrerai jusqu'à quelle extrémité, au point de vue juridique, on s'est porté pour obtenir une condamnation.

« Dreyfus acquitté, Mercier doit être chassé honteusement, non pas seulement du ministère, mais des rangs de l'armée, pour avoir été cause de la mise en suspition d'un officier innocent.

» Tout en étant perplexe aujourd'hui, moi, je crois à la culpabilité de Dreyfus.

» Car je ne puis imaginer qu'on aurait arrêté cet officier, qu'on l'aurait chargé d'une telle accusation, qu'on l'aurait livré depuis des mois au supplice affreux de la flétrissure nationale cent fois plus terrible que la fusillade, lui, un père de famille, ayant femme, enfants, désormais déshonorés, malgré tous les acquittements possibles, qu'on aurait torturé, supplicié cet homme vivant alors qu'on n'était pas certain, archi certain de sa culpabilité.

» Aussi un débat public est-il indispensable.

» L'acquittement dans les ténèbres laisserait Dreyfus souillé par tout les soupçons.

» On paraîtrait l'avoir acquitté par crainte de la Puissance étrangère dont l'attaché militaire est en cause.

» Ou l'on dirait que les juifs ont acheté la conscience des juges.

» Un acquitement à huis clos n'en est pas un, c'est une espèce de condamnation hypocrite et menteuse.

» Quant à une condamnation, qui donc l'oserait espérer sans les preuves irrécusables qu'à notre époque la Société est obligée de fournir, d'étaler sous les yeux de chacun, avant de tuer moralement et matériellement un de ses enfants ?

» Prendre à un homme, à un soldat, son honneur et sans dire pourquoi ? Allons donc, c'est impossible ; la raison humaine interdit un pareil retour aux plus sombres traditions des Tribunaux secrets de l'Espagne et des Pays-Bas.

» Le Gouvernement de la République... »

Et ne trouvez vous pas, Messieurs, que tout cela tombe, comme un poids bien lourd sur tout ce que l'on a fait, que vous savez déjà et que je préciserai plus tard ?

« Le Gouvernement de la République, renouvelant et aggravant les mystérieuses et inavouables procédures de l'Inquisition et de la Sainte Vehm, quand il s'agit d'un officier francais et par pusillanimité ! Je le répète c'est impossible, car ce serait trop ignominieux ! »

C'est impossible, et cependant, Messieurs les Jurés c'est, ce qui advint ; le huis clos eut lieu et le doute resta. M. Paul de Cassagnac, je vous le démontrerai tout à l'heure, dans un article postérieur dont je vous donnerai connaissance, M. Paul de Cassagnac l'a gardé lui-même, vous ne vous étonnerez donc pas qu'il soit demeuré chez d'autres.

Ce n'était au début, Messieurs les Jurés, qu'une préoccupation, mais cette préoccupation se changea en angoisse pour quelques-uns, dont je suis, quand intervint, dans un communiqué d'allure officielle qu'il faut maintenant que vous connaissiez, mélange de revélations et de mensonges, la publication d'un article dans le journal l'*Eclair* du 15 décembre 1896 qui annonçait sans émotion, sans que, je ne dis pas, la masse de ce pays se soulevât, mais sans que ceux-là mêmes qui ont dans ce pays la garde du droit et de la justice fassent apparaître seulement un mot d'indignation.

M. l'avocat général vous en a parlé, de cet article de l'*Eclair*, il a semblé l'attribuer à M. le colonel Picquart. Nous verrons tout à l'heure s'il est difficile de lui répondre à cet égard. Moi, je vais vous répondre tout d'abord par la lecture, je ne dis pas de l'article, il est trop long, mais d'une simple partie de l'article et vous allez voir immédiatement, maintenant que vous connaissez quels sont depuis le mois de septembre 1896 les sentiments de M. le colonel Picquart, si la publication de cet article peut être attribuée, soit à lui, soit à un de ses amis.

Messieurs les Jurés, retenez le nom de ce journal l'*Eclair*, nous le retrouverons à plusieurs reprises ; il est encore parmi ceux qui font aujourd'hui contre les défenseurs de M. Emile Zola, la plus violente, et j'ajoute, la plus injuste des campagnes. Il y a longtemps qu'elle est commencée.

L'*Eclair* du 5 septembre 1899 :

« Le Traître ».

« Un officier français... ».

Je suis obligé, Messieurs les Jurés, de vous lire cet article; vous verrez tout à l'heure qu'il servit de base à une très importante partie de ma discussion.

« Un officier français expie au bagne le crime de haute trahison. Pour que son expiation soit absolue, il ne faut point qu'une seule conscience accorde au traître les bénéfices du doute.

» Or ce doute se manifeste en des articles répétés qui, si l'on n'intervient en disant tout haut et courageusement ce qui a été tenu caché, finiront par créer autour de Dreyfus une scandaleuse légende. »

Le fait auquel M. l'avocat général faisait tout à l'heure allusion dans son réquisitoire, le fait grave, de nature à inquiéter M. le colonnel Picquart, qui lui faisait écrire à M. le général Gonse : « Qu'il soit dit qu'on fasse la justice... je cite en substance... il sera peut-être bientôt trop tard, car ceux qui croient qu'on s'est trompé sont prêts à tout faire pour arriver à la lumière », ce fait-là est-ce, comme on essayait de l'insinuer tout à l'heure, l'article de l'*Eclair* du 15 septembre 1896? Est-ce soutenable? Mais ce sont ces articles favorables, ces articles dans lesquels on soulevait cette idée de doute dont je vous parlais tout à l'heure, ces articles qui marquaient le commencement d'uné très légitime campagne et auxquels l'*Eclair* répond par un tissu de mensonges... Je maintiens le mot, parce que nous serons tous d'accord, ceux qui ont inspiré l'article et moi-même, pour déclarer qu'il est plein de fraude et de mensonges.

Mais qu'on ne dise pas que c'est des amis de la famille Dreyfus qu'a pu partir un pareil récit, je vous dirai tout à l'heure pourquoi, par des raisons multiples et surérogatoires, mais l'article se suffit à lui-même pour le démontrer d'une façon irréfutable.

« Pour que sa culpabilité, attestée par le verdict de ses pairs, à la suite de débats sur lesquels ont fit le huis clos, apparaisse lumineuse aux esprits les plus portés à croire à une erreur possible, il importe que la vérité soit connue toute entière.

» Nous avons demandé au gouvernement de le dire : Le gouvernement ne croit pas pouvoir se départir de la réserve que lui dicta une prudence toute « diplomatique ».

» Nous ne sommes pas tenus à une égale circonspection.

» Convaincus que les raisons qui militaient en faveur du silence n'existent plus, que les difficultés qui pouvaient surgir de la divulgation de certains faits sont applanies, nous sommes persuadés que, sans crainte d'embarras et de complications délicates, on peut étaler au grand jour ce qui n'a pu être produit même au jour discret de l'audience : la preuve.

» La preuve irréfutable, la preuve en toutes lettres de la trahison. »

Eh ! Messieurs ! je vous demande pardon d'interrompre mes

lectures au courant de l'improvisation par des observations de fait, notez le procédé : je ne sais pas au juste de qui émane l'article, je vous démontrerai tout à l'heure qu'il ne paraît avoir sa source qu'à l'État-Major. Quelle en est exactement l'origine ? Qui l'a donné parmi les officiers de l'Etat-Major ou parmi les subalternes de cet Etat-Major ? Je l'ignore, mais il ne me paraît pas pouvoir avoir d'autre source.

Eh bien rapprochez ces procédés. Quand le doute renaît, quand une campagne commence, on apporte un coup de massue qui ressemble à celui qu'on a apporté à une de ces audiences. Nous y reviendrons, nous en étudierons la portée; mais je veux dès à présent, et pour ma discussion poser ce jalon : Pourquoi y a-t-il une ressemblance? Je l'ignore, mais il y a certainement une ressemblance entre la façon dont on est venu ici, par des affirmations qu'on ne nous a pas permis de discuter et de contrôler, essayer de nous fermer la bouche, et l'insertion dans le journal l'*Eclair* d'une pretendue preuve dont on reparlera, qui ne pèse plus aujourd'hui dans la balance, parce qu'elle est ridicule, comme le sont, je vous le démontrerai, celles qu'on apporte aujourd'hui, et on apporte cela de la même manière, au même moment, dans les mêmes intentions !

« La preuve irréfutable, la preuve en toutes lettres de la trahison, cette preuve qui, à l'unanimité, a décidé du verdict des officiers composant le Conseil de guerre, de ces officiers depuis trop longtemps, par la légende habilement entretenue de l'innocence de Dreyfus, accablés sous le poids d'un cruel soupçon.

» A notre avis, et ce sera celui de tous les Français, il est patriotique de rompre avec les réticences et de produire toutes les pièces qui attestent avec une rigueur implacable que les juges du tribunal militaire n'ont prononcé leur verdict qu'à bon escient, que leur conscience était définitivement éclairée, que leur conviction était pleinement faite, que Dreyfus, en dépit de ses dénégations, était coupable, accusé par des présomptions morales, multiples, et par des preuves, celles-là formelles, puisque l'une d'elles portait son nom. »

C'est un mensonge, et cependant, on l'affirme.

Je passe de très longs passages et j'arrive à une partie de l'article qui est essentielle. On fait le récit des conditions dans lesquelles s'est produite la poursuite contre M. Dreyfus en 1894, la fuite qui s'est manifestée au ministère de la Guerre, la découverte du bordereau, et on arrive, Messieurs, au récit que je crois indispensable de vous faire connaître :

« On n'allait pas tarder cependant à mettre la main sur un document d'une importance exceptionnelle, puisque ce fut le document qui emporta à l'unanimité plus tard la décision implacable des juges.

» Les attachés militaires à l'ambassade allemande, en septembre, adressaient à leurs collègues de l'ambassade italienne une lettre chiffrée. »

C'est encore un mensonge, la lettre n'était pas chiffrée, elle était claire.

« Cette lettre quitta bien ses auteurs pour aller entre les mains de ses destinataires, mais entre le point de départ et le point d'arrivée, elle avait été habilement et prudemment photographiée.

» C'était une lettre chiffrée, au chiffre de l'ambassade allemande. Ce chiffre on le possédait et l'on peut penser qu'il était d'une utilité trop grande pour que la divulgation d'un tel secret pût être rendue publique. »

Vous voyez la part du mensonge dans tout cela, destiné d'ailleurs à donner de l'authencité a la pièce, à masquer ce qu'il y a de puéril dans un propos prêté à des attachés militaires.

« Cet animal ou cette canaille de D. », cela fait partie dit-on, de cet ensemble de mystères qu'il est bon de livrer au peuple, parce que son imagination romanesque en est avide et que tout cela, par petites gouttes distillées une à une finit par faire des convictions contre lesquelles on ne peut plus se heurter sans péril :

« C'était une lettre chiffrée..., etc. »

On peut penser qu'il était d'une utilité trop grande pour que la divulgation d'un tel secret pût être rendue publique. On verra plus loin que ce fut la raison pour laquelle la lettre en question ne fut pas versée au dossier et ne fut qu'en secret et dans la chambre de délibération, hors de la présence même de l'avocat, communiquée aux juges du Conseil de Guerre.

Je vous le demande, Messieurs les Jurés, est-ce la famille Dreyfus? Est-ce le colonel Picquart qui, d'ailleurs, à ce moment, ne connaît pas la famille Dreyfus, qui inspirent un pareil article? Si ce n'était qu'un article malveillant dans son esprit, on pourrait dire : « C'est une ruse », mais il n'est pas seulement malveillant dans son esprit, il est mensonger dans son détail ; le mensonge est dans cet article, répandu avec une intention qui n'était pas trompée, l'intention d'arrêter toute espèce d'espoir dans l'esprit de ceux qui essaient encore de lutter. On dit les raisons pour lesquelles, soi-disant, les pièces auraient été communiquées en dehors de l'audience, en dehors du défenseur; déjà, on parle là de secrets de la défense nationale — qui, le colonel Picquart vous l'a dit, ne sont pas en cause, et la facon dont nous discutons utilement ici en est la preuve, mais dont on a tant abusé depuis — et on dit : « Si on a été réduit à cette nécessité de communiquer en chambre du Conseil, c'est parce que l'on ne voulait point montrer le chiffre à l'avocat, l'avocat que l'on méprise dans l'armée, l'avocat qui n'est pas digne, n'est-il pas vrai, de recevoir les confidences comme les

loyaux soldats qui jugent; l'avocat aurait connu le chiffre et l'aurait peut-être trahi ! » Eh bien! il n'y a qu'un mal, c'est que la lettre n'était pas chiffrée ; nous verrons tout-à-l'heure qu'elle n'avait aucune importance.

Je ne retiens ici qu'une chose : c'est qu'on parle de chiffre mensongèrement. et dans une intention qui ne peut pas tromper, et, par conséquent, l'origine de l'article ne peut pas être mise en doute.

Vers le 20 septembre, le colonel Sandherr, chef de la section de la Statistique, communiquait au général Mercier cette lettre qui avait été déchiffrée.

Elle était relative au service d'espionnage à Paris, et contenait cette phrase : « Décidément, cet animal de Dreyfus devient trop exigeant... »

Et « Dreyfus » est écrit en grosses capitales...

Vous connaissez cette pièce; nous allons la retrouver tout à l'heure, ce n'est pas une chimère, c'est : « Cette canaille de D... qui devient trop exigeant ».

Nous pouvons, nous, parler de la pièce; elle a été mise dans un document officiel qui a été publié, le rapport de M. le commandant Ravary; c'est la fameuse pièce que M. le colonel Henry et M. Gribelin — nous nous expliquerons tout à l'heure là-dessus — auraient vue entre M. le colonel Picquart et Leblois; c'est donc bien une pièce réelle, mais c'est une pièce défigurée, et l'auteur de l'article n'a pas craint — nous y reviendrons tout-à-l'heure —, convaincu que cela allait porter dans l'esprit public une conviction indéracinable, d'écrire : « Cette canaille de « Dreyfus » en toutes lettres, alors qu'en réalité jamais le nom de Dreyfus n'a été écrit dans cette pièce.

» J'arrive à la fin de l'article... Il est indispensable que je lise encore les quelques passages qu'il me reste à vous lire :

» Dès que le dossier eut été remis, avec l'ordre d'informer, au Parquet du Conseil de guerre, l'instruction commença, instruction absolument secrète. Dreyfus, redevenu complètement maître de lui... »

Oh! redevenu maître de lui! Parce que quelque part, dans l'article — et c'est un autre mensonge —, on raconte qu'il a fait des aveux : il en avait fait déjà' on s'en servait déjà... Il n'y a qu'un mal, c'est que c'est un mensonge au milieu de beaucoup d'autres!

« ... Dreyfus, redevenu complètement maître de lui, persista toujours au cours des débats, malgré les charges accablantes qui pesaient contre lui, à protester de son innocence...

» Il est vrai que Dreyfus ignorait et ignore peut-être encore, que le ministre de la guerre possédait la photographie de la lettre

échangée entre les attachés militaires allemands et italiens, seule pièce où son nom figurât. »

Son nom ! un mensonge, vous le savez.

» La lettre qu'il avait écrite et qu'il s'était bien gardé de signer, ne pouvait être qu'un élément moral dans la cause. »

» Il s'agit là du bordereau.

» En effet, si deux des experts en écriture, Charavay et Bertillon, affirmaient qu'elle était bien de Dreyfus, les trois autres étaient bien hésitants. »

» Une preuve ne permettait pas l'hésitation, c'était la production de la pièce dans laquelle Dreyfus était nommé. Elle pouvait décider de la conviction du tribunal, et il importait que le traître ne pût échapper à son châtiment. Mais cette pièce si grave était essentiellement confidentielle, le ministre ne pouvait s'en dessaisir sans une réquisition de la justice.

» Il fallait donc qu'une perquisition fût opérée au ministère même. Elle eut lieu, mais pour éviter au commissaire du gouvernement d'avoir à compulser tant de dossiers secrets, elle se trouva la première à portée de sa main.

» Il était stipulé toutefois que, même régulièrement saisie, elle ne serait pas versée aux débats. Elle fut donc communiquée aux juges seuls dans la salle des délibérations.

» Preuve irréfutable, elle acheva de fixer le sentiment des membres du Conseil. Ils furent unanimes lorsqu'il s'agit de prononcer sur la culpabilité du traître et sur la peine qui devait lui être infligée. »

« Voilà l'article dans sa substance. Et c'est trois jours après cet article... — ici une observation sur laquelle je reviendrai mais qu'il m'est presque indispensable de vous communiquer à présent — c'est quelques jours après cet article que Me Demange, avocat de Dreyfus, rencontrant son vieux confrère et son vieux camarade Salle, l'entendait dire ceci :

» — Ah ! mon bon Demange ! je suis bien content de vous voir, je suis bien content de me décharger d'un secret que j'ai sur la conscience. » - « Qu'est-ce que vous voulez dire ? » dit Demange. — « Eh bien, oui, puisque c'est publié, je peux bien vous le dire. » — « Publié, quoi ? de quoi parlez-vous ? »

» Demange ne songeait pas à l'affaire Dreyfus. Salle lui répond : « Eh bien ! l'article de l'*Eclair*, ce qu'il dit sur la pièce secrète, c'est la vérité : quelques jours après le jugement du Conseil de guerre, je dînais avec quelques amis, parmi lesquels se trouvait un des officiers qui avaient jugé Dreyfus, et alors, je lui disais : « Mais, comment donc avez-vous tous condamné à l'unanimité, comment donc expliquer que vous ayez rendu une pareille sentence quand Demange, que je tiens pour un honnête homme, me

dit qu'il n'y a rien dans le dossier, quand pas un moment sa tranquillité, en ce qui concerne l innocence de son client, n'a été remuée et qu'à la dernière minute, il comptait sur l'acquittement. Comment donc expliquer cela? » — « Ah! me répondit l'officier, tout cela se concilie très bien c'est que Demange n'a pas vu ce que nous avons vu; si Demange l'avait vu, il penserait comme nous, sa conviction serait faite.

Voici donc ce que représentait, comme fait pratique, l'article de l'*Eclair*, voilà ce qu'il y avait de vrai au fond. Sur le détail, tout est mensonge, et j'y reviendrai tout à l'heure; mais ce qui était certain, ce qui était confirmé dans les circonstances que je vous indique, c'est qu'au Conseil de guerre, en dehors de l'accusé, en dehors de la défanse, on avait communiqué une ou des pièces secrètes, et que là-dessus, Messieurs, on avait enlevé une condamnation qu'on n'aurait pas obtenue autrement.

Avais je raison de vous dire que les préoccupations avaient pu, chez quelques-uns, se transformer en angoisses, était-ce donc possible, Messieurs? Je viens de vous le dire, ce n'était que trop vrai.

Au début, cela dépassait la raison, mais enfin, l'articte était si documenté! Et pour ceux qui avaient quelques renseignements personnels, la déclaration de Demange venant par là-dessus, le doute n'était plus possible; la révolte commençait à naître alors dans les consciences inquiétées; ce n'était encore qu'un germe, Messieurs les Jurés, et ce germe allait s'épanouir, il allait devenir de l'indignation, quand l'inquiétude et le doute allaient se confirmer par la publication du bordereau dans le *Matin*, qui ne ressemble en rien à l'écriture de Dreyfus. Enfin, ce doute, il allait se changer en stupeur quand parut l'acte d'accusation que vous devez connaître, — je vous ai demandé de vouloir bien le lire, — je veux parler du rapport d'Ormescheville, et j'aurai, moi, à vous en parler encore et à l'analyser; mais à lui tout seul, par sa puérilité, — et j'ose le mot, parce que si on le conteste, je le maintiendrai en le discutant pied à pied, — il faisait l'étonnement de tous les gens qui raisonnent et qui pensent, de tous les savants, comme M, Duclaux, comme M. Deyer, comme M. Grimaux qui sont venus ici vous parler de l'esprit scientifique qu'on aurait aimé rencontrer dans un document de cette nature et dont il est complètement absent.

Depuis, Messieurs, on a vu grandir tous les jours le nombre des hommes qui ne croient pas devoir, je ne dis pas devant l'armée, mais devant certains chefs d'armée, abdiquer la liberté de leur jugement, l'indépendance de leur conscience, qui pensent qu'aucune institution n'est au-dessus de la loi, et qui, convaincus, un droit ayant été violé, Dreyfus ayant été illégalement jugé, — qu'il soit ou qu'il ne soit pas coupable, nous le discuterons tout à l'heure,

— estiment qu'il doit être dans tous les cas, nécessairement jugé à nouveau, que c'est la conséquence inéluctable de faits démontrés et établis, convaincus qu'en présence d'une pareille circonstance, il n'est permis à personne de se taire, parce qu'il y va, non plus d'un intérêt particulier, mais de la civilisation elle-même.

Et, s'il faut vous dire, Messieurs les Jurés, la raison d'être de ce qu'on a appelé le « Syndicat », la voilà : le but commun du Syndicat, en dehors même de la conviction qu'on peut avoir de l'innocence de Dreyfus, à laquelle on n'arrive que pas à pas, lentement, à laquelle vous serez arrivé après-demain *(Murmures)*, en dehors de cela, le but commun, c'est la justice, c'est le droit, c'est l'idéal blessé que, nous, à notre tour, nous prenons entre nos mains, et qui est, malgré toutes les inimitiés et toutes les colères, notre force et notre sauvegarde. *(Bruit.)*

Syndicat, je veux bien, mais syndicat de foi, Syndicat de désintéressement et Syndicat d'espérance.

Une voix dans l'auditoire : « Pour de l'argent... »

Me Labori (se tournant vers le côté de l'auditoire d'où sont partis ces mots). — Si nous vous avions payés, vous manifesteriez peut-être en notre faveur... (Puis, se tournant vers le Président.) M. le Président, je vous demande pardon, je suis obligé de me faire justice moi-même...

Et cela étonne, Messieurs les Jurés, ceux qui manifestent, oubliant qu'ils vous manquent de respect *(Murmures...)* car il n'y a ici qu'un groupe de juges, — et, convaincu que ce sont des hommes qui ont eu aussi leurs inquiétudes, mais qui sentent la grandeur de leur mission, je suis tranquille, et je sais bien qu'au bout d'un certain temps les intimidatious et les menaces ne feront que les fortifier dans leur résolution de juger avec tranquillité et avec impartialité. Je reprends, Messieurs les Jurés, laissant ceux qui manifestent quand je parle d'espérance et de désintéressement.

Essayez donc autrement d'expliquer ce que vient faire ici cet homme. Ce qu'il est? Je croirais l'abaisser et m'abaisser moi-même et vous abaisser vous aussi, en essayant de vous le représenter ; il n'est pas seulement, Messieurs les Jurés, un créateur de génie, il est, pour ceux qui savent comprendre, pour ceux qui vont aux entrailles et à la substance des œuvres, et son acte d'aujourd'hui en donne bien la preuve, il est un poète, malgré la violence de la forme; il est un homme altéré d'idéal, et, quant à sa gloire (Me Labori désignant le fond de la salle) ce n'est pas à ces hommes aveuglés qu'il faut la demander, c'est dans l'Europe qu'il faut en chercher la mesure. Qu'avait-il donc à gagner ici ? Il avait à gagner d'y perdre son temps, d'y être assourdi de clameurs, d'y être abreuvé d'injures et d'outrages ! Lisez les journaux, et vous saurez ce qu'on gagne à faire des œuvres de ce genre !

Qu'est-ce donc qui le pousse, si ce n'est pas l'impérieux besoin

de mettre en action la conviction de sa conscience? A quoi donc lui eût-il servi d'avoir acquis la certitude, si cette certitude, il ne l'avait fait passer au dehors de la manière la plus complète et la plus large, si, admirablement conscient de la puissance de la pensée, il n'avait, d'un geste immense, violent, si vous le voulez, — il faut bien le dire, — mis d'accord sa conduite, son acte, avec l'intime conviction de son âme. Voilà bien ce qu'il a voulu faire : Agir.

Et cela était nécessaire, Messieurs les Jurés, au lendemain de l'acquittement de M. Esterhazy, quand les poursuites, conduites en forme d'apothéose, faisaient aux officiers qui siégaient et dont je proclame la bonne foi, la nécessité de l'acquittement... Dans les conditions où se présentaient les poursuites, j'aurais acquitté moi aussi... Au lendemain de ces singulières poursuites alors qu'elles venaient de se terminer par une sentence demandée à la tribune par M. le Ministre de là Guerre, quand il proclamait que Dreyfus avait été justement et légalement condamné, — ce qui ne permettrait pas qu'un autre fût jugé comme l'auteur du bordereau, ce qui jugeait la question par avance, — eh bien ! au lendemain de ces poursuites, qu'il ne fallait pas commencer si on ne voulait pas les pousser à bout par tous les moyens, au lendemain de cette décision judiciaire qui retombait comme une seconde pierre funéraire sur ce condamné de l'île du Diable qui est là-bas, enterré vivant; au lendemain de ces poursuites, tous ceux qui avaient douté, tous ceux qui avaient été inquiets, tous ceux qui étaient arrivés petit à petit à la certitude, tous ceux-là étaient frappés de stupeur : et il fallait quelqu'un qui se sentit assez de confiance en soi et assez d'autorité sur ces concitoyens pour oser, par un sentiment de sa force que j'admire et qui ne l'a pas trompé, proclamer hautement ce que beaucoup sentaient tout bas, et agir, agir.

Car c'était un acte, Messieurs les Jurés, cette lettre qui a éclaté comme un terrible engin, un acte révolutionnaire, il l'a dit (Me Labori se tournant vers l'avocat général), M. l'avocat général s'est emparé du mot — révolutionnaire, oui, dans l'ordre de la pensée, M. l'avocat général. Il ne fallait pas moins qu'une révolution de cet ordre pour ramener les esprits au bon sens et à la vérité. Il a commencé la révolution ; elle n'a pas encore fait grand mal ; vous l'achèverez, Messieurs les Jurés, vous l'achèverez pacifiquement, et c'est la seule solution pacifique qui reste à ces effrayants débats, vous l'achèverez par le verdict d'acquittement que je vais vous demander, non toutefois sans m'être expliqué complètement avec vous sur sa valeur et sur sa portée.

Comment fut-il accueilli l'acte de M. Emile Zola ? Quelques-uns y ont vu un signal de ralliement, c'était le petit nombre, et ont marché comme un canon : les énergumènes frappés, atterrés d'une attaque si foudroyante et sentant bien qu'ils n'avaient pas de rivaux dans l'art d'injurier, de mentir et de calomnier, ont répondu

par d'assourdissantes clameurs. Quant au plus grand nombre, qui est de bonne foi, mais qui est indifférent, réveillés brusquement dans leur quiétude par un acte aussi inattendu, ils ont eu, je ne fais pas difficulté de le reconnaître, un mouvement d'étonnement et de recul ; ils ont fait un double raisonnement, dont il faut tout d'abord que je fasse justice.

Leurs reproches à Emile Zola étaient de deux sortes : ils ont trouvé que sa lettre était trop violente ; ils ont pensé, à tort, je vais l'établir, qu'elle contenait des injures à l'armée.

Je vous ai dit qu'ils faisaient un raisonnement dont il fallait faire justice. Ce raisonnement le voici, Messieurs les Jurés, il est bien simple, c'est à cela que se réduit tout le rempart de nos adversaires : « Dreyfus, disent-ils, a été condamné par ses pairs : Esterhazy a été acquitté par les siens ; derrière tout cela il y a l'Etat-Major ; nous n'admettrons jamais que tout un Etat-Major soit coupable et nous préférons admettre que c'est Dreyfus, plutôt que d'accepter que ce soient les autres ». Voilà le raisonnement, il n'y en a pas d'autres.

Il se dédouble en une autre branche, qui est celle-ci si vous le voulez : « Il y a un Gouvernement des hommes en qui on peut avoir confiance ; ils savent tout, ils ne provoquent pas la revision ; donc le jugement Dreyfus est bien rendu, donc Dreyfus est coupable et a été justement condamné ». Voilà toute l'affaire.

Ils oublient, Messieurs les Jurés, que les choses, dans la vie, ne se présentent pas avec cette simplicité, que les questions généralement ne se posent pas en dilemme, que Dreyfus peut être innocent sans que ceux qui l'on condamné soient, je ne dis pas responsables, mais tout au moins sciemment responsables et véritablement coupable d'une infamie quelconque ; ils ne pensent pas qu'il suffit d'une erreur initiale, ils ne pensent pas que s'il fallait admettre leur raisonnement comme une fin de non-recevoir absolue, il s'appliquerait à toutes les erreurs judiciaires depuis Jésus-Christ jusqu'à Pierre Vaux, en passant par-dessus Jeanne d'Arc elle-même, et ils oublient que la raison d'Etat, s'ils voulaient aussi nous l'opposer comme une barrière infranchissable dans un procès de cette nature, elle s'appliquerait aussi aux pires actes de Gouvernement, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'au Massacre des otages, en passant par la Révocation de l'Edit de Nantes, par la Terreur et par l'Assassinat légal du duc d'Enghien, prononcé, lui aussi, par une Commission militaire. (*Murmures.*)

Il est terrible, Messieurs les Jurés, ce raisonnement, il est cruel, il est faux, il est absurde ; mais cela ne fait pas qu'avec ceux qui raisonnent ainsi je ne veuille pas discuter, au contraire. Je les crois de bonne foi, je les crois sincères, cela me suffit et, en dehors de vous, Messieurs les Jurés, qui êtes mes juges, pour lesquels je plaide, mais avec lesquels je suis tranquille, car on n'entre pas

dans une fonction comme la vôtre sans prendre immédiatement l'ouverture et la hauteur d'esprits et de cœur qu'elle comporte, — donc, en dehors de vous, chez qui je sens bien que je ne rencontrerai ni aveuglement voulu, ni prévention, c'est pour les hommes de bonne foi qui font le raisonnement dont je viens de parler, c'est pour eux que je veux plaider parce que je suis convaincu que, quand ils auront compris ce qui est la vérité vraie, ils seront avec nous; ils s'ajouteront au grand nombre de ceux qui viennent tous les jours parce qu'ils commencent à comprendre les faits que jusque-là ils jugeaient sans les connaître.

Et Dieu merci, on comprend qu'ils ne les aient pu connaitre, car nous voyons comment ici même, devant la justice, il nous est difficile, pour ne pas dire impossible, d'arriver même à une vérité partielle.

Eh bien! puisque je veux plaider pour ceux-là qui font le raisonnement dont je viens de parler, un mot d'abord de leurs objections : ils parlent, Messieurs les Jurés, d'injures à l'armée.

Injures à l'armée? Mais, d'abord, qu'est-ce que l'armée? Sont-ce quelques personnalités, quelques hautes qu'elles soient? en aucune espèce de manière. N'est-ce pas la nation entière, avec, je le veux bien, un nombre considérable d'officiers qui se valent tous, qu'ils soient, à l'Etat-Major ou ailleurs, aux galons près, par le courage et par la loyauté, et puis, à sa tête, un petit nombre de chefs permanents, expérimentés... faillibles, comme des hommes, et je ne les injurie pas en le disant, mais dignes à coup sûr du respect de tous dans la haute mission dont ils sont investis.

Et comment, Messieurs, des Français leur manqueraient-ils de respect, et comment, surtout un Français comme M. Emile Zola leur manquerait-il de respect? *(Murmures...)* Mais, est-ce que M. Lmile Zola n'est pas ds ceux qui doivent le plus à la patrie française, comme la patrie française leur doit le plus, parce que dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, la réaction est égale à l'action? Est-ce qu'il n'est pas de ceux pour qui la qualité de citoyen français est la plus précieuse? Est-ce qu'il n'est pas de ceux qui, partant, doivent avoir le plus de respect pour la personnification de la France dans l'armée française elle-même?

Mais, Messieurs les Jurés, il faut s'entendre; respecter l'armée, est-ce que cela veut dire que tout soit permis, je ne dis pas à cette armée, mais à quelques chefs d'armée? est-ce que cela veut dire qu'ils forment une caste à part qui — j'ai déjà dit le mot et je veux le répéter, — en dehors et au-dessus des citoyens, comme l'a dit M. Méline dans la séance de la Chambre du 22 janvier 1898, ne doivent pas être soumise au Jury? Je ne l'invente pas, Messieurs les Jurés voici ces paroles :

« M. le Président du Conseil (en réponse à M. Paschal Grous

set). — Je comprends la portée de votre interruption ; vous dites : vous avez bien poursuivi, mais vous n'avez pas tout poursuivi... »

Il s'agissait bien entendu de la lettre de M. Zola.

« ... vous avez laissé en deho.s des poursuites une partie des accusations de l'auteur de l'article.

» Eh bien, oui, continue toujours M. Méline, nous n'avons pas cru devoir soumettre à l'appréciation du jury l'honneur des chefs de l'armée... »

Et pourquoi donc? Est-ce que dans ce pays-ci, il est un citoyen quel qu'il soit qui d'abord soit indispensable au bien public ? Non, il n'y a pas même de soldat nécessaire, et si, tenant ici la parole qu'il est venu imprudemment y jeter comme une menace au lendemain de notre acquittement, l'Etat-Major se retirait, eh bien ! je suis convaincu que, dans cette admirable armée, il ne manque pas de mains qui reprendront le bâton de commandement et qui nous assureront, vis-à-vis de l'étranger, la même force et la même sécurité.

Donc, pas de vaines menaces, pas de personnalités nécessaires, dans ce pays pas,d'hommes qui échappent à la juridiction du jury, et M. Méline, qui est pourtant un homme prudent, M. Méline, qui a la réputation d'être un modéré, a lancé une parole téméraire qui trahissait peut-être l'état déplorable de son esprit en ce moment-ci, quand il disait : « Nous ne soumettrons pas au jury l'honneur des chefs de l'armée. » Personne ici ne peut avoir l'intention de blesser qui que ce soit. Jusqu'à présent, il n'y a rien eu dans mes paroles, à moi qu'on accuse de vivacité, il n'y a rien eu qui fût de nature à blesser la correction et que j'aie dû retirer.

Quant à vous, Messieurs les Jurés, je ne puis que reprendre pour vous l'admirable expression de M. Jaurès, qui est bien plus exacte que la parole de M. le général Boisdeffre, lorsqu'il vous disait : « Vous êtes la France. » Non, vous n'êtes pas la France, mais vous êtes la conscience légale de la France. M. Jaurès avait bien raison de vous le dire, c'est un mot admirable, parce qu'il revêt lui-même une idée admirable, et, par conséquent, tout le monde, toutes les institutions, tout, dans ce pays ci doit vous être respectueusement soumis.

Dès lors ai-je tort de dire qu'on peut respecter l'armée sans être obligé d'abdiquer l'indépendance de son jugement et de sa conscience devant certains chefs d'armée? Cela, Messieurs les Jurés, aucun esprit libre dans ce pays, à notre époque, sous ce régime qui est encore, et qui peut le rester, qui est encore un régime de liberté, cela personne ne saurait l'admettre. Et savez-vous pourquoi il ne faut pas l'admettre, surtout dans ce pays-ci, surtout à cette heure où la démocatie a fait sa route ? C'est parce que si une suprématie militaire se produisait dans ces conditions, elle serait, Messieurs, la plus oppressive de toutes, vous entendez bien, — et

les mots, même gros, sont justes, — elle serait plus oppressive que le régime des Turcs ou des Tartares, car là, dans ces pays, ou plutôt chez ces peuples où règne le pouvoir militaire absolu il y a encore une responsabilité, la responsabilité du chef devant son peuple, devant l'histoire, devant sa dynastie qu'il a à défendre, devant Dieu, quelquefois, dans les pays de droit divin, tandis que, dans un pays comme le nôtre, où il n'y a pas de responsabilité unique et personnelle, la dictature militaire qui ne serait pas la dictature d'un homme, mais qui serait la dictature d'un bureau ou d'un Etat-Major dégénérerait bien vite, Messieurs les Jurés, en une oligarchie anonyme, sans contrepoids, sans responsabilité, plus cruelle cent fois que toutes les oppressions qu'on a pu connaitre. (*Bruit.*)

Et alors, finissant ce développement, terminant mon argumentation sur cette idée à laquelle je voulais ici, — je crois que c'était nécessaire, — donner toute son ampleur, je dis Messieurs, qu'il y a en France quelque chose de plus puissant, et j'ajoute même, n'enlevant par là rien à l'armée, quelque chose de plus respectable que l'armée elle-même, c'est la loi.

Est-ce que M. Zola a jamais voulu dire autre chose? Est-ce qu'il a insulté l'armée? Permettez-moi, Messieurs les Jurés, de remettre sous vos yeux un passage de sa lettre qu'il vous a lu déjà mais qu'on ne saurais trop vous relire :

« On nous parle, dit-il, de l'honneur de l'armée, on veut que nous l'aimions, que nous la respections. Ah! certes oui, l'armée qui se lèverait à la première menace, qui défendrait la terre française, elle est tout le peuple, et nous n'avons pour elle que tendresse et respect. Mais, il ne s'agit pas d'elle dont nous voulons justement la dignité, dans notre besoin de justice. Il s'agit du sabre, le même qu'on nous donnera demain peut-être. Et baiser dévotement la poignée du sabre, le Dieu, non. »

Eh bien, le sabre, c'est precisément le symbole de cet état politique dont j'essayais de vous faire le portrait, et je n'ai trouvé dans cette salle, qui n'est pas, vous l'avouerez bien, composée par moi, que des manifestations de sympathie quand j'ai exprimé ces idées.

Voilà pour l'accusation d'injures à l'armée. Examinons la seconde.

On a dit à M. Zola : Votre lettre est violente, votre lettre dépasse le but, ou, tout au moins, pour avoir tenu un pareil langage, que de preuve, et de preuves éclatante.allez-vous donc apporter?

Avant de répondre sur ce point, Messieurs les Jurés, il faut s'entendre. Je l'ai déjà dit, la lettre de M. Zola est un acte, un acte retentissant, un acte bruyant, c'est entendu, mais tout cela, il l'est avec intention. Quant à ce qu'a voulu Zola, Messieurs les Jurés, je vous le disais lors des premières observations que j'avais

l'honneur de vous fournir, il y a maintenant 15 jours, car il y a plus de 15 jours que nous travaillons ensemble, quand je vous lisais quelques lignes de la lettre de M. Emile Zola. M. l'avocat général la reprenait tout à l'heure et il en faisait un grief à M. Zola. Voulez-vous que nous la relisions ensemble?

« Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malfaisance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice.

» Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est donc que le cri de mon âme. »

Qu'est ce donc qu'il a voulu, Messieurs? Dans une affaire pleine d'obscurité, dans une affaire épaissie de ténèbres, M. Emile Zola a voulu la vérité et la lumière. De ce que tout le monde a pu savoir, de ce que tout le monde a pu voir, mais de ce qu'on n'a pas vu, et aussi de ce qu'il sait et que son patriotisme l'oblige à vous taire, de tout cela, Messieurs les Jurés, il a tiré une conclusion qui s'impose à son esprit. Et cette conclusion, qu'est-ce donc? Est-ce qu'elle lui inspire des sentiments de colère capables de s'exprimer en des paroles de haine et de mépris, non à l'égard des chefs de l'armée, mais à l'égard de certains chefs de l'armée? Non, Messieurs les Jurés, cela il le laisse aux amis, aux soutiens actuels je ne dis pas de l'armée, — car ils insultent l'armée, je vais vous le montrer, — mais de l'Etat-Major.

Tenez, écoutez ce qu'on pouvait lire, dans l'*Intransigeant*, le 3 mars 1897; c'est une lettre qu'on prête à un officier supérieur en activité de service, à un renseigné, comme on dit des gens auxquels on veut prêter certaines infamies pour qu'elles aient plus de crédit et plus d'autorité; Ecoutez comme on parle dans cet article :

« C'est une monstruosité de voir le commandement suprême de l'armée au mains d un vieillard septuagénaire. »

C'est de M. le général Saussier qu'il s'agit et cela rappelle les opinions de M. le commandant Esterhazy.

« C'est une monstruosité de voir le commandement suprême de l'armée aux mains d'un vieillard septuagénaire qui, sur le terrain, en paix comme en guerre, a été jugé depuis longtemps à sa valeur qui est nulle.

» Quant à Boisdeffre... »

Ecoutez, Messieurs, ce qu'écrit de M. de Boisdeffre l'*Intransigeant* où s'est rendu en mission le chef de cabinet de M. le chef d'Etat-Major de l'armée, qui est encore son chef de cabinet.

« Quant à Boisdeffre, sottement entiché d'une noblesse qui n'a même pas le mérite, mince aujourd'hui, d'être sérieuse, c'est, comme

vous le dites si exactement, un paresseux, un ignorant comme une carpe, ayant du bagoût, de l'aplomb, du toupet, tellement rossard qu'il n'a jamais eu le courage d'apprendre un mot d'allemand et que le chef d'Etat-Major de l'armée, pour lire la moindre note dans cette langue, est obligé d'avoir recours à un interprête. C'est un comble ! Ce que les prussiens doivent se tordre et se moquer de nous !

» Du reste, grâce à ces chefs, tel maître, tels sous-ordres, cet Etat-Major est tellement singulier que l'officier supérieur à la tête du fameux S. R. (Service de Renseignements) -- ce doit être du lieutenant-colonel Henry qu'il s'agit — ne sait pas lui-même un traître mot de langue étrangère.

» Autre comble, le Généralissime Saussier, qu'en dire? C'a été uu brave capitaine de l'ancienne armée d'Afrique, devenu général et détestable manœuvrier, aujourd'hui complètement fourbu.

» D'après ces chefs suprêmes, on peut, non pas juger de tous les autres, il en est fort heureusement de bons, mais on peut juger du nouveau et terrible guêpier où nous serions en cas de torchon. »

Si vous continuez vous trouverez le même langage et les mêmes expressions.

Voici un article sans signature paru dans l'*Intransigeant* le 3 octobre 1896 :

« La justice militaire, aussi boiteuse que l'autre, mais plus aveugle et plus criante...

» Ces criantes injustices sont révoltantes et jettent dans l'esprit des soldats des ferments de révolte, légitimes après tout. »

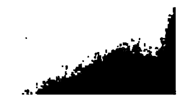
Plus loin, 14 juillet 1897, sous la signature de M. Rochefort.

« On n'embrasse l'état militaire que dans l'espoir de tuer des hommes, et quand on n'est pas de force à tuer ceux des autres, on extermine les siens La grande croyance des idiots, qui se sont succédé au Ministère de la guerre est que si nous avons été battus en 1870, c'est parce que nos troupes étaient insuffisamment disciplinées. »

Continuons. Du même journal du 6 septembre 1897

« Armée. — L'obéissance passive, l'égoïsme et la brutalité féroces, ce sont là les grands principes que l'on s'efforce de faire pénétrer dans le cœur et dans le cerveau des soldats... Si l'armée était une grande famille, si elle était l'école de l'honneur, de la dignité et du devoir ; si elle était l'institution démocratique qui convient au peuple français, elle serait invincible et n'y aurait pas parmi elle de déserteurs.

» Mais la vérité, c'est que l'on cherche à faire de nos soldats des mercenaires et que les plus éclairés, les plus fiers, les plus ardents, les meilleurs sont précisément ceux qui ont le plus impérieux besoin de se soustraire à ce rôle odieux. »



Je passe, Messieurs les Jurés, mais en voici encore un que je veux vous lire, c'est encore de M. Henri Rochefort, du vendredi 12 avril 1894.

« Eh bien, le public a le regret de constater que ce fameux esprit militaire qu'on inculque aux professionnels de l'armée arrive en un temps relativement assez court, à atrophier les plus belles intelligences. De récents jugements... »

Et voilà pourquoi j'ai souligné cet article :

« De récents jugements rendus par les Conseils de guerre démontrent qu'il y a un véritable danger national à laisser plus longtemps à des juges aussi préparés aux fonctions judiciaires le droit de vie et de mort sur des accusés dont ils sont hors d'état d'apprécier la culpabilité. »

Si, Messieurs, nous ouvrons la *Libre Parole* à la date du 5 novembre 1894, voici ce que nous y lisons sous la plume de M Drumont :

« Regardez ce Ministère de la guerre qui devrait être le sanctuaire du patriotisme et qui est une caverne, un lieu de perpétuel scandale, un cloaque qu'on ne saurait comparer aux écuries d'Augias, car aucun Hercule n'a encore essayé de les nettoyer. Une telle maison devrait embaumer l'honneur et la vertu ; il y a toujours au contraire quelque chose qui pue là-dedans. »

Enfin, Messieurs, dans l'*Autorité* de ce matin de M. Paul de Cassagnac, de celui dont je veux lire ici quelque chose parce que je me suis déjé appuyé sur certains de ses articles et que je m'appuyerai sur d'autres, voici ce qu'on lit dans un article intitulé « Billot ».

Nous recevons la lettre suivante :

« Paris, le 20 février 1898.

» Monsieur le Directeur,

» Vous devez être écœuré, et parfois votre plume est prête à se laisser tomber en voyant toutes les turpitudes de l'heure présente ; mais qu'une fois encore se fasse entendre votre voix, au nom de cette pauvre France qui défend son dernier honneur entre les mains de ceux qui l'a trahissent.

» Un homme est en ce moment le point de mire de tout le mépris public. Cet homme est le Ministre de la guerre, sinistre figure, dont la personnalité apparaît aux heures les plus lugubres de notre histoire.

» Elle parle, je vous l'assure, la grande muette ; la silencieuse se fait entendre ; bien fol le gouvernement qui ne veut pas le voir, et si le cabinet Méline associe sa cause à celle du Ministre de la guerre, il est irrévocablement perdu dans l'estime du pays et de l'armée.

» Pas un seul officier des 27,000 que nous sommes, pas un seul, même parmi ses créatures, n'oserait en ce moment défendre le Ministre de la guerre. Vous ne pouvez vous imaginer à quel point ses bassesses, ses mensonges, ses faux-fuyants, ses déclarations vaines et trompeuses ont engendré le mépris; mais n'est-il pas assez coupable, ce gouvernement de la République qui va chercher de tels hommes, sachant ce qu'ils étaient ce qu'ils sont. »

Et plus loin, Messieurs les Jurés, encore ce passage :

« Voilà l'homme dont chaque pas est marqué par une injustice. L'avancement régulier n'existe plus ; des droits consacrés par les Commissions de classement, il n'en tient aucun compte; les tableaux d'avancement sont modifiés au cabinet du Ministre qui inscrit d'office ou raye qui bon lui semble.

» Nul homme n'a été plus néfaste, plus désorganisateur de toute morale, de toute justice. Il parle de son honneur, à lui, devant une Chambre apeurée par les élections et par un changement de ministère, et il laisse l'honneur de l'armée aux prises avec les Zola, les Jaurès, les Trarieux, les Thévenet.

» Eh bien, Messieurs, voilà les soutiens de l'armée, voilà ceux qui ne défient pas le pays, voilà ceux qui n'injurient pas l'armée, voilà les patriotes, je vous les signale.

» Quant à M. Emile Zola, a-t-il jamais tenu un pareil langage? Sans doute, Messieurs les Jurés, il a parlé fort, et si, au lieu d'être ici dans le débat retentissant où nous sommes jetés, nous étions dans un salon ou dans un cabinet de travail, nous lui demanderions peut-être d'atténuer quelques angles de sa lettre; mais il voulait qu'elle portât. Il voulait qu'elle allât loin, il voulait qu'elle fît du bruit; elle en a fait, il l'a voulu, il a eu raison. Mais quelle était donc le fond de sa pensée? Il vous l'a précisée, tout à l'heure, sa pensée: c'est qu'il est arrivé à la conviction qu'une erreur judiciaire a été causée par quoi? par la mauvaise foi, par le crime? — Il n'a jamais dit cela, — par l'inconscience ou par la crédulité d'un petit nombre, qu'elle a été confirmée par la consigne au service de l'esprit de corps et la solidarité de frères d'armes, et qu'elle a été enfin scellée, et cela vous le savez, j'y reviendrai, mais déjà la preuve en est faite, scellée par la violation de la loi.

» Eh bien! Messieurs les Jurés, dans cette mesure, il fallait tout d'abord délimiter la preuve que nous vous devons; je vous l'apporte.

Sur le terrain juridique étroit, — et on nous l'a assez dit depuis douze audiences, — il y a peut-être peu de choses à dire, il faut reconnaître que dans l'étranglement dont nous pouvons bien nous vanter d'avoir été l'objet au point de vue de l'élargissement du débat devant la Cour d'assises, on nous a encore traités avec quelque ménagement qu'a imposé, j'imagine, la pudeur de la justice; car enfin, il y a ici, paraît-il, en dehors de l'affaire Zo'a, —

il y a tout de même une affaire Zola — deux affaires : l'affaire Dreyfus et l'affaire Esterhazy. De l'une l'affaire Esterhazy, soi-disant on peut tout dire, de l'autre l'affaire Dreyfus, soi-disant, et vous comprenez, ce que j'entends, on ne peut rien dire. Pourquoi cette distinction? si c'est la chose jugée que protège le silence où on veut s'enfermer, l'affaire Esterhazy n'est-elle donc pas jugée? Ah! j'avoue, Messieurs les Jurés, que lorsque j'examinai pour la première fois mon affaire et quand je me suis demandé pourquoi on avait restreint si singulièrement ce débat que M. Zola avait voulu si large, je me suis dit : C'est bien simple, on ne nous permettra de rien dire; en effet, il y a des arrêts qui interdisent d'attaquer la chose jugée, même en démontrant que les juges sont des prévaricateurs. Alors, nous sommes bien tranquilles, nous nous attaquons à deux choses jugées, l'affaire Dreyfus et l'affaire Esterhazy. On nous étranglera en silence.

Eh bien, on ne l'a pas fait, je ne sais pas pourquoi, parce qu'en vérité dans la voie où on s'est engagé, on en avait le moyen ; on ne ne l'a pas osé, et comme partout, dans cette affaire, Messieurs les Jurés, comme trop souvent dans ce pays-ci, on a pris, ce qui est déplorable, des demi-mesures, jamais de lumière complète huis-clos partiel, explications partielles, chose jugée partielle.

Il est vrai, Messieurs les Jurés, et vous devez le croire, qu'il n'aurait pas été commode de me fermer tout à fait la bouche, et que je me serais levé tout de même après les débats plus courts et que je l'aurais plaidé, — ce que personne ne peut m'empêcher de faire et ce que je vais faire d'ailleurs à tous les points de vue —, la bonne foi de M. Emile Zola. Je vous aurais tout simplement raconté ce que tant d'autres vous ont dit ; si on ne m'avait pas démenti, vous l'auriez tenu pour vrai; si on l'avait démenti, il aurait bien fallu élargir le débat. Mais puisqu'aussi bien, vous avez entendu tout ce qu'on pouvait vous dire ici, je ne dis pas que je vous dirai le reste, je vous dirai ce que je sais d'une manière complète et absolue, car, aussi bien, en dehors du but élevé que M. Zola poursuit ici et qui est un but de vérité et de justice, il ne faut pas qu'on oublie qu'il se défend, et qu'il faut revenir à une vérité, que je vous ai déjà exprimée plusieurs fois, à savoir que son article doit être pris dans son ensemble, que si le Ministre de la guerre a pu limiter sa réclamation, dans un dessein que nous comprenons à merveille, il est impossible, que vous, vous me jugiez en juges souverains que vous êtes, non pas seulement dans un de mes actes, mais dans mes imputations, car cela serait la preuve, mais ce que j'ai cru vrai dans mes imputations, et ce qui a fait que je les ai exprimées.

Cela, voyez-vous, c'est le terrain de la pure bonne foi; on ne peut songer à m'arrêter sans dire qu'il serait impossible d'arriver à la fin de mes explications avant d'avoir commencé par

le commencement et qu'il vous serait impossible de juger les trois derniers paragraphes de la lettre que j'ai écrite, moi Zola, sans que vous connaissiez dans les détails, et de la manière la plus complète l'enchaînement des faits.

Je voudrais donc, Messieurs les Jurés, reprendre chronologiquement les faits de cette affaire, je voudrais les reprendre, malgré les difficultés de toutes sortes et malgré tous les obstacles qu'on a opposés à mon œuvre; je voudrais, indépendamment de toutes les obscurité qui subsistent, essayer de faire dans vos esprits une lumière comrlète, et c'est l'objet de cette plaidoirie de résumer ce qu'on sait, d'essayer par le raisonnement et par l'induction filer ce qu'on ne sait pas, de poser des points d'interrogation et de montrer partout où la lumière n'est pas complète les réponses nécessaires qui seraient faites aux questions qu'on m'a interdit de poser, réponses qui résultent fatalement et inévitablement de l'étude de l'affaire, ou, pour être plus précis, je dois dire du silence même de nos adversaires.

Messieurs les Jurés, je vous disais hier que, au point ou j'en étais arrivé de mes explications, mon intention était d'entrer dans l'examen des faits et de les prendre successivement dans leur ordre chronologique, d'une manière aussi précise et aussi complète que possible. C'est ce que je vous demande la permission de faire. Je le ferai simplement; mais, pour que vous puissiez suivre nettement le développement successsif des affaires complexes qui s'enchaînent pour arriver jusqu'à celle-ci, je crois qu'il est nécessaire que j'entre dans des détails dont je vous serai reconnaissant d'excuser le développement.

Rapportons-nous, si vous voulez bien, Messieurs les Jurés, à l'automne 1894. Dreyfus, celui qui était encore à ce moment-là le capitaine Dreyfus, fut arrêté le 15 octobre 1894, mais alors nul ne le sut ni dans le public ni dans sa famille elle-même, à l'exception de Mme Dreyfus. C'est le 21 octobre que la nouvelle transpire dans la *Libre-Parole* d'une manière indécise, mais qui est précisée le 1er novembre dans l'*Eclair*. Je vous prie de retenir, Messieurs les Jurés, de retenir la présence à ce début même de l'affaire, comme seuls informés, de deux journaux que nous retrouvons ensuite pendant plusieurs années faisant le plus violemment et le plus injustement campagne. Alors le 1er novembre, l'*Eclair* ayant précisé l'accusation, la *Libre-Parole* publie un article très court et dont je ne vous lirai qu'un extrait, mais il faut que je le lise. — La *Libre-Parole*, 1er novembre 1894 :

« Est-il vrai que récemment une arrestation fort importante ait été opérée par l'ordre de l'autorité militaire?

» L'individu arrêté serait accusé d'espionnage. Si la nouvelle

est vraie, pourquoi l'autorité militaire garde-t-elle un silence si absolu ? une réponse s'impose. »

Retenez que l'arrestation date de quinze jours.

« Telle est la question que nous posions le lundi 29 de ce mois et à laquelle le ministre de la guerre s'est bien gardé de répondre.

« Dès dimanche, nous étions avisés, au journal, de cet arrestation. »

Tout de suite! Il est permis de se demander par qui la *Libre-Parole* avait été avisée. J'ai questionné M. le général Mercier sur le point de savoir à qui il fallait attribuer cette indiscrétion et si des enquêtes avaient été faites. Il m'a répondu qu'à cet égard il ne savait rien. Il a paru indiquer qu'il attribuait à des indiscrétions commises par la famille Dreyfus ces révélations. Cela est inacceptable. La famille Dreyfus ne savait rien. Vous verrez tout à l'heure pourquoi. Le commandant du Paty de Clam avait alors interdit, sous les menaces les plus vives, à Mme Dreyfus de parler et, à supposer qu'elle eût parlé, ce n'est pas à la *Libre-Parole*, comme vous pensez bien, qu'elle eût porté ses confidences. Par conséquent, dès ce moment là, nous trouvons ici la main de quelqu'un qui est en rapport à la fois avec les journaux dont je parle et avec les bureaux de la guerre. Quel est ce quelqu'un ? Est-ce un officier supérieur ou subalterne? Est-ce un auxiliaire inférieur du ministère? Je l'ignore, mais il est incontestable qu'il y a ici une main qui ne peut venir que des bureaux de la guerre et nous aurons à faire bien souvent, au cours de nos explications, des constatations de cette nature.

« Dès dimanche nous étions, avisés au journal, de cette arrestation; mais étant donné, la gravité des accusations, le nom et la qualité du coupable, nous voulions, et on comprendra notre réserve, attendre le résultat de l'instruction.

» Aujourd'hui nous n'avons plus les mêmes raisons. Voici, en effet ce que disait à ce sujet notre confrère l'*Eclair*, à la suite de la question que nous avions posée : « Plusieurs journaux ont publié une note de quelques lignes pour demander s'il n'avait pas été procédé à une importante arrestation pour crime de haute trahison, arrestation tenue secrète.

» Les faits sont malheureusement exacts et beaucoup plus graves que la question ne laisserait croire :

» Un officier, — non toutefois un officier supérieur, — est en ce moment en prison au Cherche-Midi.

» Il a commis le crime le plus abominable...! »

Remarquez qu'à ce moment on apporte déjà des affirmations les plus précises et les plus formelles.

« Il a commis le crime le plus abominable qu'un officier puisse commettre; il a, par vénalité, trahi sa patrie ».

Et puis, écoutez ces deux lignes : « L'enquête menée secrètement, est terminée, le dossier établi, la preuve faite matériellement ».

C'est là une inexactitude, peut-être un mensonge. Nous aurons à y revenir tout à l'heure. Ce qui est certain c'est que voilà le point de départ de tous les racontars plus faux les uns que les autres qui, à partir de ce moment, vont courir dans les journaux sans être démentis et vont commencer à répandre l'erreur dans l'opinion publique de ce pays tout entier. J'ai dit les mensonges! Si je ne voulais pas ménager vos instants, Messieurs les Jurés, je pourrais vous lire un millier de journaux appartenant à toutes les opinions, parce qu'ils se reproduisent les uns les autres, dans lesquels vous verriez qu'on affirme avec la plus ardente énergie que Dreyfus a eu avec des espions allemands et italiens des rapports constatés matériellement et prouvés ; et qu'il a fait en Belgique ou en Alsace des voyages suspects dans lesquels il a été saisi en flagrant délit d'espionnage ; qu'il a violé au ministère une armoire de fer et surpris là les secrets intéressant aussi près que possible la défense nationale ; qu'il a livré à l'ennemi des documents décisifs ; et enfin qu'il a des complices nombreux, des complices civils.

Il faut le dire, le mystère même observé à propos de l'arrestation du capitaine Dreyfus, donnait ouverture à tous ces mensonges vous entendez bien, ces mensonges, dont l'opinion publique est encore faite. C'est le 13 octobre, je vous prie, Messieurs les Jurés, de bien retenir ces dates, car vous allez voir qu'elles ont de l'intérêt, — que Dreyfus était convoqué au Ministère de la guerre, qu'il était invité à s'y présenter en civil pour le 15 octobre. Vous comprenez pourquoi. C'est qu'il allait être arrêté, car l'arrestation était décidée à ce moment-là, et qu'il ne fallait pas qu'il fût conduit en uniforme entre des agents de police au Cherche-Midi parce que cela aurait pu émouvoir l'opinion et que le mystère était déjà résolu en principe à ce moment-là.

Le 15 octobre au matin, Dreyfus se présenta donc au Ministère de la guerre ; il y fût arrêté par le commandant du Paty de Clam, après un interrogatoire en présence de M. Cochefert, sur lequel j'aurai à revenir. Puis une perquisition fut faite. On en imposa à Mme Dreyfus en lui parlant du Masque de fer et en lui disant qu'il y allait de la vie de son mari et qu'elle eût à garder un silence absolu. Ce silence fut gardé pendant quinze jours.

Quels sont donc les faits qui se produisent à ce moment-là? Qu'est-ce qui se passe à la prison du Cherche-Midi ? J'aurais voulu qu'un homme autorisé pour cela vint ici vous le dire sous la foi du serment, j'ai parlé du commandant Forzinetti. Il n'a pu être entendu comme témoin, mais Dieu merci, il a fait dans le *Figaro* un récit signé de sa main que vous ne connaissez pas sans doute, et qu'il est indispensable que vous connaissiez, car ce récit n'est pas autre chose que sa déposition. Je vais vous le lire ; je suis con-

vaincu que M. Forzinetti est dans cette salle. Si ce n'était pas de tous points ce qu'il pense et ce qu'il eût affirmé sous la foi du serment, il me donnera un démenti. Voici le récit :

« Le 14 octobre 1894, dit M. Forzinetti, je recevais un pli secret du Ministre de la guerre. Son contenu me faisait connaître que, le lendemain 15 se présenterait à 7 heures du matin, à la prison, un officier supérieur de l'armée, chargé de me faire une communication confidentielle.

» Le 15, au matin... »

Retenez ceci, Messieurs les Jurés, vous allez voir quelle valeur cela aura dans ma discussion. Nous sommes le 15 au matin, alors que le capitaine Dreyfus est convoqué le 13 pour le 15, alors qu'il n a pas été interrogé encore, qu'il n'y a que des soupçons dont il est l'objet, et l'on prépare néanmoins à la prison la cellule qui lui est destinée.

« Le 15 au matin, le lieutenant-colonel d'Aboville, en tenue de service se présentait et me remettait un pli, daté du 14 « qui m'informait que le capitaine Dreyfus du 14e régiment d'artillerie, stagiaire à l'Etat-Major de l'armée, serait écroué dans la matinée, comme prévenu du crime de haute trahison et que j'étais rendu personnellement responsable de sa personne.

» Le colonel d'Aboville me demanda ma parole d'honneur d'avoir à exécuter à la lettre les injonctions ministérielles qu'il allait me communiquer tant par écrit que verbalement.

» Une de ces communications m'ordonnait de mettre le prisonnier au secret le plus absolu, et de veiller à ce qu'il n'eût par devers lui, ni couteau, ni papier, ni plume, ni encre, ni crayon.

» Il devait également vivre à l'ordinaire des condamnés, mais cette mesure fut annulée sur l'observation que je fis comme étant irrégulière.

» Le colonnel m'ordonna de prendre, sans me les indiquer, les précautions que je jugerais nécessaires pour que l'incarcération demeurât ignorée au dedans et au dehors de la prison.

» Il me demanda à visiter les locaux affectés aux officiers, et me désigna celui que devrait occuper le capitaine Dreyfus. »

Ecoutez bien ceci qui montre clairement qu'elles étaient les préventions de ceux qui avaient procédé aux instructions contre Dreyfus. A cette heure même où aucune espèce de fait de corruption — ces corruptions qu'on voit partout et qui ne sont nulle part, — n'avait encore pu se produire.

« Il me mit en garde contre les démarches probables que tenterait la « haute juiverie » dès qu'elle connaîtrait l'incarcération.

» Je ne vis personne et aucune démarche ne fut faite auprès de moi. Pour ne pas y revenir, j'ajoute que pendant toute la détention

du prisonnier, je ne suis jamais entré et n'ai séjourné dans sa cellule sans y avoir été accompagné par l'agent principal qui, seul, possédait la clef de cette chambre cellulaire,

» Vers midi, le capitaine Dreyfus, en tenue de civil arriva en fiacre, accompagné de M. le commandant Henry et d'un agent de la Sûreté. Cet officier supérieur me remit l'ordre d'écrou qui était signé du ministre lui-même... »

Retenez ceci, car ce sont des faits.

» ... et portant la date du 14, ce qui prouve que l'arrestation était prononcée avant d'avoir vu et questionné le capitaine. C'est dire aussi que l'incarcération fut faite à l'insu du gouverneur de Paris, qui en fut avisé par un officier supérieur de l'Etat-Maior du ministre envoyé à cet effet, puisque j'avais reçu la défense de le faire moi-même.

» L'agent principal de la prison auquel j'avais donné mes instructions, après avoir fait inscrire sur le registre d'écrou le nom de Dreyfus sans aucune indication pouvant indiquer qui il était, conduisit le capitaine dans la chambre qui lui était désignée.

» A partir de ce moment, Dreyfus fut muré vivant dans sa chambre. Nul ne pouvait voir le prisonnier dont la porte, pendant tout le temps de sa présence au Cherche-Midi, ne devait s'ouvrir qu'en ma présence.

» Peu d'instants après, je me rendis auprès du capitaine Dreyfus. Il était dans un état de surexcitation impossible; j'avais devant moi un véritable aliéné, aux yeux injectés de sang. Il avait tout bouleversé dans sa chambre. Je parvins, non sans peine, à le calmer. J'eus l'intuition que cet officier était innocent... (*Murmures.*)

M. le Président. — Ah! un peu de silence je vous prie; voilà déjà plusieurs audiences que vous me faites répeter la même chose.

Me Labori. — « Il me supplia de lui donner les moyens d'écrire, ou de le faire moi-même pour demander au Ministre de la guerre à être entendu par lui, ou par un des officiers généraux du Ministère. Il me raconta les phases de son arrestation qui ne furent ni dignes ni militaires. »

« Nous y reviendrons tout à l'heure.

» Du 18 au 24 octobre, le commandant du Paty de Clam, qui avait procédé à l'arrestation de Dreyfus au ministère de la guerre, vint, muni d'une autorisation particulière du ministre de la guerre, pour l'interroger. Avant de voir Dreyfus, il me demanda s'il ne pouvait pas pénétrer sans bruit dans sa cellule, porteur d'une lampe assez puissante pour pouvoir projeter un flot de lumière au visage du capitaine qu'il voulait surprendre de façon à le démonter. Je répondis que ce n'était pas possible.

» Il lui fit subir deux interrogatoires, et lui dicta chaque fois

des fractions de phrases puisées dans le document incriminé, dans le but d'établir la comparaison entre les écritures... »

Je vous prie de retenir ces faits qui sont d'autant moins discutables qu'il existe au dossier une lettre officielle écrite à ce moment-la par le commandant Forzinetti et dans laquelle, il fait part à ses chefs du trouble tout à fait effrayant et qui confine à l'aliénation mentale dans lequel se trouvait le prisonnier.

« ... Pendant cette période de temps, la surexcitation du capitaine Dreyfus était toujours très grande. Du corridor, on l'entendait gémir, crier, parlant à haute voix, protestant de son innocence. Il se buttait contre les meubles, contre les murs, il paraissait inconscient des meurtrissures qu'il se faisait.

» Il n'eut pas un instant de repos, et, lorsque terrassé par les souffrances, la fatigue, il se jetait tout habillé sur le lit, son sommeil était hanté par d'horribles cauchemars.

» Il avait des soubresauts tels qu'il lui est arrivé de tomber du lit.

» Pendant ces neuf jours d'une véritable agonie il ne prit que du bouillon et du vin sucré, ne touchant à aucun aliment.

» Le 24, au matin, son état mental, voisin de la folie, me parut tellement grave, que soucieux de mettre ma responsabilité à couvert, j'en rendis compte directement au Ministre ainsi qu'au Gouverneur de Paris.

» Dans l'après-midi je me rendis sur convocation près du général de Boisdeffre que je suivis chez le Ministre de la guerre. Le général m'ayant demandé mon opinion, je répondis sans hésitation : On fait fausse route, cet officier n'est pas coupable.

» C'était ma conviction, et elle n'a fait que se confirmer.

» Entré seul dans le cabinet du Ministre, le Général en ressortait quelques instant après, me paraissant fort ennuyé pour me dire :

« Le Ministre part pour aller assister au mariage de sa nièce et
» me laisse « carte blanche », tâchez de me conduire Dreyfus
» jusqu'à son retour, il s'en arrangera ensuite. »

« Je fus porté à penser que le général de Boisdeffre était resté étranger à l'arrestation ou qu'il ne l'approuvait pas. Néanmoins, le général m'ordonna de faire visiter secrètement le capitaine par le médecin de l'établissement qui prescrivit des potions calmantes et une surveillance incessante.

» A partir du 27, le commandant du Paty de Clam vint presque journellement lui faire subir de nouveaux interrogatoires... »

Ecoutez ceci, Messieurs les Jurés, je vous démontrerai, tout à l'heure, à quel point c'est exact.

« Lui faire subir de nouveaux interrogatoires et épreuves

d'écritures, qui n'avaient jamais d'autre but, chaque fois, que d'obtenir un aveu contre lequel Dreyfus ne cessait de protester.

» Jusqu'au jour où ce malheureux fut livré au magistrat rapporteur du Conseil de guerre, il se savait accusé du crime de « haute trahison » sans toutefois en connaître la nature,

» L'instruction fut longue, minutieuse, et pendant qu'elle se poursuivait, Dreyfus croyait si peu à sa mise en jugement et moins encore à sa condamnation qu'il dit plusieurs fois :

« Quelle compensation vais-je demander? Je solliciterai la croix
» et je donnerai ma démission. » C'est ce que j'ai dit au comman-
» dant du Paty, qui l'a relaté dans son rapport au Ministère. Il n'a
» pu relever aucune preuve contre moi; car il ne peut y en avoir,
» pas plus que le rapporteur qui, dans le sien, ne procède que par
» inductions, suppositions, sans rien préciser ni affirmer. »

» Quelques instants avant de comparaître devant ses juges, il disait :

« J'espère bien que mon martyre va prendre fin et que je serai
» bientôt dans les bras des miens. »

» Malheureusement, il devait en être autrement. Après le verdict, Dreyfus fut ramené dans sa chambre où je l'attendais. A ma vue, il s'écria en sanglotant : « Mon seul crime est d'être né juif,
» voilà où m'a conduit une vie de travail, de labeur. Pourquoi
» suis-je entré à l'Ecole de guerre, pourquoi n'ai-je pas donné ma
» démission tant désirée par les miens. » Son désespoir était tel que, craignant un dénouement fatal, je dus redoubler et faire redoubler de vigilance.

» Le lendemain, son défenseur revint le voir; Me Demange en entrant dans la chambre lui ouvrit les bras, et tout en larmes, le pressant sur sa poitrine, lui dit... »

Et ici, Messieurs, c'est encore Me Demange qui pourrait démentir le propos s'il est inexact :

» Me Demange lui dit : « Mon enfant, votre condamnation est
» la plus grande infamie du siècle. »

» J'en fus bouleversé.

» A partir de ce jour, Dreyfus, qui était resté sans nouvelles des siens... Car jusqu'ici il ne lui avait pas été permis de leur écrire.

» Dreyfus fut autorisé, pour la première fois à correspondre avec sa famille, sous le contrôle du Commissaire du Gouvernement auquel on remettait toutes les lettres expédiées ou reçues. J'ai assisté aux deux seules entrevues autorisées qu'il a eues avec sa femme et une avec sa belle-mère. Elles furent émouvantes.

» Dès que le pourvoi fut connu, le commandant du Paty vint encore avec une autorisation spéciale du Ministre, ordonnant de le laisser communiquer librement avec Dreyfus.

» Après s'être enquis de l'état d'âme du condamné, il se rendit près de lui, tout en enjoignant à l'agent principal de demeurer à portée de son appel si besoin était.

» Dans cette dernière entrevue, ce qui ressort d'une lettre écrite immédiatement après par Dreyfus au Ministre de la Guerre, le commandant du Paty s'efforça d'obtenir un aveu de culpabilité ou, tout au moins, celui d'un acte imprudent d'amorçage.

» Dreyfus répondit qu'il n'avait jamais amorçé personnes, qu'il était innocent.

» Le 4 janvier 1895, j'étais déchargé de la lourde responsabilité qui m'incombait.

» Après avoir serré la main au capitaine Dreyfus, je le remettais aux gendarmes qui le conduisirent, menottes aux mains, à l'Ecole Militaire, où il subit en criant son innocence, la dégradation — supplice plus terrible que la mort — puis l'exil.

» J'ai eu à remplir une mission extrêmement pénible et triste, ayant vécu pour ainsi dire près de trois mois de l'existence de ce malheureux, puisque j'avais reçu l'ordre formel d'assister à tous ses repas que je devais étroitement surveiller, afin qu'aucun écrit du dehors ne pût lui parvenir dissimulé dans les aliments.

» Depuis de si longues années que, par un choix qui m'a honoré, et quoique déjà retraité, je suis resté à la tête de divers établissements pénitentiaires; j'ai acquis une grande expérience des prisonniers, et je ne crains pas de dire et de déclarer hautement qu'une erreur terrible a été commise. Aussi n'ai-je jamais considéré le capitaine Dreyfus comme un traître à sa patrie, à son uniforme.

» Dès les premiers jours mes chefs directs et autres connurent mon opinion..

» Je l'ai affirmée en présence de hauts fonctionnaires et personnages politiques, ainsi qu'à de nombreux officiers de tous grades, journalistes et hommes de lettres.

» Je dirai mieux. Le Gouvernement connaissait également mon opinion, car la veille de la dégradation, un chef de bureau du Ministère de l'Intérieur vint de la part de son ministre Dupuy, me demander quelques renseignements sur Dreyfus. Je lui répondis dans le même sens.

» Ce fonctionnaire n'a pas été sans le répéter à ces chefs. Or je déclare que, jusqu'au 5 novembre dernier, je n'avais jamais reçu d'aucun de mes chefs, ni la moindre observation, ni l'ordre d'avoir à me taire, et que j'ai toujours continué à proclamer l'innocence de Dreyfus qui est la victime d'une de ces fatalités du sort qui sont inexplicables et impénétrables ou d'une machination insondable, ourdie à dessein. »

Ce que je voulais, Messieurs, vous faire connaître, ce n'est pas seulement l'impression personnelle de M. le commandant Forzi-

netti qui a été, depuis que la campagne a pris un caractère aigu, révoqué, je le veux bien, mais qui est resté jusqu'à ce moment en service, ses chefs connaissent ses sentiments : ce n'est pas seulement l'opinion personnelle de M. le commandant Forzinetti, qui a, il faut bien le reconnaître, une singulière valeur; j'ai surtout voulu vous faire voir les procédés singuliers, bizarres, mystérieux auxquels on a eu recours au cours de cette information dont j'aurai encore tout à l'heure à vous parler.

Instruction secrète, instruction romanesque et puis après cela, huis clos, huis clos prononcé dans des conditions que je vais vous faire toucher du doigt, en vous montrant dans quelles conditions la parole de Me Demange a été interrompue à l'audience publique, huis clos malgré toute la presse. J'ai encore ici un nombre considérable d'articles que je pourrais vous lire, mais ce que je vous ai lu de M. Paul de Cassagnac suffit : tout le monde demandait la publicité. La publicité, en réalité, ne pouvait avoir aucune espèce d'inconvénient, nous en sommes bien sûrs aujourd'hui que nous connaissons les charges contre Dreyfus, mais à ce moment-là, qu'est-ce donc qu'on pouvait croire?

Représentez-vous maintenant ces mensonges qui courent la Presse, ces mystères qui planent sur l'affaire. ces demi-révélations qui de part et d'autre vous montrent cette prison de la rue du Cherche-Midi, comme une de ces prisons fantastiques, où se passent je ne sais quels faits épouvantable et mystérieux. On a dû croire nécessairement, Messieurs, qu'il y avait trahison avérée, trahison établie par des preuves matérielles et indiscutables; on a pensé que le flagrant délit était certain, que Dreyfus avait été saisi en rapports directs soit avec une ambassade, soit tout au moins avec un secrétaire d'ambassade, soit enfin, avec un attaché militaire.

Vous vous représentez facilement à quels débordements a dû alors se livrer l'imagination publique — et comprenez-le bien, Messieurs les Jurés, c'est le point de départ des convictions, de certaines convictions indéracinables contre lesquelles, à l'heure présente, le raisonnement est impuissant, parce que, depuis le premier moment, grâce à toutes ces chimères, grâce à tous ces mensonges, il s'est fait dans beaucoup d'esprits sincères et de bonne foi, je ne dis pas seulement parmi le peuple, mais parmi ceux-là mêmes qui avaient commencé la poursuite, une de ces cristallisations qui ont quelque chose de permanent et de définitif contre lesquelles ensuite on ne peut plus rien.

Mais, voyons, en dehors de la gravité des faits établis, auxquels ces circonstances devaient faire croire, auxquels, d'ailleurs les interviews ministérielles prêtaient leur concours et leur appui, puisque M. le ministre Mercier, dans une interview qu'il a démentie, il est vrai, mais qui a été confirmée par celui qui l'avait reçue, M. Leser, parlait de documents et de complices civils.

Qu'est-ce donc, Messieurs, qui pouvait justifier tant de mystères? Eh bien! moi, je crois, — et ici nous sommes voyez-vous dans le raisonnement calme, dans le raisonnement inflexible auquel il n'y a rien à répondre — que pour justifier tant de mystère, il fallait deux choses, il fallait le respect absolu de la loi, il fallait ensuite que tous ceux qui avaient qualité pour savoir, que tous ceux qui jouaient un rôle dans le drame, magistrats instructeurs, Conseil des Ministres, accusé, juges enfin, eussent la connaissance complète de l'affaire.

Il faut bien le dire, Messieurs les Jurés, c'est ce que tout le monde a toujours cru. Je vous parlais hier des raisonnements des hommes de bonne foi qui disent : « Les juges... nous ne pouvons pas croire qu'ils se sont trompés volontairement, ils ont dû connaître, ils ont dû juger en leur âme et conscience. » Sur quoi donc repose-t-il ce raisonnement? Sur la conviction, — et c'est celle du peuple, — que les juges ont jugé en toute régularité et conformément à la loi, en toute connaissance de cause. Et pour tous ceux qui, au lendemain de la condamnation ont eu une confiance absolue au point de vue de la justice et de la peine, qu'est ce donc qui a fait leur conviction, sinon la certitude que tout s'était passé selon les règles, que tous ceux qui avaient le droit de savoir, avaient eu sur la chose une lumière complète, et n'est-ce pas là-dessus que se fondent aujourd'hui les sentiments de ceux qui nous parlent de la chose jugée, qui l'invoquent toujours au début de toute discussion, comme une sorte de fin de non-recevoir absolue.

Si ce n'est pas cela, comment s'expliquer l'inébranlable conviction des gens de bonne fois qui protestent contre ceux qui acceptent de révéler ce qu'il croient une injustice.

Est-ce parce que le capitaine Dreyfus est juif; est-ce par ce raisonnement tout seul; il est juif, cela suffit, est-ce par celà sera accepté par quelqu'un? Je ne crois pas.

Je parlais hier sévèrement de l'antisémitisme, parce que je trouve que c'est une doctrine qu'il faut avoir le courage de réprouver hautement et de combattre, celle qui se place uniquement pour semer la discorde ou la haine sur la différence de religion, et si vous le voulez, même de race. Mais cependant, je ne fais pas à un seul des antisémites l'injure de croire qu'il accepterait pour son compte et sous sa responsabilité ce raisonnement : Le capitaine Dreyfus était juif, donc, qu'il soit innocent ou coupable, sa condamnation était justifiée.

Et alors j'ai bien raison de dire — soyez tranquilles, nous marchons dans le raisonnement — que ce qui fait la force de mes adversaires de bonne foi, car je ne plaide que pour ceux-là, c'est l'idée, la double idée que tout s'est passé selon les règles, selon la légalité, et aussi que tous ceux qui avaient qualité pour savoir, ont tous eu la lumière complète.

Eh bien! Messieurs les Jurés, de tout cela rien n'est vrai, rien de tout cela. Ce qui fait la base des convictions de bonne foi, rien de tout cela n'existait dans la réalité.

Sans parler, quant à présent, de la violation de la loi, sur laquelle j'aurai à m'expliquer tout à l'heure, la gravité même des faits n'était pas établie, leur matérialité n'était pas prouvée. Des démarches pressantes ou illicites de Dreyfus en Belgique ou en Allemagne, aucune! Des rapports avec une ambassade ou avec un secrétaire d'ambassade, ou même avec un attaché militaire, établis directement, pris sur le vif, aucun! Des flagrants délits de cette sorte, eh! bien! rien, Messieurs les Jurés! au moins, pour ce que connaît la défense et pour le président, — je suis obligé de m'en tenir à cela : nous verrons le reste plus tard.

Mais il faut encore que j'ajoute, que s'il y a eu au Ministère une photographie d'une pièce qui représentait un lettre échangée entre deux attachés militaires de la triple alliance, lettre dont on a essayé plus tard de faire une pièce pour le procès Dreyfus, une pièce à conviction, cette photographie, elle existait au ministère huit mois avant l'arrestation de Dreyfus, huis mois avant qu'on ait songé à lui : elle ne s'applique pas à Dreyfus et je vais vous le démontrer tout-à-l'heure. En tout cas, on ne pouvait y attacher d'attention.

Des rapports de Dreyfus avec l'ennemi, des complices civils... rien de pareil, et je parle ici d'après l'acte d'accusation, d'après le rapport d'Ormescheville que seul on a le droit d'invoquer.

Relisons-en, si vous le voulez-bien, les premières lignes :

« La base de l'accusation portée contre le capitaine Dreyfus est
» une lettre missive, écrite sur du papier pelure, non signée et non
» datée, qui se trouve au dossier, établissant que des documents
» militaires confidentiels ont été livrés à un agent d'une puissance
» étrangère. »

Ecoutez bien ceci, Messieurs :

« M. le général Gonse, sous-chef d'Etat-Major général de l'armée, entre les mains duquel cette lettre se trouvait, l'a remise par voie de saisie, le 15 octobre dernier, à M. le commandant du Paty de Clam, chef de bataillon d'infanterie hors cadre, délégué le 14 octobre 1894 par M. le Ministre de la guerre, comme officier de police judiciaire, à l'effet de procéder à l'instruction à suivre contre le capitaine Dreyfus. »

Et écoutez ceci, Messieurs :

« Lors de la saisie de cette lettre-missive... » — C'est le bordereau, vous l'avez compris, » — M. le général Gonse a affirmé.

Car ce sont toujours des affirmations qu'on jette dans la balance; c'est avec des affirmations qu'on juge, avec des affirma-

tions qui ne prouvent rien et qui sont d'autant plus dangereuses, qu'elles sont des affirmations d'hommes de bonne foi.

« Le général Gonse a affirmé à l'officier de police judiciaire, délégué et précité, qu'elle avait été adressée à une puissance étrangère et qu'elle lui était parvenue; mais que, d'après les ordres formels de M. le Ministre de la guerre, il ne pouvait indiquer par quels moyens ce document était tombé en sa possession. »

Ainsi voilà bien la preuve de ce que je viens de vous dire. Une seule pièce, le bordereau, dont on ne dit pas l'origine, bordereau que M. le général Gonse affirme être d'une origine périlleuse pour l'accusé, mais qu'on ne le met, en aucune espèce de manière, en mesure de contredire.

Ce qu'il y a donc, retenez-le — je vous en supplie —, et je vous le prouve, ce qu'il y a donc en ce moment pour ne prendre que les charges officielles, je ne dis pas publiques, mais communiquées à la défense c'est une écriture, ce sont des expertises, que je discuterai, mais qui ne sont, je le retiens et pour le moment, je ne retiens que cela, que des expertises contradictoires.

En dehors de cela il n'y a rien; en dehors de cela — ce qui est grave, — le gouvernement ne sait rien; seul, Messieurs les Jurés, un homme qui peut être un brave soldat, — et je dois dire que c'est l'impression qu'il m'a donné à cette barre, je veux parler de M. le général Mercier, qui peut être un bon soldat, mais auquel à coup sûr la tactique militaire et la conduite des armées, sont plus familière que les grandes affaires, — seul, dis-je, M. le général Mercier a tout pris sur lui. Aux pièces absentes, il substitue son impression, son impression arbitraire, son impression faite de quoi ? d'une conscience naïve, vous allez le voir, d'une crédulité incroyable dans les procédés puérils de l'information, procédés qui ne sont autre chose que le fruit de l'imagination loyale, je le veux bien, mais, qu'il me permette le mot, véritablement enfantine de ses subordonnés.

« Enfantine, est-ce trop dire, Messieurs les Jurés ? Que faut-il donc penser de cette scène de la dictée qui a été faite au capitaine Dreyfus au moment de son arrestation, dont je vais tout à l'heure avoir à tirer la conclusion la plus forte, mais qu'il faut d'abord que j'établisse en fait.

Ecoutez, Messieurs, ce qui s'est passé. Le 15 octobre, quand Dreyfus s'est trouvé en présence du commandant du Paty de Clam, officier de police judiciaire, et aussi M. Cochefort, chef de la Sûreté, et si je ne me trompe de plusieurs autres personnes, « avant d'opérer cette arrestation » — dit le rapport d'Ormescheville, — « et alors que le capitaine Dreyfus, s'il était innocent, ne pouvait pas se douter de l'accusation formulée contre lui. » — écoutez bien, Messieurs les Jurés, vous savez cela, mais il importe que ce soit précisé, et que je vous montre bien que cela sort d'un

document authentique — « alors que le capitaine Dreyfus, s'il était innocent, ne pouvait pas se douter de l'accusation formulée contre lui...

» M. le commandant du Paty de Clam le soumit à l'épreuve suivante : il lui fit écrire une lettre dans laquelle étaient énumérés les documents figurant dans la lettre missive incriminée. Dès que le capitaine Dreyfus s'aperçut de l'objet de cette lettre, son écriture, jusque-là régulière, normale, devint irrégulière et il se troubla d'une façon manifeste pour les assistants. Interpellé sur les motifs de son trouble, il déclara qu'il avait froid au doigts. Or, la température était bonne dans les bureaux du ministère où le capitaine Dreyfus est arrivé depuis un quart d'heure et les quatre premières lignes écrites ne présentent aucune trace de l'influence de ce froid. »

Voilà, Messieurs, ce qui se passe, nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut en conclure, mais, quant à présent, j'ai le droit de dire que ce sont là d'inattendus et de puérils moyens d'informations judiciaire.

Eh bien, voilà l'accusation! Et qu'on ne parle pas, Messieurs les Jurés, de dossier secret! Nous verrons tout à l'heure apparaître le dossier secret, mais il n'en est pas question. Vous vous souvenez du point de ma discussion où je viens de vous dire que, seul, un homme, M. le général Mercier, avait tout pris sur lui, qu'il avait substitué son impression arbitraire aux pièces absentes; vous allez en avoir la preuve.

Est-ce qu'il parle d'autres pièces au Conseil des ministres? Est-ce que M. Guérin, est-ce que M. Dupuy, ministres d'alors, — que nous avons fait venir ici, que nous n'avons pas pu entendre, — ont connu d'autres charges? Vous allez voir que non, Messieurs les Jurés. Il n'y a eu pour les décider à suivre le ministre de la guerre dans cette voie si désastreuse qui allait conduire au déshonneur, à la mort civile un officier, il n'y a eu que la parole du ministre.

Ecoutez une interview de M. Guérin, dont l'authenticité ne pourra pas être et ne sera pas contestée, interview qui a parue dans le journal le *Gaulois* et qui a été rapportée par M. Marcel Hutin. Nous pouvons nous passer de dépositions, je l'ai déjà fait remarquer. Les ministres se retranchent derrière le secret professionnel, devant le jury, mais ils ne l'invoquent pas devant la Presse, Dieu merci!

Voyons ce qu'ailleurs, avant ce procès, ils ont dit. M. Guérin, rapporte l'auteur de l'article, lui a expliqué qu'ils furent, lui et M. Charles Dupuy, les seuls ministres que le général Mercier eût mis au courant de l'affaire.

« Voici du reste, raconte l'ancien garde des sceaux dans cette interview, comment l'affaire Dreyfus en 1894 fut engagée à ma

connaissance. Nous étions trois ministres qui avions été mis au courant de l'instruction ouverte contre cet officier à ses débuts. A la suite d'un Conseil de cabinet tenu au ministère de la guerre, le général Mercier, ministre de la guerre, me fit appeler chez le président du conseil. Nous étions à peine tous trois réunis dans le cabinet de M. Dupuy, que le général nous exprima la douloureuse conviction qu'il avait acquise que des documents très importants, touchant à la défense nationale, avaient été communiquées par un officier d'Etat-Major, à une puissance étrangère. Et il nous nomma l'officier sur lequel pesaient tous les soupçons, le capitaine Dreyfus. »

Écoutez bien ce qui suit, c'est bien précis :

« Et la conviction du Ministre de la guerre se fondait d'abord sur la nature des documents dont seul le capitaine Dreyfus pouvait avoir eu connaissance. Ils se trouvaient, nous dit notre collègue, enfermés au 4e bureau auquel l'officier était attaché, et seul, après enquête approfondie, il avait pu les communiquer. »

Sur ce premier point, Messieurs, essayons de rattacher tous les incidents complexes de ces audiences à chacun des points que je plaide.

Vous vous rappelez la réponse qui a été faite par M. le colonel Picquart, non seulement par le colonel Picquart, mais encore par le général Gonse, par le général de Pellieux, aux questions que j'ai eu l'honneur, que je me suis permis de leur poser.

Voyons la suite :

« De plus, le Général me dit avoir fait examiner par des experts en écritures la lettre qui accompagnait l'envoi de ces documents, et le résultat de l'expertise avait été que la lettre d'envoi était bien de l'écriture du capitaine Dreyfus. Enfin notre collègue nous raconte la scène que vous connaissez, de la dictée du fameux bordereau. Quand le général Mercier eut fait ce récit qui, vous pouvez vous en douter, nous impressionna très vivement, il se tourna vers moi et me dit :

« J'ai tenu, mon cher Collègue, à raconter tous ces faits devant » vous pour vous demander un conseil Je désire ne pas m'en rap- » porter aux éléments de preuves déjà trop probants qu'on a réunis » contre cet officier. J'ai besoin de vous pour que vous me désigniez » un contre-expert, de façon à ce que je puisse faire la lumière » complète sur l'authenticité de cette pièce importante. »

» Je m'empressai de faire venir à mon cabinet M. Baudoin, président du tribunal civil de la Seine, qui m'indiqua M. Bertillon. »

Vous voyez, Messieurs les Jurés, si j'avais raison, quand je disais après la déposition de M. Bertillon, qui doit être encore présente à votre esprit : l'accusation, la voilà ! Aussi bien, en effet, c'est M. Bertillon qui va décider de la poursuite parce que c'est à

lui que, dans les conditions que vous voyez, on va s'adresser pour avoir une sorte d'expertise définitive.

« Le Ministre de la guerre, pour éclairer tout à fait notre religion, nous raconta que c'était par l'intermédiaire d'un de ses agents qu'il avait reçu communication de cette pièce, trouvée, ajoutait-il, dans une corbeille à papier.

» D'ailleurs, le Conseil des ministres, nous dit M. Guérin, ne fut mis au courant des phases de l'affaire, qu'après l'arrestation du coupable.

» — Avez-vous eu connaissance, M. le Ministre, d'une autre pièce incriminant Dreyfus, en dehors du bordereau et des charges qui pesaient sur lui ?

» — Non, jamais, on ne nous a parlé de pièces secrètes ; je puis vous dire qu'aucun de mes collègues n'a été mis au courant de cette communication, — s'il est vrai qu'elle ait eu lieu — de pièces secrètes, en chambre des délibérations, en dehors de l'accusé et de son défenseur.

» J'ai là-dessus rassemblé tous mes souvenirs, je les ai précisés, il y a quelque temps au Palais de Justice, devant mon ami et ancien collègue Poincarré, a qui j'ai demandé s'ils concordaient avec les siens ; ils se trouvaient parfaitement corroborés.

» Une seule chose me frappe : Pourquoi n'a-t-on pas démenti hautement le fait de la communication secrète de pièce, qui aurait, en effet, constitué un huis clos dans le huis clos ? »

Et qu'est-ce que dit M. Dupuy, le Président du Conseil ?

« — Jamais, aurait-il déclaré, au même journal, le *Gaulois*, je n'ai eu connaissance en dehors du bordereau, d'une autre pièce incriminant le condamné, et je crois que mes collègues du Conseil des ministres sont dans le même cas que moi. »

« — Cependant, a dit notre confrère du *Gaulois*, on a parlé de pièces, de lettres lues au Conseil de guerre, dans la chambre des délibérations, en dehors de l'accusé et de son défenseur ?

» — Les journaux, en effet, tiennent pour acquis ce fait, qui n'a du reste pas été démenti officiellement.

» — Mais vous, que pensez-vous de tout cela ?

» — Je vous déclare franchement que, si la chose est exacte, je ne puis que la regretter, comme étant absolument contraire à la loi, et aux droits de la défense, etc. »

Sur la portée de la communication, Messieurs, nous discuterons plus tard. Mais, ce que je retiens, c'est qu'au moment où les poursuites s'engagent, au moment où l'arrestation de Dreyfus va être décidée, arrestation après laquelle tout le reste va s'ensuivre, parce que l'arrestation faite, on ne pouvait plus revenir en arrière, eh bien ! à ce moment-là, il n'y a pas de pièces secrètes, il n'y a

de charges, en dehors de ce bordereau. que la scène de la dictée que je viens de vous dire. Il n'y a donc, pour engager le Conseil des ministres, — qui n'est du reste, pas prévenu tout entier, dans lequel, seuls, MM. Charles Dupuy et Guérin sont avertis, et un troisième, M. le Ministre de la guerre, — il n'y a qu'une chose, c'est la parole de M. le général Mercier, qui, — c'est bien acquis maintenant, n'est-ce pas, — prend tout sur lui et s'engage dans les poursuites.

Je sais bien que depuis on a parlé de pièce secrète, je sais bien qu'on a produit une pièce dérisoire, dérisoire de l'aveu même de ceux qui pendant longtemps, ont eu la prétention de s'en servir, puisque aujourd'hui elle ne leur suffit plus et qu'ils viennent inutilement et, on peut le dire, injustement, jeter dans le débat des pièces postérieures qu'ils qualifient, celles-là, de preuves absolues... et nous verrons ce qu'elles valent.

Cette pièce dérisoire, c'est cette pièce dont on a la photographie et qui porte ces mots : « Cette canaille » où plutôt, d'après M. le colonel Picquart : « ce canaille de D... ».

C'est la lettre, Messieurs les Jurés, — tout le monde le sait, on l'écrit partout, on peut bien le dire sans porter atteinte à la Défense Nationale c'est une lettre, adressée par un attaché militaire à un autre attaché militaire, qui a été photographiée au passage, et qui porte le post-scriptum que vous savez : « Ce canaille de D... devient bien exigeant ».

Qu'on n'essaie point de dire que cette pièce n'a point de valeur; qu'on n'essaie pas de dire que si elle ne peut pas constituer une preuve, — et je vais vous démontrer qu'elle est dérisoire, — il y en a d'autres qui ne constituent pas d'équivoque; c'est, en effet, la pièce sur laquelle, au point de vue de la prétendue culpabilité, on a vécu pendant des années. La preuve, c'est qu'on la voit partout, c'est que cette pièce, on la signale comme étant de la plus haute importance; c'est elle qui, dans le cabinet du colonel Picquart, est montrée à Me Leblois; c'est elle qui est citée dans le rapport Ravary; c'est cette pièce, enfin, que l'on voit dans l'*Eclair*. Ah! s'il n'y avait que l'article de l'*Eclair*, on pourrait dire : C'est un propos de journal; mais M. le commandant Ravary a parlé de la pièce, de la même, dans son rapport lu publiquement! Il y a mieux, Messieurs les Jurés, c'est cette même pièce que détient l'idéale « dame voilée », c'est le document — cela fait rire — c'est le document qu'on a appelé le *document libérateur;* et, comme si, voyez-vous Messieurs les Jurés, dans cette affaire, on avait pris soin, à chaque pas, de nous mettre entre les mains des éléments de preuves qu'il fallait que nos adversaires eux-mêmes nous apportassent, il y a ce reçu de M. le Ministre de la guerre à M. le commandant Esterhazy, du document libérateur! C'est donc officiellement, c'est donc avec le couvert de l'Etat-Major, que M. le commandant Esterhazy rapporte cette pièce au Ministère, et elle a

bien la valeur que je lui prête en ce moment, puisqu'on la reçoit dans les conditions que je vous indique, et vous vous rappelez, Messieurs, à quel admirable développement de Jaurès, ce fait capital dans le procès a donné lieu.

Par conséquent, n'est-ce pas, c'est bien la pièce importante. Oh ! je sais bien que depuis, on en a inventé d'autres ; quand la pièce a été inventée, on a parlé d'autres pièces, sans faire de mensonges, car les officiers ne mentent pas, — je le dis hautement, — mais équivoquent, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, parce que, lorsqu'on dit une partie de la vérité, lorsqu'on ne la dit pas toute entiére, on équivoque. Eh bien ! oui, il y a d'autres pièces dans le dossier secret, mais elles n'ont pas d'importance, parce qu'elles se rattachent aussi bien à l'un qu'à l'autre, et cela, je le trouve dans la déclaration de M. le colonel Picquart, quand il nous a parlé ; mais pas assez, lui aussi, et je lui en sais mauvais gré, non pas au point de vue de la vérité et de la justice — ; cependant, il a dit : « il y a dans le dossier secret, il y a une pièce qui s'applique bien plus à Esterhazy qu'à Dreyfus ». Qu'est-ce que cela veut dire? C'est que ce sont des documents d'espionnage, sans attribution possible, documents qu'on a mis dans le dossier parce que cela fait bien, mais documents qui ne s'appliquent pas plus à Dreyfus qu'à tout autre espion, quel qu'il soit. Il y a une pièce qu'on veut appliquer à Dreyfus, dont on a été jusqu'à dire qu'elle portait le nom de Dreyfus, celle qui porte le nom de D .. dont on a fait Dreyfus. Voilà qui est acquis.

Et, Messieurs les Jurés, la preuve que toutes les autres pièces sont inapplicables spécialement, c'est que quand cette pièce n'a plus paru suffisante, c'est que, quand on a compris qu'une fois livrée comme elle l'était, à la discussion. elle allait s'évanouir comme un songe, eh bien ! on a apporté à la barre cette affirmation de M. le général de Pellieux, qui a été le point culminant de ce débat, qui a semblé donner un coup de barre énorme à l'affaire et la faire virer pour lui faire changer son cours, mais qui n'a été qu'un incident éphémère, parce qu'à cet incident aussi, nous donnerons sa véritable portée. Seulement, ce que je retiens, quant à présent, au point où j'en suis, me plaçant à une heure de la poursuite qui est antérieure au jugement, c'est que je n'ai pas à me préoccuper des preuves postérieures qu'on a jetées dans la discussion et dont je m'expliquerai plus tard.

Ce que j'ai établi — vous voyez qu'ici nous discutons, c'est de l'argumentation, n'est-ce pas — ce que j'ai établi, c'est que la pièce secrète, dont on a fait état pendant longtemps, c'est la pièce qui porte ces mots : « Cette canaille de D... » Mais cette pièce, Messieurs les Jurés, on ne lui a donné de valeur qu'après les poursuites, et ici je le dis hautement, il semble bien que pour le général Mercier lui-même, elle n'ait été qu'un artifice. La preuve ? La preuve, c'est que le général Mercier, qui n'a pas de raison, n'est-il

pas vrai, de se défier de ses collègues, ne leur parle de rien au moment où il engage ces poursuites dans cette affaire touffue qui, vous le comprenez bien, devait préoccuper le Conseil des ministres; il ne dit pas un mot. Et puis. prenons-la donc en elle-même. Au point de vue judiciaire d'abord ; que peut avoir une pareille pièce? D... ? Qu'est-ce que cela veut dire?... En vérité, Messieurs les Jurés, quand on songe que cette pièce était au ministère huit mois avant les poursuites contre Dreyfus, que personne n'avait songé à la lui appliquer, n'est-il pas vrai de dire qu'il faut véritablement être hypnotisé sur ce nom de Dreyfus; ou bien qu'il faut être inconscient ou faible d'esprit, — et vous sentez pourquoi je reprends ce mot, — pour ne rien voir autre, dans cette initiale, que Dreyfus. Et puis, pourquoi donc, tout au début, n'y avait-on pas attaché d'importance?... Mais, y eût-il Dreyfus sur la pièce, elle pouvait être d'un faussaire... Vous savez qu'il y a eu des faux, dans cette affaire; et quand M. le commandant Esterhazy parle de faux, on ne discute plus, c'est une affaire entendue, parce que c'est le commandant Esterhazy qui parle ; mais il peut cependant y avoir d'autres faux émanant d'autres mains et s'appliquaut à d'autres personnes. Il y a mieux, Messieurs; fût-elle authentique, cette pièce, et quelque accablante qu'elle fût, est-ce que, pour des juges, pour des hommes de bons sens, est-ce qu'une pièce qui n'a pas été discutée contradictoirement, qui n'a pas été montrée à l'accusé et à son défenseur, lesquels, peut-être, la renverseraient d'un mot, puisqu'ils en démontreraient l'impossibilité et l'invraisemblance, est-ce qu'une pareille pièce à une valeur quelconque?...

Mais, il est même un mot, que je veux vous dire, ici, Messieurs les Jurés, car j'ai l'intention de vous parler en toute franchise : est-il permis de dédaigner les déclarations officielles de certains gouvernements étrangers au sujet des rapports avec le capitaine Dreyfus. (*Murmures*) .. Je m'attendais à ces murmures, ils sont discrets, et ce que j'ai le droit de leur répondre, c'est que si nous avions voulu, nous aurions peut-être pu appeler des étrangers à cette barre, et s'ils n'y sont pas, c'est que nous ne l'avons pas voulu...

M. le Président. — Je m'empresse de vous dire que nous ne les aurions pas entendus.

Me Labori. — C'est possible, Monsieur le Président, ç'aurait été une question de droit à discuter après les autres.

Mais ce qui est certain, c'est que nous avons estimé que, dans une pareille affaire — et c'est ce qui nous donne le droit de parler haut librement, — la lumière devait se faire entre Francais, parce que d'abord il y a assez de faits dans ce procès pour faire la lumière, et parce qu'il importe dans un pareil procès, - quelque confusion qu'on essaie de produire — que l'étranger ne soit avec personne, pour que, demain, quoi qu'il advienne et si les menaces de guerre qu'on jetait imprudemment dans le débat se réalisaient,

elles, nous puissions, malgré tout, et malgré le désaccord d'aujourd'hui, nous retrouver tous la main dans la main, face à l'Etranger, auquel nous ne demandons rien. (*Applaudissements.*)

Seulement, cette observation faite, est-il permis, Messieurs les Jurés, en adversaire de bonne foi de l'étranger, de négliger des déclarations aussi hautes et aussi officielles que celles qui ont été faites dans une commission du Reichstag, et à la tribune italienne, et dans quels termes, Messieurs les Jurés...

M. le Président. — Non, passez.

Me Labori. — Je passe, Monsieur le Président; au surplus, je ne crois pas qu'il y ait rien dans mes paroles qui puisse être attaqué par qui que ce soit.

M. le Président. — Passez, passez.

Me Labori. — Je continue, Messieurs les Jurés; sur ce point, et je dis ceci : l'Etranger n'a aucune espèce de raison pour défendre les traîtres; c'est contraire aux usages et aux habitudes diplomatiques. Ah! qu'on ne livre pas ses espions soit, mais qu'on les défende quand ils sont pris, il n'y a aucune raison pour cela!

Par conséquent, si on est de bonne foi, et si on a le vrai courage qui consiste à regarder loyalement les choses en face, sans leur donner ni trop peu, ni trop de valeur, il faut reconnaîre que, tout de même, des déclarations comme celle-là, si elles ne sont pas décisives, elles doivent être considérées avec attention. elles doivent peser dans la balance.

Voilà la raison pour laquelle je vous dis que cette pièce : « cette canaille de D... », ou « ce canaille de D... », livrée à la discussion, il n'en reste rien du tout. Mais je n'ai pas fini : cette pièce, Messieurs, mais elle paraissait sans valeur, à ceux-là qui s'en s'ont servi, et en voulez-vous la preuve? c'est qu'on n'en a pas parlé dans le rapport d'Ormescheville, c'est qu'il n'en est pas question dans les charges contre Dreyfus; et qu'on ne parle pas ici de secrets de la Défense, parce que je dis que cela est inacceptable!

Comment les secrets de la Défense! mais le procès va se juger à huis clos; mais là, devant le huis clos... pourquoi si ce n'est pas pour qu'on puisse tout dire, va-t-on faire le huis clos dans le huis clos, comme dit M. Guérin? Est-ce acceptable? Voyons! pourquoi fermer la porte, pourquoi exclure la publicité qui fait assister aux débats tout le pays, si ce n'est pour tout dire à l'accusé, si ce n'est pour lui assurer cette unique, cette indélébile garantie? Si on n'a pas mis la pièce aux charges, ce n'est pas parce qu'elle menaçait la défense nationale, — vous voyez si elle la menace quand on en parle, c'est qu'on n'y attachait pas d'importance! En voulez-vous une preuve de plus? voulez-vous une preuve que ces prétendus secrets de la défense nationale — laquelle n'est respectable que si l'on n'en abuse pas, et c'est un sacrilège que d'en abuser, — voulez-vous la preuve que ces secrets de la défense nationale n'ont

été invoqués que pour les besoins de la cause! Mais, c'est qu'on a parlé de la pièce, c'est que, dans l'*Eclair*, du 15 septembre 1896, elle a été insérée avec toutes les indications d'origine. Et vous savez, Messieurs, quelle était la source de la pièce, je m'en suis déjà expliqué; mais il faut ici que je reprenne cela en un mot.

Ce n'est pas seulement un article qu'a publié l'*Eclair*, au mois de septembre 1896, c'est toute une campagne qu'il a faite, et l'article du 15 septembre a été précédé lui-même d'un article du 10 septembre, que vous verrez dans les pièces, si vous le croyez utile, qui est, contre l'ex-capitaine Dreyfus, de la dernière violence. Ecoutez, comment il est conçu :

« On a cru, pendant quelques heures, Dreyfus, le traître, évadé. Une dépêche nous a rassurés. Il est toujours sous le joug du bagne. Combien de temps durera sa captivité? Elle n'est sans doute que temporaire. Des intelligences occultes s'emploient à le délivrer. Cette fois, il n'y a pas eu évasion. Mais il est manifeste qu'il y a eu complot.

» La nouvelle, lancée par un journal étranger, n'est pas une simple mystification. Elle a été délibérée, et elle repose sur un fait certain. Nous n'en voulons pour preuve que l'émotion qu'elle a causé dans certains milieux officiels. Qu'on le veuille avouer ou non, on se préoccupe encore de cette nouvelle, en dépit du démenti très formel qui est arrivé de l'île du Diable. Une enquête est ouverte, conduite dans le plus grand secret.

» La fausse nouvelle serait l'annonce prématurée d'un fait qui devait s'accomplir, où elle rentrerait dans un système de défense du traître, organisé habilement par ses proches et ses amis. »

Puis, ceci :

« La famille est l'âme de cette agitation, la famille et les com-
» plices.

» Car, il a eu des complices civils. Il serait peut-être temps de
» le dire et de les démasquer. »

Vous voyez dans quel sens et dans quel esprit l'article est conçu; est-ce à des amis, où à la famille de Dreyfus qu'il faut l'attribuer? J'ai déjà répondu par avance, j'ai dit que cela ne soutenait pas la discussion, et c'est ici le cas de dire un mot de cette fameuse question de la communication, au mois de septembre ou au mois d'octobre 1896, du dossier secret à Me Leblois, par M. le colonel Picquart. Savez-vous ce que j'en pense, de ce fait? Eh bien! c'est que c'est un petit fait, inutilement et dérisoirement grossi, c'est que nous sommes en présence, – de la part de ceux qui viennent ici, de bonne foi, je veux le croire, comme M. l'archiviste Gribelin, comme M. le colonel Henry, affirmer qu'ils ont vu le fait, — nous sommes en présence d'une véritable illusion d'optique. (*Murmures*). Au mois de septembre 1896, ou quelques semaines après, quand M. le colonel Picquart a été envoyé en mis-

sion, quand, comme il le dit si justement, et par ce mot qui fait image, l'affaire Esterhazy a dévié dans l'affaire Dreyfus, tout ce bureau d'Etat-Major a été préoccupé de cette affaire Dreyfus à un point tel que, pour moi, il a été amené à voir, de la meilleure foi du monde, des choses qui ne s'étaient pas produites réellement ou qui ne s'étaient pas produites comme on le dit.

Je ne veux accuser ici personne de mauvaise foi, mais si nous consultons les déclarations des témoins, est-il possible de retenir ce fait?

Voyons, Messieurs les Jurés, tout d'abord, vous vous rappelez combien M. le commandant Ravary a été, à cette barre, impuissant à me répondre; on voit dans son rapport qu'on a mêlé le fait dont parle M. Gribelin. M. Gribelin a vu le dossier secret entre Me Leblois et le colonel Picquart; M. le colonel Henry, aussi. Eh bien! dans ce rapport, on ne parle que du fait Henry, et on le place au mois d'août, alors que c'est l'époque à laquelle M. le colonel Henry était en permission. On mêle donc deux faits. Il y a là des inexactitudes, des contradictions, qui sont impossibles à concilier. Rappelez-vous autre chose, Messieurs les Jurés, rappelez-vous la déclaration de M. le général de Pellieux, qui a dit de la manière la plus nette que les deux faits Henry et Gribelin se placent dans la même journée. Voici, en effet, ce que je lis :

« M. le général de Pellieux. — Je voudrais élucider un point qui a été discuté tout à l'heure, ce point se rapporte aux dépositions de M. le colonel Henry et de M. Gribelin.

» Comme j'ai fait l'instruction, j'ai reçu les dépositions de ces deux officiers; je peux dire qu'il n'y a pas confusion; tous les deux, à deux moments différents, dans la même journée, sont entrés dans le bureau du colonel Picquart et ont fait deux déclarations distinctes... Je suis sûr que le colonel Henry vous dira la même chose... Le colonel Henry est entré dans le bureau du colonel Picquart, dans la même journée que M. Gribelin. Mais il y a là des déclarations absolument distinctes. »

Or, vous savez. Messieurs les Jurés. que cela n'est pas possible, puisque M. le commandant Henry était, d'après la déclaration de M. Gribelin, en permission au moment où M. Gribelin a vu le fait dans le bureau du colonel Picquart. Mais il y a mieux, Messieurs, c'est la contradiction entre le rapport du commandant Ravary, et la déclaration même de M. le colonel Henry. Que dit M. le colonel Henry? Qu'il a vu la photographie sortant de l'enveloppe, ouverte sur la table. Et que dit le rapport Ravary? Il dit qu'il a vu Me Leblois compulsant le dossier. Que voulez-vous, Messieurs les Jurés, tout cela est inconciliable! Voici ce que dit le rapport du commandant Ravary :

« Un soir que le lieutenant-colonel Henry, de retour de Paris, était entré brusquement chez M. le colonel Picquart, il aperçut Me Leblois, avocat, dont le colonel recevait de longues et fréquentes visites, assis au bureau, compulsant avec lui le dossier secret. »

Que voulez-vous, nous sommes en présence d'une instruction officielle, d'un rapport, fait avec le plus grand soin, la plus grande loyauté, par le commandant Ravary, le commandant Ravary lui-même la dit. Eh bien! que voyons nous? que tout cela est plein d'incertitudes, plein de contradictions sans parler de ce fait très important à savoir que Me Leblois était absent de Paris au moment où on a placé le fait en question, et nous avons demandé à en faire la preuve en priant qu'on apportât ici le dossier de l'affaire Esterhazy qui n'a pas été apporté. Me Leblois ne revient à Paris que le 7 novembre 1896, et vous allez voir — ici je vous rappelle un incident qui s'est produit à l'audience entre Me Clemenceau et M. le colonel Henry — vous allez voir comment il paraît certain qu'entre le 7 novembre et le 14 novembre, date à laquelle M. le colonel Picquart a remis son service au général Gonse, il est impossible que le fait se soit produit. En effet, Messieurs les Jurés, voici la question que pose Me Clemenceau à M. le colonel Henry :

» Me Clémenceau. — M. le Président, je reprend, si vous voulez bien, au moment où vous avez exposé par un euphémisme très apprécié que les témoins n'étaient pas d'accord, je parle du colonel Henry et du colonel Picquart, présents à la barre. Il y a ici deux officiers de l'armée française, qui sont en désaccord sur un point important ; je demande au colonel Henry, si j'ai bien compris tout à l'heure et s'il nous a dit que quelques jours après avoir vu le dossier sur le bureau du colonel Picquart avec Me Leblois, il avait parlé de ce fait au général Gonse.

» M. le colonel Henry. — Peut-être deux ou trois jours après, je ne me souviens pas exactement. »

Par conséquent, vous le voyez, deux ou trois jours après avoir vu le fait, M. le colonel Henry a parlé à M. le général Gonse de la question. Et alors, plus loin, après un long incident, au cours duquel M. le Président refuse la parole à Me Clémenceau pour s'expliquer là-dessus, Me Clémenceau, reprenant cependant la parole, continue :

« Me Clémenceau. — M. le colonel Henry a dit : j'ai parlé au général Gonse de ce que j'avais vu, dans le bureau du colonel Picquart trois jours après avoir vu Me Leblois dans le cabinet du colonel Picquart. M. le colonel Henry a dit : M. le colonel Picquart a quitté le service environ huit jours après que je l'ai vu parler au général Gonse.

» Je fais remarquer au témoin, et cela va être le but de ma

question, qu'en bonne arithmétique 8 et 3 font 11, et que la visite de Me Leblois, cela est établi d'une façon indéniable, ne peut se placer qu'entre le 7 novembre et le 14 novembre.

» Le 7 : date du retour de Me Leblois à Paris ; le 14 ; date de la remise du service — et entre ces deux dates, il est impossible de trouver les onze jours qui, d'après la déclaration des témoins, sont nécessaires pour les mettre d'accord sur la date. Par conséquent, encore une raison qui est, je crois, d'une importance capitale.

» On accuse Me Leblois d'avoir été l'instigateur dans toute cette affaire ; il est incontestable qu'il a fait chez M. Scheurer-Kestner une démarche qui a été décisive et dont nous ne pouvons que le louer respectueusement. Mais à quelle époque l'a-t-il faite ? Il l'a faite au cours de l'année 1897. S'il avait connu les faits en 1896, Messieurs les Jurés, aurait-il attendu jusqu'à 1897 pour agir ? Voilà le point décisif, voilà le point qui restera sans réponse et voilà pourquoi ici, une fois de plus, la sincérité de M. le lieutenant-colonel Picquart éclate manifestement quand il dit : « En 1896, j'ai vu Me Leblois ; il est venu au Ministère ; je lui ai parlé de différents dossiers, du dossier Boulot ou autres, mais jamais à ce moment, je ne lui ai parlé ni de l'affaire Esterhazy, ni de l'affaire Dreyfus. »

Je vous ai montré que ce que les témoins ont rapporté ici, de bonne foi — ce n'est pas douteux, et leur énergie même en est la preuve, et c'est pourquoi je dis que leur bonne foi m'épouvante, et voilà pourquoi je dis qu'après ma démonstration la salle ne rira plus, je ne puis rien dire qui soit plus discret ou plus respectueux je vous ai montré, dis-je, que ce que les témoins ont rapporté ici de bonne foi, n'est que le fait d'une illusion d'optique... On a parlé de Me Leblois, depuis que l'on a vu la campagne éclater, on a rattaché les visites de Me Leblois à ces démarches au Ministère et alors, de la meilleure foi du monde, ces braves gens, d'autant plus terribles qu'ils sont plus braves, sont venus dire ici ce qu'ils croient être la vérité, et ce que je viens de vous démontrer être une impossibilité. *(Bruits.)*

En tout cas, et apportant encore une preuve surérogatoire que je donnais hier, comment admettre qu'une communication destinée à fournir matière à des articles comme ceux de l'*Eclair* aurait été fait soit par le colonel Picquart, soit par quelqu'un des amis de la famille Dreyfus ? Ce ne peut même pas être une dame voilée, car elle n'entrera en scène, vous le verrez quand nous aurons à nous occuper d'elle, qu'au mois d'octobre 1897, quand elle écrit à M. le commandant Esterhazy la première dépêche qu'on peut lui attribuer et qui est signée « Speranza. »

Il nous reste donc, Messieurs les Jurés, à démontrer par une argumentation invincible, que l'article de l'*Eclair* du 15 septem-

bre 1897 ne peut avoir sa source qu'à l'État-Major. Je dis que c'est grave. Qu'est-ce qui a donné l'article, quelle est encore une fois, et je reprends l'ensemble de mes expressions, la personne qui touche au bureau, officier supérieur, officier subalterne, auxiliaire, inférieur, qui a commis l'indiscrétion? Il est possible de le savoir. Mais aussi il faut retenir, Messieurs les Jurés, qu'il y a là quelque chose d'inquiétant, d'autant plus inquiétant qu'on verra que M. le commandant Esterhazy à des moments divers de la campagne sera averti de ce qui se passe à l'Etat-Major et qu'on peut se demander si ce n'est pas la même personne qui fait les mêmes communications. Je dis que cela est d'autant plus inquiétant que cela reste impuni, qu'on n'a fait aucune espèce de recherches, ni aucune enquête pour découvrir quelle était la main qui avait fait la communication et que M. le colonel Picquart a pu nous dire : « J'ai demandé une enquête, mais je ne sache pas qu'elle ait été faite. »

Voilà, Messieurs les Jurés, une démonstration partielle que je voulais vous faire.

Maintenant, je reviens au cours de ma discussion, et je dis, en tous cas, qu'on ne saurait parler de secret d'Etat. Je vous ai montré ce que valait la fameuse pièce et qu'on reconnait bien que ce qui recouvre tant de mystères, que ce qui recouvre toutes ces obscurités de l'information de 1894, eh bien! nous le savons maintenant, c'est le néant, le néant comme charge contre Dreyfus et le néant comme risque au point de vue de l'étranger.

Et alors comment qualifier, Messieurs les Jurés, toute cette mise en scène que vous savez, tous ces mystères insolides de l'information, tous ces mensonges répandus, toute cette romanesque instruction et l'arrestation mélodramatique de M. le capitaine Dreyfus dans un cabinet où on prépare des glaces — cela est consigné dans le rapport de M. du Paty de Clam – dans lesquelles on surveille ses mouvements pour surprendre ses jeux de physionomie? Que dire de la scène de la dictée dont je vous ai parlé; que dire de ses menaces à Mme Dreyfus à laquelle on parle du masque de fer; que dire de la lanterne sourde dont parle le commandant Forzinetti, à l'aide de laquelle on voulait surprendre, comme dans les romans de Ponson du Terrail, ce grand coupable dans le secret de l'intimité même de sa conscience?... Tout cela, voyez-vous je n'ose pas dire que ça n'a eu qu'un but, mais je dis qu'en tout cas ça n'a eu qu'un résultat, ç'a été d'égarer, et malheureusement d'égarer plus longtemps l'opinion publique!

Voulez-vous que ce soit de bonne foi? J'y consens. Est-ce que M. Zola lui-même ne le reconnaît pas? Voyez donc ce qu'il dit à ce propos dans sa lettre :

« J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en inconscient, je veux le croire, et d'avoir ensuite défendu son œuvre néfaste, depuis trois ans, par les machinations les plus saugrenues et les plus coupables.

» J'accuse le général Mercier de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle. »

La bonne foi, Messieurs les Jurés, c'est entendu, et j'ajoute, c'est malheureusement entendu ; mais alors. Messieurs, ces hommes de bonne foi, dans quelle voie les a donc entraîné leur inconscience ou leur crédulité ! On frémit quand on songe à la part que tous ces détails puérils ont eu dans l'accusation, dans la poursuite et dans la condamnation, notamment cette scène de la dictée dont je vous parlais tout à l'heure et qu'il faut que je reprenne maintenant, car vous l'entendez bien, elle est devenue une charge. Je ne vous le cache pas, je n'y avais pas cru, moi, tout d'abord, à cette scène de la dictée, cela me paraissait dépasser l'imagination ; il a fallu que je la voie relatée dans l'interview de M. Guérin et dans le rapport officiel de M. Besson d'Ormescheville. Que penser, Messieurs les Jurés, de pareils moyens judiciaires ? J'en appelle à tous les criminalistes qui sont ici. On dit que la main de Dreyfus a tremblé; peut-être qu'elle n'a pas tremblé? je voudrais voir la pièce, moi, — mais voulez-vous que sa main ait tremblé, qu'est ce que cela prouve? Représentez-vous, Messieurs les Jurés, de quel droit M. le colonel du Paty de Clam, que vous avez pu voir à cette audience et que vous vous rappelez sans doute, a dit : « Vous tremblez, malheureux, vous êtes coupable. »

Imaginez-vous cela ! Quel est celui qui n'eût pas tremblé ? Qu'est-ce que cela prouve? Si, cela prouve quelque chose et je vais vous dire quoi : cela prouve l'inanité des charges; cela prouve le néant et le ridicule des accusations, — car, ne l'oubliez pas, Messieurs les Jurés, à ce moment-là tout est fait, à ce moment-là la cellule est prête au Cherche-Midi, à ce moment-là l'ordre d'arrestation est signé, à ce moment-là M. Cochefert, — car on a mêlé la police à l'affaire — est dans le cabinet de M. le colonel du Paty de Clam. On n'a pas hésité à mettre en mouvement tout cet appareil romanesque et mélodramatique !

Il est perdu, cet officier, il est ruiné, son arrestation est une chose faite, et cependant, Messieurs les Jurés, à quoi donc en est-on réduit ? On a si peu de charges, on a si peu d'éléments de poursuites qu'on en est réduit à chercher dans un incident de mélodrame, dans une dictée misérable et ridicule une preuve qu'on n'a pas, car si on l'avait, on n'aurait pas fait cela.

Et cela vous étonne, alors qu'on dise qu'après la délibération du Conseil de guerre on était sur le point d'acquitter ! Mais, Messieurs les Jurés, je n'ai pas besoin des échos qui nous sont revenus de l'audience pour en avoir la conviction absolue. Ah ! nous parlons de consigne, nous parlons de jugement par ordre, mais nous ne soupçonnons pas la loyauté des juges du Conseil de guerre ; quand ils obéissent par ordre, c'est qu'ils croient qu'ils obéissent justement, car s'ils savaient que leurs chefs donnent un ordre injuste

et irrégulier — je le leur accorde, ils ne le savaient pas — ils ne le savaient pas — ils n'obéiraient pas.

Mais par cela même que c'est un ordre, ils acceptent dès l'abord que l'ordre est juste, que l'ordre est légal, et ils exécutent la consigne comme une consigne légitime et régulière. Seulement quand, pour eux, la lumière se fait, quand ils voient qu'incontestablement il n'y a pas de culpabilité possible, je n'en doute pas, ils acquittent, et c'est pour cela qu'après les débats du Conseil de guerre, après avoir discuté sûr le bordereau sur lequel nous reviendrons, mais dont vous savez déjà, comme charge, le néant, on allait acquitter; on allait acquitter, parce qu'il n'y avait que le bordereau, parce qu'il n'y a eu que le bordereau au seuil du débat, parce qu'il n'y a eu que le bordereau à l'issue du débat, et parce qu'aujourd'hui encore il n'y a que le bordereau ! Il faut, Messieurs, que je vous le démontre en marchant pas à pas et par des faits, et ici pardonnez-moi d'être obligé de vous faire encore une lecture que je crois indispensable.

Je veux, Messieurs les Jurés, emprunter au journal l'*Autorité*, car je ne veux rien emprunter qu'à nos adversaires, le récit même de l'audience publique du Conseil de guerre de 1894. Il faut, en effet, que vous sachiez dans quelles conditions ce débat s'est engagé, parce que je veux vous dire ensuite comment il s'est suivi, et qu'il faut que vous sachiez tout depuis le premier mot jusqu'au dernier. Voici, Messieurs, ce qu'on lit dans le journal l'*Autorité :*

« Compte rendu de la première audience de l'affaire Dreyfus, 20 décembre 1894. »

C'est, Messieurs, la seule audience publique dont il nous soit permis de parler ici. Ce récit ne peut être discuté à aucun point de vue, et s'il l'était sur un seul point, j'ai, dans mon dossier le récit de la *Libre Parole* qui le confirme pleinement.

« Le président donne l'ordre de procéder à l'appel des témoins.

» Puis le commissaire du gouvernement se lève.

» — En vertu, dit-il de l'article 113 du Code de justice militaire qui dit que, si la publicité paraît dangereuse pour l'ordre ou pour les mœurs, le Conseil ordonne que les débats aient lieu à huis clos, la publicité des débats étant de nature à être dangereuse pour l'ordre.

» Vous connaissez les pièces qui sont dans le dossier. Je n'ai pas besoin d'insister et sais qu'il me suffira de faire appel à votre patriotisme.

» Me Demange demande la parole.

» M. le Président. — En donnant la parole au défenseur, je le prie instamment de ne pas sortir de la question du huis clos qui, seule, doit nous occuper en ce moment.

» Et il commence la lecture de ses conclusions, dans lesquelles le défenseur, après avoir examiné les textes légaux, permettant d'ordonner le huis clos, déclare que, aucun cas particulier n'étant visé par le législateur, il est indispensable, toutes les fois que la question du huis clos se pose, de rechercher, dans l'examen des circonstances de la cause, s'il se trouve une de ces circonstances de nature à donner au débat public, un caractère dangereux pour les bonnes mœurs ou pour l'ordre.

» Et il continue ainsi :

» En fait, au point de vue de la charge relevée, attendu que l'unique pièce...

» Mais le président l'arrête brusquement et, sur un ton impérieux.

» Je rappelle mon invitation pressante de ne parler d'un seul document relatif à l'affaire.

» Me Demange. — Je viens lire des conclusions pour formuler mon opinion sur le huis clos.

» Dans ces conclusions, et dans mes observations à l'appui, il n'y aurait de ma part aucune divulgation de documents, mais il me paraît nécessaire d'indiquer...

» M. le Président. — Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'indiquer une seule pièce; sans cela la demande du commissaire du Gouvernement deviendrait illusoire.

» Mais Me Demange insiste :

» Je pose des conclusions. Je prie le Conseil d'examiner certaines pièces. Je ne révèle rien du contenu de ces pièces. Je me renferme dans ce qui est mon droit, en précisant les faits et les circonstances sur lesquelles les membres du Conseil doivent être fixés pour savoir si le huis clos est nécessaire. Vous verrez que je ne nommerai rien.

» Et il reprend :

» Attendu que l'unique pièce...

» M. le Président. — Je ne peux pas admettre que vous continuiez ainsi, vous ne pouvez pas parler de l'unique pièce.

» M. le commissaire du gouvernement Brisset. — La défense, sur le huis clos, est admise à présenter des observations et non des conclusions.

» Me Demange. — J'avais demandé qu'il me soit donné acte du refus qu'on m'oppose de me laisser déposer des conclusions.

» M. le Président (*vivement*). — Je vous donne acte. Vous pouvez présentez vos observations et déposer tout ce que vous voulez, mais il ne vous est pas permis de toucher au fond du débat.

» Me Demange. — Comment puis-je démontrer que la publicité

du débat n'est pas dangereuse, si je ne parle pas des indications matérielles ?

» M. le Président. — Vous n'en avez pas le droit.

» Me Demange. — Mais l'intérêt de la défense est que je développe ces conclusions.

» M. le Commissaire du Gouvernement. — Messieurs, quand j'ai lu cela pour la première fois, je ne savais pas que j'y verrais un mot dont nous retrouverions l'écho à cette audience.

» Il y a d'autres intérêts que ceux de la défense et de l'accusation en jeu dans ce procès (*mouvements*.) D'ailleurs le Président a le dossier, il en fera connaître les éléments à ces Messieurs.

» Me Demange. — Monsieur le Président le connaît, en effet, et on me permettra de regretter que tous les membres du Conseil ne le connaissent pas.

» J'entends démontrer, qu'au point de vue du fait, aucun élément ne peut motiver le huis clos.

» M. le Président — Voici un arrêt de la Cour de Cassation de 1893 qui dit que le huis clos n'est subordonné à aucun intérêt de la défense, qu'il est uniquement subordonné à des intérêts supérieurs, et qu'il peut être même prononcé sans que l'accusé soit consulté à ce sujet. Je ne veux donc pas que vous effleuriez le fond de l'affaire.

» Me Demange. — Oui ou non accepte-t-on mes conclusions ?

» M. le Commissaire du Gouvernement. — Déposez-les sans les lire..

» Me Demange. — Je demande qu'il me soit donné acte du dépôt de mes conclusions et du refus qu'on m'a fait de les lire.

» M. le Commissaire du Gouvernement. — Mais vous ne faites que cela depuis une demi-heure.

» Me Demange. — Je n'ai examiné que la question de droit.

» Le Président. — Cela suffit.

» Me Demange. — Je n'en ai lu qu'une partie.

» Le Commissaire. — C'est le principal.

» Me Demange. — Comment le savez-vous, puisque je n'ai pas donné lecture complète de ces conclusions ? (*sourires*).

» Ces conclusions sont déposées.

» Et Me Demange continue :

» J'ai le droit maintenant de les développer : Voici les deux observations que je vais présenter à l'appui de ces conclusions.

» Et Me Demange soutient que s'il est vrai que la Cour de Cassation ait décidé qu'un arrêt n'était pas nul par ce fait que l'accusé n'avait pas été consulté sur la question du huis clos, il n'en est pas

moins vrai qu'il doit être entendu lorsqu'il demande lui-même, ou par son défenseur, à présenter ses observations ou conclusions. Il cite trois arrêts à l'appui de cette opinion.

» Vous êtes, ajoute-t-il, les seuls juges de l'opportunité du huis clos. Vous décidez suivant vos lumières et suivant votre conscience, d'après l'examen des faits et des pièces de la cause.

» M. le Président. — Vous ne devez pas parler des pièces de la cause.

» Me Demange. — Un arrêt a déclaré que le Tribunal devait s'inspirer des circonstances de la cause.

» M. le Président. – C'est ce que je nie, car alors c'est votre plaidoirie qui commence.

» Me Demange. — Non, Monsieur le Président, j'ai le droit de dire qu'il y a dans toute cause des éléments moraux et matériels. Ici, je dois les mettre en évidence. Je dis que les éléments moraux, comme la conduite antérieure de l'accusé et le mobile ne peuvent intéresser l'ordre.

» M. le Président. — C'est la plaidoirie.

» Me Demange. — En ce qui concerne les éléments matériels, il n'y a pas danger pour l'ordre si je demande au Conseil de se reporter à des pièces que je ne fais qu'indiquer.

» Le rapport contient le procès-verbal de la pièce...

M. le Président (*impérieusement*). — Je vous arrête, car alors la demande huis clos devient illusoire.

» M. le Commissaire du Gouvernement. — C'est une tactique de la défense.

» M. le Président. — En présence de l'insistance du défenseur, le Conseil va se retirer pour délibérer.

» Me Demange. — Encore un mot : Si nous demandons la publicité, qu'il soit bien entendu que ce n'est pas que nous croyons votre décision subordonnée à la publicité. Nous savons, l'accusé et moi, que vous jugerez suivant votre conscience et que votre impartialité ne recevra aucune atteinte du huis clos ou de la publicité.

» Mais personne ne me contredira si je declare que, depuis sept semaines, l'honneur d'un officier de l'armée française est exposé à tous les racontars.

» A ces mots, le président se lève brusquement et dit : En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, j'ordonne que le Conseil se retire.

» Me Demange. — Je demande acte de l'interruption dont j'ai été l'objet au cours de mes observations.

» — Oui, je vous en donne acte, dit le président en se retirant.

» Et le Conseil se retire au milieu de l'agitation. »

Ainsi, Messieurs les Jurés, voilà ce que nous savons de l'audience publique. Vous voyez qu'on coupe la parole à Me Demange, et vous voyez comment on la lui coupe. Pourquoi? C'est parce que l'opinion publique ne devait rien entendre, sans que cela eût d'ailleurs rien à voir avec les intérêts de la défense nationale. Tout était calculé pour que l'obscurité et pour que les ténèbres fussent complets, non pas que je veuille dire, — et je le répéterai à chaque fois que je ferai dans ce débat, au point de vue des faits, une constatation grave, — non pas que je veuille dire que les juges du Conseil de guerre ou leur président soient susceptibles d'être soupçonnées d'avoir agi alors de mauvaise foi; je ne dis pas du tout que, sachant Dreyfus innocent, ou le croyant innocent, ils ont voulu le condamner à tout prix; mais ce que je dis, c'est qu'une fois engagés, trop facilement ils ont pu le croire coupable, c'est qu'après avoir agi dès le début un peu légèrement et un peu inconsciemment, ces hommes, de bonne foi, ont travaillé sur eux-mêmes par un phénomène d'autosuggestion qu'il est bien facile de comprendre! Rien, Messieurs à cet égaad n'est plus caractéristique et plus typique que le spectacle de M. Bertillon, que vous avez vu ici. Ah! celui-là, convaincu jusqu'à en devenir sourd comme une pierre, la vérité, il l'a dite : « Quand on me montrerait dans l'armée française cent officiers qui auraient écrit le bordereau, manifestement, je dirai que ce n'est pas vrai, je dirai que c'est Dreyfus, parce que j'en ai fait la preuve ». Et vous savez quelle preuve! la preuve qui émeut ceux-là mêmes qui ont des sentiments de sympathie et d'affection pour M. Bertillon qui, en dehors de là est un homme honorable, et même dans son genre et dans sa matière spéciale, une sorte de savant respectable.

Voilà ce que je dis, je ne dis rien de plus.

J'ajoute, Messieurs les Jurés, que c'est de la meilleure foi du monde, que M. le colonel Maurel, qui présidait le débat dans les conditions que vous avez vues, y a apporté la brutalité et la rudesse dont je viens de vous donner la preuve, sans savoir qu'il se précipitait ainsi dans l'erreur peut-être, et en tous cas dans l'illégalité qui va venir et que je vous ferai toucher du doigt tout à l'heure.

Voilà, Messieurs les Jurés, quelle est la situation judiciaire de l'affaire Dreyfus à l'ouverture des débats... N'allez pas croire, Messieurs, que le débat ait rien ajouté aux charges.

M. le Ministre a parlé à la tribune de la Chambre de 27 officiers appelés comme témoins. Il faut constater d'abord que ces 27 officiers comprennent non seulementt les témoins à charge, mais les témoins à décharge et qu'il en faudrait au moins, pour être juste, faire le départ.

Mais, il y a quelque chose de plus, c'est qu'en dehors de faits accessoires, de faits comme ceux-ci : Dreyfus est curieux... Dreyfus vient dans des bureaux où il n'a que faire... Dreyfus a demandé

à un camarade des renseignements sur telle ou telle pièce... en dehors de cela, Messieurs les Jurés, j'engage mon honneur, il n'a rien! et qu'on ne dise pas qu'on ne le sait pas: la chose a été publiée, d'abord, grâce à la famille de Dreyfus, qui a tenu tout cela, au jour le jour pendant le procès, de son honorable défenseur. J'ajoute que, quant à moi, j'ai le dossier entre les mains, que j'ai par conséquent les témoignages à l'information de tous les témoins qui ont été entendus à l'audience; et si Demange pouvait parler, il vous dirait qu'à l'audience ils n'ont rien dit de plus que ce qu'il y a dans les notes.

Au surplus, ces 27 témoignages à décharge ou à charge, mêlons-les; la preuve qu'ils n'ont rien donné, mais elle éclate de l'évidence des faits eux-mêmes! Ah! s'il existait des faits sérieux d'espionnage, s'il existait entre Dreyfus et telle ou telle personne de l'étranger nommément désignée, entre lui et des agences d'espionnage précises, entre lui et des agences internationales déterminées, des relations suspectes et intimes, matériellement, s'il existait des voyages louches, s'il existait des liaisons coupables, eh bien! Messieurs les Jurés, je dis, moi, qu'après tout ce que nous avons vu, j'ai le droit d'affirmer qu'on le proclamerait.

On ne le dirait peut-être pas à M. Trarieux ou à M. Scheurer-Kestner, et quand celui-ci allait voir son vieil ami M. le général Billot, peut-être son vieil ami ne lui aurait pas fait la confidence: mais on l'aurait imprimé tout nu dans le *Jour*, dans l'*Echo de Paris*, dans l'*Eclair*, qui reçoivent les déclarations confidentielles de l'Etat-Major. Et si on ne l'avait pas fait là, on serait certainement venu le faire ici, et M. le général de Pellieux n'en aurait pas été réduit, s'il avait des preuves antérieures à la condamnation et qui fussent sérieuses, à jeter dans le débat ces prétendues preuves postérieures, qui ne signifient pas plus que les autres, et dont je vous parlerai tout à l'heure, après que la Cour aura bien voulu m'accorder quelques minutes de suspension que je sollicite.

Messieurs les Jurés.

J'ai essayé d'établir pour vous, d'une manière complète et irréfutable quelle était la situation de l'accusation en ce qui concerne l'ex-capitaine Dreyfus au moment des débats du Conseil de guerre, et, avant d'aborder le fait capital qui a entraîné la condamnation et sur lequel il sera nécessaire que je m'explique, — je veux parler de la communication en Chambre du Conseil, directement ou indirectement d'une ou de plusieurs pièces secrètes. je voudrais dire un mot d'un certain moyen dont on s'est servi à plusieurs reprises depuis quelques mois pour fermer la bouche à ceux qui se faisaient les avocats de Dreyfus, je veux parler des prétendus aveux qui auraient été faits par lui le jour de la dégradation à M. le capitaine Lebrun-Renault, et sur lesquels il est nécessaire que vous ne vous fassiez point illusion.

Par les dépositions, Messieurs les Jurés, si vous les aviez entendues, vous sauriez à quoi vous en tenir, vous auriez vu à votre barre M. le capitaine Lebrun-Renault : s'il était venu le premier, peut-être lui aurait-on laissé dire qu'il avait recueilli des aveux; on aurait, parce qu'il s'agissait de l'affaire Dreyfus, fermé la bouche à ceux qui seraient venus le contredire et on nous aurait interdit de lui poser des questions! Il n'est pas venu : mais soyez sûrs que s'il était venu il aurait fait un récit de prétendus aveux; seulement, si l'audience avait été libre, si j'avais pu le questionner, je lui aurait demandé : « A quelle époque avez-vous consigné ces aveux?... »

Et, ou je me trompe fort, ou il m'aurait répondu qu'il les a consignés à une date récente, au mois de novembre 1897. Je lui eusse répondu, Messieurs les Jurés, par un ensemble de témoignages; nous aurions vu défiler à la barre M. Clisson, qui a fait dans le *Figaro*, le lendemain de la dégradation, un récit dans lequel, ayant recu les confidences de M. Lebrun-Renault, il ne disait pas un mot des aveux; ce récit aurait été confirmé par M. Dumont et par M. Fonbrune; enfin nous aurions pu appeler à la barre différentes personnes, notamment M. le baron de Vaux et Mme Chapelon... Je parle de Mme Chapelon parce que, pour celle-là, aucune espèce de doute n'est possible. Elle a donné au journal l'*Aurore*, le 25 janvier 1898, une interview que voici :

« J'ai appris, dit Mme Chapelon, par les journaux, que le capitaine Lebrun-Renault avait signé un rapport mentionnant les aveux en question, et je vous avoue que j'en ait été stupéfaite. Voici pourquoi : après le procès et la condamnation d'Alfred Dreyfus, j'ai entendu, non pas une fois, mais cent fois, le capitaine Lebrun-Renault déclarer aux personnes de son entourage qu'il n'avait reçu aucune confidence importante de l'ex-capitaine. Très longtemps après l'envoi du condamné à l'île du Diable, la conversation est revenue sur ce sujet. Jamais le capitaine Lebrun-Renault n'a varié.

« — Cependant, ce rapport?

« — J'ai d'autant plus de peine à croire qu'il existe que la conviction de tous ceux qui vivaient dans l'entourage du capitaine Lebrun-Renault, était déjà, à cette époque, que l'ex-capitaine Dreyfus avait fort bien pu être condamné pour un autre. D'autre part, je connais la franchise et la loyauté de caractère de M. Lebrun-Renault. Il est impossible qu'il ait rédigé un rapport démentant aussi formellement ses déclarations antérieures. Je suis très surpris qu'après avoir lu les affirmations des journaux, M. Lebrun-Renault n'ait formellement démenti leurs racontars.

» — Ainsi, vous affirmez que le capitaine Lebrun-Renault a toujours déclaré que l'ex-capitaine Dreyfus ne lui avait fait aucun aveu?

» — Je l'affirme sur l'honneur.

» Et, solennellement, Mme Chapelon ajoute, au moment où nous allions nous retirer :

» Je le jure.

» Mme Chapelon serait-elle venue devant vous maintenir sous serment sa déclaration? Il est permis d'en douter puisqu'elle s'est rendue au journal l'*Aurore* pour déclarer qu'elle était inquiète, qu'elle était menacée si elle venait parler et que, cédant à l'intimidation, elle s'abstenait.

Voici, en effet, le récit de M. Philippe Dubois, que je lis dans le *Temps* du 12 février 1898 et qui est en partie résumé :

« M. Dubois, dit le *Temps*, dont nous venons de parler, était cité au sujet des prétendus aveux de Dreyfus. On sait que, le Président ayant refusé de poser au commandant Forzinetti la question relative à ces aveux, Me Labori a renoncé à l'audition de tous les témoins qui devaient déposer à cet égard. M. Dubois dit qu'il voulait raconter au Tribunal qu'une dame Chapelon, dont le mari était très lié avec M. Lebrun-Renault, avait déclaré à un des collaborateurs de l'*Aurore* que, non pas une fois, mais cent fois, le capitaine Lebrun-Renault avait dit aux personnes de son entourage qu'il n'avait reçu aucune confidence importante de l'ex-capitaine.

» L'*Aurore* ayant reproduit ces déclarations, M. Dubois reçut la visite de Mme Chapelon qui exprima la crainte de perdre sa situation et de ne pas voir son fils obtenir, au collège Chaptal, la bourse qu'il sollicitait.

» Mme Chapelon fut conduite dans le bureau de M. Clemenceau. Elle confirma devant lui et devant M. Gohier la véracité des propos rapportés par l'*Aurore* et exprima de nouveau ses craintes, ajoutant que, pour sauver sa situation, elle se refuserait à parler devant la Cour d'assises. »

Si Mme Chapelon n'était pas venue, nous aurions entendu MM. Dubois et Gohier, devant lesquels elle a fait sa déclaration et qui seraient venus la certifier.

Depuis, il s'est produit entre le commandant Forzinetti et le capitaine Lebrun-Renault un incident que vous connaissez sans doute par les journaux et qui me paraît avoir une gravité telle que je crois indispensable de vous le rappeler : il est mentionné dans le *Temps* du 18 février 1898 dans les termes suivants :

» M. Dubois, rédacteur à l'*Aurore*, et qui était cité comme témoin au procès de M. Zola, raconte qu'un incident s'est produit, hier après-midi, dans le couloir des témoins entre le commandant Forzinetti et le capitaine Lebrun-Renault.

» Pendant la dernière suspension d'audience, dit M. Dubois, le

capitaine Lebrun-Renault se promenait dans le couloir lorsque, en sa présence, le commandant Forzinetti l'aborda et lui dit :

» — Un journal prétend que vous avez déclaré à un député, dont je ne me rappelle pas le nom, ne m'avoir jamais rien dit au sujet de Dreyfus. Or, vous savez fort bien que, sur une question précise de ma part, vous m'avez déclaré, il y a six mois, que jamais Dreyfus ne vous avait fait des aveux.

» Visiblement embarrassé, le capitaine Lebrun-Renault chercha à échapper, par une retraite savante, à la question qui lui était posée, mais le commandant Forzinetti le suivit :

» Voyons, je vais vous rafraîchir la mémoire. Vous avez même ajouté que vous aviez été fort ennuyé par toute cette affaire et que à la suite des potins recueillis par les journaux, vous aviez été mandé au Ministère de la guerre et puis à la Présidence de la République.

» Comme le capitaine Lebrun-Renault ne répondait pas et cherchait à entrer dans les cabinets, le commandant Forzinetti le saisit par la tunique et lui cria :

» — Si vous avez tenu le langage qu'on vous prête, vous êtes un infâme menteur.

» Les personnes présentes s'interposèrent. Le général Gonse, qui assistait à l'incident, dit à M. Forzinetti :

» — On a les nerfs surexcités, en ce moment. Voyons, commandant, calmez-vous !

» Et ce fut tout. Le capitaine Lebrun-Renault retourna tranquillement dans la salle des témoins à charge, tandis que le général Gonse échangeait une poignée de mains avec l'ancien directeur du Cherche-Midi.

» Nous avons demandé ce matin au commandant Forzinetti... »

» Et, c'est à raison de cette fin de l'article que j'ai voulu faire le découpage dans le *Temps*.

» ... Nous avons demandé ce matin au commandant Forzinetti si le récit de l'*Aurore* était exact :

» Absolument exact, nous répond-il. J'ajoute que la trace des aveux de Dreyfus n'existe pas dans le rapport adressé, selon l'usage, par le capitaine à son chef de corps, sur la mission de chef d'escorte qui lui fut confiée au jour de la parade d'exécution. S'il existe un rapport du capitaine Lebrun-Renault mentionnant des aveux faits par Dreyfus, il a été fait après coup. »

C'est là, Messieurs les Jurés, le point de fait que je voulais constater d'abord. S'il existe des aveux, où plutôt un procès-verbal de prétendus aveux, ce procès-verbal a été fait après coup ; mais, il suffit pour le juger, non pas de déclarations de témoins quel-

conques, il suffit de l'attitude du Gouvernement et de l'attitude du Président du Conseil lui-même.

Vous vous rappelez, Messieurs, qu'il y a quelques semaines, certains membres de la gauche invitaient le Gouvernement, que l'on trouvait dans tout cela trop faible parce qu'il n'était que trop prudent, vous vous rappelez, dis-je qu'on le sommait de publier ces aveux qui devaient être, avec d'autres faits également forts, un coup de massue pour les défenseurs de Dreyfus. Mais le Gouvernement publiait cette note singulière de l'Agence Havas reproduite par les journaux, communiqué officiel :

« Plusieurs journaux demandent à M. le Ministre de la guerre de publier les déclarations faites au capitaine Lebrun-Renault par Dreyfus le jour de l'exécution du jugement du Conseil de guerre.

» En faisant cette publication, le Gouvernement mettrait en discussion et paraîtrait mettre en doute l'autorité de la chose jugée.

» Nous croyons savoir, d'ailleurs, que le Gouvernement ne se croit pas le droit de faire une pareille communication, pour des raisons analogues à celles qui ont décidé le Conseil de 1894 à ordonner le huis clos. »

Les raisons qui ont décidé le huis clos en 1894, vous les connaissez et vous pouvez aisément apprécier celles qui ont dicté la réserve prudente de la note Havas.

Cette note fut suivie d'une interpellation; M. Jaurès intervint. Mais je crois que c'est plutôt M. Godefroy Cavaignac qui insista auprès du Gouvernement pour avoir communication de la pièce, et il est bien intéressant de voir ici l'attitude de M. le Président du Conseil.

« M. le Président du Conseil. — Messieurs, je commence par répondre à la question très précise que m'a posée l'honorable M. Cavaignac.

» Il demande les raisons pour lesquelles le Gouvernement n'a pas cru et ne croit pas pouvoir livrer à publicité ni apporter à cette tribune, la déclaration du capitaine Lebrun-Renault recueillie le jour même de l'exécution du jugement Dreyfus... »

Notez bien les mots, Messieurs, ils ont une importance capitale. M. le Président du Conseil dit « recueillie », mais ne dit pas « constatée » ; en effet, le capitaine Lebrun-Renault, qui n'a pas vu Dreyfus depuis, n'a pu recueillir les aveux que le jour de la dégradation, mais a pu les constater en novembre 1897, nous sommes toujours dans l'incertitude où nous place l'équivoque.

« Je reconnais, Messieurs, et tout le monde le sait, que cette déclaration existe...

» Il me semble, Messieurs, que la note même de l'Agence Havas, sur laquelle M. Cavaignac m'interroge, l'avait dit d'une

façon suffisamment claire. (*Applaudissements au centre et à droite. — Dénégations et bruit à l'extrême gauche et à gauche.*)

» M. le Président. — Veuillez garder le silence, Messieurs.

» M. le Président du Conseil. — Nous avons écouté l'honorable M. Cavaignac en silence; je vous prie de vouloir bien me faire la même grâce.

» Vous me demandez pour quelles raisons le Gouvernement ne croit pas devoir apporter à la tribune la déclaration du capitaine Lebrun-Renault, permettez-moi au moins de vous les faire connaître.

» La première, qui a été déjà souvent donnée dans le débat précédent, c'est que la Chambre, le Parlement, le Gouvernement, se sont toujours refusés jusqu'à présent, et avec raison, à mon avis à entrer dans la discussion de cette affaire à la tribune... »

Puis, après quelques interruptions sans importance, M. Méline continue :

« Dès le premier jour, nous avons déclaré que cette affaire était d'ordre judiciaire ... »

Et quand elle est d'ordre judiciaire, vous savez comment on prétend qu'elle est d'ordre politique et comment la défense nationale ne nous permet pas d'aller jusqu'au bout lorsque nous voulons faire la lumière :

« ... et devait conserver ce caractère, que les pouvoirs publics, en s'en emparant, en la livrant à la discussion parlementaire, en changeraient complètement la nature et opèreraient une véritable confusion de pouvoirs.

» Eh bien ! il ne faut pas se le dissimuler, c'est à cette discussion que nous conduit aujourd'hui M. Cavaignac lui-même, il l'a prouvé en voulant entrer dans le fond du débat et en commençant la lecture de certaines brochures relatives à l'affaire. Il n'est pas douteux que, si la déclaration du capitaine Lebrun-Renault était lue à la Tribune, elle serait discutée, car tout est discuté dans cette affaire. (*Nouveaux applaudissements...*) »

Mais moi j'ajoute : si tout est discuté, Monsieur le Président du Conseil, c'est parce que tout est discutable.

« Dès que la discussion serait ouverte, vous ne pourriez plus la fermer et vous engageriez ainsi vous-même le débat sur la revision du procès.

Messieurs les Jurés, j'ai essayé de dégager successivement cette affaire d'une partie des obscurités, que je puis appeler obscurités accessoires qui l'encombrent et qui sont en réalité devenue, en quelque manière et injustement, le côté principal de cette affaire.

Je vous ai montré ce que valait tous les mensonges répandus à plaisir autour de ce procès, j'ai voulu aussi établir ce que repré-

sentait en réalité ce dossier secret, désormais illustre, dont vous savez à présent la valeur.

Il me reste, Messieurs les Jurés, avant de rentrer dans le centre même de ma discussion, à vous parler de cette prétendue preuve, absolue cette fois, dont M. le général de Pellieux, et après lui M. le général de Boisdeffre, ont parlé à l'une des dernières audiences.

Il ne faut pas, Messieurs les Jurés, y attacher plus d'importance qu'à tout le reste, et bien que je ne l'aie pas sous les yeux, cette pièce, cette preuve, je vais vous en apporter l'irréfutable démonstration.

Je ne puis m'empêcher, Messieurs, de répéter aujourd'hui ce qu'a été ma surprise, quand j'ai vu M. le général de Pellieux apporter à la barre jeudi dernier, la sensationnelle déclaration que vous vous rappelez, et, qu'il est pourtant nécessaire avant de la discuter, de remettre sous vos yeux.

Voici, Messieurs les Jurés, comment s'exprima M. le général de Pellieux.

« M. le Président, je demande à être rappelé à la barre.

» M. le Président. — Voulez-vous vous approcher, général.

» M. le général de Pellieux. — Messieurs les Jurés.

» J'ai une observation à faire sur ce qui s'est passé tout à l'heure. Jusqu'ici nous nous sommes tenus dans dans les termes stricts de la légalité ; nous n'avons parlé aucunement de l'affaire Dreyfus ; je ne veux pas en parler. Mais je ferai remarquer que la défense ici a lu tout à l'heure, publiquement, un passage du rapport du commandant d'Ormescheville à huis clos.

» Je demande alors à parler, non pas du procès Dreyfus ; je n'en parlerai pas, mais je répèterai le mot si typique du colonel Henry : « — On veut la lumière ! Allons-y !

» Au moment de l'interpellation Castellin, il s'est produit un fait que je tiens à signaler.

» On a eu au Ministère de la guerre, et je ne parle pas de l'affaire Dreyfus — la preuve absolue de la culpabilité de Dreyfus — absolue, et cette preuve je l'ai vue. Au moment de cette interpellation, il est arrivé au Ministère de la guerre un papier dont l'origine ne peut être contestée et qui dit — je vous dirai ce qu'il y a dedans. — Il va se produire une interpellation sur l'affaire Dreyfus. Ne dites jamais les relations que nous avons eues avec ce juif. — Et, Messieurs, la note est signée ; elle n'est pas signée d'un nom connu, mais elle est appuyée d'une carte de visite, et au dos de cette carte de visite, il y a un rendez-vous insignifiant, qui est le même que celui porté sur la pièce et la carte de visite porte le nom de la personne.

» Eh bien, Messieurs, on a cherché la revision du procès par une voie détournée; je viens vous donner ce fait, je viens vous le donner sur mon honneur et j'en appelle à M. le général de Boisdeffre pour confirmer ma déposition. »

Il n'était pas, Messieurs les Jurés, question de l'affaire Dreyfus, on ne devait pas parler de l'affaire Dreyfus ; au début même de sa déclaration, M. le général de Pellieux le proclame, et voilà ce qu'on apporte, sans accepter, je ne dis pas seulement le contrôle de la discusion, mais même le contrôle de questions qu'on ne nous a pas permis de poser.

Je ne me serais pas plaint, Messieurs les Jurés, d'une pareille déclaration, si on m'avait permis, non pas de répondre, mais d'interroger les témoins. On ne l'a pas permis, et c'est pour moi, je le dis hautement, le plus triste, le seul vraiment triste incident de ce procès, car c'est lui, qui, à un moment, à menacé de faire dévier l'affaire par une sorte de violence morale dont on peut le dire, la défense a été l'objet.

On a parlé à ce moment-là du découragement de la défense. Soit ! mais découragement venu non pas de ce que la défense avait moins de confiance dans la cause qu'elle représentait, mais de ce que ce jour-là et pour un instant, — Dieu merci, la liberté de la parole qu'on nous laisse, efface ce souvenir, pour un instant, il nous avait semblé que la justice allait être moins pure, moins noble et par conséquent moins sûre.

Nous nous sommes demandé, Messieurs les Jurés, ce qu'il fallait faire, et puis nous nous sommes dit que quoi qu'il advienne, il fallait aller jusqu'au bout, tristement, mais courageusement. Si nous avions pu, je ne dis pas avoir les pièces, mais demander à M. le général de Pellieux, M. le général de Boisdeffre, de s'en expliquer plus complètement, soyez tranquilles, la preuve de leur inanite eût été faite sur l'heure. Nous aurions demandé quelle était leur origine. Je vais vous le dire avec prudence, mais je vais dire autre chose, c'est que l'une des deux pièces, la carte de visite, est authentique, mais que celle qui l'accompagne, la note, est un faux. Je vais vous le démontrer.

Qu'est-ce que ces deux pièces — et vous comprendrez pourquoi maintenant, j'ai voulu relire la déclaration de M. le général de Pellieux ; — c'est d'abord la carte de visite d'une attaché militaire, — je dirai leqnel si on m'y oblige. Elle est authentique cette carte de visite, elle donne rendez-vous à un autre attaché militaire, seulement au bas de cette carte de visite il y a un nom d'emprunt, n'importe lequel, mettons Claude si vous voulez, tandis que c'est la carte de visite de M. de X... le rendez-vous, disons qu'il est signé Claude,... et puis à côté de cette carte, il y a une note qui, celle-là, ne porte peut-être pas exactement : « même pour nos gou-

vernants, nous n'avons rien de commun avec ce juif... » mais peut-être ceci :

« Une interpellation va avoir lieu sur l'affaire Dreyfus, il est toujours bien entendu que même vis-à-vis de nos gouvernants, nous n'avons jamais eu affaire avec cette juiverie. » Signé : Claude — comme la carte.

C'est une écriture imitée ; une note sans authenticité d'aucune sorte, une carte destinée, de manière aussi puérile, à donner de l'authenticité à la note ! Mais, Messieurs les Jurés, je vous le demande, sans rien savoir de plus, pour des esprits sages et prudents, habitués aux choses de la politique, de la diplomatie et de la vie, est-il vraisemblable, est-il possible que deux attachés militaires éprouvent sur cette question et sur cette affaire, le besoin de se recommander le silence? Pourquoi donc? Qui donc va les interroger? A qui doivent-ils des comptes? Est-ce que par hasard depuis 1894, leurs gouvernements ne sont pas fixés, et, définitivement de la manière la plus complète? A propos de quoi s'écrivent-ils ainsi en 1896? Ce n'est pas assez, pourquoi joindre à cette note anonyme, une carte, et une carte authentique, vous l'entendez bien, sur laquelle un rendez-vous insuffisant à été donné?

En quoi, il n'était pas difficile de se la procurer. Est-ce que des cartes d'attachés militaires, d'ambassadeurs ou d'autres ne traînent pas partout? Est-ce que cette carte, qui n'avait aucun intérêt, parce qu'elle donnait, on l'a dit, un rendez-vous insignifiant, — il n'a pas été difficile à des agents d'espionnage de se la procurer?...

Les agents d'espionnage cachent peut-être souvent des escrocs. Il y a des agents qui ne sont pas après tout la fine fleur de l'humanité, je ne parle pas des officiers qui font honorablement le métier que leur impose l'obligation du service des renseignements, je parle des agents subordonnés qui sont leurs serviteurs, et qui nécessairement font le métier de trahison, trahison au point de vue de leur pays peut-être, mais qui en tous cas est un métier bas et vil; eh bien! ces agents. est-ce que vous ne croyez pas qu'au milieu de ce trouble public, ils sont trop heureux de faire de l'argent de n'importe quoi? S'il y a parmi ces agents, — et si on veut des explications plus complètes au Ministère des affaires étrangères, j'en donnerai — s'il y a des agents qui imitent, qui forgent l'écriture des attachés militaires, et il y en a, — est-ce que vous ne voyez pas que c'est bien ainsi qu'il s'y prendront; — ils auront une carte qui est authentique et qui ne sera pas signée Claude, parce que lorsqu'on est M. de X... et qu'on donne un rendez-vous sur sa carte on ne la signe pas Claude, - je dis « Claude » par hypothèse.

Qu'a fait le faussaire? Il a signé la carte de l'attaché militaire, qui pouvait traîner, ou qui pouvait se perdre; il y a mis la signature fausse « Claude », et puis imitant l'écriture ou ne l'imitant même pas, il a signé le papier anonyme du nom de Claude. Voilà, Messieurs, toute la machination, toute l'escroquerie.

Est-ce qu'on démontrera que non seulement les attachés militaires s'écrivent, mais qu'ils s'écrivent sur une pareille question, après la fameuse histoire du bordereau qu'on aurait soit-disant trouvé dans un panier à papier, en 1894. Histoire vraie ou fausse, ils sont avertis? Est-ce qu'ils s'écriraient? A quel moment? Et je crois que l'Etat-Major qui est ici, qui est de bonne foi, — je le crois, j'en suis sûr, — m'écoutera avec bonne volonté, et en sortant d'ici, réfléchira et comprendra qu'il faut pousser plus loin les enquête pour la recherche de la lumière.

Les attachés militaires, Messieurs les Jurés, pourquoi s'écriraient-ils là-dessus? Et à quel moment? Au mois de novembre 1896, au retour des grandes manœuvres auxquelles ils ont assisté, alors que tout le monde diplomatique sait que les trois attachés militaires de la triple alliance se voient à ce moment-là tous les jours pour concerter d'un commun accord les rapports que chacun de son côté doit envoyer à son gouvernement.

La fameuse carte dont on se sert pour rendre authentique la note frauduleuse et mensongère, c'est précisément cette carte qui donne un rendez-vous quelconque, qu'on n'a pas eu besoin de garder minutieusement par cette excellente raison qu'elle n'avait aucune espèce d'intérêt.

En vérité, est-ce que M. le lieutenant-colonel Picquart, de qui je ne tiens rien des explications que je donne, — je le déclare hautement, personne ne doutera de ma parole, — est-ce que M. le colonel Picquart n'a pas eu raison de venir dire à cette barre non pas que ses chefs avaient fait un faux, non pas que ses chefs s'étaient de mauvaise foi servis d'un faux, mais que cette pièce qu'ils invoquaient, de bonne foi, était un faux? J'en ai fait la preuve!

Sans ajouter que personne n'acceptera que, sans chiffre, sans utilité, sans intérêt, des diplomates étrangers emploient cette expression « ce juif » ou « cette juiverie » qui, voyez-vous, trahit le faussaire, le faussaire intéressé!

Je vous le demande, Messieurs les Jurés, ce n'est qu'une question que je pose au cours de ce débat comme une éclaircie que j'essaie d'ouvrir; est-ce que tout ne deviendrait pas clair, si quelqu'un, par exemple M. Esterhazy, avait, je ne dis pas, dans les bureaux de l'Etat-Major, — je ne veux pas aller jusqu'à ce soupçon injurieux — mais au-dessous des bureaux de l'Etat-Major, à côté d'eux, un complice, qui non seulement lui fournisse des documents qu'on prétend dérisoirement qu'il ne peut pas se procurer, et qui là encore le défende dans la bataille qu'il a été obligé de livrer... alors tout deviendrait clair, tout deviendrait lumineux, car ces braves généraux, ces loyaux soldats pleins de bonne foi, viendraient ici avec une confiance entière — et ils seraient d'au-

tant plus terribles dans leurs déclarations... — Comprenez-vous pourquoi je disais que c'était leur bonne foi qui m'épouvantait ?...

Et au contraire, l'autre trouverait plus facilement les moyens de se défendre, trouverait toutes les portes ouvertes! Mais cela, Messieurs les Jurés, ne peut-il donc pas être accepté sérieusement dans un débat de cette importance?

Enfin qu'est-ce qu'elles valent ces pièces que je discute et que je broie sans les avoir vue... Je défie qu'on me réplique, vous m'entendez bien. Si elles avaient une valeur, est-ce que vous croyez qu'on aurait envoyé M. le colonel Picquart en mission en novembre 1896.

Je vous parlerai tout à l'heure de M. le lieutenant-colonel Picquart, je vous montrerai quelle était l'estime dans laquelle le tenaient ses chefs, qui viennent aujourd'hui l'outrager, si on avait eu cette preuve absolue, si elle avait eu une valeur, alors qu'il s'agissait seulement, dit M. le général Gonse, et ajoute M. le général de Boisdeffre de faire échapper M. le colonel Picquart à cette idée fixe qui perd un excellent officier, qu'est-ce qu'on aurait fait?

On aurait avisé aussitôt le Chef du Service des renseignements, véritable Préfet de Police militaire, on aurait fait venir le lieutenant-colonel Picquart et on lui aurait dit « Picquart », mon cher ami, vous vous êtes trompé, nous sommes tranquilles maintenant, voilà la preuve! » S'il avait été parti, on l'aurait fait revenir pour le lui dire : on n'a rien fait.

Cette pièce qui n'est pas dangereuse, puisqu'on l'apporte à la Cour d'assises, est-ce que vous croyez que M. le ministre de la guerre, M. le Président du Conseil, auraient fait là-dessus un silence profond quand le pays était si profondément troublé! S'ils l'avaient fait, Messieurs les Jurés, si la pièce était sérieuse, ils seraient les plus grands des misérables et des coupables! Ils auraient laissé se perpétuer l'angoisse, alors qu'ils pouvaient y mettre un terme!

Ils ne l'ont pas fait, parce que cette pièce n'était pas sérieuse; parce que, eux, hommes politiques habiles, habitués à déjouer les faux et les intrigues, ils la comprennent, tandis que ce brave général de Pellieux, qui, lui, était fatigué de ce qu'il prend pour des intrigues — et je le comprends, et je le respecte — cédant à un moment de bonne foi, j'en suis sûr, est venu dire : « Allons-y! » et il y est allé. Il était de bonne foi, mais il était trompé. Nous savons sur quoi il marchait, et voulez-vous que je vous dise ma conclusion : on avait bien fait, jusque-là, de se taire, non pas parce que la sécurité nationale était menacée, si on avait parlé, mais parce que ce qu'il fallait craindre, si on révélait cette prétendue pièce, ce n'était pas la guerre, mais le ridicule!

Voulez-vous que j'ajoute autre chose? Ah! M. l'Avocat général

nous accule à prouver ici, pour emporter notre àcquittement que c'est par ordre qu'on a jugé. J'y viendrai; mais dès à présent qu'est-ce donc que la meilleure foi du monde M. le général de Pellieux et M. le général de Boisdeffre, avec le concours de la justice, viennent vous demander, si ce n'est pas de juger par ordre? Qu'est-ce donc qu'ils viennent faire ici, si ce n'est pas répéter le coup de la pièce secrète? J'emploie le mot familier parce qu'il n'en est pas qui rende mieux ma pensée. — Qu'est-ce donc que ces pièces avec lesquelles on espère, après avoir manqué le résultat avec « cette canaille de D... » et les autres pièces arriver à arracher un verdict? Qu'est-de donc que ces pièces nouvelles, ces prétendues pièces qu'on apporte dans le débat, sans conclusion, sinon de nouvelles pièces qu'on jette verbalement dans le débat, mais qu'on veut y faire peser de tout leur poids, avec lesquelles on essaie — je le proclame, non pas par voie de précaution oratoire, mais parce que le pense ainsi —, de surprendre votre justice et votre religion de magistrats?

Laissons donc tout cela.

Voilà, n'est-il pas vrai, qui déblaie le terrain. Ne nous désolons pas trop de l'impuissance où nous avons été ici d'éclaircir les choses par les questins, puisque nous sommes arrivés par le raisonnement à la vérité,qui est plus forte que tout,à faire une lumière aussi éclatante que possible, et revenons alors. Messieurs les Jurés, à la charge unique, laissons tout ce que nous venons de voir aux accessoires puérils, revenons à ce qui a été la base de l'accusation — c'est M. le commandant d'Ormescheville qui le dit — : le bordereau, la lettre missive de 1894.

Il faut tout d'abord, Messieurs les Jurés, en abordant ce point, constater que quoi qu'on en ait eu, même sur cette question du bordereau l'accusation était incomplète parce que l'origine n'en était pas établie. Vous avez entendu ici tous les experts vous dire: l'expertise en écriture ne signifie rien par elle-même — nous y reviendrons — il faut la connaissance de l'ensemble d'une affaire pour que l'écriture prenne une valeur. Eh bien, Messieurs les Jurés, qu'y a-t-il de plus important dans un procès de cette nature que de savoir d'où sort le bordereau, que de savoir où il a été saisi, et n'est-ce pas là une indication élémentaire et indispensable pour permettre à l'accusé d'établir peut-être que le bordereau saisi où il l'a été ne peut pas émaner de lui, parce qu'il n'a eu avec les gens chez lesquels on l'a saisi, avec le milieu où on l'a pris, aucune espèce de rapports?

Dans toute affaire, on n'oppose pas à un homme une écriture sans lui dire: « Elle vient de tel endroit, elle a été adressée à telle personne que vous connaissez, avec laquelle vous êtes en rapports » — autrement une faute terrible peut être commise, tous les experts vous l'on dit. Donc, même si c'était l'écriture de l'accusé, cela

n'aurait pas de valeur si l'on n'indique d'où vient la pièce et si l'on n'indique sa portée en dehors de l'écriture.

Eh bien! dans l'affaire qui nous occupe, écoutez le rapport du commandant d'Ormescheville :

« La base de l'accusation portée contre le capitaine Dreyfus est une lettre-missive écrite sur du papier pelure, non signée et non datée, qui se trouve au dossier, établissant que des documents militaires confidentiels ont été livrés à un agent d'une puissance étrangère. M. le général Gonse, sous-chef d'Etat-Major général de l'armée, entre les mains duquel cette lettre se trouvaient, l'a remise par voie de saisie, le 15 octobre dernier, à M. le commandant du Paty de Clam, chef de bataillon d'infanterie hors cadre, délégué le 14 octobre 1894 par M. le ministre de la guerre, comme officier de police judiciaire, à l'effet de procéder à l'instruction à suivre contre le capitaine Dreyfus. Lors de la saisie de cette lettre-missive, M. le général Gonse a affirmé à M. l'officier de police judiciaire, délégué et précité, qu'elle avait été adressée à une puissance étrangère et quelle lui était parvenue; mais que, d'après les ordres formels de M. le ministre de la guerre... »

Et rappelez-vous que ce ministre de la guerre dont j'aurai à vous parler tout à l'heure, c'est le général Mercier; il faut qu'ici toutes les responsabilités soient précises.

« ... Il ne pouvait indiquer par quels moyens ce document était tombé dans sa possession. »

Je sais bien ce qu'on répondra : on répondra que la sécurité nationale — car c'est l'éternel prétexte — était encore intéressée. Pourquoi donc intéressée, puisqu'il y avait le huis clos?

Voulez-vous qu'elle l'ait été? Alors, moi, je dirai aux apôtres audacieux de la raison d'Etat, qui pouvait avoir sa justification sous Louis XIV ou sous Napoléon, mais qui n'en a plus aujourd'hui, je répondrai à ces apôtres archaïques d'une idée désormais détruite: « Cependant, si vous invoquez la raison d'Etat, invoquez-la jusqu'au bout, mais ne jugez pas les gens! » Si vous étiez sûr de la culpabilité du traître, Monsieur le général Mercier, et si vous vous sentiez le cœur assez solide pour assumer la responsabilité de poursuites dans des conditions aussi lamentables, il ne fallait même pas les commencer, il fallait frapper cet homme sous votre propre responsabilité, le perdre définitivement, le plomger dans je ne sais quel abîme ou quelles oubliettes, pour qu'on n'en parlât plus jamais, mais ne pas donner le spectacle d'une lamentable et audacieuse comédie judiciaire!

Poursuivons, Messieurs les Jurés. Il s'agit donc — et vous voyez comme nous poussons l'affaire — d'une écriture toute nue. Voilà la charge! Depuis, il y a eu un fait capital qui s'est produit : on a trouvé l'écriture identique à celle du bordereau. Nous n'examinons pas à ce moment, Messieurs les Jurés, de quelle main est cette

pièce; la distinction très habile et très savante des experts ne vous a pas échappée : l'écriture d'une pièce peut être l'écriture d'une personne sans que la pièce soit de la main de cette personne, parce qu'elle peut être forgée ou calquée. On pourra donc discuter sur la question de savoir si le bordereau est un faux, si le bordereau est calqué, mais il y a une question sur laquelle on ne peut pas discuter : c'est celle de l'identité des écritures, et la preuve c'est que M. le commandant Esterhazy l'a reconnue dès le premier jour, avant même d'être dénoncé : car ce qu'il y a d'intéressant dans cette affaire, c'est que, chaque jour à la veille de chaque démarche nouvelle venant d'un côté ou de l'autre, le commandant Esterhazy annonçait ce qui allait se passer, et avant même que les pièces ne fussent publiées, avant même que la dénonciation ne fût partie, il annonçait un complot ourdi par un certain colonel X ou Y qui était destiné à le perdre et au cours duquel on allait produire une écriture qui était la représentation effrayante — c'est le mot — de la sienne.

Donc, Messieurs les Jurés, il n'y a pas de doute; je ne dis pas que le bordereau est de la main du commandant Esterhazy — j'y arriverai plus tard — je dis ; l'écriture du bordereau est l'écriture du commandant Esterhazy.

Eh bien, Messieurs les Jurés, et me bornant à cela pour le moment, même si c'est un décalque, il y a contradiction entre cette constatation matérielle et les constatations de l'officier de police judiciaire et des experts en 1894. Ce que nous savons bien, c'est que si le bordereau est d'une écriture identique à celle du commandant Esterhazy, ce n'est pas l'écriture de Dreyfus. L'hypothèse du décalque par Dreyfus — et nous y reviendrons plus longuement si c'est nécessaire — est inadmissible. Si Dreyfus a imité une écriture — nous verrons tout à l'heure l'expertise de M. Bertillon — c'est, disait-on, la sienne; jamais on n'a supposé qu'il avait imité l'écriture du commandant Esterhazy, et, s'il l'avait imitée, c'eût bien été dans quelque dessein, et alors, étant accusé, Messieurs les Jurés; il aurait dénoncé le commandant Esterhazy, il aurait, par un moyen plus ou moins ingénieux ou plus au moins habile, fait connaître que l'écriture était celle du commandant Esterhazy.

Messieurs les Jurés, je vais vous faire une remarque que je n'ai pas vu faire encore, et qui me paraît avoir un intérêt considérable. Ecoutez donc ce qu'a dit Dreyfus dans l'instruction de 1894 :

» Tout l'interrogatoire, dit le rapport de M. d'Ormescheville, subi devant l'officier de police judiciaire, est émaillé de dénégations persistantes, aussi de protestations du capitaine Dreyfus contre le crime qui lui est reproché. Au début de cet interrogatoire, le capitaine Dreyfus avait d'abord dit qu'il lui semblait vaguement reconnaître dans le document incriminé l'écriture d'un officier employé dans les bureaux de l'Etat-Major de l'armée. »

» Cela ne peut pas viser le commandant Esterhazy.

» Puis, devant nous, il a déclaré retirer cette allégation qui, d'ailleurs, devait tomber d'elle-même en présence de la dissemblance complète et évidente du type graphique de l'écriture de l'officier visé avec celle du document incriminé »

Par conséquent, vous le voyez, Dreyfus, écrasé par cette énigme pour lui indéchiffrable, a songé à dire : Mais ce n'est pas de moi le bordereau. mais l'écriture ressemble à d'autres écritures ! Il a désigné quelqu'un ce quelqu'un n'était pas l'auteur du bordereau; il n'a pas désigné le commandant Esterhazy.. Qu'on ne dise pas qu'il y a eu de sa part une dissimulation quelconque; s'il avait décalqué l'écriture du commandant Esterhazy; s'il avait connu le commandant Esterhazy. il l'aurait dit. Il n'a rien dit de pareil. Par conséquent, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, quelle que soit la vérité sous la main qui a tracé le bordereau et sur les conditions dans lesquelles le bordereau a été tracé, une chose est certaine : c'est qu'étant donnée l'écriture du commandant Esterhazy, il ne peut pas être de l'écriture de Dreyfus, et qu'il n'a pas pu être décalqué par Dreyfus puisque jamais on n'a prétendu que Dreyfus ait calqué l'écriture de quelqu'un d'autre.

A cet égard, Messieurs les Jurés, je suis, en ce qui concerne notamment le bordereau, bien tranquille : d'où qu'il vienne et de qui qu'il soit, il n'est pas et il ne peut pas être de Dreyfus.

A la vérité, Messieurs les Jurés, le Conseil de guerre de 1894, qui ne connaissait pas l'écriture du commandant Esterhrzy, qu'on n'avait pas eu à lui soumettre, ne possédait pas ces éléments d'information que nous possédons aujourd'hui. Seulement il se trouvait — et c'est le point de ma démonstration où je voulais en venir — en présence d'une écriture toute nue... et vous sentez ce que je veux dire par ces mots, puisque je vous ai montré qu'on ne connaissait pas l'origine du bordereau, qu'elle n'était pas révélée aux juges? eh bien! jamais personne, jamais aucune juridiction au monde n'aurait condamné la-dessus !

» J'ai dans mon dossier des pièces bien intéressantes et bien curieuses; c'est d'abord toute une étude de M. Bertillon sur les écritures : je m'étais proposé, quand je ne savais pas que ma plaidoirie prendrait des proportions si importantes, de vous lire tout cela, mais j'ai le souci de ménager vos instants et je passe. Je veux vous lire seulement les premiers mots de l'article de M. Bertillon :

» Quand on interroge nos criminalistes qui font l'autorité sur la façon dont les expertises sont conduites habituellement en France, ou ils évitent de répondre, ou ils se réfugient en quelques généralités : « Si vous saviez, répondent-ils, comme c'est matière peu » importante, et le peu de croyance que nous avons dans la pré» tendue science des experts en écriture. » Ce scepticisme ne les

empêche pas, d'ailleurs, sur les injonctions de la loi, de prendre et de suivre l'avis de ceux qu'ils nomment et qualifient experts.

» Du côté du barreau, ce peu de croyance devient de l'athéisme, et il n'y a pas de plaisanteries et de légendes que l'on ne débite au Palais sur le compte des experts en écriture qui, à en croire les avocats d'assises, en connaîtraient sur leur spécialité moins que le premier venu.

» Ajoutons d'ailleurs qu'à l'exception de l'aide toute récente que lui ont apportée la photographie et surtout le microscope, l'art de l'expert-écrivain ne semble pas avoir fait un pas, un seul pas depuis Raveneau, l'expert faussaire du temps de Louis XIV.

» Rien d'étonnant, en conséquence, si l'opinion publique, si portée cependant à s'en laisser imposer par les spécialistes de tout genre, partage l'incrédulité graphique consacrée par les siècles.

» Et pourtant la comparaison d'écriture, considérée comme un des éléments de la preuve par écrit (la première des preuves d'après le Code) ne saurait être systématiquement rejetée. »

« En résumé, l'expertise en écriture est une arme décisive entre » les mains de la défense où la présomption d'innocence entraîne » de droit l'acquittement, tandis qu'entre les mains de l'accusa- » tion, où la certitude seule doit entrer en jeu, elle ne constitue » qu'une précaution indispensable, une de ces nombreuses vérifi- » cations auxquelles toute thèse doit être soumise avant de voir le » jour. »

» Il faudrait, Messieurs les Jurés, lire tout l'article. Il a paru dans la *Revue scientifique* du 18 décembre 1897, je vous assure qu'il m'avait paru bien précieux au point de vue de ma discussion avant que je n'eusse assisté encore à ces dépositions d'experts, à ces confrontations qui sont un tableau vivant plus puissant encore que toutes les lectures.

» J'avais apporté aussi, pour vous le lire, un article de M. des Houx — je vous ai dit que je n'emprunterai des armes qu'à nos adversaires — qui est intitulé « Les graphologues », article qu'on lit souvent ici, à la Cour d'assises, et qui a résumé sous une forme humoristique et charmante quelques traits délicieux de MM. les experts. J'aurais voulu vous lire tout l'article, je ne le ferai pas; laissez-moi cependant vous lire ce petit trait qui est bien amusant :

» Une fois un expert discute devant M. le Président Bérard des Glajeux. »

» C'est un des magistrats les plus éminents de cette Cour, et qui a bien souvent présidé cette Cour d'assises, la similitude d'écriture entre un papier anonyme et des pièces de comparaison.

» L'écriture du billet, dit-il, ne ressemble en rien à celle des pièces de comparaison ; mais, dans un angle du papier, il y a une

annotation marginale, au crayon. Celle-là, je l'atteste, est bien de la main de l'accusé. Il n'y a aucun doute...

» Alors, dit le Président, le faussaire c'est moi. Je suis l'auteur de l'annotation marginale...

» M. l'Avocat général. — Quel est l'expert qui a dit cela ?

Me Labori. — Mon Dieu, monsieur l'Avocat général, il n'est pas nommé, mais l'article est célèbre. Mon confrère, Me Hild, qui plaidait ici il y a quelque temps le citait parce qu'il était classique, et j'ajoute qu'il était accueilli par l'honorable organe du Ministère public de la même façon...

» M. l'Avocat général. — C'est un des vôtres ; alors gardez-le.

» M. Labori. — Un des nôtres... mettez qu'ils se valent, cela me suffira. Moi, je n'ai pas besoin des experts en écritures, et je vous assure que dans un procès de cette nature c'est toujours une joie que de provoquer quelque observation d'un adversaire, surtout quand il a pour habitude de ménager sa parole comme vous faites...

» Je continue, Messieurs les Jurés. Je dis donc et je crois que la preuve est faite — qu'étant donné qu'on était en présence d'une écriture et en présence d'une écriture toute nue que rien ne venait corroborer dans les faits, la condamnation était impossible, d'autant plus que ce que disent M. Bertillon et tous les experts, ils le disent des expertises anonymes, et que dans le procès qui nous occupe, il y avait trois experts qui admettaient que c'était l'écriture et deux qui admettaient le contraire; et j'ai autre chose à dire : j'ai à dire que le premier expert qui avait été consulté, qui n'était autre que celui qui est revêtu de la plus grande autorité dans sa science, M. Gobert, expert de la Banque de France, avait déclaré tout droit, quand on lui avait soumis le bordereau, qu'il n'était pas de Dreyfus, et qu'à ce moment-là on était tellement décidé, tellement convaincu qu'au lieu de chercher un autre traître on a cherché un autre expert et qu'on l'a trouvé !

» Je reprends maintenant ma discussion et je dit ceci : les choses se présentant comme elles se présentaient, et parce que les membres du Conseil de guerre peuvent être à un moment donné susceptibles de se laisser influencer par la parole d'un chef, mais aussi parce qu'ils sont de bonne foi ils ne pouvaient pas condamner là-dessus, et l'acquittement allait s'ensuivre. C'est alors, Messieurs les Jurés, qu'intervint ce fait dont nous avons déjà parlé, mais qui maintenant doit être rappelé et précisé, ce fait qui à lui seul — rappelez-vous le bien quand vous délibérerez — justifierait toutes les colères d'un bon citoyen et toutes les révoltes de la conscience : en dehors de l'audience, à l'insu de l'accusé, à l'insu de son défenseur, et par une violation d'une des règles, je dois le dire, les plus élémentaires, les plus anciennes et les plus sacrées, une pièce, ou

des pièces comme on voudra ont été mises sous les yeux du Conseil. Voulez-vous même qu'elles n'y aient pas été mises — elles y ont été mises, je vous le montrerai — il suffirait que la parole d'un homme se fût portée garante de leur existence en présence du président du Conseil de guerre qui devait avoir foi et confiance dans la parole de son chef pour que cette affirmation fût suffisante pour enlever illégalement et irrégulièrement la condamnation.

Mais elles ont été communiquées, Messieurs les Jurés, en fait c'est établi; résumons les preuves :

Il y a d'abord l'article documenté qui a paru dans le journal l'*Eclair*, le 15 septembre 1896, qui a été reproduit partout, qui n'a jamais été démenti, qui n'a même pas chez les hommes au pouvoir soulevé une protestation. Il y a eu une brochure répandue à des milliers d'exemplaires, écrite par M. Bernard Lazare en réponse à l'article; elle est restée, comme l'article, sans démenti. L'*Echo de Paris*, à plusieurs reprises et notamment dans le numéro du 9 janvier 1898 qui est ici — mais je ne serai pas démenti par ses rédacteurs qui sont à cette audience — a parlé non pas seulement d'une pièce secrète, mais d'un dossier secret dont il a précisé la nature en disant qu'on l'appelait le dossier B par opposition au dossier A qui était le dossier judiciaire. Il y a eu enfin — je parle pour la première partie — le rapport Ravary, qui s'exprime ainsi :

« Un soir que le lieutenant-colonel Henry, de retour à Paris, était entré brusquemement chez M. Picquart, il apercut Me Leblois, avocat, dont le colonel recevait de fréquentes et longues visites, assis auprès du bureau et compulsant avec lui le dossier secret. »

L'existence en est donc officiellement constatée, et vous comprenez, Messieurs les Jurés, que sa seule existence suffit, car, voyez donc : Le pays entier ne veut pas qu'on discute cette affaire, pourquoi? il n'y a pas d'autre raison que celle-ci : C'est qu'on lui a dit, sans le lui montrer : « Il y a un dossier secret ». On ne lui a dit que cela, et cela a suffi pour que toute les bouches, pour que tous les yeux se ferment, pour que toutes les oreilles se bouchent, et personne ne veut plus rien voir ni rien entendre!

Par conséquent, par le seul fait que le dossier secret est ainsi avoué publiquement, il pèse sur la conscience des juges de 1894, il a pesé sur la conscience des juges de 1898, et voilà encore, pour le dire en passant, ce qu'on peut appeler juger par ordre!

Mais ce n'est pas assez, Messieurs les Jurés : Le *Siecle* du 14 janvier 1898 a publié en première page un très long article avec tous les développements possibles sur l'existence de la pièce secrète; l'article n'a pas été démenti.

Il y a mieux : il y a eu à la Chambre une interpellation. Il faut voir le langage qu'y a tenu M. le Président du Conseil. C'est M. Jaurès qui portait la parole et voici comment il s'exprimait dans la séance du 24 janvier 1898 :

» Eh bien ! Messieurs, quand un pareil doute est soulevé, quand une pareille question est posée devant la conscience publique, je trouverai misérable, indigne de nous tous, Messieurs, à quelque parti que nous appartenions, indigne de la France, elle-même, qu'il n'y eût pas dans cette question une déclaration explicite et décisive. Je demande au Gouvernement : Oui ou non, les juges du Conseil de Guerre, ayant à statuer sur l'affaire Dreyfus, ont-ils été saisis de pièces pouvant établir ou confirmer la culpabilité de celui-ci, sans que ces pièces aient été communiquées à l'accusé et à la défense ? » (*Très bien, très bien ! à l'extrême gauche.*)

M. Pascal Grousset. — C'est toute la question !

M. Jaurès. — Messieurs, ma question est claire et loyale : elle comporte simplement une réponse — par oui ou par non.

Eh bien, Messieurs, il a été dit de bien des côtés, sans qu'aucun démenti ait été apporté à toutes ces rumeurs, il a été dit que dans l'affaire Dreyfus, à côté du dossier public et légal, il y avait eu ce qu'on appelle le dossier secret.

» Messieurs, j'ai tort de dire qu'il n'y avait là que des rumeurs. Il y a mieux : depuis quelques jours il y a une déclaration officielle, authentique; dans le rapport du rapporteur du Conseil de guerre, dans l'affaire Esterhazy, je lis ceci :

» Un soir que le colonel Henry, de retour à Paris, était entré brusquement chez M. Picquart, il aperçut Me Leblois, avocat dont le colonel recevait de fréquentes visites, assis auprès du bureau, et compulsant avec lui le dossier secret. Une photographie, portant ces mots : « Cette canaille de D. . .» était sortie du dossier et étalée sur le bureau.

Cette réponse, voulez-vous la faire, oui, ou non ? Je l'attends.

Ecoutez, Messieurs les Jurés, la réponse :

« M. Jules Méline, Président du Conseil. — Je vous réponds que nous ne voulons pas discuter l'affaire à la Tribune, c'est clair, et que je ne veux pas servir vos calculs. »

Puis, quelques instants plus tard, M. le Président du Conseil dit :

« — Un mot seulement, Messieurs, pour dire que j'ai déjà répondu sur les points du discours de M. Jaurès, auxquels il était permis au Gouvernement de répondre. Je me refuse à le suivre sur le terrain où il s'est placé tout à l'heure, parce que le Gouvernement, je le répète une fois de plus, n'a pas le droit de discuter à la Tribune un jugement régulièrement rendu. »

Est-ce que c'est là, Messieurs les Jurés, la réponse d'un Gouvernement soucieux de l'intérêt public s'il n'avait pas quelque infamie mystérieuse à cacher ? (*Protestations*).

Refuser de discuter l'affaire à la tribune,... quand il lui eû

suffi pour calmer l'inquiétude de tous, peut-être pour me fermer la bouche et pour m'empêcher d'être à cette barre, de crier à ce moment-là : « Non, il n'y a pas eu de communications de pièces secrètes !

Je vais plus loin : Vous étiez, Monsieur le Président du Conseil, tenu de le faire. Vous disiez, dans les dernières lignes de votre réponse, que le jugement avait été régulièrement rendu ; eh bien ce n'est pas vrai ! Il n'a pas été régulièrement rendu ; il ne l'a pas été parce qu il y a eu communication de pièces secrètes, et vous étiez incapable, en honnête homme à votre manière que vous êtes, de faire un mensonge en venant dire que la communication qui avait eu lieu n'avait pas été faite. »

Au surplus, Messieurs les Jurés, nous avons maintenant pour faire la preuve plus que des inductions, nous avons le témoignage d'un homme entouré de respect de tous : M. Solle père, qui est venu à la barre, dont le silence éloquent a été complété par les déclarations de Me-Demange. Nous avons l'interview de Me Demange dans le journal *Le Matin* — je ne veux pas vous la relire — qui a été confirmée complètement par lui à cette audience. Nous avons enfin et surtout les paroles à ces débats et la réponse ou le silence, comme vous voudrez, de M. le général Mercier. Rappelez-vous cette deuxième audience du procès dans laquelle M. le général Mercier, n'étant pas venu, je disais ceci :

Je suis tout à fait surqris que M. le général Mercier — comme d'autres d'ailleurs — se fasse lui-même juge de la question de savoir s'il lui appartient de comparaître devant la justice.

Le ministre de la guerre peut délimiter ici les points qui feront l'objet de sa plainte, mais il n'a pas le droit, comme plaignant -- ce qui est tout à fait choquant et monstrueux — de mettre un obstacle non plus juridique, mais matériel pour les faits que nous voulons établir... Le général Mercier est un témoin capital. Il lira peut-être demain dans les journaux ce qui s'est passé à la première audience de cette affaire, qui ne se plaide pas seulement devant 1,500 personnes, mais devant la France entière.

J'ajoute que ce serait aller contre le but que poursuit l'honorable M. Cavaignac lui-même, de laisser croire que, sans cette pièce, le jugement serait sans valeur.

» Or, nous l'avons toujours proclamé et nous le répétons une fois de plus : le jugement ne suffit pas à lui-même. Il est la vérité légale... »

Vous savez, Messieurs, ce qu'il faut penser de cette légalité !

« ... Personne n'a le droit de le discuter. »

Et plus loin.

« Ceci dit, je donne les dernières raisons qui ne font que s'ajouter aux autres par surcroît, car je n'en aurais pas besoin.

Nous considérons qu'il y aurait des inconvénients sérieux à publier cette déclaration et que les mêmes motifs qui ont déterminé les juges à ordonner le huis clos nous commandent de ne pas la plublier. »

C'est la même raison que celle de l'*Agence Havas*... Monsieur le Ministre, qui ne pourrait pas s'empêcher de rire s'il insistait trop fort, ajoute :

« ... Je ne veux pas exagérer la portée de ce document (*Ah! Ah! à l'Extrême gauche.*)

» Non! non! Je ne veux l'exagérer » (*Applaudissements au centre.*)

Et je ne vois pas pourquoi ces applaudissements au centre, à moins que ce ne soit uniquement parce que c'est le centre qui applaudit le président du Conseil. (*Rires.*)

Voilà, Messieurs les Jurés ce qu'a dit le Président du Conseil. Eh bien! je vous demande si nous pouvons nous contenter de pareilles raisons! et j'ajoute que je vous demande ce que signifient au point de vue politique de pareilles raisons pour ne pas répondre, en présence d'une nation si profondément et si universellement troublée! Qu'est-ce donc que ce respect excessif de la forme? La chose jugée..., la chose jugée! même illégalement jugée! Nous savons quel est pour certains hommes et pour certains ministres, le respect que mérite la forme; mais comment pourraient-ils invoquer cette forme si, d'un mot, il leur était loisible, par une pièce convaincante, décisive et au-dessus de toute discussion, de fermer la bouche de ceux qu'on accuse de troubler par une funeste campagne si profondément l'opinion publique.

Le Gouvernement, Messieurs les Jurés, n'est pas seulement tenu de respecter la chose jugée, il a aussi pour devoir, quand il le peut, d'apaiser la conscience publique. Alors, si la déclaration de M. Lebrun-Renault vaut quelques chose, si elle a une portée quelconque, que signifie donc la réserve du Gouvernement?... La verité, c'est qu'elle n'en a pas de portée, et je vais vous dire pourquoi.

Je ne me place pas seulement au point de vue du témoignage et des contradictions qu'il nous eût été loisible d'apporter aux déclarations de M. Lebrun-Renault et que l'on redoute : je ne me place pas seulement non plus au point de vue de ce qu'il y a d'abusif et d'excessif dans la constatation par écrit d'aveux qui auraient été recueillis peut-être le jour de la dégradation, mais qui auraient été consignés par écrit au mois d'octobre ou de novembre 1897; non, mais il y a quelque chose de plus qui proteste contre ces prétendus aveux, c'est toute l'attitude de Dreyfus et aussi en droit, quelque chose de plus que je vous dirai après, mais je veux plaider en fait d'abord et je veux vous demander si on peut les accepter, ces aveux, je ne dis pas seulement comme possible, mais comme vraisemblables.

Ici; pardonnez-moi encore une lecture, les plus longues se placeront dans cette première partie de ma discussion, et quand elles seront épuisées, nous irons vite; mais je crois qu'elles sont indispensables pour vous faire, à vous aussi, parcourir étape par étape ce long chemin, comme tous ceux qui sont arrivés à la conviction qui est la nôtre l'ont parcouru les unes après les autres.

Il est une scène, Messieurs les Jurés, qu'il faut que vous revoyiez, cette scène c'est la dégradation. Je n'en connais pas qui ait plus de grandeur et qui, par l'impression morale qui s'en dégage, puisse avoir plus d'influence au point de vue de la conviction dans un débat comme celui dont vous êtes saisis.

C'est encore au journal l'*Autorité* que j'emprunte le récit : il est d'une hostilité contre Dreyfus qui va jusqu'à la haine... J'ai la *Lidre Parole* à côté. Je pourrais vous la lire aussi ; on peut presque dire que c'est la même chose. Eh bien ! vous allez voir, écoutant cela avec des esprits non prévenus, en juges que vous êtes, et qui, quels que soient vos sentiments à l'heure actuelle, m'écouterez jusqu'à la dernière minute pour faire la conviction que je puis espérer vous donner parce qu'elle est la mienne et que vous sentez bien qu'elle est la mienne — ce qui m'ouvre vos âmes, ce qui m'ouvre vos consciences, — eh bien ! si vous écoutez cela en juges, vous verrez comment la prévention et la passion peuvent dénaturer les choses, vous verrez comment les proclamations d'innocence de cet homme qui, pour moi, crient qu'il est innocent, sont accueillies comme des marques de cynisme et comment ce sont des clameurs de colère et de haine qui lui répondent. Je veux que vous voyez cela, Messieurs les Jurés, et n'oubliez pas que c'est encore d'un adversaire que nous écoutons le récit :

» Dans la foule, des clameurs se font entendre.

» Mais le groupe s'arrête.

» Un signe du commandant des troupes et les tambours et les clairons ouvrent un ban et le silence se fait de nouveau, cette fois tragique.

» Les canonniers qui accompagnent Dreyfus, reculent de quelques pas, le condamné apparaît bien détaché.

» Le greffier salue militairement le général et, se tournant vers Dreyfus, lit, d'une voix très distincte, le jugement qui condamne le nommé Dreyfus à la déportation dans une enceinte fortifiée et à la dégradation militaire.

» Puis le greffier se retourne vers le général et fait le salut militaire.

» Dreyfus écoute silencieusement. La voix du général Darras s'élève alors et bien que légèrement empreinte d'émotion, on entend très bien cette phrase.

» Dreyfus, vous êtes indigne de porter les armes. Au nom du peuple français nous vous dégradons !

» On voit alors Dreyfus lever les deux bras et, la tête haute, s'écrier d'une voix forte, sans qu'on distingue le moindre tremblement :

» Je suis innocent, je jure que je suis innocent ! Vive la France ! »

A mort! répond au dehors une immense clameur.

« Mais le bruit s'appaise aussitôt. On a remarqué que l'adjudant chargé de la triste mission d'enlever les galons et les armes du dégradé avait porté la main sur celui-ci, et déjà les premiers galons et parements qui ont été décousus d'avance, ont été arrachés par lui et jetés à terre.

» Dreyfus en profite pour protester de nouveau contre sa condamnation, et ses cris arrivent très distincts jusqu'à la foule :

» Sur la tête de ma femme et de mes enfants, je jure que je suis innocent. Je le jure. Vive la France !

» Cependant l'adjudant a arraché très rapidement les galons du képi, les trèfles des manches, les boutons du dolman, les numéros du col,la bande rouge que le condamné porte à son pantalon depuis son entrée à l'Ecole Polytechnique.

» Reste le sabre ; l'adjudant le tire et le brise sur son genou : un bruit sec, les deux ronçons sont jetés à terre comme le reste.

» Le ceinturon est ensuite détaché, le fourreau tombe à son tour.

» C'est fini. Ces secondes nous ont semblé un siècle ; jamais impression d'angoisse plus aigüe.

» Et de nouveau, nette, sans indice d'émotion, la voix du condamné s'élève :

» On dégrade un innocent !

» Il faut maintenant au condamné passer devant ses camarades, et ses surbordonnés de la veille. Pour tout autre, c'eût été un supplice atroce... »

Ce sont les adversaires qui parlent, Messieurs les Jurés.

« ... Dreyfus ne paraît pas autrement gêné, car il enjambe ce qui fût les insignes de son grade, que deux gendarmes viennent relever tout à l'heure, et se place lui-même entre les quatres cannonniers, le sabre nu, qui l'ont conduit devant le général Barras.

» Le petit groupe, que conduisent les deux officiers de la garde républicaine se dirige vers la musique placée devant la voiture cellulaire et commence à défiler devant le front des troupes, à un mètre à peine.

» Dreyfus marche toujours la tête relevée, le public crie : « A

mort! Bientôt, il arrive devant la grille, la foule le voit mieux, les cris augment, des milliers de poitrines réclament la mort du misérable qui s'écrie encore : « Je suis innocent! Vive la France!

» La foule n'a pas entendu, mais elle a vu Dreyfus se tourner vers elle et crier.

» Une formidable bordée de siflets lui répond, puis une clameur qui passe comme un soufle de tempête au travers de la vaste cour :

» — A mort! A mort!

» Et au dehors un remous terrible se produit dans la masse sombre et les agents ont une peine inouïe à empêcher le peuple de se précipiter sur l'Ecole militaire et de prendre la place d'assaut, afin de faire plus prompte et plus rationnelle justice de l'infamie de Dreyfus.

» Dreyfus continue sa marche. Il arrive devant le groupe de la presse.

» Vous direz à la France entière, dit-il, que je suis innocent.

» Tais-toi, misérable, lui répondent les uns, pendant que d'autres lui crient : « Lâche! traitre! Judas! »

» Sous l'outrage, l'abject personnage se redresse : il nous jette un coup d'œil de haine féroce :

» Vous n'avez pas le droit de m'insulter.

» Une voix nette sort du groupe de la presse contestant :

» Vous savez bien que vous n'êtes pas innocent.

» Vive la France! sale Juif! lui crie-t on encore, et Dreyfus continue son chemin.

» Ses vêtements ont un aspect pitoyable. A la place des galons pendent de longs bouts de fil, et le képi n'a plus de forme.

» Dreyfus se redresse encore, mais il n'a parcouru que la moitié du front des troupes et l'on s'aperçoit que les cris continus de la foule et les divers incidents de cette parade commencent à avoir raison de lui.

» Si la tête du misérable est insolemment tournée du côté des troupes, qu'elle semble défier, ses jambes commencent à fléchir, sa démarche paraît plus lourde.

» Le groupe n'avance que lentement. Il passe maintenant devant les « bleus ».

» Le tour du carré s'achève. Dreyfus est remis entre les mains des deux gendarmes qui sont venus ramasser ses galons et les débris de son sabre. Ils le font aussitôt monter dans la voiture cellulaire.

» Le cocher fouette ses chevaux et la voiture s'ébranle entourée

d'un détachement de gardes républicains, que précèdent deux d'entre eux, révolver au poing.

» La parade a duré juste dix minutes.

» Le passage de la voiture par l'avenue de la Motte-Picquet ayant été tenu secret, la foule ne s'était pas rendue sur ce point, et ce trajet s'est effectué sans autre incident que quelques cris : « A mort! » jetés par des passants qui voyaient passer la voiture entourée de gardes républicains.

» Dreyfus parti, un commandement retentit :

» — Déposez armes!

» Le général Darras passe de l'autre côté du carrés, face à la grille de la place.

» Dès qu'il est installé, le colonel Fayet qui dirige le défilé commande :

» Colonne de bataillon, face à droite!

» Un mouvement se produit, les troupes se disposent dans l'ordre voulu pour défiler.

» Un ordre encore vient d'être lancé ;

» — Baïonnette... on!

» La musiqne vient se placer en face du général, joue un pas redoublé, *le Regiment de Sambre et Meuse*.

» Et le défilé commence, ayant en tête le détachement de l'arme de l'ex-capitaine Dreyfus d'artillerie.

» La foule acclame les soldats qui regagnent leurs casernes, aux cris de : « Vive l'Armée! »

» Après la parade d'exécution, Dreyfus a été conduit au Dépôt.

» Quelques instants après son arrivée, deux gardes républicains, accompagnant le directeur du Dépôt, l'ont conduit au service anthropométrique.

» Dreyfus a suivi le chemin que prennent les détenus ordinaires.

» Il n'avait pas le cabriolet, il marchait librement. Il était toujours revêtu des vêtements d'officiers, lacérés au cours de la dégration.

» Il se trouvait qu'hier le nombre des détenus à mensurer était très élevé.

» Dreyfus a passé à son tour, mais afin de prévenir la curiosité des autres détenus, il a été mensuré dans une salle spéciale.

» Cette opération a duré dix minutes. Le condamné s'est du commencement à la fin, montré fort calme; il a gardé un silence absolu, et s'est prêté docilement à tout ce que l'on a demandé de lui.

» La mensuration terminée, il a été mené à la salle de photographie,

» Là, on a pris plusieurs épreuves de face et de profil ; il a été photographié avec son uniforme en lambeaux.

» Ensuite Dreyfus, restant toujours dans un complet mutisme, a été réintégré au Dépôt.

» Mais là, il a de nouveau protesté de son innocence. »

Voilà, Messieurs les Jurés, l'attitude de Dreyfus. Vous l'apprécierez comme vous voudrez. Il est tragique de relire de pareils récits, après trois années, dans les circonstances dramatiques où nous sommes : il serait nécessaire que vous entendissiez cela. Voilà l'attitude de Dreyfus à la dégradation !

Et après la dégradation ?... Après... et avant, plutôt ; vous allez voir les lettres successives qu'il écrit au ministre de la guerre et à Me Demange, son défenseur :

« Monsieur le Ministre,

» J'ai reçu par votre ordre la visite du commandant du Paty de Clam auquel j'ai déclaré encore que j'étais innocent et que je n'avais même jamais commis la moindre imprudence... »

Et vous allez voir, Messieurs, ce qu'il faut penser de ces prétendus faits d'amorçage dont on a parlé dans le rapport d'Ormescheville, dont on parle depuis la prétendue déclaration de M. Lebrun-Renault !

» ... J'ai déclaré que j'étais innocent et que je n'avais même jamais commis la moindre imprudence.

» Je suis condamné, je n'ai aucune grâce à demander, mais, au nom de mon honneur qui, je l'espère, me sera rendu un jour, j'ai le devoir de vous prier de vouloir bien continuer vos recherches.

» Moi parti, qu'on cherche toujours, c'est la seule grâce que je sollicite. »

Et voici, Messieurs, ce qu'il écrit à Me Demange la veille et le soir de sa dégradation : ces lettres ont été publiées, mais il importe que dans un récit condensé comme celui que je vous présente, ces pièces, qui sont des documents historiques, passent sous vos yeux :

« 3 janvier 1895.

» CHER MAITRE,

» Je viens d'être prévenu que je subirai demain l'affront le plus sanglant qui puisse être fait à un soldat.

» Je m'y attendais, je m'y étais préparé, le coup a cependant été terrible. Malgré tout, jusqu'au dernier moment, j'espérais qu'un hasard providentiel amènerait la découverte du véritable coupable.

» Je marcherai à ce supplice épouvantable, pire que la mort, la tête haute, sans rougir.

» Vous dire que mon cœur ne sera pas affreusement torturé quand on m'arrachera les insignes de l'honneur que j'ai acquis à la sueur de mon front, ce serait mentir.

» J'aurais certes mille fois préféré la mort.

» Mais vous m'avez indiqué mon devoir, cher Maître, et je ne puis m'y soustraire, quelles que soient les tortures qui m'attendent. Vous m'avez inculqué l'espoir, vous m'avez pénétré de ce sentiment qu'un innocent ne peut rester éternellement condamné, vous m'avez donné la foi.

» Merci encore, cher maître, de tout ce que vous avez fait pour un innocent.

» Demain, je serai transféré à la Santé.

» Mon bonheur serait grand si vous pouviez m'y apporter la consolation de votre parole chaude et éloquente et ranimer mon cœur brisé.

» Je compte toujours sur vous, sur toute ma famille pour déchiffrer cet épouvantable mystère.

» Partout où j'irai, votre souvenir me suivra, ce sera l'étoile d'où j'attendrai mon bonheur, c'est-à-dire ma réhabilitation pleine et entière.

» Agréez, cher maître, l'expression de ma respectueuse sympathie.

« A. DREYFUS. »

Et en post-scriptum :

» J'apprends à l'instant que la dégradation n'aura lieu que samedi. Je vous envoie quand même cette lettre :

« Cher Maître, j'ai tenu la promesse que je vous avais faite. Innocent, j'ai affronté le martyr le plus épouvantable qu'on puisse infliger à un soldat; j'ai senti autour de moi le mépris de la foule; j'ai souffert la torture la plus terrible qu'on puisse imaginer. Et que j'eusse été plus heureux dans la tombe. Tout serait fini, je n'entendrais plus parler de rien, ce serait le calme, l'oubli de toutes mes souffrances.

» Mais, hélas ? le devoir ne me le permet pas, comme vous me l'avez si bien montré.

» Je suis obligé de vivre; je suis obligé de me laisser encore martyriser pendant de longues semaines pour arriver à la découverte de la vérité, à la réhabilitation de mon nom.

» Hélas ! quand tout cela sera-t-il fini ? quand serai-je de nouveau heureux ?

» Enfin, je compte sur vous, cher Maître. Je tremble encore au souvenir de tout ce que j'ai enduré aujourd'hui, à toutes les souffrances qui m'attendent encore.

» Soutenez-moi, cher maître, de votre parole chaude et éloquente, faite que ce martyr ait une fin, qu'on m'envoie le plus vite possible là-bas où j'attendrai patiemment, en compagnie de ma femme... »

Vous voyez, Messieurs les Jurés, qu'il espérait la compagnie de sa femme.

» ... que l'on fasse la lumière sur cette lugubre affaire et qu'on me rende mon honneur.

» Pour le moment, c'est la grâce que je sollicite. Si l'on a des doutes, si l'on croit à mon innocence, je ne demande qu'une seule chose pour le moment, c'est de l'air, c'est la société de ma femme, et alors j'attendrai que tous ceux qui m'aiment aient déchiffré cette lugubre affaire. Mais qu'on fasse le plus vite possible, car je commence à être à bout de résistance. C'est vraiment trop tragique, trop cruel d'être innocent et d'être condamné pour un crime aussi épouvantable.

» Pardon de ce style décousu, je n'ai pas encore les idées à moi, je suis profondément abattu physiquement et moralement. Mon cœur a trop saigné aujourd'hui.

» Pour Dieu, donc, cher Maître, qu'on abrège mon supplice immérité.

» Pendant ce temps, vous chercherez et, j'en ai la foi, la conviction intime, vous trouverez.

» Croyez-moi toujours votre dévoué et malheureux.

« Signé : A. DREYFUS. »

Eh bien, Messieurs les Jurés, pour tous les hommes qui ont des entrailles, ces lettres-là, c'est plus fort que toutes les déclarations d'un M. Lebrun-Renault, et voilà ce qui a fermé la bouche à M. le Président, du Conseil; cela, et autre chose, car je veux croire, puisque M. Méline est un avocat, que, puisqu'il porte la robe de ce barreau, qui, quoiqu'on en ait, honore encore ceux qui en font partie, sa conscience juridique a pour un instant pris dans son âme le dessus sur l'idée qu'il s'est faite de la raison d'Etat. Il a compris, M. le Président du Conseil, qu'en droit c'est une plaisanterie que ce prétendu aveu postérieur à l'affaire, relevé peut-être par surprise dans une phrase mal entendue, à l'insu de l'accusé, sans qu'on le lui soumette, sans qu'on le lui fasse contresigner.

Il y a, Messieurs, dans la loi un article dont on n'a pas parlé encore et dont il convient que je vous dise un mot, c'est l'article 377 du Code d'instruction criminelle. On a prévu, dans les affaires capitales, — et celle-ci n'est-elle pas de cette nature, quand on a fait au condamné un exil si absolu que sa femme, aujourd'hui, ne voit même plus l'écriture de son mari, n'en a-t-on pas fait une sorte d'affaire capitale ? — eh bien ! on a prévu dans le

Code que des condamnés à la peine capitale pouvaient avoir au dernier moment à faire des aveux. Voulez-vous voir, Messieurs les Jurés, quelles formes ont été fixées par la loi pour les recevoir ?

» Article 377 du Code d'instruction criminelle :

» Si le condamné veut faire une déclaration, elle sera reçue par un des juges du lieu de l'exécution assisté d'un greffier. »

Eh bien, pourquoi donc n'a-t-on pas employé des formes pareilles si les aveux devaient avoir une valeur.

M. le Président. — Me Labori, vous savez que cet article est pour les condamnés à mort.

Me Labori. — C'est entendu, M. le Président, il est pour les condamnés à mort. Je n'ai pas fini, et je suis heureux que votre interruption se soit produite ici, car vous allez voir que j'ai dans mon dossier de quoi y répondre. Mais ce qui est certain, c'est qu'en effet la loi n'a prévu que ce cas, parce que les condamnés à mort sont les seuls qui ne peuvent pas revenir (*Rires*) ; quant aux autres, les aveux ne leur sont pas opposables tant qu'on ne les leur a pas soumis, tant qu'ils ne les ont pas contresignés.

» Pourquoi donc l'article 377 n'est-il pas applicable aux condamnés qui ne sont pas condamnés à mort ? Parce qu'on peut toujours les trouver et qu'on peut leur dire :

» Vous avez fait des aveux, le reconnaissez-vous ?... Demandez donc à Dreyfus s'il le reconnaît, vous verrez ce qu'il répondra. On le lui demandera au cours de ce procès de revision que tout le monde sent bien arriver ; nous verrons bien ce qu'il répondra.

« Mais, voulez-vous que nous raisonnions un fait ? Il n'y a pas d'affaires, Messieurs les Jurés, où on ait fait plus pour obtenir des aveux d'un accusé, et c'est là une nouvelle preuve, vous le voyez bien, qu'on n'avait pas de charges, car on ne demande pas d'aveux aux gens qui sont accablés par l'accusation ; mais on en sollicite, en descendant jusqu'à la dissimulation et jusqu'à la fraude, vous allez le voir... des hommes contre lesquels il n'existe rien que des charges ridicules, comme cette scène de la dictée dont j'ai fait justice tout à l'heure.

» Je dis que si on avait eu la bonne fortune d'avoir des aveux sérieux dans une affaire pareille, on n'aurait pas manqué de les faire contresigner et de leur donner une valeur authentique. Voulez-vous en avoir la preuve ? Je vous l'ai annoncée, la voici :

» Maintes fois, au cours de l'information, M. le commandant du Paty de Clam, aujourd'hui colonel, s'est présenté près de Dreyfus et lui a demandé des aveux. Je vous ai dit qu'il est allé jusqu'à employer un procédé que je considère, quant à moi, comme irrégulier ; en voici la preuve : J'ai entre les mains des fragments de l'interrogatoire subi à la dernière heure, avant la poursuite devant le Conseil de guerre, par Dreyfus. Cela, la famille

Dreyfus en a eu connaissance au cours de la poursuite. Si cela était contesté comme authenticité, je m'arrangerai pour faire ma preuve ; et comme parmi ceux qui m'écoutent se trouve, j'imagine, M. le colonel du Paty de Clam, qui a procédé à l'interrogatoire, nous verrons bien s'il en reconnaît la teneur ou s'il en contestera la validité.

Eh bien ! Messieurs les Jurés, écoutez, et écoutez aussi, jurisconsultes qui êtes ici, criminalistes, juges d'instruction, magistrats, qui savez ce que c'est qu'une information judiciaire moderne.

Le 29 octobre 1894. M. le commandant du Paty de Clam se présente dans la cellule de Dreyfus et lui pose les questions que voici :

« Reconnaissez-vous que ce que vous venez d'écrire ressemble étrangement à l'écriture du document ? »

C'était le bordereau.

R. — Oui, il y a des ressemblances dans les détails de l'écriture, mais l'ensemble n'y ressemble pas; j'affirme ne l'avoir jamais écrit. Je donne prise au soupçon dont je suis l'objet; mais je voudrais bien à ce sujet être entendu par le Ministre.

Lecture faite, etc.

Voilà la fin de l'interrogatoire du 29 octobre 1894.

Le 30 octobre, le commandant du Paty de Clam se présente à nouveau :

« Demande : Vous avez demandé, dans votre dernier interrogatoire, à être entendu par M. le Ministre de la guerre pour lui proposer qu'on vous envoyât n'importe où pendant un an sous la surveillance de la police tandis qu'on procèderait à une enquête approfondie du ministère de la guerre.

» R. — Oui.

» D. — Je vous montre les rapports d'experts qui déclarent que la pièce incriminée est de votre main. Qu'avez-vous à répondre ?

» R.—Je vous déclare encore que jamais je n'ai écrit cette lettre.

» D. — . . . »

Et c'est ici, Messieurs, qu'il me faut toute votre attention :

« D. — Le ministre est prêt à vous recevoir si vous voulez entrer dans la voie des aveux.

» R. — Je vous déclare encore que je suis innocent et que je n'ai rien à avouer. Il m'est impossible, entre les quatres murs d'une prison, de m'expliquer cette énigne épouvantable. Qu'on me mette avec le chef de la Sûreté, et toute ma fortune, toute ma vie seront consacrées à débrouiller cette affaire. »

Eh bien ! voilà ce qu'on a fait pour avoir des aveux : on a été, je le dis hautement, jusqu'à la fraude, car on a dit à cet homme,

en ayant bien soin de lui rappeler ses dernières paroles : « Vous demandez à être envoyé en surveillance, vous voulez vous en expliquer avec le ministre, il vous recevra si vous avouez. » Cela voulait dire : « Peut-être fera-t-il droit à votre demande ». C'était un piège! A ce piège Dreyfus a répondu comme à tous les instants : « Je n'avouerai pas; je n'ai rien à avouer, dussé-je ne pas voir le ministre. » Voilà l'homme contre lequel on voudrait aujourd'hui produire des aveux surpris, des aveux que je conteste dans leur exactitude, qui auraient été recueillis par M. le capitaine Lebrun-Renault! Allons donc, vous voyez bien que M. le Président du Conseil est un homme prudent, quand il dit qu'on les aurait discutés, ces aveux, parce qu'on discute tout dans cette affaire... (*Applaudissements*), et je dis, moi, parce que tout y est discutable! (*Nouveaux applaudissements.*)

Voilà, Messieurs, de quoi cet édifice effrayant que nous avons à porter sur les épaules est fait, édifice de mensonge pour les uns, pour ceux qui sont les auxiliaires humbles et misérables de cette besogne de ténèbres, mais édifice d'hypocrisie de la part des plus hauts, et ce sont les plus coupables, qu'ils ne l'ignorent pas et qu'ils entendent mes paroles, si elles atteignent jusqu'à eux, et qu'ils se souviennent que le nom de l'histoire qui est marqué au pilori le plus humiliant, c'est le nom de Ponce-Pilate..., qu'ils s'en souviennent! (*Vifs applaudissements.*)

Voilà, Messieurs les Jurés, pour les aveux!

Maintenant, Monsieur le Président, je vais m'engager dans un développement qui sera assez long; par conséquent, si la Cour le veut, ce serait peut-être le moment de couper là ma plaidoirie et d'en remettre la continuation à demain.

M. Zola affirme qu'en 1894, le général Mercier, ministre de la guerre, se faisant lui même juge au Conseil de guerre, après l'audience, en dehors des débats, en dehors de l'accusé, sans qu'on l'interrogeat à ce sujet, sans qu'on soumit cela à son défenseur, une pièce secrète, qui n'a d'ailleurs aucun intérêt. Si ce n'est pas vrai, que le général Mercier vienne le dire ici demain; si c'est vrai, je n'ai plus besoin de lui.

Si on s'était vanté, comme depuis en 1894, et dans les quelques jours qui précèdent le pourvoi en révision ou plutôt le jugement en revision, d'avoir communiqué une pièce secrète; alors, on eut pu faire valoir le moyen, mais ce moyen n'a pas été connu, ce n'est que depuis qu'on l'a ouvertement répété... M. le général Mercier lui-même, avec son honneur de soldat, ne dira pas que ce n'est pas vrai.

Je demande la permission de bien préciser sur la question : M. le général Mercier, dit-il... — Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris... — M. le général dit-il, qu'il n'est pas vrai qu'une pièce secrète ait été communiquée, ou M. le général Mercier dit-il qu'il

ne l'a répété à qui que ce soit. Je le prie de ne pas laisser l'équivoque dans sa réponse.

M. le général Mercier. — Je n'ai pas à répondre à la première question, mais en ce qui concerne la seconde, je dis que ce n'est pas exact. »

Eh bien, Messieurs les Jurés, j'aime autant cela que toutes les déclarations. La vérité, c'est que M. le général Mercier — on peut interpréter son acte comme on l'entend et je ne m'en ferai pas faute — en loyal soldat et en honnête homme est incapable de se dérober à une responsabilité par un mensonge. S'il a fait ce qu'il a fait, et que quant à moi je réprouve hautement, il l'a fait estimant qu'il pouvait le faire et aujourd'hui encore j'en suis sûr je n'ai pas à craindre de sa parole une rétraction ou un démenti. Seulement, ce qui est bien entendu, c'est que la preuve est faite, c'est que la pièce secrète a été communiquée; et alors, Messieurs les Jurés, on peut se demander ce que signifient toutes ces déclarations répétées de M. le Président du conseil, de M. le Ministre de la guerre, des généraux et du Conseil de guerre de 1898 lui-même, qui ont répétées à l'envi, de bonne foi, je le veux, mais inexactement : Dreyfus a été légalement et justement condamné.

« Justement », j'essaie dans la mesure où je le puis — et vous voyez si j'y réussis déjà — à vous faire la preuve que ce n'est pas exact; « légalement », il est établi que c'est un mensonge.

Et tout cela, Messieurs les Jurés, c'est l'œuvre du général Mercier, car il prend tout sur lui; il se croit de telles lumières, que mis dans l'embarras au point de vue de la condamnation, au moment où le Conseil va entrer en délibération, il intervient de son autorité personnelle, de sa parole et de ses documents, tout au moins de sa parole, et il arrache ainsi la sentence qu'il croit juste, je le veux bien, mais qui, malgré tout, demeure illégale et par conséquent inique.

Est-ce donc là de la justice? Songez que c'est ce qu'il y a de plus grave, qu'il s'agit d'un tribunal militaire. Quand on essaie ici de vous violenter par des déclarations du même ordre, je ne suis plus inquiet parce que vous êtes des hommes indépendants; mais des juges militaires, quelque soit leur bonne foi, songez donc à ce qu'est pour eux la parole d'un ministre!... Le chef engage sa parole, ils y croient, mais quel abîme d'iniquité!

Si encore, Messieurs les Jurés, de pareils fait se produisaient au milieu des tumultes et des orages de la guerre, qu'importe alors une vie d'homme et qu'importe un peu plus ou un peu moins de justice? Mais c'est en pleine paix, c'est en pleine sécurité du pays que de pareils faits se passent. Si encore il s'agissait d'une armée de mercenaires, stipendiés, soldats uniquement, qui acceptent les responsabilités du métier militaire qui dans ce cas n'est qu'un métier, je m'inclinerais peut-être, mais c'est de l'armée nationale

qu'il s'agit, Messieurs les Jurés, c'est nous tous, jeunes hommes, qui sommes exposés à comparaître devant cette juridiction ; ce sont vos fils, Messieurs les Jurés... (*Protestations dans la salle.*)

Je voudrais bien savoir qui...

M. le Président. — Permettez. on me force à répéter ce que j'ai déjà dit à de précédentes audiences; si on continue à manifester, je ferai sortir le public. Il ne doit y avoir de manifestation ni en faveur des accusés ni contre eux.

Me Labori. — Ce sont vos fils, Messieurs les Jurés, qui sont exposés eux aussi à comparaître devant cette juridiction, innocents ou coupables, car tant qu'un homme n'est pas condamné, il doit être présumé innocent. Vous voyez bien que nous n'envenimons pas le débat, vous voyez bien que c'est le droit même de la nation, que c'est la liberté de tous, que c'est la civilisation elle-même qui est en cause! et je ne comprendrai jamais, quant à moi, que le pays, quand il connaîtra la vérité et qu'il en sentira la portée, ne se révolte pas d'indignation et de colère!

Voilà pourquoi, Messieurs les Jurés, il est nécessaire que ceux qui comprennent et qui mesurent la gravité des choses prennent la parole, il est nécessaire que, dans une sorte de phalange sacrée, se réunissent tous les hommes de bonne volonté, tous les vrais libéraux, ceux qui croient à l'innocence de Dreyfus et ceux qui n'y croient pas, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas, pour protester au nom de la morale éternelle, et c'est là ce qu'a fait M. Zola! Mais c'est là la justification de tous les hommes de bonne foi qui se sont montrés, c'est aussi ce qui fait la difficulté de leur tâche, car l'illégalité, voyez-vous, c'est elle précisément qui a appelé après elle tant de réticences et tant de mensonges! C'est de cette illégalité — car le mal porte avec lui ses fruits — qu'est sortie la nécessité de l'obscurité et des ténèbres!

Et maintenant il y a contre quoi il faut lutter : d'un côté les convictions et les égarements de la foule, faits précisément du mystère même et de ce que j'appellerai la mise en scène de l'illégalité; et puis, il y a de l'autre côté trop d'hommes puissants, mêlés de près ou de loin à la faute commise, intéressés à se tromper eux-mêmes, et voilà précisément — vous sentez que je suis aux entrailles du débat — comment a été scellée par la violation même du droit la pierre d'iniquité qui commence pourtant à se soulever; et il faut maintenant que je recherche avec vous dans quelles conditions et depuis quand la marche lente mais certaine de la vérité a commencé et s'est produite.

Malgré le huis-clos, Messieurs les Jurés, et pour l'unanimité des Français qui ne pouvaient pas savoir alors de quel prix la condamnation avait été payée, Dreyfus ne comportait plus que l'oubli. Cependant il était un petit foyer où on avait pris le deuil, mais où le souvenir était resté et, avec le souvenir, l'espérance... Ce foyer

c'était celui de la famille Dreyfus sur le compte de laquelle on a répandu aussi beaucoup de calomnies ; et puisque M. Lalance n'a pas pu être entendu à cette audience, laissez-moi vous lire ce qu'il venait en dire et ce qu'il a publié dans les journaux ; c'est au *Journal des Débats* que je l'emprunte :

« La famille Dreyfus est composée de quatre frères : Jacques, Léon, Mathieu et Alfred. Ils sont étroitement unis, c'est une âme dans quatre corps. »

» En 1872, les Alsaciens furent appelés à se prononcer sur leur nationalité. C'est ce qu'on appelle l'option.

» Ceux qui voulaient rester Français devaient faire une déclaration et quitter le pays.

» Les trois plus jeunes optèrent et partirent.

» L'aîné, Jacques, qui avait passé l'âge de service militaire et qui, du reste, avait fait partie pendant la guerre de la légion d'Alsace-Lorraine, n'opta pas, et fut déclaré Allemand.

» Il se dévoua pour pouvoir sans crainte d'expulsion diriger les importants établissements industriels qui étaient le patrimoine de la famille.

» Mais il se promit que, s'il avait des fils, ils seraient tous Français.

» La loi allemande, en effet, permet au père de prendre un permis d'émigration pour le fils qui a atteint l'âge de dix-sept ans ; celui ci perd la nationalité allemande, mais il ne peut plus rentrer dans le pays avant l'âge de quarante-cinq ans.

» Jacques Dreyfus eut six fils. »

« ... En 1894. »

« Vous entendez bien, c'est l'année même de ce désastre terrible pour la malheureuse famille.

» En 1894, les deux aînés se préparaient à Paris pour les Ecoles Polytechnique et Saint-Cyr. Après le procès, ils durent partir ; leur carrière était brisée.

» Deux autres frères étaient au lycée de Belfort ; ils en furent chassés.

» Que devait faire le père, qui savait que son jeune frère avait été injustement et illégalement condamné ?

» Devait-il changer de nom comme d'autres Dreyfus ont fait ?

» Devait-il renoncer à ses projets et se résoudre à faire faire à ses fils un an de service militaire dans l'armée allemande pour pouvoir ensuite rentrer dans la maison paternelle et vivre dans une ville où la famille était respectée, où tout le monde la plaignait et l'estimait ?

» S'il avait fait cela, personne ne lui aurait jeté la pierre.

» En 1895 et 1896 son troisième et quatrième fils atteignirent l'âge de dix-sept ans.

» Il leur dit : Mes enfants, vous allez quitter la maison paternelle pour n'y plus revenir : allez dans ce pays où votre nom est flétri et méprisé ; c'est votre devoir, partez.

» Enfin, en 1897, le père quitta sa maison, ses affaires, tous ses amis, et alla se fixer à Belfort, dans cette ville dont on a voulu faire un château fort,

» Il demanda la naturalisation française pour lui et ses deux plus jeunes fils. »

Voilà un fait, c'est là un document qu'il importe d'opposer au débordement de calomnies et de mensonges.

» Dans cette famille, il y avait deux êtres qui demeuraient inébranlables, c'était M. Mathieu Dreyfus, et c'était Mme Dreyfus, dont la fidélité est peut-être aujourd'hui le témoignage le plus éclatant de l'innocence de son mari, car enfin, elle devait savoir, Mme Dreyfus avait vécu à côté de cet homme, elle savait quelle était son existence de tous les jours, elle avait connu son attitude pendant tout le temps du procès, elle savait aussi l'absence de charges, car elle avait connu tout par l'intermédiaire du défenseur. Elle savait ce que vous savez vous-même, aujourd'hui, Messieurs les Jurés, et enfin, elle avait vu la persévérance et la fermeté de son mari à travers ce calvaire, son courage au moment de la dégradation, son attitude restée toujours la même jusqu'à aujourd'hui.

J'aurai voulu vous lire un certain nombre de lettres de Dreyfus et en faire un choix, même parmi celles qui ont été publiés ces temps derniers par un journal, mais au point où nous en sommes arrivés, j'ai grand souci d'abréger mes explications, et je me contenterai de vous lire deux lettres qui sont à peu près les deux dernières. L'une n'est pas tout à fait l'avant-dernière, mais l'autre est la dernière, et je crois qu'il est indispensable que vous entendiez ce cri, toujours le même, toujours aussi puissant, malgré la prolongation de la torture, qui vient de l'île du Diable. Ce cri tel qu'on en trouve de pareils dans toutes les grandes erreurs judiciaires dont l'histoire a parlé, ce cri tel qu'on en trouve un semblable dans cette illustre affaire Pierre Vaux, qui a fait tant de bruit il y a quelques semaines, quand la Cour de cassation a prononcé la réhabilitation de celui qui avait été, en 1852, frappé de la peine des travaux forcés à perpétuité et qui était mort au bagne. Voici une lettre du 4 septembre 1897 :

« Iles du Salut, 4 septembre 1897.

» Chère Lucie,

» Je viens de recevoir le courrier du mois de juillet. Tu me dis encore d'avoir la certitude de l'entière lumière; cette certitude est

dans mon âme; elle s'inspire des droits qu'a tout homme de la demander, de la vouloir, quand il ne veut qu'une chose, la vérité.

» Tant que j'aurais la force de vivre dans une situation aussi inhumaine qu'imméritée, je t'écrirai donc pour t'animer de son indomptable volonté.

» D'ailleurs, les dernières lettres que je t'ai écrites sont comme mon testament moral. Je t'y parlais d'abord de notre affection; je t'y avouais aussi des défaillances physiques et cérébrales, mais je t'y disais non moins énergiquement ton devoir, tout ton devoir.

» Cette grandeur d'âme que nous avons tous montré, les uns comme les autres, qu'on ne se fasse aucune illusion, cette grandeur d'âme ne doit être ni de la faiblesse, ni de la jactance; elle doit s'allier, au contraire, à une volonté chaque heure, chaque jour, pour marcher au but; la découverte de la vérité, de toute la vérité, pour la France entière.

» Certes, parfois la blessure est par trop saignante, et le cœur se soulève, se révolte; certes, souvent épuisé comme je le suis, je m'effondre sous les coups de massue, et je ne suis plus alors qu'un pauvre être humain d'agonie et de souffrance; mais mon âme indomptée me relève, vibrant de douleur, d'énergie, d'implacable volonté devant ce que nous avons de plus précieux au monde, notre honneur, celui de nos enfants, le nôtre à tous, et je me redresse encore pour jeter à tous le cri d'appel vibrant de l'homme qui ne demande, qui ne veut que la justice, pour venir toujours et encore vous embraser tous du feu ardent qui anime mon âme, qui ne s'éteindra qu'avec ma vie.

» Moi, je ne vis que de ma fièvre, depuis si longtemps, au jour le jour, fier quand j'ai gagné une longue journée de 24 heures. Je subis le sort sot et inutile du Masque de fer, parce que l'on a toujours la même arrière-pensée, je te l'ai dit franchement dans une de mes dernières lettres.

» Quant à toi, tu n'as à savoir ni ce que l'on dit ni ce que l'on pense. Tu as à faire inflexiblement ton devoir, vouloir non moins inflexiblement ton droit, le droit de la justice et de la vérité. Oui, il faut que la lumière soit faite, je formule nettement ma pensée, mais s'il y a dans cette horrible affaire d'autres intérêts que les nôtres, que nous n'avons jamais méconnus, il y a aussi les droits imprescriptibles de la justice et de la vérité; il y a le devoir pour tous de mettre un terme à une situation aussi atroce, aussi imméritée en respectant tous les intérêts.

» Je ne puis donc que souhaiter, pour tous deux, pour tous, que cet effroyable, horrible et immérité martyr ait enfin un terme.

» Maintenant que puis-je apporter pour exprimer encore mon affection, immense pour toi, pour nos enfants, pour exprimer mon

affection pour tes chers parents, pour tous nos chers frères et sœurs, pour nous tous enfin, qui souffrons cet effroyable et long martyr ?

» Te parler longuement de moi, de toutes les petites choses, c'est inutile, je le fais parfois malgré moi, car le cœur à des révoltes irrésistibles, l'amertume, quoiqu'on en veuille, monte du cœur aux lèvres, quand on voit ainsi tout méconnaître, tout ce qui fait la vie noble et belle. Certes s'il ne s'agissait que de moi, de ma propre personne, il y a longtemps que j'eusse été chercher dans la paix de la tombe l'oubli de ce que j'ai vu, de ce que j'ai entendu, l'oubli de ce que je vois chaque jour.

» J'ai vécu pour te soutenir, pour vous soutenir tous de mon indomptable volonté, car il ne s'agissait plus là de ma vie, il s'agissait de mon honneur, de notre honneur à tous, de la vie de nos enfants; j'ai tout supporté sans fléchir, sans baisser la tête; j'ai étouffé mon cœur, je refrène chaque jour toutes les révoltes de l'être, réclamant toujours et encore à tous, sans lassitude comme sans jactance, la vérité.

» Je souhaite cependant pour tous deux pauvre amie, pour tous, que les efforts, soit des uns soit des autres, aboutissent bientôt, que le jour de la justice luise enfin pour nous tous qui l'attendons depuis si longtemps.

» Chaque fois que je t'écris, je ne puis presque pas quitter la plume, non pour ce que j'ai à te dire, mais je vais te quitter de nouveaux, pour de longs jours, ne vivant que par ta pensée, celle des enfants, de vous tous.

» Je termine cependant en t'embrassant ainsi que nos chers enfants, tes chers parents, tous nos chers frères et sœurs, en te serrant dans mes bras de toutes mes forces, et en te répétant avec une énergie que rien n'ébranle, et tant que j'aurai souffle de vie, courage, courage et volonté. »

Voici encore quelques extraits très courts de la dernière lettre qui a été reçue à Paris, elle est datée du 25 décembre 1897 :

« Ma chère Lucie,

» Plus que jamais j'ai des minutes tragiques où le cerveau s'affole, c'est pourquoi je veux t'écrire, non pour te parler de moi, mais pour te donner toujours et encore les conseils que je crois te devoir.

» J'ai fait encore tout ce mois-ci de nombreux et chaleureux appels pour toi, pour nos enfants. Je veux souhaiter que cet épouvantable martyr ait enfin un terme, je veux souhaiter que nous sortions enfin de cet effroyable cauchemar dans lequel nous vivons depuis si longtemps. Mais ce dont je ne saurais douter, ce dont je n'ai pas le droit de douter, c'est que tous les concours ne te soient

donnés, que cette œuvre de justice et de réparation ne se poursuive et ne s'accomplisse.

» En résumé, ma chérie, ce que je voudrais te dire dans un effort suprême, où j'écarte totalement ma personne, c'est qu'il faut soutenir ton droit énergiquement, car il est épouvantable de voir tant d êtres humains souffrir ainsi, car il faut penser à nos malheureux enfants qui grandissent... »

Voyez si ce n'est pas admirable quand on songe aux conditions dans lesquelles écrit cet homme, mais sans y mêler aucune question irritante, aucune question de personnes.

« Je voudrais te serrer dans mes bras comme je t'aime, et te prier d'embrasser bien tendrement et bien longuement pour moi mes chers et adorés enfants, mes chers parents, tous mes chers frères et sœurs, mille baisers encore. »

Et au-dessous, ces mots tragiques qu'il faut bien que je vous lise car ils ajoutent encore à l'horreur :

« Vu par ordre, le chef du bureau de l'administration pénitentiaire. »

Il faudrait ajouter « copié par ordre, » car sur l'authenticité des lettres vous ne pouvez pas avoir de doute, elles sont copiées de la main d'un employé de l'administration elle-même et ce n'est pas l'écriture de Dreyfus qui parvient à sa femme.

Pendant que la famille gardait cette précieuse et dramatique espérance, d'autre personnes, tranquilles d'abord, ne tardèrent pas à voir s'éveiller leurs préoccupations. Vous avez entendu M. Scheurer-Kestner. J'aurais voulu vous lire une admirable lettre de M. Gabriel Monod, cela rentrait dans mon plan, mais je ne le ferai pas pour abréger, dans laquelle il explique par quel processus sa conviction s'est faite. J'aurais voulu vous lire cette lettre parce qu'elle est un admirable document de psychologie, et parce qu'elle est aussi un témoignage de respect envers la famille Dreyfus su laquelle M. Monod, comme M. Scheurer-Kestner, a fait une enquête, et aussi parce qu'elle est une expertise, car M. Monod a étudié les écritures et c'est sur les écritures que s'est établie d'abord sa conviction; mais je ne veux pas m'attarder à des lectures qui, au point où nous en sommes deviendraient fatigantes et superflues.

Il y a cependant d'autres dévouements ou plus exactement d'autres témoignages plus typiques et plus suggestifs qui se sont produits. En septembre 1896, des inquiétudes restaient dans les meilleurs esprits; ces témoignages-là je n'ai pas le droit de vous les taire, je veux vous lire en partie ou en totalité un article du journal le *Jour*, vous entendez bien, le *Jour*, qui aujourd'hui est notre plus implacable adversaire; on pourrait presque dire sans l'offenser, et je suis sûr que lui-même, face à face avec moi n'y contredirait pas, un de nos plus injustes adversaires, un article de M. de Cassagnac qui ce matin encore ne nous prodigue pas, je

vous assure, les compliments de quelque nature qu'ils soient. C'est cependant le *Jour* et l'*Autorité* qui ont été les premiers instigateurs de ce qu'on a appelé la campagne qui se poursuit aujonrd'hui. Voici, en effet, ce qu'on peut lire dans le *Jour* du 11 septembre 1896, sous la signature d'Adolphe Possien. Vous sentez bien la portée de ce document qui établit qu'à ce moment la preuve n'était pas faite et que les documents ne paraissaient pas accablants à ceux-là mêmes qui aujourd'hui sont si vifs contre nous; or comme depuis on n'a rien produit, je me demande en vérité où ceux-là, contre lesquels il faut bien que nous nous défendions, ont été chercher les éléments d'une conviction si nouvelle et si inattendue. Voici l'article du *Jour* du 11 septembre 1896 :

« L'ex-capitaine Dreyfus est-il coupable? — Notre enquête. — Les documents révélateurs.

» Puisque la question Dreyfus est revenue sur le tapis et puisque cette fois les polémiques engagées à ce sujet ne peuvent se terminer que par une suite d'enquêtes, nous avons voulu, nous aussi, apporter notre quote part dans la recherche des causes qui amenèrent l'arrestation et la condamnation du déporté de l'île du Diable.

» Puisque la question Dreyfus est revenue sur le tapis et que cette fois les polémiques engagées à ce sujet...

» On sait que le huis-clos prononcé lors du procès et que, pendant l'incarcération préventive du détenu, rien de ce qu'il fit ou dit ne transpira au dehors.

» De même les motifs qui décidèrent le général Mercier à ordonner l'arrestation de Dreyfus furent peu ou pas connus. On sait que l'ex-capitaine était accusé d'avoir entretenu des relations avec une puissance voisine, et de lui avoir livré des documents intéressant la défense nationale.

» Mais de quelle nature étaient ces documents? Aucun communiqué officieux ne nous le laissa entendre; si bien qu'à l'heure présente on semble croire un peu partout qu'il s'agit de l'horaire de la mobilisation générale.

» Or, cela est faux, de même qu'il est archi-faux que l'ex-capitaine a été interrogé par le général de Boisdeffre ou le général Gonse.

» Je fais ici une observation que j'aurais pu placer ailleurs mais qu'il faut que je fasse. Je n'ai pas pu le faire plutôt parce que je n'en connais pas les éléments. On a dit dans beaucoup de lieux que Dreyfus dénonçait à l'ennemi les officiers français qui allaient en mission en Allemagne; on a dit qu'il avait dénoncé le lieutenant ou le capitaine Degouy. Or son frère, M. Paul Degouy, est venu me dire ici à la barre : « Mon frère n'est pas avec vous, il est de » ceux qui croient que ses chefs n'ont pas pu s'engager sans que » les preuves soient éclatantes; cependant, dites, je vous y autorise,

» que jamais, pour toutes sortes de raisons que je n'ai pas à déve-
» lopper, Dreyfus n'a pu être soupçonné de l'avoir dénoncé. »

» Je dis, en passant, qu'il y a eu beaucoup d'autres racontars et de mensonges qui sont aussi faux que celui-là et qui hantent les cerveaux, et, lorsque nous aurons démenti tout cela, vous trouverez une foule de gens qui vous diront : « Dreyfus a dénoncé le » capitaine Degouy, etc. »

» Or cela est faux, de même qu'il est archi-faux que l'ex-capitaine ait été interrogé par le général de Boisdeffre ou par le général Gonse.

» La seule personne qui jamais fut en communication avec le capitaine Dreyfus, dès son emprisonnement, et qui instruisait son procès, n'est autre que le commandant du Paty de Clam, proposé, à la suite de cette affaire, pour le grade de lieutenant-colonel.

» La pièce sur la foi de laquelle fut condamné Dreyfus est un bordereau d'envoi non signé, ne contenant d'ailleurs aucun renseignement ayant une portée confidentielle.

» De plus, sur les cinq experts préposés à l'examen de cette pièce, deux seulement, MM. Charavay et Bertillon, reconnurent l'écriture de l'ex-officier, tandis que trois autres, dont M. Gobert, expert de la Banque de France, ne voulurent pas se prononcer.

» Il y a là une erreur ; il y a eut trois experts qui reconnurent l'écriture et deux qui ne la reconnurent pas.

» On a dit que cette pièce avait été retrouvée chiffonnée ou déchirée dans le panier de l'attaché militaire d'une grande puissance voisine, où elle aurait été prise par un agent de notre solde ; puis, on a prétendu après qu'il n'en était rien. On a alors raconté que c'était au Ministère de la Guerre même qu'on s'était emparé du document accusateur.

» Bref, grâce à la discrétion exagérée du gouvernement, un double courant d'opinion put se créer autour du cas de Dreyfus.

» Dans une affaire aussi délicate que la sienne, alors que sa trahison réveillait toutes les passions antisémites, et, qu'à juste titre on pouvait se rappeler qu'un autre juif, Cornélius Herz, avait semé le déshonneur partout où il était passé, il fallait juger Dreyfus publiquement, ainsi que son défenseur le réclamait.

» Si la chose était reconnue impossible, il fallait du moins ne pas faire de cachoteries inutiles et dire hautement tout ce qui ne compromettait pas les intérêts de la défense nationale.

» En agissant ainsi, on eût évité des polémiques qui, endormies un moment, devaient se réveiller plus vives un jour. On eût empêché qu'aucun honnête homme ne se trouvât pour faire appel à la pitié en faveur de celui qui, peut-être, n'est pas coupable !

» C'est avec la plus grands impartialité, que j'ai fait une enquête sur les événements qui amenèrent l'arrestation de Dreyfus et sur

ceux qui suivirent jusqu'au moment de son départ pour l'île du Diable.

» Je ne prétends pas prouver son innocence, mon but est d'établir que sa culpabilité n'est pas démontrée. »

Pour le dire en passant, comment pourrait-on démontrer l'innocence d'un homme autrement qu'en démontrant que sa culpabilité n'est pas établie? L'innocence n'est-elle pas une chose négative et si vous me demandiez de prouver que vous tous qui êtes ici, Messieurs les Jurés, vous n'êtes ni des voleurs, ni des traîtres, j'en serais tout à fait incapable. Si vous me demandiez de prouvez votre innocence, j'y renoncerais; ce que je dirais, c'est qu'il n'y a pas de charges contre vous et que par conséquent vous n'êtes pas coupables et qu'il est impossible de démontrer votre culpabilité. Voilà tout ce qu'on peut faire. Par conséquent tous ceux qui, avec un enthousiasme qui, — Dieu merci ! et cela prouve leur bonne foi — se ralentit tous les jours, tous ceux qui crient et hurlent à travers le pays : « Des preuves! des preuves! apportez-nous des preuves! » ne font pas autre chose que de clamer un enfantillage.

Voilà pour M. Possien.

Ecoutez maintenant M. de Cassagnac... Que voulez-vous, Messieurs, voilà ce que c'est que d'avoir beaucoup de talent et d'avoir, je le crois, une âme généreuse; on appartient à un parti et puis, bon gré mal gré, on donne des armes à l'autre... Eh bien! voici ce que le 14 septembre 1895 écrivait M. de Cassagnac... Vous allez voir, Messieurs les Jurés, si ce n'est pas une plaidoirie, et si M. de Cassagnac nous fait l'honneur de s'intéresser à ces débats et de les suivre, — et s'il les suit, je suis sûr qu'il les suit avec loyauté, car le compte-rendu de son journal est exact, et bien, je serais curieux de lire demain d'où est donc partie la révolution qui a si profondément bouleversé son sentiment sur cette affaire :

« Le Doute.

« L'affaire de celui qu'on appelle « le traître Dreyfus » a pris grâce à des bruits d'une prétendue évasion, un regain d'actualité.

» Tellement, qu'un journal radical le *Jour*, croit devoir commencer une enquête sur les événements qui amenèrent l'arrestation de Dreyfus et sur ceux qui suivirent jusqu'au moment de son embarquement pour l'île du Diable.

» Notre confrère n'a pas, dit-il, la prétention de prouver l'innocence de Dreyfus; mais son but est d'établir que sa culpabilité n'est pas démontré.

» C'est déjà trop,

» Non pas que nous reprochions à notre confrère de poursuivre une pareille démonstration, mais par cela seul que cette démonstration est possible.

» Comme la plupart de nos concitoyens, nous croyons Dreyfus coupable.

» Mais, comme notre confrère, nous n'en sommes par certain.

» Et nous aussi, ainsi que lui, nous avons le courage de le dire, — ne pouvant pas, on le sait du reste, encourir l'accusation d'être favorable aux juifs, que nous combattons ici avec une persistance égale à celle que nous appliquons aux francs-maçons.

» D'ailleurs la question n'est pas là.

» La culpabilité de Dreyfus peut-elle inspirer des doute ?

» Voilà le problème posé dans ses vrais termes.

» Or, grâce à la stupidité et à la lâcheté du Gouvernement de la République, la question, loin d'être close, demeure ouverte perpétuellement.

» Pourquoi ?

» Parce que le Gouvernement, à l'encontre de beaucoup d'entre nous, n'a pas osé faire le procès en pleine lumière de façon que l'opinion publique fût complètement édifiée et fixée.

» Il a préféré le procès à huis clos dans les ténèbres.

» Or, rien n'est plus contraire à la justice que l'obscurité.

» La vérité seule ne craint pas l'aveuglement du grand jour.

» Nous sommes les adversaires implacables de tout jugement rendu au fond d'une cave, qu'il émane de la Sainte-Vehme, du Roi de la Montagne ou du Conseil de guerre.

» Et cela, parce qu'un jugement rendu de cette façon n'a pas de contrôle et ne peut jamais être revisé.

» Mais, me direz-vous, ceux qui déclarèrent coupable le capitaine Dreyfus étaient des officiers français, l'incarnation de l'honneur et du patriotisme ?

» C'est vrai.

» Seulement, et quels que soient mon estime et mon respect pour les officiers français, je ferai observer qu'ils ne sont ni plus éclairés, ni plus honorables que leurs frères, cousins et amis qui, sous le nom de jurés, distribuent la justice dans les Cours d'assises, au nom du peuple français.

» Et l'affaire Cauvin, toute récente, et bien d'autres, nous ont tristement démontré que l'erreur est une chose humaine comme le dit la sagesse des nations, et que les erreurs judiciaires sont déjà trop fréquentes, alors même que l'appareil de la justice est éclairé par tous les flambeaux possibles.

» J'ajouterai que c'est grâce à la publicité des débats, qu'une revision de procès doit se produire, et qu'il n'y a aucune possibilité de revision, aucune pour le procès dont on ne connaît que l'issue, que le résultat brutal.

» Cela choque grandement le bon sens et l'équité.

» Et mon illustre ami, l'avocat Demange, avait absolument raison lorsqu'il insistait pour des débats publics.

» Les Jurés se trompent souvent, et il n'est démontré à personne que les officiers des conseils de guerre soient infaillibles.

» D'autant que l'on a raconté à cette époque, et sans que le fait ait été démenti, que Dreyfus a été condamné sur une pièce où se trouvait son écriture, écriture qui fut certifiée par deux experts, MM. Charavay et Bertillon, alors que les trois autres, dont M. Gobert, expert de la Banque de France, se sont prudemment abstenus.

» D'ailleurs, on sait ce que vaut, ce que pèse la science des experts en écritures.

» Rien n'est plus vain, plus incertain, et quelquefois plus grotesque.

» Il est des procès dans lesquels les experts en écritures ont été couverts de confusion et se sont effondrés au milieu du ridicule.

» De telle sorte, que personne au monde, à l'exception des juges et de l'avocat, ne peut savoir au juste, pourquoi et sur quoi Dreyfus fut condamné.

» Malheureusement, ils sont tous liés par le secret professionnel et je ne vois pas comment notre confrère du *Jour* s'y prendra pour donner quelque intérêt à son enquête.

» Oui les traîtres sont des êtres abominables dont il faut se défaire et qu'on doit impitoyablement fusiller, détruire comme des bêtes fauves.

» Mais par cela même que le châtiment encouru est plus effroyable. plus mérité et n'entraîne aucune compassion, il ne faudrait pas que, par la poltronnerie insigne du gouvernement à l'endroit de l'Allemagne, on eût permis qu'un doute subsistât, doute horrible, épouvantable, et qui autorise à se demander parfois, avec terreur, si réellement, et malgré toutes les précautions dont on s'est entouré, malgré l'honneur et le patriotisme des juges, il n'y a pas là-bas, à l'île du Diable, quelqu'un qui agonise dans un supplice moral surhumain et qui serait innocent ?

» Ce doute, à lui seul est une chose effrayante.

» Et il subsistera, parce que la publicité des débats, je le répète, est l'unique moyen de provoquer, sur un fait nouveau, sur un indice, sur un hasard, la revision du procès.

» Or, il n'y a pas de revision, il n'y a pas d'appel, il n'y a pas de cassation contre une sentence enveloppée d'une nuit artificielle et voulue. »

Voilà ce que dit M. de Cassagnac, et il ne savait pas, Messieurs

les Jurés, quand il écrivait cela, ce que vous avez appris depuis 15 jours.

Vous voyez donc d'où est parti ce qu'on a appelé la campagne et les faits graves, auxquels faisait allusion M. le colonel Picquart dans une de ses lettres à M. le général Gonse, ce n'est pas des articles de l'*Eclair*, car ces lettres sont antérieures au 15 septembre, ce sont ces articles-là. La campagne dreyfusienne, la voilà. Vous savez, Messieurs, aujourd'hui, ce qu'a été l'article de l'*Eclair*, cet article où on a imprimé que dans la fameuse pièce dont on vous a parlé il y avait tout vif, alors que c'était un mensonge, le nom de Dreyfus. Cet article n'a été qu'une infamie pour arrêter la campagne.

Mais, Messieurs les Jurés, quelle que fut l'énergie et quel que fut le dévouement des hommes qui s'étaient attachés à cette œuvre, le mouvement actuel, qui finira, vous le sentez bien, par être si fécond, le mouvement actuel ne serait pas né définitivement si, au Ministère de la guerre, au milieu de cet Etat-major engagé si fortement dans l'affaire, depuis M. le colonel Sandherr, il ne s'était trouvé un homme admirable, et que je qualifie ainsi quoi qu'on en ait pu dire, soldat, lui aussi, comme les autres, — il en a donné la mesure — mais capable, par la pureté de son âme, de s'élever au-dessus des intérêts de l'esprit de corps, jusque dans les régions les plus élevées de l'idéal et de l'humanité : j'ai nommé M. le colonel Picquart.

On l'a traité indignement, Messieurs les Jurés; je ne parle pas seulement du rapport Ravary, dont nous aurons à reparler du huis clos qu'on a prononcé pour que, si l'attaque avait été publique, la défense ne le pût pas être, de son arrestation faite au lendemain de l'acquittement de M. le commandant Esterhazy, alors que ce dernier n'avait jamais été l'objet, à quelque moment que ce fût, même d'une peine disciplinaire... Je parle, Messieurs les Jurés, de la boue qu'on lui a jetée, et qu'on lui a laissé jeter par M. le commandant Esterhazy d'abord, sans qu'on se demande ce que valaient les attaques de cet homme, par des journaux ensuite qui parlent sans cesse de l'honneur de l'armée, mais qui ne se gênent pas pour couvrir des plus sanglants outrages des soldats qui sont leurs adversaires, et aussi, Messieurs les Jurés, je parle surtout des injures qu'on lui a prodiguées jusqu'ici et qui m'ont, moi, meurtri, qui ne m'ont pas paru digne des soldats éminents d'où elles venaient; car enfin, le traitant ici de « monsieur », quand il est encore soldat, officier, colonel, ils ont oublié qu'ils parlaient non seulement à un témoin dont il n'avaient pas le droit de diminuer le témoignage devant la justice, mais ils ont oublié surtout qu'ils parlaient à un subordonné et que celui qu'on injuriait ainsi n'avait pas le droit de répondre. Il est, en effet, Messieurs, resté ici d'un sang-froid et d'un calme admirable dont nous allons aujourd'hui recueillir les fruits. S'il s'était abandonné ou à un geste,

ou à une parole imprudente, vous savez ce que la loi militaire eût fait de lui... je ne veux pas dire qu'on lui a tendu un piège : mais sans qu'on le lui tendit, c'était un piège et il y pouvait tomber. Il est resté calme, il est resté muet, il s'est Messieurs, enfermé dans une consigne de fer, qu'il respecte comme un soldat. J'estime, quant à moi, qu'il s'y est enfermé jusqu'à l'exagération, en présence de l'élévation des intérêts en cause. Mais, cependant, il ne m'appartient, ni de le juger, ni de lui donner des conseils ; ce que je puis dire, c'est que, quoique fassent de lui demain ses chefs, quel que puissent être le point de vue militaire... qui est un point de vue respectable, mais qui est un point de vue étroit (*murmures*) pardon ! un point de vue spécial, voilà exactement ce que je veux dire... nous ne sommes pas ici pour dire des paroles qui blessent personne ; et je suis heureux qu'on me fasse préciser ma pensée, car, il est besoin qu'elle soit précise.

Je dis donc que je n'ai pas ici à rechercher ce qu'il a pu faire au point de vue militaire, qui est un point de vue respectable — j'avais commencé par là — mais qui est un point de vue spécial ; seulement, ce que je sais bien, c'est qu'au point de vue plus large et plus général de l'humanité, il sortira d'ici, quoi qu'il advienne, Je ne dis pas réhabilité, mais grandi. (*Très bien, très bien.*)

Il faut, Messieurs les Jurés, que je vous dise d'un mot quels sont les antécédents militaires et quelle a été la vie de M. le lieutenant-colonel Picquart. Il commande actuellement le 4e régiment de tirailleurs algériens ; il a quarante-trois ans. Il était chef de bataillon à trente-deux ans, il est sorti comme officier breveté de l'Ecole de guerre, il est chevalier de la Légion d'honneur ; il est ancien professeur de l'Ecole de guerre, il a été chef du troisième bureau de l'Etat-Major de la guerre, puis chef du Service des renseignements, et enfin, il a été élevé au grade de lieutenant-colonel au mois d'avril 1896. Ce qu'il faut que vous sachiez, ce qui engage l'honneur de ses chefs, ce qui fait que c'est en vain qu'on essayera... aujourd'hui que son témoignage doit avoir du poids... de le ruiner, c'est qu'il a été nommé au choix lieutenant-colonel, le plus jeune, vous entendez bien, de toute l'armée française. Il a, Dieu merci ! gardé des amitiés qui, pour lui, sont des cautions ; je n'en veux citer qu'une seule, c'est celle de M. le général de Gallifet, qui était prêt à venir déposer à cette barre et qui ne contredira pas, j'en suis sûr, le témoignage indirect de sympathie que j'apporte ici, je ne dis pas en son nom, mais sûr qu'il en avait chargé quelqu'un pour venir le confirmer à M. le colonel Picquart.

Il y a mieux, Messieurs les Jurés, M. le colonel Picquart avait été, par ses chefs, délégué pour suivre au Conseil de guerre de 1894 les débats du procès Dreyfus. C'est vous dire s'il connaît l'affaire. Lui aussi, je l'imagine du moins, il crut à l'entière, à l'absolue culpabilité de Dreyfus ; mais après le départ de Dreyfus ; ce qu'on a appelé d'un mot pittoresque « les fuites », c'est-à-dire

les disparitions, les départs, les vols de documents, si vous voulez, continuons. Alors, Messieurs les Jurés, l'attention reste éveillée... vous sentez bien ce qu'était comme chef du bureau des renseignements, M. le colonel Picquart; il ne l'est devenu que postérieurement, bien entendu; il l'a été je crois, pendant dix-huit mois; c'est par conséquent, au commencement ou au cours de l'année 1895 qu'il a dû être nommé chef du bureau des renseignements. Eh bien, il était autre chose... et ici je reprends une expression dont je me suis servi tout à l'heure; mais qui rend bien, je crois, la vérité... il était une sorte de préfet de police militaire chargé précisément de se procurer tous les renseignements nécessaires à l'arrestation et à la poursuite des espions.

Au mois de mai 1896, ou, en tout cas, au printemps de 1896, il découvre le fameux « petit bleu » dont on a parlé. Il faut ici que, me servant de tout ce que j'ai pu recueillir et apprendre à cette audience, je vous explique en deux mots comment les choses se passent et se sont passées à propos du « petit bleu ».

Certains agents apportent au ministère de la guerre... et ici, si je commets des erreurs de détails, elles viendront uniquement de ce qu'on n'a pas donné à la barre d'explications complètes; si mes erreurs les provoquaient, je m'en féliciterais, et j'accepterais les rectifications. Toujours est-il qu'ils semble que certains agents apportent au ministère de la guerre des cornets ou des paquets composés de fragments de papiers pris... mon Dieu! là où on peut trouver des documents venant de l'adversaire ou de l'ennemi, papiers dont les uns sont sans intérêt, dont les autres ont au contraire une valeur, qui sont mêlés les uns avec les autres par les agents qui les prennent en bloc et remis par eux à un de leurs chefs, afin qu'on fasse le triage et qu'on cherche si, dans ces papiers, dont le plus grand nombre est souvent sans intérêt, il n'en est pas qui aient une valeur quelconque. Ce qui est intéressant à retenir ici, ce qui est le plus important de tout, c'est l'origine de ces paquets; ce qui fait la valeur de ce qu'ils renferment, c'est le point d'où ils partent, parce qu'ils ont été pris sur un territoire, réellement ou fictivement où tout ce qu'on trouve à une valeur particulière.

Avant que M. le colonel Picquart ne fût chef du service des renseignement, d'après ce qui nous a été donné de comprendre, ces paquets étaient remis à M. le colonel, qui était alors commandant. Henry, lequel, à son tour, les transmettait, après en avoir fait un triage, parce qu'il ne connaissait pas les langues étrangères, à M. le capitaine, aujourd'hui commandant, Lauth. Quand M. le colonel Picquart est devenu chef du bureau des renseignements, il a modifié cette manière de procéder; il a demandé que ces paquets lui fussent remis à lui-même... c'était parfaitement son droit. M. le colonel Sandherr est mort d'une maladie qu'on appelle la paralysie générale; il en était atteint depuis quelques temps quand

M. le colonel Picquart lui a succédé. On a nommé M. le colonel Picquart, qui était le très brillant officier que je vous ai dit, à ce poste éminent, parce qu on avait en lui la plus entière confiance, et, s'il a pris dans ses mains un peu étroitement le service dont il était charché, tout ce qu'il est permis de penser, c'est qu'il entendait s'en occuper de manière la plus suivie, la plus étroite et la plus personnelle.

Vous savez, Messieurs, ce qui s'est passé en ce qui concerne spécialement le petit bleu. Un jour, on remet à M. le colonel Picquart un paquet contenant certains documents, et au bout de quelques jours seulement, dit M. Lauth... ce qui n'a rien d'extraordinaire, car c'est un point qui a paru complètement de la discussion... M. le colonel Picquart a transmis lui-même à M. le commandant Lauth ce petit bleu, et il le lui a transmis très probablement pour le restaurer, car il était déchiré, pour le remettre en état, — on nous a dit qu'il y avait 59 ou 60 morceaux. Il était tout naturel que cette pièce fût remise à M. le commandant Lauth dans les attributions duquel les opérations auxquelles il y avait à procéder rentraient.

» Qu'est ce que c'était que ce petit bleu et quelle valeur pouvait-il avoir? C'est une chose qu'on vous a déjà dite, mais qu'il importe maintenant que je résume et que je précise. Eh bien, en lui-même, et c'est un point très important, il n'avait aucune espèce de valeur. En voici, en effet, le texte que vous ne connaissez pas; la pièce a été lue publiquement au débat du Conseil de guerre devant lequel a comparu M. le commandant Esterhazy.

Voici la pièce :

« J'attends avant tout une explication plus détaillée que celle que vous m'avez donnée l'autre jour, sur la question en suspens. En conséquence, je vous prie de me la donner par écrit, pour pouvoir juger si je puis continuer mes relations avec la maison... ou non.

M. le commandant Esterhazy,

27, rue de la Bienfaisance, Paris. »

Eh bien, voyez-vous, ce petit papier-là pris à la poste, et voilà où tend mon observation, — ce petit papier pris à la poste où chez M. le commandant Esterhazy n'a aucune espèce de valeur; il n'a de valeur qu'à une condition, c'est qu'il émane de ce point de départ d'où viennent les papiers qui sont dans le paquet dont je viens de vous parler, parce que ce point de départ c'est — après tout, on peut bien le dire sans compromettre l'honneur ni la sécurité de la France, — c'est une ambassade étrangère, c'est parce que c'est un territoire ennemi, et parce que le papier, par cela seul qu'il vient de là, prend immédiatement une importance particulière. Quelle importance? Eh bien, M, le colonel Picquart vous l'a dit, ce petit bleu ne peut avoir que la valeur d'un indice, car il

montre quoi? que l'ambassade dont nous parlons et que je ne désignerai pas plus clairement est en relation avec la personne à qui il est adressé...

M. le Président. — Ne parlez pas de cela.

Me Labori. — Oh! Monsieur le Président, tout cela a été raconté tout au long dans les journaux.

M. le Président. — Cela ne doit pas être très utile à votre plaidoirie.

Me Labori. — Je crois que c'est très utile, Monsieur le Président, car il faut que MM. les Jurés comprennent... c'est imprimé tout cru dans tous les journaux tous les matins; je ne vois pas pourquoi nous ne nous expliquerions pas sur une question que tout le monde conaît et qu'il faut que vous compreniez, Messieurs les Jurés, pour pouvoir juger en pleine connaissance de cause.

Je reprends donc mon raisonnement, et je dis ceci : le petit bleu ne peut avoir qu'une valeur, c'est une valeur d'indice, parce qu'il met en éveil l'esprit du chef du bureau des renseignements et que celui-ci dit : « Tiens l'endroit d'où vient le petit bleu... (puisqu'il ne faut pas le nommer autrement); et est en correspondance avec telle personne, avec le commandant Esterhazy notamment »; et alors, M. le colonel Picquart commence une enquête, enquête morale, d'abord, il vous l'a dit, et il vous en a fait connaître les résultats; enquête d'un autre ordre ensuite, enquête sur l'écriture.

Est-ce qu'à ce moment-là il songe à l'affaire Dreyfus? En aucune espèce de manière. L'affaire Dreyfus est enterrée, elle n'a rien à voir avec l'affaire nouvelle qui naît. Il fait son enquête sur les écritures. Pourquoi? Parce que cette affaire est habituelle toutes les fois qu'on se trouve sur la voie de faits d'espionnage comme celui sur lequel nous avons actuellement à nous expliquer.

Voici en effet, ce que m'a dit le colonel Picquart... D'abord ceci, relatif à la portée exacte qu'il faut donner au petit bleu :

« Avant de soumettre à mes chefs cette carte qui constituait non pas une preuve contre le commandant Esterhazy, mais une présomption, étant donné le lieu d'où elle venait. »

Vous comprenez tout cela, Messieurs les Jurés :

» Il y a une chose que nous faisons généralement lorsque nous avons à faire à quelqu'un dont les allures peuvent paraître suspectes; nous prenons un spécimen de son écriture et nous le comparons avec certains documents que nous possédons De cette comparaison peut résulter une confirmation ou une infirmation des soupçons qui pèsent sur la personne. Je me préoccupai donc de l'écriture de M. Esterhazy, et, contrairement à ce qui a été dit souvent, notamment dans une lettre que m'a écrite le commandant Esterhazy, j'ai pris pour cela des voies tout à fait régulières. Avec

l'assentiment de mes chefs, j'ai été trouver le colonel du régiment auquel appartenait le commandant Esterhazy. Je lui ai demandé des spécimens de son écriture; il me les a remis sous forme de lettres ayant trait au service. Dès que j'eus ces lettres entre les mains, une chose m'a frappé d'une façon étonnante, c'est la ressemblance de cette écriture avec celle du fameux bordereau dont on a tant parlé, mais je n'avais pas le droit, n'étant pas expert en écriture, de m'en fier à mes seules impressions. »

Voilà donc, Messieurs, M. le colonel Picquart en présence de la ressemblance indéniable entre le bordereau et l'écriture du commandant Esterhazy. Il en parle à ses chefs, MM. les Jurés ; et j'ai le droit de dire quand nous connaissons la correspondance de M. le général Gonse, dont je vais vous redire un mot, qu'on l'encourage.

Depuis, on a porté contre M. le colonel Picquart les plus odieuses attaques. Mais, elles ont une source unique, ces attaques, et cela suffit, voyez-vous, pour qu'elles soient ruinées à leur base. Cette source, ah! c'est le commandant que l'armée lui préfère, c'est celui qu'elle lui oppose, c'est celui à qui elle va faire des ovations pendant que M. le colonel Picquart sera mis aux arrêts de forteresse : c'est M. le commandant Esterhazy !

Et quand je dis que toutes ces attaques sortent de là, en voulez-vous la preuve?

La *Libre Parole* du 15 novembre 1897 publiait un article intitulé : « Le Complot », dans lequel aucun nom n'est prononcé, mais où tout est raconté d'avance et où le rôle de M. le colonel Picquart est présenté par M. le commandant Esterhazy, qui est l'auteur de l'article, comme il sera présenté ensuite pour ainsi dire sans changement par M. le commandant Ravary lui-même devant le Conseil de guerre de 1898.

Dans le rapport Ravary, Messieurs, vous retrouverez les mêmes choses. Mais, vous n'avez certainement pas perdu ce détail qui, maintenant que l'affaire commence à s'éclairer, doit prendre pour vous une importance capitale, à savoir : que lorsqu'il a été question des fameux cambriolages, auxquels j'arrive, qui auraient été faits chez M. le commandant Esterhazy, et des conditions dans lesquelles ils auraient été faits, M. le général de Pellieux, appelé ici par nous, a été obligé de dire : « Mais, j'ai accepté le récit de M. le commandant Esterhazy. »

Par conséquent, pas d'enquête sur ce point, pas de contrôle, pas de contradictions d'aucune sorte ; l'accusateur de M. le colonel Picquart, celui qu'on croit sur parole, c'est celui que M. le colonel Picquart a dénoncé, à tort ou a raison, comme pouvant être un traître : c'est M. le commandant Esterhazy. Et si l'on regarde de près, Messieurs les Jurés, que reste-t-il donc des attaques dirigées contre M. le colonel Picquart?

J'ai fait justice déjà de ce qui concerne la prétendue communication de dossiers secrets à Me Leblois. Je vous ai montré que les contradictions à cet égard étaient telles qu'il était absolument impossible d'accepter le fait comme se plaçant au mois de novembre 1896.

M. le colonel Picquart s'est, en effet, adressé à Me Leblois en 1897, il s'est adressé à lui parce qu'il était menacé, — vous le savez — car au mois de juin 1897, nous allons y revenir, il reçoit de M. le colonel Henry, une lettre que je puis maintenant qualifier, puisque vous en connaissez le sens, et que quant à moi, je considère comme une lettre de menaces.

A ce moment-là, M. le colonel Picquart, qui est en mission depuis le moment que vous savez, sans savoir au juste pourquoi, revient à Paris et il s'adresse non pas à un avocat quelconque, il s'adresse à celui qui est son ami d'enfance et il s'adresse à lui pour lui demander de le protéger et de le défendre. Et c'est au cours de ses conversations que, trop réservé, trop prudent — je vous le dis très respectueusement, M. le colonel Picquart — c'est au cours de ses conversations qu'il fait connaître à Me Leblois les raisons mêmes pour lesquelles on l'attaque, qu'il lui remet entre les mains les documents qui sont sa défense, c'est-à-dire non pas seulement les deux lettres de M. le général Gonse, que vous connaissez et ses deux réponses, mais toute une autre correspondance postérieure, que nous ne possédons pas encore, que M. le colonel Picquart ne veut pas livrer, parce que M. le colonel Picquart est ici la réserve et la discrétion même.

Et Me Leblois, Messieurs les Jurés, fait cette chose — ah ! dont on peut bien le blâmer, mais pour laquelle, moi, je le salue, — ému de ce qu'il apprend, et sans l'assentiment de M. le colonel Picquart, il va trouver M. Scheurer-Kestner, qui n'est autre que vice-président du Sénat, dans lequel dit : « M. le Président du du Sénat, voilà ce que des événements et des circonstances spéciales, que j'ai à vous faire connaître m'ont appris.

Eh bien, que voulez-vous, l'ordre des avocats est peut-être saisi d'une affaire contre Me Leblois, je n'en sais rien, mais ce que je peux bien lui dire, c'est que le conseil de l'Ordre des braves gens et de l'humanité ne pourra que l'en louer et lui en être reconnaissant !

Alors, c'est M. Scheurer-Kestner qui, lui, a cru ne devoir parler qu'à cette audience seulement, cet homme à qui on crachait l'injure à la face, parce qu'on lui a dit : « Vous n'avez rien, vous n'avez pas de pièces, vous n'avez pas de dossier », cet homme-là n'a parlé qu'ici : au Conseil de guerre il n'a rien dit des lettres de M. le général Gonse, — et vous verrez, tout à quelle portée elles ont, elles sont décisives. Il n'a rien dit : pourquoi ? Parce que M. le colonel Picquart ne le permettait pas vous entendez bien.

Voilà l'homme! Il faut rétablir les choses : Voilà ce qu'il faut savoir, et voilà exactement ce qui reste; je n'ai rien à y contredire ni à en cacher — de ce qu'on a appelé les indiscrétions de M. le colonel Picquart.

L'audience est suspendue pendant quelques minutes.

Me Labori. — Messieurs les Jurés.

Au moment où l'audience a été suspendue, j'examinais devant vous quelles étaient celles des critiques adressées à M. le colonel Picquart dont il y avait quelque chose à retenir, Après vous avoir démontré qu'en ce qui concerne les prétendues indiscrétions qui auraient été faites au profit de Me Leblois il ne restait rien qui soit de nature soit à atteindre la moralité du colonel Picquart soit à diminuer la portée de ses déclarations dans cette affaire. J'en arrive, Messieurs, aux prétendues perquisitions qu'on lui a reproché d'avoir irrégulièrement faites chez M. le commandant Esterhazy, et que celui-ci a qualifiées de cambriolages.

La vérité sur ce point vous la connaissez : M. le colonel Picquart n'a pas au mois de septembre, je crois, 1896, ou à une date antérieure, fait perquisitionner chez M. le commandant Esterhazy, par l'explication qu'il vous a fait connaître lui-même, à savoir, que le commandant Esterhazy, à ses yeux, paraissait prévenu, et qu'en conséquence une perquisition ne pouvait rien donner.

La seule chose qui ait été faite, c'est qu'un agent s'est présente deux fois chez M, le commandant Esterhazy, sous un prétexté quelconque, de visiter par exemple je crois l'appartement à louer. Il en a rapporté une carte de visite sans intérêt, que M. le colonel Picquart l'a invité à reporter. Et il a constaté ce fait, qui peut avoir son intérêt, mais qui ne dit rien autre, à savoir qu'une quantité considérable de papiers avaient été brûlés dans la cheminée.

Qu'y a-t-il, Messieurs, à reprendre à cet égard? Absolument rien. Tout d'abord, il faut retenir que M. le commandant Esterhazy est pris en flagrant délit d'inexactitude dans toutes les déclarations qu'il a faites à cet égard; il a dit que son appartement avait été cambriolé à plusieurs reprises dans des conditions extrêmement graves qu'il a relatées au Conseil de guerre : eh bien cela n'est pas exact. Et cependant, Messieurs les Jurés, je veux retenir ce que M. le commandant Esterhazy a dit dans son interrogatoire public au mois de janvier 1898. car là nous allons le trouver en contradiction avec la réalité et la possibilité même d'une manière — le mot a dans ma bouche exactement sa portée — véritablement sa portée — véritablement effrayante.

Voici en effet. Messieurs, comment se poursuit l'interrogatoire :

M. le commandant Esterhazy vient de parler de perquisitions dont il a été l'objet.

Demande de M. le général de Pellieux. — A quelle époque ces perquisitions ont-elles eu lieu?

Réponse. — C'est au moment où nous sommes revenus de la campagne. J'en ai eu connaissance d'une façon curieuse. Ma femme avait un secrétaire Louis XVI d'une serrure difficile. Il y avait deux clefs à ce secrétaire; mes enfants les avaient emportées. Quand ils revinrent de la campagne mes enfants trouvèrent sur la cheminée une autre clef et me dirent : « Vous avez donc trois clefs de ce meuble? » On avait pu ouvrir le meuble, mais on n'avait pas pu le fermer. La correspondance de ma femme y était toute bouleversée; les armoires étaient forcées. Les lettres qui m'étaient adressées, que j'avais placées les adresses en dessus, je les retrouvai placées dans le même ordre mais les adresses en dessous, etc.

C'est ici que je vous demande toute votre attention. C'est la sténographie des débats :

« Demande. — Qu'avez-vous supposé quand vous avez appris qu'on avait violé votre domicile?

» Réponse. — J'ai supposé que c'était M. Mathieu Dreyfus. »

Eh bien, à quelle époque se placent les perquisitions?

C'est quand le colonel Picquart est à Paris, c'est nécessairement avant novembre 1896. — Est-ce qu'il est question en ce moment-là de M. Mathieu Dreyfus, qui n'apparaîtra dans sa dénonciation qu'au mois de novembre 1897, un an plus tard? Est-ce qu'il est question de soupçons qu'on fait peser sur M. le commandant Esterhazy? Personne n'en parle.

Nous savons une chose, c'est que quand le bordereau a paru dans le *Matin*, le 10 novembre 1896, M. le commandant Esterhazy a été vu dans un état d'exaltation et d'affolement extraordinaire : voilà ce qu'a rapporté le colonel Picquart. Et pourquois donc M. le commandant Esterhazy se considérait-il comme en danger? pourquoi donc pouvait-il attribuer les perquisitions dont il était l'objet en 1896 à M. Mathieu Dreyfus? Et remarquez qu'elles ne peuvent pas se placer à un autre moment.

Il ajoute : « Je ne pouvais pas croire qu'un officier de l'armée française pût se porter à de tels excès. »

Je vous le demande, Messieurs les Jurés, si des cambrioleurs venaient chez vous ou y étaient venus avant ce procès, est-ce que vous attribueriez les cambriolages à M. Mathieu Dreyfus? Non, n'est-ce pas! Par conséquent il y a là quelque chose qui a dû échapper à l'honorable Président du Conseil de guerre, que M. le commandant Esterhazy a bien essayé de repêcher ensuite quand il a dit : La première fois, j'ai attribué cela à des domestiques, mais après j'ai attribué cela à M. Mathieu Dreyfus. »

Or, les perquisitions dont il se plaint, et qui ne peuvent être que le fait du colonel Picquart, se placent nécessairement avant

son départ en novembre 1896. Et que ce soient les premières perquisitions ou les autres qu'il a attribuées à M. Mathieu Dreyfus il y a là de la part de M. le commandant Esterhazy une réponse que je vous livre, Messieurs les Jurés, pour ce qu'elle vaut, mais qui quand à moi, me paraît complètement inexplicable.

J'aurais voulu le pousser ici à la barre sur ce point. Vous vous rappelez que je lui ai demandé s'il n'avait pas été cambriolé et ce qu'il avait à dire là-dessus. Il s'est renfermé dans un silence dont vous pouvez, n'est-il pas vrai, maintenant comprendre la valeur et la prudence.

Et en tout cas, ce qui reste, c'est que, comme je vous l'ai déjà dit, les accusations portées contre M. le colonel Picquart dans le rapport Ravary ne sont autre chose que la reproduction exacte et fidèle des accusations mêmes de M. le commandant Esterhazy. M. le général de Pellieux, appelé à la barre, a été obligé de le reconnaître lui-même.

Et quand on songe que ces accusations sont portées par un homme qui les portait au moment où il était l'objet des recherches que vous savez et soupçonné de trahison par le chef du bureau des renseignements militaires, on se demande vraiment comment ces explications ont pu être accueillies et considérées utilement comme une dénonciation contre M. le colonel Picquart !

De plus, Messieurs les Jurés, comment donc a agi alors M le colonel Picquart? On vous dit : « sans mandat ». Comment, sans mandat ! Mais il avait un mandat permanent : c'est comme si l'on disait que M. le Préfet de police, quand il fait procéder à certaines opérations rendues nécessaires par la sécurité publique agit sans mandat : Est-ce que ses fonctions mêmes ne lui en confèrent pas un ?

Vous savez comment les chefs de M. le colonel Picquart ont été mis au courant des enquêtes et des recherches qu'il poursuivait. Et vous rappelez-vous que j'ai posé ici une question à M. le général de Pellieux : « Pardon, M. le général, lui ai-je dit, vous repprochez, je ne dit pas ces perquisitions, il n'y en a pas eu, mais ces démarches d'un agent chez M. le commandant Esterhazy, faites par un agent de M. le colonel Picquart? Vous le reprochez au colonel Picquart ? Est-ce que vous considérez qu'un chef de bureau des renseignements peut assurer utilement le service d'espionnage s'il n'a pas le droit de faire des opérations de cette nature? »

Il a répondu : « Non, non, absolument non : seulement il faut qu'il ait un mandat. »

Eh bien, Messieurs les Jurés, M. le colonel Picquart l'avait mieux que personne, et je viens de vous le démontrer d'une façon absolue.

La preuve qu'il agissait d'une manière régulière, c'est qu'aux

mois d'octobre-novembre 1896 tout le monde aux bureaux de l'Etat-Major a connu cette situation, et je ne l'infère pas de ce que nous avons tiré d'un renseignement ou par une déduction; c'est dans le rapport Ravary lui-même que je le trouve.

« Personne, dit M, Ravary, n'ignorait au bureau, que sur son ordre, la correspondance du commandant Esterhazy avait été saisie à la poste, et cela pendant de longs mois. On n'ignorait pas davantage qu'il aurait employé un agent à perquisitionner sans mandat légal chez l'inculpé pendant son absence. »

Eh bien, Messieurs, de deux choses l'une : ou cela était irrégulier, et il fallait alors à ce moment-là critiquer l'attitude de M. le colonel Picquart et ne pas le couvrir de félicitations et de paroles bienveillantes dans la correspondance qui a été échangée entre lui et M. le général Gonse; ou alors il faut dire que ce n'est que plus tard et pour les besoins de la cause qu'on s'est aperçu de l'irrégularité des démarches qui à ce moment-là étaient connues par les chefs et approuvées par tout le monde.

Par conséquent ici encore, n'est-il pas vrai, quand on regarde et quand on discute, il ne reste rien.

Je n'ai pas, Messieurs les Jurés, à vous parler, après les dépositions que vous avez entendues, de la question des caches qui auraient été, à la demande de M. le colonel Picquart, employées par M. le commandant Lauth sur certaines parties des documents qu'on photographiait à ce moment-là à l'Etat-Major. Quelles que fussent les opérations qu'on pût faire subir aux documents, c'étaient les originaux qui avaient une autre valeur; ces originaux subsistent et par conséquent l'explication de M. le colonel Picquart est toute naturelle et doit être acceptée, parce qu'il n'y a pas de réponse à lui faire quand il explique que procédant sur l'ordre précis de ses chefs avec une extrême circonspection, il devait lorsqu'il faisait photographier l'écriture de M. le commandant Esterhazy, avoir bien soin de faire disparaître tous les mots et tous les passages qui étaient de nature à révéler la personnalité de celui dont on s'occupait.

Il n'y a donc là encore rien à discuter.

J'arrive aux deux seuls points de la déposition de M. le commandant Lauth qui comportent une réponse. Vous vous rappelez que M. le commandant Lauth vous a expliqué que M. le colonel Picquart lui aurait demandé à un moment donné s'il connaissait, s'il reconnaissait l'écriture du petit bleu.

Eh bien, Messieurs, cela n'est pas dénié. Je vous ai tout à l'heure fait comprendre que le petit bleu n'avait d'importance que comme indice et à raison de son origine; si son origine avait pu être établie, non seulement à cause des paquets dans lesquels il se trouvait et par conséquent à cause de l'endroit même dont il provenait, mais encore à raison de ce que l'écriture de ce petit bleu

15.

aurait été celle d'une personne connue; alors, vous sentez que l'indice eût eu encore beaucoup plus d'importance.

J'ai fait expliquer par l'un de ces messieurs, je ne sais plus exactement lequel, que d'ordinaire ce n'est pas le chef des renseignements lui-même, le chef de service qui, au cas de procès d'espionnage est cité comme témoin devant le Conseil de guerre, c'est généralement un de ses subordonnés. C'est ainsi qu'en 1894, ce n'est pas, si je suis bien renseigné, M. le colonel Sandherr qui a été déposer, c'est un de ses subordonnés. Et c'est très probablement, si à ce moment là la poursuite s'était suivie dans les condition qu'avait dû prévoir M. le colonel Picquart, M. le commandant Lauth qui aurait été appelé à déposer.

Eh bien! alors : M. le colonel Picquart cause avec M. le commandant Lauth de la question, lui demande : « Connaissez-vous l'écriture que voici, ou ne la connaissez-vous pas? » M. Lauth répond : « Non ». La chose en est restée là; elle est toute naturelle. Par conséquent, il n'y a encore de cela absolument rien à retenir.

Et il ne reste, Messieurs, qu'une seule question, qu'un seul point sur lequel on peut dire que les deux officiers sont manifestement et nettement en contradiction : c'est la question des timbres, des timbres de la poste que soi-disant le colonel Picquart voulait faire apposer sur le petit bleu.

Qu'est-ce que dit exactement M. le commandant Lauth? J'ai inscrit ses paroles, pour être bien sûr de ne pas mal traduire sa pensée. M. le colonel Picquart lui aurait dit : « Croyez-vous qu'à la poste on y mettrait un cachet? »

Ont-elles été dites, Messieurs les Jurés, ces paroles. Moi, je tiens M. le commandant Lauth pour un très honnête homme, et par conséquent je ne peux pas considérer comme indigne de foi la parole qu'il a apportée. Mais ce que je sais bien, et cela je vais vous le démontrer, c'est que si elles ont été vraiment dites et elles pourraient bien ne pas l'avoir été, parce que parfois, quand on a une idée, surtout quand dans la suite elle se développe, vous fait entendre des choses qu'on n'a réellement pas entendues et qui n'ont pas été dites... (*Murmures.*)

Je ne plaide pas pour les gens qui ne comprennent pas que, Messieurs, ici j'explique des opérations d'esprit que tout le monde connait et que je suis dans la vaisemblance même

Au surplus, j'accepte qu'elles ont été dites; mais ce qu'il me suffit, Messieurs les Jurés, de démontrer, c'est qu'elles sont absolument sans portée, si elles ont été dites, ces paroles.

Et, en effet, Messieurs, comment auraient-elles une portée? Est-ce qu'on veut dire que M. le colonel Picquart aurait été, en ce qui concerne le petit bleu, l'auteur ou le complice d'un faux et

que pour enlever le caractère de faux à cette pièce et lui donner un caractère d'authenticite, il aurait désiré y faire apposer le timbre de la poste? Eh bien vraiment, si telle avait été sa pensée, une chose bien plus simple lui eût été facile : c'eût été de mettre la pièce à la poste et de la faire saisir à la poste, il en avait le droit et il en avait le moyen.

Par conséquent rien que cela, voyez-vous, démolit l'argument. Et la preuve, la preuve que nous assistons chez M. le commandant Lauth à une défiguration involontaire de paroles réelles auxquelles il donne une portée qu'elles n'ont pas eue. C'est peut-être même à ce phénomène, que j'expliquais tout à l'heure et qui peut se produire, d'un homme qui se rappelle des paroles parce qu'il croit les avoir entendues, alors qu'elles ne l'ont pas été. La preuve, c'est que quand par le raisonnement, qui, que je sache, n'est pas encore banni de ces audiences, je le pousse et lui dis : « Mais enfin, Monsieur, expliquez-moi quel était le but du colonel Picquart; comment aurait-il opéré, quel est l'avantage, quelles que soient les ténébreuses pensées que vous soupçonnez, quel avantage aurait-il tiré? » M. Lauth se tait. Il est impuissant à répondre. Il dit : « Je n'ai pas à expliquer ce que voulait M. le le colonel Picquart, je rapporte un fait, voilà tout... »

Eh bien ! je lui dis : « Voyons, puisque vous ne donnez pas des explications, l'impossibilité même de l'invraisemblance à laquelle je vous accule est la vérité ». *(Murmures).*

Vraiment, Monsieur le Président, je vous demande, étant donnée la modération de mes explications, d'imposer silence à cette salle.

M. le Président. — Je vous répète que personne ne doit manifester. Je ne vais plus réitérer cette observation. Au premier mouvement qui se produira dans la salle, je ferai sortir le public.

Me Labori. — Ce n'est pas que cette salle me gêne, c'est qu'il ne me convient pas d'être continuellement aux prises avec elle.

Ainsi, Messieurs les Jurés, voilà une première réponse que je vous prie de retenir. Si on prête à M. le colonel Picquart la pensée d'avoir voulu faire un faux et de lui donner le cachet authentique de la poste, il avait une chose bien plus simple à faire, c'était de faire mettre la pièce à la poste et de l'y saisir; elle aurait eu le cachet. Seulement, je vais vous dire pourquoi c'eût été absurde, pourquoi le cachet de la poste n'eût eu aucun intérêt, et vous allez comprendre pourquoi je vous ai retenu à des explications de détail un peu longues, c'est que la pièce ne pouvait avoir d'intérêt qu'à une condition, c'est qu'elle fut venue à l'Etat-Major dans le petit paquet dont je vous ai parlé tout à l'heure et qu'elle eut l'origine de ce petit paquet.

Saisie à la poste, elle était entière, saisie à la poste elle avait le timbre, mais elle n'avait aucune espèce de valeur, je vous ai lu la

lettre. Alors on aurait dit à l'Etat-Major : M. le commandant Esterhazy a reçu une pièce de ce genre et cela n'aurait rien prouvé du tout. Cela n'était qu'un indice, si la pièce venait par le chemin qu'elle a parcouru, avait cette origine que vous vous rappelez, à savoir la même origine que le bordereau. Et remarquez bien, Messieurs les Jurés, elle ne pouvait être déchirée que dans deux cas; ou bien si elle provenait du point de départ, parce que c'était l'expéditeur qui, après l'avoir écrite, pour une raison ou pour une autre, se ravisait, l'avait déchirée et jetée au panier; ou bien elle provenait de chez M. le commandant Esterhazy qui, après l'avoir lue, en faisait autant.

Or..., et vous voyez maintenant la portée de mes questions..., j'ai poussé M. le commandant Lauth; je lui dis : Est-ce qu'à aucun moment on a pu prétendre que le petit paquet, le petit cornet provenait de chez M. le commandant Esterhazy? Je savais bien la réponse : Evidemment non, parce que nous ne savons d'où ils proviennent; ce sont des petits paquets saisis par les agents dans l'endroit que je vous ai dit tout à l'heure; c'est là ce qui leur donne une valeur. Eh bien, du moment où ces papiers ne provenaient pas de chez M. le commandant Esterhazy, et on ne l'a jamais prétendu, il était nécessaire, pour qu'ils eussent une valeur quelconque, qu'ils provinssent de l'endroit dont nous venons de parler, qu'ils eussent ce point de départ-là, et, par conséquent qu'ils n'eussent pas passés par la poste; donc le timbre n'avait aucun intérêt, sans ajouter qu'il était impossible de l'appliquer, puisque le petit bleu avait été reconstitué de cinquante ou soixante morceaux dont il était composé, au moyen de papier gommé transparent qui avait été collé du côté de l'adresse et que, par conséquent, il était impossible d'appliquer le timbre de la poste sur le petit bleu qui, ayant dû forcément être timbré avant d'être déchiré, devait porter cette marque sous le papier gommé.

M. l'Avocat général vous a dit : « Oh! mais c'était bien facile; on aurait décollé le papier, mis le timbre, puis remis le papier... » Ah bien vraiment je serai curieux de lui voir faire ce travail. J'ajoute ceci, que si on avait voulu faire une pareille chose, c'est qu'il aurait été bien plus simple de mettre le timbre d'abord, et comme on ne l'a jamais fait, il reste ceci, c'est qu'en présence de M. le commandant Lauth nous sommes en face d'un honnête homme, mais qui, comme l'a dit M. le colonel Picquart, avec tous ses camarades de l'Etat-Major, considérait l'affaire Dreyfus comme l'affaire léguée au bureau par M. le colonel Sandherr; c'était un dépôt précieux; y toucher était une chose impie et sacrilège.

Au moment où M. le colonel Picquart a eu avec le commandant Lauth le propos qu'on rapporte, et je ne parle pas de M. Gribelin, car M. Gribelln parle d'opposer un timbre sur une lettre, et cela n'a aucun rapport avec l affaire... Il est possible que M. le colonel Picquart ait dit un jour à M. Gribelin : Pensez-vous que la poste

apposerait un timbre sur une enveloppe? mais, je le répète, cela n'a rien à faire avec le point qui nous occupe. Mais. en présence du commandant Lauth, nous sommes en présence d'un homme qui au premier moment, quand il a entendu ces paroles, ne leur a pas donné la portée qu'il leur donne aujourd'hui; la preuve c'est qu'il a dîné au mois de novembre 1896 chez M. le colonel Picquart; la preuve, c'est qu'il nous dit lui-même : le moment où je me suis ému, c'est à l'automne.

Or, les faits dont je parle se sont passés au printemps. L'automne c'est le moment où, après l'enquête que vous connaissez maintenant, l'affaire Esterhazy a, comme on l'a dit, dévié dans l'affaire Dreyfus à cause de la ressemblance des écritures, car, au premier moment, lors de la découverte du petit bleu, on ne savait pas que c'était la même affaire que l'affaire Dreyfus. C'est alors, à ce moment, que ces messieurs, que je respecte, et quant à moi je n'aurai pas d'autres explications à donner, s'aveuglent et se trompent eux-mêmes et qu'ils ont donné aux faits une portée qu'ils n'avaient pas et qu'ils ne pouvaient pas avoir, et c'est là ma force. parce que le commandant Lauth est un homme fort distingué, fort intelligent et que je le défie, vous entendez bien, de m'apporter une explication de l'attitude et des propos qu'il prête à M. le colonel Picquart.

Par conséquent, Messieurs les Jurés, au point de vue qui nous occupe, tout s'est passé de la manière la plus normale et la plus naturelle. Ce petit bleu n'était qu'un indice, mais c'était un indice; il avait réellement la valeur que M. le colonel Picquart lui a donnée, et la preuve, c'est qu'il l'a mis sur la route dont l'écriture... qu'il s'agisse d'un décalque ou d'une pièce écrite à main courante... dont l'écriture est manifestement l'écriture du bordereau. Rappelez-vous, Messieurs, l'observation si typique de M. Paul Meyer qui disait : « Enfin, que voulez-vous, vous reconnaissez, n'est-ce pas, que le fac-simile du bordereau du *Matin* est semblable, dans son aspect général, au bordereau original; eh bien! expliquez-moi donc l'identité entre l'apparence des deux écritures, expliquez-moi cette identité, au mois de novembre 1896, quand personne, à ce moment, ne pensait au commandant Esterhazy?

Eh bien, je vous dirai, moi. que l'indice était bien sérieux, s'il n'avait pas d'autre valeur qu'un indice, puisque, quand on poursuit l'enquête, on trouve M. le commandant Esterhazy, l'officier que vous connaissez et sur lequel j'aurai à revenir, et on trouve l'écriture qui est exactement semblable à celle du bordereau.

Mais, Messieurs les Jurés, par dessus tout cela, plus solide comme argument que les déductions et les argumentations, il y a la correspondance de M. le général Gonse qui montre, et c'est là sa portée, que M. le colonel Picquart en toutes ses démarches a été suivi, a été autorisé, a été encouragé par ses chefs. Je ne veux pas

vous relire toutes les lettres ; mais il est cependant un ou deux passages qu'il faut remettre sous vos yeux. Vous vous rappelez quelle a été la préoccupation constante de M. le général Gonse à ces débats, elle a été de dire qu'il avait bien connu les démarches et les opérations de M. le colonel Picquart en ce qui concerne l'affaire Esterhazy mais qu'il s'était toujours refusé à examiner et à envisager l'affaire Dreyfus. Et alors, Messieurs, là s'est produit un incident que je n'ai qu'à vous rappeler : j'ai demandé à M. le général Gonse comment il expliquait ce passage de sa première lettre.

« Mon cher Picquart,

» J'ai reçu votre lettre du 5 septembre. »

Je passe :

« La continuation de l'enquête, au point de vue des écritures, a le grave inconvénient d'obliger à prendre de nouveaux confidents dans de mauvaises conditions, et mieux vaut, il me semble, attendre encore que l'on soit fixé, pour continuer dans cette voie assez délicate. »

Par conséquent, l'enquête sur les écritures est commencée ; on n'y renonce pas, parce qu'elle donnerait des résultats incertains, on y renonce parce qu'elle oblige à consulter de nouveaux experts et qu'elle mettrait des tiers dans la confidence. Qu'est-ce qui en résulte? Ce qu'il en résulte, c'est que le bordereau est en question, c'est que le bordereau est sorti de son armoire de fer, c'est, par conséquent, que l'affaire Dreyfus est ouverte, que c'est en connaissance de cause que M. le général Gonse a encouragé M. le colonel Picquart auquel il écrit d'ailleurs dans les termes les plus bienveillants : « Je vous serre la main, mon cher Picquart, bien affectueusement. »

Et alors, Messieurs les Jurés, vous vous rappelez cette misérable lettre de M. le colonel Picquart dans laquelle il semble avoir prévu tous les malheureux événements auxquels le pays est actuellement en proie.

« Je crois, écrit-il à son général; avoir fait le nécessaire pour que l'initiative vienne de nous.

» Si l'on perd trop de temps, l'initiative viendra d'ailleurs, ce qui, faisant abstraction de considérations plus élevées, ne nous donnera pas le beau rôle. »

Et plus loin :

« Ce sera une crise fâcheuse, inutile et que l'on pourrait éviter en faisant justice à temps. »

Est-ce que cela, Messieurs, ne veut pas tout dire, et est-ce que M. le colonel Picquart, dans la confiance de cette correspondance, ne dit pas à M. le général Gonse tout ce qu'il pense? Et qu'est-ce que répond M. le général Gonse? Je ne prends que des passages,

vous connaissez toute la lettre, dans la lettre du 10 septembre 1896, il lui dit ceci qui est caractéristique :

« Au point où vous en êtes de votre enquête...

» — Mon cher Picquart, car c'est ainsi que la lettre commence :

» — Il ne s'agit pas, bien entendu, d'éviter la lumière, mais il faut savoir comment on doit s'y prendre pour arriver à la manifestation de la vérité. »

Par conséquent, vous le voyez, la lumière, on ne l'arrêtera plus, c'est M. le général Gonse qui le dit, la lumière, il ne faut pas songer à l'éviter, cela est en toutes lettres. C'est seulement le moyen qui préoccupe : comment arrivera-t-on à la manifestation de la vérité, à ce que M. le colonel Picquart appelle ensuite, dans un mot que je vous rappellerai aussi, « à la vérité vraie ».

Voilà ces lettres : qu'est-ce qu'elle prouvent? Eh bien, devant des hommes raisonnables comme vous l'êtes, il ne faut pas demander aux choses de prouver plus qu'elles ne prouvent, mais il faut leur demander de prouver tout ce qu'elles prouvent. Je ne dirai pas que M. le général Gonse était à ce moment convaincu de la culpabilité d'Esterhazy et de l'innocence de Dreyfus, je ne vais pas si loin; je dis que l'affaire Dreyfus était ouverte; je dis que l'affaire Esterhazy lui paraissait étroitement et solidairement unie avec l'affaire Dreyfus, à cause des écritures et je dit qu'il était profondément troublé et qu'il fallait arriver à la lumière, qu'on ne pourrait pas l'empêcher.

Eh bien! si on résume, cela prouve trois choses également capitales, Messieurs les Jurés :

1° Qu'il n'y a jamais eu d'aveu, vous entendez bien, d'aveu sérieux... d'aveu sérieux, et c'est tout ce qu'il nous faut, d'aveu juridique, d'aveu ayant une portée capable de convaincre des gens de bonne foi, honorables, et des gens sérieux; premier point.

2° Que le dossier secret est, au point de vue de Dreyfus, sans valeur car autrement M. le général Gonse n'aurait pas dit à M. le colonel Picquart : « Prudence! prudence! », ajoutant d'ailleurs, et c'est à vous signaler, Messieurs les Jurés, car l'opinion de M. le général Gonse, quel que soit mon respect pour sa bonne foi, n'est pas pour moi, en ce qui concerne M. le colonel Picquart, son opinion d'alors. Eh bien! il disait à M. le colonel Picquart, en parlant de la prudence : « Cette vertu ne vous manque pas, je suis donc tranquille ».

Eh bien, s'il y avait eu contre Dreyfus un dossier secret, un document accablant, M. le général Gonse aurait dit à M. le colonel Picquart : « Mon cher ami, vous êtes fou; restez donc tranquille, vous savez bien que nous avons la preuve. » Il ne lui a rien dit de pareil : il n'y avait pas de preuve.

Cette lettre prouve que M. le colonel Picquart a agi à la connaissance de ses chefs et avec les encouragements de ses chefs.

Voilà les trois choses que je retiens, quant à moi, de ces trois lettres. Je les soumets à tout homme de bonne foi et je dis qu'il est impossible de ne pas faire sortir cette conséquence des prémisses que voilà.

Qu'est-ce donc, Messieurs les Jurés, qui a changé tout cela, qu'est-ce donc qui a donné ce coup de barre terrible qui a entraîné ce pays si loin de la vérité et qui l'a porté dans les orages dont nous sommes encore secoués? Sont-ce les ridicules pièces qui seraient arrivées au ministère à la veille de l'interpellation Castelin? J'en ai fait justice, et j'ajoute que c'est M. le colonel Picquart qui avait l'estime de ses chefs, qui était l'officier brillant que vous savez; c'est lui à qui on les aurait le premier montrées en disant : « Mon cher Picquart, vous voyez, il faut s'arrêter »; et ici vous sentez que l'argument que je vous présentais tout à l'heure prend toute sa valeur; ce n'est donc pas cela qui a changé les esprits.

Ah! Je sais bien, moi, ce qui a changé les esprits, c'est l'interpellation Castelin et pas autre chose. Vous avez vu tout à l'heure le commencement de campagne que je vous ai signalé dans le *Jour* et dans l'*Autorité*. Eh bien, ceux pour qui l'affaire Dreyfus est une affaire à laquelle on ne doit pas toucher, ceux qui le croient de bonne foi aussi, pour lesquels une revision entraînerait de trop lourdes responsabilités pour qu'ils les acceptent sans avoir tout fait pour résister, tout ceux-la se sont dit : « Ah! il va y avoir une interpellation, le pays va être soulevé. Il faut fermer la bouche aux amis du traître. » Le ministère, Messieurs les Jurés, a eu un moment l'idée de faire la lumière; et puis... que voulez-vous... quand on a annoncé l'interpellation, il n'a pas eu le courage de faire tête, voilà la vérité. Et alors on a vu, au moment où M. Castelin venait demander des comptes sur la prétendue évasion du traître et sur la campagne qui commençait, on a vu le général Billot monter à la tribune et prononcer pour la première fois ces ces paroles qui, sous une forme ou sous une autre se répèteront à des reprises multiples, mais qui étaient le commencement des événements auxquels vous allez assister. Voici ce que dit le général Billot :

« Messieurs, la question soumise à la Chambre par l'honorable M. Castelin est grave; elle intéresse la justice du pays et la sécurité de l'Etat. Cette triste affaire fut, il y a deux ans, l'objet d'un jugement provoqué par l'un de mes prédécesseurs au ministère de la guerre. Justice fut alors rendue. L'instruction de l'affaire, les débats, le jugement a eu lieu conformément aux règles de la procédure militaire. »

Vous savez aujourd'hui, Messieurs ce qu'il faut penser d'une pareille affirmation.

« Le Conseil de guerre régulièrement composé, a régulièrement

délibéré, et, en pleine connaissance de cause, a prononcé sa sentence à l'unanimité des voix. »

Régulièrement délibéré... Rappelez-vous ce qu'il faut en penser.

« Le Conseil de revision a rejeté à l'unanimité des voix, le pourvoi du condamné. Il y a donc chose jugée, et il n'est permis à personne de revenir sur ce procès.

» Depuis la condamnation, toutes les précautions ont été prises pour empêcher toute tentative d'évasion du condamné.

» Mais les motifs d'ordre supérieur qui ont nécessité en 1894 le jugement de l'affaire à huis-clos n'ont rien perdu de leur gravité. (*Très bien, très bien.*)

» Le Gouvernement fait donc appel au patriotisme de la Chambre pour qu'elle n'engage pas un débat, qui peut présenter de grands inconvénients, et pour que, dans tous les cas, la discussion soit close le plus tôt possible. »

Messieurs les Jurés, retenez bien cette réponse de M. le ministre de la guerre Billot, elle est le nœud du débat, et c'est ici, pour le dire en passant, que commence la faute où, si vous voulez, l'erreur du gouvernement.

Il est facile d'accuser les citoyens respectueux du droit de provoquer dans leur pays d'odieuses campagnes; mais, si on remonte aux sources, il est facile de voir qui porte les responsabilités, et ici je vous l'ai fait toucher du doigt. On parle constamment du tort qu'ont pu avoir les défenseurs du traître... le traître ! cette entité... je n'ai pas demandé ou la revision, ou l'annulation du jugement de 1894?... L'annulation? Mais c'est à M. le Ministre de la justice qu'il appartenait de la demander! Ecoutez l'art. 441 du Code d'instruction criminelle qui est applicable en matière militaire :

« Lorsque, sur l'exhibition d'un ordre formel à lui donné par le Ministre de la justice, le procureur général près la Cour de Cassation dénoncera à la section criminelle des actes judiciaires, arrêts ou jugements contraires à la loi, ces actes, arrêts ou jugements pourront être annulés et les officiers de police ou le juge poursuivi, s'il y a lieu, de la manière exprimée au chapitre III du titre IV du présent livre, »

La pièce secrète, Messieurs les Jurés, elle est connue au mois de septembre 1896, l'article de l'*Eclair* a paru le 15 septembre; l'interpellation Castelin est du 18 novembre; ceux qui n'en avaient pas entendu parler jusque-là ont pu s'informer; la Chambre a été saisie par Mme Dreyfus d'une pétition restée sans réponse, parce qu'elle a été sans examen; M. le Président de la Chambre lui-même a reçu, et cela je le tiens de Demange lui-même, de Me Demange, une lettre pour le saisir de la question; la lettre est restée sans réponse. Eh bien, quel était le devoir du Gouvernement à ce moment-là, quand la question naît pour la première fois? Il fallait

monter à la tribune et nier la pièce secrète hautement, si elle n'avait pas été communiquée, et si elle l'avait été, il fallait déclarer que c'était au mépris de tout droit et il fallait provoquer l'annulation du jugement. Voilà ce qu'un Gouvernement libre, et ce sont ceux-là qui sont les véritables gouvernements, aurait fait et aurait dû faire.

Au lieu de cela, comme dans ce pays, la foule maîtresse aveugle beaucoup d'hommes qui sont de braves gens, mais qui n'ont peut-être pas le courage civique à un degré suffisant pour gouverner, dans un pays de suffrage universel aussi mobile et aussi émotionnable que le nôtre, on a pris peur. On s'est dit : Nous ne voulons rien savoir : la Justice militaire a jugé. Nous nous en lavons les mains ! Et on est venu dire, apportant d'ailleurs de bonne ou de mauvaise foi, à la Tribune, une inexactitude, une inexactitude qui a fait la force des convictions du pays : « Cet homme a été justement et légalement condamné. » « Légalement », ce n'était pas vrai ! « Justement », on n'avait pas à le dire. Et on est venu, dis-je, apporter la déclaration que je viens de lire et qui a commencé l'attitude dans laquelle le Gouvernement après cela a été bien obligé de persévérer parce qu'il y a des notes qui entraînent des conséquences inévitables.

Eh bien ! pour parler ce langage-là, Messieurs les Jurés, étant donné qu'on n'a pas le courage de faire la lumière, étant donné qu'on n'a pas le courage de faire tête à la foule et de lui dire : « Quelles que soient vos clameurs, il y a quelque chose qui nous intéresse plus que notre ambition personnelle : c'est la Justice et le Droit, et frappez-nous si vous ne voulez pas que nous en proclamions hautement la défense ! »

Eh bien, comme on ne veut pas faire cela, comme on veut tenir un langage qu'on a tenu, M. le colonel Picquart est gênant rue St-Dominique ; il faut qu'il parte. Et alors, le 16 novembre au soir, vous entendez bien, deux jours avant l'interpellation Castelin, la déclaration de M. le Ministre de la guerre, M. le colonel Picquart est expédié pour cette mission, importante sans doute, mais pour lui incompréhensible à demi : On le couvre de fleurs, mais on l'éloigne. Et puis, Zola en a fait, Messieurs, dans sa lettre, un récit qui est admirable, que je ne veux pas vous lire parce qu'il faut marcher. Il en est une preuve manifeste : ce sont les déclarations courageuses qu'est venu faire à votre barre — et vous ne pouvez pas en perdre le souvenir — M. le colonel Picquart, qui a invoqué ici le témoignage de M. le général Leclère lui-même. Car il vous a dit : « C'est le général Leclère qui n'a pas voulu que j'aille jusqu'aux confins de la Traipolitaine où on avait songé à m'envoyer. »

Eh bien, pour qui veut voir et pour qui veut comprendre : ce qui reste de tout cela c'est qu'il y a eu un moment, Messieurs les Jurés, où on a été sur le point de faire jutice ; c'est qu'il y a eu un

moment où, au Ministère de la guerre, une petite lueur a brillé. On l'a écartée, cette lueur ! On s'est éloigné d'elle. Mais elle reparaît aujourd'huij Je vous ai dit qu'elle deviendrait éclatante comme un soleil ! Commencez-vous à le croire?...

Et la preuve que je ne me trompe pas, la preuve que M. le colonel Picquart est parti pour cela et n'a pas été envoyé en disgrâce c'est que pendant des mois et des mois il a reçu de M. le général Gonse tous les témoignages de satisfaction et de bienveillance qu'un homme peut espérer. Ah ! toutes les indemnités qu'il pouvait avoir besoin de solliciter, ou plutôt pas de solliciter on les lui offrait; toutes les indemnités dont il pouvait avoir besoin pour ses transports de chevaux, pour ses changements d'uniforme, ah ! tout cela lui était promis aussi largement qu'il l'entendait. Ce qui était nécessaire, c'est qu'il ne revint pas à Paris : on lui laissa à peine le temps de boucler sa valise, il fallut qu'il s'éloignât, il fallut qu'il restât loin.

Mais en même temps, Messieurs, les dispositions du Ministère pour lui étaient exquises, et elles demeurèrent telles jusqu'au mois de juin 1897, date de cette lettre de M. le colonel Henry, consécutive aux machinations dont M. le colonel Picquart a été l'objet, lettre dans laquelle on commence à le menacer, et lettre qui va amener ses confidences à Me Leblois, qui sont, en somme, il faut bien le retenir, le point de départ de tout ce qui a été fais depuis. Et ces dispositions défavorables à ce moment-là, Messieurs les Jurés, elles ne feront plus que s'aggraver dans ce sens, les choses désobligeantes ne cesseront plus, jusqu'au jour où M. le colonel Picquart, rappelé à Paris après la dénonciation lancée publiquement par M. Mathieu Dreyfus, le 16 novembre 1897, contre M. le commandant Esterhazy, dont il convient maintenant, Messieurs les Jurés, que je vous parle.

Sur M. le commandant Esterhazy, il faut nous entendre. Certes, quelle que soit la loyauté et la franchise avec laquelle j'ai accepté et j'ai abordé cette affaire, je n'ai pas à faire ici proprement le procès de M. le commandant Esterhazy. Et quand je vous dis cela, je me place beaucoup moins au point de vue de la chose jugée, pour laquelle j'ai le respect que vous connaissez, qu'à celui-là : C'est que si parmi tous ceux qui se sont trouvés mêlés, dans ces derniers temps, aux puériles ou aux odieuses machinations que je vous ai déjà fait connaître en partie, il en est un qui doit bénéficier d'une excuse, c'est bien, à mon sentiment, M. le commandant Esterhazy.

Innocent ou coupable, voyez-vous — innocent puisqu'il est acquitté, M. le commandant Esterhazy était sous le coup de la plus terrible accusation. Atterré tout d'abord, il y a fait face ensuite par tous les moyens. Il était en état de légitime défense. Il est acquitté ! Tant mieux pour lui ! Et j'ajoute : Tant mieux pour moi ! Car voyez-vous, autant je me sens l'âme légère pour démontrer

l'innocence d'un homme que je sens et que je crois innocent, autant je me la sentirais lourde pour essayer d'accuser un homme qui, fût-il coupable, ne le serait peut-être que d'escroquerie, mais qui, en tout cas, avocat que je suis et que je reste, me paraîtrait digne de la plus profonde pitié.

Seulement, et après avoir rendu à la fiction juridique de la chose jugée, ce respectueux hommage, il faut cependant, Messieurs les Jurés, que je vous montre, au point de vue de ma défense puisque j'ai à rechercher si dans tout ce que je dois vous signaler il n'y a pas assez pour justifier toutes les émotions et toutes les colères, il faut que je vous montre les circonstances de la dénonciation, les charges — servons-nous de ce mot, puisque c'est celui de M. le général de Pellieux — qui pesaient à ce moment sur la tête de M. le commandant Esterhazy et les conditions dans lesquelles se sont poursuivies et l'étrange instruction dont j'aurai à vous parler, et les étonnants débats du Conseil de guerre qui s'en sont suivis.

Vous savez comment est née la campagne, Messieurs.

Sollicité au commencement de 1895 de s'occuper de l'affaire Dreyfus, M. Scheurer-Kestner avait refusé son appui à différentes reprises. Il recueillit des renseignements de côté multiples, qui le troublèrent : il reçut de M. Teyssonnières deux visites; elles étaient destinées, vous n'en doutez pas, à faire dans le sens de la culpabilité de Dreyfus la conviction de M. Scheurer-Kestner. Elles aboutirent à un résultat directement opposé.

Postérieurement au mois de juillet 1897, M. Scheurer-Kestner reçut de son ami et compatriote Leblois la visite que vous connaissez.

Il en reçut également toutes les confidences que vous savez L'émotion de M. Scheurer-Kestner fut immense. Il l'avoua au Conseil de guerre dans sa déposition ; peut-être lui-même commit-il quelques indiscrétions; bref, le bruit se fit de l'état d'esprit dans lequel se trouvait M. Scheurer-Kestner et de ses préoccupations.

M. Scheurer-Kestuer alors, pris d'un peu court, mais obligé de marcher à cause même des indiscrétions de la presse, se rendit chez M. le général Billot, avec lequel il eut la longue conversation dont ont a parlé ici. Et alors, vous savez, Messieurs, ce qui se passe : M. le général Billot ne lui apporte aucune espèce de preuve nouvelle en ce qui concerne la culpabilité de Dreyfus.

M. Scheurer-Kestner, qui est vice-président du Sénat, qui est l'ami de M. Billot, qui est l'homme, n'est-ce pas? inattaquable que vous avez vu — on peut bien l'attaquer dans les journaux, mais on ne peut pas l'attaquer pour des gens qui l'on regardé en face. — M. Scheurer-Kestner semblait désigné pour recevoir des confidences, si l'on eût eu des confidences sérieuses à faire.

On se contente de lui demander un silence de quinze jours; on

lui promet une enquête et une réponse Je crois qu'il n'y eut pas d'enquête, en tout cas il n'y eut pas de réponse.

C'est alors, Messieurs, qu'un jour M. Scheurer-Kestner, qui connait le nom du commandant Esterhazy par la voie que je viens de vous indiquer, reçut la visite de Mathieu Dreyfus. Et ici, Messieurs, se produit cette scène extrêmement intéressante et qui, pour M. Scheurer-Kestner, devrait être comme un éblouissement après tous les traits de lumière qu'il avait reçus. Mathieu Dreyfus vient le trouver et lui dit ; « Je connais le nom de l'auteur du bordereau. » « — Comment ? vous le connaissez ? » — « Oui ! répond Mathieu Dreyfus. Me promettez-vous si je vous le nomme et si je ne me trompe pas, de me dire si c'est bien la vérité ? » « — Si vous le nommez soit ! je vous le dirai. » — « C'est Esterhazy ! » dit M. Mathieu Dreyfus, auquel un ami, un ancien ami de M. Esterhazy ou un créancier, plutôt, était venu dire : « Mais, j'ai reconnu l'écriture du bordereau, c'est celle d'Esterhazy. »

Alors, M. Scheurer-Kestner dit : « Oui ! c'est celui-là. Mais puisque vous le connaissez notre devoir est de porter le fait à la connaissance de M. le Ministre de la guerre. » De là la dénonciation du 15 novembre 1897.

On a dit, Messieurs les Jurés, que cette dénonciation était malhabile. C'est bien possible, puisqu'elle n'a pas réussi : mais en tout cas il me semble que c'était un acte courageux et sincère : sincère, vous n'en doutez pas ; courageux, car il exposait, en cas de représailles, celui qui en était l'auteur à bien des dangers. Les représailles, on les attends encore.

On a dit que Mathieu Dreyfus n'apportait pas de preuves. Ah ! je ne dis pas, moi, qu'il fallait condamner M. le commandant Esterhazy ; j'ai déjà dit que si j'avais été membre du Conseil de guerre, étant données les conditions de la poursuite, je l'aurais acquitté ; ce qui ne veut pas dire que si j'avais été chargé de la poursuite, je l'aurais faite comme elle a été faite : cela c'est une autre affaire. Seulement, ce que je sais bien, c'est que les charges qu'on relevait contre lui étaient graves au premier chef.

Souvenez-vous, Messieurs les Jurés, et comparez : en 1894, l'homme qu'on arrête, qu'on met au secret ; l'homme dont l'arrestation est décidée avant même qu'on l'entende ; l'homme qui est enfin l'objet de cette information que vous connaissez maintenant et de ces débats dont je vous ai révélé l'allure un peu bien militaire, — cet homme-là, est un homme de vie pure ; il a des notes excellentes ; il est entré à l'Ecole de guerre, vous entendez bien, qui est l'école où va l'élite de l'armée française : il est entré 67e, quoique israélite, il en est sorti 9e.

Ses notes sont impeccables, sauf celles qui lui ont été données le jour où il est entré à l'Etat-Major. Ah ! il a dû être bien heureux

Dreyfus, et son ambition a dû lui paraître comblée le jour où il est entré dans les bureaux de la rue Saint-Dominique !

Le voilà à l'Etat-Major, le juif ! On a dû fêter ce jour-là dans la maison ! C'était, vous l'entendez bien, le commencement de son déshonneur et de sa ruine !...

Eh bien, quand on commence à le poursuivre et quand on songe à lui, il est sans relations suspectes; je vous l'ai dit. on n a rien à lui reprocher, rien, rien ! Des indiscrétions qui paraissent futiles, des puérilités, des choses plus petites, toutes, que ce bordereau qui n'est rien.

Mais cependant, Messieurs les Jurés, on l'arrête, on l'arrête avec une soudaineté et une brutalité qui, de ce jour-là, le marquaient pour sa perte.

Je vous ai montré comment on l'accule sans qu'on sût rien, puisqu'on lui imposait cette dictée dérisoire. Et cependant, à ce moment-là, encore une fois, la police était sur pied : du moment qu'on s'était engagé de bonne foi, toujours de bonne foi, cela devait aller jusqu'au bout.

On parle aujourd'hui, quand il s'agit du commandant Esterhazy, de la difficulté de se procurer ces fameux documents du bordereau, dont il faut que je dise un mot à mon tour : oh ! ce sera très court, car vous savez ce qu'il en faut penser après les explications contradictoires de M. le général Gonse et de M. le colonel Picquart, et j'ajoute de M. de Pellieux, et après les interrogatoires que moi-même je leur ai demandé de vouloir bien accepter. Mais il faut cependant que j'ajoute un mot : je ne veux pas reprendre, Messieurs, cette fameuse note sur Madagascar qui était de février 1894 et non pas d'août 1894 comme on l'a dit, qui, par conséquent, n'était pas la note importante dont a parlé M. le général Gonse. Je ne veux pas parler même du rapport général de ces diverses notes qui, toutes, nécessairement, ne devaient pas avoir d'importance parce que celui qui vendait ces documents n'aurait pas manqué d'en faire ressortir l'importance. Mais je veux vous apporter sur un seul parce que c'est le seul qui, à défaut de questions qu'on ne m'a pas permis de poser n'a pas éclaté à l'audience dans les confrontations et qui, cependant, vous allez le voir, a, bien que petit, une portée bien considérable. Le général de Pellieux vous a parlé de la pièce de 120 et de son frein hydraulique. C'est je crois la première pièce citée dans le bordereau.

« Je vous envoie — dit l'auteur du bordereau (c'est bien la première) une note sur le frein hydraulique de 120 et la manière dont s'est conduite la pièce... »

Conduite, tous les officiers qui sont venus ici n'ont pas dit conduite, mais ils ont dit comporté, c'est là un détail important à retenir.

Ce frein du 120, c'est important, dit M. le général Gonse. Eh bien, Messieurs les Jurés, ici nous allons faire éclater la lumière. J'ai demandé à M. le général Gonse à quelle date le frein hydraulique du 120 était devenue réglementaire? Et à quelle date le règlement officiel en avait été répandu dans l'armée. M. le général Gonse, qui ne connaît pas d'ailleurs le 120, il nous l'a dit, nous a répondu qu'il n'avait pas à répondre à la question. Eh bien, la réponse la voici :

Voici, Messieurs les Jurés, ce règlement officiel sur le service des bouches à feu de siège, voici la deuxième partie : « Matériel, Munitions » cela est mis en vente à la librairie militaire Berger-Levrault et Cie, de Paris, et cela porte la date... ne souriez pas, le bordereau est de 1894, la note si grave est de 1894, et ce petit recueil porte la date de 1889.

Maintenant, Messieurs les Jurés, à la page 21 vous trouverez le frein hydraulique :

« Le frein hydraulique est destiné à limiter le recul de la pièce, etc... Il comprend... »

Pour être bien sûr, il faut voir...

M. l'Avocat général. — Cela n'a aucun rapport, l'invention n'existait pas.

Me Labory. — Je vous remercie de votre interruption.

M. l'Avocat général. — Elle est exacte mon interruption.

Me Labori. — Je vais vous répondre tout de même.

Il y a eu, Messieurs les Jurés, en 1895, un nouveau frein pour la pièce de 120. Remarquez que ce recueil, qui est un règlement officiel, porte la date de 1895, ce qui veut dire, les libraires étant aussi malins que les autres, que le recueil fut mis en vente en 1894, et alors, on parle d'un frein nouveau ; mais alors ce frein ne s'appelle plus du tout le frein hydraulique, il s'appelle le frein hydropneumatique.

Par conséquent, Messieurs les Jurés, ce qu'il y a de nouveau en 1894, ce n'est pas le frein hydraulique, et j'espère que M. l'Avocat général nous expliquera la distinction, si par hasard je me trompais sur un point, ce n'est pas le frein hydraulique, c'est le frein hydropneumatique, et alors cela devient bien simple : ou l'auteur du bordereau a envoyé en 1889 à des étrangers sur la naïveté desquels il spéculait, et après tout c'était son droit, une note sur le frein hydraulique du 120 qui était en service réglementaire depuis 1889 et alors vraiment, ce n'est pas la peine de dire que M. le commandant Esterhazy n'aurait pas pu se le procurer, ou au contraire, il a envoyé en 1894, une note sur le frein hydropneumatique et alors, il n'y a pas de question, ce n'était pas un artilleur. Ah! M. l'Avocat général, je vous cède volontiers la parole...

M. l'Avocat général. — La pièce a tiré pour la première fois aux Ecoles à feu en août 1894.

Me Labori. — Seulement, vous n'avez aucune autorité pour moi au point de vue militaire, j'attends des explications avec des documents.

M. l'Avocat général. — Réciproquement.

Me Labori. — Eh ! réciproquement, moi j'apporte des pièces... Je répète que même si sur ce point vous aviez reçu des confidences du ministère de la guerre, il faut avouer que sur les autres points, le ministère s'est montré assez avare. Quand bien même vous auriez reçu des informations sur ce point, cela ne compte pas... (*Bruits*). Je ne comprends pas vraiment cette salle, elle est aussi émue que M. l'Avocat général lui-même. Il ne s'agit pas d'un colloque, il s'agit d'un être jugé par les douze citoyens qui sont là. Ils apprécieront mon argumentation, et si par hasard M. l'Avocat général a des réponses à faire, ils les fera, nous verrons quelles elles seront; mais quant à son affirmation, elle est intéressante, mais n'a aucune valeur au point de vue de la discussion.

Maintenant, on a parlé des troupes de couverture, Que voulez-vous, vous trouverez également des cartes qui sont en vente de la manière la plus officielle du monde, qui paraissent chaque année et qui portent de la manière la plus nette, la répartition de l'emplacement des troupes de toute l'armée française, pour l'année courante.

Que voulez-vous, je ne sais pas du tout ce que l'auteur du bordereau a envoyé, et M. le général Gonse ne le sait pas mieux que moi. Quand il envoie un document, comme le manuel de Tir, il a soin de dire que c'est un document difficile à se procurer, et il le dit dans un français un peu singulier, alors que vous vous rappelez comment Dreyfus écrit le français dans les lettres que je vous ai lues.

Mais lorsqu'il donne des notes, il ne dit rien. J'en conclus que ces notes sont sans intérêt et sans importance.

Par conséquent, de tout cela, il n'y a rien à retenir c'est qu'on avait essayé d'étayer la discussion sur le bordereau jusqu'à la dernière minute et que c'est le lendemain du jour où la défense s'est montrée sur ce point d'une manière décisive, victorieuse et triomphante, qu'on nous a apporté les fameuses preuves absolues, dont j'ai fait ce que vous avez vu au commencement de cette audience.

Au surplus, toutes ces questions-là, Messieurs les Jurés, elles n'intéressaient personne en 1894. Ah ! les impossibilités n'étaient pas moins grandes en ce qui concernait Dreyfus. Par exemple ce manuel de tir, il est impossible qu'un officier d'Etat-Major en parle dans les conditions où il en est parlé au bordereau. Ecoutez ceci :

« Ce dernier document est extrêmement difficile à se procurer

et je ne puis l'avoir à ma disposition que très peu de jours ; le Ministère de la guerre en a envoyé un nombre fixe dans les corps, et ces corps en seront responsables, chaque officier doit remettre le sien après les manœuvres. »

On dit : Ce ne peut-être qu'un artilleur. Eh bien ! ce n'est pas mon avis, car tous les officiers vous diront qu'il n'est pas un d'eux qui ne consente à prêter son manuel de tir à un officier d'infanterie surtout à un officier supérieur qui le lui demanderait. Tout le monde vous dira qu'au début de l'année 1894, tous les officiers de réserve ou de territoriale de l'armée française ou du moins un grand nombre d'entre eux avaient pu recevoir des manuels de tir, En tout cas, voulez-vous que nous laissions tout cela de côté, voulez-vous que ce soit nécessairement un artilleur, comme par une erreur de raisonnement qui, pour moi, apparaît manifestement, on l'avait conclu, mais dans tous les cas, ce n'est pas un du Ministère de la guerre, c'est forcément un officier de corps, car il dit que dans les corps, que ce soit d'artillerie ou d'infanterie, on a donné le manuel pour peu de temps, tandis qu'au Ministère de la guerre il l'aurait eu pour tout le temps qui lui était nécessaire. La démonstration est donc péremptoire.

A ce moment-là, on ne s'en est pas préoccupé du tout. Cela n'a arrêté personne, pourquoi ? Mais parce que tous ces documents-là n'ont aucune importance. D'ailleurs, M. le général Mercier lui-même, dans une interview, a déclaré que les documents n'avaient pas l'importance qu'on voulait bien leur prêter. Eh bien, non, ils n'en ont pas, parce que dans tous les cas, même si c'est un projet de manuel de tir nouveau, au mois d'avril ou au mois d'août, il ne sera plus nouveau au mois de novembre ou au mois de décembre, car les attachés militaires étrangers verront tout cela aux grandes manœuvres, ils auront alors tous les renseignements qu'ils voudront, rien ne leur est plus facile.

Rien de plus facile aussi, je ne dis pas à un officier supérieur, mais à un simple pékin, vous entendez bien, s'il voulait s'en donner la peine, que de se procurer les renseignements indiqués dans le bordereau.

Ce terrain de discussion n'a donc aucune espèce de valeur, il n'a pas de force, il n'est pas sérieux et il reste manifestement que M. le commandant Esterhazy a pu se procurer les documents comme vraisemblablement l'aurait pu Dreyfus, lui-même, car vraiment ce n'est pas là-dessus en ce qui concerne Dreyfus, qne je bâtis ma discussion.

Ce qui reste donc, Messieurs les Jurés, et je résume ici mon argumentation sur ce point, c'est qu'en 1894, on a arrêté, dans les conditions que je vous ai fait connaître, poursuivi et condamné, l'homme de vie pure, de notes excellentes, d'un passé inattaquable, que je vous ai fait connaître, et s'il faut tout dire, l'homme qui

peut-être, quoique juif, eût été le dernier à trahir, car ce devait être pour lui un honneur inattendu et bien chèrement payé que de servir l'armée française à cette place éminente dans les bureaux de l'Etat-Major de la Guerre.

Eh bien, nous avons l'homme de 1895, nous avons parlé de l'écriture, nous avons vu que cette écriture n'était pas la sienne, car deux experts sur cinq le disait en 1897, il ne s'agit plus d'une écriture discutable, c'est l'identité même, s'il y a des calques, nous allons nous en occuper tout à l'heure. Rappelez-vous, Messieurs les Jurés, rappelez-vous les experts, rappelez-vous leurs démonstrations, car ils nous les ont faites, à la différence des autres, rappelez-vous les démonstrations de MM. Moriot, Franck et Héricourt, rappelez-vous les confusions de M. B..., de M. Molinier, de M. Paul Meyer, de M. Louis Havet, de M. Giry, et nous en eussions amené bien d'autres si nous avions voulu.

Mais il faut que je m'occupe des experts officiels... Oh! je ne parle pas même de ceux de 1894, et vous allez voir pourquoi. Il y en avait cinq : M. Pelletier, que vous avez entendu ici et M. Gobert, qui n'a rien dit, qui se sont prononcés très nettement tous les deux sur ce point que l'écriture n'était pas de Dreyfus. Puis il y en avait trois autres : M. Bertillon, et son schéma. Pour moi cela suffit. Je ne discute plus! M. Teyssonnières, ardent, vous l'avez vu, jusqu'à l'inexactitude, et enfin M. Charavay, qui, lui, professe a l'égard des expertises un scepicisme auquel je ne peux que rendre hommage, mais qui me dispense de discuter.

Quant aux expert de 1898, ils se dérobent. Ils refusent de parler. Ah! on comprend bien pourquoi, surtout quand on a vu leurs interviews dans les journaux. Car c'est extraordinaire comme tous ces gens-là sont discrets et comme ils sont en même temps bavards. En effet, ici, il n'ont rien dit du tout. Mais dans les journaux ils ont parlé un peu et notamment, Messieurs les Jurés, voici une interview de M. Belhomme, dans l'*Echo de Paris*,du 23 janvier 1898. qui me paraît, quant à moi, avoir un réel intérêt, intérêt d'autant plus grand que ces Messieurs proclament dans leurs conclusions qu'il ont été tous les trois unanimes. Eh bien voici ce que dit M. Belhomme,

« Mais, Monsieur, c'est éclatant de vérité (il s'agit de la lettre du Uhlan). Laissons la lettre sur l'authenticité de laquelle, je m'expliquerai tout à l'heure; ne nous occupons que du bordereau; il n'est pas de la main du commandant... »

Cela, Messieurs, est intéressant, M. Belhomme ne dit pas : « Il n'est pas de l'écriture du commandant. » Il dit : « Il n'est pas de la main du commandant. »

« Il n'est pas de la main du commandant, cela, voyez-vous, ne peut être discuté. Seulement, il faut, pour se prononcer, comme je le fais, avoir eu en mains, la pièce originale, et procéder à toutes

les comparaisons nécessaire... Suivez-moi par ici, vous allez voir comme je travaille... »

Suit toute une peinture du laboratoire de M. Belhomme et de la manière dont travaille M. Belhomme. Je passe là-dessus et j'arrive au passage important :

« Eh bien, nous avons fait photographier ainsi, non seulement le bordereau, mais des pages entières du commandant Esterhazy. Sur ces épreuves-là, les similitudes, les ressemblances obtenues dans le *Figaro* et depuis dans le *Siècle* qui a employé les mêmes procédés, disparaissent, et on voit que le bordereau n'est pas d'une écriture spontanée. Il y a des surcharges nombreuses, des reprises, des mots décalqués même, car si on les juxtapose, ils s'identifient parfaitement. Or, je défie n'importe qui, de tracer deux lettres, et à plus forte raison, deux mots entiers, avec des caractères absolument identiques,

» Celui qui a écrit le bordereau a imité, calqué, c'est manifeste, l'écriture du commandant. Ce dernier emploie quelquefois, mais assez rarement en somme, des *s* allemandes, et dans le borderau, sur 6 *s*, il y en a 5 de cette forme, et toutes sont calquées. De plus, les mots essentiels par leurs sens sont calligraphiés. L'écriture est inégale, incertaine. Aucune des lettres du commandant mise sous mes yeux n'a ce caractère, mais cette différence n'est sensible que pour nous qui avons vu les originaux. Avec les clichés habilement faits, on a pu espérer tromper et on y a réussi. »

Eh bien, qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'au moins pour partie, — et c'est une manière de se tirer d'affaire, — au moins pour partie le bordereau est de l'écriture du commandant Esterhazy, mais il n'est pas de sa main, parce qu'il est calqué. Quand à l'identité, elle est indiscutable. M. le commandant Esterhazy, l'a reconnu lui-même. Il l'a déclaré dans la *Libre Parole*, avant même qu'il ne fut poursuivi. Il en a parlé à l'instruction; il en a parlé au Conseil de guerre. Il a toujours dit que la ressemblance était effrayante.

Au surplus, Messieurs les Jurés, experts, je voudrais bien que vous le fussiez vous même; j'ai entre les mains un original d'une lettre de M. le commandant Esterhazy... j'en ai bien d'autres, mais celle-ci est intéressante, elle serait même intéressante à analyser quant au fond. Si c'était M. Bertillon, lui qui attache tant d'importance aux documents comme pièces à conviction, il n'hésiterait pas, mais il est si tard que je tiens à ménager vos heures, je ne m'occupe donc que de la lecture. Voici cette lettre. Elle a d'ailleurs été notifiée en copie à M. le Procureur général. je demanderai donc à M. le Président de vouloir bien me permettre de la communiquer à MM. les Jurés, après en avoir lui-même pris connaissance : Je signalerai alors à Messieurs les Jurés, à la page 2, au commencement de la cinquième ligne, les mots : « Et je ne

puis », qui se retrouvent exactement dans le bordereau, a la ligne 16.

M. le Président. — Ce sont des agrandissements que vous avez là?

Me Labori. — Oui, M. le Président ce sont des agrandissements, qui d'ailleurs ont été notifiés eux mêmes à M. le Procureur général. Nous avons fait procéder à des agrandissements à la même échelle du bordereau et de la lettre. Dans la lettre, vous verrez des tâches noires, cela provient des défauts de papier; vous y rencontrerez certains points qui sont eux-mêmes des taches dans le papier. Nous avons mis et dans le bordereau, et dans la lettre, trois lignes au lieu d'une seule, afin que vous puissiez bien voir que c'est le bordereau lui-même et la lettre qui ont été agrandis. Vous comparerez les lignes du milieu où se trouvent les mots: « Et je ne puis », et vous verrez si ce n'est pas précisément la ressemblance effrayante dont parle M. le commandant Esterhazy.

Il y a une chose qui m intéresse beaucoup, c'es le *p* de « je ne puis » ; dans le bordereau, vous verrez que c'est la seule lettre qui qui se distingue un peu, cettre lettre *p* est formée de deux traits, le second trait qui remonte, passe sur le premier trait. Dans la lettre, on ne voit qu'un trait. alors que dans le bordereau il y en a deux. A quoi donc cela tient-il à la plume? cela tient-il au décalque même? C'est possible, je n'en sais rien. Et vous allez voir que l'hypothèse du décalque, sur laquelle je vais raisonner tout à l'heure ne me gêne pas, bien au contraire.

Quant à la lettre, Messieurs les Jurés, aucun doute sur son authenticité; elle a été écrite par M. le commandant Estherhazy à un de ses créanciers, à la suite d'un article qui avait paru dans le *Figaro* du mercredi 1er novembre 1896. Dans cet article, il était question d'un procès qu'avait M. le commandant Esterhazy. Son créancier, que je n'ai pas à faire connaître, mais que je ferai connaître si la lettre était contestée, lui a écrit pour lui dire : « Mais je vois que vous avez des procès, je vois que Mme Esterhazy a une dot, vous seriez bien aimable de me payer. » Et M. le commandant Esterhazy a répondu une lettre, que vraiment j'aurais pu avoir intérêt à vous lire, car elle est curieuse, le commandant dit, en effet : « Si vous me réclamez sur ce ton, je me considérerai comme délié vis-à-vis de vous... » (*Bruits.*)

Mais, enfin, cela est accessoire dans le débat, je n'en parle donc pas.

Eh bien! Messieurs les Jurés, voilà donc, n'est-ce pas? un point qui a été établi; l'écriture, l'identité.

Je sais bien que M. le commandant Esterhazy a dit : « Il y a décalque. » Mais moi je dis une chose et je vais le démontrer : « S'il y a décalque, il ne peut y avoir décalque que du bordereau

original émanant de la main de M. Esterhazy, ou bien décalque par M. Esterhazy lui-même. »

Tout d'abord, Messieurs les Jurés, c'est ce qui m'importe, car je veux faire toute ma besogne mais je ne perds pas de vue mon objet. Le décalque ne peut pas être de Dreyfus pour la raison que je vous ai déjà dite. C'est que s'il avait décalqué l'écriture d'un homme pour se ménager une retraite en cas de poursuite, il l'aurait dénoncé au moment de l'accusation. Ensuite, puisque le bordereau n'est pas fait de mots rapportés, là dessus les explications de nos experts et notamment de M. Giry et de M. Héricourt sont absolument concluantes. Mais j'ai des raisons plus solides, non pas plus solides pour moi, mais plus solides pour l'accusation. La première, et je vous prie de me prêter ici votre bienveillante attention — je crois que l'argumentation est capitale; la première est que les experts de 1894, qui, ceux-là, sont des experts jurés, n'ont jamais rien dit de pareil. Ils n'ont jamais rien dit de pareil. Ils n'ont jamais rien dit qui puisse faire penser que le bordereau avait été fait par un décalque de mots rapportés; nous allons voir ce qu'ils ont dit, surtout le principal d'entre eux, M. Bertillon, car il n'a pas soumis au Conseil que son schéma. Il a fait un rapport qui, lui, est compréhensible et qui, vous allez le voir, va m'être bien utile tout à l'heure; en tous cas, ils n'ont pas dit du tout que Dreyfus avait fait le bordereau avec des mots calqués sur un tiers, et rapportés.

J'ajoute encore que la fameuse histoire du capitaine Braud, racontée par le commandant Esterhazy, est absolument ridicule, il faut que je vous la rappelle, cette histoire :

M. Esterhazy a, à son service, une série inépuisable d'explications fantastiques : la femme voilée, le cambrioleur, etc., etc. Mais, notamment, à propos du bordereau, il a très bien compris que lorsqu'il allait prétendre que quelqu'un l'avait décalqué sur son écriture, on allait dire : « Il a fallu beaucoup d'écriture! » Alors, il a inventé cette admirable histoire à savoir qu'en 1893 un certain capitaine Braud lui aurait demandé un rapport sur la conduite de son père ou de son grand-père dans les guerres de Crimée. Au Conseil de guerre, il a raconté cela.

Quand il a dit que le capitaine Braud demeurait du côté de la rue Lafayette ou de la rue de Châteaudun, il n'en a pas fallu davantage pour dire que cela devait être M. Hadamard où M. Dreyfus lui-même... Est-ce qu'il apportait des pièces à conviction, M. Esterhazy? Il n'en est pas à court.

En novembre 1897, il a écrit au capitaine Braud dont il a dû retrouver les lettres, cela n'a pas dû être difficile, il lui a écrit :

« M. le capitaine Braud, est-ce que vous m'avez demandé en 1893, sur la conduite de mon père ou de mon grand-père en Crimée, des renseignements? Est-ce que je vous les ai envoyés? »

Le capitaine Braud a répondu : « Non, jamais! » Que voulez-vous : c'est une preuve pour ces Messieurs. Et il n'y a qu'une chose qu'on ne lui a pas demandé : « Mais puisque M. Braud vous a écrit en 1893, vous avez sa lettre de 1893, vous l'avez gardée avec l'enveloppe de la poste? » Non, il ne l'a pas. Alors, qu'est-ce que cela signifie? Il aurait pu dire que c'était M. le Chef du Jury qui lui avait demandé un rapport sur la conduite de son grand-père, puis l'ayant questionné, l'honorable Chef du Jury aurait dit : « Voilà la preuve ! » Ce n'est pas plus malin que cela.

Eh bien! c'est ridicule. Ce sont des fables et ce qui s'ajoute à tout cela comme démonstration, c'est que personne n'acceptera qu'un officier se soit intéressé à la valeur des ancêtres de la famille Esterhazy, comme ce fameux capitaine Braud, en 1893, et que jamais Esterhazy ait jamais songé à le remercier ou à lui demander des nouvelles de son travail.

Que voulez-vous? C'est une bonne plaisanterie et par conséquent, il reste que nous n'avons aucune explication sur les moyens dont on aurait pu se servir pour calquer le bordereau, sur des mots rapportés sur l'écriture d'Esterhazy, parce qu'on n'aurait jamais pu se procurer assez de son écriture pour celà.

Voyez-vous, Messieurs les Jurés, d'habitude la Justice n'admet pas si facilement une fable, et pour ma part je ne fais pas un bien grand reproche à M. le Général, président du Conseil de guerre d'avoir admis cela et de n'avoir pas insisté sur ce point, et je ne regrette pas de n'avoir pas insisté pour poser la question à M. Esterhazy. Je n'aurais pas hésité à la lui poser, si nous avions pu le faire sortir de son mutisme.

M. le général de Luxer était en présence de déclarations multiples, successives, de M. Billot et du Président du Conseil, aux tribunes de la Chambre et du Sénat et déclarant que Dreyfus qui était l'auteur du bordereau, avait été justement et légalement jugé. Il n'était pas utile de se mettre beaucoup en peine d'examiner si le commandant Esterhazy était l'auteur du bordereau dont Dreyfus était déjà l'auteur, ce qu'on ne pouvait tenter sans attenter à la chose jugée. Les explications de M. Esterhazy ne résistent pas une seconde à l'examen.

Mais il y a mieux, Messieurs les Jurés. Si le décalque est vrai, je vais vous montrer d'après les expertises de 1894, que c'est la perte du commandant Esterhazy. En effet, les experts de 1894 ont dit, au moins pour deux d'entre eux, notamment pour l'honorable M. Bertillon, que Dreyfus avait déguisé son écriture et avait calqué, pour se ménager un cas de défense, en cas de poursuites. C'est très grave ce que je vous dis. Voici en effet ce qu'on lit dans le rapport de M. d'Ormescheville, sur lequel d'abord en passant, il faut que je dise un mot.

On parle toujours de ce que ce rapport serait incomplet.

Me Demange le connaît. Il m'a affirmé qu'il était complet. Peut-être y a-t-il deux ou trois points, une signature, un prénom qui n'y est pas. Si ce n'est pas cela, je ne sais pas ce que l'on veut dire. S'il manque quelque chose, qu'on nous dise ce qu'il y manque. Voici ce qu'on y lit :

« En ce qui concerne une insinuation du capitaine Dreyfus sur les faits d'amorçage qui se pratiqueraient, selon lui, au Ministère de la guerre, elle nous semble avoir eu pour objet de lui ménager un moyen de défense, s'il était arrêté un jour porteur de documents secrets ou confidentiels. C'est sans doute cette préoccupation qui l'a amené à ne pas déguiser davantage son écriture dans ce document incriminé. Par contre, les quelques altérations volontaires qu'il y a introduites ont eu pour objet de lui permettre de l'arguer de faux pour le cas le plus improbable où ce document après être parvenu à destination, ferait retour au Ministère, par suite de circonstances non prévues par lui.

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que M. Dreyfus se serait servi de sa propre écriture, mais qu'il l'aurait maladroitetement habillée, maquillée ou déguisée afin de pouvoir dire, en cas de soupçons : « C'est mon écriture, mais ce n'est pas ma main.» Voilà ce que cela veut dire. Et ici faisons un pas de plus. Je vais vous apporter les passages essentiels de l'expertise de M. Bertillon en 1894, expertise qui, vous allez le voir, va corroborer de tous points ce que je viens de vous dire.

Cette expertise a déjà été analysée dans une procédure qui est aux pièces. La famille a pu se la procurer en partie au moment du procès ; quant à moi, je ne l'aurais pas mise aux débats, quoique j'aie cru qu'il n'y avait à cela aucune sanction. Ayant un dossier entre les mains, j'aurais parfaitement le droit de m'en servir. J'aurais peut-être eu la discrétion de ne pas le faire.

Ce que je peux faire, Messieurs les Jurés, je vous prie de retenir c'est que j'ai pris la précaution de vérifier, en comparant sur le dossier lui-même, l'exactitude de cette pièce. Je vous répond qu'elle est exacte et qu'elle ne sera pas démentie. Maintenant écoutez :

« Monsieur le Préfet... »

M. Bertillon écrit à son chef et lui rend compte des opérations auxquelles il a procédé :

« Vous avez bien voulu me charger de vous faire un rapport complet sur l'examen comparatif d'une lettre anonyme de deux pages écrite sur papier pelure, avec celle d'un certain nombre de documents authentiques, d'origine certaine et connue. »

Ces documents sont de l'écriture de Dreyfus.

« ... Je rappelle pour mémoire que j'avais déjà été consulté une première fois, à la hâte, dès le 13 octobre, sur le même sujet, et

que j'ai répondu par une affirmation catégorique d'identité, en écartant, tout en la mentionnant, l'hypothèse d'un document forgé avec le plus grand soin.

» Et, en effet, les coïncidences étaient trop nombreuses pour laisser le moindre doute sur l'identité des deux écritures. J'ajoute même qu'elles étaient beaucoup trop nombreuses et que l'esprit était stupéfait d'être amené à constater avec toute évidence qu'un homme, incontestablement très instruit et très intelligeant, avait pu écrire un billet de cette gravité sans déguiser manifestement son écriture, à l'exception du double que j'avais signalé dès le premier jour, mais dont l'explication psychologique (qui se rattache à l'ensemble de son plan de trahison) m'avait échappé.

» Par quel plan machiavélique, ce criminel comptait-il donc se défendre en cas de découverte, car il était inadmissible qu'il ne se fût pas ménagé une retraite pratique ou non... »

Vous comprenez bien le raisonnement ; c'est vraiment peu habile d'écrire avec son écriture. Il a dû se ménager une retraite. Quel est donc son plan machiavélique ?

Il continue à se poser des questions :

« ... Pourquoi, par exemple, n'avait-il pas employé l'écriture de la main gauche ou l'écriture avec un gant, debout, en tenant son cahier à la main, etc., à la façon dont sont confectionnés 99 p. c. des lettres anonymes que reçoit la Préfecture de police.

» Et pourquoi l'emploi de papier pelure, qui n'est utilisé d'habitude que pour faire des économies de timbres-poste. Pour une lettre dont le prix se chiffrait peut-être par millions, c'était d'une mesquinerie déconcertante. Ce point m'avait tellement frappé que j'en parlai dès le premier jour à M. Cochefert, lequel, sans me convaincre, m'allégua la nécessité de dissimuler le document sous la tunique.

» Quoique la partie matérielle de mon travail (dont je vous expliquerai plus loin l'étendue et la très simple complexité) soit loin d'être terminée, je suis arrivé dès maintenant à un ensemble d'observations et de remarques coordonnées qui embrassent tous les faits avec un ensemble si parfait que les conclusions s'en imposent d'une façon qui me semble indiscutable.

» Or, chose curieuse, je suis arrivé par des voies différentes à des conclusions identiques aux premières, mais sans réserve aucune quant à l'identification de l'écriture. Bien plus, l'hypothèse finale, à laquelle j'arrive, explique si parfaitement les hésitations et les quelques divergences que j'avais indiquées dans mon rapport, qu'elles me semblent à mes yeux équivaloir la certitude... »

Ici je passe certains passages sans intérêts...

« Pourquoi ce soin dans des dissimulations si petites et si mes-

quines qui ne pouvaient pas évidemment altérer la ressemblance des deux écritures ?

» C'est que l'identité de l'écriture a été conservée volontairement par notre criminel, qui compte s'en servir comme sauvegarde justement à cause de son absurdité même. Il l'aurait déguisée que la nature des documents énumérés aurait suffi pour révéler la qualité de l'arme à laquelle il appartenait, et la nature de ses fonctions.

» Les soupçons qu'il avait dû certainement mettre en éveil par des démarches inconsidérées auraient achevé de le désigner. Son écriture analysée l'aurait alors absolument trahi, car il est pratiquement impossible de la déguiser complètement durant des travaux aussi volumineux que ceux énumérés dans la lettre. »

Ecoutez, Messieurs, ceci devient sinistre...

« Aussi s'est-il ménagé dès le début la possibilité d'arguer d'une pièce forgée, d'une pièce calquée au moyen de mots rapportés bout à bout, et c'est en vue de rendre son moyen de défense plus plausible, qu'il a employé du papier pelure pour sa missive, tandis qu'un vrai faussaire aurait prévu l'objection et aurait écrit sa pièce au moyen d'un carreau sur un bristol épais et translucide. »

Vous n'êtes pas frappés, Messieurs les Jurés ? Résumons donc le raisonnement de M Bertillon. Le traître — c'est Dreyfus ! — a calqué, quelle écriture ? La sienne. Il l'a calquée pourquoi ? Pour dire en cas d'arrestation : « Je suis victime d'un faussaire. » Or, il se trouve qu'il y a un homme qui n'a jamais dit cela : C'est celui de 1894, et qu'il y a un homme qui le dit : C'est celui de 1897.

Alors, quelle sera donc la conclusion si l'expertise de M. Bertillon vaut quelque chose, et si elle ne vaut rien, quelle sera-t-elle encore ? Ai-je donc raison de vous dire, Messieurs les Jurés, que plus M. le commandadt Esterhazy se détend sur ce point, plus il s'accable, et que je souhaite pour lui, si l'expertise de M. Bertillon est sérieuse, que l'hypothèse du calque qu'il invoque ne soit pas vraie.

Je suis, Messieurs les Jurés, à l'énumération des charges ; vous voyez si le bordereau, qui a suffi contre Dreyfus en 1894 en est une contre M. Esterhazy en 1897. Mais il faut y ajouter le petit bleu ; ce n'est qu'un indice, le petit bleu, mais combien grave quand on songe que cet indice va mettre le Chef du service des renseignements sur la trace du bordereau, qui va éclater comme étant l'œuvre de M. le commandant Estherazy.

Puis, Messieurs, véritablement, je suis obligé de reprendre d'un mot ce que je vous disais tout à l'heure en ce qui concerne les attaques de M. Esterhazy contre M. le colonel Picquart. Accusé, à propos de ce petit bleu de faux.

M. le colonel Picquart, quand c'est M. le commandant Esterhazy qui accuse dans les conditions où il le fait, cela me fait exactement

le même effet que me ferait dans une affaire de police un voleur qui, pour excuser son vol, dirait que le voleur c'est le gendarme! Au surplus, Messieurs les Jurés, n'est-ce rien que la curiosité de cet officier pour toutes sortes de documents militaires qui ne le concernent en rien, dont vous a parlé M. Picquart? Et ce qui est établi : Les secrétaires copistes, qui sont employés autour de lui à copier toutes sortes de document qui sont fournis au commandant Esterhazy et qui sont précisément ceux que l'étranger demande... Cet amour pour les Ecoles à feu qui se traduit par ce fait que M. Esterhazy... — c'est M. le général Gonse qui nous le dit, — ne suit rien sur les champs de tir, et qu'il passe son temps à fumer cigarettes!

Ajoutez à cela que l'homme ainsi désigné, et ici, j'irai vite parce que je n'ai pas à me complaire dans des attaques qui sont après tout inutiles, ce n'est pas mon procès; mais ajoutez cependant que l'homme, ainsi désigné à la vie privée la plus lamentable, qui est criblé de dettes, qui est perdu de réputation, qui est joueur, qu'il est ruiné par les cercles et par la Bourse... Oh! je sais bien qu'il y a des grâce d'état et que le même officier de police judiciaire qui, en 1894, ne trouvait rien chez Dreyfus lors des perquisitions et disait : « Il n'a a rien, c'est qu'il a un autre domicile »... — et il ne l'a d'ailleurs pas trouvé, le même dit en parlant du commandant Esterhazy : « Certes, Messieurs, la vie privée du commandant Esterhazy ne saurais être proposée comme modèle, mais de ses écars les plus répréhensibles on ne saurais déduire qu'il a pu se rendre coupable du plus grand crime qu'un français puisse commettre! »

Seulement, ce qu'ii faut ajouter, c'est qu'il a des amitiés sur lesquelles on l a interrogé, sur lesquelles il n'a pas répondu et que, m'inspirant d'un désir que M. le Président m'a manifesté je ne dirai pas leur nom; c'est que, parmi ses camararades, — M. Jules Huret est venu en déposer, maintenant son article du *Figaro*, — il avait la plus détestable réputation; c'est qu'il a écrit ces lettres de Boulancy qui ne sont qu'une partie du monceau d'ordures qu'il a entassées sur les chefs les plus respectés de l'armée, et que cela tsut seul devrait faire que des mains d'officiers français devraient avoir honte de se rapprocher de la sieune. (*Mouvements. — Très bien!*)

Il est, Messieurs les Jurés, le client de l'Office du passage des Panoramas. C'est de là que partent les menaces de mort pour M. Hadamarl... Il est allé aux manœuv,es en 1894, malgré ses dénégations, et le bordereau dit : « Je pars en manœuvres ». Il a été à plusieurs reprises, en 1896 — c'est M. le colonel Picquart qui le dit — au moment de la publication du bordereau; en 1897; — c'est M. Autant qui le dit — au moment de la dénonciation de M. Mathinu Dreyfus, affolé jusqu'à l'idée du suicide.

Eh bien, comme je ne fais pas ici une accusation, je n'ai pas

besoin d'aller plus loin ; mais tout de même on se dit, surtout quand on songe aux conditions de la poursuite de 1894, qu'il y en avait assez, sinon pour arrêté le commandant Esterhazy et pour le mettre au secret comme on en a fait sans autant de raison pour le capitaine Dreyfus en 1894, il y en avait assez du moins pour le consigner à vue et pour commencer contre lui une enquête approfondie et sérieuse.

Au lieu de cela, que voit-on ? On voit d'abord la singulière attitude de M. le général Billot, qui ne donne aucune raison précise à M. Scheurer-Kestner, qui lui annonce une enquête dont on ne voit pas la trace... En réalité, on gagne du temps et, pendant ce temps-là, que se passe-t-il ? M. Esterhazy est averti... Il est toujours averti dans cette affaire ! Par qui ? Vous vous le demanderez ! C'est là un point que je vous signale. Il est averti en 1896. Il est averti en 1897, car, dès le 20 octobre, il reçoit une lettre anonyme signée Speranza. Le 29, intervient cette fameuse dame voilée qui a avec lui quatre rendez-vous sans qu'il l'invite à se nommer, sans qu'on la connaisse. Et on accepte cette fable, Messieurs les Jurés ! Et on va plus loin : on ose insinuer, sans prétexte, sans justification d'aucune sorte, parce que l'on sait bien qu'à l'heure actuelle on peut donner n'importe quoi avec tranquilité aux passions de la foule et qu'elle les croira, on insinue que la dame voilée sort des alentours de M. Picquart, que c'est une amie de M. Picquart, et c'est une infamie ! Il y a des officiers autour desquelles on a trouvé des dames voilées autrefois et ce n'est pas M. Picquart.

M. Picquart n'est pas à Paris au mois d'octobre ; et soyez bien tranquilles, c'est la mon argumentation de la fin sur ce point, si la dame voilée venait du côté de M. Picquart, on aurait bien pu l'arrêter, allez ! On lui aurait mis la main au collet !

Mais ce n'est pas assez : le 16 novembre, la dénonciation lancée par M. le commandant Esterhazy demeure libre, libre sans être gardé à vue ; tout les journaux lui sont ouverts, il y passe ses journées entières ; nulle intervention ne se produit, pour mettre un terme à ces débordements du côté de l'autorité militaire. Il diffame quotidiennement et publiquement le lieutenant-colonel Picquart ; et le premier jour de l'information, avant même que l'information soit ouverte, il sait que l'informrtion ssera de pure forme.

Il annonce le non-lieu. Il annonce la lettre du Uhlan à l'avance. Il va plus loin : il annonce qu'on va forger contre lui des documents nouveaux, et savez-vous pourquoi ? Nous le savons maintenant : c'est que Mme de Boulancy avait encore un paquet de lettres et qu'il en attendait la publication tous les jours. Et puis, les journaux sont pleins de courtoisie pour lui. Je ne sais pas ce qui s'est passé à l'instruction. Je ne sais pas si M. le général de Pellieux a eu pour lui la bienveillance dont M. Esterhazy s'est vanté. Ce que je sais bien, c'est que tout les journaux sont pleins de bienveillance pour lui et que cela n'a pas été démenti. Le bordereau qui

est la charge capitale, il est exclu jusqu'au dernier moment. M. le général de Pellieux a statué dans son enquête préliminaire ; il a dit qu'il n'y avait pas de charges avant d'avoir fait expertiser le bordereau.

Enfin, cela ne suffit pas au secours de M. le commandant Esterhazy. On envoie chez M. Henri Rochefort, M. le commandant Pauffin de Saint-Morel, qui va porter, quoi? à M. Henri Rochefort? Je n'en sais rien. Mais ce que je sais, c'est qu'on dira quelques jours après, qu'on a une correspondance échangée entre l'Empereur d'Allemagne et Dreyfus. Cela fait rire. Mais comme on a reçu, on ne peut pas le nier, la visite de M. le commandant Pauffin de Saint-Morel, cette visite donne à toutes ces paroles ridicules, une valeur qui fait que l'opinion publique s'inquiète davantage.

Puis, enfin, quand on envoie M. le commandant Esterhazy devant un Conseil de guerre, eh bien, il faut que tout le monde sache que c'est sur sa demande. Une lettre est publiée dans les journaux. Il est entendu, qu'il ira là pour un triomphe, non sans qu'il ait été d'ailleurs couvert à la tribune, par le Ministre de la guerre, qui, à la date du 4 décembre 1897, prononce ces paroles, que vous avez déjà entendues plusieurs fois et qui reviennent d'une manière constante :

« Il y a un an, sur une interpellation de M. Castelin, le Ministre de la guerre a eu l'occasion de vous dire que Dreyfus avait été jugé, bien jugé et condamné à l'unanimité, par 7 de ses pairs, sur le témoignage de 27 officiers, témoins au procès.

» Questionné de nouveau, il y a peu de jours, le Gouvernement, par l'organe du Ministre de la guerre vous a déclaré qu'il considérait l'affaire Dreyfus, comme régulièrement et justement jugée.

» Pour moi, en mon âme et conscience, comme soldat, comme chef de l'armée, je considère le jugement comme bien rendu, et je considère Dreyfus comme coupable ».

Je vous le demande, Messieurs les Jurés, que pouvait faire ce Conseil de guerre, que nous allons trouver tout à l'heure, en présence de délcarations pareilles. Comment? Le commandant Esterhazy est recherché pour être l'auteur du bordereau, qui est la pièce unique du procès de 1894, et on prélude au débat du Conseil de guerre, par des déclarations répétées, dans lesquelles on dit et on redit, inexactement d'ailleurs, que Dreyfus a été justement et légalement jugé? N'est-ce pas là le jugement par ordre?

Et pendant le même temps, par le plus singulier des contrastes, ce jeune chef, à la vie sans tache, à la carrière admirable, M. le colonel Picquart... (*murmures*). Ah! vous auriez bien dû rire quand je parlais du commandant Esterhazy. *(Nouveaux murmures)*. M. le colonel Picquart, à qui on ne peut faire qu'nn reproche, c'est d'avoir au mépris de ses intérêts, aidé à la manifestation de la vérité, parce qu'il avait le cœur trop haut pour emporter, comme

il l'a dit, dans la tombe, le secret qu'il avait découvert. Et bien, le colonel Picquart se voit tout à coup l'objet des procédés les plus odieux, comme les plus injustifiés. Au mois de juin 1897... et ici, Messieurs les Jurés, je vais aller très vite, il apprend qu'on le dessert au ministère de la guerre.

Ah! on l'attaque la quasi perquisition qu'il a fait faire comme chef des renseignements, chez M. Esterhazy, mais lui, son courrier est décacheté, ce n'est pas assez, on lui adresse au ministère de la guerre des lettres fausses, ces lettres sont décachetées et on les conserve sans les lui renvoyer. Explique qui pourra cette lettre, car je n'en connais qu'une, elle est signée Speranza. C'est le nom de la femme voilée, nous allons la retrouver tout à l'heure. C'est là, Messieurs les Jurés, le point de départ des machinations qui vont se poursuivre et de la lettre de menaces de M. le colonel Henry.

Vous savez ce qui s'est produit ; vous connaissez le fonctionnement de la machination, j'en trouve le résumé dans une lettre qui est authentique à celle-là, on y a trouvé le mot de Bon Dieu et de demi-dieu. Le demi-dieu, c'est un homme qui existe, Mlle de Comminges vous l'a dit, c'est M. le commandant de Lallemand, mais on s'est dit : demi-dieu, Bon Dieu, c'est le syndicat, c'est certain. Et alors, Speranza qui a un intérêt à atteindre le colonel Picquart, pour moi, il n'y en a qu'un qui peut avoir cet intérêt, c'est le commandant Esterhazy et par conséquent Speranza et Esterhazy, c'est la même famille. Et bien, Speranza est aussi en rapport avec l'Etat-Major, et c'est ce qui m'inquiète, car c'est à l'Etat-Major qu'on a décacheté la lettre, c'est à l'Etat-Major qu'on a trouvé le demi-dieu, et Speranza avance dans la même voie, Speranza écrit une lettre fausse dans laquelle on cherche à compromettre M. le colonel Picquart.

Puis, au mois d'octobre ou au mois de novembre 1897, en tout cas, pendant la campagne de M. Scheurer-Kestner, M. le colonel Picquart, qui est en Tunisie, reçoit deux télégrammes, l'un qui est signé Blanche, et qui est ainsi conçu :

« On a des preuves que le petit bleu a été fabriqué par Georges. »

Voyez-vous les moyens de défense qui se préparent, on prépare la machination qui consiste à dire que M. Picquart est un faussaire et l'on emprunte le nom de Mlle Blanche de Comminges, pour écrire : « on a des preuves que le petit bleu a été fabriqué par Georges », puis un autre télégramme :

« Arrêté demi-dieu. »

Et on n'a pu connaître cela que par la lettre décachetée. « Tout est découvert, affaire très grave. Signé Speranza. »

M. le colonel Picquart a été bien inspiré d'envoyer ces deux télégrammes immédiatement au Ministre de la guerre, car je me demande, s'il ne l'avait pas fait, si au lieu d'avoir été ici un témoin,

dont on a essayé de diminuer le témoignage, nous n'aurions pas eu ici un témoin accusé des plus graves contradictions.

Mais, M. le colonel Picquart a fait une plainte pour faux, il a demandé une enquête, il n'a abouti à rien, la plainte est encore pendante.

Puis, Messieurs les Jurés, après la dénonciation, sans parler de la résistance qu'on a mise à la plaider, des délais qu'on a pris pour cela, ses lettres sont saisies à la poste, il nous l'a dit et on ne l'a pas contesté.

Cet homme qui est un des plus brillants officiers de l'armée, dont la parole, s'il n'est pas flétri, va peser assez pour emporter la balance, cet homme, on annonce qu'il va passer devant un Conseil d'enquête. Des perquisitions sont faites chez lui ; elles sont faites illégalement, parce qu'il n'est pas prévenu, parce qu'il n'est pas présent ; qu'on aurait pu aussi bien apposer les scellés et attendre quelques heures, jusqu'à ce qu'il arrive On se sert pour faire ces perquisiiions des prétextes les plus puériles. Il s'agit de faire, prétend-on, des recherches à une contrebande d'allumettes. Il arrive à Marseille, un officier l'escorte comme un coupable; cependant, ces derniers soins étaient bien inutiles, car le colonel Picquart, il l'a répété ici, et je l'ai vu dans les journaux, avait déclaré qu'il refusait de parler à qui que ce soit, et il est extraordinaire que cet homme, auquel on reproche une série d'indiscrétions, soit le seul, peut-être, au milieu de tout cela, au milieu de M. le commandant Pauffin de St-Morel, au milieu des bureaux de la guerre, qui communiquent quotidiennement avec l'*Echo de Paris*, avec l'*Eclair*, avec le *Jour*, à côté de M. le commandant Esterhazy, qui passe sa journée à la *Libre Parole*, au *Jour*, ou à l'*Intransigeant*, M le colonel Picquart soit le seul qui n'ait jamais parlé que devant la justice... (*Murmures*).

Et tout cela, Messieurs les Jurés, pour aboutir à cet incroyable débat du Conseil de guerre de 1897, qui dépasse, il faut bien le dire, tout ce qu'on a pu imaginer de plus inattendu au point de vue judiciaire.

Faut-il en effet vous parler de ce rapport de M. le commandant Ravary dont je ne dis rien d'excessif en le qualifiant, après M. Emile Zola, de monumental ; ce rapport où l'accusé est couvert de fleurs, où les erreurs et les fautes de celui qui a écrit la lettre que vous savez sont qualifiées de peccadilles, et où, au contraire, M. le colonel Picquart, qui est cependant un témoin, qui doit venir devant une justice, juste, sans flétrissure à l'avance, est traité comme un coupable.

Faut-il, Messieurs les Jurés, que je vous parle de cette audience, dont M. Jaurès, dont M. Quillard vous ont entretenus, où l'on voit le Président, M. le général de Luxer... et encore une fois je le comprends en présence de la poursuite telle qu'elle lui eut été

présentée... où l'on voit M. le général de Luxer accueillir comme des raisons les fables les plus ridicules, inventées comme à plaisir par M. le commandant Esterhazy, et où on le voit aussi rendre avec les juges qui l'assistent, au nom du peuple français, un jugement préjudiciel et préliminaire, qui, à lui tout seul, répondrait à l'accusation qu'on avait jugé par ordre, Mme Dreyfus et M. Mathieu Dreyfus demandait leur intervention, on la leur refuse... Je ne sais pas si les mots que j'ai lus dans la pièce ont été reproduits sur le plumitif du greffe militaire, mais comme j'ai été à l'audience et que j'ai entendu, je vous affirme, et je ne manquerai pas de témoins pour l'attester, qu'on a jugé comme je vais vous le dire.

L'intervention est déclarée non recevable attendu que Dreyfus a été justement et légalement condamné. Ce sont les paroles mêmes du Président du Conseil de guerre et surtout du Ministre de la guerre.

Eh bien que signifie donc la poursuite, si Dreyfus a été justement et légalement condamné, sur une charge qui était le bordereau, qui est la charge aussi contre le commandant Esterhazy, qu'y a-t-il donc à espérer du débat, et peut-on dire qu'il a pour le commandant Esterhazy, un caractère sérieux?

Parlerai-je enfin de ce huis clos partiel, dont quelques-uns se sont fait un honneur en disant qu'ils voulaient toute la lumière possible. Mais mille fois plutôt le huis clos complet que le huis clos partielle, parce que le huis clos partiel, c'est encore l'équivoque, c'est encore l'hypocrisie, c'est encore l'accusation publique, notamment contre le colonel Picquart. Et c'est encore la défense étouffée, car tout ce que je vous ai dit aujourd'hui, il a fallu que nous venions à cette barre de la Cour d'assises pour que nous puissions le savoir...

Parlerai-je enfin de cette circonstance de la lecture du jugement à M. le Commandant Esterhazy à qui l'on fait un chemin de fleurs où il est embrassé et traité en héros; on fait dire par les magistrats eux-mêmes... ils le démentent aujourd'hui, je les en félicite, mais ce sont leurs amis les plus empressés, leurs amis d'aujourd'hui qui sont en même temps les amis du commandant Esterhazy, le *Jour*, l'*Intransigeant*, la *Libre Parole*, ces journaux ont dit que le général de Luxer était descendu de son siège pour embrasser et pour serrer la main de M. le commandant Esterhazy, et que M. le commandant Ravary lui avait donné l'accolade.

Et bien, Messieurs les Jurés, quand on voit qu'après cela, au lendemain du Conseil de guerre, M. le colonel Picquart est mis aux arrêts de rigueurs; on annonce qu'il est poursuivi, quand il a été le seul, en réalité je viens de vous le démontrer, fidèle à cette consigne, dont il est l'héroïque victime, qu'on a le droit de commencer à s'émouvoir et pour tous ceux qui avaient suivi de près

cette affaire, pour tous ceux qui avaient vu et pour tous ceux qui avaient compris ce que je viens d'essayer de vous expliquer à mon tour, la mesure était comble.

Dans beaucoup d'âmes, Messieurs les Jurés, la tristesse, la honte, et peut-être quelque indignation, se sentant impuissants, gémissaient en silence et se résignaient, une fois de plus, à voir le droit et la justice s'obscurcir pour un temps Quand, par un coup d'audace qui restera son honneur éternel, M. Emile Zola, écrivit cette lettre que vous avez à juger et à laquelle je reviens et qui partit comme un éclat de tonnerre. Elle était violente, il fallait qu'elle le fût; elle était excessive en quelques parties, cela aussi était nécessaire, mais elle était vraie quand au fond, j'en ai fait la preuve. Elle était courageuse, elle était impartiale, je vais plus loin, elle était sublime (*murmures*). Car il ne fallait rien moins que tout son génie et tout son cœur pour oser l'écrire (*mouvements divers*).

Maintenant, Messieurs les Jurés, je veux laisser de côté ce qui est en réalité le fond du débat, je veux parler de l'erreur judiciaire dont M. Emile Zola poursuit la réparation. Le doute ne résiste pas au récit des faits et quel que soit le résultat de ce débat à l'heure présente, soyez sûrs qu'il feront leur chemin, je ne dis pas à travers l'histoire, je n'attends pas l'histoire à travers le pays, sinon aujourd'hui, demain, bientôt en tout cas. Mais ceci n'est qu'une étape, qui sera une bonne étape, allez, c'est tout ce que j'affirme. Mais à chaque jour suffit sa peine, à chaque jour son résultat. Or, aujourd'hui, M. Emile Zola n'a qu'à se défendre.

Je veux donc, Messieurs les Jurés au moment de conclure, me placer exclusivement sur le terrain qui a été choisi par M. le Ministre de la guerre, sur ce terrain étroit, étroit à dessein, mais sans profit, sur ce terrain qui, au surplus me ramène à tout ce que je plaide. Il reste encore, Messieurs les Jurés, pour les plus sceptiques, pour les plus prévenus, pour les plus égarés, qu'en 1894 l'accusation contre Dreyfus, s'écroulant faute de preuve, un homme qui n'était pas un dictateur, arrivé au premier rang, en montant sur les conquêtes et sur les victoires, mais qui était simplement un ministre éphémère dans une démocratie ou la loi est seule souveraine; il reste que cet homme, de bonne foi, je l'ai dit, a osé prendre sur lui de juger seul, sans discussion et sans contrôle un de ces officiers et de le livrer à une Cour martiale, non pas pour un jugement, mais pour une véritale exécution.

Il reste que depuis on a tout fait pour couvrir cette illégalité. Il reste que tant d'hommes intéressés à se tromper eux-mêmes... ont entassé des déclarations inexactes sur les déclarations incomplètes; il reste que toute la puissance publique a été employée à faire l'obscurité, à éclaircir les ténèbres au point de condamner les membres du Conseil de guerre, quelle que fut leur loyauté, à donner aux débats du Conseil de guerre l'apparence d'une véritable comédie judiciaire.

Eh bien, cela tout seul, Messieurs les Jurés, établi et mis au jour, cela doit soulever l'opinion des hommes sincères, et la lettre de M. Emile Zola, ce n'est pas autre chose dans sa violence même, je l'ai dit déjà mais j'en reviens à mon poidt de départ, que le cri même de la conscience publique... (*Clameurs dans l'auditoire.*)

Il a rallier, Messieurs, à défaut de quelques perturbateurs, ce que la France compte de plus grand et de plus illustre, et n'essayez pas de vous embarrasser de l'immense sophisme dont on prétend vous aveugler en vous disant que l'honneur de l'armée est en cause. Parce qu'il y aurait eu trop de zèle et trop de précipitation chez quelques-uns, trop de crédulité chez d'autres, un grave oubli du droit, du vrai droit, chez un ou chez plusieurs, il ne s'en suit pas que l'armée toute entière soit engagée.

Ne vous laissez donc pas troubler, ne vous laissez pas intimider non plus. On a parlé du danger de guerre qui nous menace! Soyez tranquilles, aucun danger ne nous menace pour plusieurs raisons; la première, c'est que les soldats que j'ai vus ici peuvent se tromper au cours d'une information judiciaire qui, après tout, n'est pas de leur métier, et qu'ils se conduiraient bien demain, et qu'ils nous conduiraient encore à la victoire; j'ai confiance en eux.

Et surtout, ne craignez rien, parce que ce qui fait la force du peuple, c'est l'énergie morale. Oui, il faut poursuivre les traîtres, quand on les connaît, quand on est sûr de les connaître, il faut les frapper. Mais qu'on n'aille pas croire que le salut de la nation tout entière est compromis parce qu'on a livré quelques documents sans valeur, qui sont beaucoup plutôt, je l'ai déjà dit, et je veux le reprendre, l'objet d'une escroquerie que d'une trahison véritable. C'est avec le cœur, avec le cœur de braves gens réunis tous ensemble et sans acception de parti qu'on gagne les batailles.

Eh bien, Messieurs les Jurés, donnez par votre acquittement un exemple de fermeté. Vous sentez bien que cet homme est l'honneur de la France... Zola frappé, c'est la France se frappant elle-même. Ayez le courage de le sentir et de céder à votre impulsion naturelle.

Et je ne veux plus dire qu'un mot pour finir : que votre verdict Messieurs les Jurés, signifie plusieurs choses, d'abord : « Vive l'armée! » Moi aussi, je veux crier : « Vive l'armée! » mais aussi : « Vive la République! » et « Vive la France! » c'est-à-dire, Messieurs les Jurés : « Vive le Droit! Vive l'Idéal éternel! »

Voilà ce que j'avais à vous dire, voilà ce que je vous demande de proclamer dans votre sentence. (*Longs applaudissements et clameurs.*)

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE